Pierre Abélard

Lettres d’Abélard et d’Héloïse

Exporté de Wikisource le 8 octobre 2022

LETTRES

D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE

TRADUCTION NOUVELLE

D’APRÈS LE TEXTE DE VICTOR COUSIN

PRÉCÉDÉE D’UNE INTRODUCTION

PAR

OCTAVE GRÉARD
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L’INSTRUCTION PUBLIQUE
DIRECTEUR DE L’ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE

———

DEUXIÈME ÉDITION

———

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1875

LETTRES

D'ABÉLARD ET D'HÉLOÏSE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTE, 1.

LETTRES

D'ABÉLARD ET D'HÉLOÏSE

TRADUCTION NOUVELLE

D’APRÈS LE TEXTE DE VICTOR COUSIN

PRÉCÉDÉE D’UNE INTRODUCTION

PAR

OCTAVE GRÉARD
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L’INSTRUCTION PUBLIQUE
DIRECTEUR DE L’ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE

———

DEUXIÈME ÉDITION

———

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

———

1875

Tous droits réservés.

INTRODUCTION

Il est peu de noms aussi populaires que ceux d'Héloïse et d'Abélard. Par leur vie, par leur œuvre, ils appartiennent l'un et l'autre, a dit V. Cousin[1], « à l'histoire de l'esprit humain. » Disciple, puis rival et vainqueur de Guillaume de Champeaux, la colonne des docteurs ; condamné pour la hardiesse de son enseignement, obligé de fuir et partout suivi par sa renommée ; chef d'École et presque martyr de ses opinions, Abélard a la gloire d'avoir, l'un des premiers, introduit dans la théologie les règles de la dialectique et revendiqué, en morale, les droits de la raison : c'est un précurseur de Descartes[2]. Dans une sphère plus modeste, Héloïse ne joue pas un moindre rôle. Dès sa jeunesse, elle étonne et ravit Pierre le Vénérable par l'étendue de son savoir. Saint Bernard, au comble de la puissance, s'avoue vaincu par la fermeté de sa raison. Malgré les liens qui l'attachent invinciblement à Abélard, la cour de Rome la bénit, et la *Règle*, empreinte d'un libre et sage esprit, qu'elle avait donnée au Paraclet, devient la base des constitutions de tous les monastères de femmes de son temps. Mais il y a quelques années à peine que les titres d'Abélard et

d’Héloïse à l’admiration de la postérité ont été mis en lumière ; et ce qui a immortalisé leur souvenir dans les imaginations exaltées, ce sont moins les œuvres qui témoignent de leur génie, que les Lettres qui contiennent l’histoire de leur passion.

Jamais enthousiasme cependant ne reposa sur des textes moins propres à le justifier. On aurait peine à imaginer ce qu’ont fait de cette belle correspondance l’infidélité des traducteurs d’une part, d’autre part et surtout, la séparation établie, systématiquement ou par négligence, entre les quatre premières lettres assez improprement désignées sous le nom de *Lettres amoureuses* et les dernières plus justement appelées *Lettres de direction*. Et tel est le déplorable effet des interprétations de fantaisie, quand elles sont une fois entrées dans le goût public, que, de nos jours, lorsque la critique s’est attachée au véritable texte des lettres d’Héloïse et d’Abélard, ne pouvant se résoudre à les accepter telles que la tradition les avait transmises, elle a pris le parti d’en contester l’authenticité.

Quelques mots sur l’origine et les conséquences de ces erreurs séculaires sont nécessaires pour faire comprendre le but que nous nous proposons.

Dès le moyen âge, les lettres d’Abélard et d’Héloïse étaient connues ; l’un des auteurs du *Roman de la Rose*, Jean de Meung, les avait mises en vers ; le texte même avait été publié au quinzième siècle, d’après un manuscrit latin trouvé dans la bibliothèque de François d’Amboise. Mais c’est du dix-septième siècle que date le zèle déréglé des

traducteurs, et c'est Bussy-Rabutin qui paraît lui avoir donné l'essor. « Il n'est pas, ma chère cousine, écrivait-il à M^me^ de Sévigné, le 12 août 1687, que vous n'ayez ouï parler d'Abélard et d'Héloïse ; mais je ne crois pas que vous ayez jamais vu de traduction de leurs lettres ; pour moi, je n'en connais point. Je me suis amusé à en traduire quelques-unes, qui m'ont donné beaucoup de plaisir. Je n'ai jamais vu un plus beau latin, surtout celui de la religieuse, ni plus d'amour ni d'esprit qu'elle n'en a. Si vous ne lui en trouvez pas, ma chère cousine, ce sera mal fait. Je vous prie que notre ami Corbinelli vous les lise en tiers avec la belle Comtesse, et je réglerai l'estime de mon amusement sur les sentiments que vous en aurez tous trois. » — « Nous croyons, la belle Comtesse et moi, répondait M^me^ de Sévigné, six jours après, que vous avez tout au moins donné de l'esprit à Héloïse, tant elle en a. Notre ami Corbinelli, qui connait l'original, dit que non ; mais que votre français a des délicatesses et des tours que le latin n'a pas ; et sur sa parole, nous n'avons pas cru le devoir apprendre, pour avoir plus de plaisir à cette lecture : car nous sommes persuadés que rien n'est au-dessus de ce que vous écrivez[3]. » — On le voit, Mme de Sévigné avait été avertie par l'exquise justesse de son jugement : elle ne connaît pas le texte des lettres d'Héloïse et d'Abélard, et elle veut être indulgente à « l'amusement » du galant auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* ; mais elle a senti que sa traduction est « au-dessus, » c'est-à-dire à côté de l'original, et elle demeure en défiance[4].

La traduction de Bussy-Rabutin est restée néanmoins, pendant plus d'un siècle, le modèle de tous les imitateurs, prosateurs et poètes[5]. « Je n'ai point suivi l'original latin, dit M. de Beauchamps, dans la Préface de sa traduction, réimprimée trois fois en vingt ans, « les savants le trouvant mauvais ; je leur dirai sans chercher à m'excuser, qu'en 1687, M. le comte de Bussy, et en 1695, M. *** ne s'y sont point assujettis et qu'ils s'en sont bien trouvés. Les *Lettres d'Héloïse et d'Abailard* ne sont guère connues que de ceux qui les ont lues dans ces auteurs. Les produire sous une autre idée, ce serait les défigurer, et je ne sais si l'on serait bien reçu à le faire. Au reste, comme ces messieurs ont suivi leur imagination, j'ai cru pouvoir suivre la mienne. La poésie donne encore plus de liberté que la prose..... » Une fois dans cette voie, chacun s'y met à l'aise. On sépare les *Lettres amoureuses* des *Lettres de direction*. On supprime presque les dernières, on bouleverse l'ordre des autres, sans tenir compte des époques et de la succession des sentiments ; on mutile le texte, on le développe, on le commente, on le traite, comme s'il n'existait pas. Savait-on bien au juste qu'il existât ? En 1723, dom Gervaise parait surpris lui-même d'avoir retrouvé le manuscrit de la bibliothèque de François d'Amboise[6], et sa bonne fortune est publiquement traitée de découverte[7]. Mais Dom Gervaise était resté sous l'influence de Bussy-Rabutin. Entrevues secrètes, mystérieuses confidences, billets en prose et en vers, il ne manque à sa « relation des premières amours d'Héloïse et d'Abélard, » rien de ce qui en avait fait

un commerce galant sous la plume de l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Aussi, le charme du roman, à peine rompu un moment, reprend-il bientôt son empire ; après avoir disputé le terrain à la vérité, la fiction finit par en prendre décidément la place. Sous prétexte « d'embellir la réalité[8], » le talent de Pope[9] et l'esprit de Colardeau[10] achèvent de la fausser. « Quand vous dites que les femmes ne savent ni décrire ni sentir l'amour même, écrivait d'Alembert à Rousseau[11], il faut que vous n'ayez jamais lu les lettres d'Héloïse, ou que vous ne les ayez lues que dans quelque poète qui les aura gâtées. » Cinquante ans après, Chateaubriand, qui critique Colardeau et admire Pope, ne connaît d'autres textes que ceux de Pope et de Colardeau[12].

Le besoin d'exactitude et de vérité qui caractérise les travaux de l'érudition moderne a ramené les traducteurs contemporains à un sentiment plus juste ; tel est le caractère des versions de M. Oddoul[13]et du bibliophile Jacob[14]. Mais trop soumis encore à la tradition, M. Oddoul et le bibliophile Jacob ont cru pouvoir çà et là, à l'exemple de leurs devanciers, substituer la libre analyse à la traduction ; et là où ils interprètent rigoureusement, le latin faisant défaut à côté de leur version, il faut les croire sur parole.

Les textes n'avaient jamais été éclairés cependant d'une plus vive et plus abondante lumière. M. de Rémusat venait de publier l'histoire critique de la vie d'Abélard[15], et V. Cousin, une édition complète de ses écrits[16]. Mais, par une anomalie inexplicable, c'est au moment où les Lettres

d’Abélard et d’Héloïse étaient rétablies dans leur pureté originale qu’on en contestait l’authenticité. Après avoir été défigurées faute d’une critique qui en fît respecter le texte, elles étaient attaquées par la critique ! La question était soulevée en Allemagne par le savant G. Orelli[17] ; en France, par un juge très-érudit en ces matières, M. Ludovic Lalanne[18]. Isolant des *Lettres de direction* les *Lettres amoureuses*, G. Orelli et M. Lalanne considéraient, à des degrés divers, celles-ci comme apocryphes. L’âge d’Abélard, sa situation, celle d’Héloïse, tout leur paraissait rendre invraisemblable cette première partie de la correspondance sur laquelle la plume de M. de Rémusat avait répandu tant de charme. Pour G. Orelli, les *Lettres amoureuses* étaient l’œuvre d’un habile écrivain qui s’était inspiré de la passion des deux amants. M. Lalanne allait moins loin. Il ne se refusait pas absolument à admettre l’exactitude du fond des *Lettres amoureuses* ; mais il estimait qu’elles avaient été retouchées, remaniées, arrangées : si bien qu’en fin de compte, et malgré la concession, le doute subsistait sur leur authenticité.

En présence de ces infidélités et de ces controverses, touchant ce grand problème de psychologie et de morale, il nous a semblé qu’il ne serait peut-être pas sans intérêt de présenter, dans leur ensemble intact et sous le contrôle du texte de V. Cousin, placé en regard, les lettres et tous les morceaux qui portent la marque d’un échange de sentiments ou de pensées entre Abélard et Héloïse. Ainsi pourra-t-on suivre exactement les transformations graduelles ou

violentes, les réveils soudains, les mouvements étouffés de la passion qui remplit l'âme d'Héloïse jusqu'à son dernier souffle, et qu'Abélard respecte et ménage, alors même que depuis longtemps il a cessé de la ressentir ou qu'il s'est interdit de la partager.

Tel est l'objet de cette traduction nouvelle. Nous voudrions essayer ici d'en marquer le caractère avec précision. Loin de nous la prétention de reprendre dans le détail la dramatique histoire d'Abélard et d'Héloïse. Elle n'est plus à faire. « La *Vie d'Abélard*, a dit Sainte-Beuve[19], en parlant de la partie biographique de l'ouvrage de M. de Rémusat, est un chef-d'œuvre. » Notre seul dessein est de mettre en lumière les traits essentiels de cette passion sans égale, en les dégageant des erreurs que les imitations et les traductions libres ont accumulées.

I

La *Lettre à un Ami*, placée en tête des *Lettres amoureuses*, en est l'introduction. On ignore à qui elle, était adressée. Le correspondant d'Abélard n'était-il qu'un Philinte imaginaire[20] ? La chose ne vaut guère la peine d'être discutée. En réalité, la *Lettre à un Ami* est une autobiographie d'Abélard, le récit fait par lui-même, douze ans après la catastrophe qui l'avait séparé d'Héloïse, de ses triomphes et de ses disgrâces. Récit d'un étrange et puissant

intérêt. On a comparé cette lettre aux confessions de saint Augustin et à celles de J.-J. Rousseau. Elle tient, des premières, en effet, par un fonds de componction sincère ; elle rappelle les autres par les saillies d'un orgueil que des épreuves cruelles ont pu courber, mais non briser, et de ce double sentiment résulte une franchise d'aveux qui ne trouble et n'embarrasse que par ses hardiesses.

Après une jeunesse brillante[21], vouée tout entière à l'étude, « devenu roi sans partage, nous dit-il, dans le domaine de la dialectique, Abélard était entré, comme en triomphe, dans la chaire de Paris, à laquelle sa destinée l'appelait depuis longtemps. » Poëte et musicien, chantant avec goût les vers qu'il faisait avec art, à la gloire du philosophe il unissait celle de l'artiste ; sa renommée s'était étendue par delà l'École ; elle était parvenue jusqu'aux oreilles de la foule. Il avait trente-huit ans à peine, et il semblait avoir épuisé toutes les ambitions de l'esprit. C'est alors, qu'avec une décision tranquille, il aurait cherché les seules satisfactions qu'il ne connût pas encore, les satisfactions de l'amour.

La fortune le caressant, écrit-il, lui offrait dans Héloïse la réunion de tous les attraits. Sans être douée d'une beauté remarquable, Héloïse ne manquait pas de charme. Une rare distinction d'intelligence promettait d'ajouter aux agréments de son commerce les plus exquises voluptés de l'esprit. Son goût pour l'étude servirait à en former le lien. Nulle femme, aussi bien, ne pouvait se refuser aux vœux d'Abélard. Et quel obstacle pouvait-il avoir à redouter ?

Point de mère dont la tendresse surveillât le premier essor des sentiments de la jeune fille ; point de père qui prît soin de son honneur ; pour tuteur, un oncle tout entier aux fonctions du canonicat, peu clairvoyant, fier de l'instruction de sa nièce et jaloux de l'accroître, mais sans qu'il lui en coûtât aucun sacrifice. Quel coup de fortune pour le vieillard vaniteux et cupide, que le commerce journalier du maître dont la vertu jusqu'alors avait égalé le génie, et qui ne demandait pour prix de ses leçons que l'hospitalité du toit et de la table de famille !

Ainsi, à prendre les termes de sa confession, Abélard avait, de sang-froid, médité et préparé ses plans. Il nous parait difficile d'être aussi sévère pour lui que lui-même. Évidemment, le dialecticien, s'interrogeant à distance, groupe ici les motifs et les circonstances de sa faute avec plus de logique que d'exactitude. La nature humaine n'est pas si simple dans ses ressorts, et même à leur insu, les grands esprits portent dans leurs fautes une sorte de grandeur. Quelle que soit la pensée qu'Abélard ait d'abord suivie, nul doute que, dans ce cœur impétueux, tous les calculs n'aient bientôt cédé la place à un autre sentiment. La peinture qu'il fait de ses émotions, à douze ans d'intervalle, le défend contre son propre témoignage. Ardeurs des sens, enivrements de l'imagination, ravissement de l'âme, jamais passion n'a été décrite avec une énergie plus pénétrante. Dans son aveuglement, Fulbert avait abdiqué tous ses pouvoirs. Il était permis à Abélard, que dis je ? il lui était prescrit de voir son élève à toute heure du jour, de la plier à

sa volonté, d'user même, s'il le fallait, pour la contraindre, des réprimandes et des coups. Ces violences infligées et subies avec ivresse étaient pour les deux amants une source nouvelle d'âpres voluptés. Les pages de la *Lettre à un Ami*, qui en retracent le souvenir, sont toutes brûlantes des feux de la jeunesse : c'est le pur délire de l'amour[22].

Mais Abélard n'était pas homme à se contenter des jouissances d'un bonheur caché, et il avait aussitôt divulgué le secret de sa passion dans des chants dont Héloïse était l'objet. Fulbert était le seul à ignorer ce que tout le monde savait autour de lui. Comme si ce n'était pas assez des tristesses avérées de la première partie de ce drame, dont tout à l'heure l'intérêt deviendra si pur et s'élèvera si haut, on a pensé que l'ignorance de Fulbert n'était point involontaire, ni désintéressée. Héloïse était pour lui, dit-on, plus qu'une nièce, et dans Abélard il avait espéré trouver un gendre[23]. C'est une double conjecture que rien n'autorise, et contre laquelle protestent les déclarations d'Abélard. « Deux choses écartaient de l'esprit de Fulbert toute mauvaise pensée, écrit-il noblement[24] : l'affection de sa nièce et ma réputation de continence : on ne croit pas aisément à l'infamie de ceux qu'on aime, et dans un cœur rempli d'une tendresse profonde, il n'y a point place pour les souillures du soupçon. »

La découverte de la vérité fut pour le vieillard un coup de foudre, en même temps qu'elle plongea dans le désespoir les deux amants. L'expression d'Abélard, à ce moment de son récit, — il faut encore le noter, — est véritablement

empreinte de douleur. La peine de Fulbert le confond de honte ; il gémit sur la faute d'Héloïse et sur la sienne. Mais la violence de la passion l'emporte. « La séparation n'avait fait qu'aviver leurs ardeurs, et la pensée du scandale subi les rendait insensibles au scandale. » Un jour, ils furent surpris ; et peu après, Héloïse sentit qu'elle était mère. Il fallait prendre une résolution. Profitant d'une absence de Fulbert, Abélard la détermina à fuir, sous un costume de religieuse, et elle alla chercher un asile chez sa sœur, en Bretagne, où elle donna naissance à Astrolabe.

Pour lui, il était resté à Paris, et, à partir de ce moment, il devient impossible d'atténuer les termes de sa confession. Jusqu'à présent du moins, l'impétuosité de ses sentiments en avait, comme il le fait dire à Dinah dans une de ses élégies, « presque justifié la faute[25]. » S'il avait ravi l'amour d'Héloïse, il lui avait tout sacrifié, travaux, leçons, renommée. Mais ici le fond de son caractère va se découvrir tristement.

La fuite d'Héloïse avait rendu Fulbert comme fou. On doit croire Abélard, quand il répète qu'une telle douleur l'avait touché de pitié. Mais ce qui l'émeut davantage, c'est le sentiment de son propre péril. Il n'était pièges, embûches, que Fulbert ne méditât. Comme les esprits faibles, le vieillard était passé de la crédulité à la fureur. La seule pensée qui arrêtât sa main, c'était la crainte d'appeler les représailles, en Bretagne, sur la tête de sa nièce bien-aimée. L'humeur altière d'Abélard n'était pas faite pour se soumettre longtemps à cette sourde menace. En toute chose,

le but qu'il s'était proposé une fois atteint, la prolongation de la lutte lui devenait insupportable. Il est clair d'ailleurs que, dès cette époque, sa passion commençait à se refroidir, et qu'il avait hâte de reprendre librement sa vie d'étude, d'enseignement et de dispute.

C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il se détermina à offrir à Fulbert la réparation qui lui était due. Mais, par un singulier renversement des rôles, il se présente en victime. Ce qu'il a fait, dit-il, ne surprendra aucun de ceux qui ont éprouvé la violence de l'amour : on sait dans quels abîmes les femmes ont, de tout temps, entraîné les plus grands hommes. Toutefois il consentira à épouser celle qu'il a séduite, pourvu que sa réputation n'en souffre pas, c'est-à-dire, à la condition que le mariage reste secret[26]. Étrange infatuation de l'orgueil ! Le souvenir de l'abnégation d'Héloïse n'amène même pas sous sa plume une expression de regret ! Loin de là, et comme pour mieux faire mesurer la grandeur du sacrifice qu'il s'imposait, il analyse longuement les objections que, dans l'exaltation du dévouement le plus tendre, Héloïse élevait contre son dessein. Les événements qui en suivirent la réalisation achèvent de mettre son cœur à nu.

Malgré le mystère dont il l'avait entourée, leur union secrète avait été bientôt connue. Transporté de colère, Abélard avait enfermé Héloïse à l'abbaye d'Argenteuil. À cette nouvelle, Fulbert perdit toute mesure. On sait sa cruelle et indigne vengeance. Rien ne saurait l'excuser. Mais comment justifier Abélard ? Ce qui domine dans le

récit qu'il nous retrace de ses souffrances, c'est le sentiment de l'outrage fait à son orgueil, le désespoir de sa carrière brisée dans l'Église comme dans le siècle, la pensée du cloître, seule perspective qui lui restât ouverte. Quant à Héloïse qui, oubliant sa propre douleur, succombait sous le poids de celle dont elle se faisait généreusement la cause unique, il semble ne se souvenir d'elle que pour la contraindre à embrasser avec lui, et, — impitoyable témoignage de défiance, — avant lui, la profession monastique[27].

Plus de dix ans se passent alors, dix ans d'indifférence et d'oubli. La passion de la lutte philosophique l'avait ressaisi tout entier. Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon étaient morts. Deux de ses disciples, Albéric et Lotulfe, avaient la prétention de se porter leurs seuls héritiers. Abélard était rentré dans l'arène, où il devait trouver les deux plus redoutables adversaires du siècle, Norbert de Chartres et saint Bernard. Sa profession nouvelle lui faisait de l'enseignement théologique un devoir. Écarté de l'abbaye de Saint-Denis où il avait d'abord trouvé asile ; condamné pour les hardiesses de ses propositions sur la Trinité par le concile de Soissons ; contraint de jeter son livre au feu de sa propre main, et relégué dans le cloître de Saint-Médard ; peu après réintégré à Saint-Denis, mais exaspéré par les coups multipliés de la fortune, comme s'il ne les eût pas lui-même le plus souvent appelés, et se croyant en butte aux persécutions du monde entier, il avait fini par s'enfuir en Champagne, sur une terre du comte

Thibaut. Là, sa renommée avait, en peu de temps, rassemblé la foule autour de son oratoire de chaume et de sa chaire de gazon. Les disciples arrivaient de toute part, abandonnant les villes et les châteaux. Il semblait revenu aux plus beaux jours de son enseignement. Mais bientôt sa confiance agressive et le nom de Paraclet donné au temple qu'il avait fondé, avaient réveillé les inimitiés de ses adversaires. S'attendant chaque jour à être traîné devant un concile comme hérétique, il se disposait, dit-il, à quitter les pays chrétiens pour passer chez les infidèles, dût-il acheter au prix d'un tribut le droit de vivre chrétiennement parmi les ennemis du Christ, quand le choix unanime des moines de l'abbaye de Saint-Gildas de Ruys, en Bretagne, d'accord avec le seigneur du pays, l'appela à la tête du couvent.

Sur ces entrefaites, l'abbé de Saint-Denis avait, à la suite de graves désordres, réclamé comme une annexe autrefois soumise à sa juridiction l'abbaye d'Argenteuil, et expulsé la communauté dont Héloïse était devenue prieure. Ce fut alors qu'Abélard reporta vers elle sa pensée. Il l'invita à s'établir au Paraclet avec ses religieuses, et lui en fit don. Il revint lui-même à son oratoire, à diverses reprises, pendant deux ans, et les violences des moines de Saint-Gildas lui rendant le séjour de son abbaye intolérable, il semble même qu'il ait un moment songé à s'y faire une retraite où, « comme dans un port, il pût goûter la tranquillité qui partout ailleurs lui échappait. » Mais les calomnies ne lui permirent pas de continuer ses visites, et bientôt elles l'obligèrent à les cesser entièrement. Était-il effectivement

rentré en rapport avec Héloïse ? C'est une question sur laquelle la critique est divisée[28]. Le juge le plus autorisé à la résoudre, M. de Rémusat, évite de se prononcer[29]. Il ne nous parait pas impossible d'arriver, d'après les textes, à une certitude satisfaisante. Ce qui fait la difficulté, c'est qu'Héloïse déclare expressément, dans sa première lettre, qu'elle n'a jamais revu Abélard depuis sa conversion[30]. Cependant il n'est point contestable qu'Abélard soit venu et qu'il ait, à divers moments, séjourné au Paraclet pour la donation du couvent d'abord, puis, soit pour l'instruction des religieuses, soit pour des prédications publiques dont le revenu constitua les premières ressources de la communauté[31] ; Héloïse ne nie le fait en aucune façon. Mais de quoi se plaint-elle ? De n'avoir eu avec lui aucun de ces entretiens personnels, par écrit ou de vive voix, qu'elle appelle avec tant d'ardeur dans ses premières lettres[32]. Rien n'empêche donc de croire qu'elle ait vu et entendu Abélard à la tête de sa communauté ; ce qui suffit pour expliquer les calomnies qui se produisirent aussitôt[33]. Mais elle n'avait jamais obtenu de lui cette direction intime dont sa passion non moins que sa foi avait besoin, et voilà ce dont elle gémit.

Quoi qu'il en soit, si insuffisant que pût être pour Héloïse ce rapprochement, après dix ans de séparation et de silence, il n'avait pas laissé de produire dans l'esprit d'Abélard une impression profonde. Les dernières pages de la *Lettre à un Ami* sont comme détendues. L'âpreté des premiers souvenirs a fait place à une sorte de tristesse émue. Abélard

rend hommage aux vertus d'Héloïse, et l'on sent que le jour n'est pas loin où, condescendant à sa prière, il la soutiendra de ses conseils et de ses encouragements.

Telle est la succession des sentiments qu'une étude attentive de la *Lettre à un Ami* permet de saisir dans le cœur d'Abélard ; et elle n'est pas, autant qu'on le voudrait, à l'honneur de son caractère. Sans doute, il faut faire la part de la réserve que lui imposaient sa profession et l'implacable vigilance de ses ennemis. Mais quelque effort que l'on fasse pour entrer dans cette situation, et malgré ce que les lignes suprêmes de sa confession ont presque de touchant, la persistance du sentiment personnel, tour à tour superbe ou indifférent, parfois cruel, qui la remplit, laisse une impression pénible. Quand on en rapproche ce qu'elle fait entrevoir de l'abnégation d'Héloïse, cette impression devient plus pénible encore.

De la jeunesse et de l'éducation d'Héloïse, nous ne savons guère que ce qu'Abélard nous en apprend, et il ne nous en apprend que ce qu'il importe à sa propre gloire de nous faire connaître. Quelques biographes prétendent qu'elle tenait, par sa mère, à la race des Montmorency[34]. Le silence d'Abélard ne peut laisser aucun doute sur ce point ; il n'aurait pas manqué de faire allusion à une filiation flatteuse pour son orgueil, et il se borne à constater, au sujet du nom d'Héloïse — qu'il rapproche de l'un des noms du Seigneur, Héloïm, — un signe de sainte prédestination[35]. D'après Abélard également, tout ce que l'on peut dire de sa figure, c'est que, contrairement au

portrait trop poétique de l'auteur du *Roman de la Rose*[36], elle n'avait rien qui la distinguât. Son témoignage, plus explicite sur la rare aptitude dont elle était douée pour toutes les choses de l'esprit, est confirmé par Hugues de Métel[37] et par Pierre le Vénérable. « Je n'avais pas franchi les bornes de l'adolescence, écrivait le savant abbé de Cluny[38], quand j'entendais dire qu'une femme, encore retenue dans les liens du siècle, se consacrait à l'étude des lettres, et, chose peu commune, de la sagesse, sans que les plaisirs du monde, ses frivolités et ses désirs pussent l'en arracher. » Suivant Abélard, Héloïse, outre le latin, savait le grec et l'hébreu. Par là il faut entendre, sans doute, qu'elle comprenait les mots de grec et d'hébreu que ramenait le plus ordinairement sous ses yeux l'étude de la théologie. Quant au latin, ses lettres attestent qu'elle possédait et qu'elle maniait habilement la langue. Elle se plaît à citer Sénèque, et c'est évidemment son style qu'elle a pris pour modèle. Quelle est la part qui revient à Abélard dans cette éducation ? Il serait difficile de le dire. Les premières années d'Héloïse s'étaient passées au couvent d'Argenteuil. Elle avait ensuite reçu les leçons de Fulbert, et sans doute aussi celles de quelques clercs, que Fulbert, si fier de la supériorité de son intelligence, lui avait donné pour maîtres. Mais ce qu'elle avait appris n'avait fait qu'allumer dans son vif et solide esprit le désir d'apprendre, et l'on a pu dire que « l'amour fut d'abord chez elle un désir de la science[39]. » Son imagination, excitée plutôt que satisfaite, rêvait, au delà

du champ qu'il lui avait été donné de parcourir, de plus vastes horizons.

Que l'on se représente maintenant, à l'extrémité d'une des ruelles entassées au pied des tours de Notre Dame, une humble demeure, enfoncée d'un côté et comme perdue dans l'ombre de la cathédrale, ouverte de l'autre aux libres et vivants espaces du quai de la Grève et du port Saint-Landry[40] : c'est là que, dans le silence d'une studieuse retraite, sous une tutelle plus affectueuse qu'éclairée, vivait cette jeune fille de seize ans, l'esprit replié sur lui-même, le cœur ardent. À quelques pas, dans les cloîtres qui formaient comme le rempart de Notre-Dame, était établie l'école où Abélard régnait. Plus d'une fois, les méditations et les rêves de la jeune fille avaient été traversés par les clameurs enthousiastes de la troupe des clercs reconduisant à sa demeure l'irrésistible dialecticien. Plus d'une fois aussi, peut-être, mêlée à la foule, elle l'avait vu passer, le front rayonnant, la démarche haute, parmi les milliers d'auditeurs que lui envoyaient « la Bretagne, l'Angleterre, le pays des Suèves et des Teutons, Rome même, et que ne suffisaient plus à loger les hôtelleries de la Cité. » Et un jour, ce fut à elle qu'au sortir de ces triomphes, le maître souverain de l'éloquence et de la philosophie vint rapporter une gloire dont l'éclat faisait pâlir celle des empereurs et des rois. Tout ce qu'il y avait dans l'esprit, dans le cœur, dans l'imagination de la jeune fille, de passion naissante, s'épanouit aussitôt et se fixa. Deux talents, entre tous, achevèrent de ravir son âme : la verve du poète et la grâce

du chanteur[41]. Mais bientôt science, gloire, génie, talents, tout s'effaça devant un charme unique. « Dieu m'en est témoin, disait-elle[42] ; en toi, je n'ai jamais cherché, jamais aimé que toi. »

Le coup qui la surprend dans cette ivresse généreuse la trouve prête à tous les sacrifices. Le résumé de ses objections au projet formé par Abélard de l'épouser secrètement, — résumé que nous trouvons dans la *Lettre à un Ami*, — s'applique-t-il à une lettre ou à un entretien ? on ne sait. Qu'il s'agisse d'une lettre ou d'un entretien, ces pages peuvent être considérées comme les premières que nous ayons d'Héloïse, et elles ne sont pas les moins saisissantes.

Nous avons rappelé qu'elle était partie en Bretagne par l'ordre d'Abélard. Elle attendait son ordre pour en revenir. Il était allé la retrouver, dans le dessein de la ramener. Noble abnégation d'un amour où la fermeté le dispute à la tendresse ! Tandis qu'Abélard n'a aucun souci du sacrifice d'Héloïse, Héloïse ne songe qu'aux intérêts de la gloire d'Abélard. Elle se défend de la pensée d'une légitime union comme d'un crime. Priver l'Église et le siècle d'une telle lumière, asservir aux voluptés de la chair un clerc désigné aux dignités les plus hautes, courber sous le joug de la famille un homme fait pour gouverner le monde ! Pères de l'Église, sages de la Grèce, textes de la Bible, elle met tout en œuvre pour dissuader Abélard. Ce n'est pas assez de le détourner du mariage ; elle voudrait l'en dégoûter. Ce sentiment maternel qui l'avait fait tressaillir d'allégresse,

elle le dégrade, elle le rabaisse à plaisir. Bon pour ceux dont les loisirs et la fortune s'accommodent à toutes les nécessités, de prendre le souci d'une maison. Mais est-il possible à un philosophe de se livrer aux méditations de la sagesse au milieu du train d'un ménage ? Quant à elle, qu'importe le nom dont on l'appelle, amante, maîtresse, ou fille de joie ? le plus humble, le plus déshonorant, le dernier de tous, voilà celui qu'elle réclame, comme le plus glorieux, comme le plus doux… Son désir, d'accord avec son devoir, est donc de rester en Bretagne. La faire revenir à Paris ne peut être qu'un danger. Elle jouira plus rarement, il est vrai, de la présence de son bien aimé ; mais les tristesses de l'éloignement rendront la joie des moments de réunion plus délicieuse ; et c'est seulement par le libre lien d'une tendresse dévouée qu'elle veut qu'il la laisse s'enchaîner à sa vie[43].

Abélard rappelle que, comme dernier argument, Héloïse lui prédit la séparation à laquelle ils étaient réservés ; et il explique cette sorte de prophétie par la connaissance qu'elle avait du caractère vindicatif de Fulbert. Bien qu'Héloïse, qu'un sentiment de piété filiale sincère, non moins que son élévation d'âme naturelle, tient au-dessus de toute récrimination, ne laisse échapper aucun reproche à l'adresse de son oncle, on peut croire qu'elle n'était point sans inquiétude sur l'effet de ses menaces. Mais à la vérité, c'est d'elle-même, d'elle seule, de sa passion, qu'elle tire les raisons dont elle voudrait convaincre Abélard. À quelque parti qu'il se résolût, et quoi qu'il dût arriver, pour elle, elle

ne s'était pas donnée à demi. Le mariage accompli, en vain Fulbert la presse d'obsessions et d'outrages ; elle observe la foi jurée à son époux et le respecte lui-même dans ses violences[44]. En vain, au moment de s'engager dans les vœux de la profession monastique, ses amis la poursuivent de leurs instances jusqu'au pied de l'autel pour l'y soustraire : s'enveloppant la tête du voile béni, et répétant d'une voix entrecoupée de sanglots les vers mis par Lucain dans la bouche de Cornélie après la mort de Pompée, elle consomme de ses propres mains ce qu'elle appelle son expiation, ce qu'au sens profane du mot on pourrait appeler son martyre.

Par une singulière perversion d'imagination, les divers traducteurs des lettres d'Abélard et d'Héloise ont interprété au gré des préjugés et des passions de leur siècle ce sacrifice sublime. L'auteur du *Roman de la Rose*, et Villon, dans sa ballade, s'inspirant de leurs ressentiments contre la vie claustrale du moyen âge, prêtent au désespoir d'Héloïse une pointe d'ironique dépit. Entre les mains de Bussy-Rabutin et de ses imitateurs, elle devient une sorte de Longueville repentante, poussée au couvent par le remords de ses fautes. Le dix-huitième siècle en fait une religieuse contrainte et rebelle[45]. De nos jours, sous l'influence des idées de Werther, de René, d'Obermann, on s'est demandé comment elle n'avait pas plutôt cherché dans la mort le remède et la fin de ses souffrances[46]. Et l'on n'a pas senti qu'il n'y avait place dans son âme ni pour le dépit, ni pour le repentir, ni pour la révolte, ni pour une résolution

personnelle, quelle qu'elle pût être ! Famille, honneur, religion, Héloïse a tout immolé à Abélard ; elle a anéanti sa volonté dans la sienne ; elle ne s'est rien réservé d'elle-même, rien que le droit de se faire tout à lui. Ce qu'une instruction d'une profondeur et d'une étendue peu communes pour son siècle avait développé dans son âme d'énergies généreuses et de pieuses tendresses, s'est soudain converti en un sentiment unique. Elle aime Abélard, elle aime la créature, comme les grands saints aiment Dieu, d'un amour absolu, infini. Au moment de prendre le voile, la seule pensée qui l'eût pénétrée de douleur, c'est qu'Abélard eût pu suspecter l'élan spontané de son immolation. « Moi qui sur un mot, Dieu le sait, dit-elle[47], t'aurais, sans hésiter, précédé ou suivi jusque dans les abîmes enflammés des enfers ; car mon cœur n'était plus avec moi, mais avec toi et tout en toi ! » Et, en effet, n'avait-elle pas accepté la plus cruelle de toutes les morts, l'oubli[48] ?

Par une interprétation plus déplorable encore, on a supposé qu'elle n'était pas restée étrangère aux désordres qui avaient motivé la dispersion du couvent d'Argenteuil[49]. Soutenir une telle conjecture, c'est n'avoir rien compris de cette âme que, pendant plus de quarante ans, une seule image a possédée. À Argenteuil, comme plus tard au Paraclet, la vie d'Héloïse était grave et retirée. « Les évêques la chérissaient comme leur fille, les abbés comme leur sœur, les laïques comme leur mère, dit à la fin de la *Lettre à un Ami*[50], Abélard si réservé dans ses jugements ;

tous admiraient sa piété, sa sagesse et son incomparable douceur de patience ; moins elle se laissait voir, puis elle se renfermait dans son oratoire pour se livrer à ses méditations saintes et à ses prières, et plus on sollicitait sa présence et les instructions de ses entretiens. »

Mais ce que le monde ne savait pas, ce qu'Abélard semble ne pas soupçonner, ces méditations saintes se perdaient en de profanes extases, cette sérénité apparente cachait des transports désespérés. Comment des mains de celui auquel elle était adressée, la *Lettre à un Ami* arriva-t-elle entre les mains d'Héloïse ? C'est un hasard, dit-elle, qui me l'apporta. Ce hasard détermina l'explosion. Depuis douze ans, son cœur était comprimé dans le silence ; il éclata. C'est le début de la correspondance, dont les *Lettres amoureuses* forment la première partie.

II

Les *Lettres amoureuses* sont les seules qu'aient connues ou qu'aient voulu connaître les traducteurs du dix-septième et du dix-huitième siècles. Mais les interprétations libres ont parfois au moins cela d'utile, qu'elles servent à mieux faire sentir l'intervalle qui sépare les inventions de l'art des inspirations de la nature. Pour comprendre dans son énergique grandeur la passion d'Héloïse, il n'est pas sans

intérêt de commencer par étudier l'image qu'en ont donnée Bussy-Rabutin, Pope et Colardeau.

« En lisant l'histoire d'Héloïse et d'Abélard dans les lettres qu'ils se sont écrites, dit Colardeau[51], l'idée m'était venue de la mettre en vers ; mais j'ai préféré le plan de M. Pope qui, dans une seule lettre, a rassemblé les principaux événements de la vie de ces deux infortunés. » Tel avait été également le plan de Bussy-Rabutin et de ses premiers imitateurs, bien qu'ils eussent un peu plus marqué les coupures entre les différents moments de la correspondance. Chez les uns comme chez les autres, les lettres d'Héloïse, tout à la fois si précises dans leur but et si diverses de mouvement et de ton, sont fondues en une sorte de composition oratoire ou lyrique, sans réalité, sans vérité, sans objet.

Que se propose, en effet, l'Héloïse de Pope ? Elle en appelle à l'avenir ; digne fille du dix-huitième siècle, elle offre, en sujet de concours aux poëtes futurs, son cœur et ses souffrances : au plus sensible la palme ! C'est sur la même pensée que conclut Colardeau, qui, « sans s'assujettir au sens littéral du poëte anglais, toute traduction servile étant, à son sens, froide et languissante, s'est attaché à rendre, autant qu'il a pu, les beautés de l'original ; » il veut que, passant au pied du monument qui enferme les restes d'Héloïse et d'Abélard, le voyageur s'écrie :

> … Ils s'aimèrent trop : ils furent malheureux ;
> Gémissons sur leur tombe, et n'aimons pas comme eux[52].

Poussant plus librement encore Héloïse dans cette voie singulière, Bussy-Rabutin lui avait fait écrire résolûment : « Je suis décidée à publier en toutes les langues nos disgrâces, pour faire honte au siècle injuste qui ne nous a pas connus. Je n'épargnerai rien, puisque rien ne vous épargne, et je vous attirerai tant de pitié que l'on ne parlera plus de mon cher Abélard que la larme à l'œil[53]. »

Ainsi comprises, les lettres d'Héloïse, on le conçoit, ne sont plus qu'un thème de convention où peuvent se jouer toutes les fantaisies du talent. Celui que Pope a déployé est, au point de vue littéraire, incontestablement supérieur ; à ne regarder que les règles du genre, son épître est un chef-d'œuvre ; et l'on ne s'étonne pas qu'en un temps où l'art poétique de Boileau régnait souverainement sur les esprits, elle ait suffi à fonder sa réputation. D'autre part, la prose de Bussy-Rabutin ne manque pas d'agrément dans son laisser-aller. Même dans les vers de Colardeau, s'il est aisé de reconnaître, à l'expression décolorée, le produit d'une imitation greffée sur une imitation, on ne peut nier l'élégance générale du tour. Toutefois Bussy-Rabutin et Colardeau sont l'un et l'autre presque aussi loin de Pope, que Pope l'est lui-même du texte latin. Le poème du lyrique anglais, car c'est un poëme, commence méthodiquement par un monologue dramatique avec invocation aux murs, aux autels, aux images, aux statues du monastère ; au monologue succèdent les récits et les réflexions, les confessions et les lieux communs, combinés dans un savant

désordre, où chaque partie a sa place calculée en vue de l'effet, chaque sentiment, son nombre de vers mesuré pour le contraste ; vient ensuite une comparaison développée entre le calme pur de la vierge sage et les fiévreuses agitations de la vierge folle, comparaison brusquement interrompue par l'apparition d'un fantôme sortant, pour ainsi dire, d'un songe ; enfin, dernier tableau, le ciel s'entrouvrant, Abélard appelle Héloïse auprès de lui à la place qu'il lui a réservée à ses côtés. Habilement ordonnée[54], cette suite de scènes laisse dans l'esprit quelques images saisissantes, et partout on y sent la vie de l'art ; mais la vérité des sentiments, la seule aujourd'hui qui nous touche, comment y est-elle respectée ?

Le rapprochement est curieux à faire, sous ce rapport, entre Pope et Bussy-Rabutin. Le fonds de l'imitation chez l'épistolier et chez le poète est le même, et l'on a quelque raison de penser que Pope, comme les autres, n'a travaillé que d'après Bussy-Rabutin. Mais tandis que l'un s'abandonne au ton de la simplicité négligée, l'autre se tend jusqu'au lyrisme. On sent d'autant mieux, par le contraste, à quels écarts, le champ de la fantaisie une fois ouvert, les imaginations les plus heureuses sont exposées. Leur premier mot est, aux extrêmes opposés, un égal contre-sens. Pope suppose qu'Héloïse a complètement oublié Abélard. « Quoi ! aimerais-je encore ? » se demande-t-elle. Elle s'étonne qu'une lettre ait réveillé en elle quelque sentiment. Ce n'est qu'après une longue hésitation qu'elle semble reconnaître la main qui l'a écrite, et elle se reproche de

l’avoir devinée. « Nom cher et fatal, je ne veux plus te prononcer ; ne passe plus ces lèvres… ; que ma main s’arrête… ; mais je viens de l’écrire, c’est à mes larmes à l’effacer. » À entendre Bussy-Rabutin, un commerce régulier de correspondance n’a jamais cessé d’exister entre Héloïse et Abélard, et le courrier est là qui attend, pour la reprendre, la réponse à l’épitre qu’il vient d’apporter. « J’aurais eu le plaisir de vous renvoyer votre lettre effacée par mes larmes, dit-elle, si l’on n’était venu un peu trop tôt me la demander. » Poursuivons. En l’invitant à la réplique, Héloïse badine et se joue. « Si vous voulez attendre pour écrire que vous ayez des choses agréables à me mander, j’ai peur que vous n’attendiez trop longtemps. La fortune et la vertu s’accordent rarement. Donnez-moi donc le plaisir de recevoir de vos lettres, sans attendre un miracle de la fortune. C’est pour soulager les personnes enfermées comme moi que les lettres ont été inventées. Écrivez-moi sans application, avec négligence ; que votre cœur parle, et non votre esprit. » Une nuance de moins dans le goût et dans le tour, nous voilà dans la platitude. Les imitateurs à la suite n’y ont pas échappé.

> Mais si mon fol amour exige trop de vous,
> Du moins, cher Abélard, du moins, écrivez-nous,

traduit M. de Beauchamp[55]. C’est avec emphase, au contraire, que, sous la plume de Pope, Héloïse réclame la même faveur. « Une lettre ! s’écrie-t-elle ; par les lettres, un soupir passe de l’Inde jusqu’aux pôles. » Quelques traits encore. À la scène de la prise de voile, scène si grande dans

sa simplicité, telle qu'Abélard l'a reproduite[56], ils substituent, l'un, un tableau de drame, l'autre une invention de roman. Chez Pope, au moment où s'accomplit le sacrifice, les autels tremblent, les lampes pâlissent. « En prononçant mes vœux, dit Héloïse dans Bussy-Rabutin, j'avais sur moi un billet de vous par lequel vous me juriez que vous seriez toujours à moi ; » et aussi, sans doute, ce portrait qui lui servait « de consolation dans sa prison monastique. » Enfin, par un étrange oubli de toutes les vraisemblances, ils lui font reprendre tous deux, chacun à sa manière, le récit de la mutilation d'Abélard. « Si j'avais été auprès de vous, quand on vous mit dans le triste état où vous êtes, je vous aurais défendu au péril de ma vie ; mais n'en parlons plus, » dit Bussy-Rabutin avec un sans-façon qui, au milieu de ces émotions si saisissantes, amène presque le sourire sur les lèvres, « Quelles horreurs se retracent tout à coup à mon imagination, à mes yeux ! s'écrie tragiquement Pope. Où était Héloïse dans ces affreux moments ? Barbares, arrêtez… par pitié, par pudeur, cessez… Mes sanglots redoublés et ma rougeur brûlante m'ôtent la force d'achever. » Bien plus, suivant jusqu'au bout l'un et l'autre les entraînements de leur imagination, ils poussent leur héroïne aux provocations les plus inouïes : « Je ne saurais plus vivre, si vous ne me dites que vous m'aimez : le sacrement a rendu notre commerce hors de scandale ; vous pouvez venir me voir sans danger, » avait écrit Bussy-Rabutin. « Viens donc, dit Pope, que ma tête se repose encore sur ton sein ; que je boive à longs traits le délicieux poison que j'ai pris dans tes yeux ; que je retrouve

ce poison sur tes lèvres : donne ce qui est en ton pouvoir, et laisse-moi imaginer le reste. »

On a beaucoup admiré la grâce lascive de ce dernier trait, et la traduction qu'en a faite Colardeau[57], a contribué, pour une large part, au succès de son épître. Le trait est faux, comme tous ceux qui précèdent. Contre-sens d'autant plus révoltants, que les lecteurs qui prennent une idée des choses par les quelques mots saillants que tout le monde répète, et c'est le grand nombre, ont jugé par là de l'âme d'Héloïse. « Si l'on voulait apprécier la correspondance d'Abélard et d'Héloïse par les traductions qu'on en a données jusqu'à présent, disait dom Gervaise[58], on ne pourrait les regarder que comme un commerce de galanterie ;… or, il n'y a pas plus d'éloignement entre le ciel et la terre qu'il n'y en a entre leurs lettres et ce que ces infidèles traductions leur font dire. » Dom Gervaise parlait en homme qui, du moins, avait vu les textes. Les lettres d'Héloïse n'ont, en effet, ni ces mignardises ni ces hardiesses d'impudeur. Loin, bien loin d'elle, la préoccupation misérable de ce qu'un jour l'avenir pourra penser de ses infortunes ! Douze ans de silence et de compression étouffaient son cœur. Une occasion inattendue s'est offerte de rentrer en rapport de pensée avec Abélard, de le revoir peut-être, elle la saisit. Et avec quels élans de douleur, tour à tour âpre et douce, violente et délicate ! Quels cris de l'âme ! Sous ce langage embarrassé par les formes scolastiques, quelle flamme, quelle passion !

Qui a lu la première lettre d'Héloïse, a-t-on dit excellemment[59], ne l'oubliera jamais. Certes, ce n'est pas elle que l'écriture d'Abélard a pu tromper ; à la simple suscription elle a reconnu la main de son bien-aimé, et elle a peine un moment à dominer le trouble qui l'envahit. « Votre lettre, votre écriture…, » dit-elle comme hésitante et ne sachant quel ton elle a le droit de prendre, après tant d'années de séparation ; mais bientôt revenue à elle-même, elle ne peut se contenir : « Ah ! c'est bien là le tableau de tes épreuves sans merci ni trêve, ô mon bien suprême ! » et aussitôt elle en analyse, minutieusement le récit, « plein de fiel et d'absinthe, » comme pour le convaincre qu'il n'en est aucune qui lui ait échappé. Sans doute, ces épreuves sont aussi les siennes, mais elle s'efforce de l'oublier. Elle craint d'avoir trop laissé paraître sa propre douleur et elle se contraint. Ce n'est même pas en son nom qu'elle parle, c'est au nom de celles qu'Abélard a établies au Paraclet sous sa direction, et dont il a pris la charge ; ce sont elles qu'elle l'adjure de rassurer par ses lettres, de réconforter par ses conseils. Sous l'expression de cette prière, cependant, on sent peu à peu se gonfler le flot de l'émotion qu'elle réprime. Aucun titre ne répondant suffisamment à sa pensée pour exprimer la situation de ses compagnes vis-à-vis de lui, — ni celui d'amies, ni celui de sœurs, ni même celui de filles, — elle cherche s'il s'en peut imaginer un qui soit plus doux encore et plus sacré. Le mot qui remplit son cœur lui échappe enfin. « Peut-être, dit-elle, mettras-tu plus de zèle à t'acquitter de ta dette à l'égard de toutes ces femmes qui se sont données à Dieu, dans la personne de celle qui

s’est donnée exclusivement à toi. » Et alors, comme par la brèche d’une digue rompue, tous ses sentiments débordent à la fois en un mélange passionné de souvenirs amers, de récriminations ardentes et de tendres protestations. Ah ! plus d’une fois, elle a comparé de sang-froid ce qu’elle a reçu et ce qu’elle a donné. Violences, outrages, elle a tout souffert sans se plaindre ; et si jadis on a pu se demander ce qu’elle suivait, de la voix de l’amour ou de celle du plaisir, aujourd’hui on peut voir clair dans ses sentiments. Par son ordre, avec un autre habit, elle a pris un autre cœur, afin de lui montrer qu’il était le maître unique de cette âme qu’elle lui a livrée aussi bien que de ce corps qu’il a ravi ; c’est pour lui qu’elle s’est vouée aux austérités de la profession monastique, pour lui qu’elle y persévère, non pour Dieu dont l’amour n’a pu encore la toucher. Et lui, a-t-il jamais éprouvé pour elle autre chose qu’une passagère ardeur des sens ? Plus elle s’est immolée à sa sécurité, plus il l’a sacrifiée à son indifférence. Ah ! dès longtemps, elle a lu dans sa pensée, et elle n’y a trouvé qu’orgueil et égoïsme. Si, dans la *Lettre à un Ami*, il rappelle les arguments par lesquels elle le détournait du mariage, c’est uniquement pour s’en faire gloire, et maintenant qu’elle est la seule qui ait le droit de tout demander, elle est la seule qui ne puisse rien obtenir, pas même un de ces regards de compassion que nul ne refuse à sa misère. Autrefois les lettres d’Abélard venaient incessamment la convier au plaisir ; aujourd’hui, quand il s’agit de fortifier dans l’amour de Dieu une âme qui chancelle, il lui refuse le peu qu’elle implore, des mots pour des choses… Mais à peine s’est-elle

laissée emporter à ces récriminations, qu'elle se les reproche, et son cœur se fond en tendresse. Non, ce n'est pas elle qui accuse ainsi Abélard, c'est la foule. Quant à elle, son bonheur est de se repaître de l'image du passé. Elle se plaît à évoquer le charme des jours de triomphe où le monde entier le suivait de ses regards, des heures d'ivresse où il chantait pour elle des vers faits pour elle, où les reines enviaient son sort. Aujourd'hui non moins qu'il y a douze ans, il est son « tout. » Et comme si ce mot, le dernier de sa lettre, ne disait pas assez complètement ce qu'elle veut lui faire dire, elle en développe la grâce et la force dans cette suscription où elle semble essayer successivement, et où finalement elle accumule toutes les formes de la tendresse humaine : « À son maître ou plutôt à son père ; à son époux, ou plutôt à son frère ; sa servante, ou plutôt sa fille ; son épouse, ou plutôt sa sœur ; à Abélard, Héloïse. »

La réserve calculée de la réponse qu'elle reçoit d'Abélard la pénètre de douleur, mais ne la décourage point. Elle s'était flatté d'un retour d'affection. On ne lui renvoie que des conseils de haute raison. Mais si peu que la réponse fût en harmonie avec ses propres sentiments, elle devait en être touchée, par cela seul que c'était une réponse. Dès ce moment, en effet, tout reproche expire sur ses lèvres. Abélard a mis son nom avant le sien, et, dans cet ordre naturel qui lui semble une interversion, elle voit une intention d'égards et de considération qui lui est douce. Il ne veut plus être aimé qu'en Jésus-Christ ; contenant la fougue de ses élans, elle lui récrit : « À celui qui est tout

pour elle après Jésus-Christ, celle qui est tout à lui en Jésus-Christ. » Il lui envoie un psautier et lui demande de prier pour son salut ; elle priera. Elle s'accuse seule de tous les malheurs dont ils ont été frappés ensemble ; elle ne rappelle plus la part qu'il en a subie, que pour s'en faire un crime. Cependant, si elle obéit, elle est loin d'être apaisée. « S'il arrive que le Seigneur me livre aux mains de mes ennemis, et que ceux-ci triomphant me donnent la mort, que mon corps soit rapporté au Paraclet, pour être enterré par vos soins, » avait dit Abélard ; et ces mots, qui retentissent dans son cœur comme un glas funèbre, y soulèvent un mouvement de révolte. Elle accuse Dieu de ne l'avoir élevée si haut que pour la faire tomber dans un abîme plus profond ; elle s'indigne que sa main l'ait frappée, alors que leur union était devenue légitime, après l'avoir épargnée lorsque cette union était coupable ; elle ne veut point qu'on croie à sa piété, quand le jour, la nuit, sans cesse, le souvenir d'Abélard l'obsède, quand son image l'attire et la remplit ; quand, au milieu de ses prières, pendant le sacrifice de la messe, jusqu'au pied de l'autel, elle sent les ardeurs de la passion qui la dévore. « Trêve aux éloges ! répond-elle avec une étrange véhémence à Abélard, qui avait essayé de flatter sa peine, en lui faisant chrétiennement entrevoir la récompense de ses mérites : on vante ma sagesse ; c'est qu'on ne connaît pas mon hypocrisie ; on porte au compte de la vertu la chasteté de la chair, comme si la vertu était l'affaire du corps et non celle de l'âme ! si je suis glorifiée parmi les hommes, je n'ai aucun mérite devant Dieu qui sonde les cœurs et les reins,

et qui voit ce qui est caché. L'éloge venant de vous est d'autant plus dangereux qu'il me séduit et m'enivre… Non je ne cherche pas la couronne de la victoire… Dans quelque coin du ciel que Dieu me donne une place, il aura bien assez fait pour moi[60]. » Et c'est par une sorte de défi à la grâce qu'elle termine sa lettre.

Une seconde réponse d'Abélard achève de la soumettre. Elle ne veut point qu'il puisse l'accuser de désobéissance ; elle s'est donc résolue à ne plus parler du passé. De près et dans un entretien, elle ne serait pas sûre d'elle-même ; de loin, dans une lettre, il lui sera moins difficile de se contraindre. « J'ai imposé à l'expression de ma peine, dit-elle, le frein de ta défense. » Il est « son maître ; » elle sera « sa servante. » Au maître seulement de diriger la servante. Il se prête à entrer dans les voies d'une direction spirituelle ; elle l'y engage. Si elle a consenti à se taire, c'est à la condition qu'il parlera, lui, lui et point d'autre. Elle ne veut point d'autres conseils que les siens ; elle a besoin des siens ; elle y a droit. Sous la résolution de la contrainte à laquelle elle se réduit, persiste toute l'énergie de la passion. Mais c'est une énergie maîtresse d'elle-même et qui ne cherche qu'à se régler. « Les idées se chassent l'une l'autre, dit-elle ; l'esprit tendu en un sens différent est forcé, sinon d'abandonner les choses d'autrefois, au moins d'en laisser reposer le souvenir. » Qu'il la tienne donc occupée du soin de ses religieuses, en s'en occupant avec elle. Et, pour le mieux faire entrer dans ce dessein, elle lui communique le fruit de ses propres réflexions sur la Règle qu'elle croirait

utile d'appliquer au Paraclet. Ainsi commence une nouvelle phase de sa correspondance et de sa vie.

Et maintenant entre les mouvements généreux de cette âme, non moins forte qu'ardente, qui lutte, qui se débat, qui finit par « s'imposer le frein, » et l'exaltation artificiellement désordonnée des déclamations de Pope et de Bussy-Rabutin, quoi de commun ? Il faut toutefois pousser la comparaison plus loin encore, et jusqu'au vif. On a tour à tour essayé de souiller la source de cette passion et d'en exalter le caractère. Bayle, résumant et caractérisant, d'un de ces mots qui ne lui coûtent pas assez, les sentiments d'Héloïse, tels que les dépeignent Bussy-Rabutin et Pope, l'accuse, sans hésiter, d'incontinence, et la traite de fille sans honneur[61]. D'autre part, Chateaubriand, qui pourtant fonde son jugement sur les mêmes textes, dit avec non moins de décision : « Femme d'Abélard, elle vit, et elle vit pour Dieu[62]. » Le cœur d'Héloïse n'est pas plus celui d'une libertine que celui d'une sainte. Non, sa pensée n'est pas détachée d'Abélard, et Dieu n'a pas pris dans son cœur la place qu'elle y a faite à son amant[63] ; elle a l'âme trop ferme et trop haute pour le dissimuler : elle est sans force contre l'enivrement des souvenirs qui la pressent, et elle ne déguise rien de sa faiblesse. Mais quand, déchirant le voile, elle révèle à Abélard les images qui la poursuivent impitoyablement ; quand elle lui confesse, le feu sur les lèvres, qu'elle ne peut arracher son âme au souvenir des jours, des moments, des lieux témoins de son délire, est-ce donc qu'au nom des droits, soit de l'union qui a rendu sa

passion légitime, soit de cette passion même, est-ce qu'un seul instant elle songe à solliciter des voluptés dont l'idée lui est doublement interdite ? Ah ! bien au contraire, ces obsessions auxquelles elle est en proie, elle les considère comme un châtiment mérité de ses fautes ; ces souvenirs dont le charme la torture sont, à ses yeux, comme une première figure du remords qu'elle appelle ; elle les offre à son bien-aimé en expiation des épreuves qu'elle lui a attirées, en attendant qu'elle puisse les offrir à Dieu ; et c'est afin de s'en affranchir, qu'elle conjure Abélard de fixer son âme en lui sur d'autres pensées. Voilà les traits sous lesquels Héloïse peint elle-même son trouble, trouble profond, douloureux, trouble d'un cœur qui ne s'appartient point, qui ne peut pas, qui ne veut pas rompre le lien d'une possession subie avec ivresse, mais qui voudrait en élever, en purifier l'objet.

Comment, au surplus, dans la situation imaginée par Pope et par Bussy-Rabutin, comment s'expliquer les réponses d'Abélard ? Il est vrai qu'ils font bon marché de son rôle ; ils le suppriment. Et effectivement, en présence des emportements qu'ils prêtent à Héloïse, que pouvait faire Abélard ? Prêter l'oreille à des appels insensés ? Donner des conseils qu'on ne lui demande pas ? Il ne répond point. Ainsi du moins sont sauvées les convenances, sinon les vraisemblances. Mais par la suppression des lettres d'Abélard, on lui fait tort d'une solide partie de sa gloire, de la meilleure peut-être.

Nulle part, en effet, il ne touche de plus près à la grandeur. Sans doute, l'émotion qu'il laisse entrevoir, dans ses premières réponses, n'est pas encore suffisamment dégagée d'un sentiment de préoccupation personnelle ; et les homélies en quatre points qu'il adresse à Héloïse, en échange de ses lettres enflammées[64], ont au premier abord une froideur qui déconcerte. Quelle âme, il est vrai, ne paraîtrait de glace auprès de l'âme brûlante d'Héloïse ! Si l'on veut bien juger d'ailleurs des conseils d'Abélard, il faut les lire dans le sentiment où ils étaient reçus. Or, pour Héloïse, la forme didactique des instructions d'Abélard lui rappelait les leçons d'autrefois ; pour elle, le commentaire était un aliment d'autant plus précieux qu'il était plus abondant ; et pouvait-il lui donner un plus doux témoignage de sympathie, dût cette satisfaction rouvrir une source amère de larmes, que de l'entretenir de lui ? Enfin dans la réserve où il s'enveloppe, que d'égards et de ménagements !

Le début de sa première réponse est un mot d'apaisement. De récrimination contre les reproches d'Héloïse, aucune ; aucune allusion à leur ancienne faute. On sent qu'il voudrait ensevelir le passé dans l'oubli, et du coup la ravir à Dieu. Il a compris qu'il n'en pourrait rien obtenir qu'en se mettant à l'unisson des sentiments qui la remplissent, et il ne craint pas de réclamer sa prière à titre d'époux. « Souvenez-vous, dans vos oraisons, de celui qui vous appartient, lui dit-il[65], et ayez d'autant plus de confiance dans l'expression de votre prière, qu'ainsi que

vous le reconnaissez vous-même, elle n'a rien que de légitime et qui ne puisse être agréable à Celui qu'il faut implorer. » En même temps, il l'encourage, il s'efforce de la relever à ses propres yeux. Le cri de révolte qu'Héloïse lui renvoie l'avertit que ce n'est pas par quelques consolations banales qu'il aura raison de sa passion : il change de ton, et le prend de plus haut. Il rappelle leurs communes erreurs, il insiste sur leur gravité ; et, chose nouvelle dans sa bouche, il en revendique la responsabilité. La vengeance de Fulbert dont elle s'indigne, et que naguère il n'avait subie lui-même qu'avec une résignation hautaine, lui parait aujourd'hui un acte de justice indulgente. S'il a été trahi, c'est qu'il a commencé par trahir. Bien plus, la peine dont il a été atteint, est un coup de la grâce. « Heureux ceux que le Seigneur éprouve et tente, dit-il, parce que la récompense est en proportion de l'épreuve ! Heureux ceux qu'il s'est séparés pour l'éternité, en les punissant dans cette vie mortelle ! » Jamais directeur de conscience n'a dépeint avec plus d'éloquence l'inanité et les misères des voluptés humaines. Un véritable souffle anime les dernières pages de cette admirable lettre, un souffle précurseur de la grandeur de Bossuet et de la grâce de Fénelon. On y reconnaît à la fois le théologien rompu à l'interprétation des textes, le philosophe initié aux passions du siècle, le maître habitué à l'exercice de l'autorité. Autorité d'autant plus touchante ici, qu'elle se fait douce. Si dans celle qu'il a aimée il ne veut plus voir que l'épouse de Jésus-Christ, il ne rompt pas, pour cela, le lien qui a uni leurs destinées. Il ne sépare point le sort d'Héloïse d'avec le sien. C'est avec elle et par elle qu'il

veut mériter le bonheur des élus. Il lui envoie la formule même de la prière que, tous les jours, elle doit adresser à Dieu pour leur commune expiation. Et cette prière est, sans contredit, ce qu'il a écrit de plus ému. L'amour humain s'y mêle, dans ce qu'il a de plus pur et de plus exquis, à tout ce que la raison chrétienne peut inspirer de plus solide et de plus haut. Aussi peut-on croire que ce n'est pas seulement par obéissance qu'Héloïse avait cédé au dernier appel dont ce formulaire était l'expression ; elle a senti que la sollicitude d'une pensée amie lui était rendue.

III

Les *Lettres de direction* proprement dite, ainsi que les morceaux divers qui s'y rattachent, soulèvent les plus graves questions d'histoire et de morale. Mais, outre que le simple exposé de ces questions nous entraînerait trop loin, elles ont été l'objet d'une étude magistrale[66]. Notre unique prétention est de relever, dans cette seconde phase de la correspondance d'Abélard et d'Héloïse, comme nous l'avons fait pour la première, ce qui peut préparer à en comprendre et à en goûter l'esprit.

Si les lettres qui se rapportent à cette phase nouvelle diffèrent essentiellement des précédentes par les matières qui en sont le sujet, elles participent au fond du même sentiment, de la même vie ; elles en sont la suite naturelle et

le couronnement. Toutefois, le premier effet qu'on éprouve, en les abordant, est celui d'un saisissant contraste. Rien de plus sévère que la vie à laquelle Héloïse avait été vouée. « Au premier tintement, dit-elle dans la description qu'elle en fait, nous nous levons en hâte pour vigiles… Le tintement fini, au signe de la prieure, nous faisons les prières d'usage, les jours de fête, à genoux ; les jours ordinaires, prosternées. Les prières faites, nous nous signons et nous entrons dans nos stalles. Après vigiles, tout le monde sort. S'il ne fait pas jour, on allume et on reste tranquille dans le chapitre. S'il fait jour, prime suit aussitôt… Après prime, messe du matin. Puis, chapitre. Au sortir du chapitre, lecture jusqu'à tierce, si le temps le permet. Suit tierce, puis la grand'messe, et après la grand'messe, sexte immédiatement. Après sexte, lecture jusqu'à none. Après none on va au réfectoire ; on écoute la lecture en grand silence. Au *tu autem*, on se met en marche en ordre, chantant les prières, et on entre à la chapelle. Les prières finies, on se rend au chapitre pour entendre quelque sermon d'édification. Puis vêpres. Après vêpres, méditation, priant de cœur, sans aucun signe extérieur, dans le plus profond silence. Puis collation et complies. Après le *requiescat in pace*, on fait la prière dans les stalles. Au signal de l'abbesse, on se signe, on sort en ordre, les plus âgées les premières ; l'abbesse donne l'eau bénite. On monte au dortoir, chacune se rend à son lit et se couche ceinte et habillée[67]… » Voilà les austérités froides dans lesquelles avait été jetée toute vive cette âme de feu. Mais Héloïse avait promis de se soumettre ; elle s'y était engagée

vis-à-vis d'elle-même ; elle se tient parole. Autant le ton de ses réponses jusque-là était vif, pressant, tumultueux, autant il devient grave et recueilli. Il semble qu'aux sourds grondements d'une nuit de tempête ait succédé le calme d'une aube pure. Elle avait demandé à Abélard, tant en son nom qu'au nom de ses compagnes, une histoire de l'origine des ordres de religieuses et une Règle pour le Paraclet. Allant elle-même au-devant des prescriptions qu'elle sollicite, elle développe ses idées personnelles sur les fondements de la discipline monacale, tels qu'elle en comprend l'application à des femmes, et sa haute raison se déploie dans cet exposé de principes avec une remarquable sérénité. Elle ne se fait pas illusion sur les faiblesses et les désordres de son temps ; elle sait que, « si l'on se précipite dans la vie monastique, on y vit plus irrégulièrement encore d'ordinaire qu'on n'y est entré, et qu'on y brave la règle d'autant plus facilement qu'on l'a acceptée sans la connaître[68]. » D'autre part, elle se refuse à attacher une importance souveraine aux pratiques extérieures. « Communes aux réprouvés et aux pénitents, aux hypocrites et aux vrais dévots, dit-elle, elles ne peuvent avoir qu'un médiocre mérite aux yeux de Dieu, et ne sauraient être une préparation à entrer dans son royaume[69]. » C'est l'intention, non l'acte, qu'elle veut que l'on considère. Aussi n'est-elle point d'avis qu'on pousse aucune observance à l'extrême rigueur. Le monde ayant vieilli, les règles ont été atténuées pour les hommes : à plus forte raison, doivent-elles être adoucies à l'égard des femmes,

pour qui elles n'ont pas été faites. Les travaux manuels, par exemple, ne sont-ils pas en désaccord avec la faiblesse de leur sexe ? En un mot, l'idéal qu'Héloïse se fait de la vie religieuse est à la fois élevé et doux. Des vœux modestes, la volonté de s'y tenir, et, s'il se peut, d'y ajouter sans cesse par une progression réfléchie d'humilité, de sagesse, d'obéissance, par-dessus tout, l'accomplissement des préceptes de l'Évangile : voilà les bases du Règlement qu'elle propose[70]. Elle le résume, avec une précision heureuse, en ces termes : « Quiconque ajoutera la continence aux vertus de l'Évangile réalisera la perfection monastique. Plût à Dieu que notre profession nous élevât seulement jusqu'à la hauteur de l'Évangile ! gardons-nous de prétendre la dépasser : n'ayons pas l'ambition d'être plus que chrétiennes[71]. »

À ces observations judicieuses, Abélard a reconnu l'esprit de sa doctrine. Il y répond en les fortifiant de nouveaux arguments empreints d'un esprit large et généreux. En principe, il n'admet aucune infériorité de sexe au désavantage des femmes, et il fait remonter à Jésus-Christ l'institution des congrégations de religieuses. N'hésitant même pas à aller rechercher jusque chez les vierges du paganisme l'exemple anticipé des vertus chrétiennes[72], il en tire la preuve de l'égalité fondamentale des deux sexes. Toutefois, ce n'est point une raison, à son sens, pour imposer aux femmes les mêmes devoirs qu'aux hommes. Il veut que l'on mesure le fardeau aux forces, à la condition que, pour tout le monde, l'effort soit en

proportion des moyens. La continence, la pauvreté, le silence, sont les trois règles de profession monacale qu'il établit comme les obligations communes à l'un et à l'autre sexe. Mais pour l'un comme pour l'autre, il ne demande que l'utile et le possible. Ni superflu, ni privations ; point de travaux excessifs, point d'oisiveté énervante ; le corps allègre, l'âme saine, le cœur pur et haut ; car Dieu regarde plutôt les cœurs que les œuvres[73]. À ces enseignements généraux, il ajoute des recommandations spéciales sur le rôle qui convient à l'abbesse, à la tourière, aux diverses dignitaires ou officières du couvent ; il passe en revue chaque emploi et en détermine le caractère. Puis de ces détails d'organisation pratique remontant aux principes dont la pensée le domine, il conclut en exigeant, entre toutes choses, que, par l'étude approfondie, par la méditation raisonnée des saintes Écritures, on combatte l'ignorance, ce fléau de la vie monastique et de la religion. « Ne nous lassons pas, dit-il, de creuser des puits d'eau vive, c'est-à-dire de pénétrer nous-mêmes dans les profondeurs du sens des saintes Écritures ; creusons les anciens, ouvrons-en de nouveaux. Les Philistins dussent-ils s'y opposer, persévérons avec ardeur, afin qu'il nous soit dit à nous aussi : buvez de l'eau de vos vases et de vos puits. Creusons jusqu'à ce que l'eau déborde dans les places publiques. Que la science des divines Écritures ne nous permette pas seulement de donner satisfaction à nos propres besoins : apprenons aux autres à boire. Que les hommes boivent et les animaux aussi, suivant la parole du Prophète[74]. »

Ces instructions, dont nous retrouvons l'application fidèle dans la *Règle* attribuée à Héloïse[75], sont, peu après, suivies d'un recueil d'hymnes et d'un choix de sermons pour toutes les grandes fêtes de l'année. Les cadres de la vie du Paraclet ainsi tracés, pour ainsi dire, Abélard revient au moyen de direction sur lequel il fait le plus de fond, à savoir la culture des lettres. Il y compte pour empêcher que, « tandis que les mains sont occupées, le cœur ne s'échappe, et, infidèle à son céleste Époux, ne s'abandonne au commerce impur du siècle[76]. » Il se fait gloire d'ailleurs de pousser ses filles dans les études qui peuvent contribuer à « régénérer la connaissance abâtardie de l'Écriture, et à tirer le monde, par le zèle des femmes, des ténèbres où l'incurie des hommes l'a fait tomber. » Il les invite à s'attacher au texte même de l'Évangile, en répudiant toutes les traductions. « Heureuse, dit-il, l'âme qui, méditant nuit et jour sur la loi du Seigneur, étanche sa soif à la source même comme à une eau limpide, et ne s'expose pas, puisant un breuvage troublé au lieu d'un breuvage pur, à rejeter de dégoût ce qu'elle a pris[77] ! »

« Sensibles à ces avis, répond Héloïse, et en cela, comme en tout le reste, faisant de notre mieux pour accomplir envers vous les devoirs de l'obéissance, nous avons été saisies, nos sœurs et moi, d'un ardent amour de la science des Écritures ; suivant votre recommandation, nous avons travaillé à en approfondir le sens ; mais souvent des obscurités nous arrêtent, et nous venons, comme des disciples à leur maître, comme des filles à leur père, vous

demander des éclaircissements[78]. » Ainsi s'engage un échange de questions et de réponses : questions simples, précises, parfois embarrassantes par leur netteté même et qui témoignent d'une lecture aussi attentive qu'intelligente ; réponses étendues, raisonnées, érudites, plus subtiles en général que concluantes, mais pour lesquelles Abélard ne ménage ni son savoir ni son esprit.

Ce n'étaient donc pas seulement les principes de son enseignement qui présidaient à l'ordre général du Paraclet ; sa pensée en inspirait, en réglait incessamment la pensée. Et qui ne sent que, dans ce commerce de direction souveraine et de subordination absolue, Héloïse et Abélard trouvaient, tous deux, autre chose qu'une pure satisfaction de savoir, d'intelligence et de raison ?

Héloïse, fidèle à ses engagements, « a fait rentrer son cœur dans le silence. » Depuis qu'elle a promis de se contraindre, nous n'avons plus de sa main que la lettre où elle expose ses idées au sujet du gouvernement du Paraclet, et quelques lignes de billets d'envoi. Mais, flamme assoupie et non éteinte, le sentiment qui la possède se fait jour : ici par des exagérations de défiance d'elle-même ; là, par des effusions d'obéissance ; ailleurs, par la vigueur d'une simple expression, où elle ramasse toutes les forces de son âme ; ailleurs enfin, par des explosions de tendresse qu'elle arrête aussitôt, mais qu'elle n'a pu contenir. « Ô maître cher à tant de cœurs, mais à nul plus qu'au nôtre ! s'écrie-t-elle[79], c'est vous qui avez réuni dans ce temple, qui est vôtre, les servantes du Christ, vos filles spirituelles ; c'est

vous qui les avez soumises au joug du Seigneur ; vous qui nous avez pressées de nous appliquer à l'intelligence de la parole divine, vous qui vous êtes chargé de la direction de nos études et de nos vertus… » Peu s'en faut qu'elle n'ait ajouté, appliquant la parole de saint Paul : « En vous nous existons, nous vivons, et nous sommes. » Toutes les recommandations, tous les conseils, les moindres mots d'Abélard, se gravent dans son esprit. Elle les recueille, s'en pénètre, s'en nourrit. Grâce à la *Règle* dont elle a obtenu l'approbation, au recueil de sermons, d'hymnes, de prières qu'elle s'est fait successivement envoyer, aux explications et aux commentaires qu'elle provoque sans relâche, il n'est pas un jour, pas une heure, pas un moment de sa vie, pour ainsi dire, pas une occupation où elle ne se sente éclairée, dirigée par lui.

Abélard, qu'une soumission si discrète a fini par émouvoir, ne se refuse pas à en paraître touché. Ce rôle tout spirituel de directeur de conscience le met à l'aise, et à mesure qu'il s'y engage, sa sympathie se marque plus sensiblement. Si sa sollicitude embrasse « toutes ses filles » du Paraclet, c'est toujours à Héloïse particulièrement qu'il s'adresse, à sa sœur jadis si chère dans le siècle, plus chère encore en Jésus-Christ. Il ne lui refuse aucun des titres, aucune des faveurs que jadis elle sollicitait vainement. Nouveau Jérôme, il se plaît à saluer en elle une Marcelle, une Paule, une Eustochie. Il l'exalte pieusement aux yeux de ses compagnes. Il reproduit ses paroles, comme pour lui prouver quel souci il a d'entrer dans sa pensée. Il ne craint

même pas de laisser passer dans ses conseils quelque tendresse. Certaines expressions empreintes d'une délicatesse affectueuse et d'une sorte de fraîcheur témoignent que, si la source de l'amour où s'est enivrée sa jeunesse est profondément refoulée dans son cœur, le temps, qui l'a recouverte, ne l'a pas desséchée. Et quand, au concile de Sens, frappé du coup dont il ne devait plus se relever, il a mis sa conscience en règle vis-à-vis du chef de l'Église, c'est à elle encore, à elle seule qu'il songe, pour la rassurer sur l'orthodoxie de ses doctrines et sur le salut de son âme. Il sait que l'écho des accusations dont il est poursuivi n'a nulle part retenti plus douloureusement que dans le cœur d'Héloïse ; il veut que « tout sentiment d'angoisse et de doute cesse de la faire palpiter de terreur[80] ; » il lui envoie sa profession de foi, testament suprême de son cœur et de sa raison.

IV

Tel est l'ensemble, tel est le mouvement des lettres d'Abélard et d'Héloïse. Les incertitudes de G. Orelli et de M. Lud. Lalanne sur l'authenticité des *Lettres amoureuses* se seraient-elles produites, si, rompant avec la tradition du dix-septième siècle, ils avaient considéré dans son unité, comme nous avons essayé de le faire, cette correspondance, ardente, enflammée d'abord de la part d'Héloïse, autant

qu’elle est froide et mesurée de la part d’Abélard, puis grave et contenue, sans cesser d’être touchante, lorsqu’Abélard a commencé à se montrer lui-même ému, et présentant dans ces deux phases une indissoluble communauté de sentiments ? Pour nous, les *Lettres amoureuses* n’ont pas de sens réel, détachées des *Lettres de direction*, tandis qu’elles s’expliquent les unes par les autres et se complètent. Assurément du moins, la persistance du sentiment qui se manifeste encore si nettement dans les *Lettres de direction*, aide à comprendre l’ardeur de celui qui éclate dans les *Lettres amoureuses*. Chose singulière, c’est l’énergie persévérante de cette passion, nous l’avons vu[81], qui a mis en défiance ! Ce qui était l’explication, la lumière, est devenue l’objection. L’erreur de la critique ne serait-elle pas simplement d’avoir voulu soumettre cet amour sans exemple à la commune mesure des sentiments humains ?

« Qu’une vie est heureuse, a dit Pascal, qui commence par l’amour et qui finit par l’ambition ! » Si la vie d’Abélard a commencé, comme elle a fini, par l’ambition, nul doute que l’amour n’y ait tenu une grande place. Il était né avec l’humeur mobile et légère, le caractère violent et superbe : son cœur n’était pas à la hauteur de son génie. Destiné par son père à la profession des armes, il lui était resté de cette vocation de famille le goût de la lutte, la passion de la victoire. Impatient de toute supériorité, il ne souffrait ni la contradiction, ni l’obstacle. Tout ce qu’il convoitait lui semblait dû, et dès qu’il avait fixé un but à ses désirs, il ne se reposait que dans la satisfaction conquise. Le

succès obtenu, il en épuisait les jouissances avec éclat, sans ménagement pour son adversaire ; puis il marchait, avec une ardeur nouvelle, à d'autres combats. Tel il se représente lui-même dans sa triomphante jeunesse, avant que le doigt de Dieu l'eût touché. Il avait porté dans son amour la même âpreté souveraine. Après avoir séduit Héloïse, il la sacrifia, Il avait trente-huit ans, quand il la connut, quarante ans quand il s'en sépara. Qu'après les premiers déchirements, cette passion ne lui ait d'abord paru, dans sa vie aventureuse, qu'une aventure de plus, on peut le croire. Mais l'image d'Héloïse était profondément fixée dans son âme, plus profondément qu'il ne l'avait peut-être lui-même soupçonné. Les *Lettres de direction* ne nous le montrent-elles pas passant peu à peu du sentiment à peine indiqué d'une compassion froide à l'expression d'abord discrète, puis délicate et avouée d'une pieuse tendresse ? Au milieu des luttes qu'il poursuit, il écrit, il compose pour Héloïse ; pendant dix ans, il entretient assidûment avec elle un grave et doux commerce ; et lorsque toutes ses ambitions ont été anéanties, lorsque, brisé par les coups répétés de ses adversaires, il succombe pour ne plus se relever, elle est le dernier objet de sa peine, sa dernière pensée. Certes, c'en est assez pour comprendre que, douze ans après la séparation, alors que déjà des déceptions cruelles et d'implacables inimitiés avaient commencé à faire fléchir son courage, il ait éprouvé un charme douloureux à dépeindre son amour dans la *Lettre à un Ami*, quand surtout les jouissances qu'il trouvait dans ces souvenirs étaient

comme épurés à ses yeux par l'idée d'expiation qui y était jointe.

Ce qui se justifie si aisément pour Abélard, a-t-il besoin d'être expliqué pour Héloïse ? Comme on l'a dit heureusement[82], Abélard eut deux passions : Héloïse et l'ambition ; Héloïse n'en eut qu'une : Abélard. Trois années au plus après être sortie du couvent, Héloïse y est rentrée, et rentrée à jamais, sans vocation. Ces trois années, qui furent toute sa vie, ont été enchantées tour à tour et déchirées cruellement. Le souvenir des ivresses et des douleurs qu'elle a traversées est le seul bien qu'elle se soit réservé. Est-il si difficile de concevoir que, nourri dans le silence du cloître, sans expansion, sans soulagement, ce souvenir soit resté intact et vivace au fond « d'une âme que Dieu même n'a pu disputer à son amant[83] ? » Même alors qu'il a été purifié, sinon calmé, par une pensée plus haute, ne subsiste-t-il pas dans toute sa force ? Ne survit-il pas à la mort de celui qui en est l'objet ? Abélard à peine éteint à Cluny, Héloïse fait transporter ses restes au Paraclet, poursuit son absolution, pourvoit au sort de l'enfant qu'elle devait à son amour ; et l'imagination populaire, qui ne s'exalte que pour les sentiments vrais, la représente fidèle à ce culte, pendant plus de vingt ans et jusqu'à son dernier soupir. « Oui, elle fut véritablement son amie, » dit la *Chronique de Saint-Martin de Tours* ; et une touchante légende ajoute que, sur l'ordre qu'elle donna avant d'expirer, son corps ayant été déposé dans le caveau de son mari, Abélard étendit les bras

vers elle pour la recevoir, et les referma dans cet embrassement[84].

Comme sa destinée, son âme est, pour me servir de l'expression appliquée par Montaigne aux grandes âmes de l'antiquité, « hors de la portée accoustumée du ject. » Les traits ne manquent pas pour la dépeindre. À l'époque où il s'occupait avec le plus de passion de M^me^ de Longueville, — la date n'est pas indifférente, — un jour, V. Cousin, dans un de ces entretiens où il portait tant de feu, jeta tout d'un coup à ses interlocuteurs cette question : Quelle est la femme dont il eût été le plus deux d'être aimé ? Divers noms furent cités et discutés, celui de Vittoria Colonna, entre beaucoup d'autres. V. Cousin nomma Héloïse, et, partant d'un trait, il se mit à parler de l'amante d'Abélard comme il parlait de toutes choses, grandement. Il est regrettable que, d'une admiration si bien sentie, il ne nous reste que ce beau, mais trop bref témoignage, incidemment exprimé dans l'*Introduction à la philosophie d'Abélard* :… « Cette noble créature, qui aima comme sainte Thérèse, écrivit quelquefois comme Sénèque, et dont le charme devait être irrésistible, puisqu'elle charma saint Bernard lui-même… » Dans une de ses comparaisons les plus malheureuses, Pope représente Héloïse sous l'image de la vierge folle. L'attitude que toutes les traditions s'accordent à lui prêter est celle du recueillement et de la réflexion : « la très-sage Héloïse, » dit Villon[85]. L'ardeur de sa passion n'a d'égale, en effet, que la vigueur de sa raison. L'autel qu'elle a élevé à Abélard, dans le fond de son cœur, comme

dans un sanctuaire, ne lui dérobe aucune de ses faiblesses ; elle le connait et elle le juge. Elle ne lit pas moins clairement dans sa propre pensée. Impuissante parfois à réprimer tout d'abord les mouvements qui l'entraînent, elle en a conscience, elle les analyse, les raisonne et finit par les régler. Ses lettres sont un mélange d'élans passionnés et de savantes controverses. Sous le coup des émotions les plus poignantes, son esprit reste libre. Au moment de prendre le voile, elle trouve dans ses souvenirs, pour peindre sa situation, une inspiration héroïque. À Argenteuil, tandis qu'elle souffre et s'indigne, en proie à toutes les tortures de l'amour qui la dévore, elle donne le spectacle d'une édifiante sérénité. La lecture de Sénèque et des Pères de l'Église, dont elle était nourrie, n'avait pas seulement orné son imagination ; elle avait trempé son âme. Au premier siècle de notre ère, païenne, elle eût honoré le stoïcisme ; chrétienne, elle eût fait aimer et glorifier le martyre. Incapable de se résigner, elle sait se contraindre. Elle discute avec saint Bernard[86], le faux apôtre ; comme elle l'appelait dans son implacable fidélité aux ressentiments de son époux. Les plus fougueux adversaires d'Abélard la ménagent. Les Papes la protègent[87]. La volonté d'Abélard est la seule sous laquelle elle s'incline, et elle lui obéit plutôt qu'elle ne lui cède. Cette fermeté d'intelligence l'avait, au témoignage de Pierre le Vénérable, distinguée dès sa jeunesse ; la vie monastique avait achevé d'en condenser les forces. Faut-il s'étonner qu'avec une telle puissance de caractère et de réflexion, elle ait pu, à

quelques années de distance, retracer toutes les péripéties d'un amour que le temps et la séparation n'avaient fait qu'enflammer ? Au milieu des intérêts qui se disputent la vie fiévreuse des sociétés modernes, nous avons peine à concevoir cette domination d'un sentiment unique absorbant en lui toutes les énergies d'une noble intelligence. Mais n'est-ce pas la marque et la grandeur des époques analytiques et rêveuses comme le moyen âge d'avoir, par ce travail de concentration généreuse, pour ainsi dire, produit, sous la figure des Godefroy de Bouillon, des saint Louis, des Jeanne d'Arc, le type achevé des plus belles, des plus saintes passions ?

Et si ce n'est point par Abélard et par Héloïse que ces lettres ont été écrites, quel en est donc l'auteur ? « Un ami, dit Orelli, un admirateur qui les aurait rédigées après leur mort, assez heureusement. » Certes, la rédaction est assez heureuse. Celui-là était un écrivain de génie, qui a pu concevoir et exprimer avec une telle éloquence une telle passion ; il mériterait d'être connu comme un des maîtres de notre art dramatique ; il était digne de peindre l'âme des Émilie et des Hermione, des Pauline et des Phèdre. Plus ingénieuse, la conjecture de M. Lud. Lalanne est aussi plus plausible. Ce qui a surtout éveillé les doutes de M. Lalanne sur l'authenticité des *Lettres amoureuses*, c'est le tour de certains passages suspects à ses yeux d'arrangement[88] ; » et il conclut en supposant qu'Héloïse avait conservé les minutes de ses propres lettres en même temps que celles d'Abélard, et que c'est elle qui les a « arrangées » et

disposées dans la suite, a en forme de composition régulière. » La supposition n'a rien que d'acceptable, et l'on aime à se figurer Héloïse relisant et remaniant cette correspondance si chère. C'est, à nos yeux, un trait de vérité de plus dans l'histoire de cette passion unique. Mais est-il besoin de recourir à tant de mystère ?

Nul doute d'abord que la *Lettre à un Ami* ait couru le monde. Rien de plus simple, d'autre part, qu'Héloïse ait gardé précieusement toutes les réponses d'Abélard, et qu'elle ait pris copie des siennes, avant de les transmettre. L'œuvre s'est ainsi composée toute seule, par le simple rapprochement des morceaux qui se faisaient suite naturellement.

Est-ce à dire maintenant que ces morceaux n'aient subi aucune retouche, et que le manuscrit de Troyes, qui date d'un siècle après la mort d'Héloïse, nous les ait transmis tels qu'ils étaient sortis de sa main et de celle d'Abélard ? La langue d'Abélard et d'Héloïse, on le sait, n'est pas pure. Semé de traits brillants, mais surabondamment nourri de textes, orné plutôt qu'élégant, parfois rude et grossier, toujours tendu et comme armé en guerre, le style d'Abélard manque en général de naturel et de charme. Celui d'Héloïse, bien supérieur par la vigueur et par le feu, présente d'étranges intermittences de froideur, partout où la controverse se glisse à la place de la passion, et Bayle n'a pas tort de dire que, si Bussy-Rabutin « se fût aussi bien connu en langue latine qu'en langue française, il n'eût pas donné tant d'éloge à sa latinité, trop souvent pédantesque et

subtile. » C'étaient les défauts propres au temps. Ces défauts n'ont-ils pas été encore aggravés dans la transcription des manuscrits ? Pour nous, c'est d'abord à cette marque que nous reconnaîtrions volontiers la trace du travail des interpolateurs. Bien qu'Abélard et Héloïse, suivant les goûts de leur siècle, tinssent l'érudition et la dialectique à grand honneur, évidemment les surcharges de citations et de raisonnements, qui viennent tout d'un coup briser et comme écraser, surtout dans les lettres d'Héloïse, le mouvement des pages les plus entraînantes, accusent l'intervention d'une main étrangère. Que cette main ait, en outre, introduit certains liens, certains arrangements, il n'est pas déplacé de le croire. Mais qu'importe ? Cet appareil de régularité trop savante n'est-il pas justement ce qu'on voudrait détacher des lettres d'Héloïse et d'Abélard, comme on détache la gangue du métal précieux ?

Non, ce ne sont point les interpolateurs ou les arrangeurs, quels qu'ils soient, qui ont fait vivre cet admirable correspondance ; c'est assez pour leur honneur de n'avoir pas empêché qu'elle ait vécu. Ce qui l'a fait vivre, c'est ce qu'Héloise y a déposé de son âme ; Abélard, de son grand esprit. Son originalité impérissable est dans le souffle de passion qui, à des degrés divers, l'anime d'un bout à l'autre et la remplit.

Aussi est-elle demeurée un monument sans rival comme sans modèle ; elle a fait école, en restant inimitable. Les plaintes exaltées de l'héroïne des *Lettres portugaises*, que la critique se plaît d'ordinaire à en rapprocher[89] ; ses appels

de tendresse[90], d'une grâce efféminée et monotone, n'ont rien de commun avec les cris de souffrance, les murmures de contrainte, les efforts de soumission d'Héloïse. C'est une âme qui s'exhale, a-t-on dit de la Religieuse portugaise ; Héloïse est un caractère. D'un autre côté, à ne prendre dans la *Nouvelle Héloïse* que la peinture des sentiments qui témoignent d'une idée d'emprunt, l'œuvre élevée par Rousseau aux « deux idoles de son cœur, l'amour et l'amitié, » ne rappelle-t-elle pas trop souvent le spirituel traité où Saint Évremont décrit l'amour sans amour et l'amitié sans amitié ? La beauté de langage la plus soutenue ne peut tenir lieu de la vérité des sentiments. Faut-il l'ajouter ? Mêler le souvenir d'Héloïse à une conception de roman, si touchante qu'elle soit, c'est, à nos yeux, une sorte de profanation. Dans l'histoire des passions humaines, il est des caractères empruntés à l'histoire ou créés par la poésie, que l'admiration universelle a, pour ainsi dire, consacrés. Qui oserait jeter dans une intrigue vulgaire les noms d'Alceste, d'Iphigénie, d'Antigone, d'Andromaque, de Pauline ? C'est sur ces cimes inviolables que nous voudrions placer Héloïse. Parmi ses contemporains, les rois, les peuples, l'Église même s'inclinaient devant son infortune ; elle inspire au monde entier un respect attendri. À ce degré d'absolu sacrifice, en effet, et d'épuration généreuse, composé de cet incomparable mélange de passion et de raison, d'abandon et de force, l'amour n'est-il pas une des formes des plus nobles de la grandeur humaine ? ne touche-t-il pas à la vertu ?

LETTRES

D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE

LETTRE PREMIÈRE

HISTOIRE DES MALHEURS D’ABÉLARD ADRESSÉE À UN AMI

SOMMAIRE

Cette lettre est adressée par Abélard, du monastère de Saint-Gildas, situé en Bretagne, qu'il dirigeait alors, à un ami, dont le morceau, bien que fort étendu, ne fait pas connaître le nom, et qu'Héloïse, en s'y référant, ne désigne pas non plus dans le morceau suivant. Elle est rédigée sous forme de récit. Abélard y raconte tout au long l'histoire de sa vie depuis son enfance. Toutefois, il ne fait aucune mention de Jean Rosselin, le savant philosophe dont l'évêque Othon de Freisingen, écrivain d'une autorité considérable et son contemporain, affirme qu'il suivit les leçons. Mais il expose en détail les sentiments qui ont inspiré sa conduite ou ses écrits, les persécutions dont il a été l'objet, les fureurs de l'envie qui a animé ses rivaux contre lui, et il en prend occasion pour adresser, en passant, un mot de vive réponse à ses ennemis. Enfin, il paraît avoir écrit cette lettre comme un soulagement pour lui-même plutôt que comme une consolation pour autrui, c'est-à-dire en vue de rendre plus léger le poids de ses infortunes présentes par le souvenir de ses malheurs passés, et d'effacer de son cœur la crainte des périls qui le menacent. Nulle part, en effet, il n'établit entre les chagrins de son ami et les siens aucun rapprochement de nature à en faire sentir la gravité relative

Souvent l'exemple a plus d'effet que la parole pour exciter ou pour calmer les passions humaines. Aussi, après vous avoir fait entendre de vive voix quelques consolations, je veux retracer à vos yeux le tableau de mes propres infortunes : j'espère qu'en comparant mes malheurs et les vôtres, vous reconnaîtrez que vos épreuves ne sont rien ou qu'elles sont peu de chose, et que vous aurez moins de peine à les supporter.

I. Je suis originaire d'un bourg situe à l'entrée de la Bretagne, à huit milles environ de Nantes, vers l'est, et appelé le Palais. Si je dois à la vertu du sol natal ou au sang qui coule dans mes veines la légèreté de mon caractère, je reçus en même temps de la nature une grande facilité pour

la science. Mon père, avant de ceindre le baudrier du soldat, avait reçu quelque teinture des lettres ; et plus tard, il s'éprit pour elles d'une telle passion, qu'il voulut faire donner à tous ses fils une éducation littéraire, avant de les former au métier des armes. Et ainsi fut-il réalisé. J'étais son premier-né ; plus je lui étais cher, plus il s'occupa de mon instruction. De mon côté, plus j'avançais avec rapidité dans l'étude, plus je m'y attachais avec ardeur, et tel fut bientôt le charme qu'elle exerça sur mon esprit, que, renonçant à l'éclat de la gloire militaire, à ma part d'héritage, à mes privilèges de droit d'aînesse, j'abandonnai définitivement la cour de Mars pour me réfugier dans le sein de Minerve. Préférant entre tous les enseignements de la philosophie la dialectique et son arsenal, j'échangeai les armes de la guerre contre celles de la logique et sacrifiai les triomphes des batailles aux assauts de la discussion. Je me mis à parcourir les provinces, allant partout où j'entendais dire que cet art était en honneur, et toujours disputant, en digne émule des péripatéticiens.

II. J'arrivai enfin à Paris, où depuis longtemps la dialectique était particulièrement florissante, auprès de Guillaume de Champeaux, considéré, à juste titre, comme le premier des maîtres dans ce genre d enseignement, et je séjournai quelque temps à son école. Mais, bien accueilli d'abord, je ne tardai pas à lui devenir incommode, parce que je m'attachais à réfuter certaines de ses idées, et que, ne craignant pas d'engager la bataille, j'avais parfois l'avantage. Cette hardiesse excitait aussi la colère de ceux

de mes condisciples qui étaient regardés comme les premiers, colère d'autant plus grande que j'étais le plus jeune et le dernier venu. Ainsi commença la série de mes malheurs, qui durent encore. Ma renommée grandissant chaque jour, l'envie s'alluma contre moi. Enfin, présumant de mon esprit au delà des forces de mon âge, j'osai, tout jeune encore, aspirer à devenir chef d'école, et déjà j'avais marqué dans ma pensée le théâtre de mon action : c'était Melun, ville importante alors et résidence royale. Mon maître soupçonna ce dessein et mit sourdement en œuvre tous les moyens dont il disposait pour éloigner ma chaire de la sienne, cherchant, avant que je quittasse son école, à m'empêcher de former la mienne et à m'enlever le lieu que j'avais choisi. Mais il avait des jaloux parmi les puissants du pays. Avec leur concours, j'arrivai à mes fins ; la manifestation de son envie me valut même nombre de sympathies. Dès mes premières leçons, ma réputation de dialecticien prit une extension telle, que la renommée de mes condisciples, celle de Guillaume lui-même, peu à peu resserrée, en fut comme étouffée. Le succès augmentant ma confiance, je m'empressai de transporter mon école à Corbeil, ville voisine de Paris, afin de pouvoir plus à l'aise multiplier les assauts. Mais peu après, atteint d'une maladie de langueur causée par un excès de travail, je dus retourner dans mon pays natal ; et pendant quelque temps je fus, pour ainsi dire, séquestré de la France. J'étais ardemment regretté par tous ceux que tourmentait le goût de la dialectique. Quelques années s'étaient écoulées, depuis longtemps déjà j'étais rétabli, quand mon illustre maître,

Guillaume, archidiacre de Paris, quitta son habit pour entrer dans l'ordre des clercs réguliers, avec la pensée, disait-on, que cette manifestation de zèle le pousserait dans la voie des dignités ; ce qui, en effet, ne tarda pas à arriver : car il fut fait évêque de Châlons. Ce changement de profession toutefois ne lui fit abandonner ni le séjour de Paris ni ses études de philosophie, et dans le monastère même où il s'était retiré par esprit de piété, il rouvrit aussitôt un cours public d'enseignement. Je revins alors auprès de lui, pour étudier la rhétorique à son école. Entre autres controverses, j'arrivai, par une argumentation irréfutable, à lui faire amender, bien plus, à ruiner sa doctrine des universaux. Sur les universaux, sa doctrine consistait à affirmer l'identité parfaite de l'essence dans tous les individus du même genre, en telle sorte que, selon lui, il n'y avait point différence dans l'essence, mais seulement dans l'infinie variété des accidents individuels. Il en vint alors à modifier cette doctrine, c'est-à-dire qu'il affirmait toujours l'essence dans un même genre, mais non plus sans différence. Et comme cette question des universaux avait toujours été une des questions les plus importantes de la dialectique, si importante que Porphyre, la touchant dans ses *Préliminaires*, n'osait prendre sur lui de la trancher et disait : « c'est un point très-grave, » Champeaux, qui avait été obligé de modifier sa pensée, puis d'y renoncer, vit son cours tomber dans un tel discrédit, qu'on lui permettait à peine de faire sa leçon de dialectique, comme si la dialectique eût consisté tout entière dans la question des universaux. Cette situation donna à mon enseignement tant

de force et d'autorité, que les partisans les plus passionnés de ce grand docteur et mes adversaires les plus violents l'abandonnèrent pour accourir à mes leçons ; le successeur de Champeaux lui-même vint m'offrir sa chaire et se ranger, avec la foule, parmi mes auditeurs, dans l'enceinte où avait jadis brillé d'un si vif éclat son maître et le mien.

Au bout de peu de temps, je régnais donc sans partage dans le domaine de la dialectique. Quel sentiment d'envie desséchait Guillaume, quel levain d'amertume fermentait dans son cœur, il ne serait point facile de le dire. Il ne put pas longtemps contenir les bouillonnements de son ressentiment, et il chercha encore une fois à m'écarter par la ruse. N'ayant point de motif pour me faire une guerre ouverte, il fit destituer, sur une accusation infamante, celui qui m'avait cédé sa chaire, et en mit un autre à sa place pour me faire échec. Alors, revenant moi-même à Melun, je rétablis mon école, et plus j'étais manifestement poursuivi par l'envie, plus je gagnais en considération, suivant le mot du poëte : « La grandeur est en butte à l'envie ; c'est contre les cimes élevées que se déchaînent les tempêtes. » Peu de temps après, sentant que la sincérité de sa piété était suspecte a la plupart de ses disciples et qu'on murmurait tout haut au sujet de sa conversion qui ne lui avait pas fait un moment quitter Paris, il se transporta, lui, sa petite confrérie et son école, dans une campagne, à quelque distance de la capitale. Aussitôt je revins de Melun à Paris, avec l'espérance qu'il me laisserait la paix. Mais voyant

qu’il avait fait occuper ma chaire par un rival, j’allai établir mon camp hors de la ville, sur la montagne Sainte-Geneviève, comme pour faire le siège de celui qui avait usurpé ma place. À cette nouvelle, Guillaume, perdant toute pudeur, revint à Paris, ramenant ce qu’il pouvait avoir de disciples et sa petite confrérie dans un ancien cloître, comme pour délivrer le lieutenant qu’il y avait laissé. Mais, en le voulant servir, il le perdit. En effet, le malheureux avait encore quelques disciples tels quels, à cause de ses leçons sur Priscien qui lui avaient valu quelque réputation. Le maître à peine de retour, il les perdit tous, dut renoncer à son école, et peu après, désespérant de la gloire de ce monde, il se convertit, lui aussi, à la vie monastique. Les discussions que mes élèves soutinrent avec Guillaume et ses disciples après sa rentrée à Paris, les succès que la fortune nous donna dans ces rencontres, la part qui m’en revint, sont des faits que vous connaissez depuis longtemps. Ce que je puis dire avec un sentiment plus modeste qu’Ajax, mais hardiment, c’est que, « si vous demandez quelle a été l’issue de ce combat, je n’ai point été vaincu par mon ennemi. » Je voudrais n’en rien dire, que les faits parleraient d’eux-mêmes, et l’événement le ferait assez connaître.

III. Sur ces entrefaites, Lucie, ma tendre mère, me pressa de revenir en Bretagne. Bérenger, mon père, avait pris l’habit ; elle se préparait à faire de même. La cérémonie accomplie, je revins en France, particulièrement dans

l’intention d’étudier la théologie. Guillaume, qui l’enseignait depuis quelque temps, avait commencé à s’y faire un nom dans son évêché de Châlon : il avait reçu les leçons d’Anselme de Laon, le maître le plus autorisé de ce temps.

J’allai donc entendre ce vieillard. C’était à la routine, il est vrai, plutôt qu’à l’intelligence et à la mémoire qu’il devait sa réputation. Allait-on frapper à sa porte et le consulter sur quelque difficulté, on remportait plus de doutes qu’on n’en avait apportés. Admirable aux yeux d’un auditoire, dans une entrevue de consultation il était nul. Il avait une merveilleuse facilité de langage, mais le fond était misérable et vide de raison. Le feu qu’il allumait remplissait la maison de fumée et n’éclairait point. C’était un arbre tout en feuilles qui, de loin, présentait un aspect imposant : de près, et quand on l’examinait avec attention, on trouvait un bois stérile. Je m’en était approché pour recueillir quelque fruit ; je reconnus que c’était le figuier maudit par le Seigneur, ou le vieux chêne auquel Lucain compare Pompée dans ces vers : « Ce n’est plus que l’ombre d’un grand nom : tel le chêne altier dans une campagne féconde. »

La chose reconnue, je ne demeurai pas longtemps oisif sous son ombre. Je me montrai de moins en moins assidu à ses leçons. Quelques-uns de ses disciples les plus distingués en étaient blessés, comme d’une marque de mépris pour un tel docteur. L’excitant donc sourdement contre moi, ils

parvinrent, par leurs suggestions perfides, à l'émouvoir de jalousie. Un jour, après la séance de controverse, nous devisions familièrement entre camarades : l'un d'eux, m'ayant demandé insidieusement ce que je pensais de la lecture des livres saints, moi qui n'avais encore étudié que la physique, je répondis que c'était la plus salutaire des lectures, puisqu'elle nous éclairait sur le salut de notre âme, mais que j'étais extrêmement étonné que des gens instruits ne se contentassent point, pour expliquer la Bible, du texte même et de la glose, et qu'il leur fallût un commentaire. Cette réponse fut accueillie par un rire général. On me demanda si je me sentais la force et la hardiesse d'entreprendre une pareille tâche. Je répondis que j'étais prêt à en faire l'épreuve, si l'on voulait. Se récriant alors, et riant de plus belle : « Assurément, dirent-ils, nous y consentons de grand cœur. » — « Eh bien ! repris-je, qu'on cherche et qu'on me donne un texte qui ne soit pas usé avec une seule glose, et je soutiendrai le défi. »

D'un commun accord, ils choisirent une obscure prophétie d'Ézéchiel. Je pris la glose, et je les invitai à venir, dès le lendemain, entendre mon commentaire. Me prodiguant alors des conseils que je ne voulais pas entendre, ils m'engageaient à ne point précipiter une telle épreuve, à prendre plus de temps, dans mon inexpérience, pour trouver et arrêter mon interprétation.Piqué au vif, je répondis que j'avais l'habitude de compter non sur le temps, mais sur mon intelligence ; j'ajoutai que je renonçais à l'épreuve, s'ils ne venaient m'entendre sans autre délai. Ma première

leçon réunit, il est vrai, peu de monde : il paraissait ridicule qu'un jeune homme, qui n'avait fait aucune étude des livres saints, les abordât si légèrement. Cependant, ceux qui m'entendirent furent tellement ravis de cette séance, qu'ils en firent un éloge éclatant, et m'engagèrent à donner suite à mon commentaire suivant la même méthode. La chose ébruitée, ceux qui n'avaient pas assisté à la première leçon s'empressèrent à la seconde et à la troisième, tous jaloux de prendre en note mes explications, surtout celles de la première séance.

IV. Ce succès alluma l'envie du vieil Anselme. Déjà excité contre moi, comme je l'ai dit, par des instigations malveillantes, il commença à me persécuter pour mes leçons théologiques, comme avait fait Guillaume pour la philosophie.

Il y avait alors, dans son école, deux disciples qui passaient pour être supérieurs à tous les autres, C'étaient Albéric de Reims et Lotulphe de Lombardie. Ils étaient d'autant plus animés contre moi, qu'ils avaient d'eux-mêmes une plus haute idée. L'esprit troublé par leurs insinuations, ainsi que j'en eus plus tard la preuve, le vieillard m'interdit brutalement de continuer dans sa chaire le commentaire que j'avais commencé, sous le prétexte que les opinions erronées que je pourrais émettre, dans mon inexpérience de la matière, seraient mises à sa charge.

La nouvelle de cette interdiction répandue dans l'école, l'indignation fut grande : jamais l'envie n'avait si

ouvertement frappé ses coups. Mais plus l'attaque était manifeste, plus elle tournait à mon honneur, et les persécutions ne firent qu'accroitre ma renommée.

V. Je revins donc peu après à Paris ; je remontai dans la chaire qui m'était depuis longtemps destinée, de laquelle j'avais été expulsé : je l'occupai tranquillement pendant quelques années. Dès l'ouverture du cours, reprenant les textes d'Ézéchiel dont j'avais commencé l'explication à Laon, je pris à tâche d'en terminer l'étude. Ces leçons furent si bien accueillies, que bientôt le crédit du théologien ne parut pas moins grand que n'avait été jadis celui du philosophe. L'enthousiasme multipliait le nombre des auditeurs de mes deux cours ; quels bénéfices ils me rapportaient et quelle gloire, la renommée a dû vous l'apprendre. Mais la prospérité enfle toujours les sots ; la sécurité de ce monde énerve la vigueur de l'âme et la brise aisément par les attraits de la chair. Me croyant désormais le seul philosophe sur terre, ne voyant plus d'attaques à redouter, je commençai, moi qui avais toujours vécu dans la plus grande continence, à lâcher la bride à mes passions ; et plus j'avançais dans la voie de la philosophie et de la théologie, puis je m'éloignais, par l'impureté de ma vie, des philosophes et des saints. Car il est certain que les philosophes, à plus forte raison, les saints, je veux dire ceux qui appliquent leur cœur aux leçons de l'Écriture, ont dû leur grandeur surtout à leur chasteté. J'étais donc dévoré par la fièvre de l'orgueil et de la luxure ; la grâce divine vint me guérir malgré moi de ces deux maladies ; de la luxure

d’abord, puis de l’orgueil : de la luxure, en me privant des moyens de la satisfaire ; de l’orgueil que la science avait fait naître en moi, — suivant cette parole de l’Apôtre : « la science enfle le cœur », — en m’humiliant par la destruction de ce livre fameux dont je tirais particulièrement vanité et qui fut brûlé.

VI. Je veux vous initier à cette double histoire ; l’exposition des faits vous la fera mieux connaître que tous les bruits qui en ont couru ; je suivrai l’ordre des événements.

J’avais de l’aversion pour les impurs commerces de la débauche ; la préparation laborieuse de mes leçons ne me permettait guère de fréquenter la société des femmes de noble naissance ; j’étais aussi presque sans relations avec celles de la bourgeoisie. La fortune me caressant, comme on dit, pour me trahir, trouva un moyen plus facile pour me précipiter du faîte de ces grandeurs, et ramener, par l’humiliation, au sentiment du devoir envers Dieu le cœur superbe qui avait méconnu les bienfaits de sa grâce.

Il existait à Paris une jeune fille, nommée Héloïse. Elle était nièce d’un chanoine appelé Fulbert, lequel, par tendresse, n’avait rien négligé pour pousser l’éducation de sa pupille. Physiquement, elle n’était pas mal ; par l’étendue du savoir, elle était des plus distinguées. Ces avantages de l’instruction si rares chez les femmes, ajoutaient à ses attraits : aussi était-elle déjà en grand renom dans tout le royaume. La voyant donc parée de toutes les séductions, je pensai à entrer en rapport avec elle, et je m’assurai que rien

ne serait plus facile que de réussir. J'avais une telle réputation, une telle grâce de jeunesse et de beauté, que je croyais n'avoir aucun refus à craindre, quelle que fût la femme que j'honorasse de mon amour. Je me persuadai d'ailleurs que la jeune fille se rendrait à mes désirs d'autant plus aisément, qu'elle était instruite et aimait l'instruction ; même séparés, nous pourrions nous rendre présents l'un à l'autre par un échange de lettres : la plume est plus hardie que la bouche ; ainsi se perpétueraient des entretiens délicieux.

Tout enflammé de passion, je cherchai donc l'occasion de nouer des rapports intimes et journaliers qui familiariseraient cette jeune fille avec moi et l'amèneraient plus aisément à céder. Pour y arriver, j'entrai en relation avec son oncle par l'intermédiaire de quelques-uns de ses amis ; ils l'engagèrent à me prendre dans sa maison, qui était très-voisine de mon école, moyennant une pension dont il fixerait le prix. J'alléguais pour motif que les soins d'un ménage nuisaient à mes études et m'étaient trop onéreux. Fulbert aimait l'argent. Ajoutez qu'il était jaloux de faciliter à sa nièce tous les moyens de progrès dans la carrière des belles-lettres. En flattant ces deux passions, j'obtins sans peine son consentement, et j'arrivai à ce que je souhaitais : le vieillard céda à la cupidité qui le dévorait, en même temps qu'à l'espoir que sa nièce profiterait de mon savoir. Répondant même à mes vœux sur ce point au delà de toute espérance, et servant lui-même mon amour, il confia Héloïse à ma direction pleine et entière, m'invita à

consacrer à son éducation tous les instants de loisir que me laisserait l'école, la nuit comme le jour, et quand je la trouverais en faute, à ne pas craindre de la châtier. J'admirais sa naïveté, et ne pouvais revenir de mon étonnement : confier ainsi une tendre brebis à un loup affamé ! Me la donner non-seulement à instruire, mais à contraindre, à châtier, était-ce autre chose que d'offrir toute licence à mes désirs et me fournir, fût-ce contre mon gré, l'occasion de fléchir par les menaces et par les coups, si les caresses étaient impuissantes ? Mais deux choses écartaient de l'esprit de Fulbert tout soupçon injurieux : la tendresse filiale de sa nièce et ma réputation de continence.

Bref, nous fûmes d'abord réunis par le même toit, puis par le cœur. Sous prétexte d'étudier, nous étions tout entiers à l'amour ; ces mystérieux entretiens, que l'amour appelait de ses vœux, les leçons nous en ménageait l'occasion. Les livres étaient ouverts, mais il se mêlait, dans les leçons plus de paroles d'amour que de philosophie, plus de baisers que d'explications ; mais mains revenaient plus souvent à son sein qu'à nos livres ; l'amour se réfléchissait dans nos yeux plus souvent que la lecture ne les dirigeait sur les textes. Pour mieux éloigner les soupçons, j'allais parfois jusqu'à la frapper : coups donnés par l'amour, non par la colère, par la tendresse, non par la haine, et plus doux que tous les baumes. Que vous dirais-je ? dans notre ardeur, nous avons traversé toutes les phases de l'amour ; tout ce que la passion peut imaginer de raffinement, nous l'avons épuisé. Plus ces joies étaient nouvelles pour nous, plus nous les prolongions

avec délire : nous ne pourrions nous en lasser. Cependant, à mesure que la passion du plaisir m'envahissait, je pensais de moins en moins à l'étude et à mon école. C'était pour moi un violent ennui d'y aller ou d'y rester ; c'était aussi une fatigue, mes nuits étant données à l'amour, mes journées au travail. Je ne faisais plus mes leçons qu'avec indifférence et tiédeur ; je parlais plus d'inspiration, mais de mémoire ; je ne faisais guère que répéter mes anciennes leçons, et si j'avais assez de liberté d'esprit pour composer quelques pièces de vers, c'était l'amour, non la philosophie qui me les dictait. De ces vers, vous le savez, la plupart, devenus populaires en maint pays, sont encore chantés par ceux qui se trouvent sous le charme du même sentiment.

Quelles furent la tristesse, la douleur, les plaintes de mes disciples, quand il s'aperçurent de la préoccupation, que dis-je ? du trouble de mon esprit ; on peut à peine s'en faire une idée. Une chose aussi visible ne pouvait guère échapper qu'à celui dont l'honneur y était particulièrement intéressé, je veux dire à l'oncle d'Héloïse. On avait essayé de lui donner des inquiétudes ; il n'y pouvait ajouter foi, d'abord, ainsi que je l'ai dit, à cause de l'affection sans bornes qu'il avait pour sa nièce, ensuite à cause de ma réputation de continence. On ne croit pas aisément à l'infamie de ceux qu'on aime, et, dans un cœur rempli d'une tendresse profonde, il n'y a point place pour les souillures du soupçon. De là vient que saint Jérôme écrit dans sa lettre à Sabinien : « Nous sommes toujours les derniers à connaître les plaies de notre maison, et nous ignorons encore les vices

de nos enfants et de nos épouses, quand il sont déjà publiquement la risée de la foule. » Mais ce qu'on apprend après les autres, on finit toujours par l'apprendre, et ce qui est connu de tous ne peut rester caché à un seul. Ce fut ce qui, après quelques mois, nous arriva.

Quel déchirement pour l'oncle à cette découverte ! Quelle douleur pour les amants, contraints de se séparer ! Quelle honte, quelle confusion pour moi ! De quel cœeur brisé je déplorais l'affliction de la pauvre enfant ! et quels flots de désespoir souleva dans son âme la pensée de mon propre déshonneur ! Chacun de nous gémissait, non sur notre propre sort, mais sur le sort de l'autre ; chacun de nous déplorait l'infortune de l'autre, non la sienne. Mais la séparation des corps ne faisait que resserrer l'étreinte des cœurs ; privé de toute satisfaction, notre amour s'enflammait davantage ; la pensée du scandale subi nous rendait insensible au scandale, et le sentiment de la honte nous devenait d'autant plus indifférent que la jouissance de la possession était plus douce. Il nous arriva donc ce que la mythologie raconte de Mars et de Vénus surpris ensemble. Peu après, Héloïse sentit qu'elle était mère, et elle me l'écrivit avec des transports d'allégresse, me consultant sur ce qu'elle devait faire. Une nuit, pendant l'absence de Fulbert, je l'enlevai furtivement, ainsi que nous en étions convenus, et je la fis immédiatement passer en Bretagne, où elle resta chez ma sœur jusqu'au jour où elle donna naissance à un fils qu'elle nomma Astralabe.

Cette fuite rendit Fulbert comme fou ; il faut avoir été témoin de la violence de sa douleur, des abattements de sa confusion, pour en concevoir une idée. Que faire contre moi ? Quelles embûches me tendre ? Il ne le savait. Me tuer, me mutiler ? Avant tout, il craignait d'appeler les représailles des miens, en Bretagne, sur sa nièce chérie. Se saisir de moi pour me réduire en chartre privée était chose impossible : je me tenais en garde, convaincu qu'il était homme à oser tout ce qu'il pourrait, tout ce qu'il croirait pouvoir faire. Enfin touché de compassion pour l'excès de sa douleur et m'accusant moi-même du vol que lui avait fait mon amour, comme de la dernière des trahisons, j'allai le trouver ; je le suppliai, je lui promis toutes les réparations qu'il lui plairait d'exiger ; je protestai que ce que j'avais fait ne surprendrai aucun de ceux qui avaient éprouvé la violence de l'amour et qui savaient dans quels abîmes, depuis la naissance du monde, les femmes avaient précipité les plus grands hommes. Pour mieux l'apaiser encore, je lui offris une satisfaction qui dépassait tout ce qu'il avait pu espérer : je lui proposé d'épouser celle que j'avais séduite, à la seule condition que le mariage fût tenu secret, afin de ne pas nuire à ma réputation. Il accepta, il m'engagea sa parole et celle de ses amis, et scella de ses baisers la réconciliation que je sollicitais. C'était pour me mieux trahir.

VII. J'allai aussitôt en Bretagne, afin d'en ramener mon amante et d'en faire ma femme. Mais elle n'approuvait pas le parti que j'avais pris : bien plus, elle me détourna de le suivre pour deux raisons : le péril d'abord, puis le

déshonneur auquel j'allais m'exposer. Elle jurait qu'aucune satisfaction n'apaiserait son oncle ; et l'événement le prouva. Elle demandait quelle gloire elle pouvait tirer d'un mariage qui ruinerait ma gloire, et la dégraderait, elle comme moi. Et puis quelle expiation le monde ne serait-il pas en droit d'exiger d'elle, si elle lui ravissait un tel flambeau ! Quelles malédictions elle appellerait sur sa tête ! Quel préjudice ce mariage porterait à l'Église ! Quelles larmes il coûterait à la philosophie ! Combien ne serait-il pas inconvenant et déplorable de voir un homme, que la nature avait créé pour le monde entier, asservi à une femme, et courbé sous un joug honteux ! Elle repoussait donc énergiquement cette union comme un déshonneur et comme une charge pour moi. Elle me représentait à la fois l'avilissement et les difficultés du mariage, difficultés que l'Apôtre nous exhorte à éviter quand il dit : « Es-tu délivré de femme ? ne cherche point femme. Se marier, pour l'homme, n'est point pécher ; ce n'est point pécher non plus pour la femme. Cependant ils seront soumis aux tribulations de la chair, et je veux vous épargner. » Et plus bas : « Je veux que vous soyez sans inquiétude, Que si je ne me rendais ni au conseil de l'Apôtre, ni aux exhortations des Saints sur les entraves du mariage, je devais au moins, disait-elle, écouter les philosophes et prendre en considération ce qui avait été écrit, à ce sujet, soit par eux, soit pour eux, ainsi que le plus souvent les Saints le faisaient avec soin pour nous gourmander. Témoin, disait-elle, ce passage de saint Jérôme, — contre Jovinien, livre I, — où il rappelle que Théophraste, après avoir retracé en

détail les intolérables ennuis du mariage et ses perpétuelles inquiétudes, prouve, par les arguments les plus convaincants, que le sage ne doit pas se marier, et couronne ces conseils de la philosophie par cette observation : « Quel est le chrétien qui ne serait pas confondu de trouver une telle argumentation chez Théophraste ? » Dans le même livre, continuait-elle, saint Jérôme cite encore l'exemple de Cicéron, qui, sollicité par Hirtius d'épouser sa sœur après la répudiation de Terentia, s'y refusa formellement, disant qu'il ne pouvait donner à la fois ses soins à une femme et à la philosophie. Il ne dit pas « donner ses soins, » mais il ajoute, ce qui revient au même, « qu'il ne voulait rien faire qui pût balancer pour lui l'étude de la philosophie. »

Mais ne parlons pas, poursuivait-elle, des entraves qu'une femme apporterait à vos études de philosophie, et songez à la situation que vous donnerait une alliance légitime. Quel rapport peut-il y avoir entre les travaux de l'école et le train d'une maison, entre un pupitre et un berceau, un livre ou une tablette et une quenouille, un style ou une plume et un fuseau ? Est-il un homme qui, livré aux méditations de l'Écriture ou de la philosophie, puisse supporter les vagissements d'un nouveau-né, les chants de la nourrice qui l'endort, le va-et-vient du service, hommes et femmes de la maison, la malpropreté de l'enfance ? Les riches le font bien, direz-vous : oui, sans doute, parce qu'ils ont dans leurs palais ou dans leurs vastes demeures des appartements réservés, parce que l'argent ne coûte point à leur opulence et qu'ils ne connaissent pas les soucis de

chaque jour. Mais la condition des philosophes n'est pas la même que celle des riches, et ceux qui cherchent la fortune ou dont la vie appartient aux choses de ce monde ne se livrent guère à l'étude de l'Écriture ou de la philosophie. Aussi voyons-nous les philosophes célèbres du temps passé, pleins de mépris pour le monde, quittant, que dis-je ? fuyant le siècle, s'interdire toute espèce de plaisir et ne se reposer que dans le sein de la philosophie. C'est ainsi que l'un d'eux, le grand Sénèque, dit dans ses lettres à Lucilius : « Ce n'est pas dans les moments perdus qu'il convient de se livrer à la philosophie : il faut tout négliger pour s'y livrer sans partage ; on ne lui donnera jamais assez de temps. La laisser de côté pour un moment, c'est presque même chose que d'y renoncer.Toute interruption en fait perdre le fruit. Il faut donc résister aux occupations, et, bien loin d'en accroître l'étendue, les écarter de soi. » Ce que les moines véritablement dignes de ce nom acceptent chez nous en vue de l'amour de Dieu, les philosophes distingués l'ont pratiqué par amour de la philosophie. Chez tous les peuples, en effet, gentils, Juifs ou chrétiens, il s'est de tout temps rencontré des hommes s'élevant au dessus du vulgaire par la foi ou par la sévérité des mœurs, et se séparant de la foule par une continence ou par une austérité singulière. Tels furent, dans l'antiquité, chez les Juifs, les Nazaréens qui se consacraient au service du Seigneur suivant la loi, et les fils des prophètes, et les sectateurs d'Élie et d'Elisée que l'ancien Testament, d'accord avec le témoignage de saint Jérôme, nous représente comme des moines. Telles, plus tard, ces trois sectes de philosophes que Josèphe, dans son

dix-huitième livre des Antiquités, distingue sous le nom de Pharisiens, de Saducéens et d'Esséens. Tels, chez nous, les moines qui vivent en commun, suivant l'exemple des apôtres, ou qui prennent pour modèle la vie solitaire et primitive de Jean. Tels enfln chez les gentils, les philosophes ; car c'est moins à l'intelligence de la science qu'à l'austérité des mœurs que ce nom de sagesse ou de philosophie était attribué, ainsi que nous l'apprennent l'étymologie du mot et le témoignage des saints, comme le dit saint Augustin dans ce passage du huitième livre de la Cité de Dieu où il établit la distinction des sectes philosophiques : « L'école Italique eut pour fondateur Pythagore de Samos qui passe pour avoir donné son nom à la philosophie elle-même : avant lui, on appelait sages les hommes qui semblaient l'emporter sur les autres par un genre de vie digne d'éloge ; mais interrogé un jour sur sa profession, il répondit qu'il était philosophe, c'est-à-dire sectateur ou ami de la sagesse, trouvant qu'on ne pouvait sans orgueil faire profession d'être sage. » Cette expression : « Ceux qui semblaient l'emporter sur les autres par un genre de vie digne d'éloge, » indique clairement que les sages chez les gentils, c'est-à-dire les philosophes, devaient ce nom à leurs mœurs plutôt qu'à leur savoir. Quant à la sagesse de leurs mœurs, je ne chercherai pas à en rassembler les preuves ; j'aurais l'air de faire la leçon à Minerve. Mais si les laïques, les gentils oui ainsi vécu, sans être enchaînés par aucune espèce de vœux religieux, vous qui êtes clerc et revêtu du canonicat, irez-vous préférer des voluptés honteuses à votre sacré ministère, vous précipiter

dans ce gouffre de Charybde, et bravant toute honte, vous plonger à jamais dans les abîmes de l'impureté ? Si vous ne tenez compte des devoirs du clerc, songez au moins à la dignité du philosophe. A défaut du respect de Dieu, laissez le sentiment de l'honneur mettre un frein à votre impudeur. Rappelez vous que Socrate a été marié et par quelle triste peine il expia cette tache imprimée à la philosophie, comme pour que son exemple servit à rendre les hommes plus sages. Ce trait n'a pas échappé à saint Jérôme qui, dans son premier livre contre Jovinien, écrit au sujet même de Socrate : « Un jour ayant voulu tenir tête à l'orage d'injures que Xantippe faisait tomber sur lui d'un étage supérieur, il se sentit arrosé d'un liquide impur : « Je savais bien, dit-il pour toute réponse, en s'essuyant la tête, que ce tonnerre amènerait la pluie. »

Enfin, parlant en son nom, elle me représentait combien il serait dangereux pour moi de la ramener à Paris, combien le titre d'amante, plus honorable pour moi, lui serait, à elle, plus cher que celui d'épouse, à elle qui voulait me conserver par le charme de la tendresse, non m'enchaîner par les liens du mariage ; elle ajoutait que nos séparations momentanées rendraient les rapprochements d'autant plus doux qu'ils seraient plus rares. Puis voyant que ces efforts pour me dissuader venaient échouer contre ma folie, et n'osant me heurter de front, elle termina ainsi à travers les sanglots et les larmes : « C'est la seule chose qui nous reste à faire, si nous voulons achever de nous perdre tous les deux, et nous préparer un chagrin égal à notre amour. » Et

en cela, le monde entier l'a reconnu, elle eut les lumières de l’esprit de prophétie.

Nous recommandons donc à ma sœur notre jeune enfant, et nous revenons secrètement à Paris. Quelques jours plus tard, après avoir passé une nuit à célébrer vigiles dans une église, à l’aube du matin, en présence de l’oncle d’Héloïse et de plusieurs de ses amis et des nôtres, nous reçûmes la bénédiction nuptiale. Puis nous nous retirâmes secrètement chacun de notre côté, et dès lors nous ne nous vîmes plus qu’à de rares intervalles et furtivement, afin de tenir le mieux qu’il serait possible notre union cachée. VIII. Mais Fulbert et les siens, pour se venger de l’affront qu’ils avaient reçu, se mirent a divulguer le mariage et à violer envers moi la foi jurée. Héloïse protestait hautement du contraire, et jurait que rien n’était plus faux. Fulbert, exaspéré, l’accablait de mauvais traitements. Informé de cette situation, je l’envoyai à une abbaye de nonnes voisine de Paris et appelée Argenteuii, où elle avait été élevée et instruite dans sa première jeunesse, et à l’exception du voile, je lui fis prendre, les habits de religion en harmonie avec la vie monastique. A cette nouvelle, son oncle et ses parents ou alliés pensérent que je m’étais joué d’eux et que j’avais mis Héloïse au couvent pour m’en débarrasser. Outrés d’indignation, ils s’entendirent, et une nuit, pendant que je reposais chez moi, dans une chambre retirée, un de mes serviteurs, corrompu à prix d’or, les ayant introduits, ils me tirent subir la plus barbare et la plus honteuse des vengeances, vengeance que le monde entier apprit avec

stupéfaction : ils me tranchèrent les purties du corps avec lesquelles j'avais commis ce dont ils se plaignaient, puis ils prirent la fuite. Deux d'entre eux qu'on put arrêter furent privés de la vue et des organes de la génération. L'un d'eux était le serviteur particulièrement attaché à ma personne, que la cupidité avait poussé à la trahison.

Le matin venu, la ville entière était rassemblée autour de ma maison. Dire l'étonnement, la stupeur générale, les lamentations, les cris, les gémissements dont on me fatiguait, dont on me torturait, serait chose difficile, impossible. Les clercs surtout, et plus particulièrement mes disciples, me martyrisaient par leurs gémissements intolérables. Je souffrais de leur compassion plus que de ma blessure ; je sentais ma honte plus que ma mutilation ; j'étais plus accablé par la confusion que par la douleur. Mille pensées se présentaient à mon esprit. De quelle gloire je jouissais encore tout à l'heure ; avec quelle facilité elle avait été, en un moment, abaissée, détruite ! Combien était juste le jugement de Dieu qui me frappât dans la partie de mon corps qui avait péché ! Combien étaient légitimes les représailles de Fulbert qui m'avait rendu trahison pour trahison ! Quel triomphe pour mes ennemis, de voir ainsi le châtiment égalé à la faute ! Quelle peine inconsolable le coup qui me frappait porterait dans l'âme de mes parents et de mes amis ! Comme l'histoire de ce déshonneur sans précédent allait se répandre dans le monde entier ! Où passer maintenant ? Comment paraître en public ? J'allais

être montré au doigt par tout le monde, déchiré par toutes les langues, devenir pour tous une sorte de monstre. Ce qui contribuait encore à m'atterrer, c'était la pensée que, selon la lettre meurtrière de la loi, les eunuques sont en telle abomination devant Dieu, que les hommes réduits à cet état par l'amputation ou le froissement des parties viriles sont repoussés du seuil de l'Église comme fétides et immondes, et que les animaux eux-mêmes, lorsqu'ils sont ainsi mutilés, sont rejetés du sacrifice. « Tout animal dont les parties génitales ont été froissées, écrasées, coupées ou enlevées, ne sera pas offert au Seigneur, » dit le Lévitique ; et dans le Deutéronome : « L'eunuque, dont les parties viriles auront été écrasées ou amputées, n'entrera point dans l'église. » Dans cet état d'abattement et de confusion, ce fut, je l'avoue, un sentiment de honte plutôt que la vocation qui me fit chercher l'ombre d'un cloître. Héloïse, suivant mes ordres avec une entière abnégation, avait déjà pris le voile et était entrée dans un monastère. Nous revêtîmes donc tous deux en même temps l'habit religieux, moi dans l'abbaye de Saint-Denis, elle, dans le couvent d'Argenteuil dont j'ai parlé plus haut. On voulait, je m'en souviens, soustraire sa jeunesse au joug de la règle monastique, comme à un insupportable supplice, on s'apitoyait sur son sort ; elle ne répondit qu'en laissant échapper à travers les pleurs et les sanglots, la plainte de Cornélie : « Ô noble époux, si peu fait pour un tel hymen ! Ma fortune avait-elle donc ce droit sur une tête si haute ? Criminelle que je suis, devais-je t'épouser pour causer ton malheur ! Reçois en expiation ce châtiment au-devant duquel je veux aller. » C'est en

prononçant ces mots qu'elle marcha vers l'autel, reçut des mains de l'évêque le voile béni et prononça publiquement le serment de la profession monastique.

IX. À peine étais-je convalescent de ma blessure, qu'accourant en foule, les clercs commencèrent à fatiguer notre abbé, à me fatiguer moi-même de leurs prières : ils voulaient que ce que j'avais fait jusque-là par amour de l'argent ou de la gloire, je le fisse maintenant pour l'amour de Dieu ; ils disaient que le talent dont le Seigneur m'avait doué, le Seigneur m'en demanderait compte avec usure, que je ne m'étais guère encore occupé que des riches, que je devais me consacrer maintenant à l'éducation des pauvres ; que je ne pouvais méconnaître que, si la main de Dieu m'avait touché, c'était afin qu'affranchi des séductions de la chair et de la vie tumultueuse du siècle, je pusse me livrer à l'étude des lettres, et de philosophe du monde devenir le vrai philosophe de Dieu. Or l'abbaye où je m'étais retiré était livrée à tous les désordres de la vie mondaine. L'abbé lui-même ne tenait le premier rang entre tous que par la dissolution et l'infamie de ses mœurs. Je m'étais plus d'une fois élevé contre ces scandaleux déportements tantôt en particulier, tantôt en public, et je m'étais ainsi rendu odieux et insupportable à tous ; si bien que, charmés des instances journellement répétées de mes disciples, ils profitèrent de l'occasion pour m'écarter. Pressé par les sollicitations incessantes des écoliers, et cédant à l'intervention de l'abbé et des frères, je me retirai dans un prieuré, pour reprendre

mes habitudes d'enseignement ; et telle fut l'affluence des auditeurs, que le lieu ne suffisait pas à les loger, ni la terre à les nourrir. Là, conformément à mon caractère, je me livrai particulièrement à l'enseignement de la théologie. Toutefois je ne répudiai pas entièrement l'étude des arts séculiers dont j'avais plus particulièrement l'habitude et qu'on attendait spécialement de moi ; j'en fis comme une amorce pour attirer ceux qui m'écoutaient, par une sorte d'avant-goût philosophique, à l'étude de la vraie philosophie, selon la méthode attribuée par l'*Histoire ecclésiastique* au plus grand des philosophes chrétiens, Origène. Et comme le Seigneur semblait ne m'avoir pas moins favorisé pour l'intelligence des saintes Écritures que pour celle des lettres profanes, le nombre de mes auditeurs, attirés par les deux cours, ne tarda pas à s'accroître, tandis que l'auditoire des autres se dépeuplait. Ce qui excita contre moi l'envie et l'inimitié des maîtres. Tous travaillaient à me dénigrer ; mais deux surtout profitaient de mon éloignement pour établir contre moi que rien n'était plus contraire au but de la profession monastique que de s'arrêter à l'étude des livres profanes, et qu'il y avait présomption, de ma part, à monter dans une chaire de théologie sans le concours d'un théologien. Ce qu'ils voulaient, c'était me faire interdire l'exercice de tout enseignement, et ils y poussaient incessamment les évéques, les archevêques, les abbés, en un mot, toutes les personnes ayant nom dans la hiérarchie ecclésiastique.

X. Or il arriva que je m’attachai d’abord à discuter le principe fondamental de notre foi par des analogies, et que je composai un traité sur l’unité et la trinité divine à l’usage de mes disciples, qui demandaient sur ce sujet des raisonnements humains et philosophiques, et auxquels il fallait des démonstrations, non des mots. Ils disaient, en effet, qu’ils n’avaient pas besoin de vaines paroles, qu’on ne peut croire que ce que l’on a compris, et qu’il est ridicule de prêcher aux autres ce qu’on ne comprend pas plus que ceux auxquels on s’adresse ; que le Seigneur lui-même condamne les aveugles qui conduisent les aveugles. Ou vit ce traité, on le lut, et généralement on en fut content, parce qu’il semblait répondre à tous les points du sujet. Et ces points paraissant d’une difficulté transcendante, plus on en reconnaissait la gravité, plus on en admirait la solution. Mes rivaux furieux assemblèrent contre moi un concile. A leur tête étaient les deux meneurs d’autrefois, Albéric et Lotulfe, qui, depuis la mort de nos maîtres communs, Guillaume et Anselme, avaient la prétention de régner et de se porter leurs seuls héritiers. Ils tenaient tous deux école à Reims. Par leurs suggestions réitérées, ils déterminèrent leur archevêque Raoul à appeler Conan, évêque de Préneste, qui remplissait alors en France la mission de légat, à réunir une sorte d’assemblée, sous le nom de concile, dans la ville de Soissons, et à m’inviter à leur apporter ce fameux ouvrage que j’avais composé sur la Trinité. Ainsi fut-il fait. Mes deux rivaux m’avaient tellement calomnié dans le clergé et dans le peuple, qu’il s’en fallut de peu qu’à mon arrivée à Soissons, la foule ne me lapidât, moi et ceux qui

m’accompagnaient, sous le prétexte que j’enseignais et que j’avais écrit qu’il y avait trois Dieux. C’était ce qu’on leur avait persuadé. Cependant, à peine entré en ville, j’allai trouver le légat, je lui remis mon livre, l’abandonnant à son examen et à son jugement, et me déclarant prêt, soit à amender ma doctrine, soit à faire réparation, si j’avais rien écrit qui s’écartât des principes de la foi. Le légat m’enjoignit aussi de porter le livre à l’archevêque et à mes deux rivaux, me renvoyant au jugement de ceux qui m’accusaient ; en sorte que la parole divine fut ainsi accomplie envers moi : « et nos ennemis sont nos juges. » Ceux-ci, après avoir feuilleté et scruté le livre en tous sens, n’y trouvant rien qu’ils osassent produire contre moi à l’audience, ajournèrent à la fin du concile cette condamnation à laquelle ils aspiraient. Pour moi, j’avais employé tous les jours qui avaient précédé le concile à établir publiquement les bases de la foi catholique dans le sens de mes écrits, et tous mes auditeurs exaltaient avec une admiration sans réserve mes commentaires et leur esprit. Le peuple et le clergé, témoins de ce spectacle, commencèrent à se dire : Voici maintenant qu’il parle devant tout le monde, et que personne ne lui répond, et le concile qu’on nous disait réuni principalement contre lui touche à sa fin : est-ce que les juges auraient reconnu que l'erreur est plutôt de leur côté que du sien ? Et ce langage excitait chaque jour davantage la fureur de mes rivaux.

Un jour, Albéric, dans l'intention de me tendre un piège, vint me trouver avec quelques-uns de ses disciples. Après quelques mots de politesse, il me dit qu'il avait remarqué dans mon livre un passage qui l'avait étonné. Dieu ayant engendré Dieu, et Dieu n'étant qu'un, comment pouvais-je nier que Dieu se fût engendré lui-même ? — C'est, répondis-je aussitôt, une thèse que je vais, si vous voulez, démontrer rationnellement. — En telle matière, répondit-il, nous ne tenons point compte de la raison humaine et de notre sentiment : nous ne reconnaissons que les paroles de l'autorité. — Eh bien, lui dis-je, tournez le feuillet et vous trouverez l'autorité. -—- Nous avions justement sous la main le livre, qu'il avait pris avec lui. Je me reportai au passage que je connaissais et qui lui avait échappé ou qu'il n'avait pas voulu voir, parce qu'il ne cherchait dans mon livre que ce qui pouvait me nuire. Et la volonté de Dieu fit que je trouvai aussitôt ce que je voulais. C'était la citation de saint Augustin sur la Trinité, livre I^{er} : « Celui qui suppose à Dieu la puissance de s'être engendré lui-même se trompe d'autant plus que ce n'est pas à l'égard de Dieu seulement qu'il n'en est pas ainsi, mais à l'égard de toute créature spirituelle ou corporelle : il n'y a absolument rien, en effet, qui s'engendre soi-même. »

A la lecture de cette citation, les disciples d'Albéric, qui étaient là, rougirent de stupéfaction. Quant à lui, cherchant à se retrancher de son mieux : Le tout, dit-il, est de bien comprendre. — Mais, répliquai-je, cela n'est point une

opinion nouvelle, et pour le moment, au surplus, il importe peu, puisque ce sont des paroles que vous demandez, et non une interprétation. J'ajoutai que, s'il voulait établir une interprétation et en appeler à la raison, j'étais prêt à raisonner et à lui démontrer par ses propres paroles qu'il était tombé dans l'hérésie de ceux qui prétendent que le père est à lui-même son propre fils. A ces mots, comme fou de fureur, il s'emporta en menaces, s'écriant que ni mes raisonnements ni mes autorités ne me sauveraient. Et là-dessus il se retira.

Le dernier jour du concile, avant l'ouverture de la séance, le légat et l'archevêque eurent avec mes rivaux et quelques autres personnes un long entretien, pour savoir ce qu'on déciderait de moi et de mon livre, qui avait été l'objet principal de la convocation. Comme ni mes paroles ni l'écrit qu'ils avaient tous les yeux ne fournissaient matière à incrimination, il y eut un moment de silence, et mes détracteurs étaient déjà moins hardis, lorsque Geoffroy, évêque de Chartres, qui, par sa réputation de sainteté comme par l'importance de son siège, avait la prééminence sur les autres évêques, prit la parole en ces termes : Vous savez tous, messeigneurs ici présents, que le savoir universel de cet homme et sa supériorité dans toutes les études auxquelles il s'est attaché, lui ont fait de nombreux et fidèles partisans ; qu'il a fait pâlir la renommée de ses maîtres et des nôtres, et que sa vigne, si je puis m'exprimer ainsi, a étendu ses rameaux d'une mer à l'autre. Si vous faites peser sur lui le poids d'une condamnation, sans

l’avoir entendu, — ce que je ne pense pas, — sa condamnation, fût-elle juste, blessera bien des gens, et il s’en trouvera plus d’un qui voudra prendre sa défense, alors surtout que nous ne voyons, dans l’écrit incriminé, rien qui ressemble à une attaque ouverte. On dira, selon le mot de saint Jérôme, que la force qui se montre attire les jaloux, et que, suivant le poète, les hautes cimes appellent la foudre. Craignez donc que des procédés violents contre cet homme n’aient d’autre résultat que d’accroître sa renommée, et que, par suite de la malveillance publique, l’accusation ne fasse plus de tort aux juges que la sentence à l’accusé. « Car un faux bruit est vite étouffé, dit le même docteur, et la seconde période de la vie prononce sur la première. » Mais si vous voulez procéder régulièrement, que l’enseignement de cet homme ou que son livre soit produit en pleine assemblée, qu’on l’interroge, qu’il soit mis en demeure de répondre, et qu’ainsi, confondu, il en vienne à confesser sa faute, ou bien qu’il soit réduit au silence, suivant le mot du bienheureux Nicodème qui, voulant sauver Notre-Seigneur, disait : « Depuis quand notre loi juge-t-elle un homme, sans l’avoir entendu, et sans qu’on ait vérifié ce qu’il a fait ? — A ces mots, mes rivaux murmurent et s’écrient : O le sage conseil de vouloir nous faire engager la lutte contre la faconde d’un homme, dont les arguments et les sophismes triompheraient du monde entier ? Certes, il était plus difficile d’engager la lutte avec Jésus lui-même, et cependant Nicodème invitait les juges à l’entendre, suivant l’esprit de la loi. Geoffroy, ne pouvant les amener à sa proposition, essaye d’un autre moyen pour mettre un frein à

leur haine. Il déclare que, dans une matière d'une telle gravité, le petit nombre des personnes présentes ne peut suffire, et que la question réclame un examen plus approfondi. Son avis est donc que mon abbé, qui siégeait, me ramène dans mon abbaye, c'est-à-dire au monastère de Saint Denis ; là, on convoquerait un plus grand nombre de docteurs éclairés, lesquels, après mûr examen, statueraient sur le parti à prendre. Le légat approuva cette dernière motion, et après lui, tout le monde. Quelques instants après, il se leva pour aller célébrer la messe avant d'entrer au concile, et il me fit transmettre par l'évêque Geoffroy l'autorisation qui m'était accordée de revenir au monastère pour y attendre le résultat de la mesure adoptée.

Alors mes ennemis, réfléchissant que tout était perdu, si l'affaire se passait hors de leur diocèse, c'est-à-dire en un lieu où ils n'auraient plus droit de siéger, et peu confiants dans la justice, persuadèrent à l'archevêque que ce serait pour lui une grande honte que la cause fût déférée à un autre tribunal, et qu'il y aurait péril à me laisser échapper ainsi. Et aussitôt, courant trouver le légat, ils le firent changer d'avis et l'amenèrent malgré lui à condamner, sans examen, mon livre, à le brûler immédiatement sous les yeux du public, et à prononcer contre moi-même la réclusion perpétuelle dans un monastère éloigné. Ils disaient que, pour justifier la condamnation de mon livre, ce devait être assez que j'eusse osé le lire publiquement et le donner à transcrire à plusieurs personnes sans avoir obtenu la permission du Pape ni celle de l'Église, et qu'il serait

éminemment utile à la foi qu'un exemple prévint pour l'avenir une telle présomption. Le légat n'était pas aussi instruit qu'il aurait dû l'être ; en toute chose, il se laissait guider par l'archevêque, comme l'archevêque par eux. Pressentant le résultat de ces intrigues, l'évéque de Châlons m'avertit, et m'engagea vivement à ne répondre à une violence évidente que par un redoublement de douceur. Cette violence si manifeste, disait-il, ne pouvait que leur nuire et tourner à mon avantage. Quant à la réclusion dans un monastère, il n'y avait pas à s'en effrayer, sachant que le légat, qui n'agissait que par contrainte, ne manquerait pas, quelques jours après son départ, de me rendre ma pleine liberté. C'est ainsi que, mêlant ses larmes aux miennes, il me consola de son mieux.

Appelé au concile, je m'y rendis sur-le-champ ; et là, sans discussion, sans examen, on me força à jeter de ma propre main le livre au feu. Il fut brûlé au milieu d'un silence qui ne paraissait pas devoir être rompu, quand un de mes adversaires murmura timidement qu'il avait trouvé écrite cette proposition, que Dieu le Père est seul tout-puissant. Le prélat se récria vivement et répondit que la chose n'était pas possible, qu'un enfant ne tomberait pas dans une telle erreur, puisque la foi commune tient et professe qu'il y a trois tout-puissants. A quoi un docteur des écoles, un certain Terrière, répliqua ironiquement par ce mot de saint Anbroise : « Et cependant il n'y a pas trois tout-puissants, mais un seul tout-puissant. » Son évêque voulut le gourmander et l'arrêter comme coupable de lèse-

majesté ; mais Terrière lui tint tête hardiment, et s'écria, empruntant les paroles de Daniel : « Ainsi, fils insensés d'Israël, sans avoir vérifié la vérité, vous avez condamné le fils d'Israël. Revenez sur votre jugement et jugez le juge lui- même, vous qui l'avez établi juge pour l'enseignement de la foi et le redressement de l'erreur ; lorsqu'il devait juger, il s'est condamné par sa propre bouche. L'innocence de l'accusé a été dévoilée aujourd'hui par la miséri- corde divine : délivrez-le, comme autrefois Suzanne, de ses faux accusateurs. » Alors l'archevêque se levant, et changeant un peu la formule, selon l'exigence du moment, confirma, en ces termes, l'opinion du légat : « A coup sûr, monseigneur, le Père est tout-puissant, le Fils tout-puissant, le Saint-Esprit tout-puissant. Quiconque s'écarte de ce dogme est évidemment hors de voies et ne mérite pas d'être entendu. Toutefois, si vous le voulez bien, il serait bon que notre frère exposât sa foi publiquement, afin qu'on pût, selon qu'il conviendra, ou l'approuver, ou la désapprouver, ou la redresser. » Et comme je me levais pour confesser et exposer ma foi avec l'intention d'en développer l'expression à ma manière, mes adversaires dirent que je n'avais pas besoin d'autre chose que de réciter le symbole d'Athanase : ce que le premier enfant venu aurait pu faire aussi bien que moi. Et afin qu'il me fut impossible de prétexter d'ignorance, ils firent apporter le texte écrit pour me le faire lire, comme si la teneur ne m'en était pas familière. Je lus à travers les sanglots, les soupirs et les larmes, comme je pus. Livré ensuite comme coupable et convaincu à l'abbé de Saint-Médard, qui était présent, je

suis traîné à son cloître comme à une prison, et aussitôt le concile est dissous.

XI. L’abbé et les moines de ce monastère, persuadés que j’allais leur rester, me reçurent avec des transports de joie et me prodiguèrent toutes sortes d'attentions, essayant vainement de me consoler. Dieu, qui juges les cœurs droits, telle était, tu le sais, la peine qui me dévorait, telle l’amertume de mon cœur, que dans mon aveuglement, dans mon délire, j’osai me révoter et t’accuser, répétant sans cesse la plainte de saint Antoine : « Jésus, mon Sauveur, où étiez-vous ? » Fièvre de la douleur, confusion de la honte,trouble du désespoir, tout ce que j’éprouvai alors, je ne saurais l’exprima1 aujourd’hui. Je rapprochais le supplice infligé à mon corps des tortures de mon âme, et je m’estimais le plus malheureux des hommes. Comparé à l’outrage présent, la trahison d’autrefois me paraissait peu de chose, et je déplorais moins la mutilation de mon corps que la flétrissure de mon nom. J’avais provoqué la première par ma faute ; la persécution qui m’accablait aujourd’hui n’avait d’autre cause que l’intention droite et l’attachement à la foi qui m’avaient poussé à écrire. Cet acte de cruauté et d’injustie avait soulevé la réprobation de tous ceux qui en avaient eu connaissance si bien que les membres du concile s’en rejetaient les uns aux autres la responsabilité. Mes rivaux eux-mêmes se défendaient de l’avoir provoqué, et le légat déplorait publiquement l’animosité du clergé des Francs. Bientôt même, cédant au repentir, ce prélat, qui

n’avait, un moment, donné satisfaction à leur malveillance que malgré lui, me tira de cette abbaye étrangère pour me renvoyer dans la mienne. J’y retrouvai dans presque tous les frères d’anciens ennemis. Le dérèglement de leur vie, leurs habitudes de licencieux commerce, dont j’ai parlé plus haut, rendaient suspect à leurs yeux un homme dont ils auraient à supporter les vives censures. Quelques mois à peine s’étaient écoulés, que la fortune leur offrit l’occasion de me perdre.

Un jour, dans une lecture, je tombai sur un passage de l’exposition des Actes des Apôtres de Bède, où cet auteur prétend que Denys l’Aréopagite était évêque de Corinthe, non d’Athènes. Cette opinion contrariait vivement les moines de Saint-Denis, qui se vantent que le fondateur de leur ordre, Denys, est précisément l’Aréopagite. Je communiquai à quelques frères qui m’entouraient le passage de Bède qui nous était opposé. Aussitôt, transportés d’indignation, ils s’écrièrent que Bède était un imposteur, qu’ils tenaient pour plus digne de foi le témoignage d’Hilduin, leur abbé, qui avait longtemps parcouru la Grèce entière pour vérifier le fait, et qui, après en avoir reconnu l’exactitude, avait péremptoirement levé tous les doutes dans son histoire de Denys l’Aréopagite. L’un d’eux me priant alors avec instance de faire connaître mon avis sur le litige de Bède et d’Hilduin, je répondis que l’autorité de Bède, dont les écrits sont suivis par toute l’Église latine, me paraissait plus considérable. Enflammés de fureur, ils commencèrent à crier que je venais de prouver

manifestement que j'avais toujours été le fléau du monastère, et que j'étais traître au pays tout entier auquel je voulais enlever une gloire qui lui était particulièrement chère, en niant que l'Aréopagite fut leur patron. Je répondis que je n'avais rien nié, et qu'au surplus il importait peu que leur patron fut Aréopagite ou d'un autre pays, puisqu'il avait obtenu de Dieu une si belle couronne. Mais ils coururent aussitôt trouver l'abbé et lui répétèrent ce qu'ils m'avaient fait dire. Celui-ci s'en réjouit, heureux de trouver une occasion de me perdre ; car il me craignait d'autant plus, qu'il était encore plus mal famé que ses moines. Il réunit donc son conseil, et devant tous les frères assemblés, il me fit de sévères menaces, déclarant qu'il allait immédiatement m'envoyer au roi pour qu'il me punît comme un homme qui avait attenté à la gloire du royaume et porté la main sur sa couronne. Puis il recommanda de me surveiller, jusqu'à ce qu'il m'eût remis entre les mains du roi. Pour moi, j'offris de me soumettre à la règle disciplinaire de l'ordre, si j'avais été coupable : ce fut en vain.

Alors, ne pouvant plus résister au sentiment d'horreur que m'inspirait leur méchanceté, exaspéré par les coups de la fortune et, m'imaginant dans mon désespoir que l'univers entier conspirait contre moi, je profitai de l'aide de quelques frères émus de pitié pour mon sort et de l'appui d'un petit nombre de disciples, pour m'évader secrètement, la nuit, et me réfugier sur une terre du comte Thibaud, située dans le voisinage, et dans laquelle j'avais

précédemment occupé un prieuré. Le comte lui-même m'était un peu connu ; il n'ignorait pas mes malheurs et il y compatissait. Je séjournai d'abord au château de Provins, dans une chartreuse de moines de Troyes ; j'avais été autrefois en relation avec le prieur, et il m'aimait beaucoup : il me reçut avec joie et m'entoura de toutes sortes d'attentions. Mais un jour il arriva que notre abbé vint, au château, trouver le comte pour quelques affaires personnelles. Instruit de cette visite, j'allai trouver le comte avec le prieur, le suppliant d'intercéder en ma faveur, et d'obtenir pour moi le pardon et la permission de vivre monastiquement dans la retraite qui me conviendrait le mieux. L'abbé et ceux qui l'accompagnaient mirent la chose en délibération ; car ils devaient rendre réponse au comte, le jour même, avant de repartir. La délibération commencée, ils se dirent que mon intention était de passer dans une autre abbaye, ce qui serait pour eux un affront immense. En effet, ils considéraient comme un titre de gloire que j'eusse choisi leur couvent de préférence à tous, et ils disaient que ce serait pour eux un très-grand déshonneur que je les abandonnasse pour passer chez d'autres. Ils ne voulurent donc rien entendre là-dessus, ni de ma part ni de celle du comte. Ils me menacèrent même de m'excommunier si je ne me hâtais de revenir, et ils firent défense absolue au prieur qui m'avait donné asile de me conserver plus longtemps, sous peine d'être enveloppé dans la même excommunication. Cette décision nous plongea, le prieur et moi, dans la plus grande anxiété.

Cependant l’abbé, qui s’était retiré en persistant dans sa décision, mourut quelques jours après. Un autre lui succéda. Je m’entendis avec l’évêque de Meaux pour le prier de m’accorder ce que j’avais demandé à son prédécesseur. Et comme il ne semblait pas disposé à y acquiescer tout de suite, j’employai l’intermédiaire de quelques amis pour présenter ma requête au roi en son conseil ; j’arrivai ainsi à ce que je désirais. Etienne, alors officier de bouche du roi, fit venir l’abbé et ses amis, leur demanda pourquoi ils voulaient me retenir malgré moi et s'exposer à un scandale inévitable, sans aucun avantage possible, leur genre de vie et le mien étant absolument inconciliables. Je savais que l’avis du conseil était que l’abbaye devait au moins racheter l’irrégularité de ses mœurs par une soumission plus grande, et son attachement aux intérêts temporels par un surcroît de contributions : c’était ce qui m’avait fait espérer que j’obtiendrais facilement l’assentiment du roi et de ses conseillers. Ainsi arriva-t-il. Toutefois, pour que notre monastère ne perdit pas l’honneur qu’il prétendait tirer de mon nom, on ne m’accorda la permission de prendre ta retraite de mon choix qu’à la condition que je ne me placerais sous la dépendance d’aucune abbaye. Cette convention fut réglée, de part et d’autre, en présence du roi et de ses ministres. XII. Je me retirai donc sur le territoire de Troyes, dans une solitude qui m’était connue, et quelques personnes m’ayant fait don d’un morceau de terrain, j’élevai, avec le consentement de l’évèque du diocèse, une sorte d’oratoire de roseaux et de chaume, que je plaçai sous l’invocation de la Sainte-Trinité. Là, caché

avec un de mes amis, je pouvais véritablement m'écrier avec le Seigneur : « Voilà que je me suis éloigné par la fuite, et je me suis arrêté dans la solitude.» Ma retraite ne fut pas plus tôt connue, que les disciples affluèrent de toutes parts, abandonnant villes et châteaux pour habiter une solitude, quittant de vastes demeures pour de petites cabanes qu'ils se construisaient de leurs mains, des mets délicats pour des herbes sauvages et un pain grossier, des lits moelleux pour le chaume et la mousse, des tables pour des bancs de gazon.

On aurait cru vraiment qu'ils avaient à cœur de suivre l'exemple des premiers philosophes, au sujet desquels saint Jérôme, dans son II^{e} livre contre Jovinien, dit : « Les sens sont comme des fenêtres par où les vices s'introduisent dans l'âme. La métropole et la citadelle de l'esprit ne peuvent être prises, tant que l'armée ennemie n'a pas passé les portes. Si quelqu'un prend plaisir à regarder les jeux du cirque, les combats des athlètes, le jeu des histrions, la beauté des femmes, l'éclat des pierreries et des étoffes, et tout le reste, la liberté de son âme se trouve prise par les fenêtres de ses yeux, et alors s'accomplit cette parole du prophète : « La mort est entrée par nos fenêtres. » Lors donc que l'armée des troubles, faisant irruption, aura pénétré dans la citadelle de notre âme, où sera la liberté ? où sera la force ? où sera la pensée de Dieu ? surtout si l'on réfléchit que la sensibilité se retrace les images mêmes des plaisirs passés, réveille le souvenir des passions, force l'âme à en subir de nouveau les effets, et à accomplir, en quelque sorte,

des actes imaginaires. Telles sont les raisons qui déterminèrent nombre de philosophes à s'éloigner des villes peuplées et des jardins de plaisance où ils trouvaient réunis la fraîcheur des campagnes, le feuillage des arbres, le gazouillement des oiseaux, le cristal des sources, le murmure des ruisseaux, tout ce qui peut charmer les oreilles et les yeux ; ils craignaient qu'au milieu du luxe et des jouissances, la vigueur de leur âme ne fût énervée, sa pureté souillée. Et, effectivement, il est inutile dé voir souvent les choses qui peuvent séduire, et de s'exposer à la tentation de celles dont on ne pourrait plus se passer. Voilà pourquoi les Pythagoriciens, évitant tout ce qui pouvait flatter les sens, vivaient dans la solitifde et les déserts. Platon lui-même, qui était riche, et dont Diogène foulait un jour le lit sous ses pieds souillés de boue, Platon, afin de pouvoir se livrer tout entier à la philosophie, choisit, pour siège de son académie, une campagne abandonnée et pestilentielle, loin de la ville, afin que la perpétuelle préoccupation de la maladie brisât la fougue des passions, et que ses disciples ne connussent d'autres jouissances que celles qu'ils tireraient de l'étude. Tel fut aussi, dit-on, le genre de vie des fils des prophètes, sectateurs d'Elisée. Saint Jérôme, qui parle d'eux comme des moines de ce temps, dit entre autres choses : « Les fils des prophètes, que l'Ancien Testament nous représente comme des moines, se bâtissaient de petites cabanes vers le cours du Jourdain, et abandonnaient les villes et la société des hommes, pour aller vivre de grains broyés et d'herbes sauvages. » De même, mes disciples, élevant de petites

cellules sur les bords de l'Arduzon, ressemblaient plutôt à des ermites qu'à des étudiants.

Mais plus leur affluence était considérable, plus les privations qu'ils s'imposaient, conformément aux prescriptions de mon enseignement, étaient rigoureuses, plus mes rivaux y envisageaient de gloire pour moi et de honte pour eux. Après avoir tout fait pour me nuire, ils souffraient de voir la chose tourner à mon avantage ; et, selon le mot de saint Jérôme, loin des villes, loin des affaires publiques, des procès, de la foule, l'envie, comme dit Quintilien, vint me relancer dans ma retraite. Au fond de leur cœur et tout bas, ils disaient. Tout le monde s'en est allé après lui : nos persécutions n'ont rien fait ; nous n'avons réussi qu'à augmenter sa gloire. Nous voulions éteindre l'éclat de son nom, nous l'avons fait resplendir. Voici que les étudiants, qui ont sous la main, dans les villes, tout ce qui leur est nécessaire, dédaignent les agréments des villes, courent chercher les privations de la solitude et se réduisent volontairement à la misère.

À ce moment, ce fut surtout l'excès de la pauvreté qui me détermina à ouvrir une école : je n'avais pas la force de labourer la terre et je rougissais de mendier. Ayant donc recours à l'art que je connaissais, pour remplacer le travail des mains, je dus faire office de ma langue. De leur côté, mes disciples pourvoyaient d'eux-mêmes à tout ce qui m'était nécessaire : nourriture, vêtements, culture des champs, constructions, si bien qu'aucun soin domestique ne me distrayait de l'étude. Mais, comme notre oratoire ne

pouvait contenir qu'un petit nombre d'entre eux, ils se trouvèrent forcés de l'agrandir, et ils le rebâtirent d'une manière plus solide, en pierres et en bois. Fondé d'abord au nom de la Sainte-Trinité, placé ensuite sous son invocation, le sanctuaire fut appelé Paraclet, en mémoire de ce que j'y étais venu en fugitif, et de ce qu'au milieu de mon désespoir, j'y avais trouvé quelque repos dans les consolations de la grâce divine. Cette dénomination fut accueillie par plusieurs avec un grand étonnement ; quelques-uns l'attaquèrent avec violence, sous prétexte qu'il n'était pas permis de consacrer spécialement une église au Saint-Esprit, pas plus qu'à Dieu le Père, mais qu'il fallait, suivant l'usage ancien, la dédier soit au Fils seul, soit à la Trinité.

Leur erreur provenait de ce qu'ils ne voyaient pas la distinction qui existe entre l'Esprit du Paraclet et le Paraclet. En effet, la Trinité elle-même et toutes les personnes de la Trinité, de même qu'elle est appelée Dieu et Protecteur, peut être parfaitement invoquée sous le nom de Paraclet, c'est-à-dire de Consolateur, selon la parole de l'Apôtre : « Dieu béni et le Père de N. S. Jésus-Christ, le père des miséricordes, le Dieu de toutes les consolations, le consolateur de toutes les tribulations ; » et aussi selon ce que dit la Vérité : « Il vous donnera un autre consolateur. » Qu'est-ce qui empêche, puisque toute église est également consacrée au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, et qu'elle est la possession indivise des trois, qu'est-ce qui empêche de dédier la maison du Seigneur au Père ou au

Saint-Esprit, aussi bien qu'au Fils ? Qui oserait effacer du frout du vestibule le nom de celui à qui appartient la demeure ? Ou bien encore, puisque le Fils s'est offert en holocauste au Père, et qu'en conséquence, dans la célébration des messes, c'est spécialement au Père que s'adressent les prières et pour lui que se fait le sacrifice, pourquoi l'autel n'appartiendrait-il pas plus particulièrement à celui auquel se rapportent plus particulièrement la prière et le sacrifice ? N'est-il pas plus juste de dire que l'autel appartient à celui auquel on immole, qu'à celui qui est immolé ? Quelqu'un oserait-il prétendre que c'est plutôt l'autel de la croix de Jésus, ou de son sépulcre, ou de saint Michel, ou de saint Jean, ou de quelque autre saint, qui ne sont ni les victimes, ni les objets des sacrifices et des prières ? Chez les idolâtres eux-mêmes, les autels et les temples n'étaient jamais placés que sous l'invocation de ceux qui étaient l'objet des sacrifices et des hommages.

Peut-être dira-t-on qu'il ne faut dédier au Père ni les églises ni les autels, parce qu'il n'existe aucun fait qui puisse justifier une solennité spéciale en son honneur. Mais ce raisonnement, qui ne va à rien moins qu'à enlever le même privilège à la Trinité, n'enlève rien au Saint-Esprit, dont la venue constitue une fête qui lui est spéciale, la solennité de la Pentecôte, de même que la venue du Fils lui assure en propre la fête de la Nativité. En effet, l'Esprit-Saint, qui a été envoyé aux disciples de Jésus-Christ, comme le Fils a été envoyé au monde, peut revendiquer sa

fête à lui. Il semble même qu'il y aurait plus de raisons de lui vouer un temple qu'à aucune autre personne de la Sainte-Trinité, pour peu que l'on regarde à l'autorité apostolique et à l'œuvre du Saint-Esprit lui même. Effectivement, l'Apôtre n'assigne de temps particulier à aucune autre personne qu'au Saint-Esprit. Il ne dit pas, en effet, le temple du Père, le temple du Fils, comme il dit le temple du Saint-Esprit, dans la première aux Corinthiens : « Celui qui s'attache au Seigneur n'est qu'un seul esprit avec lui ; » et plus loin : « Ne savez-vous pas que vos corps sont le temple de l'Esprit Saint qui est eu vous, que vous avez reçu de Dieu, et qui ne vient point de vous ? » De plus, qui pourrait méconnaître que les bienfaits des sacrements divins conférés par l'Église sont spécialement dus à l'opération de la grâce divine, c'est-à-dire du Saint-Esprit ? C'est par l'eau et le Saint-Esprit, en effet, que nous renaissons dans le baptême, et que dès lors, nous devenons un temple spécial pour le Seigneur. Pour achever ce temple, l'Esprit-Saint nous est communiqué sous la forme de sept dons, et les effets de la grâce en sont les ornements et la dédicace. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que nous attribuions un temple corporel à celui auquel l'Apôtre attribue spécialement un temple spirituel ? À quelle personne une église sera-t-elle plus justement consacrée qu'à celle à l'œuvre de laquelle sont rapportés tous les bienfaits des grâces de l'Église ? Ce n'est pas qu'en appelant mon oratoire Paraclet, j'aie eu l'intention de le dédier à une seule personne ; je lui ai donné cette appellation pour le motif dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire en mémoire de la

consolation que j'y trouvai. Je veux dire seulement que, si j'avais agi dans les intentions qu'on me suppose, je n'aurais rien fait de contraire à la raison, bien que la chose fût étrangère à l'usage.

XIII. Cependant, tandis que j'étais, de corps, caché en ce lieu, ma renommée parcourait le monde et le remplissait de ma parole, comme ce personnage de la fable appelé Écho, sans doute parce qu'il est doué d'un organe puissant, bien qu'il n'y ait rien dessous. Mes anciens rivaux ne se sentant plus par eux-mêmes assez de crédit, suscitèrent contre moi de nouveaux apôtres en qui le monde avait foi. L'un d'eux se vantait d'avoir fait revivre les principes des chanoines réguliers ; l'autre, ceux des moines. Ces hommes, dans leurs prédications à travers le monde, me déchirant sans pudeur de toutes leurs forces, parvinrent à exciter momentanément contre moi le mépris de certaines puissances ecclésiastiques et séculières, et à force de débiter, tant sur ma foi que sur ma vie, des choses monstrueuses, ils réussirent à détacher de moi quelques-uns de mes principaux amis ; quant à ceux qui me conservaient quelque affection, ils n'osaient plus me la témoigner. Dieu m'en est témoin je n'apprenais pas la convocation d'une assemblée d'ecclésiastiques, sans penser qu'elle avait ma condamnation pour objet. Frappé d'effroi, et comme sous la menace d'un coup de foudre, je m'attendais à être, d'un moment à l'autre, traîné comme un hérétique ou un impur dans les conciles ou dans les synagogues. S'il est permis de comparer la puce au lion, la fourmi à l'éléphant, mes rivaux

me poursuivaient avec la même animosité que jadis les hérétiques avaient fait Athanase. Souvent, Dieu le sait, je tombai dans un tel désespoir, que je songeais à quitter les pays chrétiens pour passer chez les infidèles, et à acheter, au prix d'un tribut quelconque, le droit de vivre chrétiennement parmi les ennemis du Christ. Je me disais que les païens me feraient d'autant meilleur accueil, que l'accusation dont j'étais l'objet les mettrait en doute sur mes sentiments chrétiens, et qu'ils en concevraient l'espérance de me convertir aisément à leur idolâtrie.

XIV. Sous le coup de ces attaques incessantes, je ne voyais plus d'autre parti que de me réfugier dans le sein du Christ, chez les ennemis du Christ, quand au moment où je trouvais une occasion de me soustraire aux embûches, je tombai entre les mains de chrétiens et de moines mille fois plus cruels et pires que les gentils.

Il y avait en Bretagne, dans l'évêché de Vannes, une abbaye de Saint-Gildas-de-Ruys, que la mort du pasteur laissait sans chef. Le choix unanime des moines, d'accord avec le seigneur du pays, m'appela à ce siège ; le consentement de l'abbé et des frères de mon couvent ne fut pas difficile à nir ; c'est ainsi que la malveillance des Francs me poussa vers l'Occident, comme celle des Romains avait fait jadis saint Jérôme vers l'Orient. Jamais (j'en prends Dieu à témoin), jamais je n'aurais acquiescé à une telle offre, s'il ne se fût agi d'échapper, n'importe comment, aux vexations dont j'étais incessamment accablé. C'était, en effet, une terre barbare, une langue inconnue, une

population brutale et sauvage, et chez les moines, des habitudes de vie notoirement rebelles à tout frein. Tel un homme qui, pour éviter un glaive suspendu sur sa tête, se lance de terreur dans un précipice, et, pour retarder d'une seconde la mort qui le presse, se jette dans une autre qui l'attend, tel je me jetai sciemment d'un péril dans un autre. Là, sur le rivage de l'Océan aux voix effrayantes, relégué aux extrémités d'une terre qui m'interdisait toute possibilité de fuir plus loin, je répétais dans mes prières : « Des extrémités de la terre j'ai crié vers vous, Seigneur, tandis que mon cœur était dans les angoisses. » Quelles angoisses, en effet, me torturaient, nuit et jour, corps et âme, quand je me représentais l'indiscipline des moines que j'avais entrepris de gouverner, personne ne l'ignore. Tenter de les ramener à la vie régulière à laquelle ils s'étaient engagés, c'était jouer mon existence, je n'avais pas d'illusion ; d'autre part, ne pas faire, en vue d'une réforme, tout ce que je pouvais, c'était appeler sur ma tête la damnation éternelle. Ajoutez que le seigneur du pays, qui avait un pouvoir sans limites, profitant du désordre qui régnait dans le monastère, avait depuis longtemps réduit l'abbaye sous son joug. Il s'était approprié toutes les terres domaniales et faisait peser sur les moines des exactions plus lourdes que celles mêmes dont les juifs étaient accablés. Les moines m'obsédaient pour leurs besoins journaliers, car la communauté ne possédait rien que je pusse distribuer, et chacun prenait sur son propre patrimoine pour se soutenir lui et sa concubine, et ses fils et ses filles. Non contents de me tourmenter, ils volaient et emportaient tout ce qu'ils

pouvaient prendre, pour me créer des embarras, et me forcer, soit à relâcher les règles de la discipline, soit à me retirer. Toute la horde de la contrée étant également sans lois ni frein, il n'était personne dont je puisse réclamer l'aide. Aucun rapport de vie entre eux et moi. Au dehors, le seigneur et ses gardes ne cessaient de m'écraser ; au dedans, les frères me tendaient perpétuellement des pièges. Il semblait que la parole de l'Apôtre eût été écrite pour moi : « Au dehors les combats, au dedans les craintes. »

Je considérais en gémissant combien ma vie était stérile et malheureuse : stérile pour moi comme pour les autres, tandis qu'elle était jadis si utile à mes disciples. Je me disais qu'aujourd'hui que je les avais abandonnés pour les moines, je ne pouvais, ni dans les moines, ni dans mes disciples, produire aucun fruit. J'étais frappé d'impuissance dans toutes mes entreprises, dans tous mes efforts, et l'on pouvait justement m'appliquer ce mot : « Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever. » J'étais au désespoir. Quand je me rappelais les périls auxquels j'avais échappé quand j'envisageais ceux auxquels j'étais exposé, mes épreuves passées ne me paraissaient plus rien, et je me répétais en gémissant : « Ce châtiment est juste : j'ai abandonné le Paraclet, c'est-à-dire le Consolateur, et je me suis précipité moi-même dans la désolation ; pour éviter des menaces, j'ai été chercher le danger. » Ce qui surtout me torturait, c'était la pensée, qu'après avoir abandonné mon oratoire, je ne pouvais prendre les mesures nécessaires pour y faire célébrer l'office divin : l'extrême pauvreté de l'endroit

suffisait à peine à l'entretien d'un desservant. Mais le véritable Paraclet apporta lui-même une consolation à cette douleur, et il pourvut à son oratoire, comme il convenait.

Il arriva, en effet, que l'abbé de Saint-Denis ayant réclamé et obtenu comme une annexe autrefois soumise à sa juridiction l'abbaye d'Argenteuil, — dans laquelle ma sœur en Jésus-Christ, plutôt que mon épouse, avait pris l'habit, — expulsa violemment la congrégation des nonnes dont elle était prieure. Les voyant dispersées de tous côtés par l'exil, je compris que c'était une occasion qui m'était offerte par le Seigneur pour assurer le service de mon oratoire. J'y retournai donc ; j'invitai Héloïse à venir avec les religieuses de sa communauté ; et lorsqu'elles furent arrivées, je leur fis donation entière de l'oratoire et de ses dépendances, donation dont, avec l'assentiment et par l'intervention de l'évêque du diocèse, le pape Innocent II leur confirma le privilège à perpétuité pour elles et pour celles qui leur succéderaient. Pendant quelque temps, elles vécurent dans la misère et la désolation. Mais un regard de la divine Providence, qu'elles servaient pieusement, leur apporta bientôt la consolation. Pour elles aussi, le Seigneur se montrant le véritable Paraclet, toucha de pitié et de bienveillance les populations environnantes. En une seule année, j'en atteste Dieu, les biens de la terre se multiplièrent autour d'elles plus que cent années n'auraient pu le faire pour moi, si je fusse resté. C'est que, si le sexe des femmes est plus faible, leur détresse émeut d'autant plus aisément les cœurs ; et, comme aux hommes, leur vertu est aussi plus

agréable à Dieu. Or le Seigneur accorda à notre chère sœur, qui dirigeait la communauté, de trouver grâce devant les yeux de tout le monde. Les évêques la chérissaient comme leur fille, les abbés comme leur sœur, les laïques comme leur mère ; tous également admiraient sa piété, sa sagesse et son incomparable douceur de patience. Moins elle se laissait voir, plus elle se renfermait dans son oratoire pour s'absorber dans ses méditations saintes et ses prières, et plus on sollicitait avec ardeur sa présence et les instructions de ses entretiens.

Tous les voisins me blâmaient vivement de ne pas faire ce que je pouvais, ce que je devais, pour venir en aide à la misère du couvent, quand, par la prédication, la chose m'était si facile. Je fis donc aux sœurs des visites plus fréquentes, afin de travailler à leur être utile. Les insinuations malveillantes ne manquèrent pas de s'attacher à ces visites. Ce que le pur esprit de la charité me poussait à faire, mes ennemis, avec leur malignité accoutumée, le tournaient à mal ignominieusement. On voyait bien, disaient-ils, que j'étais encore dominé par l'attrait des plaisirs charnels, puisque je ne pouvais supporter l'absence de la femme que j'avais aimée. Je me rappelais alors la plainte de saint Jérôme dans sa lettre à Asella sur les faux amis : « La seule chose qu'on me reproche, disait-il, c'est mon sexe, et l'on n'y songerait pas, si Paule n'était allée avec moi à Jérusalem. » Et ailleurs : « Avant que je connusse la maison de sainte Paule, c'était sur moi, dans la

ville, un concert de louanges ; de l'avis de tous, j'étais digne du souverain pontificat ; mais je sais qu'on arrive au royaume des cieux à travers la bonne et la mauvaise renommée. » Et quand je reportais mon esprit sur les outrages que la calomnie avait fait souffrir à un tel homme, j'en tirais de grands sujets de consolation. Oh ! me disais-je, si mes ennemis trouvaient en moi pareille matière aux soupçons, combien leur malveillance m'accablerait ! Mais aujourd'hui que la divine Providence m'a affranchi des causes mêmes du soupçon, comment se fait-il que le soupçon persiste ? Que veut dire la scandaleuse accusation qu'on élève contre moi ? L'état où je suis repousse tellement l'idée des turpitudes de ce genre, que c'est l'usage de tous ceux qui font garder des femmes d'employer des eunuques. Ainsi le rapporte l'histoire sacrée au sujet d'Esther et des autres femmes d'Assuèrus. C'était un eunuque que ce tout-puissant ministre de la reine Candace, celui que l'Apôtre alla convertir et baptiser, conduit par l'ange. Si de tels hommes ont toujours occupé auprès femmes honnêtes et modestes des postes si élevés et si intimes, c'est qu'ils étaient hors de la portée du soupçon. C'est pour écarter complètement le soupçon, que le plus grand des philosophes chrétiens, Origène, voulant se consacrer à l'éducation des femmes, attenta sur lui-même, au rapport de l'*Histoire ecclésiastique* (livre VI). Je me disais qu'en cela, la miséricorde divine s'était montrée plus douce pour lui que pour moi ; ce qu'il avait fait lui même avait encouru le blâme, comme un acte peu sage, tandis que, pour moi, c'était une main étrangère qui s'était rendue

coupable et qui m’avait affranchi. Mes douleurs mêmes avaient été moindres, par cela seul qu’elles avaient été soudaines et plus courtes : surpris dans mon sommeil, j’avais à peine senti la souffrance de l’exécution. Mais ce que j’avais peut-être subi de moins en souffrance physique était compensé par ce que j’éprouvais des coups prolongés de la calomnie ; les atteintes portées à ma renommée étaient pour moi une torture plus grande que la mutilation de mon corps. Car, ainsi qu’il est écrit, « bonne renommée vaut mieux que grande richesse. » — « Celui qui se fie à sa conscience et néglige sa réputation, » dit aussi saint Augustin dans un sermon sur la vie et les mœurs du clergé, « est cruel à lui-même. » Et plus haut, citant l’Apôtre : « Cherchons à faire le bien, dit-il, non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes. Pour nous, c’est assez du témoignage de notre conscience ; pour les autres, il importe que notre réputation ne soit pas souillée et qu’elle brille sans tache. La conscience et la réputation sont deux choses : la conscience est relative à soi-même, la réputation au prochain. »

Mais la malice de mes ennemis aurait-elle épargne le Christ lui-même ou ses membres, c’est-à-dire les prophètes, les apôtres, les saints Pères, s’ils eussent vécu du même temps, quand ils les auraient vus, le corps intact, vivre dans une familiarité intime avec des femmes ? Saint Augustin, dans son livre sur l’œuvre des moines, prouve que les femmes étaient des compagnes si inséparables du Christ et des apôtres, qu’elles les accompagnaient même dans leurs

prédications. « C'est ainsi, dit-il, qu'on voyait avec eux des femmes pourvues des biens de ce monde, qui entretenaient autour d'eux l'abondance, en sorte qu'ils ne manquaient d'aucune des choses nécessaires à la vie. » Et ceux qui seraient tentés de croire que ce n'étaient point les apôtres qui permettaient à ces saintes femmes de les suivre partout où ils portaient l'Évangile, n'ont qu'à ouvrir l'Évangile pour reconnaître qu'ils ne faisaient qu'imiter l'exemple du Seigneur. En effet, il est écrit : « Dès lors, il allait par les cités et les villes, évangélisant le royaume de Dieu ; et avec lui, ses douze apôtres et quelques femmes, qui avaient été guéries d'esprits immondes et d'infirmités : Marie-Madeleine, Jeanne, épouse de Cuza, l'intendant d'Hérode, et Suzanne, et plusieurs autres, qui employaient leurs richesses à pourvoir à ses besoins. » D'autre part, Léon IX, réfutant la lettre de Parménien sur le goût de la vie monastique, dit : « Nous professons absolument qu'il n'est pas permis à un évêque, prêtre, diacre, sous-diacre, de se dispenser, pour cause de religion, des soins auxquels il est tenu envers son épouse, non qu'il lui soit permis de la posséder selon la chair, mais il lui doit la nourriture et le vêtement. » Et ainsi vécurent les saints apôtres. « N'avons-nous pas le droit de mener partout avec nous une femme qui serait notre sœur, de même que les frères du Seigneur et Céphas ? » lisons-nous dans saint Paul. Remarquez bien qu'il ne dit pas : N'avons-nous pas le droit de posséder une femme qui serait notre sœur, mais, de *mener* ; ils pouvaient, en effet, subvenir aux besoins de leurs femmes avec le produit des prédications, sans qu'il existât entre eux de liens

charnels. Certes le pharisien qui dit en lui-même, à propos du Seigneur : « Si celui-ci était prophète, il saurait bien qui est celle qui le touche et que c’est une femme de mauvaise vie. » le pharisien pouvait, sans doute, dans l’ordre des jugements humains, former sur le Seigneur des conjectures honteuses plus naturellement qu’on ne l’a fait sur moi ; et tous ceux qui voyaient la Mère du Christ recommandée à un jeune homme, et les prophètes vivant sous le même toit dans l’intimité de femmes veuves, pouvaient en concevoir des soupçons beaucoup plus vraisemblables. Qu’auraient dit encore mes détracteurs, s’ils avaient vu Malchus, ce moine captif dont parle saint Jérôme, vivant avec son épouse dans une commune retraite ? Comme ils auraient condamné ce que le saint docteur exalte en ces termes : « Il y avait là un vieillard, nommé Malchus, né dans l’endroit même ; une vieille femme partageait sa demeure : tous deux pleins de zèle pour la religion, et tellement assidus sur les marches de l’église, qu’on les aurait pris pour le Zacharie et l’Élisabeth de l’Évangile, si Jean avait pu être au milieu d’eux ! » Pourquoi enfin la calomnie ne s’attaque-t-elle pas aux saints Pères qui, ainsi que nous le lisons à chaque page de l’histoire, ainsi que nous l’avons vu, ont établi et entretenu tant de monastères de femmes, à l’exemple des sept diacres par lesquels les apôtres se firent remplacer auprès des religieuses dans tous les soins de l’approvisionnement et du service ! En effet, le sexe faible ne peut se passer de l’aide du sexe fort. Aussi l’Apôtre déclare-t-il que l’homme est la tête de la femme, et c’est en signe de cette vérité qu’il ordonne à la femme d’avoir toujours la tête voilée. C’est

pourquoi je ne suis pas médiocrement étonné de voir invétérée dans les couvents l'habitude de mettre des abbesses à la tête des femmes, comme on fait les abbés pour les hommes, et la même règle imposée par les vœux aux femmes qu'aux hommes, bien que cette règle contienne plus d'un point qui ne puisse être observé par des femmes, qu'elles soient supérieures ou subordonnées. Que dis je ! presque partout l'ordre naturel est renversé, et nous voyons les abbesses et les nonnes dominer les prêtres auxquels le peuple est soumis, avec une facilité pour les induire en mauvais désirs d'autant plus grande que plus grand est leur pouvoir, plus étroite leur autorité. C'est ce qu'avait en vue le poète satirique, quand il disait : « Rien n'est plus insupportable qu'une femme riche. »

XV. Après de longues réflexions sur ce point, j'étais résolu à faire de mon mieux pour prendre soin de mes sœurs du Paraclet, administrer leurs affaires, augmenter leurs sentiments de soumission eu les tenant en éveil même par ma présence corporelle, et étendre de plus près ma prévoyance à tous leurs besoins. Poursuivi avec plus de persistance et de fureur par mes fils que jadis par mes frères, je voulais me réfugier auprès d'elles, loin des coups de la tempête, comme dans un port tranquille pour y trouver enfin un peu de repos. Ne pouvant plus faire de bien parmi les moines, peut-être pourrais-je en accomplir un peu pour elles. Ainsi du moins je travaillerais à mon salut avec d'autant plus d'efficacité, que mon soutien était plus nécessaire à leur faiblesse. Mais tels sont les obstacles que

la haine de Satan a multipliés autour de moi, que je ne puis trouver un abri pour nie reposer, que dis-je ? pour vivre. Errant, fugitif, il semble que je traîne partout la malédiction de Caïn. Je le répète, « au dehors les combats, au dedans les craintes, » me tiennent incessamment en proie. Bien plus, au dehors et au dedans tout à la fois, c'est un assaut sans cesse renaissant de combats et de craintes. Les persécutions de mes fils sont cent fois plus infatigables et plus redoutables que celles de mes ennemis ; car mes fils sont toujours là, je suis perpétuellement sous le coup de leurs embûches. Pour mes ennemis, s'ils me préparent quelque violence, je les vois venir, quand je sors du cloître, tandis que c'est dans le cloître que j'ai à soutenir contre mes fils, c'est-à-dire avec les moines qui me sont confiés comme à un abbé, comme à un père, une lutte sans relâche de violence et de ruse. Combien de fois n'ont-ils pas tenté de m'empoisonner, comme on l'a fait pour saint Benoit ! La même cause qui décida un si grand pasteur à abandonner ses pervers enfants aurait pu me déterminer à suivre son exemple. Car s'exposer à un péril certain, c'est tenter Dieu et non l'aimer, et courir le risque d'être considéré comme le meurtrier de soi-même. Comme je me tenais en garde contre leurs tentatives de tous les jours en surveillant autant que je le pouvais ce qu'on me donnait à manger et à boire, ils essayèrent de m'empoisonner pendant le sacrifice, en jetant une substance vénéneuse dans le calice. Un autre jour que j'étais venu à Nantes visiter le comte malade, et que j'étais logé chez un de mes frères selon la chair, ils voulurent se défaire de moi à l'aide du poison par la main

d’un serviteur de ma suite, comptant, sans doute, que j’étais moins en éveil contre cette sorte de machination. Mais le ciel voulut que je ne touchasse pas aux aliments qui m’avaient été préparés, et un moine que j’avais amené avec moi de l’abbaye, en ayant mangé par ignorance, mourut sur-le-champ ; le frère servant, épouvanté par le témoignage de sa conscience non moins que par l’évidence du fait, prit la fuite.

Dès lors, leur méchanceté ne pouvant plus être mise en doute, je commençai à prendre manifestement des précautions contre leurs pièges ; je m’absentais souvent de l’abbaye, et je restais dans des obédiences avec un petit nombre de frères. Mais lorsqu’ils venaient à apprendre que je devais passer par quelque endroit, ils apostaient sur les grandes routes ou dans les sentiers de traverse des brigands payés à prix d’or pour me tuer. Tandis que j’étais exposé à ces périls de toute sorte, un jour je tombai de ma monture, et la main du Seigneur me frappa rudement, car j’eus les vertèbres du cou brisées. Cette chute m’abattit et m’affaiblit bien plus encore que mon premier malheur. Parfois cependant je tentai de réprimer par l’excommunication cette insubordination indomptable ; j’arrivai même à contraindre quelques-uns des plus dangereux, à me promettre, sous la foi de leur parole ou par un serment public, qu’ils se retireraient pour toujours du monastère et qu’ils ne m’inquiéteraient plus. Mais ils violèrent ouvertement et sans pudeur parole et serments. Enfin l’autorité du pape Innocent, par l’organe d’un légat expressément envoyé, les

obligea à renouveler leurs serments sur ce point et sur d'autres, en présence du comte et des évêques. Même depuis lors, ils ne se tinrent pas en repos. Tout récemment, après l'expulsion de ceux dont j'ai parlé, j'étais revenu à l'abbaye, m'abandonnant aux autres qui m'inspiraient moins de défiance : je les trouvai encore pires. Ce n'était plus de poison qu'il s'agissait ; c'était le fer qu'ils aiguisaient contre mon sein. J'eus grand'peine à leur échapper, sous la conduite d'un des puissants du pays. Mêmes périls me menacent encore, et tous les jours, je vois le glaive levé sur moi. À table même, je puis à peine respirer, ainsi qu'il est dit de cet homme qui plaçait le bonheur suprême dans la puissance et dans les trésors de Denys le Tyran, et qui, à la vue d'une épée suspendue sur sa tête par un fil, apprit de quelle félicité sont accompagnées les grandeurs de la terre. Voilà le supplice que j'éprouve à tout instant du jour, moi, pauvre moine élevé à la prélature, et devenu plus misérable en devenant plus grand, afin que, par mon exemple aussi, les ambitieux mettent un frein à leur désir.

Ô mon très-cher frère en Jésus-Christ, mon vieil ami, mon intime compagnon, qu'il me suffise d'avoir, en regard de votre affliction et de l'injustice qui vous a frappé, retracé ces traits des infortunes qui, depuis le berceau, n'ont pas cessé de m'accabler. J'ai voulu, comme je vous le disais en commençant, que, comparant vos épreuves aux miennes, vous pussiez conclure qu'elles ne sont rien ou peu de chose, et que vous arriviez à les supporter avec plus de patience,

les trouvant plus légères. Prenez en consolation ce que le Seigneur a prédit à ses membres touchant les membres du démon : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; si le monde vous hait, sachez que, le premier de tous, j'ai éprouvé la haine du monde ; si vous aviez été du monde, le monde aurait aimé ce qui lui appartenait ; » et ailleurs : « Tous ceux, dit l'Apôtre, qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront la persécution ; » et encore : « Je ne cherche point à plaire aux hommes : si je plaisais aux hommes, je ne serais pas serviteur de Dieu ; » et le Psalmite : « Ceux qui plaisent aux hommes ont été confondus, parce que Dieu les a rejetés. » C'est dans cet esprit que saint Jérôme, dont je me regarde comme l'héritier pour les calomnies de la haine, dit dans sa lettre à Népotien : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ. Il a cessé de plaire aux hommes, et il est devenu le serviteur du Christ. » Le même, écrivant à Asella sur les faux amis, dit : « Je rends grâce à mon Dieu de m'avoir fait digne de la haine du monde ; » et au moine Héliodore : « C'est une erreur, mon frère, oui, c'est une erreur de croire que le chrétien puisse jamais éviter la persécution : notre ennemi, comme un lion rugissant, rôde autour de nous et cherche à nous dévorer. Est-ce là une paix ? Le voleur est en embuscade et guette les riches. »

Encouragés par ces enseignements et par ces exemples, sachons donc supporter les épreuves avec d'autant plus de confiance qu'elles sont plus injustes. Si elles ne servent pas à nos mérites, elles contribuent du moins, n'en doutons pas,

à quelque expiation. Et puisque une divine ordonnance préside à toute chose, que chaque fidèle, au moment de l'épreuve, se console par la pensée qu'il n'est rien que la souveraine bonté de Dieu laisse accomplir en dehors de l'ordre providentiel, et que tout ce qui arrive contrairement à cet ordre, il se charge lui-même de le ramener à bonne fin. Voilà pourquoi il est sage de dire sur toute chose : que votre volonté se fasse. Enfin que de puissantes consolations ceux qui aiment Dieu peuvent trouver dans l'autorité apostolique qui dit : « Nous savons que tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu ! » C'est cette vérité qu'avait en vue le sage des sages, lorsqu'il écrivait dans ses Proverbes : « Le juste ne sera pas attristé, quoi qu'il arrive. » Ainsi démontre-t-il que ceux-là s'écartent des sentiers de la justice, qui s'irritent contre une épreuve qu'ils savent dispensée par la main de Dieu ; hommes soumis à leur propre volonté plutôt qu'à la volonté divine, hommes dont la bouche dit : votre volonté soit faite, mais dont au fond le cœur se révolte, et qui font passer leur volonté avant celle du Seigneur. Adieu.

LETTRE DEUXIÈME

HÉLOISE À ABÉLARD

SOMMAIRE

Héloïse, amante, puis épouse d’Abélard et placée par lui à la tête du monastère du Paraclet, dont il avait jeté les fondements avec l’assistance de ses disciples, ayant lu la lettre qu’il avait adressée à un ami, lui écrit pour le prier de lui faire connaître les dangers qu’il court ou le salut dont il jouit, afin qu’elle puisse s’associer soit à sa peine, soit à sa joie. Elle lui demande avec instances pourquoi il ne lui a plus écrit depuis qu’elle a prononcé ses vœux, quand auparavant il lui adressait tant de lettres d’amour. Elle lui rappelle leur passion d’autrefois, passion charnelle et honteuse ; elle lui expose ses sentiments d’aujourd’hui, sentiments spirituels et purs, et elle se plaint avec amertume qu’il n’y réponde pas.

La lettre est celle d’une femme : les élans passionnés, les gémissements, les plaintes y abondent ; on y sent aussi une imagination nourrie d’une exubérante érudition.

À son maître, ou plutôt à son père ; à son époux, ou plutôt à son frère ; sa servante, ou plutôt sa fille ; son épouse, ou plutôt sa sœur ; à Abélard, Héloïse.

I. La lettre que vous avez, mon bien-aimé, adressée à un ami pour le consoler, un hasard l’a fait venir dernièrement jusqu’à moi. Au seul caractère de la suscription reconnaissant qu’elle était de vous, je la dévorai avec une ardeur égale à ma tendresse pour celui qui l’avait écrite : si

j’avais perdu sa personne, ses paroles du moins allaient me rendre en partie son image. Hélas ! chaque ligne, pour ainsi dire, de cette lettre encore présente à ma mémoire était pleine de fiel et d’absinthe, car elle retraçait la déplorable histoire de notre conversion et de vos épreuves sans merci ni trêve, ô mon bien suprême.

Vous avez bien rempli la promesse qu’en commençant vous faisiez à votre ami : ses peines, au prix des vôtres, il a pu s’en convaincre, ne sont rien ou peu de chose. Après avoir rappelé les persécutions dirigées contre vous par vos maîtres, et les derniers outrages lâchement infligés à votre corps, vous avez peint l’odieuse jalousie et l’acharnement passionné dont vos condisciples aussi, Albéric de Reims et Lotulfe de Lombardie, vous ont poursuivi. Vous n’avez oublié ni ce que leurs cabales ont fait de votre glorieux ouvrage de théologie, ni ce qu’elles ont fait de vous-même, condamné à une sorte de prison. De là vous arrivez aux menées de votre abbé et de vos perfides frères, aux affreuses calomnies de ces deux faux apôtres déchaînés contre vous par ces indignes rivaux, au scandale soulevé dans la foule à propos du nom de Paraclet donné, contre l’usage, à votre oratoire ; enfin, arrivant aux vexations intolérables dont votre vie aujourd’hui encore n’a pas cessé d’être l’objet, de la part de ce persécuteur impitoyable et de ces méchants moines que vous appelez vos enfants, vous avez mis le dernier trait à ce déplorable tableau.

Je doute que personne puisse lire ou entendre sans pleurer le récit de telles épreuves. Pour moi, il a renouvelé

mes douleurs avec d'autant plus de violence que le détail en était plus exact et plus expressif ; que dis-je ? il les a augmentées en me montrant vos périls toujours croissants. Voilà donc tout votre troupeau réduit à trembler pour votre vie, et chaque jour nos cœurs émus, nos poitrines palpitantes attendent pour dernier coup la nouvelle de votre mort.

Aussi nous vous en conjurons, au nom de celui qui, pour son service, semble encore vous couvrir de sa protection ; au nom du Christ, dont nous sommes, ainsi que de vous-même, les bien petites servantes, daignez nous écrire fréquemment et nous dire les orages au sein desquels vous êtes encore ballotté ; que nous du moins, qui vous restons seules au monde, nous puissions partager vos peines et vos joies. D'ordinaire, la sympathie est un allégement à la douleur, et tout fardeau qui pèse sur plusieurs est plus léger à soutenir, plus facile à porter. Que si la tempête vient à se calmer un peu, hâtez-vous d'autant plus d'écrire que les nouvelles seront plus agréables à recevoir. Mais, quel que soit l'objet de vos lettres, elles ne peuvent manquer de nous faire un grand bien, par cela seul qu'elles seront une preuve que vous ne nous oubliez pas.

II. Combien sont agréables à recevoir les lettres d'un ami absent, Sénèque nous l'enseigne par son propre exemple dans le passage où il écrit à Lucilius : Vous m'écrivez souvent, et je vous en remercie ; vous vous montrez ainsi à moi de la seule manière qui vous soit possible ; je ne reçois jamais une de vos lettres qu'aussitôt nous ne soyons

ensemble. Si les portraits de nos amis absents nous sont doux, s'ils ravivent leur souvenir, et, — vaine et trompeuse consolation,— allègent le regret de leur absence, combien plus douces sont les lettres qui nous apportent l'empreinte véritable de l'ami absent. » Grâce à Dieu, ce moyen vous reste encore de nous rendre votre présence ; l'envie ne vous l'interdit pas ; rien ne s'y oppose : que ce ne soit point de vous, je vous en supplie, que viennent les négligences et les retards.

Vous avez écrit à votre ami une longue lettre de consolation, en vue de ses malheurs sans doute, mais c'est des vôtres que vous lui parlez. Tandis que vous les rappelez avec exactitude pour le consoler, vous n'avez pas peu ajouté à notre désolation : en voulant panser ses blessures, vous avez ravivé en nous des plaies nouvelles et élargi les anciennes. Guérissez, je vous en conjure, les maux que vous avez faits, puisque vous prenez souci de soigner ceux qui sont faits par d'autres. Vous avez donné satisfaction à un ami, à un compagnon d'études ; vous avez acquitté la dette de l'amitié et de la confraternité. Elle est bien plus pressante, l'obligation que vous avez contractée envers nous ; car nous sommes, nous, non des amies, mais les plus dévouées des amies ; non des compagnes, mais des filles ; oui, c'est le nom qui nous convient, à moins qu'il s'en puisse imaginer un qui soit plus tendre et plus sacré.

III. Si vous pouviez douter de la grandeur de la dette qui vous oblige envers nous, ni les raisons ni les témoignages ne nous manqueraient pour l'établir. Dût tout le monde se

taire, les faits parlent assez haut. Après Dieu, vous êtes le seul fondateur de cet asile, le seul architecte de cet oratoire, le seul créateur de cette congrégation. Vous n'avez point bâti sur un fondement étranger. Tout ce qui existe ici est votre ouvrage. Cette solitude, jadis fréquentée seulement par des bêtes féroces et des brigands, n'avait jamais connu d'habitation humaine, n'avait jamais vu de maison. C'est parmi des tanières de bêtes féroces, parmi des repaires de brigands, là où d'ordinaire le nom de Dieu n'est pas même prononcé, que vous avez élevé un divin tabernacle et dédié un temple au Saint-Esprit. Pour l'édifier, vous n'avez rien emprunté aux richesses des rois et des princes, auxquels vous pouviez tout demander, dont vous pouviez tout obtenir ; vous avez voulu que rien de ce qui se ferait ne pût être attribué qu'à vous. Ce sont les élèves et les écoliers qui, s'empressant à vos leçons, vous fournissaient toutes les ressources nécessaires. Ceux-là mêmes qui vivaient des bénéfices de l'Église, qui ne savaient guère que recevoir des offrandes et non en faire, ceux qui jusqu'alors avaient eu des mains pour prendre, non pour donner, devenaient pour vous prodigues et importuns dans leurs libéralités.

Elle est donc à vous, bien à vous, cette plantation nouvelle dans le champ du Seigneur, cette plantation toute remplie de jeunes rejetons, qui, pour profiter, ne demandent qu'à être arrosés. Par la nature même de son sexe, elle est débile ; ne fût-elle pas nouvelle, à ce titre seul, elle serait faible. Aussi exige-t-elle une culture plus attentive et plus assidue, selon la parole de l'Apôtre : « J'ai planté, Apollon

a arrosé ; mais c’est Dieu qui a donné l’accroissement. » L’Apôtre, par les enseignements de sa prédication, avait planté et établi dans la foi les Corinthiens auxquels il écrivait ; Apollon, son disciple, les avait ensuite arrosés par ses saintes exhortations, et c’est alors que la grâce divine avait donné à leurs vertus de croître.

C’est vainement que vous cultivez cette vigne que vous n’avez pas plantée de votre main, et dont la douceur a tourné pour vous en amertume ; vos admonitions incessantes sont stériles, vos sacrés entretiens, inutiles. Songez à ce que vous devez à la vôtre, au lieu de consacrer ainsi vos soins à celle d’autrui. Vous enseignez, vous prêchez des rebelles : peine perdue. Vainement vous semez devant des pourceaux les perles de votre divine éloquence ; vous vous prodiguez à des âmes endurcies. Considérez plutôt ce que vous devez à des cœurs dociles. Vous vous donnez à des ennemis ; pensez à ce que vous devez à vos filles. Et sans parler de mes sœurs, pesez le poids de la dette que vous avez contractée envers moi : peut-être mettrez-vous plus de zèle à vous acquitter vis-à-vis de toutes ces femmes qui se sont données à Dieu dans la personne de celle qui s’est donnée exclusivement à vous.

Combien de graves traités les saints Pères ont adressés à de saintes femmes pour les éclairer, pour les encourager, ou même pour les consoler ; quel soin ils ont mis à les écrire, votre science supérieure le sait mieux que notre humble ignorance. Quel n’est donc pas mon étonnement de voir que depuis longtemps déjà vous avez mis en oubli l’œuvre

commencée à peine et encore mal assurée de notre conversion. Sentiment de respect pour Dieu, d'amour pour nous, exemples des saints Pères, rien, quand mon âme chancelle, quand le poids d'une douleur invétérée l'accable, rien ne vous a inspiré la pensée de venir me fortifier par vos entretiens, ou du moins de me consoler de loin par une lettre ! Et cependant, vous ne l'ignorez pas, l'obligation qui vous lie envers moi, le sacrement du mariage, nous enchaîne l'un à l'autre : nœud d'autant plus étroit pour vous que je vous ai toujours aimé, à la face du ciel et de la terre, d'un amour sans bornes.

IV. Vous savez, mon bien-aimé, et nul n'ignore tout ce que j'ai perdu en vous ; vous savez par quel déplorable coup l'indigne et publique trahison dont vous avez été victime m'a retranchée du monde en même temps que vous-même, et que ce qui cause incomparablement ma plus grande douleur, c'est moins la manière dont je vous ai perdu que de vous avoir perdu. Plus poignante est ma peine, plus elle réclame de puissantes consolations. Au moins n'est-ce point un autre, c'est vous, vous, seul sujet de mes souffrances, qui pouvez seul en être le consolateur. Unique objet de ma tristesse, il n'est que vous qui puissiez me rendre la joie ou m'apporter quelque soulagement. Vous êtes le seul pour qui ce soit un pressant devoir : car toutes vos volontés, je les ai aveuglément accomplies. Ne pouvant vous résister en rien, j'ai eu le courage, sur un mot, de me perdre moi-même. J'ai fait plus encore : étrange chose ! mon amour s'est tourné en délire ; ce qui était l'unique

objet de ses ardeurs, il l'a sacrifié sans espérance de le recouvrer jamais. Par votre ordre, j'ai pris avec un autre habit un autre cœur, afin de vous montrer que vous étiez le maître unique de mon cœur aussi bien que de mon corps. Jamais, Dieu m'en est témoin, je n'ai cherché en vous que vous-même ; c'est vous seul, non vos biens que j'aimais. Je n'ai songé ni aux conditions du mariage, ni à un douaire quelconque, ni à mes jouissances, ni à mes volontés personnelles. Ce sont les vôtres, vous le savez, que j'ai eu à cœur de satisfaire. Bien que le nom d'épouse paraisse et plus sacré et plus fort, un autre a toujours été plus doux à mon cœur, celui de votre maîtresse, ou même, laissez-moi le dire, celui de votre concubine et de votre fille de joie ; il me semblait que, plus je me ferais humble pour vous, plus je m'acquerrais de titres à votre amour, moins j'entraverais votre glorieuse destinée.

Vous-même, en parlant de vous, vous n'avez pas tout à fait oublié ces sentiments dans votre lettre de consolation à un ami. Vous n'avez pas dédaigné de rappeler quelques-unes des raisons par lesquelles je m'efforçais de vous détourner d'un fatal hymen, mais vous avez passé sous silence presque toutes celles qui me faisaient préférer l'amour au mariage, la liberté à une chaîne. J'en prends Dieu à témoin, Auguste, le maître du monde, m'eût-il jugée digne de l'honneur de son alliance et à jamais assuré l'empire de l'univers, le nom de courtisane avec vous m'aurait paru plus doux et plus noble que le nom d'impératrice avec lui ; car ce n'est ni la richesse ni la

puissance qui fait la grandeur : la richesse et la puissance sont l'effet de la fortune ; la grandeur dépend du mérite.

C'est se vendre, que d'épouser un riche de préférence à un pauvre, que de chercher dans un époux les avantages de son rang plutôt que lui-même. Certes, celle qu'une telle convoitise conduit au mariage mérite d'être payée plutôt qu'aimée ; car il est clair que c'est à la fortune qu'elle est attachée, non à la personne, et qu'elle n'eût demandé, l'occasion échéant, qu'à se prostituer à un plus riche. Telle est la conclusion évidente du raisonnement de la sage Aspasie dans son entretien avec Xénophon et sa femme, entretien rapporté par Eschine, disciple de Socrate. Cette femme philosophe, qui s'était proposé de réconcilier les deux époux, conclut en ces termes : « Dès le moment que vous aurez réalisé ce point, qu'il n'y ait pas sur la terre d'homme supérieur, ni de femme plus aimable, vous n'aurez d'autre ambition que le bonheur qui vous paraîtra le bonheur suprême : vous, d'être le mari de la meilleure des femmes ; vous, la femme du meilleur des maris. » Sainte morale assurément et plus que philosophique. Ou plutôt, non, ce n'est pas la philosophie qui parle, c'est la sagesse même ! Sainte erreur, heureuse tromperie entre des époux, quand une sympathie parfaite garde intacts les liens du mariage, moins par la continence des corps que par la pudeur des âmes !

V. Mais ce que l'erreur persuade aux autres femmes, la vérité la plus claire me l'avait démontré. En effet, ce qu'elles seules pouvaient penser de leur époux, le monde

entier le pensait de vous ; que dis-je ? le savait de vous comme moi-même ; en sorte que mon amour pour vous était d'autant plus sincère, qu'il était plus loin de l'erreur. Était-il, en effet, un roi, un philosophe, dont la renommée pût être égalée à la vôtre ? Quelle contrée, quelle cité, quel village n'était agité du désir de vous voir ? Paraissiez-vous en public, qui, je le demande, ne se précipitait pour vous voir ; qui, lorsque vous vous retiriez, ne vous suivait le cou tendu, le regard avide ? Quelle épouse, quelle fille ne brûlait pour vous en votre absence, et ne s'embrasait à votre vue ? Quelle reine, quelle princesse n'a point envié et mes joies et mon lit ?

Vous aviez, entre tous, deux talents faits pour séduire dès l'abord le cœur de toutes les femmes : le talent du poète et celui du chanteur ; je ne sache pas que jamais philosophe les ait possédés au même degré. C'est grâce à ces dons que, pour vous délasser de vos travaux philosophiques, vous avez composé tant de vers et de chants d'amour qui partout répétés, à cause de la grâce sans égale de la poésie et de la musique, tenaient incessamment votre nom sur les lèvres de tout le monde ; la douceur seule de la mélodie empêchait les ignorants mêmes de les oublier. C'était là surtout ce qui faisait soupirer pour vous le cœur des femmes. Et ces vers, célébrant eu très-grande partie nos amours, ne tardèrent pas à répandre mon nom en maints pays et à rendre plus vives bien des jalousies de femmes.

En effet, quels avantages de l'esprit et du corps n'embellissaient votre jeunesse ? Parmi les femmes qui

enviaient alors mon bonheur, en est-il une aujourd'hui, qui, me sachant privée de telles délices, ne compatirait à mon infortune ? Quel est celui, quelle est celle dont le cœur, fût-ce le cœur d'un ennemi, ne s'attendrirait pour moi d'un juste sentiment de pitié ? Bien coupable sans doute, je suis aussi, vous le savez, bien innocente ; car le crime est dans l'intention, non dans le fait. Ce n'est pas l'acte en lui-même, c'est la pensée qui a inspiré l'acte, que pèse l'équité. De quels sentiments j'ai toujours été animée pour vous, vous qui les avez éprouvés, vous pouvez seul en juger. Je remets tout en votre balance, je m'abandonne à votre décision.

VI. Dites-moi seulement, si vous le pouvez, pourquoi, depuis ma retraite que vous seul avez décidée, vous eu êtes venu à me négliger, à m'oublier si bien, qu'il ne m'a été donné ni de vous entendre pour retremper mon courage, ni de vous lire pour me consoler de votre absence ; dites-le-moi, je le répète, si vous le pouvez, ou je dirai, moi, ce que je pense et ce qui est sur les lèvres de tout le monde. C'est la concupiscence plutôt que la tendresse qui vous a attaché a moi, c'est l'ardeur des sens plutôt que l'amour ; et voilà pourquoi, vos désirs une fois éteints, toutes les démonstrations qu'ils inspiraient se sont évanouies avec eux. Cette supposition, mon bien-aimé, n'est pas mienne, elle est celle de la foule ; ce n'est pas une opinion personnelle, c'est la pensée générale ; ce n'est pas un sentiment particulier, c'est l'idée de tout le monde. Plût a Dieu qu'elle me fût propre, et que votre amour trouvât des

défenseurs dont les arguments pussent faire tomber ma douleur ! Plût à Dieu que je pusse imaginer des raisons pour vous excuser, et du même coup justifier votre servante !

Considérez, je vous en supplie, ce que je demande : c'est si peu de chose, et chose si facile. Si votre présence m'est dérobée, que la tendresse de votre langage, — une lettre vous coûte si peu, — me rende du moins la douceur de votre image. Puis-je espérer de vous trouver libéral dans les choses, quand je vous vois avare de paroles ? J'avais cru jusqu'ici m'être assuré bien des titres à vos égards, ayant tout fait pour vous, et ne persévérant dans la retraite que pour vous obéir : car ce n'est pas la vocation, c'est votre volonté, oui, votre volonté seule qui, jeune, m'a jetée dans les austérités de la profession monastique. Si vous ne m'en tenez aucun compte, voyez combien le sacrifice aura été vain, car je n'ai point de récompense à attendre de Dieu ; je n'ai encore rien fait pour lui.

Lorsque vous êtes allé à Dieu, je vous ai suivi, que dis-je ? je vous ai précédé ; comme si le souvenir de la femme de Loth et le regard qu'elle jeta derrière elle vous préoccupait, vous m'avez fait la première revêtir l'habit et prêter les vœux monastiques, vous m'avez enchaînée à Dieu avant vous-même. Cette défiance, la seule que vous m'ayez jamais témoignée, me pénétra, je l'avoue, de douleur et de honte ; moi qui, sur un mot, Dieu le sait, vous aurais, sans hésiter, précédé ou suivi jusque dans les abimes enflammés des enfers ! car mon cœur n'était plus avec moi, mais avec vous. Et si, aujourd'hui plus que jamais, il n'est pas avec

vous, il n’est nulle part. Ou plutôt il ne peut être nulle part sans vous. Mais faites qu’il soit bien avec vous, je vous en supplie. Et il sera bien avec vous, s’il vous trouve bienveillant, si vous lui rendez amour pour amour, peu pour beaucoup, des mots pour des choses. Plût à Dieu, mon bien-aimé, que vous fussiez moins sur de ma tendresse ! vous seriez plus inquiet. Mais plus je vous ai donné de sécurité, plus j’ai encouru votre négligence.

Ah ! rappelez-vous, je vous en supplie, ce que j’ai fait, et songez à ce que vous me devez. Tandis que je goûtais avec vous les plaisirs de la chair, on a pu se demander si c’était la voix de l’amour que je suivais ou celle du plaisir. On peut voir maintenant à quels sentiments j’ai, dès le principe, obéi. Pour condescendre à votre volonté, j’en suis arrivée à m’interdire tous les plaisirs ; je ne me suis rien réservé de moi-même, rien que le droit de me faire toute à vous. Quelle injustice de votre part, voyez donc, si vous accordez de moins en moins à qui mérite de plus en plus, si vous refusez absolument tout, quand on vous demande si peu de chose et une chose si facile !

Au nom donc de celui auquel vous vous êtes consacré, au nom de Dieu même, je vous en supplie, rendez-moi votre présence, autant qu’il est possible, en m’envoyant quelques lignes de consolation. Si vous ne le faites à cause de moi, faites-le du moins pour que, puisant dans votre langage des forces nouvelles, je vaque avec plus de ferveur au service de Dieu. Quand jadis vos vœux ardents me conviaient aux voluptés du monde, vous me visitiez coup sur coup par vos

lettres, et vos vers mettaient sans cesse le nom de votre Héloïse sur les lèvres de la foule ; oui, c'était de mon nom que retentissaient toutes les places, de mon nom, toutes les demeures. Combien il serait mieux aujourd'hui d'exciter à l'amour de Dieu celle que vous provoquiez alors à l'amour du plaisir ! Encore une fois, je vous en supplie, pesez ce que vous devez, considérez ce que je demande, et je termine d'un mot cette longue lettre : adieu, mon tout.

LETTRE TROISIÈME

ABÉLARD À HÉLOÏSE

SOMMAIRE

Abélard, répondant à la lettre précédente, proteste que son silence si prolongé n'est point l'effet de la négligence ou de l'oubli, mais de la confiance qu'il a toujours eue en la sagesse d'Héloïse, en ses lumières, en sa piété, en ses mœurs irréprochables, confiance si grande, qu'il n'a jamais cru qu'elle pût avoir besoin de conseils ou de consolations. Il la prie de s'expliquer clairement au sujet des règles et des consolations qu'elle réclame de lui, et il s'engage à répondre à ses vœux. Il la conjure, elle et la sainte

communauté de ses sœurs, vierges et veuves, de lui concilier, par leurs prières, l'assistance divine. Il lui démontre par l'autorité des saintes Écritures, combien les prières sont puissantes auprès de Dieu, et particulièrement les prières des femmes implorant pour leur époux. Il lui dicte ensuite la formule de la prière dont il voudrait que les religieuses fissent usage, dans le couvent, à des heures réglées, pour le salut de leur fondateur absent. Il lui demande enfin de vouloir bien, de quelque manière et en quelque endroit qu'il sorte de cette vie, prendre le soin de faire transporter et enterrer ses restes au Paraclet.

À Héloïse sa très-chère sœur en Jésus-Christ, Abélard son frère en Jésus-Christ.

I. Si, depuis que nous avons quitté le siècle pour Dieu, je ne vous ai pas encore adressé un mot de consolation ou d'exhortation, ce n'est point a ma négligence qu'il en faut attribuer la cause, mais à votre sagesse dans laquelle j'ai toujours eu une absolue confiance. Je n'ai point cru qu'aucun de ces secours fût nécessaire à celle à qui Dieu a départi tous les dons de sa grâce, à Celle qui, par ses paroles, par ses exemples, est capable elle-même d'éclairer les esprits troublés, de soutenir les cœurs faibles, de réchauffer ceux qui s'attiédissent. C'est ce que vous saviez faire il y a déjà longtemps, alors que vous n'étiez encore que prieure obéissant à une abbesse. Aujourd'hui, dès le moment que vous veillez sur vos filles avec autant de zèle

que jadis sur vos sœurs, c'est assez pour m'autoriser à penser qu'instructions ou exhortations de ma part ne peuvent être que superflues. Toutefois, si votre humilité en jugeait autrement, et si, même dans les choses qui regardent le ciel, vous éprouviez le besoin d'avoir notre direction et nos conseils écrits, mandez-nous sur quel sujet vous voulez que je vous éclaire, je répondrai selon que le Seigneur m'en donnera le moyen.

II. Je rends grâce à Dieu, qui inspire à vos cœurs tant de sollicitude pour mes cruelles et incessantes épreuves, et qui vous fait participer à mon affliction. Faites, par l'assistance de vos prières, que la miséricorde divine me protège et écrase bientôt Satan sous nos pieds. À cet effet, j'ai hâte de vous envoyer le Psautier que vous me demandez avec tant d'instance, ô sœur jadis si chère dans le siècle, mais bien plus chère aujourd'hui en Jésus-Christ : qu'il vous serve à offrir au Seigneur un perpétuel holocauste de prières, pour expier nos grands et si nombreux péchés, pour conjurer les périls dont je suis journellement menacé !

Quel mérite ont auprès de Dieu et des saints les prières de ses fidèles, surtout les prières des femmes, pour ceux qui leur sont chers, et des épouses pour leurs époux : les témoignages et les exemples qui le prouvent se présentent en foule à ma mémoire. C'est dans la conviction de cette efficacité que l'Apôtre nous recommande de prier sans cesse. Nous lisons que le Seigneur dit à Moïse : « Laisse-moi, afin que ma fureur s'embrase ; » et à Jérémie : « Cesse d'intercéder pour ce peuple et ne me fais point obstacle. »

Par ces paroles, le Seigneur déclare lui-même manifestement que les prières des saints mettent, pour ainsi dire, à sa colère un frein qui l'enchaîne, et l'empêche de sévir contre les coupables dans la mesure de leurs fautes. La justice le conduit naturellement à la répression ; mais les supplications des fidèles fléchissent son cœur, et lui faisant, en quelque sorte, violence, l'arrêtent malgré lui. Il sera dit, en effet, à celui qui prie ou qui priera : « Laisse-moi et ne me fais point obstacle. » Le Seigneur ordonne de ne pas prier pour les impies. Le juste prie malgré la défense du Seigneur, et il obtient de lui ce qu'il demande, et il change la sentence du juge irrité. Car il est ajouté, à propos de Moïse : « Et le Seigneur apaisé suspendit la punition qu'il voulait infliger à son peuple. »

Il est écrit ailleurs, touchant la création du monde : « Il dit, et le monde fut. » Mais ici on rapporte qu'il avait dit le châtiment que son peuple avait mérité, et, arrêté par la vertu de la prière, il n'accomplit pas ce qu'il avait dit. Voyez donc quelle est la vertu de la prière, si nous prions dans le sens qui nous est prescrit, puisque ce que le Seigneur avait défendu au prophète de lui demander par sa prière, sa prière l'obtint et le détourna de ce qu'il avait prononcé. Un autre prophète lui dit encore : « Et lorsque vous serez irrité, Seigneur, souvenez-vous de votre miséricorde ! »

Qu'ils écoutent, qu'ils s'instruisent les grands de la terre qui poursuivent avec plus d'obstination que de justice les infractions faites à leurs arrêts, qui craindraient d'être taxés de faiblesse s'ils étaient miséricordieux, et de mensonge,

s’ils changeaient quelque chose à une décision, ou s’ils n’exécutaient pas une mesure imprévoyante, bien que les faits en vinssent modifier les termes : insensés, et bien dignes, en vérité, d’être comparés à Jephté qui, après avoir fait un vœu inspiré par la folie, l’exécuta plus follement encore et sacrifia sa fille unique.

Quiconque veut devenir un membre de l’Éternel dit avec le Psalmiste ; « Je chanterai, Seigneur, votre miséricorde et votre justice. » — « La miséricorde, est-il écrit, fait monter le plateau de la justice. » — Il se souvient de cette menace de l’Écriture : « Justice sans miséricorde contre celui qui ne fait point miséricorde. »

Pénétré du sens de cette maxime, le Psalmiste, à la prière de l’épouse de Nabal, cassa, par miséricorde, le serment qu’il avait fait, dans un sentiment de justice, d’anéantir Nabal et toute sa maison. Il préféra donc la prière à la punition ; et le crime du mari fut effacé par les supplications de l’épouse.

Que ceci vous soit un exemple, ma sœur, et un gage de sécurité : si la prière de cette femme eut tant d’empire sur un homme, voyez ce que pourrait la vôtre pour moi auprès de Dieu. Dieu, qui est notre père, aime ses enfants plus que David ne faisait cette femme suppliante. David, il est vrai, passait pour un homme pieux et miséricordieux ; mais Dieu est là piété et la miséricorde même. Et cette femme suppliante appartenait au siècle, au monde profane ; elle ne s’était pas donnée à Dieu par les vœux d’une sainte profession. Que si ce n’était pas assez de vous pour être

exaucée, cette sainte communauté de vierges et de veuves qui vit avec vous obtiendra ce que par vous seule vous ne pouviez obtenir. Car le Dieu de vérité a dit à ses disciples : « Quand deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux ; » et ailleurs : « Si deux de vous s'accordent entièrement sur ce qu'ils me demandent, mon Père les exaucera. » Qui pourrait donc méconnaître ce que vaut auprès de Dieu la prière réitérée d'une sainte congrégation ? Si, comme le dit l'Apôtre, « la prière assidue d'un juste est puissante, » que ne peut-on attendre des prières réunies d'une sainte congrégation ?

Vous avez vu, très-chère sœur, dans la trente-huitième homélie de saint Grégoire, quelle assistance la prière d'une communauté de frères, apporta à un frère qui refusait cette assistance ou qui du moins ne s'y prêtait pas. Il se croyait à l'extrémité. À quelle terreur, à quelles angoisses sa malheureuse âme était en proie ! avec quel désespoir et quel dégoût de la vie il détournait ses frères de prier pour lui ! Le détail de ce précieux récit n'a pas échappé à votre sagesse. Puisse cet exemple vous engager avec plus d'assurance, vous et vos saintes sœurs, dans les voies de la prière, afin que je vous sois conservé vivant par celui dont la grâce, au témoignage de saint Paul, accorda à des femmes la résurrection de leurs morts !

En effet, vous n'avez qu'à parcourir l'Ancien et le Nouveau Testament ; vous trouverez que les plus grands miracles de résurrection ont été accomplis presque exclusivement ou particulièrement sous les yeux des

femmes, et pour elles ou sur elles. L'Ancien Testament fait mention de deux morts ressuscites à la prière d'une mère : l'un par Élie, et l'autre par son disciple Élisée. D'autre part, l'Évangile contient l'histoire de la résurrection de trois morts accomplie par le Seigneur, et qui, ayant trait à des femmes, confirme par des faits la parole de l'Apôtre que nous avons rappelée plus haut : « les femmes obtinrent la résurrection de leurs morts. »

C'est à une veuve, en effet, que le Seigneur, touché de compassion, rendit son fils, aux portes de Naïm. Lazare aussi, Lazare qu'il aimait, c'est à la prière de ses sœurs Marthe et Marie qu'il le ressuscita. Quand il accorda la même grâce à la fille du chef de la synagogue, cette fois encore, ce sont « des femmes qui obtinrent la résurrection de leurs morts ; » car, par sa résurrection, la fille du chef de la synagogue avait recouvré sur la mort son propre corps, de même que les autres avaient recouvré les corps de ceux qui leur étaient chers. Bien peu de personnes avaient réuni leurs prières, et cependant elles obtinrent cette résurrection ! Les nombreuses et communes prières de votre piété obtiendront donc aisément la conservation de notre vie. Plus Dieu a pour agréable le vœu de pénitence et de chasteté fait par les femmes vouées à son service, plus elles le trouvent propice à leurs prières. Ajoutez que la plupart de ceux qui furent ressuscités n'étaient peut-être pas des fidèles. Ainsi on ne dit pas que la veuve de Naïm, à laquelle le Seigneur rendit son fils, ait vécu dans la foi ; tandis que nous, outre le lien

de la foi qui nous unit, nous sommes associés par la communauté des vœux.

III. Mais laissons de côté votre sainte congrégation, dans laquelle tant de vierges et de veuves portent pieusement le joug du Seigneur : c'est à vous seule que je m'adresse, à vous dont la sainteté est certainement très-puissante auprès de Dieu, et qui me devez votre secours la première dans les épreuves d'une si grande adversité. Souvenez-vous donc, dans vos prières, de celui qui est proprement à vous, et ayez d'autant plus de confiance dans l'expression de votre prière, qu'ainsi que vous le reconnaissez vous-même, elle n'a rien que de légitime et qui ne puisse être, par là même, agréable à celui qu'il faut implorer.

Écoutez, je vous en prie, avec l'oreille du cœur, ce que vous avez souvent entendu avec l'oreille du corps. Il est écrit dans les Proverbes : « La femme vigilante est une couronne pour son mari. » Et ailleurs : « Celui qui a trouvé une femme bonne a trouvé un véritable bien, et il a reçu du Seigneur une source de joie. » Et ailleurs : « La maison, les richesses sont données par les parents ; mais c'est Dieu seul qui donne une femme sage. » El dans l'Ecclésiastique : « Heureux le mari d'une femme bonne ! » Et quelques lignes plus bas : « Une femme bonne est un bon partage. » Et enfin, au témoignage de l'Apôtre, « l'époux infidèle est sanctifié par l'épouse fidèle. »

La grâce divine nous a particulièrement fourni dans notre royaume de France une expérience mémorable de cette vérité, quand le roi Clovis, converti à la foi du Christ par la

prière de son épouse plutôt que par les prédications des saints, soumit tout le royaume à la loi divine, afin que l'exemple des grands invitât les petits à persévérer dans la prière. C'est à cette persévérance que nous excite vivement la parabole du Seigneur, « Qu'il persévère, est-il écrit, à frapper à la porte ; je vous le dis, et son ami, qui ne lui donnerait rien à titre d'ami, se lèvera fatigué de son importunité et lui étonnera tout ce dont il en aura besoin. » Oui, c'est par cette sorte d'importunité de prière que Moïse parvint à adoucir la rigueur de la justice divine et à faire changer ses arrêts.

IV. Vous savez, ma très-chère sœur, quelle ardeur de charité votre couvent tout entier témoignait jadis pour moi dans ses prières en ma présence. Tous les jours, pour clore les heures canoniales, une prière était offerte à mon intention, et, après avoir chanté l'antienne et le répons, des prières et une collecte étaient récitées, dont voici les termes :

« *Répons* : Ne m'abandonnez pas, ne vous éloignez pas de moi, Seigneur.

« *Verset* : Soyez toujours prêt à me secourir, Seigneur.

« *Prière* : Préservez de tout danger, mon Dieu, votre serviteur qui espère en vous. Seigneur, prêtez l'oreille à ma prière et que mon cri vienne jusqu'à vous.

« *Oraison* : Dieu, qui par la main de votre humble serviteur avez daigné rassembler en votre nom vos humbles

servantes, nous vous prions de lui accorder ainsi qu'à nous de persévérer dans votre volonté. Par Notre-Seigneur, etc. »

Aujourd'hui que je suis loin de vous, l'assistance de vos prières m'est d'autant plus nécessaire que je suis en proie aux angoisses d'un plus grand péril. Je vous supplie donc et je vous demande, je vous demande et je vous supplie de me prouver que votre charité pour l'absent est sincère, en ajoutant à la fin de chaque heure canoniale :

« *Répons* : Ne m'abandonnez pas, Seigneur, père et maître absolu de ma vie, de peur que je ne tombe devant mes adversaires et que mon ennemi ne se réjouisse de ma perte.

« *Verset* : Saisissez vos armes et votre bouclier, et levez-vous pour ma défense, de peur que mon ennemi ne se réjouisse.

« *Prière* : Préservez de tout danger, ô mon Dieu, votre serviteur qui espère en vous. Envoyez-lui, Seigneur, votre secours du Saint des saints. Du haut de Sion, protégez-le. Soyez pour lui, Seigneur, une imprenable forteresse devant ses ennemis. Seigneur, prêtez l'oreille à ma prière et que mon cri vienne jusqu'à vous.

« *Oraison* : Ô Dieu, qui par la main de votre serviteur avez daigné rassembler en votre nom vos humbles servantes, nous vous en supplions, protégez-le contre tous les coups de l'adversité, et rendez-le sain et sauf à vos humbles servantes. Par Notre-Seigneur, etc. »

V. S’il arrive que le Seigneur me livre aux mains de mes ennemis et que ceux-ci, triomphants, me donnent la mort, ou si, loin de vous, quelque accident me fait toucher le terme où s’achemine toute chair, que mon cadavre, que mon corps, qu’il ait été enterré ou abandonné, soit rapporté par vos soins, je vous en supplie, dans votre cimetière, afin que la vue habituelle de notre tombeau invite nos filles, que dis-je, nos épouses en Jésus-Christ, à répandre plus souvent pour moi leurs prières devant le Seigneur ; car pour une âme contrite et désolée de ses péchés, il n’est point, à mon avis, de plus sur et de plus salutaire asile que celui qui a été spécialement consacré au véritable Paraclet, c’est-à-dire au Consolateur, et qui est particulièrement orné de son nom. Je ne crois point d’ailleurs qu’il existe chez les fidèles un lieu plus convenable pour une sépulture chrétienne qu’un couvent de femmes vouées au Seigneur. Ce sont des femmes qui, prenant soin de la sépulture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, embaumèrent son corps de parfums précieux, qui précédèrent et suivirent sa dépouille, qui veillèrent à la garde de son tombeau et déplorèrent la mort de l’époux, ainsi qu’il est écrit : « Les femmes, assises auprès du tombeau, se lamentaient en pleurant le Seigneur. » Aussi furent-elles tout d’abord consolées, au pied même du tombeau, par l’apparition et par les paroles de l’ange qui leur annonça la résurrection ; et elles méritèrent ensuite de goûter les joies mêmes de la résurrection et de toucher de leurs mains le Christ qui, deux fois, leur apparut.

Enfin ce que je vous demande alors par-dessus toute chose, c’est de reporter sur le salut de mon âme la sollicitude trop vive où vous jettent aujourd’hui les périls de mon corps, et de prouver au mort l’ardeur de l’attachement que vous éprouviez pour le vivant, par l’assistance spéciale et toute particulière de vos prières.

Vivez en paix et en santé, vous et vos sœurs. Vivez, et souvenez-vous de moi, en Jésus-Christ.

LETTRE QUATRIÈME

RÉPONSE D’HÉLOISE À ABÉLARD

SOMMAIRE

Dans cette lettre, remplie de gémissements et de cris de douleur, Héloïse déplore son malheureux sort, celui de ses religieuses et celui d’Abélard lui-même, en prenant pour texte de ses lamentations le passage de la lettre précédente, dans lequel Abélard parle de la fin de sa vie. Elle a recours à la plus tendre des éloquences, et ses plaintes, touchant le cœur de compassion pour ses malheurs et ceux d’Abélard, arracheraient presque des larmes. Elle déplore la mutilation subie par Abélard. Elle se plaint aussi de ses désirs brûlants, et rappelle les voluptés délicieuses qu’elle a goûtées jadis

avec lui. Enfin elle rabaisse, non sans justesse, le caractère tout extérieur de sa dévotion, et confesse que sa piété est plus feinte que sérieuse. Elle supplie Abélard de l'aider de ses prières et elle repousse humblement ses louanges.

À celui qui est tout pour elle après Jésus-Christ, celle qui est toute à lui en Jésus-Christ.

I. Je m'étonne, ô mon bien suprême, que dérogeant aux règles du style épistolaire et même à l'ordre naturel des choses, vous ayez pris sur vous, dans le titre et la salutation de votre lettre, de mettre mon nom avant le vôtre, c'est-à-dire la femme avant l'homme, l'épouse avant le mari, la servante avant le maître, la religieuse avant le religieux et le prêtre, la diaconesse avant l'abbé. Il est, en effet, dans l'ordre et les convenances, lorsque nous écrivons à des supérieurs ou à des égaux, de placer leurs noms avant les nôtres ; et si l'on s'adresse à des inférieurs, l'ordre des noms doit suivre celui des dignités.

Une autre chose nous a étonnées et émues : votre lettre qui aurait dû nous apporter quelque consolation n'a fait qu'accroître notre douleur ; la main qui devait essuyer nos larmes en a fait jaillir la source. Qui d'entre nous, en effet, aurait pu, sans fondre en pleurs, entendre le passage de la fin de votre lettre où vous dites : « S'il arrive que le Seigneur me livre entre les mains de mes ennemis, et que mes ennemis, triomphants, me donnent la mort… » Ô mon bien-aimé, une telle pensée a-t-elle pu vous venir à l'esprit,

un tel langage sur les lèvres ? Que jamais Dieu n'oublie ses humbles servantes au point de les faire survivre à votre perte ! Que jamais il ne nous laisse une vie qui serait plus insupportable que tous les genres de mort ! C'est à vous qu'il appartient de célébrer nos obsèques, de recommander nos âmes à Dieu et de lui envoyer avant vous celles dont vous avez fait son troupeau, afin que vous n'ayez plus sur elles aucun sujet de trouble et d'inquiétude, et que vous nous suiviez avec d'autant plus de joie que vous serez plus rassuré sur notre salut.

Épargnez-nous, je vous en supplie, ô notre maître, épargnez-nous de telles paroles qui mettent le comble au malheur de femmes déjà si malheureuses ; ne nous enlevez pas, avant la mort, ce qui fait toute notre vie. À chaque jour suffit son mal, et ce jour fatal, tout enveloppé d'amertume, apportera assez de douleur à celle qu'il trouvera de ce monde. « À quoi bon, dit Sénèque, aller au-devant des maux et perdre la vie avant la mort ? »

II. Vous demandez, ô mon bien suprême, si quelque accident met fin à votre vie loin de nous, vous demandez que nous fassions transporter votre corps à notre cimetière, afin que l'incessante présence de votre souvenir vous assure un plus riche trésor de prières. Pensez-vous donc que votre souvenir puisse jamais nous quitter ? Sera-ce d'ailleurs le moment de prier, lorsque le bouleversement de notre âme nous aura ravi tout repos ? lorsque notre âme aura perdu le sentiment de la raison, notre langue, l'usage de la parole ? lorsque notre cœur en délire et soulevé, pour ainsi dire,

contre Dieu lui-même, bien loin de se résigner, sera moins disposé à l'apaiser par ses prières qu'à l'irriter par ses plaintes ? Pleurer, voilà tout ce que nous pourrons faire dans notre infortune ; prier, nous ne saurons. Nous songerons bien plutôt à vous suivre sans retard qu'à pourvoir à votre sépulture ; nous serons bonnes à être enterrées nous-mêmes avec vous plutôt qu'à vous enterrer. En vous, nous aurons perdu notre vie ; sans vous, nous ne pourrons plus vivre. Ah ! puissions-nous même ne pas vivre jusque-là ! La seule pensée de votre mort est déjà pour nous une sorte de mort ; que sera-ce donc, si la réalité de cette mort nous trouve encore vivantes ? Non, Dieu ne permet Ira jamais que nous vous survivions pour vous rendre ce devoir, pour vous prêter cette assistance que nous attendons de vous comme un dernier service. C'est à nous, et fasse le ciel qu'il en soit ainsi, c'est à nous de vous précéder, non de vous suivre. Ménagez-nous donc, je vous en supplie, ménagez du moins celle pour qui vous êtes tout. Trêve de ces mots qui nous percent le cœur comme des glaives de mort et qui nous font une agonie plus douloureuse que la mort même.

III. Un cœur accablé par le chagrin ne saurait être calme, un esprit en proie à tous les troubles ne peut sincèrement s'occuper de Dieu. Je vous en conjure, ne nous empêchez pas de remplir les saints devoirs auxquels vous nous avez consacrées. Lorsqu'un coup est inévitable, et qu'il doit apporter avec lui une douleur immense, il faut souhaiter qu'il soit soudain, et ne pas anticiper par de vaines craintes

les tortures que nulle prévoyance humaine ne pourrait détourner ! C'est ce qu'un poëte a bien senti dans cette prière adressée à Dieu : « Que tes arrêts s'accomplissent soudain. Que l'esprit de l'homme ne puisse percer les ténèbres de l'avenir ! Laisse à nos alarmes l'espérance ! »

Et cependant, vous perdu, quelle espérance me reste-t-il à moi ? Quelle raison aurai-je de prolonger un pèlerinage où je n'ai de consolation que vous, de bonheur que de savoir que vous vivez, puisque tout autre plaisir de vous m'est interdit et qu'il ne m'est même pas permis de jouir de votre présence, qui parfois du moins pourrait me rendre à moi-même ?

Si ce n'était un blasphème, n'aurai-je pas le droit de m'écrier : « Grand Dieu, que vous m'êtes cruel en toutes choses ! ô clémence inclémente ! ô fortune infortunée. » Oui la fortune a si bien épuisé contre moi tous les traits de ses efforts qu'il ne lui en reste plus pour frapper les autres ; elle a si bien vidé sur moi son carquois que nul n'a plus à redouter ses coups. Et si quelque flèche lui restait encore, où trouverait-elle en moi la place d'une blessure nouvelle ? Après tant de coups, la seule chose qu'elle ait à craindre, c'est que la mort ne mette un terme à tant de souffrances. Et bien qu'elle ne cesse pas de frapper, elle craint de voir arriver ce dernier moment qu'elle hâte. Ô malheureuse des malheureuses, infortunée des infortunées, faut-il que votre amour ne m'ait élevée entre toutes les femmes que pour être précipitée de plus haut par un coup aussi douloureux pour vous que pour moi ! Plus grande en effet est l'élévation,

plus épouvantable est la chute. Parmi les femmes de noble race et de haut rang en est-il une dont le bonheur ait, je ne dis pas dépassé, mais égalé le mien ? en est-il une qu'elle ait fait tomber plus bas et plus accablée de douleur ? Quelle gloire elle m'a donnée en vous ! en vous quel coup elle m'a porté ! Comme elle a été violemment pour moi d'un excès à l'autre ; dans les biens comme dans les maux, elle n'a point gardé de mesure. C'est pour faire de moi la plus malheureuse des femmes qu'elle en avait d'abord fait la plus heureuse ; afin qu'en pensant à tout ce que j'ai perdu, les tortures de la douleur fussent en rapport avec l'étendue de la perte, afin que l'amertume des regrets égalât la jouissance de la possession, afin qu'aux enivrements de la volupté suprême succédât l'accablement du suprême désespoir.

Et pour que l'outrage soulevât une indignation plus grande, tous les fondements de l'équité ont été bouleversés contre nous. En effet, tandis que nous goûtions les délices d'un amour inquiet, ou, pour me servir d'un terme moins honnête, mais plus expressif, tandis que nous nous livrions à la fornication, la sévérité du ciel nous a épargnés. C'est quand nous avons légitimé cet amour illégitime, quand nous avons couvert des voiles du mariage la honte de nos égarements, c'est alors que la colère du Seigneur a appesanti sa main sur nous ; et notre lit purifié n'a pas trouvé grâce devant celui qui en avait si longtemps toléré la souillure.

Pour des hommes surpris dans le plus coupable adultère, le supplice que tous avez subi aurait été une peine assez grande. Et ce que les autres mentent pour l'adultère, vous l'avez encouru, vous, par le mariage où vous aviez cherché avec confiance une réparation de tous vos torts. Ce que les femmes adultères attirent à leurs complices, c'est votre légitime épouse qui vous l'a attiré ; et cela, non pas lorsque nous nous livrions aux plaisirs d'autrefois, mais quand, déjà momentanément éloignés l'un de l'autre, nous vivions dans la chasteté, vous à Paris, à la tête des écoles ; et moi, selon vos ordres, à Argenteuil, dans la compagnie des religieuses ; quand nous nous étions ainsi séparés, afin de pouvoir nous livrer avec plus de zèle et de liberté, vous a la direction des écoles, moi à la prière et à la méditation des livres saints : oui, c'est pendant que nous menions cette vie aussi sainte que pure, que vous avez payé seul dans votre corps un péché qui nous était commun. Nous avions été deux pour la faute, vous avez été seul pour le châtiment ; vous étiez le moins coupable, et c'est vous qui avez porté la peine entière. En effet, ne deviez-vous pas avoir d'autant moins à craindre de la part de Dieu, comme de la part de ces traîtres, que vous aviez donné plus largement satisfaction en vous abaissant pour moi, en m'élevant moi et toute ma famille ?

IV. Malheureuse que je suis, d'être venue au monde pour être la cause d'un si grand crime ! Les femmes seront donc toujours le fléau des grands hommes ! Voilà pourquoi il est écrit dans les Proverbes, afin qu'on se garde de la femme :

« Maintenant, mon fils, écoute-moi, et sois attentif aux paroles de ma bouche. Que ton cœur ne se laisse pas entraîner dans les voies de la femme ; ne t'égare pas dans ses sentiers ; car elle en a renversé et fait tomber un grand nombre : les plus forts ont été tués par elle. Sa maison est le chemin des enfers, elle conduit aux abîmes de la mort. » Et dans l'Ecclésiaste : « J'ai considéré toute chose avec les yeux de mon âme, et j'ai trouvé la femme plus amère que la mort ; elle est le filet du chasseur ; son cœur est un piège, ses mains sont des chaînes : celui qui est agréable à Dieu lui échappera, mais le pécheur sera sa proie. »

Dès l'origine du monde, la première femme a fait bannir l'homme du paradis terrestre ; et celle qui avait été créée par le Seigneur pour lui venir en aide a été l'instrument de sa perte. Ce puissant Nazaréen, cet homme du Seigneur dont un ange avait annoncé la naissance, c'est Dalila seule qui l'a vaincu ; c'est elle qui le livra à ses ennemis, le priva de la vue et le réduisit à un tel désespoir, qu'il finit par s'ensevelir lui-même sous les ruines du temple avec ses ennemis. Le sage des sages, Salomon, ce fut la femme à laquelle il s'était uni qui lui fit perdre la raison et qui le précipita dans un tel excès de folie, que lui, que le Seigneur avait choisi pour bâtir son temple, de préférence à David, son père, qui pourtant était juste, il tomba dans l'idolâtrie et y resta plongé jusqu'à la fin de ses jours : infidèle au culte du vrai Dieu, dont il avait, par ses écrits, par ses discours, célébré la gloire et répandu les enseignements. Ce fut contre sa femme, qui l'excitait au blasphème, que Job, ce saint

homme, eut à soutenir le dernier et le plus rude des combats. Le malin tentateur savait bien, il avait mainte fois reconnu par l'expérience cette vérité, que les hommes ont toujours, dans leurs femmes, une cause de ruine toute prête. C'est lui enfin qui, étendant jusqu'à nous sa malice accoutumée, a perdu par le mariage celui qu'il n'avait pas perdu par la fornication ; il a fait le mal avec le bien, n'ayant pu faire le mal avec le mal.

Grâce à Dieu, du moins, s'il a pu faire servir ma passion à son œuvre de malice, il n'a pu convertir mon cœur à la trahison, comme les femmes dont j'ai cité l'exemple. Et cependant, bien que la pureté de mes intentions me justifie, bien que mon cœur n'ait point à répondre de l'accomplissement du crime, j'avais auparavant commis trop de péchés pour me croire tout à fait innocente. Oui, dès longtemps asservie aux attraits des voluptés de la chair, j'ai mérité alors ce que je subis aujourd'hui ; c'est le juste châtiment de mes fautes passées. Toute mauvaise fin est la conséquence d'un mauvais commencement. Plaise au ciel que je fasse de ce péché une digne pénitence, une pénitence qui, par la longueur de l'expiation, balance, s'il est possible, le cruel châtiment qui vous a été infligé ; plaise au ciel que ce que vous avez souffert un moment dans votre chair, je le souffre, moi, comme il est juste, par la contrition de mon âme, pendant toute la vie, et qu'ainsi je vous offre à vous, sinon à Dieu, une espèce de satisfaction.

V. S'il faut, en effet, mettre à nu la faiblesse de mon misérable cœur, je ne trouve pas en moi un repentir propre à

apaiser Dieu ; je ne puis me retenir d'accuser son impitoyable cruauté au sujet de l'outrage qui vous a été infligé, et je ne fais que l'offenser par mes murmures rebelles à ses décrets, bien loin de chercher par la pénitence à apaiser sa colère. Peut-on dire même qu'on fait pénitence, quel que soit le traitement infligé au corps, alors que l'âme conserve l'idée du péché et brûle de ses passions d'autrefois ? Il est aisé de confesser ses fautes et de s'en accuser, il est aisé même de soumettre son corps à des macérations extérieures ; mais ce qui est difficile, c'est d'arracher son âme aux désirs des plus douces voluptés. Voilà pourquoi le saint homme Job, après avoir dit avec raison : « Je lancerai mes paroles contre moi-même, » — c'est-à-dire, je délierai ma langue et j'ouvrirai ma bouche par la confession pour m'accuser de mes péchés, — ajoutait aussitôt : « Je parlerai dans l'amertume de mon âme. » Et saint Grégoire, rapportant ce passage, dit : « Il y en a qui confessent leurs péchés à haute voix, mais leur confession ne sort pas d'un cœur gémissant ; ils disent en riant ce qu'ils devraient dire avec des sanglots… Il ne suffit donc pas d'avouer ses fautes en les détestant ; il faut les détester dans l'amertume de son âme, afin que cette amertume elle-même soit la punition des fautes qu'accuse la langue conduite par l'esprit. »

Mais cette amertume du vrai repentir est bien rare, et saint Ambroise en fait la remarque. « J'ai trouvé, dit-il, plus de cœurs qui ont conservé leur innocence que de cœurs qui ont fait pénitence. » Quant à moi, ces voluptés de l'amour

que nous avons goûtées ensemble m'ont été si douces, que je ne puis m'empêcher d'en aimer le souvenir, ni l'effacer de ma mémoire. De quelque côté que je me tourne, elles se présentent, elles s'imposent à mes regards avec les désirs qu'elles réveillent ; leurs illusions n'épargnent même pas mon sommeil. Il n'est pas jusqu'à la solennité de la messe, là où la prière doit être si pure, pendant laquelle les licencieuses images de ces voluptés ne s'emparent si bien de ce misérable cœur, que je suis plus occupée de leurs turpitudes que de l'oraison. Je devrais gémir des fautes que j'ai commises, et je soupire après celles que je ne puis plus commettre.

Ce n'est pas seulement notre délire, ce sont les heures, ce sont les lieux témoins de notre délire, qui sont si profondément gravés dans mon cœur avec votre image, que je me retrouve avec vous dans les mêmes lieux, aux mêmes heures, dans le même délire : même en dormant, je ne trouve point le repos. Parfois les mouvements de mon corps trahissent les pensées de mon âme ; des mots m'échappent, que je n'ai pu retenir. Ah ! je suis vraiment malheureuse, et elle est bien faite pour moi cette plainte d'une âme gémissante ; « Infortuné que je suis, qui me délivrera de ce corps déjà mort ? Plut au ciel que je puisse ajouter avec vérité ce qui suit : « c'est la grâce de Dieu, par Jésus-Christ, notre Seigneur ! » Cette grâce, ô mon bien-aimé, vous est venue, à vous, sans que vous la demandiez : une seule plaie de votre corps, en apaisant en vous ces aiguillons du désir, a guéri toutes les plaies de votre âme ; et tandis que Dieu

semblait vous traiter avec rigueur, il se montrait, en réalité, secourable : tel le médecin fidèle qui ne craint pas de faire souffrir son malade pour assurer sa guérison. Chez moi, au contraire, les feux d'une jeunesse ardente au plaisir et l'épreuve que j'ai faite des plus douces voluptés irritent ces aiguillons de la chair ; et les assauts sont d'autant plus pressants, que plus faible est la nature qui leur est en butte.

On vante ma chasteté : c'est qu'on ne voit pas mon hypocrisie. On porte au compte de la vertu la pureté de la chair, comme si la vertu était l'affaire du corps, et non celle de l'âme. Je suis glorifiée parmi les hommes, mais je n'ai aucun mérite devant Dieu qui sonde les cœurs et les reins, et qui voit clair dans nos ténèbres. On loue ma religion dans un temps où la religion n'est plus qu'hypocrisie, où, pour être exaltée, il suffit de ne point heurter les préjugés du monde.

Il se peut qu'il y ait quelque mérite, même aux yeux de Dieu, à ne point scandaliser l'Église par de mauvais exemples, quelles que soient d'ailleurs les intentions, et à ne point donner aux infidèles le prétexte de blasphémer le nom du Seigneur, aux libertins l'occasion de diffamer l'ordre auquel on a fait vœu d'appartenir. Cela même peut être, je le veux bien, un don de la grâce divine qui a pour effet d'apprendre non-seulement à faire le bien, mais aussi de s'abstenir du mal. Mais en vain fait-on le premier pas, s'il n'est suivi du second, ainsi qu'il est écrit : « Éloigne-toi du mal et fais le bien ; » En vain même, pratiquerait-on ces

deux préceptes, si ce n’est pas l’amour de Dieu qui vous conduit.

Or, dans tous les états de ma vie, Dieu le sait, jusqu’ici c’est vous plutôt que lui que j’ai toujours redouté d’offenser. C’est à vous bien plus qu’à lui-même que j’ai le désir de plaire. C’est un mot de vous qui m’a fait prendre l’habit monastique, et non la vocation divine. Voyez quelle vie infortunée, quelle vie misérable entre toutes que la mienne, si tout cela est perdu pour moi, pour moi qui ne dois en recevoir ailleurs aucune récompense. Ma dissimulation, sans doute, vous a longtemps trompé comme tout le monde ; tous avez attribué à un sentiment de piété ce qui n’était qu’hypocrisie. Et voilà pourquoi vous vous recommandez à nos prières, pourquoi vous réclamez de moi ce que j’attends de vous.

VI. Ah ! je vous en conjure, n’ayez pas de moi une opinion si haute : il m’est trop nécessaire que vous ne cessiez point de me prêter assistance. Gardez-vous de penser que je sois guérie : je ne puis me passer du secours de vos soins. Gardez-vous de me croire au-dessus de tout besoin ; il y aurait danger à me faire attendre un secours indispensable à ma misère. Gardez-vous de m’estimer si forte : je pourrais tomber, avant que votre main ne vint me soutenir. La flatterie a causé la perte de bien des âmes, en leur enlevant l’appui qui leur était indispensable. Le Seigneur nous crie par la bouche d’Isaïe : « Ô mon peuple, ceux qui t’exaltent te trompent et t’égarent ; » et par la bouche d’Ézéchiel : « Malheur à vous qui placez des

coussins sous les coudes et des oreillers sous la tête du monde pour abuser les âmes ! » Tandis qu'il est dit par Salomon : « Les paroles des sages sont comme des aiguillons, comme des clous enfoncés profondément, qui ne savent pas effleurer une plaie, mais qui la déchirent. »

Trêve donc, je vous en prie, à vos éloges, si vous ne voulez pas encourir le honteux reproche adressé aux artisans de flatterie et de mensonge. Ou si vous croyez qu'il y ait en moi quelque reste de vertu, prenez garde que vos éloges ne le fassent évanouir au souffle de la vanité. Il n'est point de médecin habile en son art qui, aux symptômes extérieurs, ne reconnaisse le mal du dedans. Et tout ce qui est commun aux réprouvés et aux élus est sans mérite aux yeux de Dieu. Or telles sont les pratiques extérieures, que parfois les vrais justes négligent, tandis que nul ne s'y conforme avec autant de zèle que les hypocrites, « Le cœur de l'homme est mauvais et insondable ; qui le connaîtra ? » — « L'homme a des voies qui paraissent droites et qui aboutissent à la mort. » — Le jugement de l'homme est téméraire dans les choses dont l'examen est réservé à Dieu seul. — C'est pourquoi il est écrit : « Vous ne louerez pas un homme pendant sa vie. » Cela veut dire qu'il ne faut pas louer un homme, de peur que, tandis que vous le louez, il ne soit déjà plus louable.

L'éloge venant de vous est d'autant plus dangereux pour moi qu'il m'est plus doux. Il me séduit, il m'enivre d'autant plus que j'ai un plus grand désir de vous plaire. Ayez toujours plus de crainte que de confiance en ce qui me

touche, je vous en supplie, afin que votre sollicitude soit toujours prête à me venir en aide. Hélas ! c'est aujourd'hui surtout qu'il faut craindre, puisque mon incontinence ne peut plus trouver de remède en vous.

Non, je ne veux pas que, pour m'exhorter à la vertu et pour m'exciter au combat, vous disiez : « C'est le malheur qui met le sceau à la vertu, » et : « Celui-là ne sera pas couronné, qui n'aura pas combattu jusqu'au bout. » Je ne cherche point la couronne de la victoire ; ce m'est assez d'éviter le péril. Il est plus sûr de fuir le danger que d'engager la bataille. Dans quelque coin du ciel que Dieu me donne une place, il aura fait assez pour moi. Là, personne ne portera envie à personne, chacun se contentera de son sort.

Pour donner, moi aussi, à mes conseils l'appui d'une autorité, écoutons saint Jérôme. « J'avoue ma faiblesse, dit-il, je ne veux pas combattre dans l'espérance de remporter la victoire, de peur de la perdre. » Faut-il abandonner le certain pour suivre l'incertain ?

LETTRE CINQUIÈME

RÉPONSE D’ABÉLARD À HÉLOÏSE

SOMMAIRE

Abélard répond à la dernière lettre d’Héloïse qu’il divise en quatre points : sur chaque point, il déduit ses raisons, moins préoccupé de se défendre lui-même que d’éclairer Héloïse, de l’encourager, de la consoler. En premier lieu, il indique le motif qui, dans sa lettre, lui a fait mettre le nom d’Héloïse avant le sien. En second lieu, il proteste que, s’il a parlé de ses divers malheurs et des dangers qui le menacent de mort, c’est qu’elle l’avait elle-même adjuré de le faire. Troisièmement, il l’approuve de dédaigner les louanges, pourvu que ce dédain soit sincère et qu’il ne s’y mêle aucun désir d’appeler l’éloge. Quatrièmement, il s’étend fort au long sur les circonstances qui leur ont fait à l’un et à l’autre embrasser la vie monastique. Quant à la blessure infligée à son corps, et qu’elle déplore, il en atténue l’importance, il déclare qu’elle est pour tous deux un mal salutaire, et peut devenir, en égard aux actes honteux de la chair, une source d’une foule de biens ; puis il prend occasion de cette épreuve pour exalter la sagesse et la clémence divine. La lettre est semée de paroles d’enseignement, d’encouragement et de consolation. Elle se termine par la formule d’une petite prière que les religieuses du Paraclet devront réciter pour appeler la miséricorde de Dieu sur Abélard et Héloïse.

À l’épouse de Jésus-Christ, le serviteur du même Jésus-Christ.

Votre dernière lettre se résume, si je ne me trompe, en quatre points qui contiennent l’expression émue de vos griefs. D’abord vous me reprochez d’avoir contrevenu à l’usage épistolaire et même à l’ordre naturel, en mettant

votre nom avant le mien dans la formule de salutation de ma lettre. En second lieu, dites-vous, bien loin de vous apporter des consolations, j'ai augmenté votre douleur et fait jaillir la source des larmes que je devais essuyer, en vous écrivant : « S'il arrive que le Seigneur me fasse tomber entre les mains de mes ennemis et que ceux-ci, triomphants, me donnent la mort… » Puis sont revenus ces anciens et éternels murmures contre Dieu au sujet de notre conversion et de la trahison cruelle dont j'ai été l'objet. Enfin, à l'éloge que je faisais de vous, vous opposez un acte d'accusation contre vous-même, en me suppliant avec instance de n'avoir pas de vous une idée si haute.

Je veux répondre à chacun de ces points, moins pour me défendre personnellement, que pour vous éclairer vous-même et vous fortifier. Vous vous rendrez d'autant plus aisément, je pense, à mes demandes, que vous en aurez mieux compris la sagesse ; vous écouterez d'autant plus volontiers mes avis, que vous me trouverez moins répréhensible ; vous serez d'autant moins disposée à rejeter mes conseils, que vous me jugerez moins passible de blâme.

I. Relativement a la formule de salutation dont j'ai, dites-vous, renversé l'ordre, je n'ai fait, rendez-vous en bien compte, que me conformer à votre pensée. N'est-il pas de règle commune, en effet, et ne dites-vous pas vous-même que, lorsqu'on écrit à des supérieurs, leurs noms doivent être placés les premiers ? Or, sachez-le bien, vous êtes ma supérieure, vous êtes devenue ma maîtresse en devenant l'épouse de mon maître, selon ces paroles de saint Jérôme

écrivant à Eustochie : « J'écris ma maîtresse ; car je dois appeler ma maîtresse celle qui a épousé mon maître. » Heureux changement de lien conjugal : épouse naguère du plus misérable des hommes, vous avez été élevée à l'honneur de partager la couche du Roi des rois, et cet honneur insigne vous a mise au-dessus non-seulement de votre premier époux, mais de tous les autres serviteurs de ce Roi. Ne vous étonnez donc pas si je me recommande particulièrement, vivant ou mort, à vos prières. C'est un point de droit constant, que l'intervention d'une épouse auprès du maître est plus puissante que celle de la maison entière, et que la maîtresse a plus de crédit que l'esclave. Voyez le modèle qui en est tracé dans le portrait de la reine, épouse du souverain Roi, au psaume où il est dit : « La reine est assise à votre droite. » C'est comme si l'on disait plus explicitement, qu'unie à son époux par le lien le plus étroit, elle se tient à ses côtés et marche de pair avec lui, tandis que tous les autres restent à distance ou suivent de loin. C'est dans le fier sentiment de ce glorieux privilège que l'épouse du Cantique des cantiques, cette Éthiopienne, avec laquelle Moïse s'unit, s'écrie : « Je suis noire, mais je suis belle, filles de Jérusalem : voilà pourquoi Dieu m'a aimée et m'a introduite dans sa chambre. » Et ailleurs : « Ne considérez pas que je suis brune et que le soleil a changé mon teint. »

Il est vrai que ces paroles sont appliquées généralement à la description de l'âme contemplative, qui est spécialement nommée l'épouse du Christ. Toutefois l'habit même que

vous portez témoigne qu'elles se rapportent encore plus expressément à vous-même. En effet, ces vêtements de couleur noire et d'étoile grossière, semblables au lugubre costume de ces saillies veuves gémissant sur la mort des époux qu'elles avaient chéris, montrent que vous êtes véritablement en ce monde ces veuves désolées dont parle l'Apôtre, et que l'Église doit vous soutenir de ses deniers. Elle est même dépeinte dans l'Écriture, la douleur de ces épouses qui pleurent leur époux crucifié. « Les femmes assises auprès du sépulcre, est-il dit, se lamentaient en pleurant le Seigneur. »

Quant à l'Éthiopienne, si elle a le teint noir et parait, à juger par le dehors, moins belle que les autres femmes, elle ne leur cède en rien par les beautés intérieures ; elle est même plus blanche et plus belle en plus d'une partie, les os, par exemple, et les dents. La blancheur de ses dents est vantée par l'époux lui-même, qui dit : « et ses dents sont plus blanches que le lait. » Elle est donc noire au dehors, mais au dedans elle est belle. C'est la multitude des adversités et des tribulations dont son corps est affligé dans cette vie, qui noircissent la surface de sa peau, selon la parole de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront des tribulations. » En effet, comme le blanc est l'emblème du bonheur, de même on peut dire que le noir représente l'adversité. Mais au dedans, elle est blanche jusque dans la moelle des os, parce que son âme est riche de vertus, ainsi qu'il est écrit : « Toute la gloire de la fille du Roi vient du dedans. » En

effet, ses os, qui sont au dedans, recouverts au dehors par la chair dont ils sont le soutien et l'appui, la force et la vigueur, ne sont-ils pas la parfaite expression de l'âme qui vivifie le corps où elle réside, le soutient, le fait mouvoir, le gouverne et lui communique sa puissance ? Et sa blancheur et sa beauté, ne sont-ce pas les vertus dont elle est ornée ? Si elle est noire à l'extérieur, c'est, d'après la même raison, parce que, pendant la durée de son exil et de son pèlerinage sur cette terre, elle vit dans l'abjection et l'humilité, jusqu'au jour où, appelée à cette autre vie qui est cachée avec Jésus-Christ dans le sein de Dieu, elle entre en possession de sa patrie. Le soleil de la vérité change son teint, c'est-à-dire que l'amour du céleste époux l'humilie et l'accable de tribulations douloureuses, de peur que la prospérité ne l'enorgueillisse. Il change son teint, c'est-à-dire qu'il la rend différente des autres femmes qui aspirent aux biens de la terre et cherchent la gloire du monde, afin qu'elle devienne, par son humilité, le véritable lis des vallées, non pas le lis des montagnes, comme ces vierges folles qui, toutes glorieuses de leur pureté charnelle et de leur continence extérieure, sont intérieurement brûlées par le feu des tentations. C'est à bon droit que s'adressant aux filles de Jérusalem, c'est-à-dire à ces fidèles imparfaits qui méritent plutôt le nom de filles que celui de fils, elle leur dit : Ne considérez pas que je suis brune et que le soleil a changé mon teint. » C'est comme si elle eût dit clairement : si je m'humilie ainsi, si je supporte avec ce courage toutes les épreuves, ce n'est pas un effet de ma vertu, c'est par la grâce de celui que je sers.

Tout autre est la conduite des hérétiques ou des hypocrites, qui, dans l'espérance de jouir des gloires de ce monde, font montre, tant qu'ils sont sous les regards des hommes, de s'humilier profondément et de supporter de vaines épreuves. Humilité, épreuves qui nous étonnent. Quelle vie, en effet, plus misérable que celle de ces hommes qui n'ont part ni aux biens de la terre ni à ceux du ciel ! Aussi est-ce dans cette vue que l'épouse dit : « Ne vous étonnez pas que j'agisse ainsi. » Ce dont il faut s'étonner, c'est de la conduite de ceux qui, brûlant du vain désir des gloires de ce monde, se privent des biens de ce monde : malheureux ici-bas, comme dans l'éternité. Telle la continence des vierges folles qui sont repoussées du seuil de l'époux.

C'est encore à bon droit qu'elle dit, qu'aimée parce qu'elle est noire et belle, comme il est écrit, le roi l'a introduite dans sa chambre, c'est-à-dire dans ce lieu de retraite et de contemplation, dans cette couche dont elle dit ailleurs : « Durant les nuits, j'ai cherché dans ma couche celui que mon âme chérit. » Car la couleur noire de son teint se plaît dans l'ombre plutôt qu'à la lumière, et dans la solitude plutôt que dans la foule. Une telle épouse recherche les secrètes jouissances plutôt que les joies publiques du mariage ; elle aime mieux se faire sentir au lit que se faire voir à table. Souvent d'ailleurs il arrive que la peau des femmes noires, moins agréable à la vue, est plus douce au toucher, et que les plaisirs cachés qu'on goûte dans leur amour sont plus délicieux et plus charmants que ceux que

procure l’admiration de la foule ; aussi leurs maris, pour jouir de leurs attraits, aiment-ils mieux les introduire dans leur chambre que les produire dans le monde. C’est conformément à cette image, que l’épouse céleste, après avoir dit : « Je suis noire, mais belle, » ajoute aussitôt : « Voilà pourquoi le roi m’a aimée et m’a introduite dans sa chambre ; » rapprochant ainsi la cause de l’effet : « parce que je suis belle, il m’a aimée ; parce que je suis noire, il m’a introduite. » Belle au dedans, ainsi que je l’ai dit, par les vertus que chérit l’époux ; noire au dehors des traces de ses adversités et de ses tribulations corporelles. Cette noirceur même des tribulations corporelles arrache aisément le cœur des fidèles à l’amour des choses terrestres, pour les suspendre aux désirs de l’éternelle vie ; souvent elle les enlève à la tumultueuse agitation de la vie du siècle et les pousse vers les mystères de la vie contemplative. C’est ainsi que, selon saint Jérôme, saint Paul embrassa le premier notre genre de vie, je veux dire la vie monacale.

Ces voiles grossiers aussi sont faits pour la retraite plutôt que pour le monde ; ils sont proprement en harmonie avec la pauvreté et la solitude qui conviennent au caractère de nos vœux. Car rien n’excite plus vivement à se produire en public que le luxe de la toilette, luxe qu’on ne recherche qu’en vue des pompes de ce monde et d’une vaine gloire, ainsi que le démontre saint Grégoire par ces paroles : « On ne se pare point dans la solitude ; on ne se pare que là où on peut être vu. »

Quant à cette chambre dont parle l'épouse, c'est celle que l'époux désigne lui-même pour la prière, dans le passage où il dit : « Mais toi, quand tu voudras prier, entre dans ta chambre et ferme la porte pour prier ton Père ; » en d'autres termes : « tu ne prieras pas sur les places et dans les lieux publics, comme les hypocrites. » Il entend donc par cette chambre un endroit retiré, loin de l'agitation et de la présence du siècle, où il soit possible de prier avec une effusion plus calme et plus pure. Telles les retraites des maisons monastiques, où la règle prescrit de clore sa porte, c'est-à-dire de fermer tous les accès, de peur que la pureté de la prière ne soit troublée et que notre œil ne cause la perte de notre malheureuse âme. Aussi gémissons-nous de voir encore, parmi ceux qui ont revêtu notre habit, tant de contempteurs de ce conseil ou plutôt de ce divin précepte. Lorsqu'ils célèbrent les saints offices, ils ouvrent chœur et sanctuaire ; ils affrontent impudemment, à la face du ciel, les regards des femmes et des hommes, — et cela surtout dans les solennités où ils resplendissent de l'éclat de leurs plus précieux ornements, — rivalisant de pompe profane avec les profanes auxquels ils se donnent en spectacle. À leur avis, la fête est d'autant plus belle qu'on déploie plus de magnificence dans les ornements extérieurs, plus de somptuosité dans les offrandes. Déplorable aveuglement, profondément contraire à la religion chrétienne, c'est-à-dire à la religion des pauvres, et dont il vaut mieux ne rien dire pour éviter le scandale d'en parler. Ce sont des gens qui, judaïsant de cœur, ne suivent d'autre règle que leur habitude. Avec leurs traditions au nom desquelles ils se

conforment non au devoir, mais à la coutume, ils ont fait des commandements de Dieu une lettre morte. Cependant, ainsi que le rappelle saint Augustin, le Seigneur a dit : « Je suis la vérité, » et non pas : je suis la coutume.

Se recommande qui voudra à ces prières faites à portes ouvertes. Mais vous, que le Roi du ciel a introduites lui-même dans sa chambre, vous qui reposez sur son sein et qui vous donnez à lui tout entières, la porte toujours close, plus vous vous unissez intimement à lui, — selon le mot de l'Apôtre : « Celui qui s'unit au Seigneur ne fait plus avec lui qu'un esprit, » — plus nous avons confiance dans la pureté et dans l'efficacité de vos prières. C'est pour cela que nous en sollicitons si vivement l'assistance. Car nous pensons que vous les adresserez avec d'autant plus de ferveur, que nous sommes plus étroitement unis ensemble par les liens d'une mutuelle affection.

II. Que si, en parlant du péril que je cours et de la mort que je crains, je vous ai émues, en cela aussi, je n'ai fait que répondre à votre demande, que dis-je ? à votre sollicitation pressante. En effet, la première lettre que vous m'avez adressée contient un passage ainsi conçu : « Au nom de celui qui semble encore vous protéger pour son service, au nom du Christ dont nous sommes, ainsi que de vous-même, les humbles servantes, nous vous en conjurons, daignez nous dire, par des lettres fréquentes, au sein de quels orages vous êtes encore ballotté : nous sommes les seules qui vous restions au monde ; que nous puissions avoir part à vos peines comme à vos joies ! La sympathie est un allégement

dans la douleur ; tout fardeau qui pèse sur plusieurs est plus léger à soutenir, plus facile à porter. » Pourquoi donc me reprocher de vous avoir fait participer à mes angoisses, quand c'est vous qui, par vos sollicitations pressantes, m'y avez forcé ! Tandis que ma vie est en proie à toutes les tortures du désespoir, conviendrait-il que vous fussiez, vous, dans la joie ? Ou bien ne voudriez-vous avoir part qu'à mes joies et non à mes peines, rire avec ceux qui rient, non pleurer avec ceux qui pleurent ? Entre les vrais et les faux amis, la différence, c'est que les uns s'associent au malheur, les autres à la prospérité. Trêve donc, de grâce, à ces reproches ; trêve à ces plaintes qui sont si loin de sortir des entrailles de la charité. Ou s'il vous parait encore que je n'ai point assez ménagé votre cœur, songez que dans l'imminence du péril où je me trouve, dans le désespoir auquel toutes les heures de ma vie sont en proie, il convient que je m'inquiète du salut de mon âme, et que j'y pourvoie, tandis qu'il en est temps. Si vous m'aimez véritablement, vous ne trouverez point cette préoccupation mauvaise. Bien plus, si vous avez quelque espérance dans la miséricorde divine envers moi, vous souhaiterez de me voir affranchi des épreuves de cette vie, avec d'autant plus d'ardeur que vous les voyez plus intolérables.

Vous le savez, en effet, mieux que qui que ce soit, quiconque me délivrera de cette vie m'arrachera aux plus affreux tourments. Quelles peines m'attendent hors de ce monde, je ne sais ; mais je sais bien celles dont je serai affranchi. La fin d'une vie malheureuse ne peut être que

douce. Tous ceux qui compatissent véritablement aux maux d'autrui doivent désirer que ces maux finissent, dussent-ils en souffrir eux-mêmes. S'ils aiment réellement ceux qu'ils voient tourmentés, ils considèrent moins leur propre bien que le bien de ceux qui leur sont chers. C'est ainsi qu'une mère, voyant languir son fils, souhaite que la mort vienne mettre un terme à ce long supplice qu'elle-même ne peut plus supporter : elle se résigne à le perdre plutôt que de le conserver pour le voir souffrir. Si douce que soit la présence d'un ami, il n'est personne qui n'aime mieux le savoir heureux loin de soi, que de le voir malheureux près de soi : ne pouvant soulager sa misère, on ne peut supporter d'en être le témoin. Il ne vous est pas donné de jouir de ma présence, si misérable qu'elle soit. Dès le moment que vous ne sauriez plus trouver place pour moi dans votre bonheur, je ne vois pas pourquoi vous me souhaiteriez la prolongation d'une vie si misérable, plutôt que la mort, qui serait une félicité. Que si c'est pour vous que vous désirez voir prolonger mes misères, c'est qu'évidemment vous êtes mon ennemie, non mon amie. Si vous craignez de paraître telle, trêve, je vous eu conjure, trêve à ces plaintes.

III. Quant au refus que vous opposez à la louange, je l'approuve ; vous montrez, par là, que vous en êtes d'autant plus digne. Car il est écrit : « le juste est le premier accusateur de lui-même, » et : « quiconque s'humilie s'élève. » Fasse le ciel que votre cœur soit d'accord avec votre plume ! Et s'il en est ainsi, votre modestie est trop sincère pour qu'elle ait pu s'évanouir au souffle de mes

paroles. Mais prenez garde, je vous en conjure, de chercher la louange en paraissant la fuir, et de repousser du bout des lèvres ce que vous appelez du fond du cœur. À ce sujet, saint Jérôme écrivait, entre autres choses, à Eustochie : « nous suivons naturellement la pente du mal, nous tendons l'oreille à la flatterie, nous protestons que nous ne méritons pas de tels éloges, notre front bien appris se couvre de rougeur ; et cependant, au bruit de la louange, notre âme tressaille de joie. » Telle est l'habile coquetterie de l'aimable Galathée, dans la description de Virgile. Elle témoignait, en fuyant, son ardeur pour ce qu'elle désirait, et, par un refus simulé, excitait la passion de son amant : « elle fuit derrière les saules, dit-il, et souhaite d'être vue auparavant. » Avant de se cacher, elle veut qu'on la voie tandis qu'elle fuit, et cette fuite, par laquelle elle parait se soustraire aux caresses, n'est qu'un moyen de se les assurer. C'est ainsi qu'en ayant l'air de fuir les louanges, nous en provoquons le redoublement. Nous feignons de vouloir nous cacher, pour dérober ce que nous avons de louable, et ce n'est qu'une manière d'exciter à la louange les dupes de ce manège, en doublant notre mérite à leurs yeux.

Ce que nous disons, n'est que pour signaler ce qui a lieu d'ordinaire ; mais nous ne vous soupçonnons pas de tels artifices ; nous n'avons point de doute sur la sincérité de votre modestie. Nous désirons seulement que vous vous teniez en garde contre les formes de langage qui pourraient faire croire à ceux qui ne vous connaîtraient pas, que « vous cherchez la gloire, comme dit saint Jérôme, en la fuyant. »

Jamais un éloge de ma part ne tendra à vous enfler le cœur. Il n'aura d'autre but que de vous provoquer à vous rendre meilleure et à vous faire embrasser les vertus avec une ardeur égale à votre désir de me plaire. Mes éloges ne sont pas un certificat de piété qui puisse vous inspirer un sentiment d'orgueil. Il ne faut pas attacher plus de créance à la louange d'un ami qu'au blâme d'un ennemi.

IV. Il me reste enfin à parler de cette ancienne et éternelle plainte au sujet des circonstances de notre conversion. Vous la reprochez à Dieu, quand vous devriez l'en remercier. J'avais pensé que la considération des desseins si manifestes de la miséricorde divine avait depuis longtemps effacé de votre âme ces sentiments d'amertume, sentiments dangereux pour vous, dont ils usent le corps et l'âme, et, par là même, d'autant plus pénibles et plus douloureux pour moi. Vous songez par-dessus tout à me plaire, dites-vous. Si vous voulez cesser de me mettre à la torture, je ne dis pas si vous voulez me plaire, rejetez ces sentiments de votre âme. En les entretenant, vous ne sauriez ni me plaire, ni parvenir avec moi à la béatitude éternelle. M'y laisserez-vous aller sans vous, vous qui vous déclarez prête à me suivre jusque dans les gouffres brûlants des enfers ? Appelez de tous vos vœux la piété dans votre âme, ne fût-ce que pour n'être pas séparée de moi, tandis que, comme vous le dites, je vais à Dieu. Songez, en entrant dans cette voie, que la béatitude est le but du voyage, et que les fruits de ce bonheur seront d'autant plus doux que nous les goûterons ensemble. Souvenez-vous de ce que vous avez dit ; rappelez-vous ce

que vous avez écrit, au sujet des circonstances de notre conversion : que Dieu, bien loin de manifester des sentiments ennemis, s'était bien plutôt manifestement montré miséricordieux envers moi. Sachez du moins vous soumettre à un arrêt si heureux pour moi, et qui ne le sera pas moins pour vous que pour moi, du jour où votre douleur s'apaisant laissera un accès à la voix de la raison. Ne vous plaignez pas d'être la cause d'un si grand bien, d'un bien en vue duquel il est évident que Dieu vous a particulièrement créée. Ne gémissez pas sur ce que j'ai pu supporter, ou bien pleurez alors, pleurez aussi sur les souffrances des martyrs et sur la mort de Notre-Seigneur lui-même, salut du monde. Si j'avais mérité ce qui m'est arrivé, vous en auriez donc moins souffert, vous en seriez donc moins affligée ? Ah ! certes, s'il en était ainsi, vous seriez d'autant plus touchée de ce malheur qu'il serait pour moi une honte, pour mes ennemis un honneur. Pour eux en effet, dès lors, la satisfaction de la justice et l'éloge ; pour moi, la faute et le mépris ; pour eux plus de reproches, pour moi plus de pitié.

Cependant, pour adoucir l'amertume de votre douleur, je voudrais encore démontrer que ce qui nous est arrivé est aussi juste qu'utile, et que Dieu a eu plus de raisons de nous punir après notre union, que pendant que nous vivions dans le désordre.

Après notre mariage, vous le savez, et pendant votre retraite à Argenteuil au couvent des religieuses, je vins secrètement vous rendre visite, et vous vous rappelez à quels excès la passion me porta sur vous dans un coin

même du réfectoire, faute d'un autre endroit où nous pussions nous retirer. Vous savez, dis-je, que notre impudicité ne fut pas arrêtée par le respect d'un lieu consacré à la Vierge. Fussions-nous innocents de tout autre crime, celui-là ne méritait-il pas le plus terrible des châtiments ? Rappellerai-je maintenant nos anciennes souillures et les honteux désordres qui ont précédé notre mariage, l'indigne trahison enfin dont je me suis rendu coupable envers votre oncle, moi son hôte et son commensal, en vous séduisant si impudemment ? La trahison n'était-elle pas juste ? Qui pourrait en juger autrement, de la part de celui que j'avais le premier si outrageusement trahi ? Pensez-vous qu'une blessure, une souffrance d'un moment ait suffi à la punition de si grands crimes ? Que dis-je ? de tels péchés méritaient-ils une telle grâce ? Quelle blessure pouvait expier aux yeux de la justice divine la profanation d'un lieu consacre à sa sainte Mère ? Certes, à moins que je me trompe bien, une blessure si salutaire compte moins pour l'expiation de ces fautes que les épreuves sans relâche auxquelles je suis soumis aujourd'hui.

Vous savez aussi qu'au moment de votre grossesse, quand je vous ai fait passer dans mon pays, vous avez revêtu l'habit sacré, et que, par cet irrévérencieux déguisement, vous avez outragé la profession à laquelle vous appartenez aujourd'hui ? Voyez, après cela, si la justice, que dis-je ? si la grâce divine a eu raison de vous pousser malgré vous dans l'état monastique dont vous

n’avez pas craint de vous jouer. Elle a voulu que l’habit que vous avez profané servit à expier la profanation, que la vérité fût le remède du travestissement et en réparât la fraude sacrilége.

À la considération de la justice divine, ajoutez celle de notre intérêt, et vous verrez qu’à donner aux choses leur vrai nom, c’est moins la justice de Dieu que sa grâce qui s’est étendue sur nous. Remarquez donc, remarquez, ô ma chère sœur, de quels périlleux abîmes Dieu nous a tirés avec les filets de sa miséricorde, de quelle dévorante Charybde il nous a sauvés malgré nous ; en sorte que l’un et l’autre nous pouvons nous écrier : « Le Seigneur s’inquiète de moi. » Pensez et pensez encore dans quels périls nous nous trouvions, de quels périls le Seigneur nous a fait sortir, et racontez sans cesse, avec mille actions de grâce, tout ce qu’il a fait pour le salut de notre âme ; soutenez, par notre exemple, les pécheurs qui désespèrent de sa bonté, afin qu’ils sachent ce qui est réservé à ceux qui demandent et qui prient, en voyant tant de grâces accordées à des pécheurs endurcis. Réfléchissez aux mystérieux desseins de la divine Providence : sa miséricorde a fait tourner en régénération les arrêts de sa justice ; sa sagesse s’est servie des méchants eux-mêmes pour changer l’impiété en piété ; la blessure si justement infligée à une seule partie de mon corps a guéri deux âmes a la fois. Comparez le danger et la délivrance. Comparez la maladie et le remède. Examinez ce que méritaient nos fautes et admirez les indulgents effets de la bonté divine.

Vous savez à quelles turpitudes les emportements de ma passion avaient voué nos corps. Ni le respect de la décence, ni le respect de Dieu, même dans les jours de la Passion de Notre-Seigneur et des plus grandes solennités, ne pouvaient m'arracher du bourbier où je roulais. Vous ne vouliez pas, vous résistiez de toutes vos forces, vous me faisiez des remontrances ; et quand la faiblesse de votre sexe eut dû vous protéger, j'usais de menaces et de violences pour forcer votre consentement ! Je brûlais pour vous d'une telle ardeur, que, pour ces voluptés infâmes dont le nom seul me fait rougir, j'oubliais tout, Dieu, moi-même : la clémence divine pouvait-elle me sauver autrement qu'en m'interdisant à jamais ces voluptés ?

Dieu s'est donc montré plein de justice et de clémence en permettant l'indigne trahison de votre oncle. C'est afin que je pusse gagner en accroissements de toute sorte que j'ai été diminué de cette partie de mon corps, siége du libertinage, cause première de ma concupiscence. Conformément à la justice, l'organe qui avait péché est celui qui a été frappé et qui a expié par la douleur le crime de ses plaisirs. Ainsi j'ai été tiré de ces ordures dans lesquelles j'étais plongé comme dans la fange ; ainsi Dieu a circoncis tout à la fois mon âme et mon corps ; ainsi il m'a rendu d'autant plus propre au service de ses saints autels, que les souillures des voluptés de la chair ne sauraient plus réveiller en moi les passions. Quelle clémence encore n'a-t-il pas montrée, en ne frappant en moi que l'organe dont la privation ne pouvait que tourner au salut de mon âme, sans défigurer mon corps, ni

l’empêcher de vaquer à aucun devoir. Que dis-je ? cette privation ne m’a-t-elle pas rendu d’autant plus dispos pour tous les actes honnêtes qu’elle m’a affranchi du joug accablant de la concupiscence ? Oui, par la privation de ces parties si méprisables qui, en raison de la honte attachée à l’exercice de leurs fonctions, sont appelées honteuses et ne sauraient être nommées par leur nom, la grâce divine m’a purifié bien plus qu’elle ne m’a mutilé. A-t-elle fait autre chose, en effet, qu’écarter les impuretés, les vices de ma nouvelle robe d’innocence ?

Dans l’ardent désir de conserver cette robe d’innocence, certains sages, dit-on, portèrent la main sur eux-mêmes, afin d’éloigner d’eux la tache de la concupiscence. On raconte même que l’Apôtre demanda au Seigneur de l’affranchir de cet aiguillon de la chair, et qu’il ne fut pas exaucé. Un autre exemple nous est offert par le grand philosophe des chrétiens, par Origène, qui, pour éteindre à jamais l’incendie dans son foyer, ne craignit pas d’attenter sur lui-même ; regardant comme bienheureux ceux-là seuls qui abdiquent leur virilité en vue d’obtenir le royaume de Dieu. Il croyait que c’était accomplir le précepte du Seigneur, qui prescrit de couper, de rejeter loin de nous les organes de scandale ; il prenait à la lettre, non au sens mystique, cette prophétie d’Isaïe dans laquelle il est dit que le Seigneur préfère les eunuques aux autres fidèles : « Les eunuques qui observeront mes jours de sabbat et qui s’attacheront à ce qui me plaît, je leur donnerai une place dans ma maison et dans l’enceinte de mes murailles ; je leur donnerai un nom

meilleur que celui de fils et de filles, un nom éternel qui ne périra pas. » Origène, toutefois, a commis une grande faute, en mutilant son corps pour en prévenir les fautes. Plein de zèle pour Dieu, sans doute, mais d'un zèle mal éclairé, il a encouru l'accusation d'homicide en portant le fer contre lui. C'est par l'inspiration du démon, ou par le plus grave des aveuglements, qu'il a exécuté sur lui-même ce que, par la grâce de Dieu, la main d'autrui a consommé sur moi. J'évite la faute sans encourir la disgrâce. Je mérite la mort et Dieu me donne la vie ; il m'appelle, je résiste, je persévère dans mes crimes, et il me traîne de force au pardon. Cependant l'Apôtre prie sans être exaucé ; il redouble sa prière, et il n'obtient pas. Ah ! véritablement le Seigneur s'inquiète de moi. J'irai donc et je raconterai les grandes choses que Dieu a faites pour mon âme.

Unissez-vous à moi et soyez ma compagne inséparable dans l'action de grâce, de même que vous avez participé à la faute et au pardon. Car Dieu n'a pas oublié votre salut ; que dis-je ? il a toujours songé à vous. Par une sorte de saint présage attaché à votre nom, il vous a particulièrement marquée pour le ciel en vous appelant Héloïse, de son propre nom qui est Héloïm. Oui, c'est lui, qui, dans sa clémence, a résolu d'assurer notre salut commun par l'un de nous, tandis que le démon travaillait à consommer par l'un de nous notre perte commune ; en effet, c'est peu de temps avant la catastrophe que l'indissoluble loi du sacrement nuptial nous avait enchaînés l'un à l'autre ; quand, dans l'élan d'une passion insensée, je brûlais du désir de vous

fixer auprès de moi à toujours, c’est Dieu qui déjà préparait la circonstance qui devait nous ramener ensemble vers lui. En effet, si le lien du mariage ne nous eut pas précédemment unis, après ma retraite du monde, les conseils de vos parents, l’attrait des plaisirs de la chair, vous auraient retenue dans le siècle. Voyez donc à quel point Dieu a pris soin de nous ; il semble qu’il ait eu sur nous quelques grandes vues, il semble qu’il s’indignât ou s’affligeât que ces trésors de science, qu’il nous avait à l’un et à l’autre confiés, ne fussent pas employés à l’honneur de son nom, ou qu’il se défiât des passions de son humble serviteur, ainsi qu’il est écrit : « Les femmes font même apostasier les sages. » Témoin le sage des sages, Salomon.

Tous les jours, le trésor de votre sagesse produit pour le Seigneur avec usure ; vous lui avez déjà donné nombre de filles spirituelles, tandis que moi, je reste stérile et que je travaille en vain parmi les fils de la perdition. Quelle déplorable perte, quel lamentable malheur, si, livrée aux impuretés des plaisirs charnels, vous enfantiez dans la douleur un petit nombre d’enfants pour le monde, au lieu de cette innombrable famille que vous enfantez dans la joie pour le ciel ; si vous n’étiez qu’une femme, vous qui aujourd’hui surpassez les hommes, vous qui avez transformé la malédiction d’Ève en bénédiction de Marie. Quelle profanation, si ces mains sacrées, habituées aujourd’hui à feuilleter les livres sacrés, étaient vouées aux soins vulgaires du commun des femmes ! Dieu a daigné nous arracher lui-même au contact de ce cloaque, aux

voluptés de cette fange, et nous attirer à lui par un coup de cette puissance dont il frappa saint Paul pour le convertir. Peut-être aussi, par notre exemple, a-t-il voulu intimider l'orgueil des savants.

Que ce coup ne vous afflige donc pas, ma sœur, je vous en supplie ; cessez d'accuser un père qui nous corrige si paternellement, et songez à ce qui est écrit : « Le Seigneur châtie ceux qu'il aime ; il corrige tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants. » Et ailleurs : « Celui qui épargne la verge, hait son fils. » Cette peine est passagère, non éternelle ; c'est une peine de purification, non de damnation. Écoutez le Prophète et prenez courage : « Le Seigneur ne jugera pas deux fois pour une même faute ; le châtiment ne se lèvera pas deux fois sur la tête du même coupable. » Comprenez cette parole souveraine et si grave de la vérité : « Par la patience, vous posséderez vos âmes. » D'où cette maxime de Salomon : « L'homme patient est supérieur à l'homme fort ; celui qui maîtrise son cœur à celui qui force les villes. »

Ne vous sentez-vous pas émue jusqu'aux larmes et pénétrée de douleur en pensant que pour vous sauver, vous et le monde, le Fils unique de Dieu, agneau sans tache, a été saisi par des impies, traîné, flagellé, insulté, la face voilée, souffleté, conspué, couronné d'épines, enfin, supplice des infâmes, suspendu à une croix entre des voleurs, et soumis au genre de mort le plus affreux, le plus exécrable que l'on connût alors ? C'est lui, ô ma sœur, qui est votre véritable époux et l'époux de toute l'Église ; ayez-le toujours devant

les yeux, portez-le dans votre cœur. Voyez-le marchant au supplice pour vous et portant lui-même sa croix. Mêlez-vous à la foule, à ces femmes qui se frappaient la poitrine et se lamentaient sur son sort, comme le raconte saint Luc : « Il était suivi par une grande foule de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui se lamentaient sur son sort. » Et lui, se retournant vers elles avec bonté, il leur prédit le châtiment qui suivrait de près sa mort, et leur enseigna comment elles pourraient s'en garantir : « Filles de Jérusalem, disait-il, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ; car voici que le jour approche où l'on dira : heureuses les femmes stériles et les entrailles qui n'ont pas conçu et les mamelles qui n'ont pas allaité. Alors on dira aux montagnes : tombez sur nous, et aux collines : couvrez-nous ; car si le bois vert est traité de la sorte, que fera-t-on du bois sec ? »

Compatissez à Celui qui a souffert volontairement pour vous racheter, et, en songeant qu'il a été crucifié pour vous, que votre cœur se pénètre de douleur. Soyez toujours en esprit au pied de son tombeau ; pleurez et lamentez-vous avec les saintes femmes, dont il est écrit, comme je l'ai dit plus haut : « Les femmes assises au pied du tombeau se lamentaient, pleurant le Seigneur. » Préparez avec elles des parfums pour sa sépulture, mais des parfums plus exquis, des parfums spirituels et non matériels. Ce sont ceux-là qu'il réclame ; les autres lui sont inutiles. Pénétrez-vous de ces devoirs de toute la force de votre dévotion. C'est à ces sentiments de compassion profonde pour ses souffrances

que le Seigneur lui-même exhorte les fidèles par la bouche de Jérémie. « Ô vous tous qui passez par ce chemin, dit il, considérez et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur ! » c'est-à-dire s'il est des souffrances dignes qu'on y compatisse et qu'on les pleure, quand moi j'expie, seul innocent des péchés du monde, les péchés que le monde a commis ? Or le Seigneur est le chemin par lequel les fidèles rentrent de l'exil dans la patrie. Cette croix même, du haut de laquelle il s'écrie, c'est lui qui l'a élevée pour nous comme une échelle de salut. Sur ce bois, le Fils unique de Dieu est mort pour nous, holocauste volontaire. C'est sur lui seul qu'il faut gémir et compatir, compatir et gémir. Accomplissez ce que le prophète Zacharie a prédit des âmes dévotes : « Elles se frapperont la poitrine en poussant des gémissements comme à la mort d'un fils unique, elles pleureront sur lui comme on pleure la mort d'un premier né. »

Voyez, ô ma sœur, quels gémissements éclatent parmi ceux qui aiment un roi à la mort de son fils unique, de son premier né. Considérez le désespoir de sa famille, l'affliction dans laquelle est abîmée la cour entière. Qu'est-ce donc, lorsqu'on arrive à l'épouse de ce fils unique ? Ses sanglots fendent le cœur, et l'on ne saurait les supporter. Tels doivent être vos gémissements, tels vos sanglots, ô ma sœur, vous qu'un bienheureux hymen a unie à ce divin époux. Il vous a payée, achetée, non au prix de ses biens, mais au prix de lui-même ; c'est de son propre sang qu'il vous a achetée et rachetée. Voyez quel droit il a sur vous, et

combien vous lui êtes précieuse. Aussi l'Apôtre, considérant la grandeur de ce prix et comparant à ce prix la valeur de celui pour lequel il est offert, s'écrie-t-il, mesurant la reconnaissance au bienfait : « Loin de moi l'idée de me glorifier, si ce n'est en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ par lequel le monde a été crucifié pour nous et moi pour le monde. » Vous êtes plus que le ciel, plus que la terre, vous dont le Créateur du ciel s'est fait lui-même la rançon. Qu'a-t-il trouvé en vous, je vous le demande, lui à qui rien ne manque, pour n'avoir pas, afin de vous posséder, reculé devant les angoisses de la plus horrible, de la plus ignominieuse des mort ? Qu'a-t-il, je le répète, cherché en vous, si ce n'est vous-même ? Celui-là est l'amant véritable qui ne désire que vous et non ce qui est à vous ; celui-là est l'amant véritable qui disait en mourant pour vous : « Il n'est point de plus grand témoignage d'amour que de mourir pour ceux qu'on aime. » C'est lui qui vous aimait véritablement et non pas moi. Mon amour à moi, qui nous enveloppait tous deux dans les liens du péché, n'était que concupiscence : il ne mérite pas ce nom d'amour. J'assouvissais sur vous ma misérable passion ; voilà tout ce que j'aimais ! J'ai, dites-vous, souffert pour vous ; cela peut être vrai, mais il serait plus juste de dire que j'ai souffert par vous ; encore était-ce malgré moi ; j'ai souffert, non pour l'amour de vous, mais par la violence exercée contre moi ; non pour votre salut, mais pour votre désespoir. C'est pour votre salut au contraire, c'est de son plein consentement que Jésus-Christ a souffert pour vous, Jésus dont les souffrances guérissent toute maladie, écartent toute souffrance. Portez

donc vers lui, je vous en conjure, et non vers moi toute votre dévotion, toute votre compassion, toute votre componction. L'iniquité de la cruauté abominable consommée sur un innocent, voilà ce qu'il faut déplorer, et non le châtiment qui m'a été charitablement infligé par la justice divine, ou plutôt, je l'ai déjà dit, par la grâce infinie dont nous avons été l'un et l'autre l'objet.

C'est être injuste que de n'aimer pas la justice, et très-injuste que de se montrer contraire à la volonté de Dieu, que dis-je ? aux bienfaits d'une telle grâce. Pleurez votre Sauveur et non votre corrupteur, celui qui vous a rachetée, non celui qui vous a perdue, le Seigneur qui est mort pour vous et non l'esclave qui vit encore, ou qui vient seulement d'être délivré véritablement de la mort éternelle.

Prenez garde, je vous en supplie, qu'on ne puisse pas, à votre honte, vous appliquer ce que Pompée dit à Cornélie abîmée dans la douleur : « Pompée vit encore après la bataille, mais sa fortune est morte : ce que vous pleurez, c'est ce que vous aimiez. » Songez-y, je vous en prie : quelle ignominie ne serait-ce pas d'exalter nos anciens et déplorables égarements ! Acceptez donc, ma sœur, acceptez, je vous en conjure, avec patience, ce coup de la miséricorde divine. C'est la verge d'un père qui nous a touchés, non le glaive d'un juge. Le père fustige pour corriger, de peur que l'ennemi ne frappe pour tuer. Il blesse pour prévenir la mort, non pour la donner ; il emploie le fer pour trancher le mal ; il blesse le corps et guérit l'âme. Il

aurait dû donner la mort, il donne la vie. Il retranche les membres atteints par la gangrène, afin de ne rien laisser que de sain. Il punit une fois, pour ne pas punir éternellement. Un seul a souffert de la blessure, et deux ont été sauvés de la mort ; il y avait deux coupables, un seul a été puni. Cela encore est un effet de la miséricorde divine pour la faiblesse de votre sexe, mais jusqu'à un certain point, cette miséricorde n'est que justice. La plus faible, et la moins coupable, vous vous êtes montrée la plus forte.

Je rends grâces au Seigneur qui vous a alors affranchie de la peine et réservée pour la couronne. Oui, par le seul effet du châtiment infligé à mon corps, il a d'un seul coup refroidi en moi toutes les ardeurs de la concupiscence qui me dévorait ; il m'a à jamais préservé de la chute. Pour vous, en abandonnant à elle-même votre jeunesse, en laissant votre âme en proie aux tentations des perpétuelles passions de la chair, il vous a réservée pour la couronne du martyr. Quoique vous vous refusiez à l'entendre, et que vous me défendiez de le dire, c'est cependant une vérité manifeste : à celui qui combat sans relâche appartient la couronne, et il n'y aura de couronné que « celui qui aura combattu jusqu'au bout. »

Pour moi, je n'ai pas de couronne à attendre, puisque je n'ai plus de combat à soutenir. L'élément du combat manque à qui n'a plus l'aiguillon de la concupiscence. Cependant, si je n'ai pas de couronne à prétendre, c'est quelque chose de n'avoir pas de châtiment à craindre, et d'avoir été préservé peut-être par une peine d'un moment

des peines éternelles ; car il en est des hommes qui se livrent à cette vie misérable comme de vils animaux, et il est écrit des animaux : « Ils ont pourri sur leur fumier. »

Je ne me plains pas de voir diminuer mes mérites, tandis que je m'assure que les vôtres augmentent ; car nous ne faisons qu'un en Jésus-Christ ; par la loi du mariage, nous ne sommes qu'un corps. Tout ce qui est à vous ne saurait donc m'être étranger. Or Jésus-Christ est à vous, puisque vous êtes devenue son épouse. Et moi, je l'ai dit, moi que vous saluiez jadis comme votre maître, je suis aujourd'hui votre serviteur, serviteur attaché par amour spirituel plutôt que soumis par crainte. C'est votre patronage auprès de Jésus-Christ qui me donne la confiance d'obtenir par vos prières ce que je ne pourrais gagner par les miennes à cette heure surtout que l'imminence des dangers qui m'assiègent et me jettent dans un trouble de tous les jours ne me laisse ni vivre, ni prier, ni suivre l'exemple de ce bienheureux intendant des trésors de la reine Candace, de ce vertueux Éthiopien qui vint de si loin adorer Dieu à Jérusalem. Un ange envoya, à son retour, l'apôtre Philippe pour le convertir à la foi dont il s'était rendu digne par ses prières et par la lecture assidue des livres saints. Bien plus, comme, pendant son voyage, il était toujours occupé de cet objet, la grâce divine, malgré l'anathème porté contre les riches et les gentils, permit qu'il tombât sur un passage qui fournit à l'Apôtre le moyen le plus favorable d'opérer sa conversion.

Afin donc que rien ne vous empêche d'accueillir ma demande et n'en relarde l'exécution, je m'empresse de

formuler et de vous envoyer le texte même de la prière que je vous conjure d'adresser humblement au Seigneur pour nous.

« Dieu, qui, dès le commencement de la création, avez, en tirant la femme d'une côte de l'homme, établi le grand sacrement du mariage, vous qui l'avez honoré et élevé si haut, soit en vous incarnant dans le sein d'une femme, soit en commençant vos miracles par celui des noces de Cana, vous qui avez jadis accordé ce remède, suivant vos vues, à mon incontinente faiblesse, ne repoussez point les prières de votre servante ; je les verse humblement aux pieds de votre divine majesté pour mes péchés et pour ceux de mon bien-aimé. Pardonnez, ô Dieu de bonté, que dis-je ? ô Dieu qui êtes la bonté même, pardonnez à nos crimes si grands, et que l'immensité de votre ineffable miséricorde se mesure à la multitude de nos fautes. Je vous en conjure, punissez les coupables en ce monde, épargnez-les dans l'autre. Punissez-les dans cette vie d'un jour, afin de ne les pas punir dans l'éternité. Armez-vous contre vos serviteurs de la verge de la correction, non du glaive de la colère. Frappez la chair pour conserver les âmes. Venez en pacificateur, non en vengeur, avec bonté plutôt qu'avec justice, en père miséricordieux, non en maître sévère.

« Éprouvez-nous, Seigneur, et tentez-nous, ainsi que le Prophète le demande pour lui-même, comme s'il disait en termes ouverts : Examinez d'abord mes forces, et mesurez à ce qu'elles peuvent supporter le fardeau des tentations.

C’est ce que saint Paul promet à vos fidèles, lorsqu’il dit : « Dieu, qui est la puissance même, ne souffrira pas que vous soyez éprouvé au delà de ce que vous pouvez ; mais il accroîtra vos forces avec la tentation, afin que vous puissiez la soutenir.

« Vous nous avez unis, Seigneur, et vous nous avez séparés quand et comme il vous a plu. Achevez aujourd’hui miséricordieusement ce que vous avez miséricordieusement commencé. Ceux que vous avez séparés l’un de l’autre, pour un jour, dans ce monde, unissez-les à vous pour l’éternité dans le ciel, ô notre espérance, notre partage, notre attente, notre consolation, Seigneur, qui êtes béni dans tous les siècles ! Ainsi soit-il. »

Salut en Jésus-Christ, épouse de Jésus-Christ ; en Jésus-Christ salut, et vie en Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

LETTRE SIXIÈME

RÉPONSE D’HÉLOÏSE À ABÉLARD

SOMMAIRE

Dans cette lettre, Héloïse prie instamment Abélard de lui répondre à elle et à ses religieuses sur deux points principaux. Qu’il leur apprenne d’abord

l’origine de leur état ; en second lieu, qu’il leur donne une règle, qu’il leur dicte les conditions d’un genre de vie qui convienne spécialement à des femmes, ce dont aucun des saints Pères ne s’est occupé. Elle ajoute pourquoi, dans son opinion, les saints Pères n’ont pas donné de règle aux religieuses : c’est qu’il suffit, selon elle, que les femmes ne restent pas, en fait de continence et d’abstinence, au-dessous des clercs et des ecclésiastiques séculiers ou des moines réguliers. Elle s’étend sur la règle de Saint-Benoît, et en discute les observances, particulièrement en ce qui touche l’interdiction de manger de la viande et la permission de boire du vin. Elle traite longuement aussi des actes extérieurs, dont elle rabaisse l’importance, et qu’elle place bien après les actes intérieurs. Enfin, elle prie Abélard de ne point montrer trop de rigueur dans la question des jeûnes et des pratiques, eu égard à la faiblesse dit sexe féminin.

On remarquera dans cette lettre l’érudition d’Héloïse et son intelligence remplie de toute sorte de connaissances. Il n’est point de marchandise de prix qu’on ne puisse trouver dans ce riche magasin, qu’on cherche de la philosophie, de la théologie ou même de l’éloquence. Ô siècle fortuné que celui qui put jouir d’une telle femme, d’une femme où l’admiration ne sait ce qu’elle doit mettre en première ou en dernière ligne.

À son souverain maître, sa servante dévouée.

I. Je ne veux pas que vous puissiez, en quoi que ce soit, m’accuser de désobéissance ; j’ai imposé à l’expression de ma peine, toujours prête à s’emporter, le frein de votre défense ; ma plume, en vous écrivant, saura arrêter ce que, dans nos entretiens, il serait difficile, que dis-je ? impossible à mes lèvres de contenir. En effet, il n’est rien de moins en notre puissance que notre cœur, et loin de pouvoir lui commander, nous sommes forcés de lui obéir. Aussi, lorsque ses mouvements nous pressent, personne n’est-il assez le maître d’en repousser les impulsions soudaines :

elles éclatent, se traduisent au dehors par le langage, cet interprète trop ému des passions, selon qu'il est écrit : « c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle. » J'empêcherai donc ma main d'écrire si je ne puis empêcher ma langue de parler. Plût à Dieu que mon âme qui souffre fût aussi disposée que ma plume à obéir !

II. Il dépend de vous cependant d'apporter quelque soulagement à ma douleur, s'il ne vous est pas possible de la guérir entièrement. De même qu'un clou chasse l'autre, une idée nouvelle pousse l'ancienne, et l'esprit tendu en un autre sens est forcé d'abandonner les choses d'autrefois, ou du moins de les laisser dormir. Or une pensée a d'autant plus de force pour occuper l'esprit et le détacher de toutes les autres, qu'elle est considérée comme plus honnête et que l'objet vers lequel elle tend notre effort paraît plus important. Nous toutes donc, servantes de Jésus-Christ et filles de Jésus-Christ, nous supplions aujourd'hui votre paternelle bonté de nous accorder deux choses dont nous sentons l'absolue nécessité : la première, c'est de vouloir bien nous apprendre d'où l'ordre des religieuses a tiré son origine et quel est le caractère de notre profession ; la seconde, c'est de nous faire une règle, et de nous en adresser une formule écrite qui soit appropriée à des femmes, et qui fixe d'une manière définitive la vie et l'habit de notre communauté, ce dont aucun des saints Pères, que nous sachions, ne s'est jamais occupé.

III. C'est à défaut de cette institution, qu'aujourd'hui hommes et femmes sont soumis, dans les couvents, à la

même règle, et que le même joug monastique est imposé au sexe faible et au sexe fort. Jusqu'à présent, les femmes et les hommes professent également la règle de Saint-Benoît, bien qu'il soit évident que cette règle a été faite uniquement pour les hommes et qu'elle ne peut être observée que par des hommes, que l'on regarde aux obligations des supérieurs ou à celles des subordonnés. Sans parler ici de tous les articles de cette règle, est-ce à des femmes que s'adressent les prescriptions sur les capuchons, les hauts-de-chausses et les scapulaires ? Qu'ont-elles à faire de ces tuniques et de ces chemises de laine, dont le mouvement périodique du sang leur rend l'usage tout à fait impossible ? En quoi les touche l'article qui ordonne à l'abbé de lire lui-même l'Évangile et de commencer l'hymne après cette lecture ? Et celui qui établit qu'une table particulière sera dressée pour les pèlerins et les hôtes qu'il présidera ? Convient-il à nos vœux qu'une abbesse donne jamais l'hospitalité à des hommes ou qu'elle prenne ses repas avec ceux qu'elle aurait reçus ? Ô combien les chutes sont faciles dans cette réunion des hommes et des femmes sous le même toit, surtout à la table, siége de l'intempérance et de l'ivresse ; à la table, où il est si doux d'approcher les lèvres de la coupe qui verse la luxure avec le vin !

Saint Jérôme prévoyait ce danger, lorsque, écrivant à une mère et à sa fille, il leur dit : « Il est difficile de conserver la chasteté dans les festins. » Ovide lui-même, ce professeur de débauche et de luxure, s'attache à décrire, dans son livre de l'*Art d'aimer*, les occasions de libertinage qu'offrent

particulièrement les repas : « Lorsque les libations ont pénétré les ailes humides de l'Amour, il devient immobile et demeure appesanti à la place qu'il a prise. Alors viennent les ris, alors le pauvre relève la tête, alors s'en vont douleurs et peines, et rêves soucieux. C'est là que, plus d'une fois, les jeunes filles ont dérobé le cœur des jeunes garçons. Vénus embrase leurs veines : du feu dans du feu. »

Quand les religieuses n'admettraient à leurs tables que les femmes auxquelles elles auraient donné l'hospitalité, n'y aurait-il pas là encore quelque péril ? Certes, pour perdre une femme, il n'est pas d'arme plus sûre que les caresses d'une femme. Pour faire passer le venin de la corruption dans le cœur d'une femme, il n'est rien tel qu'une femme. Aussi saint Jérôme engage-t-il les femmes de sainte profession à éviter particulièrement le commerce des femmes qui vivent dans le siècle. Enfin, je suppose que nous refusions notre hospitalité aux hommes et ne l'accordions qu'aux femmes, ne voit-on pas le mécontentement, l'irritation des hommes, dont les services sont si nécessaires aux couvents de notre faible sexe ; si l'on réfléchit surtout que c'est pour ceux dont nous recevons le plus que nous paraissons avoir le moins, pour ne pas dire pas du tout, de reconnaissance ?

Que si nous ne pouvons suivre dans sa teneur la règle prescrite, je crains de lire notre condamnation dans ces paroles de l'apôtre saint Jacques : « Quiconque ayant observé tout le reste de la loi l'aura violée en un seul point, est coupable de l'avoir violée tout entière. » Ce qui revient

à dire : celui-là est coupable qui a accompli beaucoup de préceptes, par cela seul qu'il ne les a pas tous accomplis. Ainsi, pour un seul point qu'on n'a pas observé, on devient transgresseur de la loi : il faut observer tous les commandements. C'est ce que fait sentir l'Apôtre, en ajoutant immédiatement : « Celui qui a dit : tu ne seras point adultère, a dit aussi : tu ne tueras point ; et bien que tu ne commettes pas d'adultère, si tu as tué, tu es transgresseur de la loi. » C'est comme s'il disait : on est coupable par la transgression d'un seul commandement, quel qu'il soit, pour la raison que le Seigneur, qui commande une chose, commande également l'autre, et que, quel que soit le précepte de la loi qui soit violé, c'est un outrage envers lui qui a fait reposer la loi non sur un seul commandement, mais sur tous les commandements à la fois.

IV. Mais sans insister sur les dispositions de la règle, dont pour nous l'observation est tout à fait impossible, ou ne saurait être sans danger, a-t-on jamais vu des communautés de religieuses sortir pour faire la moisson et se livrer aux travaux des champs ? D'autre part, une seule année de noviciat est-elle une preuve suffisante de la solide vocation d'une femme, et est-ce assez pour l'instruire que de lui lire trois fois la règle, comme il est dit dans la règle elle-même ? Quoi de plus insensé que de s'engager dans une route inconnue et qui n'est pas même frayée ? Quoi de plus présomptueux que de choisir et d'embrasser un genre de vie qu'on ignore, de faire des vœux qu'on ne saurait tenir ? Si la prudence est la mère de toutes les vertus, si la raison est

la médiatrice de tous les biens, peut-on regarder comme un bien ou comme une vertu ce qui s'éloigne de la prudence et de la raison ? Les vertus mêmes qui dépassent le but et la mesure doivent être rangées, selon saint Jérôme, au nombre des vices. Or qui ne voit que c'est s'écarter de la raison et de la prudence que de ne pas consulter la vigueur de ceux à qui l'on impose des fardeaux, en sorte que la peine soit proportionnée aux forces données par la nature ? Fait-on porter à un âne la charge d'un éléphant ? Exige-ton des vieillards et des enfants autant que des hommes faits ? des faibles autant que des forts ? des malades autant que des gens en bonne santé ? des femmes autant que de leurs maris ? du sexe faible autant que du sexe fort ? C'est à ce propos que le pape saint Grégoire, dans le chapitre quatorzième de son *Instruction pastorale*, établit une distinction au sujet des avis et des commandements : « Autres sont les avis à donner aux hommes, autres ceux qui conviennent aux femmes ; à ceux-là on doit demander plus, à celles-ci moins ; s'il faut soumettre les hommes à de fortes épreuves, les plus légères suffisent à attirer doucement les femmes. »

V. Il est clair que ceux qui ont rédigé des règles pour les moines n'ont point parlé des femmes. En établissant leurs statuts, ils entendaient bien que ces règles ne pouvaient en aucune façon leur convenir ; ils ont eux-mêmes reconnu qu'il ne fallait pas imposer au taureau le même joug qu'à la génisse, et soumettre à des travaux égaux ceux auxquels la nature a donné des forces inégales. Saint Benoît, par

exemple, n’a point oublié cette distinction. Rempli, pour ainsi dire, de l’esprit de tous les justes, il tient compte dans ses règles des personnes et des temps, et ordonne chaque chose en telle sorte que rien, comme il le pose lui-même en conclusion quelque part, ne se fasse qu’avec mesure. Commençant par l’abbé, il lui recommande de veiller à ses moines, de façon à se mettre en accord et en harmonie avec tous, suivant le caractère et l’intelligence de chacun, afin que son troupeau ne dépérisse pas entre ses mains, et qu’il ait la satisfaction de le voir s’accroître. Il lui recommande aussi de ne jamais perdre le sentiment de sa propre fragilité et de se souvenir qu’il ne faut pas fouler aux pieds le roseau qui chancelle. Il veut aussi qu’il fasse acception des circonstances, et se rappelle le sage raisonnement du saint homme Jacob : « Si je fatigue mes troupeaux en les faisant trop marcher, ils mourront tous en un seul jour. » Enfin, il l’engage à prendre pour bases ces conseils et les autres principes de la prudence, mère des vertus, et à tout mesurer de façon à exciter les forts, en même temps qu’à ne pas décourager les faibles.

C’est dans cette pensée de modération qu’il autorise des ménagements pour les enfants, les vieillards, et en général pour les infirmes ; qu’il commande de faire manger avant les autres le lecteur, le semainier, le cuisinier ; que, dans ses prescriptions pour la table commune, il règle la qualité et la quantité de la boisson et des aliments sur les tempéraments, et traite chacun de ces points en détail et avec beaucoup de soin. C’est ainsi encore qu’il détermine la durée des jeûnes

selon les saisons, et mesure la somme du travail à la faiblesse des constitutions.

Quels ménagements, je le demande, celui qui, dans ses statuts pour les hommes, proportionne ainsi toutes choses aux tempéraments et aux temps, de façon à ce que tous puissent en imposer l'observation sans s'exposer aux murmures, quels ménagements il eût prescrits, s'il leur eût appliqué la même règle qu'aux hommes. En effet, puisqu'il a cru nécessaire de tempérer la rigueur de ses prescriptions en faveur des enfants, des vieillards et des infirmes, conformément à la faiblesse et à la débilité de leur nature, que n'eût-il pas fait en faveur d'un sexe délicat, dont la faiblesse et la débilité ne sont que trop connues ?

Combien donc il serait contraire à tout discernement de soumettre les femmes et les hommes à la même règle, d'imposer aux faibles les mêmes charges qu'aux forts ! Eu égard à notre faiblesse, c'est assez, je pense d'égaler en vertus de continence et d'abstinence les chefs de l'Église et ceux qui sont dans les ordres sacrés, puisque la Vérité dit : « Celui-là est parfait qui ressemble à son maître. » Ce serait même beaucoup pour nous, si nous pouvions égaler les pieux laïques. Car nous admirons dans les faibles ce qui nous semble peu de chose chez les forts, selon cette parole de l'Apôtre : « La vertu dans la faiblesse est perfection. »

VI. Ne faisons pas peu de cas de la religion des laïques, tels que furent Abraham, David, Job, même dans l'état du mariage. Saint Chrysostome, dans son sermon VII^{e} (épître aux Hébreux), nous en avertit, quand il dit : « Il est bien des

charmes que l’on peut essayer pour endormir la bête infernale. Ces charmes, quels sont-ils ? Les travaux, les lectures, les veilles. — Mais que nous importe à nous qui ne sommes pas moines ? — Voilà votre réponse. Eh bien ! faites-la à saint Paul, qui dit : « Veillez dans la patience et dans la prière, etc. ; » et ailleurs : « N’écoutez pas les désirs impurs de la concupiscence. » — Or ce n’est pas seulement pour des moines qu’il écrivait ceci, mais pour tous ceux qui habitent les villes. En effet, un séculier ne doit avoir sur un régulier d’autre avantage que de pouvoir vivre avec une femme : il a ce privilége, mais point d’autre ; en tout le reste, il est tenu d’agir comme le régulier. Les béatitudes promises par le Christ ne sont pas seulement promises aux réguliers ; c’en serait fait du monde entier, si tout ce qui mérite le nom de vertu était renfermé dans l’enceinte d’un cloître. Et quelle considération pourrait s’attacher à l’état de mariage, s’il était un si grand obstacle à notre salut ? De ces paroles, il résulte clairement que quiconque ajoutera la continence aux préceptes de l’Évangile réalisera la perfection monastique. Et plût à Dieu que notre profession nous élevât seulement jusqu’à la hauteur de l’Évangile, sans prétendre la dépasser ! N’ayons pas l’ambition d’être plus que chrétiennes.

C’est là, si je ne m’abuse, ce qui fait que les saints Pères n’ont pas voulu établir pour nous, de même que pour les hommes, une règle générale. Ils ont craint de nous imposer une loi nouvelle, d’écraser notre faiblesse sous le poids de vœux trop lourds ; ils avaient médité cette parole de

l’Apôtre : « La loi produit la colère ; ùl n’y a point de loi, il n’y a point de prévarication ; » et ailleurs : « La loi est survenue pour que le péché se multipliât. »

Le même grand prédicateur de la continence prend conseil de notre faiblesse et oblige presque les jeunes veuves à de secondes noces, quand il dit : « Je veux que les jeunes veuves se remarient, qu’elles aient des enfants, qu’elles soient mères de famille, afin de ne pas donner prise à l’ennemi de la religion. » Saint Jérôme aussi, persuadé de l’excellence de ce précepte, répond en ces termes à Eustochie, qui l’avait consulté sur les vœux inconsidérés des femmes : « Si celles qui sont vierges ne sont pas absoutes à cause de leurs autres fautes, qu’arrivera-t-il de celles qui ont prostitué les membres du Christ et changé en un lieu de débauche le temple de l’Esprit saint ? Mieux eût valu pour elles subir le joug du mariage et marcher terre à terre, que d’être précipitées dans le gouffre de l’enfer pour avoir voulu s’élever trop haut. »

C’est aussi pour prévenir ces vœux téméraires, que saint Augustin, dans son livre *De la continence des veuves* écrit à Julien : « Que celle qui ne s’est pas encore engagée réfléchisse ; que celle qui s’est engagée persévère, afin qu’aucune occasion ne soit donnée au démon, aucune oblation dérobée au Seigneur. »

Voilà pourquoi encore les conciles mêmes, prenant en considération notre faiblesse, ont décidé que les diaconesses ne devaient pas être ordonnées avant l’âge de quarante ans,

et cela après une épreuve sévère, tandis qu'il est permis de faire des diacres à vingt ans.

VII. Il est des maisons où les religieux, désignés sous le nom de chanoines réguliers de saint Augustin, professent une règle particulière et ne se croient en rien inférieurs aux moines, bien qu'ils fassent publiquement usage de viande et de linge. Si notre faiblesse arrivait seulement à égaler la vertu de ces religieux, ne serait-ce pas beaucoup pour nous ?

Un peu de liberté et de tolérance à notre égard, en ce qui concerne la nourriture, serait une mesure qui présenterait d'autant moins d'inconvénients qu'elle serait conforme au vœu de la nature qui a doué notre sexe d'une plus grande vertu de sobriété. Il est reconnu, en effet, que, vivant relativement de peu de chose, les femmes ont besoin d'une alimentation beaucoup moins forte que les hommes ; la physique nous enseigne aussi qu'elles s'enivrent plus difficilement. C'est une observation que Théodore Macrobe, dans le septième livre des *Saturnales*, énonce en ces termes : « Aristote dit que les femmes s'enivrent rarement, et les vieillards souvent. La femme a naturellement le corps très-humide ; le poli et l'éclat de sa peau l'indiquent ; les purgations périodiques qui la débarrassent des humeurs superflues en sont aussi la preuve. Quand donc le vin qu'elle boit tombe dans cette masse d'humeurs, il perd sa force, sa chaleur s'y éteint et monte moins aisément jusqu'au cerveau. » Et ailleurs : « Le corps de la femme, purifié par de fréquentes purgations, est

un tissu percé d’une infinité de trous à travers lesquels s’écoule incessamment l’humeur qui s’y amasse et qui cherche une issue. C’est par ces trous que s’exhale en un instant la vapeur du vin. Chez les vieillards au contraire, le corps est sec, comme la prouvent la rudesse et la couleur terne de la peau. »

D’après cela, y aurait-il donc inconvénient, n’y aurait-il pas plutôt justice à nous laisser, eu égard à notre faiblesse, toute liberté sur le boire et le manger, puisque, grâce à notre constitution, les excès de la gourmandise et de l’ivresse sont difficiles chez nous, et que notre frugalité nous préserve de l’une, notre tempérament de l’autre. Ce serait assez pour notre faiblesse, ce serait même beaucoup, si, vivant dans la continence et dans la pauvreté, tout entières au service de Dieu, nous pouvions égaler dans notre manière de vivre les chefs de l’Église, les pieux laïques, ou ceux enfin que l’on appelle chanoines réguliers et qui professent pour règle de prendre modèle sur la vie des Apôtres.

Enfin c’est une marque de grande sagesse, chez les personnes qui se consacrent à Dieu, de restreindre leurs vœux, en sorte, qu’en réalité, elles tiennent plus qu’elles n’ont promis, et ajoutent toujours quelque chose, par surérogation volontaire, aux obligations qu’elles ont contractées. C’est ainsi que la Vérité a dit elle-même : « Lorsque vous aurez accompli tout ce qui est ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles ; ce que nous avons fait, nous étions obligés de le faire. » C’est comme s’il était dit, en termes expressifs : vous êtes des gens

inutiles, sans valeur, sans mérite, qui vous contentez d'acquitter ce que vous devez et n'ajoutez rien par surérogation volontaire. Au sujet de ces surérogations volontaires, le Seigneur lui-même, parlant en parabole, dit : « Si vous mettez quelque chose du vôtre, lorsque je reviendrai, je vous le rendrai. »

Si beaucoup de ceux qui s'engagent légèrement aujourd'hui dans la vie monastique réfléchissaient davantage, s'ils considéraient la portée de leur engagement, s'ils examinaient à fond et scrupuleusement l'esprit de la règle à laquelle ils se vouent, ils l'enfreindraient moins par ignorance, ils pécheraient moins par négligence. Mais à présent que tout le monde se précipite aveuglément dans la vie monastique, on y vit plus irrégulièrement encore qu'on n'y est entré ; on brave la règle aussi aisément qu'on l'a acceptée sans la connaître ; on se pose comme lois les usages qui plaisent. Les femmes doivent donc se bien garder de se charger d'un fardeau sous lequel nous voyons presque tous les hommes faiblir, que dis-je ? succomber. Le monde a vieilli, il est aisé de s'en apercevoir ; les hommes et toutes les créatures ont perdu leur vigueur native, et, suivant la parole de la Vérité, c'est moins la pitié d'un grand nombre que celle de tous qui s'est refroidie. Les hommes ayant dégénéré, il faut donc modifier ou du moins adoucir les règles établies pour eux.

Cette différence n'a pas échappé à saint Benoît lui-même. Il avoue qu'il a tellement adouci la rigueur des usages monastiques, que, dans sa pensée, sa règle, comparée à celle

des premiers moines, n'est, en quelque sorte, qu'une règle de convenance, un règlement préparatoire à la vie monacale. « Nous avons fait cette règle, dit-il, afin de prouver en l'observant, que nous possédons, tant bien que mal, l'honnêteté des mœurs et le germe des vertus de la profession religieuse. Pour celui qui aspire à la perfection de ce genre de vie, il existe la doctrine des saints Pères, dont la pratique conduit l'homme aux sommets de la perfection. » Et encore : « Qui que vous soyez, qui aspirez à la céleste patrie, cette faible règle n'est qu'une règle de début ; complétez-la avec l'aide du Christ ; c'est alors seulement que, par la protection de Dieu, vous arriverez au comble de la science et de la vertu. » Les saints Pères, c'est lui-même qui le dit, avaient coutume de lire chaque jour tout le Psautier ; l'attiédissement des esprits l'a contraint de diminuer la tâche, si bien que cette lecture est aujourd'hui répartie sur la semaine entière, et que les moines sont moins chargés que les clercs.

VIII. Qu'y a-t-il de plus contraire à la profession religieuse et à la mortification de la vie monastique, que ce qui fomente la luxure, excite les désordres et détruit en nous la raison, cette image même de Dieu, laquelle nous élève au-dessus de tous les êtres ? C'est assurément le vin, que l'Écriture représente comme dangereux entre tous les aliments et contre lequel elle nous met en garde ; le vin, au sujet duquel le plus grand des sages a dit dans ses *Proverbes :* « Le vin engendre la luxure et l'ivresse, le désordre des sens. Quiconque y cherche son plaisir ne sera

jamais sage… À qui malheur ? au père de qui malheur ? à qui les rixes ? à qui les précipices ? à qui les blessures sans sujet ? à qui les yeux gonflés ? sinon à ceux qui passent leur vie à boire et qui font métier de vider les coupes. Ne regardez pas le vin quand il paraît doré, quand son éclat brille dans le cristal. Il entre eu caressant, mais, il mord comme le serpent, et, comme le basilic, répand son venin. Vos yeux alors verront ce qui n'existe pas, votre cœur parlera à tort et à travers. Et vous serez comme un homme endormi en pleine mer, comme un pilote assoupi qui a perdu son gouvernail, et vous direz : ils m'ont battu, mais je ne l'ai pas senti ; ils m'ont traîné, et je ne m'en suis pas aperçu ; quand me réveillerai-je et trouverai-je encore du vin ? » Et ailleurs : « N'allez pas donner aux rois, ô Samuel, n'allez pas leur donner du vin ! car il n'y a plus de secret là où règne l'ivresse ; craignez que, se prenant à boire, ils n'oublient la justice et ne brouillent la cause des fils du pauvre. » Et il est écrit dans l'Ecclésiastique : « Le vin et les femmes font apostasier les sages et égarent les plus sensés. »

Saint Jérôme aussi, dans sa lettre à Népotien sur la vie des clercs, s'indigne hautement de ce que les prêtres de l'ancienne loi, s'abstenant de tout ce qui peut enivrer, l'emportent sur ceux de la nouvelle par cette abstinence. « Ne sentez jamais le vin, dit-il, de peur qu'on ne vous applique le mot du philosophe : ce n'est pas offrir un baiser, c'est faire passer la coupe du vin. » L'Apôtre condamne les prêtres qui s'adonnent au vin, et l'ancienne loi en défend

l’usage : « Que ceux qui desservent l’autel, est-il dit, ne boivent ni vin ni bière. » — On appelle bière, chez les Hébreux, toute espèce de boisson capable d’enivrer, qu’elle soit le produit de la fermentation de la levure ou du suc de pomme, celui de la coction du miel ou d’autres infusions, qu’elle soit exprimée des sucs du fruit du palmier ou d’autres graines bouillies et réduites en sirop. — « Tout ce qui enivre et jette l’esprit hors de son assiette, fuyez-le comme le vin. »

Voilà donc le vin retranché des jouissances des rois, absolument interdit aux prêtres, et considéré comme le plus dangereux de tous les aliments. Cependant saint Benoît, cette émanation de l’Esprit saint, contraint par le relâchement de son siècle, en permet l’usage aux moines. « Nous lisons, il est vrai, que le vin ne convient nullement aux moines, dit-il ; toutefois, comme il est devenu impossible aujourd’hui de le leur persuader… » — Il avait lu, sans doute, ce qui est écrit dans la *Vie des Pères*. « Ou rapporta un jour à un abbé pasteur qu’un de ses moines ne buvait pas de vin, et il répondit : le vin ne convient nullement aux moines. » Et plus loin : « Un jour, on célébrait des messes dans le monastère de l’abbé Antoine : il s’y trouva une cruche de vin. Un des vieillards en versa dans une coupe, la porta à l’abbé Sisoi, et la lui offrit. L’abbé la prit et la vida, la prit une seconde fois et la vida encore ; mais à la troisième fois qu’on la lui offrit, il la refusa en disant : assez, mon frère ; ignorez-vous que c’est le démon ? » L’abbé Sisoi nous offre encore un exemple.

Abraham dit donc à ses disciples : « S'il se présente une occasion, dans l'Église, un jour de sabbat ou un dimanche, et qu'on boive jusqu'à trois coupes, est-ce trop ? » et le patriarche répondit : « Ce ne serait pas trop, si Satan n'était pas dedans. »

IX. Est-il, je le demande, est-il un endroit où l'usage de la viande soit condamné par Dieu ou interdit aux moines ? À quelle nécessité, je vous prie, saint Benoit ne dut-il pas céder pour adoucir la rigueur de sa règle en une chose si dangereuse pour les moines et qu'il savait ne point leur convenir ? Sans doute, il reconnut qu'il n'aurait pu en persuader l'abstinence aux moines de son temps.

Plût à Dieu qu'aujourd'hui on appliquât le même système de concession, et qu'on adoptât un tel tempérament pour toutes les choses qui, n'étant en soi ni bonnes ni mauvaises, sont dites indifférentes ! Plût à Dieu que la règle des vœux n'exigeât pas ce qu'il est devenu impossible de persuader, et que, toutes les choses indifférentes étant tolérées sans scandale, il suffit d'interdire ce qui est vraiment un péché ! Ainsi se contenterait-on, en fait de nourriture et de vêtement, de ce qu'il y aurait de moins cher : le nécessaire en toutes choses et point de superflu.

En effet, il ne faut pas attacher une importance souveraine aux choses qui ne nous préparent pas au royaume de Dieu ou qui ne peuvent avoir qu'un médiocre mérite à ses yeux ; et telles sont les pratiques extérieures communes aux réprouvés et aux pénitents, aux hypocrites et aux vrais dévots. Ce qui distingue essentiellement le juif du

chrétien, c'est la différence des actes extérieurs et des actes intérieurs. La charité seule distingue les fils de Dieu et ceux du démon ; la charité, que l'Apôtre appelle la plénitude de la loi et la fin du précepte. Voilà pourquoi, rabaissant le mérite des œuvres pour élever au-dessus d'elles la justice de la foi, il dit, apostrophant le juif : « Où est donc l'objet de votre glorification ? Il est exclu. Par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi dans les œuvres de la loi. » Et ailleurs : « Si Abraham a été justifié par ses œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non pas devant Dieu. Car, que dit l'Écriture ? Abraham a cru en Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice. » Et ailleurs : « À celui, dit-il, qui ne fait pas les œuvres, mais qui croit en Dieu qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu. »

Il dit encore, permettant aux chrétiens l'usage de toute espèce d'aliments, et distinguant de ces pratiques celles qui nous justifient devant Dieu : « Le royaume de Dieu n'est point viande ni breuvage, mais justice et paix et joie dans le Saint-Esprit. Toutes choses sont pures en soi ; le mal est le fait de l'homme qui mange en scandalisant autrui. Il est bon de ne point manger de viande, de ne pas boire de vin, de rien faire qui puisse blesser son frère, le scandaliser ou affaiblir sa foi. » Ce qui est interdit dans ce passage, ce n'est point l'usage d'aucun aliment, mais le scandale qui peut en résulter et qui en résultait, par le fait, pour les juifs convertis, alors qu'ils voyaient manger des aliments

interdits par la loi. C’est pour avoir voulu éviter ce scandale que l’apôtre Pierre fut sévèrement réprimandé et salutairement averti, comme saint Paul le rapporte lui-même dans son épître aux Galates. Et il y revient en écrivant aux Corinthiens : « Ce n’est pas notre nourriture qui nous recommande à Dieu, » dit-il. Et ailleurs : « Mangez de tout ce qui se vend au marché… La terre est au Seigneur, ainsi que tout ce qui est dans son sein. » Et aux Colossiens : « Que personne ne vous condamne pour le manger ou pour le boire. » Et plus bas : « Si vous êtes mort avec le Christ aux éléments de ce monde, pourquoi ces mesures, comme si vous viviez encore au monde, savoir : vous ne toucherez pas, vous ne goûterez pas, vous ne mettrez pas la main à tous ces aliments dont l’usage donne la mort, suivant les préceptes et les règles des hommes ? »

Il appelle éléments de ce monde les premiers rudiments de la loi qui touchent aux observances charnelles ; espèce d’alphabet élémentaire sur lequel s’exerçait le monde, c’est-à-dire un peuple encore charnel. À ces éléments, je veux dire aux observances de la chair, sont morts ceux qui sont à Jésus-Christ et à ceux de Jésus-Christ ; ils ne leur doivent plus rien, ne vivant plus en ce monde, c’est-à-dire parmi ces hommes attachés à la chair, posant des règles, et établissant des distinctions entre tels et tels aliments, entre une chose et une autre, et disant : « vous ne toucherez point à ceci ou à cela ; » toutes choses auxquelles il suffit de toucher, de goûter, de porter la main, selon l’Apôtre, pour donner la mort à l’âme, alors même que nous en faisons usage pour

quelque raison d'humilité. Ce langage, je le répète, est conforme aux préceptes et aux règles des hommes, — c'est-à-dire de ceux qui vivent dans la chair et qui comprennent la loi dans le sens de la chair, — et non à la loi de Jésus-Christ et de ceux de Jésus-Christ.

En effet, lorsque le Seigneur préparait les apôtres à prêcher son Évangile, c'était, sans doute, plus que jamais le moment de prévenir tout sujet de scandale. Or, il leur permit si bien l'usage de toute espèce de nourriture qu'il leur prescrivit de vivre comme leurs hôtes, partout où ils recevraient l'hospitalité, c'est-à-dire de boire et de manger ce qu'ils trouveraient à leur table. Et saint Paul assurément prévoyait, par les lumières du Saint-Esprit, que bientôt ils s'écarteraient de la doctrine du Seigneur, qui est aussi la sienne, lorsqu'il écrivait à Timothée : « L'esprit-Saint dit expressément que, dans les temps à venir, quelques-uns déserteront la foi, s'adonnant à des esprits d'erreur et aux doctrines des démons enseignées par des hypocrites qui prêcheront le mensonge, proscriront le mariage, et commanderont de s'abstenir des aliments que Dieu a créés, pour que les fidèles et ceux qui ont été initiés à la vérité en usent avec reconnaissance ; car tout ce qui a été créé par la main de Dieu est bon, et il n'y a rien à rejeter de ce qu'on reçoit avec reconnaissance, la parole de Dieu et la prière le sanctifiant. En enseignant cela à vos frères, vous vous montrerez bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine dont vous vous êtes fait le disciple. »

Enfin, à considérer les actes extérieurs de l'abstinence avec les yeux du corps, qui n'aurait pas mis au-dessus de Jésus-Christ et de ses disciples saint Jean et ses disciples poussant jusqu'à l'excès l'abstinence et les macérations ? Ceux-ci même qui, à l'exemple des juifs, s'attachaient aux actes extérieurs, murmuraient contre Jésus-Christ et disaient, l'interrogeant lui-même : « Pourquoi vos disciples ne jeûnent-ils point, tandis que nous jeûnons si souvent, nous et les pharisiens ? »

X. Saint Augustin, attentif à cette considération, met entre les apparences de la vertu et la vertu une telle différence, que, dans sa pensée, les œuvres n'ajoutent rien aux mérites. Voici en effet ce qu'il dit dans son *Traité sur le bien conjugal :* « La charité est une vertu de l'âme, non du corps. Souvent les vertus de l'âme consistent dans le simple état de l'âme ; souvent aussi elles se manifestent dans les actes extérieurs : telle la vertu des martyrs apparut dans leur courage à supporter les supplices. » Et ailleurs : « La patience était dans l'âme de Job, le Seigneur la connaissait et en rendait témoignage ; mais elle ne fut connue des hommes que par l'épreuve de la tentation. » Et encore : « En vérité, pour faire comprendre plus clairement comment la vertu consiste dans l'état de l'âme, indépendamment des œuvres, je vais citer un exemple qui ne peut laisser de doute chez aucun chrétien. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait été, dans la réalité de sa chair, sujet à la faim et à la soif, qu'il ait mangé et bu, nul ne le conteste parmi ceux qui croient a son Évangile : est-ce donc

que sa vertu d'abstinence dans le boire et le manger n'était pas aussi grande que celle de saint Jean-Baptiste ? Or Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils ont dit : « Il est possédé du démon. » Le Fils de l'Homme est venu mangeant et buvant, et ils ont dit : « Voilà un mangeur et un buveur, un ami des publicains et des pécheurs. » Puis, après avoir parlé de Jean et de lui-même, l'Évangéliste ajoute : « La sagesse a été justifiée par ses enfants, qui voient que la vertu de continence doit toujours consister dans l'état de l'âme, tandis que sa manifestation par les œuvres est subordonnée aux choses et aux temps, comme la vertu de la patience chez les martyrs. » De même donc que le mérite de la patience est égal chez Pierre qui a été martyrisé et chez Jean qui ne l'a pas été, de même il y a égal mérite de continence chez Jean qui ne connut pas le mariage et chez Abraham qui a engendré des enfants. En effet, le célibat de l'un et le mariage de l'autre ont également milité en leur temps pour Jésus-Christ ; mais la continence de Jean se montrait dans ses œuvres, celle d'Abraham résidait seulement dans l'état de son âme.

Ainsi à l'époque où la loi, eu égard à la longue vie des patriarches, déclarait maudit celui qui ne produirait point de postérité en Israël, celui qui ne le pouvait pas n'en produisait pas ; en esprit, il n'en accomplissait pas moins la loi. Depuis, les temps se sont accomplis, et il a été dit : « Que celui qui peut comprendre comprenne ; que celui qui est en état fasse les œuvres ; que celui qui ne veut pas faire les œuvres, ne dise pas qu'il est en état. » Paroles claires et

dont il résulte que les vertus seules sont méritoires devant Dieu, et que tous ceux qui sont égaux en vertus seront traités également par lui, quelque distance qu'il y ait entre les œuvres. Aussi ceux qui sont vraiment chrétiens, tout occupés de parer l'homme intérieur de vertus nouvelles et de le purifier des vices, ne prennent point ou ne prennent que fort peu de souci de l'extérieur.

C'est pourquoi nous lisons que les Apôtres eux-mêmes se comportaient grossièrement et presque sans pudeur, tandis qu'ils marchaient à la suite du Seigneur. On eût dit qu'ils avaient oublié tout respect, toute convenance. Lorsqu'ils passaient dans un champ, ils ne rougissaient pas d'arracher des épis, de les égrener et de les manger comme des enfants ; ils ne s'inquiétaient même pas de laver leurs mains avant de prendre leur nourriture, ce qui les faisait accuser par quelques-uns de malpropreté. Mais le Seigneur les excuse. « De manger sans avoir lavé ses mains, dit-il, ce n'est pas là ce qui souille l'homme. » Et il ajoute aussitôt, d'une manière générale, que l'âme ne peut être souillée par les choses extérieures, mais seulement par celles qui sortent du cœur, c'est-à-dire, par « les mauvaises pensées, les adultères, les homicides, etc. » Si le cœur, en effet, n'est pas corrompu avant l'acte par une intention mauvaise, l'acte extérieur ne saurait être un péché. Aussi dit-il que les adultères mêmes et les homicides viennent du cœur, puisqu'ils peuvent être accomplis sans l'intervention du corps, selon cette parole : « Quiconque voit une femme et la convoite est, par cela seul, adultère dans son cœur. » Et

encore : « Quiconque hait son frère est homicide. » Tandis qu'il n'y a ni adultère ni violence, les actes fussent-ils accomplis, quand une femme succombe à la violence, ou quand un juge, au nom de la justice, est contraint de mettre un coupable à mort ; « car tout homicide, est-il écrit, n'a point de part au royaume de Dieu. »

C'est donc moins nos actes en eux-mêmes, que l'intention avec laquelle nous les accomplissons, qu'il faut peser, si nous voulons être agréables à celui qui sonde les cœurs et les reins, qui voit clair dans les ténèbres, et « qui jugera les secrètes pensées des hommes, selon mon Évangile, » dit saint Paul, c'est-à-dire selon la doctrine de ma prédication. Voilà pourquoi la modique offrande de la veuve, qui ne donne que deux deniers, c'est-à-dire un quatrain, fut préférée aux offrandes abondantes par celui à qui nous disons : « vous n'avez pas besoin de mes biens ; » par celui qui apprécie l'offrande d'après celui qui fait l'offrande, et non celui qui fait l'offrande d'après l'offrande, ainsi qu'il est écrit : « Le Seigneur regarda favorablement Abel et ses présents ; » ce qui signifie qu'il examina avant tout la piété de celui qui lui faisait l'offrande, et eut le don pour agréable à cause de celui qui le faisait.

La dévotion du cœur a d'autant plus de prix aux yeux de Dieu, que nous mettons moins de confiance dans les manifestations extérieures. C'est pourquoi l'Apôtre, après avoir, dans sa lettre à Timothée dont nous avons parlé plus haut, autorisé l'usage de tous les aliments, ajoute, au sujet

des travaux du corps : « c'est à la piété qu'il faut vous exercer ; les exercices du corps ne sont utiles qu'à certaines choses, mais la piété est utile à tout ; c'est à elle qu'ont été promises et la vie présente et la vie future. » En effet, la dévotion et la piété du cœur envers Dieu obtiennent de lui les biens de ce monde et ceux de l'éternité.

Que nous enseignent tous ces préceptes, sinon de vivre suivant la sagesse chrétienne et de faire servir, comme Jacob, les animaux domestiques à la nourriture de notre père, au lieu d'aller, comme Ésaü, chercher ceux des forêts et de judaïser dans les pratiques extérieures. De là ce précepte du Psalmiste : « Le souvenir des vœux que je vous ai faits, Seigneur, est en moi, et je les réaliserai en actions de grâce. » À cette parole, ajoutez celle du poète : « Ne vous cherchez pas hors de vous-même. »

Les témoignages abondent dans les auteurs profanes comme dans les auteurs sacrés, qui nous apprennent qu'il ne faut pas attacher une importance souveraine aux actes qu'on appelle extérieurs et indifférents. Autrement les œuvres de la loi et l'insupportable servitude de son joug, comme dit Pierre, seraient préférables à la liberté de l'Évangile, au joug aimable de Jésus-Christ et à son poids léger. Pour nous inviter à recevoir ce joug aimable et ce léger fardeau, Jésus-Christ lui-même nous dit : « venez, vous qui travaillez et qui êtes chargés. » C'est pourquoi l'apôtre saint Paul réprimandait vivement certains juifs, convertis à Jésus-Christ, mais qui pensaient encore accomplir les œuvres de l'ancienne loi, dans ce passage des

Actes des Apôtres où il dit : « hommes, mes frères, pourquoi tenter Dieu, pourquoi vouloir imposer aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? Nous n'en croyons pas moins être sauvés, comme eux, par la grâce de Notre Seigneur Jésus. »

XI. Vous donc, qui êtes non-seulement un disciple de Jésus-Christ, mais un fidèle imitateur de l'Apôtre, qui en avez la sagesse aussi bien que le nom, mesurez-nous, je vous en prie, la règle des œuvres, en sorte qu'elle convienne à la faiblesse de notre sexe et que nous puissions être occupées surtout à rendre gloire au Seigneur. C'est ce sacrifice que le Seigneur recommande après avoir rejeté tous les sacrifices extérieurs, quand il dit : « si j'ai faim, je ne vous le dirai pas ; car la terre entière est à moi et tout ce qu'elle contient. Croyez-vous que je mange la chair des taureaux ? que je boive le sang des boucs ? Offrez à Dieu un holocauste de louanges, accomplissez envers le Très-Haut les vœux que vous avez faits, invoquez-moi au jour de la détresse, et je vous en tirerai, et vous m'honorerez. »

Nous ne disons pas cela dans l'intention de repousser tout travail corporel, lorsque la nécessité l'exigera, mais afin de n'avoir pas à attacher trop d'importance aux œuvres qui n'intéressent que le corps et qui nuisent à la célébration de l'office divin ; puisque, au témoignage de l'Apôtre, les femmes vouées à Dieu jouissent du privilège de vivre des dons de la charité plutôt que du produit de leur travail. Ce qui fait dire à saint Paul, dans sa lettre à Timothée : « si quelque fidèle a des veuves, qu'il subvienne à leurs besoins,

et que l'Église n'en soit point chargée, afin qu'elle ait assez pour celles qui sont les véritables veuves. » Or, il appelle véritables veuves les femmes vouées à Jésus-Christ, dont le mari est mort, pour lesquelles mort est le monde et qui sont elles-mêmes mortes à lui. Voilà celles qu'il convient de nourrir aux dépens de l'Église, comme du revenu propre de leur époux. C'est pourquoi le Seigneur confia le soin de sa mère à un apôtre plutôt qu'à son mari ; et les Apôtres eux-mêmes ont institué sept diacres, c'est-à-dire sept ministres de l'Église, pour veiller aux besoins des femmes vouées à Dieu.

Nous savons, sans doute, que l'Apôtre écrivant aux habitants de Thessalonique, condamne ceux qui mènent une vie d'oisiveté et de méditation, à ce point qu'il veut que quiconque refuse de travailler ne mange pas. Nous savons aussi que saint Benoît a par-dessus tout prescrit le travail des mains comme remède à l'oisiveté. Mais quoi ? Marie n'était-elle pas oisive, lorsqu'elle était assise aux pieds du Christ écoutant ses paroles, tandis que Marthe, qui travaillait pour elle en même temps que pour le Seigneur, murmurait avec jalousie contre la paresse de sa sœur, et se plaignait de porter seule le poids du jour et de la chaleur ?

De même, aujourd'hui, nous voyons fréquemment murmurer ceux qui s'occupent des soins extérieurs, lorsqu'ils fournissent à ceux qui sont occupés du service de Dieu les biens de la terre. Et souvent ils se plaignent moins des rapines d'un tyran que des dîmes qu'ils sont obligés de payer à ces fainéants, comme ils disent, à ces oisifs dont le

repos n’est bon à rien. Cependant, ils voient ces fainéants incessamment occupés non-seulement à écouter les paroles du Christ, mais à les lire et à les répandre. Ils ne prennent pas garde que c’est peu de chose, comme dit l’Apôtre, de donner les biens du corps à ceux dont on attend les biens de l’âme, et qu’il n’est point contraire à l’ordre que ceux qui se livrent aux soins de la terre servent ceux qui sont occupés des soins du ciel. Aussi la loi elle-même a-t-elle assuré aux ministres de l’Église ce salutaire loisir. La tribu de Lévi ne possédait aucun héritage temporel : afin de pouvoir plus librement se consacrer au service du Seigneur, elle avait le droit de prélever sur le travail des autres enfants d’Israël des dîmes et des oblations.

Quant aux jeûnes, que les chrétiens observent en les considérant plutôt comme une abstinence de vices que comme une abstinence d’aliments, il y aura lieu de voir s’il convient d’ajouter quelque chose aux canons de l’Église, et de nous donner sur ce point un règlement approprié.

Mais c’est particulièrement les offices de l’Église et la distribution des psaumes qu’il sera utile de régler. En cela, du moins, de grâce, soulagez notre faiblesse d’un trop lourd fardeau. Que la semaine nous soit donnée pour réciter *le Psautier*, de façon que nous n’ayons pas à répéter les mêmes psaumes. Saint Benoît, après avoir distribué la semaine selon ses vues, laissa ses successeurs libres d’agir suivant leur convenance. « Si quelqu’un trouve mieux à faire, il fera, dit-il, un autre règlement. » Il prévoyait qu’avec la succession des temps, la beauté de l’Église

s’accroîtrait ; il songeait au magnifique édifice qui s’est depuis élevé sur ses grossiers fondements.

Mais il est un point sur lequel nous-désirons par-dessus tout être fixées. Que devons-nous faire à l’égard de la lecture de l’Évangile pendant les vigiles nocturnes ? Il me semblerait dangereux d’admettre auprès de nous, à une telle heure, des prêtres ou des diacres pour faire cette lecture ; car ce que nous devons particulièrement éviter, c’est l’approche et la vue des hommes, afin de pouvoir nous donner plus sincèrement à Dieu, et aussi pour être moins exposées à la tentation.

À vous, ô maître, tandis que vous vivez, à vous d’instituer la règle que nous devons suivre à toujours. Car c’est vous, après Dieu, qui êtes le fondateur de cet asile ; c’est vous qui, par la main de Dieu, avez été le planteur de notre communauté ; à vous donc d’être, avec Dieu, le législateur de notre ordre. Peut-être aurons-nous, après vous, un chef qui bâtirait sur des fondements qu’il n’aurait pas jetés. Il aurait par là même, nous en avons la crainte, moins de sollicitude pour nous. Peut-être aussi trouverait-il en nous moins de soumission. Eût-il mêmes intentions enfin, il n’aurait pas même pouvoir. Parlez-nous, vous, et nous écouterons. Adieu.

LETTRE SEPTIÈME

RÉPONSE D’ABÉLARD À HÉLOÏSE

SOMMAIRE

Abélard, à qui Héloïse, dans sa lettre précédente, avait demandé, tant en son nom qu’au nom de ses compagnes, de leur écrire touchant l’origine de l’ordre des religieuses, répond avec de larges développements à cette lettre et à ce désir. Faisant remonter l’origine de l’ordre à la primitive Église et jusqu’à la sainte association instituée par le Sauveur du monde, il passe en revue ce que Philon le Juif et ce que l’*Histoire Tripartite* rapportent des premiers ascètes. Partout, dans cette lettre, il exalte le sexe féminin, et il honore de ses louanges la virginité, non-seulement chez les chrétiennes et chez les juives, mais encore chez les femmes du paganisme. Enfin, ce morceau, dans son ensemble, n’est presque qu’un délicat panégyrique du sexe féminin. Abélard s’attache surtout à l’éloge de la virginité, dont il cite de remarquables exemples chez les païens.

Votre pieux zèle, très-chère sœur, m’a interrogé en votre nom et au nom de vos filles spirituelles sur l’ordre auquel vous appartenez ; vous désirez connaître l’origine des congrégations de religieuses : je vais vous répondre en peu de mots et aussi succinctement qu’il sera possible.

I. C’est de Jésus-Christ même que les ordres monastiques d’hommes et de femmes ont reçu la forme parfaite de leur constitution. Avant l’incarnation du Sauveur, il y avait bien eu, tant pour les hommes que pour les femmes, quelques essais de ces sortes d’établissements. Saint Jérôme, en effet, écrit à Eustochie : « Les fils des prophètes que l’Ancien Testament nous représente comme des moines, etc. » Saint Luc aussi rapporte qu’Anne, étant veuve, se consacra au service du temple, qu’elle mérita d’y recevoir le Seigneur,

conjointement avec Siméon, et d'être remplie de l'esprit prophétique. Nais ce n'étaient que des ébauches. C'est Jésus-Christ, la fin de la justice et l'accomplissement de tous les biens, venu dans la plénitude des temps pour achever ce qui n'était qu'ébauche et faire connaître ce qui était inconnu, c'est lui qui, de même qu'il était venu pour racheter les deux sexes, a daigné les rassembler l'un et l'autre dans le véritable couvent de ses fidèles ; sanctionnant ainsi, pour les hommes et pour les femmes, le principe de la profession religieuse, et leur proposant à tous en exemple la perfection de sa vie.

Nous voyons, en effet, qu'avec les Apôtres et les autres disciples, avec sa Mère, de saintes femmes l'accompagnaient. En renonçant au monde, en faisant le sacrifice de tout bien pour ne posséder que Jésus, ainsi qu'il est écrit : « le Seigneur est un héritage, » elles n'avaient fait, sans doute, qu'accomplir pieusement ce que doivent faire, selon la règle prescrite par le Seigneur, tous ceux qui sortent du siècle pour participer à la communauté de la vie religieuse, « Nul ne peut être mon disciple, est-il dit, à moins de renoncer à tout ce qu'il possède. » Mais avec quel pieux amour ces saintes femmes, ces vraies religieuses ont suivi Jésus-Christ, de quelle grâce il a ensuite comblé leur piété, quels hommages il leur a rendus, ainsi que ses Apôtres, les saintes Écritures le racontent fidèlement.

Nous lisons dans l'Évangile que le Seigneur réprima les murmures du pharisien qui lui avait donné l'hospitalité, et mit au-dessus de son hospitalité l'humble hommage de la

femme pécheresse. Nous lisons encore que Lazare, après sa résurrection, mangeant avec les autres convives, Marthe, sa sœur, était seule occupée à servir, et que Marie répandit alors une huile précieuse sur les pieds du Seigneur et les essuya ensuite avec ses cheveux, en sorte que toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum ; et que Judas, dans un sentiment de convoitise, s'indigna, ainsi que les autres disciples, en voyant consommer en pure perte une chose d'un si grand prix. Ainsi, tandis que Marthe s'occupait des aliments, Marie préparait des parfums ; l'une pourvoit aux besoins du Seigneur, l'autre, par cette ablution, soulage sa lassitude.

L'Évangile ne nous montre que des femmes servant le Seigneur. Elles avaient consacré tous leurs biens à assurer sa nourriture de chaque jour et pris la charge de lui fournir les choses nécessaires. Lui-même se montrait le plus humble des serviteurs envers ses disciples ; il les servait à table, il leur lavait les pieds, et nous ne voyons pas qu'il ait jamais reçu d'aucun d'eux, ni d'aucun homme, de semblables services. Ce sont des femmes seules, je le répète, qui lui prêtaient leur ministère pour tous les besoins de l'humanité. Marthe a rempli l'un de ces devoirs, Marie l'autre, et Marie, en cela, montrait un dévouement d'autant plus pieux qu'elle avait été auparavant plus coupable.

C'est avec de l'eau mise dans un bassin que le Seigneur remplit envers ses disciples ce devoir d'ablution ; c'est avec les larmes de son cœur, avec les larmes de la componction, non avec une eau extérieure, que Marie l'accomplit envers

lui. Le Seigneur essuya avec un linge les pieds des Apôtres, Marie, pour linge, se servit de ses cheveux, et elle y ajouta des onctions d'huiles précieuses, ce que nous ne voyons pas que Jésus-Christ ait jamais fait. Tout le monde sait que, dans sa confiance en la miséricorde du Seigneur, elle ne craignit pas de répandre aussi le parfum sur sa tête ; et ce parfum, elle ne le fit pas couler du vase, mais elle brisa le vase pour le verser, afin de mieux exprimer l'ardeur de son zèle, pensant, sans doute, qu'elle ne pouvait plus conserver pour un autre usage un vase qui avait servi à un tel hommage. Et par cet hommage elle accomplit la prophétie de Daniel, qui avait prédit ce qui devait arriver après l'onction du Saint des saints. Voici, en effet, qu'une femme est venue oindre le Saint des saints, et proclame, par ce fait, qu'il est à la fois et celui en qui elle croit et celui que le prophète avait désigné. Quelle est donc, je le demande, la bonté du Seigneur, ou plutôt quel est le mérite privilégié des femmes, pour que ce soit à des femmes seules qu'il laisse oindre et sa tête et ses pieds ? Oui, quel est le mérite privilégié du sexe le plus faible, pour qu'une femme vienne oindre Celui qui, dès sa conception, était l'oint du Saint-Esprit, consacrer, par ce sacre matériel, dans le Christ souverain, le roi et le pontife, le faire Christ, en un mot, c'est-à-dire oindre son corps matériellement ?

C'est, nous le savons, le patriarche Jacob qui, le premier, oignit une pierre comme image du Seigneur, et, dans la suite, il ne fut permis qu'aux hommes de faire les onctions des rois ou des prêtres et de conférer les autres sacrements,

bien que les femmes puissent quelquefois baptiser. Le patriarche avait jadis sanctifié avec l'huile bénite la pierre qui était l'image du temple ; de même, aujourd'hui, c'est l'autel que bénit le prêtre. Les hommes ne consacrent donc que des emblèmes, tandis que la femme, c'est sur la Vérité même qu'elle a opéré, ainsi que la Vérité l'atteste en disant :« Elle a opéré sur moi une bonne œuvre. » C'est d'une femme que le Christ a reçu l'onction, tandis que les chrétiens la reçoivent des hommes : c'est une femme qui a sacré la tête ; les hommes ne sacrent que les membres. »

C'est par effusion et non goutte à goutte qu'on rapporte avec raison qu'elle a répandu le parfum, ainsi que l'Épouse l'avait auparavant chanté dans le Cantique des cantiques : « votre nom est une huile répandue. » Et David a mystérieusement prophétisé cette abondance de parfum qui coula de la tête du Sauveur jusqu'à son vêtement, lorsqu'il dit : « ainsi que le parfum répandu sur la tête d'Aaron, qui couvrit sa barbe et qui descendit jusqu'à son vêtement. »

Saint Jérôme nous rappelle, au sujet du xxvi^{e} psaume, que David reçut une triple onction ; tel Jésus-Christ, tels les chrétiens. En effet, les pieds du Seigneur, puis sa tête, ont reçu des parfums de la main d'une femme ; et, après sa mort, Joseph d'Arimathie et Nicodème, selon le récit de saint Jean, ont embaumé son corps avant de l'ensevelir. Les chrétiens aussi reçoivent trois onctions saintes : le baptême, la confirmation et l'extrême-onction. Qu'on juge par là de la dignité de la femme : par elle le Christ vivant a été oint deux fois, aux pieds et à la tête ; d'elle il a reçu l'onction du

roi et du prêtre. La myrrhe et l'aloès, qui servent à embaumer les morts, ne font que figurer l'incorruptibilité future du corps de Jésus-Christ, incorruptibilité dont tous les élus jouiront à la résurrection. Mais les premiers parfums employés par la femme marquent la grandeur sans exemple du règne et du sacerdoce de Jésus-Christ ; l'onction de la tête s'applique au premier, celle des pieds au second. Voilà donc qu'il a reçu l'onction royale des mains d'une femme, lui qui s'est refusé à accepter la royauté que lui avaient offerte des hommes, lui qui s'enfuit parce qu'ils voulaient le contraindre à l'accepter ; et c'est comme roi du ciel, non comme roi de la terre, qu'une femme l'a sacré, suivant ce qu'il a dit lui-même : « mon royaume n'est pas de ce monde. »

Les évêques se glorifient, alors qu'aux applaudissements des peuples, ils oignent les rois de la terre, ou que, revêtus d'habits magnifiques et ruisselants d'or, ils consacrent des prêtres mortels, bénissant trop souvent ceux qui sont maudits de Dieu. C'est une humble femme qui, sans changer de vêtement, sans aucun appareil, et au milieu de l'indignation des Apôtres, confère au Christ ces deux sacrements, non par devoir d'état, mais par zèle de dévotion. Ô merveilleuse fermeté de la foi ! ô inappréciable ferveur d'amour « qui croit tout, espère tout et souffre tout ! » Le pharisien murmure de ce qu'une pécheresse oint les pieds du Seigneur ; les Apôtres s'indignent hautement de ce qu'une femme ne craint pas de toucher à sa tête. La

foi de la femme demeure inébranlable ; elle a confiance dans la bonté du Seigneur, et l'approbation du Seigneur ne lui fait défaut ni pour l'une ni pour l'autre onction ; il témoigne lui-même combien ces parfums lui ont été agréables, avec quelle reconnaissance il les a reçus, en demandant qu'on lui en réserve et en disant à Judas indigné : « laissez-la m'en conserver pour le jour de ma sépulture. » C'est comme s'il eût dit : ne détournez pas de moi cet hommage tandis que je vis, de peur de m'enlever du même coup les témoignages de sa piété après ma mort.

Il n'est pas douteux, en effet, que ce soient les saintes femmes qui ont préparé les parfums pour embaumer son corps, et Marie se serait moins empressée d'être du nombre, si elle eût alors éprouvé la honte d'un refus. Au contraire, tandis que les disciples s'indignaient de la hardiesse de cette femme et murmuraient contre elle, comme dit saint Marc, après les avoir apaisés par des réponses pleines de douceur, il fit l'éloge de son offrande et voulut que mention en fût insérée dans son Évangile, afin que ce fait fût, avec l'Évangile, répandu par toute la terre, en mémoire et à l'honneur de cette femme qu'ils accusaient de présomption. Et nous ne voyons pas que Dieu ait jamais honoré et sanctionné d'une telle recommandation aucun des hommages qui lui furent rendus.

Il a encore témoigné combien il avait pour agréable la piété des femmes, en préférant à toutes les offrandes du temple l'aumône de la pauvre veuve. Autre exemple : Pierre se fait honneur d'avoir, lui et ses compagnons, tout

abandonné pour le Christ. Zachée, ayant reçu le Seigneur, suivant son désir, donna la moitié de son bien aux pauvres et restitua le quadruple à ceux à qui il avait pu faire quelque tort. Beaucoup d'autres ont fait de plus grandes dépenses encore, soit pour le Christ, soit pour l'amour du Christ ; pour lui rendre hommage, ils ont sacrifié, ils ont laissé des choses infiniment plus précieuses. Cependant, ils n'ont pas obtenu du Seigneur les mêmes louanges, les mêmes recommandations que les femmes.

Leur conduite à sa mort prouve clairement quelle avait toujours été la grandeur de leur pieux dévouement. Le chef des Apôtres le reniait ; son bien-aimé s'était enfui, les autres s'étaient dispersés : seules elles demeurèrent intrépides : crainte, douleur, rien ne put les séparer du Christ, pendant sa passion ni au moment de sa mort. En sorte que c'est à elles particulièrement que parait s'appliquer cette parole de l'Apôtre : « qui nous séparera de l'amour du Seigneur ? sera-ce la persécution ou la douleur ? » C'est pourquoi saint Mathieu, après avoir rappelé sa fuite et celle des autres, en disant : « alors tous les disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent, » ajoute, au sujet de la fidélité des femmes qui l'assistaient jusque sur la croix, autant qu'on les laissait faire : « il y avait là plusieurs femmes venues de loin, qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, et qui le servaient. » Le même Évangéliste nous les peint inébranlablement attachées à la pierre du tombeau : « Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient là, dit-il, assises

auprès du tombeau. » Saint Marc dit également en parlant de ces femmes : « il y avait aussi des femmes qui regardaient de loin ; parmi elles étaient Madeleine et Marie, mère de Jacques le Mineur et de Joseph, et Salomé ; elles l'avaient suivi en Galilée, et elles le servaient, ainsi que beaucoup d'autres qui étaient montées avec lui à Jérusalem. » Jean, qui d'abord s'était enfui, raconte qu'il se tint au pied de la croix et assista le crucifié ; mais avant la sienne il fait passer la fermeté des femmes, comme si c'était leur exemple qui eût rappelé et ranimé son courage. « Au pied de la croix se tenaient, dit-il, la mère de Jésus, la sœur de sa mère Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine. Quand donc Jésus vit sa mère et son disciple au pied de la croix… »

Cette fermeté des saintes femmes et cette défection des disciples, longtemps auparavant le saint homme Job les avait prophétisées dans la personne de Jésus-Christ, lorsqu'il disait : « mes os se sont attachés à ma peau, mes chairs se sont consumées, et il ne me reste que les lèvres autour des dents. » Dans les os, en effet, qui soutiennent et portent la chair et la peau, réside la force du corps. Or dans le corps de Jésus-Christ, qui est l'Église, il entend par l'os le fondement de la foi chrétienne ou cette ardeur d'amour dont il est dit dans le Cantique : « des torrents d'eau n'ont pu éteindre son amour, » et dont l'Apôtre dit aussi : « elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout. » La chair est, dans le corps, la partie intérieure ; la peau, la partie extérieure. Les Apôtres sont occupés à

répandre la foi, c'est-à-dire la nourriture de l'âme, et les femmes qui veillent aux besoins du corps sont comparées à la chair et à la peau. Lors donc que les chairs du Seigneur ont été consumées, l'os du Christ s'est attaché à la peau, parce que les Apôtres, scandalisés dans sa passion et désespérés de sa mort, le dévouement des saintes femmes demeura inébranlable et ne quitta point l'os de Jésus-Christ ; parce qu'elles ont persévéré dans la foi, l'espérance et la charité, au point de ne l'abandonner, ni de corps ni d'âme, après sa mort. Naturellement les hommes sont, de corps et d'âme, plus forts que les femmes : d'où, avec raison, la chair qui est plus voisine des os figure la nature de l'homme, tandis que la peau représente la faiblesse de la femme.

D'un autre côté, les Apôtres, dont le devoir est, pour ainsi dire, de mordre les hommes en les reprenant de leurs fautes, sont appelés les dents du Seigneur. Mais il ne leur restait plus que les lèvres, c'est-à-dire des paroles plutôt que des actions ; car, tandis qu'ils désespéraient, ils parlaient de la mort de Jésus-Christ beaucoup plus qu'ils n'agissaient pour Jésus-Christ. Tels étaient assurément ces disciples qui allaient à Emmaüs, s'entretenant de tout ce qui était arrivé, et auxquels il apparut pour les blâmer de ce qu'ils désespéraient. Enfin, Pierre et les autres disciples eurent-ils autre chose que des paroles, quand vint le moment de la passion ? Bien que le Seigneur leur eût prédit lui-même que ce moment serait pour eux un sujet de scandale : « et quand

tous seraient scandalisés à cause de vous, dit Pierre, moi je ne le serai jamais ; » et ailleurs : « quand je devrais mourir avec vous, je ne vous renierai pas. Et tous les disciples dirent de même. » Oui, ils le dirent, mais ils ne le firent point. Lui, le premier, le plus grand des Apôtres, qui, en paroles, avait témoigné une telle fermeté qu'il avait dit au Seigneur : « je suis prêt à marcher avec vous en prison, à la mort ; » lui à qui le Seigneur avait alors particulièrement confié son Église, en lui disant : « à vous, enfin converti, d'affermir vos frères dans la foi, » sur un mot d'une servante, il ne craint pas de le renier. Et cela non pas une fois, mais trois, tandis qu'il vivait encore ; et tandis qu'il vivait encore, les autres disciples aussi s'enfuirent en un instant et se dispersèrent, au lieu que, même après sa mort, les femmes ne se séparèrent de lui ni de corps ni d'âme.

Parmi elles, cette bienheureuse pécheresse le cherchant après sa mort et le confessant pour son Dieu, dit : « Ils ont enlevé le Seigneur de son tombeau ; » et ailleurs : « Si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. » Les béliers, que dis-je ? les bergers mêmes du troupeau du Seigneur s'enfuient, les brebis demeurent, intrépides. Jésus-Christ reproche à ses Apôtres la faiblesse de la chair, parce que, à l'article de sa passion, ils n'ont pu veiller une heure avec lui ; les femmes, au contraire passèrent la nuit entière au pied du tombeau et méritèrent de voir les premières la gloire de sa résurrection. Dans cette fidélité après sa mort, elles ont prouvé, par des actes et non par des paroles, combien elles l'avaient aimé pendant sa

vie. Aussi est-ce à leur sollicitude pour lui pendant sa passion et après sa mort, qu'elles durent de goûter les premières la joie de sa résurrection.

En effet, tandis que, selon saint Jean, Joseph d'Arimathie et Nicodème enveloppaient dans des linges le corps du Seigneur et l'ensevelissaient avec des parfums, Marie-Madeleine et Marie-Joseph, au rapport de saint Marc, remarquaient avec soin l'endroit où il était déposé. Saint Luc fait aussi mention de ce point. « Les femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, dit-il, virent son tombeau et la manière dont le corps avait été déposé ; et, s'en retournant, elles préparèrent des parfums. » Elles ne crurent pas ceux de Nicodème suffisants ; elles voulurent y ajouter les leurs. Le jour du sabbat, elles se tinrent tranquilles et n'exécutèrent pas leur dessein. Mais, selon saint Marc, le jour du sabbat passé, dès le matin, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques et Salomé, vinrent au tombeau le jour même de la résurrection.

Maintenant que nous avons montré leur pieux zèle, montrons quelle en fut la récompense. D'abord un ange leur apparut pour les consoler, en leur annonçant l'accomplissement de la résurrection ; ensuite elles virent avant tout le monde le Seigneur lui-même et le touchèrent, Marie-Madeleine la première, dont la ferveur était plus ardente ; puis les autres avec elle : je veux dire celles dont il est écrit qu'après l'apparition de l'ange : « Elles sortirent du tombeau et coururent annoncer aux apôtres la résurrection du Seigneur. Et voici que Jésus vint au-devant d'elles,

disant : « Je vous salue. » Et elles s'approchèrent de lui, et elles touchèrent ses pieds et elles l'adorèrent. Alors Jésus dit : « Allez et annoncez à mes frères qu'ils aillent en Galilée ; là ils me verront. »

Saint Luc, poursuivant ce récit, ajoute : « C'étaient Madeleine et Jeanne, et Marie, mère de Joseph, et les autres femmes qui étaient avec elles, qui disaient cela aux Apôtres. » Saint Marc ne laisse pas ignorer non plus que ce furent elles que l'ange envoya d'abord porter cette nouvelle aux Apôtres, dans le passage où l'ange, parlant aux femmes, il est écrit : « Il est ressuscité, il n'est plus ici ; mais allez, et dites à ses disciples et à Pierre qu'il les précédera en Galilée. » Le Seigneur lui-même, lorsqu'il apparut pour la première fois à Marie-Madeleine, lui dit : « Allez à mes frères, et dites-leur que je monte vers mon Père, » D'où nous concluons que ces saintes femmes furent, pour ainsi dire, les apôtres des Apôtres, puisque ce sont elles qui furent envoyées par le Seigneur ou par les anges pour porter aux disciples cette grande joie de la résurrection attendue de tous : c'est par elles que les Apôtres apprirent ce qu'ils durent ensuite prêcher dans le monde entier. L'évangéliste a rapporté, en outre, que le Seigneur, après sa résurrection, venant à leur rencontre, les salua ; il voulut, par cette apparition et ce salut, leur montrer combien il avait pour elles de sollicitude et d'amour. Nous ne voyons pas, en effet, qu'il ait jamais employé vis-à-vis de qui que ce soit cette formule : « Je vous salue. » Bien plus, il l'avait interdite à ses disciples, en leur disant : « Vous ne saluerez

personne dans le chemin. » Il semble qu'il eût voulu réserver pour les saintes femmes ce privilège, et en faire lui-même l'application lorsqu'il jouirait de la gloire de l'immortalité.

Les Actes des Apôtres, lorsqu'ils rapportent qu'aussitôt après l'ascension de Notre-Seigneur ses disciples revinrent du mont des Oliviers à Jérusalem, et qu'ils décrivent fidèlement le pieux zèle de leur sainte communion, ne passent pas non plus sous silence la fermeté du dévouement des saintes femmes. « Ils étaient tous, est-il dit, persévérant unanimement en prières avec les femmes et Marie, mère de Jésus. »

II. Mais ne parlons plus des femmes juives, qui, converties à la foi, du vivant du Seigneur et par sa parole, ont jeté les bases du genre de vie que vous avez embrassé ; voyons les femmes grecques que, dans la suite, les Apôtres convertirent. Avec quelle attention, avec quelle sollicitude ne les traitèrent-ils pas ! Pour les servir, c'est le glorieux enseigne de la milice chrétienne, c'est Étienne, le premier martyr, qu'ils constituèrent avec quelques autres personnages inspirés de Dieu. D'où il est écrit dans les mêmes Actes : « Le nombre des disciples se multipliant, un murmure s'éleva des Grecs contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient mal traitées dans la répartition des secours de chaque jour. Et les douze Apôtres, ayant convoqué tous leurs disciples, dirent : il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu pour nous occuper du service des tables. Choisissez donc parmi vous, mes frères,

sept hommes d'une réputation sans tache, remplis de sagesse et de l'Esprit-Saint, pour que nous les préposions à ce soin ; quant à nous, nous nous livrerons exclusivement à la prière et au ministère de la parole. Et ce discours plut à toute l'assemblée, et ils choisirent Étienne, qui était plein de foi et de l'Esprit-Saint, avec Philippe, et Prochore, et Nicanor, et Timothée, et Parménas et Nicolas d'Antioche ; ils les amenèrent aux pieds des Apôtres, qui leur imposèrent les mains en priant. » Grande preuve de la continence d'Étienne, que d'avoir été choisi pour veiller aux besoins et aux désirs des saintes femmes ; grande preuve aussi de l'excellence de ce ministère et de ses mérites aux yeux de Dieu comme aux yeux des Apôtres, que cette prière spéciale, cette imposition des mains, par lesquelles les Apôtres semblaient adjurer ceux qu'ils y commettaient de s'en acquitter avec zèle, en leur apportant l'appui de leurs prières et de leurs bénédictions.

Saint Paul ne réclamait-il pas lui-même cette fonction comme la plénitude de son apostolat ? « N'avons-nous pas, dit-il, comme les autres Apôtres, le pouvoir de mener avec nous une femme qui soit notre sœur ? » C'est comme s'il eût dit clairement : Est-ce qu'il ne nous est pas permis d'avoir et de mener avec nous, dans notre prédication, un cortège de saintes femmes comme les Apôtres, aux besoins desquels elles pourvoyaient de leurs biens ? Ce qui a fait dire à saint Augustin, dans son livre du *Travail des moines* : « Pour cela, ils avaient de saintes femmes, riches des choses de ce monde, qui allaient avec eux, les nourrissaient de

leurs biens et ne les laissaient manquer d'aucune des choses nécessaires à la vie ; » et encore : « Que quiconque se refuse à croire que les Apôtres permissent à de saintes femmes de les accompagner partout où ils prêchaient l'Évangile, lise l'Évangile, et il reconnaîtra qu'ils agissaient ainsi à l'exemple du Seigneur ; car il est écrit dans l'Évangile : « Jésus, dès lors, allait dans les villes et les bourgades, annonçant le règne de Dieu, et douze hommes étaient avec lui et aussi quelques femmes, qui avaient été guéries d'esprits immondes et d'infirmités, Marie, surnommée Madeleine, et Jeanne, femme de Cuza, intendant d'Hérode, et Suzanne et beaucoup d'autres, qui l'aidaient de leurs biens. » Ce qui prouve que le Seigneur lui-même, dans sa mission temporelle, a été assisté par des femmes, et qu'elles étaient attachées à lui et aux Apôtres comme des compagnes inséparables. »

Enfin le goût de la vie religieuse s'étant, dès la naissance de l'Église, répandu chez les femmes comme chez les hommes, elles eurent, comme eux, des couvents particuliers. L'*Histoire ecclésiastique* rapportant l'éloge que Philon, ce juif si éloquent, ne s'est pas borné à faire, mais qu'il a écrit en termes magnifiques, de la grandeur de l'Église d'Alexandrie sous saint Marc, ajoute, au chapitre xvi du II^{e} livre : « Il y a dans le monde beaucoup d'hommes de cette sorte ; » et quelques lignes après : « dans chacun de ces lieux-là se trouvent des maisons consacrées à la prière, qu'on appelle monastères ; » puis plus bas : « et non

seulement ils comprennent les anciens hymnes les plus subtils, mais ils en composent de nouveaux en l'honneur de Dieu, qu'ils chantent en toutes sortes de modes et de mesures, avec une mélodie grave et qui n'est pas sans charme. » Dans le même endroit, après avoir parlé de leur abstinence et des saints offices de leur culte, il ajoute : « Avec les hommes dont je parle il y a aussi des femmes, parmi lesquelles se trouvent nombre de vierges déjà fort âgées qui ont conservé leur pureté sans tache et leur chasteté, non par force, mais par pieux zèle, et qui, dans leur ardeur pour l'étude de la sagesse, se consacrent corps et âme à Dieu, regardant comme indigne de livrer au plaisir un vase préparé pour recevoir la sagesse, et d'enfanter pour la mort quand on aspire au sacré et immortel commerce du Verbe divin et à une postérité qui ne doit point être soumise à la corruption de la nature mortelle. » Le même Philon dit encore, au sujet des congrégations : « Les hommes et les femmes vivent séparément dans les monastères, et ils célèbrent des offices de nuit, comme nous avons coutume de le faire. »

C'est aussi à l'éloge de la philosophie chrétienne, c'est-à-dire de la vie monastique, ce que dit l'*Histoire Tripartite* au sujet de ce genre de vie embrassé par les femmes comme par les hommes. On y lit, en effet, au chapitre xi du livre I^er^ : « les chefs de cette éminente philosophie furent, au témoignage de quelques-uns, le prophète Élie et Jean-Baptiste. » Philon le Pythagoricien rapporte de son côté

que, de son temps, des Hébreux d'un rare mérite se réunissaient dans une maison de campagne bâtie aux environs de l'étang Maria, sur une colline, et qu'ils philosophaient. Ce qu'il fait connaître de leur demeure, et de leur nourriture et de leurs entretiens est tout à fait conforme à ce que nous voyons aujourd'hui chez les moines d'Égypte. D'après lui, ces hommes ne mangeaient jamais avant le coucher du soleil, s'abstenaient de vin et de viande, vivaient de pain, de sel, d'hysope et d'eau ; et des femmes vierges et déjà parvenues à la vieillesse, qui avaient renoncé d'elles-mêmes au mariage, par amour pour la philosophie, habitaient avec eux.

Tel est encore le témoignage que saint Jérôme, dans son livre des *Hommes illustres*, au chapitre viii, rend au sujet de saint Marc et de son Église. « Saint Marc, qui, le premier, annonça le Christ à Alexandrie, y fonda, dit-il, une église telle par la pureté de sa doctrine et la chasteté de ses mœurs, qu'elle força tous les sectateurs du Christ à imiter son exemple. Enfin, Philon, le plus éloquent des Juifs, voyant que la première Église d'Alexandrie judaisait encore, écrivit un ouvrage à la louange de sa nation sur la conversion des juifs ; et de même que saint Luc rapporte que les chrétiens de Jérusalem avaient tout en commun, de même il raconte ce qui se passa sous ses yeux dans l'Église d'Alexandrie dirigée par saint Marc. » Saint Jérôme dit encore, chapitre xi : « Philon le Juif, né à Alexandrie d'une famille de prêtres, est mis par nous au rang des écrivains ecclésiastiques, parce que, dans le livre qu'il a composé sur

la première Église d'Alexandrie, fondée par l'évangéliste Marc, il s'étend sur l'éloge de nos frères, et fait connaître qu'il y en avait beaucoup d'autres dans un grand nombre de provinces, et que les maisons qu'ils habitaient s'appelaient monastères. »

Il est donc évident que c'est ce genre de société des premiers chrétiens que les moines d'aujourd'hui se proposent pour modèle et cherchent à reproduire, lorsqu'ils se donnent pour règle de ne rien posséder, de n'avoir parmi eux ni riches ni pauvres, de distribuer leur patrimoine aux malheureux, de se livrer à la prière, au chant des psaumes, à la prédication et à la continence ; et tels furent, en effet, au rapport de saint Luc, les premiers croyants de Jérusalem.

III. Feuilletons l'Ancien Testament, et nous y trouverons qu'en tout ce qui concerne Dieu et les actes particuliers de la religion, les femmes n'ont jamais été séparées des hommes. Non-seulement elles chantaient, mais elles composaient même comme eux de divins cantiques ; les saintes Écritures en font foi. En effet, elles ont commencé par chanter en commun avec les hommes le cantique sur la délivrance d'Israël, et, dès ce moment, elles eurent le droit de célébrer les offices divins dans l'église, ainsi qu'il est écrit : « Marie la prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour dans sa main, et toutes les femmes sortirent derrière elle avec des tambours et en formant des chœurs, après qu'elle eût entonné ce cantique : « Chantons en l'honneur du Seigneur, car sa grandeur a éclaté glorieusement. » Et il n'est pas question, en cet endroit, que

Moïse ait fait acte de prophète ; il n'est point dit qu'il ait entonné le cantique avec Marie, ni que des hommes aient pris le tambour et formé des chœurs comme les femmes. Quand donc Marie, entonnant le cantique, est appelée prophétesse, cela veut dire qu'elle a moins entonné ou chanté ce cantique qu'elle ne l'a produit en prophétisant. Si elle est représentée l'entonnant avec les autres, c'est pour montrer l'ordre et l'harmonie qui régnaient dans leurs chants. Quant aux tambours qui accompagnaient les voix et aux chœurs qu'elles formaient, ce n'est pas seulement le signe de la grande piété des femmes, c'est aussi le symbole mystique de la célébration du divin office dans nos communautés monacales. Aussi le Psalmiste nous exhorte-t-il à les imiter : « Louez-le Seigneur, dit-il, avec des tambours et des chœurs, » c'est-à-dire par la mortification de votre corps et par cet accord de charité dont il est écrit : « La multitude des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme. » Il n'est pas jusqu'à ce qu'elles ont fait pour chanter le Seigneur qui ne renferme un sens mystique : leur allégresse est une figure de la vie contemplative. En effet, l'âme, en s'attachant aux choses du ciel, abandonne, pour ainsi dire, la tente du terrestre séjour ; et, du fond de sa douce contemplation, elle entonne triomphalement l'hymne spirituel en l'honneur de Dieu.

Nous trouvons encore dans l'Ancien Testament les cantiques de Débora, d'Anne et de Judith la veuve, comme dans l'Évangile celui de Marie, mère du Seigneur. En effet, Anne offrant au tabernacle Samuel, son jeune enfant, donna

aux monastères, par cet exemple, le droit de recevoir des enfants. C'est pourquoi Isidore, écrivant à ses frères établis dans le couvent d'Honorat, leur dit, au chapitre cinq de ses instructions : « Que quiconque sera présenté par ses parents dans un monastère sache qu'il doit y rester toujours ; car Anne a présenté son fils Samuel au Seigneur, et il est demeuré fidèle dans le temple aux fonctions auxquelles il avait été attaché, fidèle au service auquel il avait été consacré. » Et il est notoire que les filles d'Aaron participaient, comme leur frère, au service du sanctuaire et au privilège héréditaire de la tribu de Lévi, si bien que le Seigneur assura leur entretien, ainsi qu'il est écrit au livre des *Nombres*, dans le passage où il dit lui-même à Aaron : « Toutes les prémices du sanctuaire offertes par les enfants d'Israël, je vous les ai données, à vous, à vos fils et à vos frères, pour toujours. » Il ne parait donc pas qu'il ait jamais été fait aucune distinction entre la condition religieuse des hommes et celle des femmes. Loin de là, il est constant que les hommes et les femmes avaient entre eux le lien du nom, puisque nous avons des diaconesses comme des diacres, les deux noms répondant, pour ainsi dire, à la tribu de Lévi et aux Lévites.

Nous trouvons dans le même livre que le vœu si grave et la consécration des Nazaréens étaient également institués pour les deux sexes, selon les paroles que le Seigneur lui-même adresse à Moïse : « Tu parleras aux fils d'Israël et tu leur diras : hommes ou femmes, tous ceux qui auront fait vœu de sanctification et voudront se consacrer au Seigneur,

s’abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer. Ils ne boiront ni vinaigre fait avec le vin ni toute autre boisson faite avec le jus de la vigne. Ils ne mangeront ni raisins nouveaux ni raisins secs, pendant tout le temps de leur consécration. Tout ce qui sort de la vigne, depuis le grain jusqu’au pépin, tout le temps de leur séparation, ils n’en mangeront pas. » — Elles étaient, sans doute, astreintes à ce vœu, les femmes veillant à la porte du temple, et dont Marie transforma les miroirs en un vase où Aaron et ses fils se purifiaient, ainsi qu’il est écrit : « Marie fit placer un vase d’airain dans lequel Aaron et ses fils se purifiaient, et ce vase avait été fait avec les miroirs des femmes qui veillaient à la porte du temple. »

L’ardeur de leur pieux zèle est peinte exactement par ce fait que, le temple fermé, elles restaient au dehors, attachées à la porte, et célébraient les saintes vigiles, passant la nuit en prières, et n’interrompant même pas pendant la nuit le service du Seigneur, tandis que les hommes reposaient. La porte du temple qui est fermée figure heureusement la vie des pénitents qui sont séparés du reste du monde, afin de pouvoir se soumettre aux mortifications d’une pénitence plus rigoureuse ; et telle est particulièrement l’image de la vie monastique, qui n’est qu’un régime de pénitence plus douce. Quant au temple à la porte duquel veillaient les femmes, c’est l’emblème mystique de celui dont parle l’Apôtre en écrivant aux Hébreux : « Nous avons un autel qui ne nourrit point les desservants du tabernacle ; » c’est-à-dire auquel ne sont pas dignes de participer ceux qui

s’adonnent voluptueusement aux plaisirs du corps, dans lequel ils servent ici-bas comme dans un camp. La porte du tabernacle est la fin de la vie présente, le moment où l’âme s’échappe de ce corps mortel pour entrer dans l’éternité. À cette porte veillent ceux qui sont inquiets de la sortie de ce monde et de l’entrée dans l’autre, et qui se préparent à cette sortie de la pénitence pour entrer dans l’éternité. C’est au sujet de cette entrée de tous les jours dans la sainte Église et de cette sortie, que David faisait cette prière : « Que le Seigneur veille à votre entrée et à votre sortie. » Et il veille à la fois à notre entrée et à notre sortie, lorsque, au sortir de cette vie, si nous sommes purifiés par la pénitence, il nous reçoit aussi dans l’autre. C’est avec raison qu’il nomme l’entrée avant la sortie, considérant moins l’ordre que l’importance des choses ; en effet, on ne sort de cette vie qu’avec douleur, tandis qu’on entre dans l’autre avec allégresse. Quant aux miroirs des femmes, ils sont les œuvres extérieures dans lesquelles on voit la laideur et la beauté de l’âme, comme on juge par un miroir matériel de la nature du visage. De ces miroirs on fait un vase dans lequel se purifient Aaron et ses fils, en ce sens que les œuvres des saintes femmes, l’inébranlable fermeté du sexe faible dans le service de Dieu, condamnent la mollesse des pontifes et des prêtres, et leur arrachent des larmes de componction ; en ce sens que, s’ils prennent soin de ces femmes, comme ils le doivent, les bonnes œuvres qu’elles accomplissent préparent aux fautes qu’ils ont commises le pardon qui les purifie. C’est de ces miroirs que saint Grégoire se faisait un vase de componction, alors

qu’admirant la vertu des saintes femmes et les triomphes du sexe faible dans le martyre, il s’écriait en soupirant : « Que diront ces barbares, en voyant de tendres jeunes filles supporter de tels tourments pour le Christ, un sexe si délicat sortir victorieux d’une telle lutte ? Car les femmes ont remporté souvent la double couronne de la virginité et du martyre. »

À ces femmes qui veillaient à la porte du temple, et qui, comme des Nazaréennes, avaient consacré au Seigneur leur virginité, je ne doute nullement qu’il faille joindre Anne, cette sainte qui mérita, conjointement avec Siméon, de recevoir dans le temple le véritable Nazaréen de Dieu, Jésus-Christ, d’être saisie d’un esprit plus que prophétique à la même heure que Siméon, de saluer le Sauveur, de faire connaître sa venue et de l’annoncer publiquement. C’est son éloge que développe l’Évangéliste, lorsqu’il dit : « Et il y avait une prophétesse nommée Anne, fille de Phanuel, de la tribu d’Aser ; elle était fort avancée en âge, et elle n’avait vécu que sept ans avec son mari, qui l’avait épousée vierge ; et elle avait gardé le veuvage jusqu’à l’âge de quatre-vingt-quatre ans, ne quittant pas le temple, jeûnant, priant, et ne cessant nuit et jour de servir Dieu. Étant donc survenue en cet instant, elle annonçait la venue du Seigneur et en parlait à tous ceux qui attendaient la rédemption de Jérusalem. »

Observez tout ce que dit l’Évangéliste ; voyez quel zèle il déploie dans l’éloge de cette veuve et combien il exalte sa sainteté. Il parle du don de prophétie dont elle jouissait

depuis longtemps, de son père, de sa tribu, des sept années qu'elle avait vécu avec son mari, de son long veuvage consacré au Seigneur, de son assiduité au temple, de ses jeûnes, de ses prières incessantes, des actions de grâce par lesquelles elle confessait la gloire de Dieu, de sa prophétie publique sur la promesse et la naissance du Sauveur. Et le même Évangéliste, en parlant plus haut de Siméon, avait célébré en lui le don de vertu, mais non le don de prophétie ; il ne dit point qu'il eût poussé si loin la continence, l'abstinence, la sollicitude du service divin ; il n'ajoute point qu'il eût annoncé le Seigneur à personne.

Cette vie de pieux zèle et de dévouement me parait être aussi le partage de ces veuves dont parle l'Apôtre dans sa lettre à Timothée : « Honorez les veuves qui sont vraiment veuves, » dit-il ; et encore : « Que celle qui est vraiment veuve et abandonnée espère en Dieu, qu'elle persévère nuit et jour dans la prière, et cela surtout pour qu'elle demeure sans tache ; » et encore : « Si quelque fidèle a des veuves, qu'il les secoure ; que l'Église n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse subvenir aux besoins des véritables veuves. » Or, il appelle véritables veuves celles qui n'ont pas déshonoré leur veuvage par un second mariage et qui, persévérant dans cet état par esprit de piété, non par nécessité, se sont consacrées au Seigneur. Il les appelle abandonnées, parce qu'elles ont renoncé à tout, ne se sont réservé aucune consolation sur la terre et n'ont personne pour prendre soin d'elles. Ce sont celles-là qu'il ordonne

d’honorer et d’entretenir aux dépens de l’Église, comme sur le revenu propre du Christ leur époux.

IV. Il indique aussi expressément quelles sont celles d’entre les veuves qui peuvent être choisies pour le ministère du diaconat : « Choisissez pour diaconesse, dit-il, une femme qui n’ait pas moins de soixante ans, qui n’ait eu qu’un mari, dont on puisse rendre le témoignage qu’elle a fait le bien, élevé des enfants, donné l’hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les affligés, accompli toutes sortes de bonnes œuvres. Évitez les veuves trop jeunes. » Et saint Jérôme développant ce dernier point : « Évitez, dit-il, pour le service du diaconat, les veuves qui sont trop jeunes, de peur qu’elles ne donnent le mauvais exemple au lieu du bon : elles sont plus exposées à la tentation, plus faibles, et faute de cette expérience, qui est le fruit de l’âge, elles pourraient être un sujet de scandale pour celles dont elles devraient être l’édification. » Ces scandales des jeunes veuves, au sujet desquels l’Apôtre était si bien éclairé, il les fait expressément connaître, il en prévient le danger. Après avoir dit : « Évitez les jeunes veuves, » indiquant aussitôt le motif de cette prescription, et avec la prescription le remède, il ajoute : « Après avoir joui de leur union en Jésus-Christ, elles veulent se remarier et encourent la damnation en violant leur foi ; d’autre part, s’adonnant à l’oisiveté, elles s’accoutument à courir de maison en maison ; et elles ne sont pas seulement désœuvrées, elles sont causeuses, curieuses, parlent de ce dont elles ne devraient pas parler. J’aime donc mieux que les jeunes veuves se remarient,

qu’elles aient des enfants, qu’elles gouvernent un ménage et qu’elles ne donnent à nos ennemis aucune occasion de nous diffamer ; car il en est déjà qui ont quitté le Christ pour suivre Satan. »

Saint Grégoire s’inspirait aussi de la sagesse de l’Apôtre au sujet du choix des diaconesses, quand il écrivait, en ces termes, à Maxime, évêque de Syracuse : « Nous vous interdisons très-expressément de nommer de jeunes abbesses ; que votre fraternité ne permette donc à aucun évêque de donner le voile à aucune vierge qui ne soit sexagénaire, et dont la vie et les mœurs n’aient été mises à l’épreuve. » On appelait autrefois diaconesses celles que nous nommons aujourd’hui abbesses ; on les considérait comme des servantes plutôt que comme des mères. Diacre, en effet, signifie serviteur, et l’on pensait que les diaconesses devaient recevoir leur nom de leur service plutôt que de leur rang, selon que le Seigneur l’a lui-même institué et par ses exemples et par ses paroles. « Celui qui est le plus grand parmi vous, dit-il, sera votre serviteur. » Et encore : « Quel est le plus grand, de celui qui est à table ou de celui qui sert ? Pour moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » Et ailleurs : « De même que le Fils de l’Homme n’est pas venu pour être servi, mais pour servir. »

Aussi saint Jérôme osa-t-il, fort de l’autorité du Seigneur, censurer énergiquement ce nom d’abbé dont il avait appris que quelques-uns se faisaient gloire. Il rappelle ce passage où il est écrit, dans l’épitre aux Galates : « *Clamantem :*

Abba pater. » — « Abbé, dit-il, est un mot hébreu qui signifie père. Puis donc qu'il a cette signification en langue hébraïque et syriaque, et que le Seigneur ordonne dans l'Évangile que nul ne soit appelé père, si ce n'est Dieu, j'ignore de quelle autorité nous donnons ou nous laissons donner ce nom à d'autres dans les monastères. Assurément celui qui avait établi ce précepte est le même qui avait défendu de jurer. Si nous ne jurons pas, ne donnons donc pas non plus à personne le nom de père ; ou bien, si nous assignons un autre sens à ce titre de père, nous serons forcés de changer de sentiment aussi sur la défense de jurer. »

Il est certain que parmi ces diaconesses était Phœbé, que l'Apôtre recommande avec zèle aux Romains, et en faveur de laquelle il les supplie. « Je vous recommande Phœbé, notre sœur, dit-il, qui est attachée au service de l'Église de Cenchrées, afin que vous la receviez au nom du Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous ; car elle en a elle-même assisté plusieurs, et je suis du nombre. » Cassiodore et Claude, en expliquant ce passage, estiment qu'elle était diaconesse de cette Église. « L'Apôtre, dit Cassiodore, fait entendre qu'elle fut diaconesse de l'Église mère, selon l'espèce d'apprentissage militant qui est encore en usage aujourd'hui chez les Grecs ; et cette Église ne leur refuse pas non plus le pouvoir de baptiser. » — « Ce passage, dit Claude, prouve que les femmes ont été attachées par l'autorité apostolique au service de l'Église, et que ces fonctions ont été confiées dans l'Église de

Cenchrées à Phœbé, que l'Apôtre loue et recommande si hautement. »

Le même Apôtre, dans sa lettre à Timothée, comprenant les femmes parmi les diacres, les soumet à la même règle de vie. Là, en effet, réglant la hiérarchie des services ecclésiastiques, après être descendu de l'évêque aux diacres, il dit : « Que les diacres également soient chastes, point doubles dans leurs paroles, point adonnés au vin, point avides d'un gain honteux ; qu'ils conservent le mystère de la foi dans une conscience pure ; » puis : « Qu'ils soient soumis préalablement à une épreuve, et qu'ils ne soient admis au saint ministère que s'ils sont sans reproche. Que les femmes aussi soient chastes, point médisantes, sobres, fidèles en toutes choses. Qu'on prenne pour diacres ceux qui n'ont épousé qu'une seule femme, qui ont bien élevé leurs enfants, bien dirigé leur maison. Car ceux qui serviront bien le Seigneur s'élèveront et acquerront une grande fermeté dans la foi, qui est en Jésus-Christ. » Or, ce qu'il dit des diacres : « Qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, » il le dit aussi des diaconesses : « Qu'elles ne soient pas médisantes. » Ce qu'il dit des uns : « Qu'ils ne soient pas adonnés au vin, il le dit des autres : « Qu'elles soient sobres. » Enfin, il renferme tous les autres préceptes en deux mots : « Qu'elles soient fidèles en toutes choses. » De même qu'il ne veut pas que les évêques et les diacres aient contracté deux fois mariage, de même il établit que les diaconesses ne doivent avoir été mariées qu'une fois, ainsi que nous l'avons rappelé plus

haut. « Choisissez pour diaconesse une veuve qui n'ait pas moins de soixante ans, dit-il, qui n'ait eu qu'un mari, dont on puisse rendre le témoignage qu'elle a fait le bien, élevé ses enfants, donné l'hospitalité, lavé les pieds des saints, assisté les malheureux, accompli toutes sortes de bonnes œuvres : évitez les veuves trop jeunes. »

Par cette peinture des diaconesses, ou plutôt par cette règle, il est aisé de voir combien il se montre plus sévère pour le choix des diaconesses que pour celui des évêques et des diacres. Car ce qu'il dit des diaconesses, « qu'on doit pouvoir rendre le témoignage qu'elles ont fait le bien, donné l'hospitalité, etc., » il n'en parle pas au sujet des diacres. Ce qu'il ajoute, « qu'elles aient lavé les pieds, etc., » il n'en dit pas un mot au sujet des évêques et des diacres. Il se contente de dire que les évêques et les diacres « soient sans reproche. » Mais, pour elles, il veut non-seulement qu'elles soient sans tache, mais « qu'elles aient accompli toutes sortes de bonnes œuvres. » Il fixe même avec soin le degré de maturité de leur âge pour qu'elles aient plus d'autorité, en disant : « Qu'elles n'aient pas moins de soixante ans ; » en sorte que, non-seulement la pureté, mais encore la longueur de leur vie, éprouvée en maintes choses, inspire plus de respect.

Voilà pourquoi le Seigneur lui-même, malgré sa tendresse pour Jean, lui préféra Pierre ainsi qu'aux autres, parce qu'il était plus âgé. En général, on souffre moins de voir à sa tête un vieillard qu'un jeune homme, et nous obéissons plus volontiers à celui que la nature et l'ordre du

temps, non moins que l’excellence de sa vie, ont mis au-dessus de nous.

C’est ainsi que saint Jérôme, dans son premier livre contre Jovinien, dit, au sujet de l’élection de saint Pierre : « Un seul est choisi, afin que l’établissement d’un chef écarte toute occasion de schisme. Mais pourquoi Jean n’a-t-il pas été élu ? Parce que Jésus-Christ a déféré à l’âge, parce que Pierre était plus vieux, et pour ne pas donner à un jeune homme, presque à un enfant, la préférence sur des vieillards : en bon maître qui devait enlever à ses disciples toute occasion de querelle, et qui aurait craint de paraître fournir un motif de jalousie contre son bien-aimé. »

C’est aussi par cette considération que cet abbé, dont il est parlé dans les *Vies des Pères*, ôta la prélature à un frère plus ancien dans l’ordre, mais plus jeune, pour la donner à un plus âgé ; sa seule raison était qu’il était son aîné. Il craignait que ce frère, encore engagé dans les liens de la chair, ne souffrit de se voir préférer un plus jeune que lui ; il se souvenait du mécontentement que les Apôtres eux-mêmes avaient éprouvé contre deux d’entre eux, pour qui l’intervention de leur mère avait obtenu quelque privilége auprès du Christ, l’un d’eux, surtout, étant beaucoup plus jeune que tous les autres, je veux dire Jean, dont nous venons de parler.

V. Ce n’est pas seulement dans le choix des diaconesses que l’Apôtre a recommandé le plus grand soin ; on voit à quel degré il pousse l’attention en tout ce qui touche les veuves animées du désir de se consacrer à Dieu ; il veut

supprimer pour elles toute occasion de tentation. Après avoir dit : « Honorez les veuves, les véritables veuves, » il ajoute aussitôt : « Mais si quelque veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'elle apprenne d'abord à conduire sa maison et à faire pour ses parents ce qu'ils ont fait pour elle. » Et quelques lignes plus bas : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ceux de sa maison, il renie la foi ; il est plus coupable qu'un infidèle. » Par ces paroles, il satisfait en même temps aux devoirs de l'humanité et aux exigences de la profession religieuse. Il veut empêcher que, sous prétexte de profession religieuse, de pauvres orphelins ne soient abandonnés, et que le sentiment de l'humaine compassion envers des malheureux ne trouble la résolution des saintes veuves, ne ramène leurs regards en arrière, ne les entraîne même parfois dans le sacrilège, et ne les induise à détourner de la communauté pour donner à leurs proches.

Il était donc bien nécessaire d'avertir celles qui sont dans les liens de la famille de commencer par rendre ce qu'elles ont reçu, avant de passer au vrai veuvage et de se consacrer sans réserve au service de Dieu, c'est-à-dire de pourvoir à l'éducation de leurs enfants, comme elles ont été élevées elles-mêmes par les soins de leurs parents. Pour porter plus haut encore la perfection des veuves, l'Apôtre leur recommande de se livrer incessamment à la prière nuit et jour.

Également préoccupé de leurs besoins, il dit : « Si quelque fidèle a des veuves, qu'il les assiste, que l'Église ne les ait pas à sa charge, afin qu'elle puisse secourir les

véritables veuves. » C’est comme s’il disait : s’il est des veuves qui aient une famille capable avec ses ressources de subvenir à leurs besoins, qu’elle y pourvoie, afin que les revenus communs de l’Église puissent soutenir les autres. De ces préceptes, il ressort clairement que, s’il en est qui se refusent à secourir les veuves qui leur appartiennent, il faut les contraindre, de par l’autorité apostolique, à s’acquitter de cette dette. L’Apôtre ne s’est pas borné à pourvoir aux besoins des autres, il a voulu assurer les égards qui leur étaient dus : « Honorez, dit-il, les veuves qui sont véritablement veuves. »

Telles furent, sans doute, celle que l’Apôtre appelle sa mère, et celle que l’Évangéliste nomme sa maîtresse, par respect pour la sainteté de leur état. « Saluez, dit saint Paul écrivant aux Romains, saluez Rufus, qui est élu dans le Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne. » Et Jean, dans sa seconde épître : « Le vieux Jean à sa maîtresse élue et à ses enfants… » etc. ; puis il ajoute plus bas, lui demandant son amitié : « Et maintenant, je vous demande, ô maîtresse ! que nous nous aimions l’un l’autre. »

C’est aussi avec l’appui de cette autorité que saint Jérôme, dans sa lettre à Eustochie, qui avait fait les mêmes vœux que vous, ne rougit pas de l’appeler maîtresse ; bien plus, il se croit obligé de le faire, et il en donne aussitôt la raison. « J’appelle Eustochie maîtresse, dit-il, parce que je dois appeler maîtresse l’épouse de notre Maître, etc. » Et plus bas, dans la même lettre, élevant l’excellence de ce

saint état au-dessus de toutes les gloires de la terre : « Je ne veux pas de commerce avec les femmes du monde, dit-il ; je ne veux pas que vous fréquentiez les maisons des nobles, je ne veux pas que vous les voyiez, puisque, renonçant au monde, vous avez voulu être vierge. Si l'ambition des courtisans les pousse aux pieds de l'impératrice, pourquoi feriez-vous injure à votre époux ? Épouse de Dieu, pourquoi porteriez-vous vos hommages à l'épouse d'un homme ? Pénétrez-vous en ceci d'un saint orgueil : sachez que vous êtes au-dessus d'elle. »

Le même, écrivant à une vierge consacrée à Dieu, au sujet du bonheur réservé dans le ciel et sur la terre aux vierges consacrées à Dieu, dit : « Quel bonheur est réservé dans le ciel à la sainte virginité, indépendamment des témoignages de l'Écriture, l'Église, par ses usages, nous l'enseigne ; elle nous apprend qu'un mérite particulier est attaché aux consécrations spirituelles. En effet, bien que la multitude des croyants ait également droit aux dons de la grâce, et que tous se glorifient de participer aux mêmes sacrements, les vierges ont un privilège spécial, puisque, à cause des mérites de leur intention, elles sont choisies par le Saint-Esprit, dans le saint et pur troupeau de l'Église, comme des victimes et plus saintes et plus pures, pour être offertes par le grand-prêtre sur les autels de Dieu, » Et encore : « La virginité possède quelque chose que les autres n'ont pas, puisqu'elle obtient spécialement la grâce et jouit du privilège d'une consécration particulière, consécration telle, qu'à moins de danger de mort imminente, elle ne peut

être célébrée à d'autres époques que l'Épiphanie, l'octave de Pâques et la fête des Apôtres, et qu'il n'appartient qu'au chef des prêtres, c'est-à-dire à l'évêque, de bénir les vierges ainsi que les voiles qui doivent couvrir leurs têtes sanctifiées. » Pour les moines, bien qu'ils appartiennent à la même profession, au même ordre, et qu'ils soient d'un sexe plus élevé, fussent-ils aussi purs, ils peuvent recevoir, chaque jour et des mains de leur abbé, la bénédiction pour eux-mêmes et pour leur habit, c'est-à-dire pour leur capuce ; les prêtres aussi et les clercs d'ordre secondaire peuvent être ordonnés aux Quatre-Temps, et les évêques, tous les dimanches ; mais la consécration des vierges, d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare, est réservée pour les allégresses des grandes solennités.

L'Église entière tressaille de joie pour célébrer la vertu admirable des vierges, ainsi que le Psalmiste l'avait prédit en ces termes : « Des vierges seront amenées au Roi ; » et ensuite : « Elles lui seront présentées avec des transports de joie et d'allégresse ; elles seront amenées dans le temple du Roi. » On croit même que c'est l'apôtre et évangéliste saint Matthieu qui a composé on dicté le rituel de cette consécration, ainsi qu'on le lit dans les actes du martyre qu'il subit pour la défense de la virginité religieuse. Au contraire, sur la consécration des clercs et des moines, les Apôtres ne nous ont laissé aucune règle écrite.

C'est aussi du nom de la sainteté que les religieuses ont reçu leur nom, puisque c'est du mot *sanctimonia*, c'est-à-

dire sainteté, qu'elles ont été appelées *sanctimoniales* ou saintes moinesses. En effet, le sexe des femmes étant plus faible, leur vertu est d'autant plus agréable à Dieu, d'autant plus parfaite, ainsi qu'en témoigne le Seigneur lui-même, en exhortant l'Apôtre à combattre pour la couronne. « Ma grâce vous suffit, dit-il ; car c'est dans la faiblesse que la vertu arrive à sa perfection. »

C'est ainsi encore qu'en parlant, par la bouche du même Apôtre, des membres de son corps, c'est-à-dire de l'Église, il lui fait dire, dans cette même Épître aux Corinthiens, comme s'il voulait recommander les égards pour les membres les plus faibles : « Les membres de notre corps qui nous paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires, et ceux que nous regardons comme les moins nobles sont précisément ceux pour lesquels nous avons le plus de ménagements ; les parties les moins honnêtes sont les plus honnêtement traitées ; celles qui sont honnêtes n'ont besoin de rien. Dieu a disposé le corps de telle sorte, qu'on ait le plus d'égards pour les membres les plus faibles, et qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, mais que les membres conspirent mutuellement à s'aider les uns les autres. » Peut-on dire que la grâce divine ait dispensé ses trésors à qui que ce soit aussi largement qu'au sexe le plus faible, que le péché originel autant que sa nature avait rendu méprisable ? Examinez-en les divers états, considérez non-seulement les vierges, les veuves, les femmes mariées, mais encore celles qui vivent dans les abominations du libertinage, et vous trouverez en elles les plus larges dons de la grâce divine ;

en sorte que, selon la parole de Jésus-Christ et de l'Apôtre : « les derniers sont les premiers, et les premiers les derniers, et que là où il y a eu abondance de péché, il y a surabondance de grâce. »

VI. Que si nous reprenons à l'origine du monde l'histoire des dons de la grâce divine chez les femmes et des égards dont elles ont été l'objet, nous verrons que sa création lui a constitué certains avantages de supériorité. Elle a été créée dans le Paradis, tandis que l'homme a été créé hors du Paradis ; ce qui doit rappeler aux femmes que le Paradis est leur patrie naturelle, et qu'elles doivent chercher dans le célibat une vie conforme à celle du Paradis. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise, dans son livre du Paradis : « Dieu prit l'homme qu'il avait fait et l'établit dans le Paradis. » Vous le voyez, il a pris celui qui était déjà, pour le placer dans le Paradis. Ainsi l'homme a été fait hors du Paradis, et la femme dans le Paradis. L'homme, qui a été créé dans un lieu moins noble, se trouve le meilleur, et la femme, qui a été créée dans un lieu supérieur, se trouve la moins bonne.

D'autre part, le Seigneur a racheté dans la personne de Marie la faute d'Eve, origine de tous les maux de ce monde, avant que celle d'Adam eût été réparée par Jésus-Christ. Et, de même que la faute, la grâce nous est venue par la femme, et les saints priviléges de la virginité ont refleuri. Déjà Anne et Marie avaient offert aux veuves et aux vierges le modèle de la profession religieuse, quand Jean et les Apôtres donnèrent aux hommes des exemples de vie monastique.

Que si, après Eve, nous considérons la vertu de Débora, de Judith et d'Esther, nous conviendrons qu'elle est pour le sexe fort un sujet de honte singulière. Débora, en effet, juge d'Israël au défaut des hommes, livra bataille, vainquit les ennemis, délivra le peuple de Dieu et remporta le plus complet des triomphes. Judith, sans armes, accompagnée d'une seule servante, attaqua un ennemi terrible, trancha de son propre glaive la tête d'Holopherne, seule enfin, tailla en pièces une armée entière et délivra son peuple qui désespérait. Esther, par une inspiration secrète de l'Esprit-Saint, bien qu'unie contre la loi à un prince idolâtre, prévint le dessein de l'impie Aman et le cruel arrêt du roi, et, en moins d'un instant, pour ainsi dire, retourna contre son adversaire la sentence prononcée par la volonté royale. On regarde comme un prodige de valeur que David, avec une fronde et une pierre, ait attaqué et vaincu Goliath : Judith n'était qu'une veuve, et elle n'avait ni pierre, ni fronde, ni arme d'aucune sorte, quand elle marcha contre une armée ennemie pour la combattre. C'est par la parole seule qu'Esther délivra son peuple, et tournant contre ses ennemis le décret de proscription, les précipita dans le piège qu'ils avaient tendu : délivrance insigne, en souvenir de laquelle les Juifs célèbrent tous les ans une fête solennelle, honneur que n'obtint aucun homme par ses actions, si éclatantes qu'elles aient été.

Qui n'admirerait l'incomparable fermeté de la mère que, selon l'histoire des Machabées, l'impie Antiochus fil saisir avec ses sept enfants, et essaya vainement de contraindre à

manger, contre la loi, de la chair de porc ? Cette mère, oubliant tous les sentiments de la nature et de l'humanité, pour ne plus voir que Dieu, après avoir glorieusement subi le martyre dans chacun de ses enfants que, par ses saintes exhortations, elle envoya devant elle à la couronne qui les attendait, consomma son propre martyre. Feuilletons tout l'Ancien Testament : que trouvons-nous qui puisse être rapproché de la fermeté de cette femme ? Le démon, après avoir épuisé toutes ses violentes tentations contre le saint homme Job, connaissant la faiblesse de la nature humaine aux approches de la mort, dit : « L'homme donnera la peau d'autrui pour conserver la sienne, et tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. » En effet, l'horreur naturelle que nous inspirent les suprêmes angoisses de la mort est si vive, que souvent nous sacrifions un membre pour sauver l'autre, et qu'au prix de la vie il n'est pas de mal que nous appréhendions. Et cette mère a eu le courage de livrer non-seulement tout ce qu'elle avait, mais sa vie et celle de ses enfants, pour ne pas violer un point de la loi. Et quel point, je vous prie ? Voulait-on la contraindre de renoncer à Dieu, ou de sacrifier aux idoles ? Non ; il s'agissait de manger des viandes dont la loi interdisait l'usage. Ô mes frères, ô vous qui avez embrassé la vie monastique, vous qui, tous les jours, transgressant sans pudeur les statuts de la règle et les vœux de notre profession, aspirez après ces viandes qu'ils vous défendent, que direz-vous de la fermeté de cette femme ? Avez-vous si bien perdu toute vergogne qu'un tel exemple ne vous pénètre pas de confusion ? Sachez, mes frères, le reproche que le Seigneur fait aux incrédules en

parlant de la reine du Midi : « La reine du Midi se lèvera, au jour du jugement, contre cette génération et la condamnera. » La fermeté de cette femme déposera contre vous d'autant plus haut, que ce qu'elle a fait est plus grand, et que les vœux qui vous enchaînent à la règle sont plus étroits. Aussi a-t-elle mérité que l'Église instituât une messe et des prières commémoratives en l'honneur de la lutte que son courage a soutenu : privilége qui n'a été accordé à aucun des saints antérieurs à la venue du Seigneur, bien que, suivant la même histoire, Éléazar, ce vénérable vieillard, un des premiers scribes de la loi, eût déjà, pour la même cause, obtenu les palmes du martyre. Mais nous l'avons dit : plus le sexe de la femme est faible, plus sa vertu est agréable à Dieu, plus elle est digne de récompense ; et le martyre du pontife, auquel aucune femme ne participa, n'a point obtenu les honneurs d'une fête spéciale, parce que l'on ne s'étonne pas que le sexe le plus fort ait à subir les plus fortes épreuves. Aussi l'Écriture dit-elle, se répandant en louanges sur cette femme : « Cependant cette mère admirable au-dessus de toute mesure, et digne de l'éternel souvenir des fidèles, cette mère, qui vit périr ses sept fils en un même jour, supportait leur mort avec calme, à cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu ; elle les encourageait virilement les uns après les autres, remplie de l'esprit de la sagesse et alliant à la tendresse de la femme un mâle courage. »

La fille de Jephté ne suffirait-elle pas seule à l'honneur des vierges, elle qui, pour que son père ne fût pas coupable

d’avoir manqué a un vœu même irréfléchi, pour que la victime promise acquittât le don de la grâce divine, l’excita elle-même, après la victoire, à lui percer le sein ? Qu’aurait-elle donc fait dans l’arène du martyre, si les infidèles avaient voulu la contraindre à renier Dieu et à abjurer sa foi ? Interrogée au sujet du Christ avec le chef des Apôtres, aurait-elle répondu comme lui : « Je ne connais pas cet homme ? » Laissée libre par son père pendant deux mois, elle revint vers son père, à l’expiration du délai, s’offrir au sacrifice. Elle va au-devant de la mort, elle vient la chercher, loin de la craindre. Elle paye de sa vie le vœu insensé de son père, elle le dégage de sa parole au prix de son sang, par respect pour la vérité. Quelle horreur n’eût-elle pas eu elle-même pour le parjure, elle qui n’en peut supporter la pensée chez son père ? Quelle n’était pas l’ardeur virginale de son amour pour son père charnel et pour son père spirituel ! Par sa mort, en même temps qu’elle épargne à l’un le parjure, elle satisfait à la promesse faite à l’autre. Aussi cette grandeur de courage dans une jeune fille a-t-elle mérité, par exception, que chaque année, les filles d’Israël, se rassemblant en un même lieu, célèbrent ses funérailles par des hymnes solennels, et versent de pieuses larmes de commisération sur le sacrifice de l’innocente victime.

Sans nous arrêter à d’autres exemples, qu’y a-t-il eu de plus nécessaire à notre rédemption et au salut du monde entier que le sexe féminin, qui a donné le jour au Sauveur ? C’est cet insigne honneur que la femme, qui la première osa

forcer la tente de saint Hilarion, opposait à sa surprise : « Pourquoi détourner les yeux ? dit-elle ; pourquoi éviter ma prière ? ne songez pas que je suis femme, mais que je suis malheureuse : c'est mon sexe qui a donné le jour au Sauveur. »

Est-il une gloire comparable à celle que ce sexe a acquis dans la personne de la Mère du Seigneur ? Le Rédempteur aurait pu, s'il l'eût voulu, naître d'un homme, lui qui a formé la femme du corps de l'homme ; mais il a voulu faire tourner à l'honneur du sexe le plus faible la gloire insigne de sa propre humilité. Il aurait pu, pour naître, choisir dans la femme une partie plus noble que celle qui sert à la fois à la conception et à l'enfantement des autres hommes ; mais, pour la gloire incomparable du sexe le plus faible, il a ennobli l'organe générateur de la femme par sa naissance, bien plus qu'il n'avait fait celui de l'homme par la circoncision.

Et maintenant, laissons la dignité particulière des vierges, et passons à d'autres femmes, suivant le plan que j'ai annoncé.

Voyez la grandeur de la grâce que la venue du Christ a aussitôt répandue sur Élisabeth, qui était mariée, et sur Anne, qui était veuve. Zacharie, mari d'Elisabeth et grand-prêtre du Seigneur, n'avait pas encore recouvré la parole que son incrédulité lui avait fait perdre, quand, à l'arrivée et à la salutation de Marie, Élisabeth, remplie de l'esprit de Dieu, et ayant senti son enfant tressaillir dans son sein, prophétisa la première que Marie avait conçu et devint ainsi

plus que prophète. Elle l'annonça sur-le-champ et engagea la Mère du Seigneur à remercier Dieu des grâces dont il la comblait. Le don de prophétie ne paraît-il pas plus accompli dans Élisabeth, qui a connu aussitôt la conception du Fils de Dieu, que dans saint Jean qui ne l'annonça que longtemps après sa naissance ? J'ai appelé Marie-Madeleine l'apôtre des Apôtres ; je n'hésiterais pas à appeler de même Élisabeth le prophète des prophètes, elle ou cette bienheureuse veuve, Anne, dont j'ai déjà longuement parlé.

VII. Que si nous examinons jusque chez les Gentils ce don de prophétie, que la Sibylle paraisse ici la première et qu'elle nous dise ce qui lui a été révélé au sujet de Jésus-Christ. Si nous comparons avec elle tous les prophètes et Isaïe lui-même, lequel, selon saint Jérôme, est moins un prophète qu'un évangéliste, nous verrons encore dans cette grâce la prééminence des femmes sur les hommes. Saint Augustin, invoquant son témoignage contre les hérétiques, dit : « Écoutons ce que dit la Sibylle, leur prophétesse, au sujet de Jésus-Christ : « Le Seigneur, dit-elle, a donné aux hommes fidèles un autre Dieu à adorer ; » et ailleurs : « Reconnaissez-le pour votre Seigneur, pour le Fils de Dieu. » Dans un autre endroit, elle appelle le Fils de Dieu *symbolon*, c'est-à-dire conseiller. Et le prophète dit : « Ils l'appelleront l'admirable, le conseiller. » Dans le XVIII[e] livre de la *Cité de Dieu*, saint Augustin écrit encore : « Quelques-uns rapportent que, dès ce temps-là, la Sibylle d'Érythrée, d'autres disent la Sibylle de Cumes, avait fait une prédiction en vingt-sept vers, qui ont été traduits en

latin et qui contiennent ce passage : — En signe de jugement, la terre se mouillera de sueur ; un Roi qui doit vivre dans tous les siècles descendra du ciel, revêtu de chair, pour juger l'univers. — Et en réunissant les premières lettres de chaque vers grec, on trouve : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. »

Lactance cite aussi plusieurs prophéties de la Sibylle au sujet de Jésus-Christ, « Il tombera ensuite, dit-elle, entre les mains des infidèles ; de leurs mains sacrilèges, ils donneront à Dieu des soufflets, de leur bouche impure, ils lui cracheront des crachats empoisonnés. Et lui, il tendra humblement ses épaules sacrées à leurs coups ; il recevra en silence leurs soufflets, de peur qu'on ne reconnaisse le Verbe et que l'enfer ne l'apprenne. Ils le couronneront d'épines. Pour nourriture, ils lui donneront du fiel ; pour boisson, du vinaigre : telle sera la table de leur hospitalité. Nation insensée ! tu n'as pas compris que ton Dieu méritait les hommages de toute la terre, et tu l'as couronné d'épines, tu as mêlé pour lui le fiel et le vinaigre. Le voile du temple se déchirera, et, au milieu du jour, la nuit couvrira la terre pendant trois heures ; il mourra, et après trois jours de sommeil, sortant des enfers, il apparaîtra à la lumière pour montrer aux hommes le principe de la résurrection. »

Virgile, le plus grand de nos poètes, connaissait, sans doute, et avait médité cet oracle de la Sibylle, quand, dans sa IV^{e} églogue, il prédit, sous le règne de César-Auguste et le consulat de Pollion, la naissance miraculeuse d'un enfant

envoyé du ciel sur la terre pour effacer les péchés du monde entier et ouvrir aux hommes une ère pleine de merveilles ; il le dit lui-même, il avait été éclairé à ce sujet par l'oracle de Cumes, c'est-à-dire par la Sibylle. Et il semble, par ces vers, convier les hommes à se réjouir, à chanter et à écrire sur la naissance future de ce sublime enfant ; auprès de ce fait, tous les autres sujets lui paraissent faibles et grossiers : « Muses de Sicile, dit-il, élevons un peu le sujet de nos chants ; les arbrisseaux et l'humble bruyère ne plaisent pas à tout le monde. Voici que sont arrivés les temps prédits par l'oracle de Cumes ; les siècles vont se dérouler dans un ordre nouveau. Déjà reviennent et la Vierge et le règne de Saturne. Déjà une race nouvelle descend du haut des cieux. » Pesez toutes les paroles de la Sibylle : quel résumé clair et complet de ce que la foi chrétienne doit croire de Jésus-Christ ! Elle n'a rien oublié, ni sa divinité, ni son humilité, ni sa venue pour les deux jugements ; le premier par lequel il a été injustement condamné aux tourments de la passion, le second par lequel il viendra dans sa majesté juger le monde suivant les lois de la justice. Elle fait mention et de sa descente aux enfers et de la gloire de sa résurrection ; et en cela, elle s'élève au-dessus des prophètes, que dis-je ? au-dessus des évangélistes eux-mêmes, qui, de la descente aux enfers ne disent presque rien.

VIII. Peut-on ne pas admirer l'entretien aussi familier qu'étendu dont Jésus-Christ daigna seul à seule honorer la

Samaritaine, une païenne, avec tant de bonne grâce que les Apôtres eux-mêmes n'en retenaient point leur étonnement ? Après l'avoir réprimandée sur son aveuglement et sur la multitude de ses amants, il voulut lui demander à boire, lui qui, nous le savons, ne demanda jamais d'aliments à personne. Les Apôtres se présentent aussitôt et lui offrent des vivres qu'ils viennent d'acheter. Maître, mangez, disent-ils. Mais, nous le voyons, il refuse, en leur disant, pour les remercier de leur service : « J'ai à manger une nourriture que vous ne connaissez pas. » Il demande à boire à cette femme, et celle-ci décline une telle faveur. « Comment, vous qui êtes Juif, dit-elle, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine ? les Juifs n'ont pas commerce avec les Samaritains ; vous n'avez rien, d'ailleurs, ajoute-elle, pour puiser de l'eau, et le puits est profond. » Ainsi il demande à boire à une femme infidèle qui lui en refuse, et il ne se soucie pas des aliments que lui offrent ses apôtres. Quelle grâce témoignée au sexe faible, je vous prie, que de demander de l'eau à cette femme, lui qui donne la vie à tout le monde ! Quel est le but de cette leçon, si ce n'est de montrer que la vertu des femmes lui est d'autant plus agréable que leur nature est plus faible, et qu'il a d'autant plus soif de leur salut que leur vertu est plus admirable ? Aussi, quand il demande à boire à une femme, fait-il entendre que ce qu'il veut surtout, c'est qu'elle étanche sa soif pour le salut des femmes. Il appelle cette boisson nourriture. J'ai à manger, dit-il, une nourriture que vous ne connaissez pas, et il donne l'explication de cette nourriture, en disant : « Ma nourriture, c'est de faire la

volonté de mon Père, » désignant par là que la volonté particulière de son Père, c'est de travailler au salut du sexe le plus faible.

Nous lisons dans la sainte Écriture que le Seigneur eut aussi un entretien familier avec Nicodème, le chef des Juifs, qu'il le reçut même secrètement et qu'il l'éclaira sur son salut ; mais Nicodème n'en recueillit pas sur-le-champ un si grand fruit. La Samaritaine, au contraire, fut aussitôt remplie du don de prophétie, et elle annonça la venue du Christ non-seulement chez les Juifs, mais chez les Gentils, en disant : « Je sais que le Messie qui s'appelle Christ, va venir, et lorsqu'il sera venu, il nous annoncera tout. » Et, sur ces paroles, nombre de personnes coururent vers le Christ, crurent en lui et le retinrent deux jours, lui qui, cependant, dit ailleurs à ses disciples : « Éloignez-vous de la voie des Gentils, n'entrez pas dans la ville des Samaritains. »

Saint Jean rapporte bien que Philippe et André annoncèrent à Jésus-Christ que plusieurs Gentils, qui étaient montés à Jérusalem pour célébrer un jour de fête, désiraient le voir ; mais il ne dit pas qu'il les ait reçus ni qu'il leur ait accordé, sur leur prière, une grâce aussi considérable que celle qu'il a faite à la Samaritaine, qui ne demandait rien de pareil. C'est par elle qu'il commence sa prédication chez les Gentils ; non-seulement il la convertit elle-même, mais, par elle, il gagne une foule de prosélytes. Les Mages, à peine éclairés par l'étoile et convertis, attirèrent à Jésus-Christ, dit-on, un grand nombre d'hommes par leur enseignement

et leurs exhortations ; mais seuls ils l'approchèrent. Quelle autorité Jésus-Christ ne donna-t-il donc pas à la Samaritaine parmi les Gentils, à la Samaritaine qui annonça sa venue, et, prêchant ce qu'elle avait entendu, fit en si peu de temps, dans ceux de son peuple, une si riche moisson !

Feuilletons l'Ancien Testament et l'Évangile ; nous trouverons que les grâces de résurrection les plus éclatantes ont été accordées à des femmes, et que les miracles ont été accomplis sinon pour elles, au moins sur leur prière. Élie et Élisée ressuscitèrent des enfants à la sollicitation de leur mère ; et c'est à des femmes que le Seigneur lui-même, en ressuscitant le fils d'une veuve, la fille du chef de la synagogue et Lazare, sur la demande de ses sœurs, a fait la faveur de ce grand miracle. Aussi l'Apôtre, dans son Épître aux Hébreux, dit-il : « Les femmes ont recouvré leurs morts par la résurrection. » En effet, cette jeune fille ressuscitée recouvra son propre corps, et les autres femmes eurent la consolation de voir revivre ceux dont elles pleuraient la mort. Ce qui prouve encore quelle grâce le Seigneur a toujours accordée aux femmes : il les comble de joie d'abord, en les ressuscitant elles-mêmes, elles et ceux qui leur étaient chers, puis il les rend les premières, par un insigne privilège, témoins de sa propre résurrection. Ce privilége, les femmes l'ont mérité peut-être par la tendresse de la compassion qu'elles témoignèrent au Seigneur, au milieu d'un peuple de persécuteurs. Car, ainsi que Luc le rappelle, tandis que les hommes le conduisaient pour le crucifier, les femmes le suivaient, pleurant sur son sort et se

lamentant. Et lui, se retournant vers elles, et comme si, à l'article de la mort, il eût voulu reconnaître leur pieux dévouement par sa miséricorde, il leur prédit les malheurs de l'avenir, afin qu'elles pussent s'en garantir. « Filles de Jérusalem, dit-il, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos fils ; car voici que les jours viendront dans lesquels on dira : heureuses les femmes stériles, heureuses les entrailles qui n'ont point enfanté ! »

Saint Mathieu rapporte que la femme du juge inique qui l'avait condamné s'était employée avec zèle à le délivrer. « Tandis qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme envoya lui dire : ne vous mêlez en rien de l'affaire de ce juste, car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée par une vision à cause de lui. » C'est encore une femme qui, tandis qu'il prêchait, seule, du milieu de la foule, éleva la voix pour entonner sa louange et s'écrier : « Bienheureux le sein qui l'a porté, bienheureuses les mamelles qui l'ont nourri ! » Par quoi elle mérita que, blâmant doucement ce pieux élan de foi, bien qu'il fût fondé sur une vérité, il répondit aussitôt : « Dites plutôt : bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent fidèlement ! »

Seul, entre tous ses Apôtres, saint Jean obtint le privilége d'être appelé le bien-aimé. Et ce même Jean dit de Marthe et de Marie : « Jésus chérissait Marthe, Marie, sa sœur, et Lazare. » Le même Apôtre, qui seul jouit du privilége d'être le bien-aimé du Seigneur, ainsi qu'il le rappelle, accorde à des femmes l'honneur de ce même privilège qu'il ne reconnaît à aucun autre Apôtre. Et s'il y associe le frère de

ces femmes, il les nomme avant lui, comme étant les premières dans l'amour du Seigneur.

Je veux, revenant aux femmes chrétiennes, publier en admirant et admirer en publiant les effets que la miséricorde divine a accomplis jusque dans des filles publiquement vouées à la prostitution. Est-il rien de plus abject que la conduite de Marie-Madeleine et de Marthe l'Égyptienne dans leur première vie ? et en est-il que la grâce divine ait élevées, après leur conversion, à un plus haut degré d'honneur et de mérite ? L'une, nous l'avons dit, ne quitte plus la communauté des Apôtres ; l'autre, ainsi qu'il est écrit, déploie une vertu surhumaine dans les épreuves des anachorètes ; en sorte que le courage de ces saintes femmes l'emporte sur celui des solitaires des deux sexes, et que les paroles du Seigneur aux incrédules : « Les courtisanes vous précéderont dans le royaume de Dieu, » peuvent être appliquées même aux hommes fidèles, et que les derniers, suivant la différence de sexe et de vie, deviendront les premiers, les premiers les derniers. »

Enfin, qui ne sait que ce sont des femmes que les exhortations de Jésus-Christ et le conseil de l'Apôtre ont enflammées d'un tel zèle de chasteté que, pour conserver à la fois la pureté de l'âme et du corps, elles s'offrirent elles-mêmes en holocauste au martyre et s'efforcèrent, en conquérant cette double couronne, de suivre dans toutes ses voies l'Agneau, époux des vierges ? Cette perfection de vertu, rare chez les hommes, nous la trouvons fréquemment

chez les femmes. Quelques-unes ont poussé si loin ce zèle de chasteté de la chair, qu'elles n'ont pas craint de se défigurer pour ne pas perdre la pureté immaculée dont elles avaient fait vœu, et arriver vierges à l'Époux des vierges.

Et lui, il a montré combien ce pieux dévouement des saintes femmes lui était agréable : dans une éruption de l'Etna, un peuple entier d'infidèles recourant à la protection de la bienheureuse Agathe, il permit qu'en opposant le voile de la sainte aux flots de la lave, le peuple fût sauvé corps et âme du terrible incendie. Nous ne voyons pas qu'aucun capuchon de moine ait jamais eu le don d'opérer un tel prodige. Nous savons bien que, touchées par le manteau d'Élie, les eaux du Jourdain se divisèrent, et que le même manteau servit à ouvrir à Élisée un passage à travers la terre. Mais c'est une foule immense de Gentils que le voile de cette vierge a sauvés corps et âme, et c'est le chemin du ciel qu'il leur a ouvert par leur conversion.

Une chose encore relève singulièrement la dignité de ces saintes femmes, c'est qu'elles se consacrent elles-mêmes par ces paroles : « Il m'a engagée par son amour ; c'est à lui que je suis fiancée. » Telles sont, en effet, les paroles de sainte Agnès, et la formule par laquelle les vierges prononcent leurs vœux et s'unissent à Jésus-Christ.

IX. Veut-on suivre chez les Gentils l'histoire des établissements de votre ordre et se rendre compte de la considération dont ils jouirent, pour en tirer des exemples propres à vous encourager ? On reconnaîtra sans peine qu'il s'est fait parmi eux certains essais de cette nature, l'esprit

de la foi excepté, et qu'il existait, chez eux comme chez les Juifs, maintes pratiques que l'Église a conservées en les améliorant. Qui ne sait, en effet, que l'Église a emprunté à la synagogue toute la hiérarchie ecclésiastique, depuis le porteur jusqu'à l'évêque, ainsi que l'usage de la tonsure, qui est le caractère du clerc, et les jeûnes des Quatre-Temps, et la fête des Azymes, et tous les ornements sacerdotaux, et certaines cérémonies de dédicace, et d'autres formes de consécration ? Qui ne sait que, par la plus utile des mesures, elle a maintenu chez les peuples convertis la hiérarchie des dignités séculières, celle des rois et des autres princes, certaines dispositions de la loi des Juifs gentils, certains préceptes de leur morale ; bien plus, qu'elle leur a pris divers grades de dignités ecclésiastiques, la pratique de la continence et le vœu de la pureté corporelle ? Nos évêques, en effet, et nos archevêques actuels tiennent le rang que tenaient chez eux les flamines et les archiflamines, et les temples qu'ils avaient élevés aux démons ont été consacrés au Seigneur et dédiés à la mémoire des Saints.

Nous savons aussi que la virginité a été particulièrement en honneur chez les Gentils, tandis que l'anathème de la loi forçait les Juifs à se marier, et que, chez les Gentils, cette vertu ou pureté de la chair était en telle considération, que leurs temples étaient remplis d'assemblées de femmes qui se vouaient au célibat. C'est ce qui fait dire à saint Jérôme, dans son épître aux Galates, livre III : « Que devons-nous faire, nous autres chrétiens, quand nous voyons, à notre honte, que Junon a ses femmes consacrées, Vesta, ses

vierges, et d'autres idoles, leurs fidèles voués à la continence ? » Il distingue les femmes et les vierges, faisant entendre par là que les unes avaient connu des hommes, tandis que les autres étaient vierges, c'est-à-dire avaient vécu seules ; car *μσνος* (seul) et *monachus* (moine), c'est-à-dire solitaire, ont le même sens. Le même, dans son premier livre contre Jovinien, après avoir cité un grand nombre d'exemples de la continence des femmes païennes, ajoute : « Je sais que j'ai multiplié les exemples de ces femmes ; c'est afin que les femmes chrétiennes, qui font bon marché de la vie évangélique, apprennent du moins la chasteté à l'école des païens. » Plus haut, dans le même passage, il exalte la vertu de continence, à ce point qu'il semble que ce soit cette pureté de la chair que Dieu ait eu particulièrement pour agréable chez tous les peuples, et qu'il ait voulu signaler par des grâces ou des récompenses, par des prodiges même, chez les infidèles : « Que dirai-je, continue-t-il, de la Sibylle d'Érythrée, de celle de Cumes et des huit autres, ou des dix autres, suivant Varron ? Leur vertu caractéristique était la virginité, et le don de prophétie était la récompense de cette virginité. Et encore : « On rapporte que Claudia, vierge vestale, soupçonnée de libertinage, conduisit avec sa ceinture un vaisseau que des milliers d'hommes n'avaient pu traîner. » Prodige auquel l'évêque de Clermont, Sidoine, dans son épître à son livre, fait allusion en ces termes : « Telle ne fut point Tanaquil, ni celle dont tu fus le père, ô Tricipitin, ni cette vierge consacrée à Vesta Phrygienne, qui, sur les eaux gonflées du Tibre, traîna un vaisseau avec les tresses de ses cheveux. »

D’autre part, saint Augustin, au livre XXII de la Cité de Dieu, dit : « Si nous en venons aux miracles qui ont été faits par leurs dieux et qu’ils opposent à nos martyrs, ne trouverons-nous pas qu’ils militent pour nous et sont complètement au profit de notre cause ? Certes, parmi les grands miracles de leurs dieux, le plus grand est celui que cite Varron au sujet de cette vestale qui, accusée injustement de s’être déshonorée, remplit un crible de l’eau du Tibre et l’apporta devant ses juges sans qu’il s’en échappât une goutte ? Qui a soutenu le poids de cette eau à travers tant d’ouvertures ? N’est-ce pas Dieu qui, dans sa toute-puissance, a ôté la pesanteur à un corps terrestre et en a fait un corps vivifié, lui, l’esprit vivifiant ?

Ne soyons pas surpris si, par ces miracles et par d’autres, Dieu a exalté la chasteté des infidèles eux-mêmes, ou s’il a permis qu’elle fût exaltée par le démon : c’était pour exciter les fidèles à pratiquer cette vertu avec d’autant plus de zèle, qu’ils la verraient plus honorée chez les infidèles. Nous savons que c’est à la dignité et non à la personne de Caïphe que le don de prophétie a été accordé, et que si les faux apôtres ont joui de l’honneur éclatant de faire des miracles, ce n’est pas à leur personne, mais à leur ministère qu’ils le doivent. Qu’y a-t-il donc d’étonnant que le Seigneur ait accordé cette faveur, non à la personne des femmes infidèles, mais à la vertu de continence qu’elles pratiquaient, pour sauver l’honneur d’une vierge et mettre à néant l’accusation d’impudeur dont elle était l’objet ? Il est certain que l’amour de la continence est une vertu même

chez les infidèles, tout comme le respect de la foi conjugale est un don de Dieu chez tous les peuples. Et il ne faut pas s'étonner que Dieu honore, non l'erreur des infidèles, mais ses dons, par les prodiges qu'il leur accorde, alors surtout que ses prodiges sont, comme je l'ai dit, un moyen de sauver l'innocence accusée et de con- fondre la malice des méchants ; sans compter que c'est pour les fidèles un motif d'autant plus pressant d'atteindre une vertu si hautement glorifiée, qu'ils ont moins de mérite que les infidèles à s'abstenir des plaisirs charnels.

C'est de là que saint Jérôme, d'accord avec la plupart des docteurs, a conclu, non sans raison, contre l'hérétique Jovinien, cet ennemi de la chasteté dont j'ai parlé plus haut, qu'il devait rougir de trouver chez les païens ce qu'il ne trouvait pas chez les chrétiens. Peut-on méconnaître, en effet, les dons du Seigneur dans la puissance des rois infidèles, alors même qu'ils en mésusent, dans l'amour de la justice, dans la mansuétude qu'ils ne tiennent que des lumières de la loi naturelle, et dans les autres vertus royales ? Peut- on dire que ce ne soient pas des vertus, parce qu'elles sont mêlées de vices ? Et cela, quand, suivant le raisonnement de saint Augustin et l'évident témoignage de la raison, il ne peut y avoir de vices que dans une bonne nature ? Comment, en effet, ne pas approuver la maxime du poète : « Les gens de bien fuient le mal par amour pour la vertu ? » Ne fût-ce que pour encourager les princes à imiter de telles vertus, combien ne vaut-il pas mieux accepter que contester le miracle accompli, selon Suétone, par Vespasien,

quand il n'était pas encore parvenu à l'empire, au sujet de cet aveugle et de ce boiteux qu'il guérit, ou ce que saint Grégoire raconte de l'âme de Trajan ! Les hommes savent trouver une perle dans un bourbier et séparer le grain de la paille. Dieu peut-il méconnaître les dons qu'il a faits aux infidèles et maudire en eux ses bienfaits ? Plus les signes de ces bienfaits sont éclatants, plus il prouve qu'il en est l'auteur et que la méchanceté des hommes ne saurait en altérer le caractère, mieux il montre quelles doivent être les espérances des fidèles, en voyant la façon dont sont traités les infidèles.

De quel respect était entourée, chez les infidèles, la chasteté des vierges vouées au service des temples, la punition réservée à celles qui la violaient le fait connaître. Juvénal, parlant de cette punition dans sa IV^{e} satire, dit de Crispinus, qui en est l'objet : « Hier encore auprès de lui était couchée, couronnée de bandelettes, une vestale qui va descendre toute vive sous la terre. » Ce qui a fait dire à saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, livre III : « Les anciens Romains eux-mêmes enterraient toutes vives les prêtresses de Vesta coupables d'incontinence, tandis que les femmes adultères, ils se contentaient de les frapper de quelque peine, mais jamais de la peine capitale. » Tant il est vrai qu'ils vengeaient plus sévèrement ce qu'ils regardaient comme le sanctuaire des dieux, que la couche des hommes !

Chez nous, les princes chrétiens ont veillé avec d'autant plus de soin à la chasteté monastique, qu'on ne peut douter qu'elle soit encore plus sacrée. C'est ce que prouve la loi de

l’empereur Justinien. « Si quelqu’un, dit-il, ose, je ne dis pas ravir, mais seulement essayer de séduire, en vue du mariage, les vierges consacrées à Dieu, qu’il soit puni de mort. » La discipline ecclésiastique cherche plutôt le repentir du pécheur que sa perte ; avec quelle sévérité, cependant, elle prévient les chutes ! Le pape Innocent, écrivant à Victricius, évêque de Rouen, lui disait (chapitre XIII) : « Si celles qui épousent Jésus-Christ spirituellement et qui reçoivent le voile des mains du prêtre viennent à se marier publiquement, ou à se livrer secrètement à un commerce illicite, elles ne devront être admises à la pénitence qu’après la mort de l’homme avec lequel elles auront vécu. » Quant à celles qui, n’ayant pas encore reçu le voile, auraient feint de vouloir vivre dans l’état de virginité, bien qu’elles n’aient pas reçu le voile, elles devront être, pendant un certain temps, soumises à la pénitence, parce que le Seigneur avait reçu leur serment.

En effet, si un contrat passé entre des hommes ne peut être rompu sous aucun prétexte, combien moins un pacte fait avec Dieu pourra-t-il être impunément violé ? Saint Paul dit que les femmes qui ont rompu le veuvage qu’elles s’étaient promis de garder ont mérité condamnation pour avoir violé leur engagement : que sera-ce donc des vierges qui n’ont pas gardé la foi qu’elles avaient jurée ? C’est ce qui a fait dire au fameux Pelage, dans sa lettre à la fille de Maurice : « La femme adultère vis-à-vis de Jésus-Christ est plus coupable que celle qui s’est rendue adultère vis-à-vis d’un homme. Aussi l’Église romaine a-t-elle eu raison de

prononcer récemment sur un tel crime une sentence si sévère, qu’elle juge à peine digne de la pénitence les femmes qui souillent, par un commerce impur, un corps consacré à Dieu. »

X. Que si nous voulons examiner quels soins, quelles attentions, quelle tendresse les saints Pères, sollicités par l’exemple du Seigneur et des Apôtres, ont toujours eus pour les femmes consacrées à Dieu, nous verrons qu’ils les ont soutenues, encouragées avec un zèle plein d’amour dans leurs pieuses résolutions, et qu’ils ont incessamment éclairé, échauffé leur foi par des instructions sans nombre et des encouragements multipliés. Sans parler des autres, il me suffira de citer les principaux docteurs de l’Église, Origène, Ambroise, Jérôme. Le premier, le plus grand philosophe des chrétiens, se voua avec tant de zèle à la direction des religieuses, qu’il alla jusqu’à se mutiler lui-même, au rapport de l'*Histoire ecclésiastique*, pour écarter tout soupçon qui aurait pu l’empêcher de les instruire ou de les exhorter. D’autre part, qui ne sait quelle moisson de divins ouvrages saint Jérôme a laissée en réponse aux demandes de Paule et d’Eustochie ? Il déclare lui-même que son sermon sur l’Assomption de la Mère du Seigneur a été composé à leur prière. « Je ne puis, dit-il, rien refuser à vos sollicitations, enchaîné que je suis par ma tendresse ; j’essaierai donc ce que vous voulez. » Nous savons cependant que plusieurs grands docteurs, aussi élevés par leur rang que par la dignité de leur vie, lui ont souvent écrit pour lui demander quelques lignes, sans pouvoir les obtenir.

C’est ce qui fait dire à saint Augustin, dans son second livre des *Rétractations* : « J’ai adressé aussi au prêtre Jérôme, qui demeure à Bethléem, deux livres : l’un, sur l’origine de l’âme ; l’autre, sur cette pensée de l’apôtre Jacques : « Quiconque, observant d’ailleurs toute la loi, la viole sur un seul point, est coupable comme s’il l’avait violée tout entière. » Je voulais avoir son avis sur les deux ouvrages ; dans le premier, je me bornais à poser la question sans la résoudre ; dans le second, je ne cachais pas ma solution ; mais je désirais savoir s’il la trouvait bonne, et je lui demandais ce qu’il en pensait. Il a répondu qu’il approuvait les questions, mais qu’il n’avait pas le loisir d’y répondre. Je n’ai pas voulu faire paraître ces ouvrages tant qu’il a vécu, dans la pensée qu’un jour, peut-être, il me répondrait, et que je pourrais publier sa réponse en même temps. Ce n’est qu’après sa mort que je les ai publiés. » Voilà donc ce grand homme qui, pendant de longues années, attend de saint Jérôme quelques mots de réponse. Et nous avons vu que, sur la prière de ces pieuses femmes, saint Jérôme s’est épuisé soit à écrire de sa main, soit à dicter nombre d’ouvrages considérables, leur témoignant en cela plus de respect qu’à un évêque. S’il soutient leur vertu avec tant de zèle, s’il n’ose la contrister, n’est-ce pas par égard pour la fragilité de leur nature ? Le zèle de sa charité pour elles est parfois si grand, qu’il semble franchir les bornes de la vérité dans ses éloges, comme s’il avait éprouvé lui-même ce qu’il dit ailleurs : « La charité n’a pas de mesure. » C’est ainsi qu’au début de la vie de sainte Paule, il s’écrie, comme pour captiver l’attention du lecteur : « Alors même que tous mes

membres se changeraient en langues et que toutes les parties de mon corps parleraient le langage des hommes, je ne saurais rien dire qui fût digne des vertus de la sainte et vénérable Paule. » Cependant il a écrit aussi les Vies de certains Pères vénérables, qui brillent de tout l'éclat des miracles, et dans lesquelles se trouvent des prodiges bien plus étonnants ; mais il n'est personne qu'il paraisse exalter aussi haut que cette veuve. D'autre part, dans une lettre à la vierge Démétriade, tel est l'éloge dont il marque son entrée en matière, qu'il semble tomber dans une flatterie excessive. « De tous les sujets que j'ai abordés, dit-il, depuis mon enfance jusqu'à ce jour, soit de ma main, soit en m'aidant de la main de mes secrétaires, celui que j'entreprends de traiter aujourd'hui est le plus difficile : il s'agit d'écrire à Démétriade, vierge du Christ, qui tient dans Rome le premier rang et par sa noblesse et par ses richesses ; si je veux rendre justice à toutes ses vertus, je risque de passer pour un flatteur. »

C'était sans doute, pour le saint homme, une tâche bien douce d'encourager par quelque artifice de parole le sexe faible dans l'exercice austère de la vertu. Mais les actes sont, en telle matière, des preuves plus sures encore que les paroles. Or, il a entouré ces pieuses femmes d'une prédilection si marquée, que cette prédilection, malgré sa sainteté incomparable, n'a pas laissé d'imprimer une tache à sa réputation. Il nous le fait connaître lui-même dans sa lettre à Asella, en parlant de ses faux amis et de ses détracteurs. « Il en est qui me regardent comme un criminel

couvert de toutes les ignominies, dit-il ; vous faites bien, néanmoins, de considérer comme bons ces méchants, en les jugeant d'après votre conscience. Il est dangereux de juger le serviteur d'autrui ; qui calomnie le juste sera difficilement pardonné. J'en ai connu qui me baisaient les mains et qui, par derrière, me déchiraient avec une langue de vipère. Ils me plaignaient du bout des lèvres ; au fond du cœur, ils se réjouissaient. Qu'ils disent s'ils ont trouvé en moi d'autres sentiments que ceux d'un chrétien. On ne me reproche que mon sexe, et l'on ne songerait pas à me le reprocher, si Paule ne venait à Jérusalem. » Et encore : « Avant que je connusse la maison de sainte Paule, c'était sur mon compte, dans la ville entière, un concert de louanges. Il n'y avait qu'une voix pour me reconnaître digne du pontificat. Mais du jour où, pénétré du mérite de cette pieuse femme, j'ai commencé à lui rendre hommage, à la fréquenter, à la prendre sous ma tutelle, de ce jour-là toutes les vertus m'ont abandonné. » Et quelques lignes plus bas : « Saluez, dit-il, Paule et Eustochie ; quoi qu'on dise, elles sont à moi en Jésus-Christ. » Nous lisons que la familiarité que le Seigneur témoigna à la bienheureuse pécheresse inspira de la défiance au Pharisien qui l'avait invité à sa table. « Si cet homme était prophète, dit-il, il saurait bien ce qu'est cette femme qui le touche. » Est-il donc étonnant que, pour gagner de telles âmes, les saints, qui sont les membres de Jésus-Christ, sollicités par son exemple, ne reculent pas devant le sacrifice de leur réputation ? Ce fut pour éviter de tels soupçons qu'Origène,

dit-on, eut le courage de faire le sacrifice d'une partie de son corps.

Ce n'est pas seulement par leur enseignement et leurs exhortations qu'a éclaté l'admirable charité des saints pour les femmes. Parfois aussi cette charité s'est manifestée dans les consolations qu'ils leur ont adressées avec un tel zèle de compassion, que, pour calmer leur peine, ils ont été jusqu'à leur promettre des choses contraires à la foi. Tel est le caractère de la consolation adressée par saint Ambroise aux sœurs de Valentinien après la mort de cet empereur. N'osa-t-il pas garantir que leur frère était sauvé, lui qui n'était que cathécumène, quand il mourut ? ce qui est bien peu conforme à la foi chrétienne et à la vérité évangélique. Mais ces saints docteurs savaient combien la vertu du sexe le plus faible a toujours été agréable à Dieu.

Aussi, tandis que nous voyons des vierges sans nombre se proposer pour modèle la chasteté de la Mère du Seigneur, nous connaissons peu d'hommes qui aient obtenu le don de cette vertu et qui aient pu suivre l'Agneau sans tache dans toutes ses voies. Quelques-unes, dans leur pieux zèle, se sont donné la mort afin de conserver cette pureté de la chair qu'elles avaient consacrée à Dieu ; et non-seulement ce sacrifice n'a pas été l'objet d'un blâme, mais ce martyre d'elles-mêmes leur a généralement mérité la canonisation de l'Église.

Bien plus, si des vierges fiancées, avant de s'unir charnellement à leurs maris, prennent la résolution d'embrasser la vie monastique et de renoncer à leur époux

terrestre pour prendre le céleste Époux, liberté leur en est laissée : ce qui n'a jamais été, que nous sachions, accordé aux hommes. Quelques-unes furent enflammées d'un tel zèle de chasteté, que non-contentes de prendre, malgré la défense de la loi, un habit d'homme, elles se retirèrent parmi des moines, où l'éminence de leurs vertus les a rendues dignes de devenir abbés. Telle sainte Eugénie, avec la complicité de l'évêque Hélénus, que dis-je ? sur son ordre, revêtit l'habit d'homme, et après avoir été baptisée par lui, fut admise dans un monastère de religieux.

Je pense, très-chère sœur en Jésus-Christ, avoir suffisamment répondu à la première de vos récentes demandes, je veux dire à celle qui était relative à l'autorité de votre ordre et à la considération due à sa dignité : vous embrasserez maintenant les devoirs auxquels vos vœux vous obligent avec d'autant plus de zèle que vous en connaissez mieux l'excellence. Je répondrai à la seconde demande, s'il plaît à Dieu ; que vos mérites et vos prières m'en obtiennent la grâce. Adieu.

1. ↑ *Ouvrages inédits d'Abélard, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France*, Introduction.
2. ↑ V. Cousin, *Introduction* déjà citée. Cf. Ch. de Rémusat ; *Abélard, sa vie, sa philosophie et sa théologie*, t. II ; J. Simon, *Abélard et la philosophie au douzième siècle* ; *Revue des Deux-Mondes*, 1846, I ; Ch. Lévêque, *Études de philosophie grecque et latine*, 4e étude, ch. III et IV.
3. ↑ *Correspondance de Roger de Habulin, comte de Bussy*, édition L. Lalanne. Lettres 2336-2338.
4. ↑ Cette traduction a été insérée dans le *Recueil de lettres*, publiées après la mort de Bussy 1693.
5. ↑ *Histoire d'Héloïse et d'Abélard, avec la lettre passionnée qu'elle lui écrivit, traduite du latin*, in-12, à La Haye, 1687 ; rééditée en 1693, 1695,

1696, 1697, sous le même titre ; en 1720, sous un titre différent : *Lettres d'Abélard et d'Héloïse*, ou *Amour et infortunes d'Abélard et Héloïse* ; en 1722, sous cet autre titre : *Nouveau recueil contenant la vie, les amours, les infortunes, les lettres d'Abélard et Héloïse*, etc. — *Histoire des Amours et infortunes d'Abélard et d'Héloïse*, par Dubois, La Haye, 1711, in-18. — *Recueil de lettres galantes et amoureuses d'Abélard et d'Héloïse*, Amsterdam, 1704, in-12, réimprimé à Anvers, 1720, à Amsterdam, 1725. — *Lettres d'Héloïse et d'Abélard* mises en vers français, par M. de Beauchamps, 1714, etc., etc.

6. ↑ *Les véritables lettres d'Héloïse et d'Abailard. tirées d'un ancien manuscrit latin trouvé dans la bibliothèque de François d'Amboise, conseiller d'État* ; traduites par l'auteur de leur vie, avec des notes historiques et critiques très-curieuses, 1722-23, 2 vol. in-12. Paris ; réimprimées en 1796 par Delaulnaye. Paris — D. Gervaise, avait publié, en 1720, *la Vie de Pierre Abeillard, abbé de Saint-Gildas de Ruys, et celle d'Héloïse, son épouse*, 2 vol. in-12.
7. ↑ Le public est très-obligé au traducteur de ces Lettres de la découverte qu'il a faite, puisque tout le monde va présentement regarder toutes celles qui ont eu cours comme l'ouvrage de faiseurs de romans… » (Approbation de M. Richard, doyen des chanoines de l'Église royale et collégiale de Sainte-Opportune, à Paris, censeur royal.)
8. ↑ Encyclopédie, art. *Abailard*.
9. ↑ On ne compte pas moins de huit traducteurs de l'Épître de Pope. — Voir les *Épitres d'Abailard et d'Héloïse*, traductions en vers par divers auteurs, 1774. 2 vol. in-12 ; — *Abélard et Héloïse, avec un aperçu du douzième siècle*, par F.-A. Turlol, 1822 ; — *Héloïse et Abailard, lettres traduites du Latin par le comte de Bussy-Rabutin, avec les imitations en vers par de Beauchamps, Colardeau, Dorat, Mercier, Fleury, B… Douxigné, Saurin*, précédées d'une nouvelle préface, par E. Martineault, Paris, Garnier, 1845.
10. ↑ Voir, entre autres imitations, *Le nouvel Abailard*, par Rétif de la Bretonne. Paris, 1778, 4 vol. in-12 ; *le nouvel Abailard, ou lettres de deux amants qui ne se sont jamais vus*, 4 vol. in-12, en Suisse, 1779. — La parodie a fini par s'emparer elle-même du sujet : *Histoire des Amours d'Abailard et d'Héloïse*, en vers satiri-comi-burlesques. Cologne, 1721, in-12 ; *Le nouvel Abailard ou lettres d'un singe*, par Th. de Champigny, 1763, etc.
11. ↑ D'Alembert, *Œuvres philosophiques et littéraires*, Lettre à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, au sujet de l'article : *Genève, de l'Encyclopédie*, Édit. Bastien, t. V, p. 540.

12. ↑ *Génie du christianisme*, part. II, liv. III, chap. V. — Cf. M. de Marchangy, *la Gaule poétique*, t. VI, p. 295. — En 1800, le roman de 1687 a reparu sous ce titre : *Vie, amours, lettres et épitres amoureuses d'Héloïse et Abailard*, ouvrage composé d'après les documents les plus authentiques qui aient été publiés sur ces deux infortunés amants, suivis de détails exacts sur les diverses translations de leurs restes mortels, terminés par l'histoire curieuse et lamentable de *Baudoin et Geneviève ou la côte des deux amants* ; traduction en vers de M. Creuzé de Lesser. — Paris, Baudry.
13. ↑ *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduites par M. Oddoul, avec un *Essai sur la vie et les écrits d'Abailard et d'Héloïse*, par M. et M^me^ Guisot. Didier, 1839.
14. ↑ *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduction nouvelle par le bibliophile Jacob, précédée d'un travail historique et littéraire, par M. Villenave, Charpentier, 1849.
15. ↑ *Abélard, sa vie, sa philosophie et sa théologie*, par M. Charles de Rémusat, de l'académie française. Didier, 1840 ; 3^e^ édition, 1865.
16. ↑ *Petri Abœlardi opera* hactenus scorsini edita, nunc primum in unum collegit textum, ad fidem librorum editorum scriptorumque recensuit, notas, argumenta, indices adjecit Victor Cousin, adjuvantibus C. Jourdain et E. Despois. Parisiis, Durand, 1849. — Cette édition a été faite sur le manuscrit de la bibliothèque de Troyes, le plus ancien des manuscrits que l'on connaisse et qui date de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Ceux qui existent à la Bibliothèque impériale (fonds latin, n^os^ 2544, 2923) sont du XIV^e^ siècle. D'après une note conservée à cette bibliothèque, les administrateurs du district de Nogent-sur-Seine possédaient, vers le milieu de l'an II (1793), un manuscrit qu'ils avaient retiré de la bibliothèque du Paraclet ; on ne sait ce qu'il est devenu.
17. ↑ *Index lectionum in Academia Zuricensi*, 1841, in-4^o^. Zurich.
18. ↑ *Correspondance littéraire*, t. I, p. 27 ; cf. p. 109 et suiv.
19. ↑ *Causeries du Lundi*, VI, p. 298. On sait, de plus, qu'il existe de la plume de M. de Rémusat un drame d'*Abélard* « tout fait, et qui obtiendrait, le suffrage du public des lecteurs, si l'auteur se décidait à le publier. » (*Id.*, *Ibid.*, p. 297.)
20. ↑ Dom. Gervaise, *la Vie de Pierre Abailard*, LV, 4. — Cf. Bayle, art. *Abeilard* ; Colardeau, *Histoire abrégée d'Abélard et d'Héloïse* ; Turlot, *Héloïse et Abélard avec un aperçu du douzième siècle*.
21. ↑ La chronologie de la vie d'Abélard est assez difficile à déterminer. Né en 1079, à Nantes, c'est en 1113 qu'il parait être devenu le chef de

l'École de Paris. Après divers voyages à Melun, à Laon, etc., il revient à Paris, vers 1117. Ses relations avec Héloïse embrassent les années 1118 et 1119. En 1120, il fonde le Paraclet. En 1128, divers documents établissent qu'il était à la tête de l'abbaye de Saint-Gildas. — (Voir la *Correspondance littéraire*, 1856-7, n° 5). — En 1129, Héloïse et ses religieuses sont expulsées de Saint-Denis (V. *Gallia Christiana*, I. VII, *Instrumenta*, p. 52) ; la première bulle du pape Innocent II, qui les confirme dans la possession du Paraclet, est datée du 28 novembre 1131 (V. *Gallia Christiana*, I. III. p. 259, 260, *Instrumenta*). La *Lettre à un Ami*, postérieure à cet établissement, ne peut donc être antérieure à l'année 1132. On pense que c'est en 1134 qu'Abélard quitta définitivement l'abbaye de Saint-Gildas. On sait que, condamné par le concile de Sens, le 2 juin 1140, il mourut à Saint-Marcel, près Chalon-sur-Saône, le 21 avril 1142.

22. ↑ *Lettre à un Ami*, § 6, p. 14 et suivantes.
23. ↑ Lamartine, *Le Civilisateur*, 1853.
24. ↑ *Lettre à un Ami*, § 6, p. 16.
25. ↑ Élégie, 1.
26. ↑ *Lettre à un Ami*, § 6, p. 18.
27. ↑ *Lettre à un Ami*, § 8, p. 26.
28. ↑ *Correspondance littéraire*, t. I, n° 2, p. 97 et suiv.
29. ↑ Liv. I. p. 134.
30. ↑ *Lettres*, II, §5 et 6, p 78 et suiv. ; Cf. III, § 1, p. 81, 102 ; § 4 et 5, p 90.
31. ↑ *Lettre à un Ami*, § 14, p. 54 et suiv.
32. ↑ Voir plus bas, p. 22.
33. ↑ Voir la lettre de Roscelin, lettre intraduisible et qu'on ne peut même pas citer en latin, *Abœlardi opera*, éd. V. Cousin, t. II, p. 802.
34. ↑ Turlot, ouvrage cité, p. 154. — On se rappelle qu'Héloïse était née à Paris, en 1111 ; et qu'elle mourut au Paraclet, le 16 mai 1164.
35. ↑ *Lettres*, V, § 4, p. 128.
36. ↑ *Le Roman de la Rose*, vers 999 et suivants.
37. ↑ Hug. de Métel. Épist. 16 et 17.
38. ↑ *Lettre de Pierre le Vénérable*, p. 553.
39. ↑ J.-P. Charpentier, *Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, ch. ix, Paris, 1833. M. Charpentier est le premier qui ait fait entrer dans l'histoire des lettres en France les noms d'Héloïse et d'Abélard.
40. ↑ Turlot, ouvrage cité, p. 153-151.
41. ↑ *Lettres*, II, § 5, p. 78.
42. ↑ Ibid., § 4, p. 74.
43. ↑ *Lettre à un Ami*, § 7, p. 18. Cf. *Lettres*, II, § 4, p. 74 et suiv.

44. ↑ *Lettres*, V, § 4, p. 126.
45. ↑ Bayle, *Dictionnaire philosophique*, articles *Abailard et Héloïse*. Cf. D. Gervaise, *la Vie d'Abeilard*, préface.
46. ↑ Oddoul, *Préface*. p. 8.
47. ↑ Lettres, II. § 6, p. 80.
48. ↑ Voir sur les caractères de l'amour les observations délicates et profondes de M. E. Caro, de l'Académie française (*Études morales sur le temps présent*, 2e édition, Ire partie, IV ; 2e partie, I.
49. ↑ *Gallia Christiana*, t. VII. *Instrumenta*, p. 52. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 633 ; Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. I.
50. ↑ *Lettre à un Ami*, § XIV, p. 54.
51. ↑ *Lettres d'Héloïse à Abélard*, Avertissement.
52. ↑ Colardeau, *Épitre*.
53. ↑ *Lettres d'Héloïse à Abélard, I.*
54. ↑ Voir Villemain, *Tableau de la littérature française au XIIIe siècle*, I, leçon VII, p. 140.
55. ↑ Et le reste dans ce style du goût de Pradon :

> Lorsque je vous perdis, je n'avais que vingt ans ;
> Je recevais partout des vœux et de l'encens ;…
> J'aurais même voulu, pour vous plaire toujours,
> Être plus belle encor que celle (la déesse) des amours…
> À ce triste portrait, connaissez, cher époux,
> Quels sont les sentiments qu'Héloïse a pour vous…

Abélard lui répond sur le même ton amoureux transi :

> J'ai reçu votre lettre, et je n'ose vous dire
> Dans quel état funeste elle a su me réduire…
> Hé ! comment voulez-vous que je guide vos pas ?
> Je m'égare moi-même, et ne me connais pas…
> Pour ne vous point aimer, j'avais un cœur trop tendre ;
> C'était peu : je voulus vous inspirer mes feux ;
> J'y réussis trop bien : vous comblâtes mes vœux…
> Oublier Héloïse ! Ah ! que plutôt la foudre
> Aux yeux de l'univers mette Abélard en poudre…
> Il est temps de finir ; adieu, chère Héloïse,
> Tachez de soutenir votre sainte entreprise…

56. ↑ *Lettre à un Ami*, § 8, p. 26.
57. ↑ Couvre-moi de baisers… je rêverai le reste.
58. ↑ La Vie d'Abeilard, préface.

59. ↑ M. de Remusat, I, 1, p. 141.
60. ↑ *Lettres*, IV, § 5, p. 104.
61. ↑ *Dictionnaire*, art. *Héloïse*.
62. ↑ *Génie du christianisme*, II, p. 3, 5.
63. ↑ *Lettres*, II, § 6, p. 78 et suiv. ; IV, p. 97 et suiv.
64. ↑ Voir les arguments placés en tête de chaque lettre. Il ne faudrait pas les prendre comme guides pour les lettres d'Héloïse ; ils en donneraient le plus souvent une idée fausse, et nous ne les avons reproduits que parce que nous les avons trouvés dans le texte de V. Cousin ; mais ils présentent une analyse fidèle des réponses d'Abélard.
65. ↑ *Lettres*, III. § 3, p. 88.
66. ↑ Abélard, etc, par M. de Rémusat, liv. II et suiv. Cf. J. Simon, étude citée. Ch. Lévêque, ouvrage cité ; *Dictionnaire des sciences philosophiques*, publié sous la direction de M. Ad. Franck, art. *Abélard* ; J.-P. Charpentier, ouvrage cité. Voir aussi l'*Essai historique*, de M. et M^me^ Guizot, placé en tête de la traduction de M. Oddou. On peut encore consulter : Michelet, *Histoire de France*, II, ch. 4 ; Jos. Berington, *The history of the lives of Abeillard and Heloisa*, 1793 ; Fessler, *Abœlard and Heloisa*, 1808 ; Moriz Carrière, *Abaelard und Heloise*, 1814 : Feuerbach, *Abaelard und Heloise*, 1844 ; *Gallia Christiana*, t. XII, col. 567 et seq. ; Brucker, *Hist. crit*, III, p 755, etc.
67. ↑ *Extraits du règles du Paraclet*, p. 360.
68. ↑ *Lettres*, VI, § 7, p. 152.
69. ↑ *Lettres*, VI, § 9, p. 158, cf. II, p. 98.
70. ↑ *Id.*, ibid., § 7, p.152.
71. ↑ *Id.*, VI, § 6, p.150.
72. ↑ *Id.*, VII, § 9, p.226, etc.
73. ↑ *Lettres*, VIII, § 12, p. 320.
74. ↑ *Id.*, VIII, § 14, p. 360.
75. ↑ Extraits des *Règles du monastère du Paraclet*, p. 364.
76. ↑ *Lettre aux vierges du Paraclet sur l'étude des Lettres*, p. 512.
77. ↑ *Lettre aux vierges du Paraclet sur l'étude des Lettres*, p. 509.
78. ↑ *Questions et réponses*, p. 515.
79. ↑ *Id. ibid.*
80. ↑ *Lettre et profession de foi d'Abélard*, p. 545.
81. ↑ Voir plus haut, p. v.
82. ↑ Ch. Lévêque, ouvrage cité.
83. ↑ Ch. de Rémusat, I, p. 52.
84. ↑ *Canonicus sancti Martini Turonensis, in chronico ad annum MCXL*.

85. ↑ Villon, *Ballade*. — Cf. Et. Pasquier, *Recherches sur ta France*, livre VI, ch. 17 ; Damboise, *préface* ; Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. I, ch. 11.
86. ↑ S. Bernard, *Ep*. CCLXXVIII.
87. ↑ En moins de vingt ans, cinq Papes, Lucins II (1146), Eugène III (1148), Anastase IV (1154), Adrien IV (1157), Alexandre III (1163), lui accordent des lettres confirmatives de son établissement du Paraclet.
88. ↑ *Correspondance littéraire*, ibid., p. 38, col. 2.
89. ↑ *Lettres portugaises*, nouvelle édition conforme à la première (Paris, Cl. Barbin, 1669). Paris, bureau de la Bibliothèque choisie, 1833. — On sait que la religieuse qui a écrit ces lettres se nommait Marianne Alcoforada, et que le chevalier à qui elles sont adressées était le comte de Chamilly, à un gros et grand homme, » dit Saint-Simon, « le meilleur, le plus brave et le plus rempli d'honneur, mais si bête et si lourd, qu'on ne comprenait même pas qu'il eût quelques talents pour la guerre… » « À le voir, à l'entendre, ajoute-t-il, on n'aurait jamais pu se persuader qu'il eût inspiré un amour aussi démesuré que celui qui est l'âme de ces fameuses *Lettres portugaises*… »
90. ↑ « Brancas m'a adressé une lettre si exclusivement tendre, écrivait madame de Sévigné, le 19 juillet 1671, qu'elle récompense tout son passé : il me parle de son cœur à toutes les lignes ; si je lui faisais réponse sur le même ton, ce serait une *Portugaise*.

LETTRE HUITIÈME

ABÉLARD À HÉLOÏSE

SOMMAIRE

Héloïse avait prié Abélard de l'éclairer sur deux points : il a répondu au premier dans la lettre précédente ; il va entamer le second. L'objet de la seconde demande d'Héloïse était une règle pour les religieuses du Paraclet : il trace cette règle dans cette lettre, ou plutôt dans ce livre, où les citations des saints Pères forment comme un bouquet de fleurs. Il appelle ce traité tripartit, parce qu'il y traite des trois vertus principales des moines : la continence, la pauvreté volontaire et le silence. Il met à la tête de la congrégation sept sœurs officières chargées de veiller aux choses qui regardent les âmes et à celles qui concernent les besoins temporels ou corporels. Il permet aux religieuses l'usage de la viande trois fois par semaine, et l'usage modéré du vin. Il règle avec une sage précision tous les détails de la vie monastique.

Déjà j'ai satisfait, dans la mesure de mes forces, à la première de vos demandes ; il me reste à m'occuper de la seconde, avec la grâce de Dieu, pour répondre à vos désirs et à ceux de vos filles spirituelles.

Je dois, selon l'ordre de vos vœux, vous tracer et vous envoyer un plan de vie qui soit comme la règle de votre profession. Vous pensez que des instructions écrites vous seront un meilleur guide que la coutume. Pour moi, voici ce que je me propose de faire. Je prendrai comme bases, d'une part, les meilleures coutumes, d'autre part, les instructions des saintes Écritures, et j'en ferai un corps de doctrine. Vous êtes le temple spirituel du Seigneur, j'ai à le décorer ; je le revêtirai, pour ainsi dire, de peintures de choix ; de plusieurs œuvres imparfaites, je chercherai à composer une œuvre qui réalise la perfection. Je m'efforcerai de faire, pour un temple spirituel, ce que le peintre Zeuxis a fait pour

un temple de pierre. Les habitants de Crotone l'avaient appelé, rapporte Cicéron dans sa *Rhétorique*, pour orner des plus belles peintures un temple qu'ils avaient en grande vénération. Afin de mieux remplir cette tâche, Zeuxis choisit les cinq plus nobles vierges de la ville, pour les faire poser devant lui et pour travailler à reproduire leur beauté avec son pinceau. Deux raisons vraisemblablement le firent agir ainsi : la première, c'est que ce grand artiste, ainsi que le rappelle le même maître, avait une habileté merveilleuse à peindre les femmes ; la seconde, c'est que les formes de la jeune fille sont naturellement plus élégantes et plus fines que celles de l'homme. S'il choisit plusieurs vierges, dit le philosophe cité, c'est qu'il ne crut point qu'une seule put lui offrir l'ensemble de toutes les perfections : il savait qu'aucune femme n'est assez favorisée de la nature pour posséder une égale beauté dans toutes les parties de son corps, la nature ne voulant elle-même produire rien d'absolument parfait en ce genre, comme si, en épuisant tous les dons sur un seul sujet, elle craignait de n'avoir plus rien à donner aux autres.

Ainsi, pour peindre la beauté de l'âme et tracer de la perfection de l'épouse du Christ une image qui soit comme un miroir que vous ayez sans cesse devant les yeux et où vous puissiez juger de votre beauté ou de votre laideur, je tirerai la règle que vous me demandez des divers enseignements des saints Pères et des meilleures coutumes des monastères ; je prendrai la fleur de chaque chose au fur et à mesure qu'elle s'offrira à ma mémoire, et je réunirai

comme en un faisceau tout ce qui me paraîtra le mieux convenir à la sainteté de votre ordre. Et ce n’est pas seulement aux usages des religieuses, c’est aussi à ceux des religieux que j’emprunterai mes règles ; car, ayant et même nom et mêmes vœux de continence, la plupart de nos pratiques vous conviennent comme à nous. Ainsi que je l’ai dit, ce seront comme autant de fleurs que j’assortirai aux lis de votre chasteté. Combien, en effet, ne devons-nous pas mettre plus de zèle à peindre la vierge du Christ, que n’en mit Zeuxis à peindre le portrait d’une idole ! Il a pensé, lui, que cinq vierges lui suffiraient comme modèles : pour nous, grâce à la mine si riche d’enseignements que nous offrent les écrits des saints Pères, grâce à l’appui de la grâce divine, nous ne désespérons pas de laisser une œuvre plus parfaite, et qui nous permette d’égaler l’excellence des cinq vierges sages que le Seigneur, dans son Évangile, nous propose comme l’idéal de la sainteté virginale. Fassent vos prières que l’effet réponde à mon désir ! Salut en Jésus-Christ, épouses du Christ.

J’ai résolu de diviser en trois parties la règle de votre ordre, pour arriver, d’une part, à éclairer et à fortifier votre zèle, d’autre part, à établir l’ordre de la célébration du service divin. La vie monastique, dans son ensemble, comprend, si je ne me trompe, trois points : la chasteté, la pauvreté, le silence ; c’est-à-dire qu’elle consiste, suivant la règle évangélique, à ceindre ses reins, à renoncer à tout, à éviter les paroles inutiles.

I. La continence est la pratique de la chasteté, telle que l'Apôtre la prescrit, lorsqu'il dit : « Une vierge qui n'est pas mariée ne pense qu'aux choses de Dieu, afin d'être sainte et de corps et d'esprit. » Il dit de tout le corps et non d'une seule partie, de peur que quelque autre ne tombe dans l'impureté, soit par action, soit par paroles. D'autre part, elle est sainte d'esprit, quand aucune faiblesse volontaire ne souille sa pensée, quand l'orgueil ne l'enfle pas, ainsi que ces cinq vierges folles qui, étant allées chercher de l'huile, trouvèrent à leur retour les portes fermées. La porte une fois fermée, en vain elles frappèrent et crièrent : « Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous » ; leur époux lui-même leur répondit ces terribles paroles : « en vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas. »

II. En second lieu, nous nous dépouillons de tout, à l'exemple des Apôtres, pour suivre nus Jésus-Christ, qui est nu lui-même, quand nous renonçons pour lui non-seulement à tous les biens du monde, à toutes les affections de la chair, mais à toute pensée personnelle, en sorte que nous ne vivions plus à notre guise, mais suivant la direction souveraine de notre chef et de celui qui est noire chef au nom du Christ, comme nous nous soumettrions au Christ lui-même. Car il l'a dit : « celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise, i Et quand même, ce dont Dieu le préserve, il se conduirait mal, si ses ordres sont bons, il ne faut pas que les défauts d'un homme fassent rejeter la voix de Dieu ; il nous en avertit en ces termes : « observez et faites ce qu'ils vous diront, et ne vous réglez

pas sur ce qu'ils feront. » Ailleurs encore il nous peint avec précision les sentiments qui doivent nous diriger en passant du monde à Dieu, quand il dit ! « celui qui n'aura pas renoncé à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple ; » et encore : « celui qui vient à moi et qui ne hait point son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même sa propre vie, ne peut être mon disciple. » Or, haïr son père et sa mère, c'est renoncer à toutes les affections de la chair ; de même que haïr sa propre vie, c'est renoncer à toute pensée propre. C'est ce qu'il recommande encore, quand il dit : « que celui qui veut venir après moi renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive ! » Voilà comment nous approchons de lui, comment nous venons après lui, c'est-à-dire comment nous le suivons, en l'imitant autant qu'il est en nous. Lorsqu'il dit : « je suis venu pour faire non ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé, » c'est comme s'il nous disait de faire tout par obéissance.

En effet, « renoncer à soi-même », est-ce autre chose que de sacrifier les affections de la chair et sa volonté propre pour se soumettre entièrement à la direction d'autrui ? C'est ainsi qu'on ne reçoit pas sa croix de la main d'un autre, mais qu'on la prend soi-même : je veux dire la croix par laquelle ce monde a été crucifié pour nous et nous pour le monde, et dont le sens est que, par les vœux d'un engagement volontaire, on s'interdit les pensées du monde et de la terre, ou, en d'autres termes, la direction de sa volonté. En effet, que désirent les gens attachés à la chair,

sinon accomplir tout ce qu'ils veulent ? Et en quoi consistent les plaisirs de la terre, si ce n'est dans l'accomplissement de ce que l'on veut, alors même que ce que l'on veut ne saurait être acheté qu'au prix des plus grandes peines ou des plus grands dangers ? En d'autres termes, qu'est-ce que porter sa croix, c'est à-dire LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

245

frir quelque tourment, si ce n'est agir contre sa volonté, quoique ce que l'on veuille paraisse ou facile ou utile ? C'est pourquoi un autre Jésus, bien inférieur au véritable, dit dans l'Ecclésiaste : t ne suivez pas vos désirs, détournez-vous de votre volonté ; si vous cédez aux désirs de votre esprit, il deviendra un sujet de joie pour vos ennemis. »

Mais lorsque nous renonçons absolument et à tout ce qui nous appartient et à nous-mêmes, c'est alors vraiment qu'ayant dépouillé toute propriété, nous entrons dans cette vie apostolique qui réduit tout en commun, ainsi qu'il est écrit : « la multitude des fidèles ne faisait qu'un cœur et qu'une âme ; personne n'appelait sien ce qu'il avait ; tout était commun entre eux : le partage était fait suivant les besoins de chacun. » Et tous n'ayant pas également les mêmes besoins, le partage n'était pas égal : chacun recevait suivant qu'il lui était nécessaire. Ils n'avaient qu'un cœur par la foi, parce que c'est par le cœur qu'on croit ; une âme, parce que, par la charité, leur volonté était réciproque, chacun d'eux désirant pour les autres ce qu'il dé- sirait pour lui-même, et ne cherchant pas plus son bien que celui

d’autrui, parce que tout était rapporté par tous au salut commun, personne ne cher- chant, ne poursuivant quoi que ce soit qui fût à lui, mais ce qui était à Jésus-Christ : condition hors de laquelle il n’est pas possible de vivre sans propriété, car la propriété consiste plus encore dans le désir que dans la pos- session.

III. Toute parole oiseuse ou superflue est comme un long discours. Saint Augustin dit, dans son troisième livre des Rétractations : « loin de moi de regarder comme un discours inutile ce qu’il est nécessaire de dire, quelle que soit la longueur et l’étendue du discours. » Hais Salo- mon dit de son côté : « le péché ne manquera pas dans les longs discours, et celui qui saura régler sa langue sera Irès-sage. » Il faut donc se tenir en garde contre une chose ou le péché ne manque pas, et veiller à cette mala- die avec d’autant plus de zèle qu’elle est plus dangereuse et plus difficile à éviter. C’est à quoi saint Benoit pourvoyait, quand iî disait : « en tout temps, les moines doivent s’étudier au silence. » S’étudier au silence est bien plus que garder le silence. L’étude est une énergique application de l’esprit à-faire quelque chose. Il est bien des choses que nous faisons avec négligence ou malgré nous ; nous ne faisons rien en nous étudiant à le faire, que par un acte de volonté et d’attention.

Combien il est difficile et utile de mettre un frein à sa langue, l’Apôtre saint Jacques le fait heureusement observer, quand il dit : « nous péchons tous en maintes choses ; celui qui ne pèche pas eu paroles est un homme parfait. » Et encore : > il n’est pas d’espèce de betes,

d’oiseaux, de ser- pents, d’animaux enfin que l’homme ne dompte ou n’ait domptée. » Et con- sidérant en même temps combien sont nombreux les maux auxquels prête la langue et tous les biens qu’elle corrompt, il dit plus haut et plus bas : t la langue, cette petite partie de notre corps, est un feu capable d’embraLETTRES D’ÀBÉIARD ET D’HÊLOÏSB. 247

ser une grande forêt ; c’est la source de toutes les iniquités, un mal inquiet, un poison mortel. » Or quelle chose plus dangereuse et qu’il faille éviter davantage que le poison ? De même que le poison tue le corps, ainsi le bavardage ruine à fond l’âme de la piété. Aussi l’Apôtre dit-il plus haut : « si quelqu’un croit qu’il a l’esprit de piété et qu’il ne mette pas un frein à sa langue, il trompe son cœur ; sa piété est vaine. • De là ce qui est écrit dans les Proverbes : « tout homme qui ne peut réprimer son esprit, lors- qu’il parle, est semblable à une ville ouverte et qui n’a point de murailles, » C’était bien là le sentiment de ce vieillard qui, lorsque saint Antoine lui disait, au sujet des frères grands parleurs qui s’étaient associés à lui : « vous avez trouvé de bons frères, mon père ? » répondit : « Bons, oui ; mais leur demeure n’a point de porte : entre qui veut dans l’étable pour détacher l’âne. »

Notre âme, effectivement, est attachée, pour ainsi dire, dans l’étable du Seigneur où elle se nourrit des méditations sacrées qu’elle recueille ; mais, si la barrière du silence ne la retient pas, elle rompt ses liens et elle erre çà et là dans le monde par ses pensées. Les paroles, en effet, lancent l’es-

prit au dehors : il se tend vers ce qu'il conçoit, il s'y attache par la pen- sée. Or, c'est par la pensée que nous parlons à Dieu, comme nous parlons aux hommes par les paroles. Et en portant notre attention sur les paroles que nous tenons aux hommes, naturellement nous sommes entraînés loin de Dieu. On ne peut, à la fois, prêter attention aux hommes et à Dieu.

Ce ne sont point seulement les paroles oiseuses qu'il faut éviter, ce sont celles même qui paraissent avoir quelque utilité ; car il n'y a qu'un pas du nécessaire à l'inutile, et de l'inutile au nuisible. « La langue, comme dit saint Jacques, est un mal inquiet. » Plus petite et plus déliée que tous les autres membres, et par là même plus mobile, elle est le seul membre que le mouvement ne fatigue pas ; bien plus, le repos lui est à charge. Et par là même qu'elle est plus déliée et plus souple que toutes les autres articulations du corps, plus mobile et plus prompte à la parole, elle est le principe de toute méchanceté. Aussi l'Apôtre, reconnaissant que c'est particulièrement votre faiblesse, interdit-il absolument aux femmes de par- ler dans l'église, même sur des choses qui touchent au service de Dieu ; il ne leur permet d'interroger que leurs maris et chez elles. Pour apprendre à faire quoi que ce soit, il les soumet à la loi du silence, ainsi qu'il l'écrit à Timothée : « Que la femme apprenne en silence, avec pleine et entière soumission ; je ne veux point qu'elle enseigne, ni qu'elle domine son mari, je veux qu'elle vive en silence. » S'il a ainsi déterminé les règles du silence chez les femmes laïques et mariées, que devez-vous

faire, vous ? 11 avait fait, disait-il, pareille défense, parce que les femmes sont bavardes et par- lent quand il ne le faut pas. C’est pour apporter quelque remède à un si grand mal que nous les contraignons à un silence perpétuel dans l’église, dans le cloître, au dortoir, au réfectoire, dans tous les endroits où l’on LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE.

31D

mange, à la cuisine, et surtout à partir des compiles : on peut seulement communiquer par signes, dans ces lieux et pendant ce temps, s’il est néces- saire. — Et l’on doit prendre le plus grand soin à enseigner et à apprendre ces signes, destinés à inviter ceux à qui il est indispensable de parler à pas- ser dans un endroit convenable et disposé pour l’entretien. Après avoir brièvement usé du langage nécessaire, on doit revenir soit à l’occupation qu’on a quittée, soit à celle du moment.

On doit punir sévèrement l’excès dans les paroles ou dans les signes, mais surtout dans les paroles, dont le danger est le plus grand. C’est contre ce péril si grand et si manifeste que saint Grégoire, désirant nous venir en aide, dit dans son huitième livre fies Morales : « Tandis que nous négli- geons de nous tenir en garde contre les paroles inutiles, nous arrivons à celles qui sont nuisibles : de là naissent les divisions, de là sortent les que- relles ; ainsi s’enflamment les brandons des haines, ainsi périt la paix du cœur. » Aussi Salomon disait-il sagement : « Celui qui fait aller l’eau est la source des querelles. » Faire aller l’eau,

c’est abandonner sa langue à un flux de paroles. Au contraire, il dit en bonne part : « L’eau profonde vient de la bouche de l’homme. » Celui-là donc qui fait aller l’eau est la source des querelles, parce que celui qui ne met pas un frein à sa langue détruit la bonne harmonie. D’où il est écrit : « Celui qui impose silence à un in- sensé arrête la colère. »

C’est nous avertir clairement d’employer la censure la plus rigoureuse pour corriger ce défaut, et de ne jamais différer la répression d’un mal qui, plus que tout autre, met la religion en péril. En effet, il est l’origine des médisances, des querelles, des injures, souvent même des complots qui n’é- branlent pas seulement, — ce n’est pas assez dire, — qui renversent l’édi- fice entier de la religion. Retranchez-le, toutes les mauvaises pensées, sans doute, ne seront pas détruites ; mais la gangrène ne passera plus, du moins, des uns aux autres.

Comme s’il eût pensé qu’il suffisait à la piété de fuir ce vice, l’abbé Ma- caire donnait aux moines de son monastère de Scyti ce conseil : « Mes frères, évitez-vous les uns les autres après l’office divin. » Et un religieux lui ayant dit un jour : « Où voulez-vous, mon père, que nous puissions trouver une plus grande solitude ? i il posa son doigt sur ses lèvres et dit : « C’est là ce que je vous dis d’éviter. » Puis il rentra dans sa cellule et s’y enferma seul. — Cette vertu du silence qui, selon saint Jacques, rend l’homme parfait, et dont Isaïe a dit : « La pratique de la justice est le si- lence, » a été appliquée par les Pères avec tant de zèle, que l’abbé

Agathon, ainsi qu’il est écrit, mit pendant trois ans une pierre dans sa bouche, jus- qu’à ce qu’il eût pris l’habitude de se taire.

Bien que ce ne soit pas le lieu qui sauve, il est des lieux cependant qui offrent plus d’avantages pour observer aisément et garder fidèlement la piété ; des lieux où l’on trouve tous les secours et point d’obstacles. C’est LETTRES D’ABÉLARD ET D’flÉLOlSE.

254

pour cela que les enfants des prophètes, qui sont, comme dit saint Jérôme, appelés moines dans l’Ancien Testament, se retirèrent dans la solitude des déserts et se bâtirent des cellules par delà les bords du Jourdain. Saint Jean aussi et ses disciples, que nous regardons comme les chefs de notre ordre, et dans la suite, saint Paul, saint Antoine, saint Macaire, qui ont particu- lièrement illustré notre ordre, fuyant le tumuke du siècle et les tentations dont le monde est rempli, se transportèrent dans la solitude pour y cher- cher le repos de la contemplation et converser plus librement avec Dieu. Le Seigneur lui-même, auprès de qui la tentation ne pouvait avoir d’accès, voulant nous instruire par son exemple, cherchait les lieux retirés et fuyait les bruits de la foule, toutes les fois qu’il avait quelque grand acte à faire. C’est ainsi qu’il a consacré pour nous le désert par un jeûne de quarante jours ; c’est dans le désert qu’il a nourri des milliers d’hommes, se sépa- rant, pour assurer la pureté de sa prière, non-seulement de la foule, mais de ses apôtres eux-mêmes. C’est sur une montagne écartée qu’il

instruisit ses Apôtres et les consacra ; c’est le désert qu’il fit resplendir des gloires de sa transfiguration ; c’est sur une montagne qu’il réjouit ses disciples réu- nis par le spectacle de sa résurrection ; c’est d’une montagne qu’il s’est élevé dans le ciel ; en un mot, c’est dans le désert ou sur des lieux écartés qu’il a accompli tout ce qu’il y a de grand dans sa vie. Par ses apparitions dans le désert à Moïse et aux anciens Pères ; par le désert qu’il fit traverser à son peuple pour le mener à la terre de promission et où il le retint si longtemps, — lui dictant sa loi, le nourrissant de sa manne, faisant jaillir l’eau du rocher, le soutenant par ses nombreuses apparitions et par ses miracles, — il nous montre clairement combien il aime pour nous la solitude, qui nous permet de vaquer plus purement à la prière.

C’est encore l’amour de la solitude qu’il dépeint et qu’il recommande sous la figure mystique de l’âne sauvage, quand, parlant au saint homme Job, il dit : c Qui a renvoyé en liberté l’âne sauvage ? qui a délié ses liens ? qui lui a donné une retraite dans le désert, une tente dans une terre propre à le nourrir ? Il méprise la foule des villes, il n’entend pas les cris du créancier, il ne voit que les montagnes de ses pâturages, il ne parcourt que des plaines verdoyantes. » Ce qui veut dire : qui a fait cela, si ce n’est moi ? L’âne sauvage, en effet, que nous appelons âne des bois, c’est le moine qui, affranchi des liens du siècle, s’est-transporté dans le calme et la liberté de la vie solitaire, fuyant le monde et n’y voulant pas rester. 11 habite une terre de pâturages, parce que l’abstinence a iriaigri et

desséché ses mem- bres. Il n’entend pas les cris du ciéancier, mais seulement sa voix, parce qu’il n’accorde à son ventre rien de superflu et se règle strictement sur le nécessaire. Est-il, en effet, un créancier aussi importun, un créancier qui se présente tous les jours aussi régulièrement que le ventre ? Et il ne crie jamais, c’est-à-dire il ne fait jamais de demaudes immodérées que pour une nourriture superflue ou délicate, — demandes auxquelles il ne faut LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

253

point entendre. Les montagnes couvertes de pâturages sont les vies ou les doctrirtes des saints Pères dont la lecture et la méditation réparent nos forces ; les prairies sont les écrits qui conduisent à la vie céleste, et dont la fraîcheur ne saurait se flétrir.

C’est vers la solitude aussi que saint Jérôme nous pousse, quand il écrit au moine Héliodore : « Cherchez le sens du nom de moine, c’est-à-dire de votre nom. Que faites-vous dans la foule, vous qui êtes solitaire ? » Le même Père, faisant la distinction de notre état et de celui des clercs, écrit en ces termes au prêtre Paul : « Si vous voulez exercer les fonctions de prêtre, si le ministère ou plutôt le fardeau de l’épiscopat a pour vous des charmes, vivez dans les villes et dans les châteaux, et faites votre salut en tâchant de sauver les autres. Si, ainsi que vous le dites, vous désir, z être moine, c’est-à-dire solitaire, que faites-vous dans les villes, qui ne sont pas la de- meure des solitaires, mais celle de la foule ?… Chaque établissement a ses chefs. Pour en venir

au nôtre, il faut que les évêques et les prêtres prennent pour exemple les Apôtres et les hommes apostoliques, et qu'ayant leur rang, ils s'efforcent d'avoir aussi leur vertu. Quant à' nous, prenons comme mo- dèles les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire, et, pour en revenir au texte de l'Écriture, que nos chefs soient Élie, Elisée, les enfants des pro- phètes, lesquels demeuraient dans les champs et dans la solitude, et s'éle- vaient des demeures au delà des rives du Jourdain : parmi eux sont les enfants de Rechab, qui ne buvaient ni vin, ni cidre, qui demeuraient soas des tentes, et dont Dieu lui-même fait l'éloge par la bouche de Jcrémie, en leur promettant qu'il y aura quelqu'un de leur lignée dans le ministère du Seigneur. »

Donc nous aussi, si nous voulons demeurer dans le ministère du Seigneur et être toujours prêts à le servir, dressons-nous des tentes dans la solitude. Que la foule n'ébranle pas le lit de notre repos ; qu'elle ne porte pas dans notre tranquillité le trouble, qu'elle ne nous induise pas en tentation, qu'elle n'arrache pas notre esprit à notre profession sainte. Inspiré par le Seigneur, saint Arsène a donné, pour tous, un exemple frappant et propre à inviter à cette tranquillité de la vie libre et solitaire. En effet, il est écrit : « L'abbé Arsène étant encore dans le palais, adressa à Dieu celte prière : Seigneur, conduisez-moi dans le chemin du salut ; et une voix se fit enten- dre, qui lui dit : Arsène, fuis les hommes et tu seras sauvé. » Et plus loin : « Arsène, fuyant le siècle, embrassa la vie monastique, et adressa à Dieu la même prière : Seigneur, conduisez-moi dans la voie

du salut. Et il entendit une voix qui lui dit : Arsène, fuis, tais-toi et livre-toi au repos de la con- templation : c'est le moyen de commencer à ne plus pécher. » Pourvu de cette seule règle par le précepte du Seigneur, Arsène se tint loin des hom- mes ; bien plus, il les tint loin de lui. Uu jour que son archevêque était venu pour le voir avec un magistrat, et qu'ils le priaient l'un et l'autre de les édifier par quelques discours, il leur répondit : « Et si je vous dis LETTRES D'ÀBÉLÀRD ET D'HÉLOÏSE.

255

quelque chose, l'observerez-vous ? » Ils lui promirent qu'ils l'observeraient fidèlement. Et il leur dit : « Partout où vous entendrez dire que se trouve Arsène, n'approchez pas. » L'archevêque, dans une autre visite qu'il lui fit, envoya d'abord savoir s'il lui ouvrirait, et il lui fit cette réponse : « Si vous venez, je vous ouvrirai ; mais si je vous ouvre, il faudra que j'ouvre à tout le monde, et dès lors je ne pourrai plus rester ici. » L'archevêque, à cette réponse, dit : « Si je fais un pas de plus et que j'aille le trouver, je ne pourrai plus revenir voir ce saint homme. » Arsène dit aussi à une dame romaine attirée par sa sainteté : « Comment avez-vous osé risquer un si grand voyage ? Ignorez-vous que vous êtes femme et que vous ne devez pas sortir ? Vous avez voulu pouvoir dire aux autres femmes, de retour à Rome, que vous avez vu Arsène, et la mer sera couverte de femmes qui viendront le voir. » Celle-ci repartit : « si le Seigneur veut que je retourne à Rome, je ne laisserai venir qui que ce soit ; ce que je vous demande, c'est de prier pour

moi et de vous souvenir toujours de moi. » Alors il lui dit : « je prie le Seigneur qu'il efface votre souvenir de mon cœur. » A ces mots, elle sortit toute troublée. L'abbé Marc lui ayant demandé pourquoi il fuyait les hom- mes : a le Seigneur sait, dit-il, que je les aime ; mais je ne saurais être à la fois avec Dieu et avec les hommes. »'

Les saints Pères avaient, pour le commerce et la fréquentation des hom- mes, une telle horreur, que quelques-uns d'entre eux, afin de pouvoir les tenir complètement à l'écart, feignaient la folie, et, chose inouïe, affichaient l'hérésie. Il n'y a qu'à lire, parmi les vies des Pères, celle de l'abbé Simon ; on verra comment il se prépara à la visite des magistrats de sa province ; il se couvrit d'un sac, et, prenant dans sa main du pain et du fromage, il s'assit à l'entrée de sa cellule et se mit à manger. On peut lire aussi le trait de cet anachorète qui, ayant appris qu'un certain nombre de personnes ve- naient vers lui avec des lampes, « se dépouilla de tous ses vêtements, les jeta dans le fleuve, et debout, tout nu, se mit à les laver. * Celui qui le servait, honteux à cette vue, dit aux visiteurs : « Allez-vous-en ; notre vieil- lard a perdu le sens. » Et revenant à lui, il lui dit : « Pourquoi avez-vous agi ainsi, mon père ? Tous ceux qui vous ont vu ont dit : il est possédé du démon, i — « C'est précisément ce que je désirais leur entendre dire, » répondit-il.

On pourra lire encore que l'abbé Moïse, pour éviter la visite du magistrat de sa province, se leva et s'enfuit dans un marais, et que ce magistrat, ac- compagné de son

escorte, l’ayant un jour rencontré et lui disant : « Vieil- lard, ou est la cellule de l’abbé Moïse, » il lui répondit : c Pourquoi vouloir le chercher ? c’est un fou et un hérétique. » Que dire de l’abbé Pasteur, qui ne se laissa pas voir par le juge de sa province, pour délivrer de prison le fils de sa sœur qui l’en suppliait ? Ainsi, tandis que les puissants du siècle cherchent avec un pieux respect à voir les saints, les saints s’étudient, sans respect, à les écarter loin d’eux. LETTRES D’ABEURD ET D’HÉLOlSE.

257

Mais, pour vous faire connaître la vertu de votre sexe sur ce point, qui pourrait suffire à louer, comme elle le mérite, cette vierge qui se refusa à la visite de saint Martin lui-même, pour ne pas interrompre sa contempla- tion ? Saint Jérôme dit, à ce sujet, dans sa lettre au moine Oceanus : « Dans la vie de saint Martin, écrite par Sulpice, nous lisons que ce saint désirant saluer au passage une vierge renommée pour sa conduite et sa chasteté, elle ne le voulut pas ; mais qu’elle se borna à lui envoyer un petit présent, et que, regardant par la fenêtre, elle dit au saint homme : mon père, priez là où vous êtes, je n’ai jamais reçu la visite d’aucun homme. A ces mots, saint Martin rendit grâces au ciel de ce que, grâce à de telles mœurs, elle avait conservé sa chasteté. Puis il la bénit et se retira pl ?in de joie. » Cette femme, qui dédaignait ou qui craignait de quitter le lit de sa contemplation, était vraiment prête à répondre à un ami frappant à sa porte : « J’ai lavé mes pieds, puis-je les salir ? »

Si les évéques ou les prélats de noire siècle eussent subi de la part d’Ar- sène ou de cette vierge un tel refus, de quelle injure ne se seraient-ils pas crus atteints ?Qu’ils rougissent de tels exemples les moines, s’il s’en trouve encore dans le dés >rt, qui se réjouissent de la visite des évéques, qui bâtissent des maisons pour les y recevoir, qui non seulement ne fuient pas la visite des puissants du siècle que suit la foule, ou autour desquels la foule afflue, mais qui les appellent ; qui, sous prétexte des devoirs de l’hospitalité, multiplient autour d’eux les demeures, et, dans la solitude qu’ils ont cherchée, créent une cité.

C’est assurément par une machination du rusé tentateur, notre premier ennemi, que presque tous les anciens monastères, qui avaient d’abord été bâtis dans la solitude pour éviter le commerce des hommes, ont plus tard, par suite du refroidissement du zèle religieux, reçu des hommes, recueilli des troupeaux de serviteurs et de servantes, vu s’élever de grandes villes sur des emplacements choisis pour la retraite, et sont revenus au siècle, ou, pour mieux dire, ont attiré le siècle à eux. En se jetant dans les embarras de mille misères, eu se liant servilement à la domination des puissances spi- rituelles et temporelles, les moines, dans leur désir de mener une vie oisive et de vivre du produit du travail d’autrui, les moines, c’est-à-dire les soli- taires, ont perdu à la fois leur nom et leur caractère. Et tels sont souvent les ennuis qui les assiègent, que, tandis qu’ils cherchent à défendre les biens de ceux qui relèvent d’eux, ils perdent leurs propres biens.

Plus d’une fois même leurs monastères ont péri dans le feu de l’incendie qui dévorait les maisons voisines, sans que ce châtiment du ciel ait même mis un fiein à leur ambition.

Ceux qui, ne pouvant supporter à aucun degré l’assujettissement de la vie monastique, se répandent par groupes de deux ou de trois, ou seuls, dans les villages, les bourgs, les villes, pour vivre sans être soumis à aucune règle, sont inférieurs aux séculiers, par cela seul qu’ils sont infidèles à leur institut.

17 LETTRES D’ABÉLÀRD ET D’HÉLOlSE.

250

Par un abus des mots et des choses, ils appellent obédiences les maisons qu’ils habitent et où Ton n’est astreint à aucune règle, où Ton n’obéit qu’aux appétits de la chair, où, demeurant avec ses proches et ses amis, ou fait ce que l’on veut d’autant plus librement qu’on a moins à craindre de sa conscience. El, certes, il n’est pas douteux que ce qui, chez les au- tres, serait faute vénielle, devient chez ces apostats éhontés un excès crimi- nel. Évitez, je ne dis pas seulement de suivre de tels modèles, mais même de les connaître.

La solitude est d’autant plus utile à la faiblesse de votre sexe, qu’on y est moins exposé aux assauts des tentations de la chair, et que les sens y ont moins de chances de s’égarer vers les choses de la matière. « Celui qui vit dans le repos et la solitude, dit saint Antoine, est soustrait à trois sortes de combats : celui de l’ouïe, celui de la parole et celui de la

vue ; il n’en a plus qu’un à soutenir, celui du cœur. » Le grand docteur de l’Église, saint Jé- rôme, considérant ces avaulages et tous ceux qu’offre encore le désert, exhortait vivement le moine Iléliodore à se les assurer. « 0 solitude qui jouis du commerce de Dieu, disait-il ! Que faites-vous dans le monde, mon frère, vous qui êtes au-dessus du monde ? »

V. Maintenant que nous avons traité des lieux où doivent être construits les monastères, montrons quelle doit être leur position. En bâtissant un monastère, il faut, comme saint Benoit l’a prévu, que dans l’intérieur se trouve, autant qu’il est possible, tout ce qui est nécessaire à la vie des monastères, c’est-à-dire un jardin, de l’eau, un moulin, une bluteiïe et un four, et des endroits où les sœurs puissent accomplir leur ménage quotidieu afin d’éviter toute occasion de sortie.

VI. Ainsi que dans les camps des armées du siècle, dans les camps des armées du Seigneur, c’est-à-dire dans les communautés monastiques, il faut qu’il y ait des chefs qui commandent aux autres. Dans les armées du siècle, un seul général commande & tous ; tout se fait sur un signe de sa volonté. Il distribue à chacun sa tâohe, en raison de la quantité des troupes et de la diversité des services ; il en prépose quelques-uns à des commande- ments soumis à sa souveraineté, avec charge de diriger les différents corps et de surveiller les services. Il faut qu’il en soit de même dans les monastères ; c’est-à- dire qu’une seule supérieure ait l’autorité suprême ; que toutes les autres fas- sent tout par

sentiment d’obéissanceet sur un ordre de sa volonté ; que nulle ne se mette en tête de lui résister en quoi que ce soit, ni même de murmurer con- tre ses commandements ; car il n’est pas de communauté humaine, pas de fa- mille, si peu nombreuse qu’elle soit, qui puisse se soutenir et durer, si l’u- nité n’y règne, si la direction suprême ne repose entre les mains d’un seul. Aussi l’Arche, qui représente la figure de l’Église, finissait-elle par une lar- geur d’une seule coudée, bien qu’elle en eût plusieurs tant en long qu’en large. Et il est écrit dans les Proverbes : « les princes se sont multipliés à LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÊLOlSE.

361

cause des péchés de la terre. » C’est ainsi qu’après la mort d’Alexandre, les rois se multiplièrent avec les vices ; ainsi encore que Rome, livrée à plu- sieurs maîtres, ne put conserver la concorde ; ce qui a fait dire au poète Lu- cain, dans son premier livre : « c’est toi, Rome, qui as été cause de tes maux, en te donnant à trois maîtres : toujours les pactes de la puissance partagée ont eu une issue funeste ; » et quelques vers plus bas : « tant que la terre soutiendra les mers et l’air la terre, que les soleils éternels accom- pliront leurs révolutions, que la nuit succédera au jour dans le ciel en traversant les mêmes constellations, jamais la bonne foi n’existera entre ceux qui se sont partagé l’empire, et tout pouvoir sera jaloux de son rival. »

Tels étaient, assurément, ces disciples que le saint abbé Fronton était parvenu à réunir jusqu’au nombre de soixante-dix dans la ville où il était né, non sans s’acquérir pour lui-

même de grandes grâces tant aux yeux de Pieu qu'aux yeux des hommes, et qui, ayant abandonné le monastère de la ville ainsi que tout ce qu'il possédait dans la ville, les entraîna dépouillés de tout dans le désert. Bientôt, de même que jadis le peuple d'Israël se plaignait que Moïse les eût tirés d'Egypte et leur eût fait laisser toutes les ressources qu'ils trouvaient dans l'abondance des animaux et dans la ri- chesse de la terre, pour les emmener dans le désert, ceux-ci disaient, en murmurant : « la chasteté ne règne-t-elle que dans les déserts, et ne sau- rait-elle exister dans les villes ? Pourquoi ne pas revenir dans la ville dont nous ne sommes sortis que pour un temps ? Dieu n'exaucera-t-il nos prières que dans le désert ? Qui pourrait vivre de la nourriture des anges ? Qui pourrait se féliciter d'avoir pour société les animaux sauvages et les bêtes féroces ? Y a-t-il rien qui nous enchaîne ici de force ? Pourquoi ne pas re- tourner bénir le Seigneur dans le lieu où nous sommes nés ? »

C'est pour cette raison que l'Apôtre Jacques nous donne ce conseil : « mes frères, gardez-vous de vous donner plusieurs maîtres ; sachez que c'est vous exposera trop déjuges. • C'est ce qui fait dire aussi à saint Jérôme, dans l'in- struction qu'il adresse au moine Ruslicus sur la conduite de la vie : i aucun art ne s'apprend sans maître ; les animaux mêmes et les bêtes féroces suivent le chef du troupeau ; chez les abeilles, il en est une qui marche devant, et toutes les autres suivent ; les grues volent en bon ordre, suivant l'une d'elles qui les conduit. 11 n'y a qu'un seul empereur, un seul magistrat pour chaque province. Rome,

au moment même de sa fondation, ne put avoir pour rois les deux frères, à la fois, et elle fut consacrée par un parricide. Ésaù et Jacob se firent la guerre dans le sein de Rébecca. Chaque évéque, chaque archiprètre, chaque archidiacre, tous les ordres ecclésiastiques ont leur supérieur. Dans un navire, il n'y a qu'un pilote ; dans une maison, qu'un maître. Une ar- mée, quelque nombreuse qu'elle soit, se règle sur les ordres d'un seul. Tous ces exemples démontrent qu'il ne faut pas vous conduire d'après votre volonté, mais que vous devez, d'accord avec un certain nombre de frères, vi- vre dans un couvent sous la direction d'un seul père. » LETTRES D'ADtLARD ET D'HÉLOlSE. 963

Afin donc de pouvoir conserver la concorde en toutes choses, il convient qu'il y ait une seule supérieure, à qui toutes les autres obéissent en tout. Au-dessous d'elle, et selon qu'elle l'aura elle-même décidé, quelques autres seront établies pour remplir certaines fonctions ; elles dirigeront les minis- tères dont elle les chargera, dans la mesure qu'elle déterminera ; ce seront comme autant de chefs et de conseils dans l'armée du Seigneur ; les autres formeront le corps de l'armée, les soldats qui, s'en remettant à leurs chefs de la direction, combattront librement contre le démon et ses satellites,

Or, pour toute l'administration du monastère nous croyons qu'il faut sept maîtresses, autant et pas plus : la portière, la cellérière, la robière, l'infirmière, une chantre, une sacristine, enfin une diaconesse, qu'on nomme

aujourd’hui abbesse. Dans ce camp donc, qui renferme, pour ainsi parler, une milice divine, ainsi qu’il est dit : « la vie de l’homme sur terre est une vie de combat ; » et ailleurs : a elle est terrible comme une armée rangée en bataille, » — la diaconesse lient la place du général en chef à laquelle tout le monde obéit en tout. Les six autres sœurs appelées officié- res,qui commandent sous elle, ont rang de chefs ou de consuls. Toutes les autres religieuses, que nous appelerons cloîtrières, sont les soldats qui ac- complissent le service divin. Quant aux sœurs converses qui, en renonçant an monde, ont fait vœu d’obéissance aux religieuses, semblables aux hom- mes de pied, elles tiennent, sous un habit de religion qui n’est pas l’habit monastique, le rang inférieur.

VU. Il me reste maintenant, Dieu aidant, à déterminer le caractère de chacun des grades de cette milice, afin qu’elle soit véritablement une ar- mée rangée en bataille. Commençant, comme on dit, par la tète, qui est la diaconesse, examinons d’abord ce que doit être celle par qui tout doit être réglé. L’Apôtre saint Paul, dans la lettre à Timothée que nous avons précé- demment citée, indique expressément combien sa sainteté doit être supé- rieure et éprouvée, quand il dit : « qu’on choisisse une veuve qui ne compte pas moins de soixante ans, qui n’ait eu qu’un mari, dont on puisse rendre le témoignage qu’elle a fait de bonnes œuvres, élevé des enfants, donné l’hos- pitalité , lavé les pieds des saints, assisté les malheureux, accompli toute espèce de bien ; quant aux jeunes veuves, il faut les éviter. »

Et plus haut, en réglant la vie des diacres, il avait dit, au sujet des diaconesses : « que les femmes soient également chastes, point médisantes, sobres, fidèles en toutes choses. » Quelle est la raison, quel est le motif de toutes ces exigences ? Nous l'avons, je pense, suffisamment démontré dans notre lettre précédente ; nous avons surtout assez expliqué pourquoi l'Apôtre veut qu'elles u'aient eu qu'un seul mari et qu'elles soient d'un âge avancé.

Aussi ne sommes-nous pas peu surpris que l'Église ait laissé s'invété- rer la dangereuse coutume de choisir des filles plutôt que des veuves, si bien que ce sont les jeunes qui commandent aux vieilles. Et cependant LETTRES D'ABÉLARD ET D*HÉLOlSE.

265

l'Ecclésiaste dit : a malheur à toi, terre dont le roi est un enfant ; » et nous sommes tous du sentiment du saint homme Job : « dans les an- ciens est la sagesse» la prudence est le fruit du temps. » D'où il est écrit dans les Proverbes : a la vieillesse est une couronne d'honneur qui se trouve dans les voies de la justice ; » et dans l'Ecclésiaste : « que la justice est belle, entre les mains de la vieillesse ! qu'il est beau pour la jeunesse de prendre conseil des vieillards ! que la sagesse sied bien aux personnes avan- cées en âge ; l'intelligence et le conseil, à celles qui sont élevées en gloire ! Une grande expérience est la couronne des vieillards, et leur gloire, c'est la crainte de Dieu. » Et encore : « parlez, vous qui êtes plus âgé ; quant à vous, jeune homme, c'est votre rôle, même dans votre

propre cause, de ne vous décider à parler que lorsqu'il y a nécessité de le faire. Vous interroge-t-on deux fois ? que votre réponse soit brève ; paraissez ignorant en beaucoup de choses ; écoutez en silence et instruisez-vous. Au milieu des grands, n'ayez point de présomption, et là où sont des vieillards, ne parlez pas beaucoup. » De là vient que les prêtres qui, dans l'Église commandent au peuple, sont appelés vieillards, afin que leur nom même indique ce qu'ils doivent être. Et ceux qui ont écrit les Vies des Saints appelaient vieillards ceux que nous appelons aujourd'hui abbés.

11 faut donc, dans l'élection et la consécration d'une diaconesse, prendre toutes ses mesures pour suivre le conseil de l'Apôtre, et la choisir dans des conditions telles, que, par sa vie et ses lumières, elle puisse commander aux autres ; que son âge garantisse la maturité de ses mœurs ; qu'elle se soit rendue, par son obéissance, digne de commander ; qu'elle ait appris la règle par la pratique plutôt que dans les livres, et qu'elle la connaisse à fond. Si elle n'est pas lettrée, qu'elle sache bien qu'elle n'a point à présider des discussions philosophiques et des entretiens dialectiques, mais qu'elle doit simplement se conformer à la pratique de la règle et donner l'exemple des œuvres, ainsi qu'il est écrit au sujet du Seigneur, c qui commença à faire et à enseigner ; » à faire d'abord, et ensuite à enseigner, parce que la science de l'œuvre est meilleure et plus parfaite que celle du discours, celle des faits meilleure que celle des paroles. C'est un point qu'il faut bien observer ;

l’abbé Ipitius le recommande. « Le vrai sage, dit-il, est celui qui enseigne par ses actes, non par ses paroles. » Et sur ce point, il donne force et confiance.

Remarquons aussi le raisonnement par lequel saint Augustin confondit les philosophes qui se riaient, sans doute, des leçons d’un ignorant et d’un homme illettré. « Répondez-moi, leur disait-il : lequel vaut le mieux, du bon sens ou de l’instruction ? Est-ce le bon sens qui procède de l’instruc- tion, ou l’instruction qui procède du bon sens ? Kt ceux-ci reconnaissant que le bon sens est le père et le créateur de l’instruction : « celui dont le sens est sain, dit-il, n’a donc pas besoin de chercher l’instruction. » Écou- tons encore l’Apôtre, et que ses paroles nous fortifient dans le Seigneur : LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÈLOlSE.

267

a Dieu n’a-t-il pas rendu insensée la sagesse du monde ? » et ailleurs : « Dieu a choisi ce qu’il y avait de moins sage dans le monde pour confondre les sages ; Dieu a choisi les faibles pour confondre les forts ; Dieu a choisi les vils et les méprisables, pour que ce qui n’est rien ruine tout ce qui se croit quelque chose, en sorte qu’aucun homme ne puisse se glorifier devant lui. » En effet, le royaume de Dieu n’est pas, ainsi qu’il le dit ensuite, dans les paroles, mais dans la vertu.

Que si, pour s’éclairer davantage sur certains points, la diaconesse croit devoir recourir à l’Écriture, qu’elle ne rougisse pas de s’adresser aux gens instruits et de s’instruire ; que, loin de dédaigner les leçons de la science,

elle les reçoive, au contraire, avec un pieux empressement. Le prince des Apô- tres lui-même ne reçut-il pas avec humilité la réprimande publique de saint Paul, apôtre comme lui ? Ainsi que l'a remarqué saint Benoît, souvent c'est tu plus jeune que le Seigneur révèle ce qui vaut le mieux.

Vais pour mieux entrer dans les vues du Seigneur, telles que l'Apôtre les a exposées plus haut, que ce ne soit jamais qu'à la dernière extrémité et par des raisons pressantes que l'on fasse choix des femmes de haute nais- sance ou de grande fortune. Confiantes dans leurs titres, elles sont d'ordi- naire glorieuses, présomptueuses, superbes. C'est surtout lorsqu'elles sont pauvres, que leur autorité est funeste au monastère. Alors, en effet, il faut craindre que le voisinage de leur famille ne les rende plus présomptueuses ; qu'il ne devienne par les visites une charge ou une importunité pour lo couvent ; qu'il ne fasse porter atteinte aux règles de l'institut et n'expose la communauté au mépris des autres communautés, suivant le proverbe : « Tout prophète est honoré, si ce n'est dans sou pays. »

Saint Jérôme avait bien prévu ces inconvénients, quand, dans sa lettre à Héliodore, après avoir énuméré tout ce qui nuit aux hommes qui restent dans leur pays, il ajoute : « De ce calcul il résulte donc qu'un moine ne saurait être parfait dans son pays ; or, c'est un péché que de ne vouloir pas être parfait. » Quel scandale, que celle qui préside aux devoirs de la reli- gion soit la plus tiède à les remplir ? A celles qui sont en sous-ordre, il suf- fit de faire preuve des vertus de

leur état : une supérieure doit être un exemplaire éminent de toutes les vertus. Il faut qu'elle enseigne par son exemple tout ce qu'elle recommande par ses paroles, de peur que ses dis- cours ne soient eu contradiction avec sa conduite ; qu'elle veille à ne point détruire par ses actions l'édifice bâti par ses paroles, et à ne pas se retirer des lèvres, pour ainsi dire, le droit de réprimander ; car, comment ne pas rougir de reprendre en autrui ce qu'elle aurait fait elle-même ?

C'est dans la crainte d'une telle inconséquence, que le Psalmistc adres- sait au Seigneur cette prière « N'ôtez jamais, en quoi que ce soit, la vérité de ma bouche. » Il ne connaissait pas de punition plus grave de la part du Seigneur, ainsi qu'il le rapporte lui-même ailleurs. « Le Seigneur dit au LETTRES D'ABÉLARD ET D'UÉLOlSE,

369

«pécheur : pourquoi racontes-tu ma justice ? pourquoi t'arroges-tu le droit de publier mon alliance, toi qui hais ma discipline et qui as rejeté mes pa- roles loin de toi ? » L'Apôtre, craignant d'encourir le même reproche, di- sait : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur d'être ré- prouvé moi-même, après avoir réprouvé les autres. » En effet, quand on méprise la conduite de quelqu'un, on en vient vite à mépriser ses préceptes et ses leçons ; et si Ton est atteint soi-même du mal que l'on doit guérir, le malade ne manque pas de vous dire : « Médecin, guéris-toi toi-même. »

Que celui-là donc qui doit commander dans l'Église songe à la ruine que cause sa chute, puisque du même coup il précipite dans l'abîme tous ceux qui se trouvent au-dessous de lui. « Celui, dit la Vérité, qui violera le moindre de mes commandements, et qui apprendra aux autres à le faire, sera appelé le denûer dans le royaume des cieux. » Or, on viole les com- mandements de Dieu, quand on agit contre ses préceptes, et quand, cor- rompant les autres par son exemple, on devient dans la chaire un, maître de pestilence. Si donc celui qui se conduit de la sorte doit être relégué au der- nier rang dans le royaume des cieux, quel sera le rang du supérieur à la négligence duquel le Seigneur demandera compte i :on-seulement de son âme, mais de toutes celles qu'il avait à diriger ? C'est à ce sujet que la Sagesse fait ces judicieuses remarques : « Le pouvoir vous a été donné par Dieu, la vertu par le Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et sondera vos cœurs, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous avez mal jugé et sans observer les lois de la justice. Il apparaîtra même soudain devant vous dans sa rigueur, son jugement étant très-sévère à l'égard de ceux qui sont les chefs. C'est au petit seul qu'est accordée sa miséricorde : aux grands sont réservés de grands supplices ; les forts sont menacés des peines les plus fortes. •

A chacun il suffit de veiller aux péchés de son âme ; le supérieur encourt la mort pour le péché d'autrui. Les dettes augmentent en raison des dons, et plus on a reçu, plus on nous demande. Les proverbes nous avertissent de nous tenir

en garde contre ce grave péril, dans ce passage : « Mon fils, si vous avez répondu pour votre ami, vous avez engagé votre main à un étran- ger ; vous vous êtes mis, par vos propres paroles, dans le filet, vous vous êtes enchaîné par vos propres discours. Faites donc ce que je vous dis, mon fils, et délivrez-vous vous-même, parce que vous êtes tombé dans les mains de votre prochain. Courez de tous côtés, hâtez-vous et réveillez-vous ; ne permettez pas à vos yeux de dormir ni à vos paupières de reposer. » Or nous nous rendons caution pour un ami, lorsque noire chanté reçoit quel- qu'un dans une communauté. Nous lui promettons vigilance, comme il nous promet obéissance ; nous lui engageons notre main, lorsque nous nous portons forts de consacrer notre sollicitude et nos soins à son salut ; et par là, nous tombons alors dans ses mains, en ce sens que, si nous ne nous teLETTRES D'ABÉLARD ET D'HÈLOlSE.

271

doqs en garde contre lui, il deviendra le meurtrier de notre âme. C'est contre ce danger qu'est donné le conseil exprimé dans cette conclusion : « Gourez de tous côtés, hâtez-vous… » Il faut donc, à l'exemple d'un géné- ral prévoyant et infatigable, nous porter sans cesse çà et là, faire la ronde autour du camp, avoir l'œil partout, de peur que, par quelque négligence, l'accès du camp ne soit ouvert à celui qui, semblable au lion, rôde tout au- tour, cherchant qui il dévorera. Il faut qu'une prieure connaisse avant tout le monde les maux de sa maison, afin d'y porter remède

avant que les autres en soient instruits et que les exemples les entraînent. Qu'elle prenne garde d'encourir le reproche que saint Jérôme fait aux imprévoyants et aux paresseux : « D'ordinaire nous sommes toujours instruits les derniers de ce qui se passe de mal dans notre maison, et nous ignorons les défauts de nos femmes et de nos enfants, quand déjà les autres les chantent. » Qu'une su- périeure ait donc toujours l'œil sur sa communauté ; qu'elle sache qu'elle a sous sa garde et des corps et des âmes.

La garde des corps lui est recommandée par ces paroles de l'Ecclésia ste : i Vous avez des filles, conservez leur corps, et ne leur montrez pas un vi- sage trop gai ; » et ailleurs : <t La fille du père est cachée ; sa vigilance et sa tendresse lui ôtent le sommeil, car il craint que sa fille ne soit souillée. » En effet, nous souillons nos corps, non-seulement par le commerce de la chair, mais par tout ce que nous commettons de contraire à la décence, tant par la langue que par tout autre partie dont nous abusons pour quelque satisfaction de vanité, ainsi qu'il est écrit : « La mort entre par nos fenê- tres, » c'est-à-dire le péché trouve accès dans notre âme par les cinq sens. Et est-il une mort plus terrible, est-il une garde plus dangereuse que celle des âmes ? g Ne craignez pas, dit la Yérité, ceux qui tuent le corps et qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme. » D'après ce conseil, qui ne craindra la mort du corps plus que celle de l'âme ? Qui ne se gardera du glaive plus que du mensonge ? Et cependant, il est écrit ; « La bouche qui ment tue l'âme. •

En effet, quoi de plus facile à faire périr que l’âme ? Quelle flèche peut être fabriquée aussi vite que le péché ? Qui est seulement capable de se ga- rantir de sa pensée ? E»t-il quelqu’un qui soit de force à prévenir ses pro- pres péchés, bien loin de prévenir ceux d’autrui ? Quel pasteur temporel pourrait garder contre des loups spirituels des brebis spirituelles, un trou- peau invisible contre un ennemi invisible ? Peut-on ne pas craindre un ra- visseur qui ne cesse de rôder, qu’aucun retranchement ne saurait éloi- gner , aucune épée tuer ni même atteindre, qui est toujours là tendant ses pièges, et qui s’attache surtout à persécuter les religieux, suivant la parole d’Habacuc : i ses viandes sont choisies ? » Aussi l’apôtre saint Pierre nous exhorte-t-il à nous lieu défendre. « Votre ennemi, dit-il, c’est le démon qui, comme un lion rugissant, rôde cherchant celui qu’il dévo- rera. » Quelle ferme espérance il a de nous dévorer, le Seigneur lui-même l’a appris au saint homme Job. o II engloutira un fleuve, dit-il, et il n’en LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÊLOÏSE.

273

sera pas étonné ; il a la confiance que le Jourdain passerait par sa bouche. » Et que ne se ferait-il pas fort d’attaquer, celui qui a osé attaquer le Seigneur lui-même ? qui, dès le Paradis, a réduit en esclavage nos premiers pères, et qui a enlevé à la compagnie des apôtres celui-là même que le Seigneur avait choisi ? Quel lieu serait assez sûr contre lui, quelles barrières ne fran- chirait-il pus ? Est-il quelqu’un qui puisse se garder de ses embûches, résis- ter à

ses assauts ? C’est lui qui, ébranlant d’un seul coup les quatre coins de la maison, a écrasé et anéanti sous ses ruines les fils et les filles du saint homme. Que pourra contre lui le sexe faible ? Et cependant qui doit plus que les femmes craindre ses séductions ? Car c’est la femme qu’il a séduite la première ; c’est par elle qu’il a séduit l’homme et réduit en esclavage toute leur postérité ! Le désir d’un plus grand bien a privé la femme d’un plus petit qu’elle possédait. C’est par cette même ruse qu’aujourd’hui encore il séduira une femme, en lui faisant désirer de commander plutôt que d’obéir, et en lui suggérant des vues d’ambition ou de gloire. Mais les effets des sentiments en mettent les causes dans leur jour. Si une supérieure vit plus délicatement qu’une religieuse, ou si elle se permet quelque chose de plus que le nécessaire, il n’est pas douteux que c’est par concupiscence qu’elle s’est laissée choisir. Si elle recherche des ornements d’un plus grand prix que ceux qu’elle avait auparavant, c’est qu’elle a le cœur gonflé d’orgueil. Ce qu’elle était au fond du cœur, les faits le feront éclater. Sa di- gnité nouvelle révélera si les sentiments qu’elle étalait étaient feinte ou vertu. Il faut qu’on soit obligé de la pousser à la prélaturc plutôt qu’elle n’y vienne, suivant la parole du Seigneur : « Tous ceux qui viennent sont au- tant de voleurs et de larrons. » — « Ils sont venus, » dit à son tour saint Jérôme, « parce qu’ils ne sont pas envoyés. » Mieux vaut que la dignité vienne au-devant de vous que d’aller au-devant de la dignité, c En effet, dit l’Apôtre, personne ne doit s’attribuer la dignité suprême, il n’y a que celui qui est appelé par Dieu, comme Aaron. »

Que celle qui est élue gémisse, comme si elle était conduite à la mort ; que celle qui est repoussée se ré- jouisse, comme si elle était délivrée de la mort.

Nous rougissons lorsqu'on nous dit que nous valons mieux que les autres Nais quand, comme lorsqu'il s'agit d'un choix, les paroles se changent en faits, nous sommes impudemment sans pudeur : car qui ne sait que ce sont les meilleurs auxquels il faut accorder la préférence ? Aussi saint Grégoire dit-il au XXIVe livre de ses Morales : « Il ne faut se charger de la conduite des hommes que lorsqu'on connaît l'art de les diriger par de sages avis : il ne convient donc pas que celui qui est choisi pour reprendre les autres commette les mômes fautes qu'eux. »

Toutefois, si, par une feinte modestie, opposant du bout des lèvres au choix qu'on fait de nous un refus en paroles, nous acceptons en réalité la dignité qui nous est offerte, nous ne faisons que soulever contre nous l'accu- sation que cette modet lie n'a d'autre but que de paraître plus vertueux et

plus dignes. Combien en ai-je tu, le jour de leur élection, verser des lar- mes, qui au fond du cœur étaient ravis ? Ils s'accusaient d'indignité : c'était une manière de cap 1er la faveur et le crédit des hommes ; ils connaissaient ce qui est écrit : « Le juste est le premier accusateur de lui-même ; » et, plus tard, quand accusés, l'occasion se présentait de se

démettre, ils défen- daient avec acharnement et sans vergogne celte prélalure qu'ils n'avaient acoeplée que malgré eux, de fausses larmes dans Ses yeux, et en se chargeant d'accusations qui n'étaient que trop fondées. Combien avons-nous \u de chanoines dans l'Église résister à leurs évêques, qui les pressaient d'ac- cepter les ordres sacrés, proclamer qu'ils n'étaient point dignes d'un tel miîûstère et qu'ils ne pouvaient absolument se rendre ! Élevés ensuite, bien que simples clercs, à l'épiscopat, ils n'opposaient point de résistance ou à peine. La veille, ils refusaient le diaconat pour sauver leur âme, diraient- ils, et devenus justes en une nuit, ils ne craignaient plus le lendemain les abîmes d'un grade supérieur ! C'est de ces hommes qu'il est écrit dans les Proverbes : a L'homme insensé battra des mains, lorsqu'il aura répondu pour son ami. » Car ce malheureux rit alors de ce qui devrait le faire pleu- rer, puisque, se chargeant de la direction d'aulrui, il se trouve obligé, par son engagement, à veiller sur ses inférieurs, dont il doit se faire aimer plu- tôt que craindre.

Pour écarter, autant qu'il est en nous, un tel fléau, nous interdisons ab- solument à la diaconesse de vivre plus délicatement, plus mollement qu'au- cune religieuse. Elle n'aura point d'appartements particuliers pour manger ou pour dormir ; elle fera tout en commun avec le troupeau qui lui est con- fié ; elle connaîtra d'autant mieux ses besoins qu'elle ne cessera jamais d'y veiller. Nous savons bien que saint Benoît, dans un sentiment de charité pour les pèlerins et les hôtes, avait établi une table séparée pour eux et

l’abbé. Mais cette mesure, fort respectable en elle-même, a été modifiée dans la suite par un règlement très-utile. Pour que l’abbé ne sorte pas du couvent, c’est un économe fidèle qui a été chargé de pourvoir aux besoins des pèlerins. Eu effet, c’est surtout à table que la faute est facile, et qu’il faut veiller à l’ol>servation de la règle. Certains abbés diocésains, sous prétexte de bien traiter leurs hôtes, ne songent qu’à se bien traiter eux-mêmes. De là les soupçons qu’excite leur absence et les murmures qu’elle soulève. Plus la vie d’un prélat est secrète, moins il a d’autorité. fit puis toute privation est supportable quand on voit tout le monde la partager, et surtout les supé- rieurs. Caton lui-même nous l’enseigne : comme lui, l’armée souffrait de la soif ; on lui offrit un peu d’eau, il la refusa, la versa à terre, et tout le monde fut satisfait.

Puis donc que la sobriété est particulièrement nécessaire aux supérieurs, ils doivent vivre avec d’autant plus de simplicité que leur exemple sert de règle aux autres. Pour ne point tirer vanité du don que Dieu leur a fait, c’est-à-dire de la prélalure qui leur a été confiée, et ne s’en point faire un LETTRES D’ABÊLARD ET d’Héloïse.

277

moyen*d’insulter leurs inférieurs, qu’ils écoutent ce qui est écrit : « Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, brusquant tous les serviteurs, écrasant ceux qui tous sont soumis : car l’orgueil est également haïssable à Dieu et aux hommes. Le Seigneur renversa les sièges des superbes, et mit à leur place les doux de cœur ; ils vous ont établi leur

chef ; nu vous enor- gueillissez point ; soyez parmi eux comme l'un d'eux. » Qu'ils écoutent l'a- pôtre Timothée traçant la conduite à tenir vis-à-vis des inférieurs : « Ne maltraitez pas le vieillard, mais priez-le corn, me votre père ; traitez les jeunes gens en frères, les femmes âgées en mères, les plus jeunes en sœurs. »

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, dit le Seigneur, c'est moi qui vous ai choisi. » Tous les autres prélats sont élus par les inférieurs ; ce sont eux qui les nomment et qui les établissent, parcs qu'ils ne sont pas élevés au rang de maîtres, mais de ministres. Dieu est le seul Seigneur véritable ; seul il a le don de se choisir des serviteurs parmi ceux qui lui sont soumis. Cependant il s'est montré plus ministre que maître ; il a confondu par son exemple ses disciples qui déjà aspiraient à l'honneur du premier rang. « Les rois des peuples sont leurs maîtres, dit-il, et ceux qui ont le pouvoir sur eux sont appelés bienfaisants ; mais il n'en est pas ainsi de vous. » C'est donc imiter les rois de la terre que de prétendre à être maîtres plutôt que mi- nistres ; de vouloir se faire craindre plutôt qu'aimer, et, tout enorgueillis de l'autorité de la prélature, de rechercher lu première place à table, le premier rang dans la synagogue, les saints de la foule sur la place publi- que, d'aimer à s'entendre appeler Habbi. Pour nous empêcher de nous glorifier de ces hommages et de ces titres, pour nous inviter à rester en toute chose fidèle à l'humilité, voici ce que nous dit le Seigneur : « Ne vous laissez pas appeler Habbi, ne vous laissez pas appeler père sur terre. » En- fin pour nous

détourner de toute pensée d’orgueil, il ajo’ilc : « Celui qui s’élèvera sera abaissé. »

Il faut aussi prendre ses mesures pour que l’absence du pasteur ne com- promette pas le troupeau, et que l’observation de la règle n’en soit pas sus- pendue. Nous ordonnons donc que la diaconesse, plus occupée du soin des âmes que de celui des corps, ne sorte jamais du monastère pour vaquer aux affaires du dehors. Kl le veillera d’autant mieux aux besoins des religieuses qu’elle vivra plus assidûment au milieu d’elles, et elle sera d’autant plus respectée des hommes qu’elle se montrera à eux plus rarement, ainsi qu’il est écrit : « Éloignez-vous d’un puissant qui vous appelle ; il vous appel- lera d’autant plus. » Si les besoins du monastère exigent quelque mission, les moines ou les frères convers en seront chargés. C’es-t aux hommes de pourvoir aux nécessités des femmes. Plus la piété des femmes est grande, plus elles sont occupées de Dieu, plus elles ont besoin do recourir à l’assis- tance des hommes. C’est ainsi que l’ange avertit Joseph de prendre soin de la mère du Seigneur, qu’il ne lui fut pas cependant donné de connaître. \f> LETTRES D’ÀBÉLARD ET D’HÉLOlSE.

870

Seigueur lui-même, en mourant, assure, pour ainsi dire, à sa mère un autre 61s, charge de pourvoir à ses besoins temporels. Quel soin les apôtres aussi ont pris des saintes femmes, on le sait et nous l’avons dit ailleurs : c’est pour elles qu’ils ont institué sept diacres. Suivant ces autorités, et

confor- mément d'ailleurs aux exigences* de la nécessité, nous ordonnons que, à l'exemple des diacres, les moines et les frères convers rendent aux monas- tères des femmes tous les services qui touchent à l'extérieur ; les moines étant particulièrement employés pour le service de l'autel, les convers pour les œuvres manuelles.

Il faut donc, ainsi que nous lisons que cela avait lieu à Alexandrie sous la direction de l'évangéliste saint Marc, au temps de la primitive Église, il faut qu'il y ait des monastères de femmes et d'hommes vivant sous la même règle, et que les hommes rendent aux femmes de leur communion les ser- vices extérieurs. Alors assurément les femmes observeront bien plus fidèle- ment leur règle, si des religieux pourvoient à leurs besoins, si le même pas- teur conduit les béliers et les brebis, en sorte que le chef des hommes soit aussi le chef des femmes, suivant l'institution apostolique : « Que le chef de la femme soit l'homme, comme Jésus-Christ est le chef de l'homme, et Dieu de Jésus-Christ. » C'est ainsi que le monastère de sainte Scholastique, situé auprès de celui de son frère, était soumis à sa direction et à celle de ses religieux, qui, dans leurs fréquentes visites, apportaient des lumières et des consolations.

Saint Basile nous parle aussi, dans un endroit de sa Règle, de la sagesse de ce gouvernement. « Demande : faut-il que celui qui dirige le couvent des frères ait, indépendamment de celle qui dirige les sœurs, des entreliens d'édification avec les vierges ? — Réponse : oui,

à condition qu'on observera ce précepte de l'Apôtre : « Que tout se fasse avec ordre et saintement. » Et dans le chapitre suivant : « Demande : convient-il que celui qui dirige le couvent des frères s'entretienne fréquemment avec celle qui dirige les sœurs, quand certains frères en sont scandalisés ? — Réponse : l'Apôtre dit qu'il ne convient pas aux autres de juger ce qui est libre. 11 est bon cepen- dant d'imiter l'Apôtre dans sa conduite ; « Je ne me suis pas tervi de mon pouvoir, dit-il, de peur de porter la moindre atteinte à l'Évangile du Christ. • Autant que faire se peut, il faut donc voir rarement les sœurs, et 1rs entre- tenir brièvement. »

Le concile de Se ville tient le même langage. < D'un commun accord, dit- il, nous avons décidé que les monastères de femmes de la Bétique seront placés sous l'administration et le gouvernement des moines. C'est rendre service aux vierges consacrées à Jésus-Christ que de leur choisir des pères spirituels, qui non-seulement tiennent le gouvernail de leurs affaires, mais dont les lumières puissent les édifier. Toutefois les précautions suivantes sont recommandées aux moines. Tenus loin de toute relation privée avec les religieuses, ils n'auront pas la liberté d'approcher même jusqu'au vestibule ; LETTRES D'ABÉLARD ET DHÉLOlSE.

281

leur abbé ou celui qui le suppléera ne sera pas libre de pailer aux vierges du Seigneur en l'absence de leur supérieure ; il ne s'entretiendra jamais seul à seule avec celle-ci, mais toujours en présence de deux ou trois sœurs :

visite rare, discours bref. A Dieu ne plaise, en effet, que nous tolérions la moindre familiarité entre les moines et les vierges ! Conformément aux rites de la Règle et des Canons, nous les séparons d'elles, nous les tenons à l'écart, et nous ne leur déléguons que les soins de l'administration ; nous voulons seulement qu'un moine éprouvé soit chargé de gérer leurs biens de la ville ou des champs, surveille les constructions et pourvoie à tous les autres besoins du monastère, en sorte que les servantes du Christ, n'ayant à songer qu'au salut de leur âme, appartiennent tout entières au culte divin, et se consacrent exclusivement à leurs œuvres. — 11 importe que le moine qui sera proposé par son abbé ait l'approbation de son évéque. En retour, les religieuses feront les habits des moines dont elles attendent protection, et à qui elles devront, comme je l'ai dit, les fruits de leurs travaux en même temps qu'une utile assistance. »

Suivant donc cette sage disposition, nous voulons que les monastères de femmes soient toujours soumis à des monastères d'hommes, en sorte que les frères prennent soin des sœurs, qu'un seul abbé préside, comme un père, aux besoins des deux établissements, et qu'il n'y ait, dans le Seigneur, qu'une seule bergerie et un seul pasteur. Cette fraternité spirituelle sera d'autant plus agréable à Dieu et aux hommes qu'elle pourra, parfaite en elle- même, offrir un asile aux conversions des deux sexes, c'esl-à-dire que les religieux recevront les hommes les religieuses les femmes, et que la com- munauté pourvoira ainsi au sort de toute âme

songeant à son salut. Qui- conque voudra se convertir avec sa mère, sîKsœur, sa fille ou quelque autre dont elle a le besoin, trouvera là pleine consolation ; car les deux monastères seront unis entre eux par une charité d'autant plus grande, et d'autant plus disposés à s'assister l'un l'autre, que les personnes qui les composeront auront déjà entre elles des liens de patenté.

Mais si nous voulons que le supérieur des moines qu'on nomme abbé ait le gouvernement des religieuses, c'est eu telle sorte qu'il reconnaisse pour ses supérieures les épouses de Jésus-Christ dont il est le .'ervileur, et qu'il mette sa joie non à leur commander, mais à les servir. 11 doit être ce qu'est dans une maison roy.de l'intendant, qui ne fait pas sentir son pouvoir à sa maîtresse, et ne se pique que de jouer à son égard le rôle de providence. Il doit lui obéir sans tarder dans les choses justes ; n'entendre pas re qu'elle demande de nuisible ; régler les affaires du dehors, et ne pénétrer, que si on l'y invile, dans celles du gynécée. C'est de cette façon que nous voulons que le serviteur du Christ veille aux besoins des épouses du Christ : qu'il s'acquitte fidèlement du soin qu'il en doit prendre, traite de chaque chose avec la diaconesse, ne décide rien au sujet des servantes du Christ et de tout ce qui les concerne qu'après avoir pris son avis ; ne leur transmette ses insLETTRES D'ABELARD ET D'HÉLOÏSE. 283

tructions que par son intermédi tire, ne se risque jamais à leur parler. Toutes le* fois que la diaconesse le mandes qu'il ne se fasse pas attendre, qu'il ne tarde pas à exécuter, autant

que faire se peut, ce qu'elle lui aura demandé pour elle ou pour ses religieuses. Lorsqu'il sera appelé, qu'il ne parle jamais à la diaconesse qu'en public et en présence de personnes éprouvées ; qu'il ne s'approche pas trop d'elle, et qu'il ne la retienne pas trop longtemps. Tout ce qui concerne le costume, la nourriture, l'argent même, s'il y en a, sera réuni et conservé chez les religieuses : elles pourvoiront, de leur su- perflu, au nécessaire des frères. Les frères s'occuperont donc de tous les soins extérieurs, et les sœurs de tout ce qu'il convient à des femmes de faire a l'intérieur,c'est-à-dire découdre les habits des frères, de les laver, de pé- trir le pain, de le mettre au four et de l'en tirer cuit ; elles auront le soin du lai Lige et de tout ce qui en dépend ; elles donneront à manger aux poules et aux oies ; elles feront enfin tout ce que dos femmes peuvent faire mieux que des hommes.

Le supérieur, dès qu'il aura été établi, jurera, en présence del'évêque et des sœurs, de leur être un* fidèle économe en Jésus-Christ, et de veiller ri- goureusement à ce que leur chasteté ne reçoive aucune atteinte. Si par ha- sard, ce dont Dieu le préserve, lévèque le trouve en défaut sur quelque point, il le déposera aussitôt comme parjure. Tous les frères, en faisant leurs vœux, prêteront aussi serment aux sœurs ; ils jureront de ne les laisser souffrir en rien, et de veiller également, dans la mesure de leur pou- voir, à leur pureté charnelle. Aucun moine n'aura donc accès auprès des sœurs sans la permission du supérieur, et ne reeewa que de In main du supérieur ce qui lui sera adressé par elles. Aucune

sœur ne franchira l’en- ceinte du monastère ; tous les soins extérieurs, ainsi que nous l’avons dit, regarderont les frères : aux forts de s’occuper des travaux qui demandent de la force. D’un autre côté, aucun frère n’entrera dans l’enceinte du couvent des femmes, si ce n’est avec la permission du supérieur et de la diaconesse, et pour un motif de nécessité ou de bienséance. Celui qui enfreindra cet or- dre sera aussitôt expulsé. *

De peur cependant que les hommes n abusent de leur force pour opprimer les femmes, nous voulons qu’ils n’entreprennent rien contre la volonté de la diaconesse, et ne fussent rien qu’avec son consentement. Hommes et femmes, tous jureront obéissance à la diaconesse, en sorte que la paix soit d’autant plus solide et la concorde d’autant plus ferme, que les plus forts auront moins de pouvoir, et que les faibles, moins gênés par l’obéissance, auront moins à craindre la violence : il est certain que plus on s’humilie de- vant Dieu, plus on s’élève.

En voilà assez pour le moment sur les diaconesses ; venons maintenant aux ofiieières. LETTRES D’ABÉURD ET D’HÉLOlSE.

285

VIII. La sacristine, qui, en même temps, sera trésorière, aura soin de l’église ; elle aura la garde des clefs et de tous les objets du culte, elle recevra les offrandes, elle pourvoira aux ornements, se chargera de les faire réparer et d’en fournir de nouveaux. Ce sera à elle encore de préparer les hoslies, les Tascs sacrés, les livres et la décoration de

l’autel, les reliques, l’eucens, le luminaire, l’horloge, les cloches.

Ce sont les vierges, s’il est possible, qui feront les hosties, nettoieront le froment qui sert à les faire, et laveront les pales de l’autel. Quant aux reli- ques et aux pales des religieux, ni la sacristine, ni aucune religieuse n’aura le droit d’y toucher, à moins qu’on ne leur donne les pales à laver ; on ap- pellera et on attendra pour cela les moines ou leurs convers, et, s’il le faut, on en subordonnera pour cela à la sacristine quelques-uns qui soient dignes de les toucher : ils les prendront et les replaceront dans les armoires qu’elle aura ouvertes. 11 convient que celle qui a ainsi la garde du sanctuaire se dis- lingue far sa chasteté ; qu’elle soit, autant que possible, vierge de corps et d’âme, d’une abstinence et d’une continence éprouvées. Il est absolument in- dispensable qu’elle connaisse le comput de la lune, afin de parer l’église suivant l’ordre des temps.

La chantre aura la direction du chœur et vei]lera à la disposition des divins offices ; elle apprendra aux autres a chanter, à lire, à écrire et à dicter la musique. Elle aura aussi la garde de la bibliothèque, donnera et reprendra les livres, prendra soin des copies et des enlumiuures. Elle réglera la tenue du chœur, assignera les places, désignera celles qui devront lire ou chanter, et dressera la liste des semainières qui sera lue tous les samedis au chapitre. En vue de ces divers services, il convient donc qu’elle soit instruite et qu’elle connaisse particulièrement la musique. Sous les ordres de la diaco- nesse, elle tiendra la main à

l’observation de la règle, et, en cas d’empêche- ment, c’est elle qui la remplacera dans ses fonctions.

L’infirmière aura le soin des malades et veillera aux tentations de leur âme, comme aux besoins de leur corps. Ce que leur état de santé exi- gera, aliments, bains ou toute autre chose, elle le leur donnera. On connaît le proverbe : a Ce n’est pas pour les malades que la loi a été faite. » On ne leur refusera donc jamais de la viande, si ce n’est les vendredis, les veilles des grandes fêtes, les Quatre-Temps et le Carême ; car il faut d’autant pins les préserver du péché qu’elles doivent davantage songera leur salut. C’est alors surtout qu’il faut s’étudier à garder le silence, où l’excès n’est jamais un défaut, et se livrer à la prière, ainsi qu’il est écrit : « Mon fils, ne vous abandonnez pas vous-même dans la maladie, mais priez le Seigneur, et il aura soin de vous. Détournez-vous du péché, élevez vos mains vers lui, et LETTRES D’ADÉLARD ET D’HÉLOÏSE. 287

purifiez voire cœur de toute iniquité. » Il faut aussi que l’infirmière fasse une garde vigilante auprès des malades, qu’elle soit toujours prête à venir à leur aide, en cas de besoin ; il faut que la maison soit fournie de tout ce qui est nécessaire. Elle doit s’approvisionner de médicaments, suivant les ressources de l’endroit : ce qu’elle fera d’autant mieux qu’elle connaîtra la médecine. A elle encore appartiendra de veiller à tout ce qui touche aux pertes périodiques des sœurs. H faut qu’elle sache saigner, pour que cette opération ne nécessite l’accès d’aucun homme auprès des reli- gieuses. L’infirmière réglera encore les

heures des offices et la communion pour les malades, afin qu'elles n'en soient pas privées ; le dimanche, au moins, elles doivent communier, après préparation par la confession et la contrition dans la mesure du possible. Au sujet de l'extrême-onction, on veillera avec soin à l'observation du précepte de l'apôtre saint Jacques. Pour administrer ce sacrement à une malade désespérée, on introduira dans le monastère les deux plus vieux prêtres d'entre les moines"et le diacre ; ils apporteront avec eux les saintes huiles et feront la cérémonie de l'onction, toule la communauté y prenant part, mais séparés de la chambre de la ma- lade par une cloison. On fera de même toutes les fois qu'il sera nécessaire pour la communion. 11 faut donc que l'infirmerie soit disposée pour l'admi- nistration des sacrements, de telle sorte que les moines puissent entrer et sortir, sans voir la communauté ni en être vus.

Chaque jour, une fois au moins, la diaconesse, accompagnée de la cellé- rière, visitera les malades, comme elle ferait le Christ, afin de s'éclairer sur leurs besoins temporels ou spirituels et d'y pourvoir. Ainsi mériteront-elles d'entendre ces paroles du Seigneur : « J'étais malade et vous m'avez visité. > Que si une malade approche de sa fin et tombe dans les angoisses de l'agonie, aussitôt une de celles qui la veillent, parcourant le couvent avec la crécelle et la faisant tourner, annoncera la fin de la sœur ; alors la communauté en- tière, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, se réunira auprès de la mourante, à moins que la célébration des offices ne l'en empêche. Dans ce cas,

comme le service de Dieu doit passer avant tout, il suffira que la dia- conesse, accompagnée de quelques sœurs qu'elle choisira, fasse diligence ; lacommuuauté viendra ensuite. Celles qui auront été ainsi réunies à l'appel de la crécelle, réciteront les litanies, parcourant la liste entière des saints et des saintes ; puis les psaumes et les prières des morts. Combien sont bon- ne» ces visites aux malades ou aux morts, l'Ecclésiastc le fait remarquer avec soin : « Mieux vaut aller, dit-il, dans une maison où l'on pleure que dans une maison oh règne la joie d'un festin ; dans la première, ou apprend quelle est la fin de tous les hommes, et vivant, on pense à ce que l'on doit être un jour ; » et encore : « Le cœur du sage se plaît là où est la tristesse. » Dès que la malade a expiré, son corps doit être lavé par les sœurs ; on lui mettra une robe grossière, mais une chemise propre, et des sandales ; puis on la placera sur un brancard, la tête couverte de sou voile. Il faut que ses LETTRES D'ABÉLARD ET D'HELOlSE.

289

vêtements soient solidement cousus ou attachés au corps, de manière qu'ils n'éprouvent aucun déraugement.'Le corps apporté dans l'église, les moines, lorsqu'il en sera temps, l'enterreront, et cependant les sœurs ne cesseront de psalmodier dans l'église ou de prier dans leurs cellules. Le seul honneur de plus accordé à la diaconesse, c'est que son corps doit être enveloppé dans un cilice, où elle sera cousue tout entière comme dans un sac.

La robière aura le soin de tout ce qui concerne l'habillement, tant pour les chanoines que pour le reste. Elle fera tondre les brebis, et recevra le cuir ; elle recueillera et gardera le lin et la laine ; elle prendra soin de la fabrication des toiles ; elle distribuera le fil, les aiguilles, les ciseaux ; elle aura la surveillance du dortoir et des lits ; elle sera chargée de diriger la taille, la couture, le lavage des nappes de table, des serviettes et de tout le linge du monastère. C'est surtout à elle que s'applique ce passage : « Elle a recueilli le lin et la laine, et les a travaillés de ses mains. Sa main a pris la quenouille, et ses doigts ont fait tourner le fuseau. Elle ne craindra pas le froid ou la neige pour sa maison, car tous ses serviteurs ont double vête- ment ; et, le jour de sa mort, elle sourira, car elle a toujours gardé le seuil de sa maison, et elle n'a pas mangé son pain dans l'oisiveté. Ses enfants se sont levés et ont annoncé qu'elle était bien heureuse. » Elle aura tous les instruments nécessaires à son emploi. Elle réglera la tâche de chacune des sœurs. C'est elle qui prendra soin des novices, jusqu'à ce qu'elles soient ad- mises dans la communauté.

La cellérière aura la charge de tout ce qui concerne la nourriture : cel- lier, réfectoire, cuisine, moulin, boulangerie, four, jardins, vergers et champs, ruches, troupeaux, animaux de toute sorte et oiseaux. C'est sur elle que l'on comptera pour tout ce qui touche à l'alimentation. Elle ne doit pas se montrer avare, mais toujours prête et empressée à donner ce qui est nécessaire. Dieu, est-il dit, aime celui qui donne gaiement. Défense lui est faite de

songer à elle-même plus qu’aux autres dans les soins de sa charge, de se préparer des mets particuliers, de se réserver des douceurs. f Le meilleur économe, dit saint Jérôme, est celui qui ne se réserve rien. » Judas, ayant abusé de sa charge pour se faire un pécule, fut exclu du sénacle des Apôtres. Ananias aussi et Saphire, sa femme, ayant retenu ce qui ne leur appartenait pas, furent condamnés à mort.

Quant à la portière ou à l’ostiaire, ce qui est la même chose, à elle ap- partient le soin de recevoir les étrangers et tous ceux qui se présentent, de les annoncer, de les mener où il faut, et de pourvoir à tous les besoins de l’hospitalité. Il convient qu’elle soit d’un âge et d’un esprit sûrs, qu’elle sache donner et recevoir une réponse, et distinguer ceux qu’il faut de ceux qu’il ne faut pas recevoir. Placée à l’entrée du monastère comme dans le vestibule du Seigneur, c’est elle qui donnera la première impression : il est • 1P LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE.

291

donc bon qu’elle fasse bonneur à la tenue de la maison, qu’elle ait la parole douce, l’abord agréable, afin, que ceux même qu’elle éconduira soient édi- fiés dans leur charité par la justesse des raisons qu’elle leur donnera. Car il est écrit : « Une réponse douce brise la colèrev et une parole dure fait mon- ter la fureur ; » et ailleurs : « Une parole douce multiplie les amis et apaise les ennemis. » Voyant plus souvent les pauvres et les connaissant mieux, c’est elle qui leur distribuera les aliments et les vêtements qu’on voudra leur donner. Dans le cas où elle aurait besoin, elle ou

les autres offi- cieras, d’assistance et de soulagement, la diaconesse leur donnera des sup- pléantes qu’elle choisira particulièrement parmi les sœurs converses, pour qu’aucune sœur ne manque au service divin, au chapitre ou au réfectoire.

La portière aura un petit logement auprès de la porte, afin qu’elle ou sa suppléante soit toujours prête à répondre aux arrivants. Elles n’y devront pas rester oisives, et elles s’attacheront d’autant plus à observer le silence, que leur bavardage pourrait plus facilement arriver aux oreilles des per- sonnes du dehors. À la portière incombe le soin, non-seulement d’écarter les hommes, mais de fermer la porte aux bruits qui pourraient pénétrer dans le couvent : elle sera responsable de tous les abus de cette sorte. Si elle entend quelque chose qui mérite d’être su, elle ira en faire part secrète- ment à la diaconesse, qui prendra telles mesures qu’elle jugera opportunes. Dès qu’on a frappé ou appelé à la porte, elle doit se présenter, demander aux survenants ce qu’ils sont et ce qu’ils veulent, et leur ouvrir aussitôt, s’il y a lieu, pour les recevoir. Les femmes seules pourront être reçues dans l’intérieur du couvent ; les hommes seront dirigés chez les moines. Pour quelque motif que ce soit, aucun ne sera admis dans le couvent que sur l’avis et par l’ordre de la diaconesse. Quant aux femmes, elles auront im- médiatement porte ouverte. Les femmes accueillies, les hommes entrés pour un motif quelconque, la portière les fera demeurer dans sa cellule jus- qu’à ce que la diaconesse ou les sœurs, s’il y a nécessité ou convenance, viennent les

recevoir. Si ce sont des pauvres à qui il faille laver les pieds* la diaconesse elle-même et les sœurs s'acquitteront avec empressement de ce devoir d'hospitalité. C'est en se livrant à cet humble service d'humanité que l'Apôtre a mérité le nom de Diacre, ainsi qu'il est dit dans la Vie des saints Pères : « L'Homme-Dieu s'est fait diacre pour vous : il s'est ceint d'un linge pour laver les pieds de ses disciples, et il leur a fait laver les pieds de leurs frères. » C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre en parlant de la diaconesse : « … si elle a donné l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des pauvres… » Et le Seigneur lui-même : « J'étais étranger et vous m'avez reçu. » Toutes les oficières devront être instruites de ces devoirs qui n'ont pas de rapport avec les lettres, excepté la chantre, et celles, s'il s'en trouve, qui se livrent à l'étude des lettres, et qui n'en doivent pus être distraites.

IX. Que les ornements de l'église soient suffisants ; qu'ils n'aient rien de superflu ; qu'ils soient propres plutôt que précieux. Point de matière d'or LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOÏSE.

293

ou d'argent, sinon nn calice ou plusieurs, s'il le faut. Point d'autres orne- ments en soie que les étôles et les manipules. Point d'images taillées : une croix de bois sur l'autel ; une peinture de l'image du Sauveur n'est pas interdite, mais les autels ne doivent avoir aucune autre image. Deux cloches suffisent au monastère. Un vase d'eau bénite sera placé à l'entrée de l'é- glise, au dehors, afin qu'avant

d’entrer le matin, ou au moment de sortir, à coroplies, les religieuses puissent se sanctifier.

X. Nulle ne peut s’absenter aux heures canoniales ; au premier signal, toutes doivent tout quitter pour se rendre à l’office avec empressement, d’un pas modeste toutefois. En entrant dans l’église, que celles qui le pourront, disent : « Introibo in domum tuam, adorabo ad tcmplum sanctum tuum… » On n’aura point d’autres livres au chœur que celui qui sera utile pour l’of- fice du moment. Les psaumes seront récités à haute et intelligible voix, et la psalmodie ou le chant mis sur un ton qui permette aux voix les plus faibles de suivre. Il ne sera rien lu ni chanté dans l’église, qui ne soit tiré des écrits canoniques, du Nouveau ou de l’Ancieu Testament, et on aura soin de distribuer des lectures de façon que les Écritures soient lues en entier à l’Église dans le cours de l’année. Les sermons ou les exhortations des Pères de l’Église, tous les textes propres à l’édification seront lus particulière- ment au réfectoire ou au chapitre ; mais on en permettra la lecture partout où besoin sera.

Aucune religieuse ne se hasardera à lire ou à chanter, sans s’y être pré- parée. Si par hasard, malgré cette précaution, elle laissait échapper quel- que faute de prononciation à l’Église, elle s’en excusera aussitôt devant toutes ses sœurs en répétant elle-même au fond de son cœur : « Seigneur, pardonnez encore cette fois à ma négligence. »

Au milieu de la nuit, on se lèvera pour chanter les vigiles suivant l'in- struction du prophète, et, à cet effet, on se couchera de bonne heure, afin que les santés délicates puissent supporter cet exercice. D'ailleurs, tout ce qui appartient aux devoirs du jour doit finir avec le soleil, selon la règle de saint Benoît. Après matines, on entrera au dortoir pour n'en sortir qu'à laudes. Tout le reste de la nuit sera accordé aux exigences de la nature : le sommeil rafraîchit le corps, le rend propre au travail, le conserve sain et dispos. Celles qui ont besoin de méditer sur quelque psaume ou sur quel- ques lectures, suivant la règle de saint Benoît, doivent le faire, sans trou- bler le sommeil des autres. Voilà pourquoi saint Benoit dit méditation et non lecture, de peur que la lecture n'empêche les autres de dormir. Au reste, il n'oblige personne à cet exercice, puisqu'il dit : « Aux frères qui en ont besoin. » Si l'on a besoin d'apprendre à chanter, on devra s'imposer la même règle. v LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

295

Les matines se chanteront à la pointe du jour, et on les sonnera, s'il est possible, dès le crépuscule. Cet office fini, on retournera au dortoir. En été, les nuits étant courtes et les matinées longues, nous n'interdisons pas de dormir jusqu'à l'heure de primes, pourvu qu'au premier coup de cloche on soit debout. Saint Grégoire fait mention de ce repos après matinestdans son chapitre des Dialogues, lorsqu'il dit, en parlant du vénérable abbé Li- bertinus : « On devait, ce jour-là, prendre mie mesure importante pour le monastère :

après matines, Libertinus vint au lit de l'abbé pour lui demander humblement sa bénédiction. » Il n'est donc pas interdit de reposer après matines, depuis la Pâque jusqu'à l'équinoxe d'automne, époque à par- tir de laquelle les jours diminuent.

Au sortir du dortoir, on se lavera les mains, on prendra les livres, et on restera dans le cloître à lire ou à chanter jusqu'au coup de primes. À l'is- sue de primes, on se rendra au chapitre, et là, toutes les sœurs étant réu- nies, on lira le martyrologe après avoir indiqué le jour de la lune ; ensuite il sera fait quelque entretien édifiant ou quelque lecture commentée de la règle ; enfin ce sera le moment de pourvoir aux réformes ou aux disposi- tions nouvelles, s'il y a lieu.

On doit comprendre qu'un monastère, pas plus qu'une autre maison, ne passe pour mal ordonné, parce qu'il s'y produit quelque désordre, mais parce que, le désordre produit, il n'y est pas diligemment porté remède. Quel est, en effet, le Heu où le péché n'ait sa place ? Saint Augustin était bien convaincu de cette vérité, quand dans un certain passage de son instruction a son clergé, il disait : « Quelque vigilante que soit la règle de ma maison, je suis homme, et je vis parmi les hommes, et je ne me flatte pas que ma maison vaille mieux que l'arche de Noé, où cependant sur huit hommes il y eut un réprouvé ; mieux que la maison d'Abraham, à qui il a été dit : • Chassez votre servante ; » mieux que celle d'Isaac, où Dieu a dit : « J'ai aimé Jacob et haï Esaû ; » mieux que celle de Jacob, où le fils a souillé le

lit de son père ; mieux que celle de David, dont un fils a couché avec sa sœur, tandis que l'autre s'est révolté contre son père ; mieux que la compagnie de saint Paul, qui n'aurait pas dit, s'il n'eût habité que parmi des justes : « Au dehors les combats, au dedans les alarmes ; » et encore : « 11 n'y a per- sonne qui s'occupe cordialement de vous, chacun ne cherche que son bien ; » mieux que la compagnie de Jésus lui-même, auquel onze justes ont fait sup- porter la perfidie et les larcins de son douzième disciple, de Judas ; mieux enfin que le ciel dont les anges ont été précipités. » Le même Père qui nous encouragea suivre la règle du monastère ajoute : « J'avoue devant Dieu que, du jour où je me suis consacré à son service, je n'ai pas trouvé de meilleurs chrétiens que ceux qui vivent dans les monastères, conformément à leurs vœux ; mais je n'en ai pas non plus connu de pires que ceux qui ont failli dans les monastères. » En sorte que, si je ne me trompe, c'est de là qu'il LETTRES D'ABÉURD ET D'HÉLOlSK. S97

est écrit dans l'Apocalypse : « Le juste devient plus juste, et celui qui s'est souillé s'enfonce davantage dans la souillure. »

11 faut donc que la règle de la correction soit tendue de telle sorte, que si quelque religieuse a reconnu la faute d'une autre et l'a dissimulée, elle soit punie plus rigoureusement que la coupable. Nulle ne doit différer d'ac- cuser son péché ou le péché d'à ut mi. Celle qui préviendra l'accusation des autres en s'accusant elle-même, ainsi qu'il est écrit : « Le juste est le pre- mier à s'accuser, » encourra

une peine plus douce, pourvu qu'elle ne re- tombe pas dans la même faute. Nulle ne doit prendre sur soi d'en excuser une autre, à moins que la diaconesse ne lui demande de lui faire connaître une chose que les autres ne sauraient pas. Nulle ne doit s'arroger le droit de faire la leçon aux autres, si ce n'est de la part de la diaconesse, car il est écrit, au sujet du règlement de la correction : « Mon ûls, ne rejetez point la correction du Seigneur, et ne vous abattez point lorsqu'il vous châtiera. Dieu châtie celui qu'il aime, et il se complaît en celui qu'il châtie comme un père en son fils. » Et encore : « Celui qui ménage la verge liait son fils ; celui qui l'aime, le corrige sans cesse. » En voyant le corrompu châtié, l'insensé deviendra plus sage. Le fouet est fait pour le cheval, la corde pour l'âne, et la verge pour les hommes qui se conduisent mal. Celui qui en châtie un autre trouvera dans la suite auprès de lui plus de reconnaissance que celui qui le trompe par les caresses de ses éloges. Toute correction, sur le mo- ment, semble pleine, non de joie, mais d'amertume ; mais un jour elle rap- portera à ceux qui en auront subi l'épreuve les fruits les plus doux de la vertu. La confusion d'un père est dans un enfant qui n'a pas été corrigé, et sa honte dans la mauvaise conduite de sa fille. Celui qui aime son fils le cor- rige sans cesse, afin d'être heureux dans sa vieillesse. Celui qui instruit son fils sera loué dans son fils, et glorifié en lui au milieu de toute sa mai- son. Un cheval qu'on ne dompte pas devient intraitable ; un fils auquel on a lâché les rênes devient insolent. Flattez votre fils, et il vous fera trembler ; jouez avec lui, et il vous contristera. »

Dans les délibérations du Conseil, chaque religieuse aura le droit de donner son avis ; mais tout ce que la diaconesse aura décidé sera tenu pour immuable ; c'est de sa volonté que tout dépend, dut-elle même, ce dont Dieu la préserve, se tromper et s'arrêter au mauvais parti. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin dans son livre des Confessions : « Celui-là com- met un grand péché qui désobéit en quelque chose à ses supérieurs, alors même qu'il ferait mieux que ce qui lui est ordonné. » Mieux vaut, en effet, bien faire que faire le bien. Il faut moins se préoccuper de la chose en elle-même, que de la façon dont elle est faite et de l'esprit dans lequel on la fait. Tout ce qui est fait par obéissance est bien fait, encore que cela ne pa- raisse pas un bien. En tous points, il faut obéir aux supérieurs, quels que soient les inconvénients des choses, dès le moment qu'il n'y a point péril pour l'âme. C'est au supérieur de bien ordonner, puisqu'il suffit aux reliLETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOÏSE.

299

gieux de bien obéir, et de suivre, conformément à leurs vœux, non leur pro- pre volonté, mais celle de leurs supérieurs. Nous interdisons donc d'une manière absolue de jamais faire prévaloir la coutume sur la raison, et d'op-poser la coutume à la raison. C'est sur ce qui est bien, non sur ce qui est en usage, qu'il faut se régler, en sorte qu'un ordre soit accueilli d'autant plus volontiers qu'il paraît meilleur ; autrement, ce serait judaïser et préférer à l'Évangile l'ancienne loi.

Saint Augustin, s'appuyant du témoignage de saint Cyprien, dit en quel- que endroit : « Celui qui, au mépris de la vérité, prend sur lui de suivre la coutume, est assurément ou jaloux et envieux de ses frères auxquels la vé- rité a été révélée, ou ingrat envers Dieu, dont l'inspiration est la lumière de l'Église. » Et encore : a Jésus-Christ dit dans son Évangile : je suis la vé- rité, et non : je suis la coutume. Lors donc que la vérité a été manifestée, il convient que la coutume s'efface devant elle. » Et encore : « Lorsque la vérité a été révélée, il faut que l'erreur s'efface devant la vérité. Saint Pierre cessa de circoncire et céda le pas à Paul, lorsque Paul commença à prêcher la vérité. » Et ailleurs, dans son livre quatrième sur le baptême : « C'est en vain que ceux qui sont vaincus par la raison nous opposent la coutume, comme si la coutume était supérieure à la vérité, comme si dans les choses spirituelles, il ne fallait pas suivre ce que l'Esprit-Saint a révélé de meilleur. » C'est donc un point incontestable, qu'il faut faire passer la raison et la vérité avant la coutume. — « Assurément, écrivait saint Grégoire à l'évéque Vimond, assurément il faut, suivant la maxime de saint Cyprien, faire passer la vérité avant la coutume, quelque ancienne et quelque répandue que soit la coutume ; tout usage contraire à la vérité doit être détruit. »

Avec quel amour nous devons, même dans nos paroles, nous attacher à la vérité, l'Ecclésiaste nous l'apprend dans le passage où il dit : a Ne rougisses pas de dire la vérité pour le salut de votre âme. » Et encore : « Ne contrariez en rien la parole de vérité. » Et ailleurs : « Que la parole de

vérité inspire toutes vos œuvres, et une ferme sagesse, vos actions. » Ne vous autorisez point de l’exemple de la foule, mais de l’approbation des sages. « Le norabro des insensés, dit Salomon, est infini, » et selon la parole de la Vérité même, i beaucoup sont appelés et peu élus. » Tout ce qui est précieux est rare ; l’abondance d’une chose en diminue le prix. Ne suivons donc pas le conseil du plus grand nombre, mais le meilleur. Ne considérons pas l’âge de l’homme, mais sa sagesse ; ne consultons pas l’amitié, mais la vérité. De là cette pensée du poète : « Il est permis de profiter des leçons même d’un ennemi. »

Toutes les fois qu’il y a quelque résolution à prendre, il ne faut point perdre de temps ; et si la délibération est grave, il faut assembler la com- munauté. Dans la discussion des affaires moins importantes, il suffit que la diaconesse réunisse quelques-unes des principales sœurs, car il est écrit au LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE.

301

sujet du conseil : i Où il n’y a personne pour gouverner, le peuple périt ; le salut est là où il y a beaucoup de conseil ; la route est toujours droite aux yeux de l’insensé, mais le sage écoute les conseils. Mon fils ne faites rien sans prendre conseil, et vous n’aurez pas de regret. » Si quelque affaire réussit d’aventure sans qu’on ait pris conseil, la faveur de la fortune n’ex- cuse pas la présomption de l’homme ; si, au contraire, l’échec arrive après le conseil, le pouvoir qui a pris conseil ne saurait être accusé de présomp- tion : car

celui-là est moins coupable qui a eu confiance, que ceux sur le mauvais avis desquels il s'était reposé.

Au sortir du chapitre, les religieuses se remettront chacune à leur ou- vrage, soit à la lecture, soit aux champs, soit à des travaux manuels, jus- qu'à l'heure de tierce. Après tierce, on dira la messe. Elle sera célébrée par un prêtre choisi à cet effet par les moines, pour la semaine, et assisté, si les moines sont en nombre, d'un diacre^et d'un sous-diacre qui le serviront et rempliront chacun leur office. Leur arrivée et leur départ auront lieu de telle sorte qu'ils ne soient point vus de la communauté. Dans le cas où un plus grand nombre de moines serait nécessaire, on y pourvoira, mais au- tant qu'il est possible, de telle façon que les messes des religieuses n'empê- chent pas les religieux d'assister aux offices divins dans leur couvent.

Pour la communion des sœurs, on choisira le prêtre le plus âgé. Il la leur donnera après la messe, après avoir fait sortir auparavant le diacre et le sous-diacre, pour supprimer toute occasion de tentation. La communauté entière communiera au moins trois fois l'an : à Pâques, à la Pentecôte, à Noël, ainsi que les Pères l'ont établi même pour les personnes qui vivent dans le siècle. Elle se préparera à cette communion générale par une péni- tence de trois jours précédée de la confession ; pendant ces trois jours, les re- ligieuses vivront de pain et d'eau, se purifieront incessamment par la prière faite avec humilité et tremblement, en se remettant devant l'esprit la terri- ble sentence de l'Apôtre : « Quiconque aura mangé le pain ou

bu le calice du Seigneur, sans en être digne, sera coupable du corps et du sang de Jésus- Christ. Que l'homme se mette donc à répreuve, avant de manger ce pain et de boire ce calice. Car celui qui mange et boit sans eu être digne, mange et boit sa propre condamnation, pour n'avoir pas jugé que c'était le corps du Seigneur. C'est pour cela que l'on voit parmi nous tant de malades et de faibles, tant de gens endormis. Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous y gagnerons de n'être pas jugés. »

Après la messe, les religieuses retourneront à leurs occupations jusqu'à sexte ; elles ne doivent point être oisives un seul moment ; chacune d'elles doit faire ce qu'elle peut et ce qu'il faut. Après sexte on dînera, si ce n'est pas jour de jeune, car, alors, il faudrait attendre après none, et, dans le ca- rême, après vêpres. En tout temps, on doit faire la lecture au réfectoire. Lorsque la diaconesse l'aura trouvée assez longue, elle dira : assez, et ausLETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

303

sitôt tout le monde se lèvera pour les grâces. Dans l'été, après dîner, on se retirera jusqu'à none au dortoir, pour s'y reposer. ; après none, on reviendra à la besogne jusqu'à vêpres. Immédiatement après vêpres, on soupera, ou l'on fera collation, suivant l'ordre des temps. Les samedis, avant la collation, on se purifiera, c'est-à-dire qu'on se lavera les pieds et les mains. C'est la diaconesse qui s'acquittera humblement de ce service, avec les semainières de la

cuisine. Après la collation, on se rendra aussitôt à compiles, puis on ira se coucher.

XI. Quant à la nourriture et à l'habillement, on observera le précepte de l'Apôtre qui dit : « Contentons-nous de nos aliments et de nos vêtements, » c'est-à-dire contentons-nous du nécessaire, sans chercher le superflu. On emploiera' effectivement ce qu'il y a de moins coûteux, ce qu'on pourra se procurer le plus aisément et porter sans scandale. C'est seulement le scan- dale de sa propre conscience et de celle des autres que l'Apôtre recommande d'éviter dans la nourriture : il savait que le mal n'est point à manger, mais à manger avec gourmandise, i Que celui qui mange, dit-il, ne méprise pas celui qui ne mauge pas ; que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange ; Dieu s'en est chargé. Qui êtes-vous, vous qui jugez le serviteur d'autrui ? Celui qui mange, mange pour plaire au Seigneur, car il lui rend grâce, et celui qui ne mange pas, ne mange pas pour plaire au Seigneur, car il lui rend grâce aussi. Ne nous jugeons donc pas les uns les autres ; mais pensez plutôt que vous ne devez offrir à votre frère ni pierre d'achoppement, ni scandale. Je sais et je crois en Jésus-Christ, qu'il n'y a rien d'impur par soi, mais seulement par l'impureté qu'où y met, car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne l'Esprit-Saint. Tout est pur ; le mal est dans l'homme qui mange pour scandaliser les autres. Il vaut mieux ne point manger de chair et ne point boire de vin, ni rien faire qui puisse offenser ou scandaliser votre frère. » Le

même Apôtre, après avoir parlé du scandale que l'on cause à sou frère, ajoute, au sujet du scandale que l'on se cause à soi-même en man- geant contre sa conscience : « Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même, en ce qu'il veut faire ! Hais celui qui se demande s'il mangera, et qui mange, est condamné, parce qu'il n'agit pas par un acte de foi ; or, tout ce qui n'es^ pas acte de foi est péché, b

Nous péchons en tout ce que nous faisons contre notre conscience et notre croyance. Nous nous jugeons et nous nous condamnons nous-mêmes, au nom de la loi que nous avons reçue et acceptée, par cela seul que nous approuvons, c'est-à-dire que nous mangeons tels aliments que, suivant celte loi, nous devons rejeter et condamner comme impurs» Telle est l'importance du témoignage delà conscience, qu'il suffit à nous excuser ou à nous accuser devant Dieu. C'est ce que rappelle saiut Jean dans sa première épître : a Mes LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

305

frères, dit-il, si notre cœur ne nous reproche rien, ayons confiance en Dieu, et tout ce que nous lui demanderons, nous le recevrons, si nous sommes fidèles à ses préceptes, et si nous ne faisons rien qui ne lui soit agréable. » C'est aussi avec raison que saint Paul avait dit auparavant, qu'il n'y a rien de commun, pour Jésus-Christ, si ce n'est ce qu'on croit devoir l'étrç, c'est- à-dire ce que l'on croit impur et interdit. En effet, nous appelons communs les aliments qui, selon la loi, sont appelés impurs, parce que la

loi, les in- terdisant à ses fidèles, les expose, pour ainsi dire, et les met en vente pour ceux qui sont hors de la loi. De là vient que les femmes communes sont impures, et que tout ce qui est commun, tout ce qui est du domaine public, est vilou moins précieux. Saint Paul dit donc qu'il n'est point par Jésus* Christ de viande commune, c'est-à-dire impure, puisque la loi de Jésus- Christ n'en interdit aucune, si ce n'est, comme je l'ai dit, pour éviter le scan- dale de sa propre conscience et de celle d'autrui. Il dit ailleurs, à ce sujet : « C'est pourquoi, fi la viande que je mange scandalise mon frère, je n'en mangerai jamais, pour ne pas scandaliser mon frère. Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? » Soit, en d'autres termes : n'ai-je pas cette liberté que le Seigneur a dounée aux apôtres, de manger de toutes sortes -de viandes et de recevoir toute espèce d'assistance ? En effet, il dit quelque part, en envoyant ses apôtres prêcher sa doctrine : « Mangez et buvez tout ce que vous trouverez chez eux. • Il ne faisait aucune distinction entre les aliments. L'Apôtre, fidèle à cette doctrine, la maintient en disant qu'il est permis aux chrétiens de manger toute espèce d'aliments, fussent-ce même des aliments des tinésaux infidèles ou offerts aux idoles, à la seule condition, je le répète, d'éviter le scandale, i Tout est permis, dit-Tl, mais tout n'est pas bon ; tout est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche son bien propre, mais le bien d'autrui. Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans scrupule. La terre et tout ce qu'elle porte dans son sein est au Seigneur. Si quelque infidèle vous invite à sa table, et qu'il vous plaise d'y aller, mangez de tout ce qu'on vous

servira, sans scrupule. Si l’on vous dit : t Ceci a été offert aux idoles, » n’en mangez pas, par respect pour le scrupule de celui qui fait la distinction, par respect pour la conscience d’autrui, dis-je, non pour la vôtre : ne blessez ni les juifs, ni les gentils, ni l’Église de Dieu. » De ces paroles de l’Apôtre il ressort clairement qu’aucun aliment ne nous est interdit, si nous en pouvons manger sans blesser notre propre conscience, ni celle des autres. Nous agissons sans blesser notre propre conscience, si nous croyons de bonne foi suivre le genre de vie qui doit nous conduire au salut ; sans blesser la conscience des autres, s’ils ont la confiance que notre genre de vie doit nous sauver. Et nous vivons de cette manière, si nous satisfaisons les besoins de la nature, en évitant le péché ; si, ne présumant pas trop de notre vertu, nous ne nous chargeons pas, par nos vœux, d’un joug sous lequel nous succomberions : chute d’autant plus grave que le degré auquel nous avaient élevés nos vœux serait plus haut.

80 LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOÏSE.

307

Prévenant cette chute et les vœux d’un engagement irréfléchi, l’Ecclésiaste dit : « Si vous avez fait un vœu à Dieu, ne différez pas de vous en acquitter : tout engagement irréfléchi, et que Ton ne tient pas, lui déplaît ; quels que soient les vœux que vous avez faits, accomplissez-les : mieux vaut de beau- coup ne point faire de vœux, que de ne point tenir ceux qu’on a faits. » C’est aussi à ce péril que l’Apôtre veut remédier, quand il dit : « Je veux que les

jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles tiennent une maison, et qu'ainsi elles ne donnent à l'ennemi aucune occasion de [lé- cher ; car il en est qui sont retournées à Satan. » Considérant la faiblesse de l'âge, au danger d'une vie meilleure il oppose le remède d'une vie plus libre. Il conseille de se tenir en bas, de peur d'être précipité d'en haut.

C'est également le sentiment de saint Jérôme, dans les instructions qu'il donue à Eustochie. « Si celles, lui dit-il, qui sont restées vierges sont néanmoins condamnées pour d'autres péchés, qn'adviendra-t-il de celles qui auront prostitué les membres de Jésus-Christ, et qui auront changé en lieu de débauche le temple de 1 Esprit-Saint ? Mieux eût valu, pour l'homme, subir le mariage et suivre le chemin de la plaine, que de vouloir s'élever et d'être précipité dans les ublmes de l'enfer. »

Repassons en esprit tous les préceptes de l'Apôtre, nous verrons que c'est aux femmes seulement qu'il permet un second mariage ; pour les hommes, il les engage à 2a continence. « Si un homme est appelé circoncis, dit-il, qu'il ne se fasse pas gloire de montrer son prépuce. » Et ailleurs : « Êtes- vous veuf ? ne cherchez pas femme. » Moïse, au contraire, plus doux aux hommes qu'aux femmes, accorde à l'homme plusieurs femmes, tandis qu'il refuse à la femme plusieurs maris, et punit plus sévèrement l'adultère chez les femmes que chez les hommes. « La femme, dit l'Apôtre, à la mort dft son mari, est affranchie du lien qui l'attachait à lui ; elle n'est point adul- tère, en s'unissant à un autre

homme. » Et ailleurs : « Je dis aux veuves et aux vierges qu'il est bon, pour elles, de rester dans cet état, ainsi que j'y reste moi-même. Mais, si elles ne peuvent garder la continence, qu'elles se marient : mieux vaut se marier que d'être brûlé des ardeurs du désir. » Et ailleurs : « La femme dont le mari est endormi du sommeil éternel est affranchie ; elle peut épouser qui elle voudra, pourvu que ce soit au nom du Seigneur : mais elle sera plus heureuse, si, suivant mon conseil, elle reste veuve, i Ce n'est pas seulement un second mariage qu'il accorde aux femmes ; il ne leur assigne pas de limites : dès que celui qu'elles ont épousé est endormi du sommeil éternel, il les autorise à en épouser un autre. 11 ne fixe pas le nombre de leurs mariages, pourvu qu'elles évitent la fornication. Qu'elles se maiient plusieurs fois, plutôt que de forniquer une seule fois, de peur qu'après s'être livrées à un, elles ne payent à beaucoup d'autres la dette. Le payement de cette dette, même dans le mariage, n'est jamais com- plètement pur de péché ; mais on tolère les moindres péchés, pour éviter les plus grands. LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE. 30J

Qu'y a-t-il donc d'étonnant que, pour ne pas exposer au péché, on accorde une chose qui n'en renferme aucun , c'est-à-dire qu'on permette, en lait d'aliments, tout le nécessaire, à la seule exclusion du superflu ? Car, je le répète, il n'y a point du mal à manger. Le mal est dans la gourmandise, c'est-à-dire qu'il consiste à vouloir ce qui n'est pas permis, à désirer ce qui est interdit, à prendre sans

pudeur, comme il arrive parfois, ce qui peut causer un très-grand scandale.

XII. Parmi les aliments des hommes, en est-il un d'aussi dangereux, d'aussi contraire à nos vœux et au repos de la sainteté, que le vin ? Aussi le plus grand des sages nous détourne-t-il avec grand soin d'en user. « Le vin, dit-il, est une source d'intempérance ; l'ivrognerie est la mère du désordre. Quiconque se plaît à boire n'est pas sage. À qui malheur ? au père de qui malheur ? à qui les querelles ? pour qui les précipices ? pour qui les bles- sures sans sujet ? pour qui les yeux battus ? si ce n'est pour ceux qui s'attardent à boire et qui font étude de vider les coupes ? Ne regardez pas le vin et ses reflets d'or, quand son éclat resplendit dans le cristal. Il entre en ca- ressant, mais il finit par mordre comme la couleuvre ; semblable au basilic, il répand le poison. Vos yeux verront ce qui n'existe pas, votre cœur parlera à tort et à travers. Et vous serez comme un homme endormi en pleine mer, comme un pilote assoupi qui a lâché le gouvernail, et vous direz : c Us m'ont accablé de coups, et je ne m'en suis pas aperçu ; ils m'ont traîné, et je ne l'ai point senti. Et vous répéterez : quand me réveillerai-je et trouverai-je encore du vin ? 1 Et ailleurs : « Ne donnez pas, non, ne donnez pas du vin aux rois, Lamuel ; où règne l'ivresse, il n'y a plus de secret : le vin pourrait leur faire oublier la justice, et ils trahiraient la cause des enfants du pauvre. » Et dans l'Ecclésiaste : • L'ouvrier adonné au vin ne deviendra jamais riche ; celui qui néglige les petites choses, tom- bera peu à peu. Le vin et

les femmes font apostasier les sages et condamner les gens sensés. >

Le prophète Isaïe, passant sur tous les autres aliments, signale le vin comme une des causes de la captivité du peuple, t Malheur, dit-il, à vous qui vous levez dès le matin pour vous livrer à l'ivresse et pour boire jus- qu'au soir, jusqu'à ce que le vin vous ait fait perdre le sens ! Le luth et la harpe, le tambour, la flùle et le vin, voilà ce qui règne à vos tables, et vous ne songez pas à l'œuvre de Dieu ; c'est pour cela que mon peuple a été conduit en captivité, parce qu'il n'a pas eu l'intelligence. Malheur à vous qui êtes puissants à boire et vaillants à vous enivrer ! » Du peuple il étend ses reproches jusque sur les prêtres et les prophètes. « Eux aussi, dit-il, ils sont tellement aveuglés par le vin qu'ils ne se connaissent plus : l'ivresse les fait trébucher. Le prêtre et le prophète, dans leur ivresse, ne se connaissent plus ; ils sont pris de viu, ils trébuchent, ils n'ont pas connu la prophétie, ils ont ignoré le jugement ; toutes les tables sont souillées des traces, de leurs dégoûtantes orgies ; il n'y a pas une place propre. A qui le LETTRES D'ABÉLARO ET D'HÊLOÏSE. 311

Seigneur enseignera-t-il sa loi ? à qui donnera-t-il l'intelligence de sa pa- role ? » Car il dit, par la bouche de Joël : « Réveillez-vous, ivrognes, et pleu- rez, vous qui buvez par plaisir. » Il ne défend pas, en effet, de boire par besoin, ainsi que l'Apôtre le conseille à Timothée, c à cause des faiblesses fréquentes de son estomac. » Remarquez

toutefois qu’il ne dit pas seule- ment faiblesses, mais faiblesses fréquentes.

Noé, qui le premier planta la vigne, ignorait encore, sans doute, le mal de l’ivrognerie, et, s’étant enivré, il découvrit son corps ’ : la honte de la luxure est attachée à l’ivresse. Un de ses fils s’étant raillé de lui s’attira sa malédiction, et il fut réduit en servitude ; ce qui n’avait jamais encore été fait auparavant, que nous sachions. Les filles de Loth avaient bien prévu que ce saint homme ne pourrait être entraîné à un inceste que par l’ivresse. La bienheureuse veuve Judith savait bien qu’elle ne pouvait tromper et abattre que par ce moyen le superbe Hofopherne. Nous lisons que, lorsque les anges apparurent aux anciens patriarches, qui leur donnèrent l’hospita- lité, ils firent usage de viande, mais non de vin. Les corbeaux qui, matin et soir, portaient au grand Élie, notre chef, caché dans la solitude, du pain et de la viande pour se nourrir, ne lui portaient pas de vin.

Le peuple d’Israël, qui, dans le désert, se nourrissait de la chair si délicate des cailles, n’avait pas de vin, et nous ne lisons pas qu’il en ait même ja- mais désiré. C’est avec des pains et des poissons que Jésus-Chrit nourrit le peuple et répara ses forces dans le désert : il n’avait pas de vin. C’est seu- lement aux noces, pour lesquelles on se relâche de la règle, que fut accom- pli le miracle du vin, source de la luxure. Mais le déseit, qui est la demeure propre des moines, a connu le don de la chair plutôt que celui du vin.

C’était un point essentiel de la loi des Nazaréens, que ceux qui se consa- craient au Seigneur évitaient le vin et tout ce qui peut enivrer. Est-il, en effet, une vertu, est-il une qualité que les ivrognes puissent conserver ? Aussi lisons-nous que le vin et tout ce qui peut enivrer était interdit aux prêtres de l’ancienne loi. Voilà pourquoi saint Jérôme, écrivant à Népotien sur la conduite des clercs, s’indigne si vivement de ce que les prêtres de l’ancienne loi, s’abstenant de tout ce qui peut enivrer, étaient par là supé- rieurs à ceux de la nouvelle. « Ne sentez jamais le vin, dit-il, de peur qu’on ne vous applique ce mot du philosophe : ce n’est pas tendre la joue, c’est présenter la coupe. •

L’Apôtre condamne donc les prêtres adonnés au vin, et l’ancienne loi en interdit l’usage : c Ceux qui sont attachés au service de l’autel ne boiront jamais de vin ni de bière, dit-elle. » — Par bière, en langue hébraïque, on entend toute boisson qui peut enivrer, qu’elle soit le résultat de la fermen- tation de la levure, du jus de la pomme ou du miel cuit, qu’elle soit tirée du suc des herbes, des fruits du palmier et des fraises, qui, étendues dans l’eau ou passées au feu, donnent une liqueur douce et onctueuse. — LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

313

c Tout ce qui peut enivrer et ébranler la raison, fuyons-le à l’égal du vin. i D’après la règle de saint Pacôme, nul, à l’exception des malades, ne doit toucher au vin ou à une liqueur quelconque. Qui de vous ignore que le vin ne convient nullement aux moines, et que jadis les religieux

l’avaient en telle horreur que, pour s’en détourner, ils l’appelaient Satan ? Aussi, lisons- nous dans les Vies des Pères : • Quelqu’un rapporta un jour à l’abbé Pas- teur qu’un certain moine ne buvait pas de vin, et il leur dit « Le vin ne c convient nullement aux moines. 1 Et quelques lignes plus bas : t Un jour qu’on célébrait des messes dans le monastère de l’abbé saint Antoine, on trouva un vase rempli de vin ; un des vieillards en versa dans une coupe qu’il porta à l’abbé Sisoï et qu’il lui offrit ; l’abbé Sisoï but ; on lui offrit une seconde coupe, il but encore. Mais lorsqu’on lui en offrit une troi- sième, il refusa, disant : t Assez, frère ; ne savez-vous pas que c’est Satan c qui est là dedans ?» Et ailleurs encore, au sujet de l’abbé Sisoï : « Le vieillard dit à ses disciples, qui lui demandaient si ce ne serait pas beau- coup boire, un jour de sabbat ou le dimanche, à l’église, que de boire trois coupes de vin : « Non, si ce n’était pas Satan, ce ne serait pas beaucoup. » Saint Benoît n’avait pas oubjié ce principe, lorsqu’il permettait le vin aux moines dans une certaine mesure, i Nous lisons bien, sans doute, dit-il, que le vin ne convient nullement aux moines ; mais c’est une chose qu’au- jourd’hui il serait difficile de leur persuader. »

11 n’est donc pas étonnant que saint Jérôme, qui n’autorisait l’usage du vin pour les hommes qu’avec restriction, le défende absolument aux fem- mes dont la nature est plus faible, bien qu’elle résiste mieux à l’ivresse. En effet, dans les règles de conduite qu’il donne à la vierge Eustochie pour conserver sa virginité, il lui tient ce

chaleureux langage : a Si je suis ca- pable de donner quelque conseil, et si l'expérience mérite confiance, voici le premier avis, la première prière que j'adresse à une épouse du Christ : qu'elle fuie le vin comme un poison. Ce sont les premières armes des dé- mons contre la jeunesse. La cupidité ébranle moins profondément, l'orgueil rend moins superbe, l'ambition a moins d'attraits. Nous nous débarrassons aisément des autres vices : celui-ci est un ennemi enfermé au cœur de la place ; partout où nous allons, nous le portons avec nous. Vin et jeunesse, double foyer de volupté. Pourquoi jeter de l'huile sur le feu ? Pourquoi alimenter un brasier ardent ? > Cependant les expériences de la physique ont démontré que le vin a moins de prise sur les femmes que sur les hommes. Et Théodore Macrobe en donne la raison dans son livre des Saturnales, quand il dit : i Selon Aristote, les femmes s'enivrent rarement, les hom- mes souvent. La femme a le corps très-humide ; ce qui le prouve, c'est le poli et l'éclat de sa peau ; ce qui le prouve surtout, ce sont les purgations qui la débarrassent périodiquement d'un excès d'humeur. Lors donc que le vin qu'elle a bu tombe dans ce large courant d'humeur, il perd sa force, ses vapeurs s'éteignent et ne montent plus au cerveau. • Et encore : « Le corps

de la femme, purifié par de fréquentes purgations, est un tissu rempli de pores qui facilitent l'écoulement, et qui offrent un passage à l'humeur qui s'amasse et cherche à

sortir. C’est par ces pores que la Tapeur du vin s’éva- pore en un instant. »

Pourquoi donc tolérer chez les religieux ce qu’on refuse aux religieuses ? Quelle folie d’autoriser l’usage du vin chez ceux auxquels il peut faire le plus de mal, et de l’interdire aux autres ? Quoi de plus insensé que de ne pas inspirer à des religieux l’horreur d’une chose qui est, plus que toute autre, opposée à l’esprit de religion, et capable d’éloigner de Dieu ? Quoi de plus im- prudent de ne pas exiger de s’abstenir, pour la perfection chrétienne, de ce qui est interdit aux rois et aux prêtres de l’ancienne loi, que dis- je ? d’y lais- ser trouver les plus grandes délices ? Qui ne sait, en effet, quel soin les clercs et les moines d’aujourd’hui mettent à remplir leurs celliers de toute espèce de vins, à y mêler des plantes, du miel et d’autres ingrédients qui les eni- vrent d’autant plus aisément que le mélange est plus agréable, et qui les excitent d’autant plus à la luxure qu’ils les échauffent davantage ? Ah ! c’est plus qu’une erreur, c’est du délire, que ceux qui ont fait vœude con- tinence ne fassent rien pour observer ce vœu, que dis- je ! fassent tout pour le rompre. Leurs corps sont retenus dans les cloîtres, mais leur coeur est plein de libertinage ; leur âme brûle de toutes les ardeurs de la fornication. i Ne buvez pas encore d’eau, mais prenez un peu devin, à cause des faiblesses fréquentes de votre estomac, écrivait l’Apôtre à Timothée. » C’est à cause de sa délicatesse qu’un peu de vin lui est permis : il est clair qu’en état de santé il n’en prendrait point. Si nous faisons vœu de vivre suivant la

règle apo- stolique, si nous nous engageons particulièrement à faire pénitence, si nous voulons fuir le siècle, pourquoi faire nos plus grandes délices de ce qui est essentiellement contraire à notre dessein et de ce qu'il y a de plus délec- table dans tous les aliments ? Saint Ambroise, ce grand peintre de la péni- tence, ne blâme que le vin dans la nourriture des pénitents. « Est-il croyable, dit-il, qu'on fasse pénitence, quand on a l'ambition des honneurs, quand on use et abuse du vin, quand on se donne les jouissances du mariage ? Il faut renoncer au siècle. Il m'a été plus facile de trouver des hommes ayant conservé leur innocence, que des hommes faisant pénitence comme il faut. » Et ailleurs, dans le livre sur la Fuite du siècle : « Vous le fuyez bien, dit-il, si vos yeux évitent les coupes et les bouteilles, de peur de prendre le goût de la luxure en s'arrétant sur le vin. » Parmi les aliments à éviter, il ne cite, dans son ouvrage, que le vin : Fuir le vin, c'est assez, il l'affirme, pour fuir le siècle. Il semble, à son sens, que toutes les voluptés du siècle soient renfermées dans le vin. Et il ne dit pas : si votre bouche évite de le goûter, mais si vos yeux évitent de le voir ; de peur qu'à force de le regarder, les attraits de la débauche et delà volupté ne vous saisissent. C'est aussi ce que Salomon veut dire dans le passage que j'ai cité plus haut : « Ne regar- dez pas le vin et ses reflets d'or, quand son éclat resplendit dans le cristal. • LETTRES D'ABÉLARD ET D'HELOÏSE.

317

Que dirons-nous, je vous prie, nous qui, pour qu'il nous fasse plaisir à boire comme à voir, y mêlons du miel, des plantes, toute espèce d'ingrédients ? nous qui voulons boire encore par l'odorat ?

Forcé de tolérer l'usage du vin, saint Benoît disait : « Nous n'y consen- tons qu'à la condition expresse qu'on ne boira pas jusqu'à l'ivresse, mais avec mesure ; car le vin fait apostasier même les sages. » Plût à Dieu que nous en fussions à nous contenter de boire jusqu'à satiété, et que nous ne nous laissions pas aller, par une transgression plus grave, jusqu'à l'excès ! Saint Augustin, dans sa règle pour les monastères qu'il avait établis, dit : « Le samedi seulement et le dimanche, selon la coutume, on donnera du vin à ceux qui en voudront. » C'était autant par respect pour le dimanche et pour les vigiles du dimanche, qui ont lieu le samedi, que parce que les frères, dis- persés d'ordinaire dans leurs cellules, se réunissent ce jour-là, ainsi que saint Jérôme le rappelle dans la Vie des Pères, où il est dit eu parlant d'un mo- nastère qu'on appelle la Celle : « Chacun reste dans sa cellule ; le samedi et le dimanche seulement, on se rassemble à l'église, et là, tous se rangent comme réunis dans le ciel. » Voilà pourquoi c'était une tolérance convenable que celle qui procurait quelque plaisir à la communauté réunie, alors que les frères sentaient plus qu'ils ne disaient, « combien c'est chose bonne et douce d'habiter sous le même toit ! »

Actuellement, si nous nous abstenons de viande, est-ce un si grand mé- rite, quand nos tables sont chargées d'une

quantité superflue d'autres ali- ments ? nous achetons à grands frais toute espèce de poissons ; nous mélan- geons les saveurs et des épices ; gorgés de vin, nous y ajoutons encore des liqueurs fortes : l'excuse de tout cclav c'est l'abstinence des viandes à vil prix, abstinence devant le monde, encore : comme si c'était la qualité et non la superfluité des aliments qui faisait la faute ! Ce que Dieu nous défend, c'est la gourmandise et l'ivrognerie, c'est-à-dire, la superfluité, et non la qualité de la nourriture et du vin.

Aussi saint Augustin ne craint-il dans la nourriture que le vin, et ne fait-il aucune distinction d'aliments ; il lui suffit qu'on s'abstienne de vin, ainsi qu'il le recommande en peu de mots. « Domptez votre chair par le jeùjie et par l'abstinence dans le boire et le manger, dit-il, autant que votre santé vous le permettra. » 11 avait lu, si je ne me trompe, ce passage des Exhortations de saint Athanase aux moines : « Pour les jeûnes aussi, on ne doit pas les mesurer à sa volonté, mais à la possibilité, qui s'étend en raison de l'effort. Que les jeûnes aient lieu tous les jours, sauf le dimanche ; qu'ils ne soient pas l'objet d'un vœu. » C'est comme s'il eût dit : si l'on a fait le vœu de jeûner, il faut le tenir en tout temps, excepté le dimanche. 11 n'assigne d'ailleurs aucune règle aux jeûnes : la mesure, pour chacun, c'est sa santé. « Il ne regarde qu'à la force du tempérament, » est-il dit ; « il permet à chacun de se fixer une règle, sachant qu'on ne pèche en rien, quand on observe U mesure en tout. » 11 tient ce langage, sans doute, pour

que nous ne nous laissions par amollir par les voluptés, comme ce peuple nourri de la fleur du froment et du vin le plus pur, dont il est écrit : « Ce peuple chéri s'est engraissé et s'est révolté. » Il ne veut pas non plus que nous macérions notre corps par des abstinences, qui pourraient, sous le poids de l'épreuve, nous faire succomber et perdre, par nos murmures, le fruit du sacrifice, ou éveiller notre orgueil. C'est l'excès que l'Ecclésiaste veut prévenir, quand il dit : « Le juste périt dans sa justice. Ne soyez donc pas juste au delà de la mesure, ni sage plus qu'il ne faut ; » c'est-à-dire prenez garde de vous gonfler d'admiration pour votre vertu.

C'est à la sagesse, mère de toutes les vertus, de mesurer le poids des fardeaux ; de n'imposer à chacun que ce qu'il peut porter ; de suivre la nature, non de la traîner ; de ne jamais proscrire l'usage, mais seulement l'abus ; de ne supprimer que le superflu en respectant le nécessaire ; en un mot, de déraciner les vices sans blesser la nature. C'est assez, pour les faibles, d'éviter le péché : ils n'ont pas besoin d'atteindre la perfection. Il suffit d'avoir un coin dans le paradis pour ceux qui ne peuvent prendre place auprès des martyrs. Il est plus sûr de faire des vœux mesurés, afin que la grâce, par ses effets, y puisse ajouter quelque chose. C'est pourquoi il est écrit : « Lorsque vous aurez fait tout ce qui est ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous devions. » — « La loi, dit l'Apôtre, produit la colère ; car où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication. » Et ailleurs :

« Sans la loi, le péché était mort, et moi je vivais autrefois sans loi ; mais, le commandement étant survenu, le péché est ressuscité, et moi je suis mort ; et il s’est trouvé que le commandement, qui était pour me donner la vie, m’a donné la mort ; car le péché, ayant pris occasion du commandement, m’a séduit et tué par ce commandement même ; en sorte que le péché est devenu, par le commandement, une cause de péché. » Saint Augustin disait de même à Simplicien : « La défense a augmenté le désir, qui est devenu plus doux et par cela même nous a trompés. » Et dans le livre des Questions, question soixante-septième : a Et le charme du péché est plus entraînant et plus vif, lorsqu’il y a défense. »

Toujours nous tendons vers ce qui nous est interdit et nous désirons ce qu’on nous refuse.

Que ces réflexions fassent donc trembler quiconque veut se soumettre au joug de quelque règle et s’engager dans les vœux d’une loi nouvelle. Qu’il choisisse selon ses forces ; qu’il évite ce qui les dépasse. On n’est coupable envers la loi, que lorsqu’on a fait serment de lui obéir. Réfléchissez avant de vous engager ; une fois engagé, observez votre engagement. Avant, l’acte est volontaire ; après, l’obéissance est nécessaire. « Dans la maison de mon Père, a dit la Vérité, il y a plusieurs demeures. » Ainsi y a-t-il aussi plusieurs voies qui y conduisent. On n’est pas condamné par le mariage ; seulement on est sauvé plus aisément par la virginité. Ce n’est pas pour nous sauver que les saints Pères ont institué des règles, mais pour que nous

puissions faire plus facilement notre salut et nous consacrer plus purement à Dieu, « Une fille, dit l'Apôtre, ne pèche pas pour se marier ; mais, mariée, elle souffrira dans sa chair des maux que je veux vous éviter. » Et encore : « Une femme qui n'est point mariée et qui est vierge, ne pense qu'aux choses du Seigneur, en sorte qu'elle est sainte de corps et d'âme ; mais celle qui est mariée pense aux choses de ce monde, elle cherche comment elle plaira à son mari. Je vous le dis donc dans votre intérêt, non pour vous tendre un piège ; je vous le dis pour vous engager à ce qui est bien, à ce qui vous donnera la facilité de prier Dieu sans obstacle. »

Or, ou n'est jamais plus libre de le faire, que lorsque, s'éloignant matériellement du monde, on se renferme dans les cloîtres, de façon à ne plus être troublé par les bruits du siècle. Mais ce n'est pas seulement à celui qui se soumet à la loi, c'est à celui qui l'impose de prendre garde, en multipliant les commandements, de multiplier les péchés. En venant en ce monde, le Verbe de Dieu a abrégé la loi. Moïse l'avait développée, bien que, comme dit l'Apôtre, « ce ne soit pas la loi qui conduise à la perfection. » En effet, ses commandements étaient si nombreux et d'une observation si difficile, que l'apôtre Pierre déclare que personne n'a pu en soutenir le poids, f Mes frères, dit-il, pourquoi tenter Dieu, en imposant à vos disciples im joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? Nous croyons que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous sauvera et eux aussi. »

C’est en peu de mots que Jésus-Christ a prescrit à ses Apôtres les règles de la pureté des mœurs et de la sainteté de la vie, en peu de mots qu’il leur a enseigné la perfection. Écartant les préceptes austères et difficiles, il n’en a donné que de doux et de faciles, et il y a renfermé toute la religion. «i Venez â moi, dit-il, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous réconforterai. Imposez-vous mon joug, apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes ; car mon joug est doux et mon fardeau léger. »

En effet, il en est souvent des œuvres de sainteté comme des choses du siècle. Ce sont bien souvent ceux qui peinent le plus qui gagnent le moins ; de même, ce ne sont pas toujours ceux qui paraissent le plus éprouvés, qui ont le plus de mérite devant Dieu : Dieu regarde les cœurs plutôt que les œuvres. Plus on est occupé aux choses du dehors, moins on peut vaquer au soin des choses du dedans ; d’autant que, plus on est connu des hommes qui jugent sur les dehors, plus on acquiert de gloire parmi le monde, plus on se laisse égarer et enfler par l’orgueil. C’est pour prévenir cet égarement que l’Apôtre rabaisse grandement le mérite des œuvres et augmente celui de la foi. « Si Abraham, dit-il, a été justifié par ses œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu. En effet, que dit l’Écriture ? Abraham crut en Dieu, et cela lui a été imputé à vertu. » Et encore : « Que disons-nous donc ? que les gentils, qui ne cherchaient point la justice, ont atteint la LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÈLOÏSE.

justice, cette justice qui vient de la foi, tandis qu'Israël, en cherchant la loi de justice, n'est point parvenu i la loi de justice ? Pourquoi ? Parce que ce n'était pas par la foi, mais comme par les œuvres. » Ceux qui tiennent cette conduite ressemblent aux gens qui nettoient les dehors d'un plat ou d'un vase, mais qui ne s'occupent pas de la propreté de l'intérieur ; plus occupés de la chair que de l'âme, ils sont plus charnels que spirituels.

Pour nous, qui désirons que Jésus-Christ habite dans l'homme intérieur par la foi, nous faisons peu de cas des choses extérieures qui sont communes aux réprouvés comme aux élus, suivant ce qui est écrit : o Je porte en moi, Seigneur, tous les vœux et tous les hommages que je vous rendrai. » Aussi ne suivons-nous pas les préceptes d'abstinence extérieure de la loi, laquelle évidemment ne contribue en rien à la vertu. Le Seigneur ne nous a rien interdit en fait de nourriture, mais seulement la gourmandise et l'ivresse, c'est-à-dire l'excès. Ce qu'il a toléré en nous, il n'a pas rougi de l'autoriser par son propre exemple, sans s'occuper de ceux qui se scandalisaient et s'emportaient en reproches. Ce qui lui a fait dire de lui-même : « Jean est venu ne mangeant ni ne buvant, et ils ont dit : il est possédé du démon. Le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et ils ont dit : voilà un gour- mand, un ivrogne. » Et même pour excuser ses disciples, qui ne jeûnaient pas comme saint Jean, et qui, pour manger, ne se mettaient pas en peine de laver leurs mains, il dit : « Les fiancés du Fils

de l’homme ne peuvent prendre le deuil, tandis qu’il est fiancé avec eux. » Et ailleurs : « Ce n’est pas ce qui entre dans la bouche de l’homme qui le souille, c’est ce qui en sort. Or, ce qui sort de la bouche vient du cœur, et voilà ce qui souille l’homme ; mais de ne point se laver les mains pour manger, cela ne souille pas l’homme. »

Ce n’est donc pas la nourriture qui souille l’àme, c’est la convoitise de la nourriture défendue. Car, ainsi que le corps ne peut être souillé que par des choses corporelles, l’àme ne peut être souillée que par des choses spirituelles. Ce qui se passe dans notre corps n’est point à craindre, si l’âme n’y a point de part, et il n’y a pas à se glorifier de la pureté du corps, lorsque l’àme est intentionnellement corrompue. C’est dans le cœur que réside tout entière la mort ou la vie de l’âme. Ce qui fait dire à Salomon, daiis ses Proverbes : a Gardez votre cœur avec toute la vigilance possible, car il est la source de la rie. » Suivant cette déclaration de la Vérité, c’est du cœur que sort ce qui souille l’homme, parce que l’àme se perd ou se sauve par ses bons ou ses mauvais désirs. Mais comme l’àme et le corps sont intime- ment unis dans la même personne, il faut bien prendre garde que le plaisir du corps n’entraine le consentement de l’àme, et que, par trop d’indulgence pour la chair, la chair, abandonnée à elle-même, n’entre en lutte avec l’es- prit, et ne domine là où elle doit obéir. Or, nous éviterons ce danger si,

comme je l’ai dit, donnant satisfaction à tous les besoins du corps, nous en retranchons le superflu, et si nous accordons au sexe le plus faible l’usage de toute nourriture, ne lui en interdisant que l’abus. Qu’il soit permis de manger de tout, mais qu’il ne soit permis de manger de rien avec excès. •« Tout ce que Dieu a créé, dit l’Apôtre, est bon, et il ne faut rien rejeter de ce qui est reçu avec des actions de grâce ; car la parole de Dieu et la prière le sanctifient. En donnant cette règle à vos frères, vous vous montrerez bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine à laquelle vous vous êtes attaché. »

Nous donc, suivant avec Timothée la doctrine de l’Apôtre, et, selon le précepte du Seigneur, n’évitant rien dans les aliments que la gourmandise et l’ivresse, usons de tous dans une mesure telle qu’ils servent à soutenir en nous la faiblesse de la nature, non à nourrir les vices. Portons surtout cette mesure dans l’usage de ceux qui, par leur superfluité, peuvent être les plus dangereux : il est plus grand et plus louable de manger sobrement que de jeûner tout à fait. Ce qui fait dire à saint Augustin, dans son livre du Bien du Mariage, là où il parle des aliments qui doivent soutenir le corps : « On n’use bien que des choses dont on peut se passer. Beaucoup, en effet, trou- vent plus aisé de n’en pas user du tout, que d’en régler sagement l’usage : il n’y a pas sagesse cependant là où il n’y a pas continence. » C’est de cette mesure que saint Paul disait : « Je sais supporter l’abondance et la priva- tion. » Souffrir la privation, c’est affaire à tous les hommes ; mais savoir

souffrir la privation, est le trait des grands hommes. De même, il n’est per- sonne qui ne puisse commencer à vivre dans l’abondance ; mais savoir sup- porter l’abondance est le propre de ceux que l’abondance ne corrompt pas.

Quant au vin, qui, je le répète, est une source de luxure et de désordre, et qui, par là même, est aussi contraire à la continence qu’au silence, ou bien les femmes s’en abstiendront absolument pour l’amour de Dieu, comme les femmes des gentils s’en abstenaient par la crainte des adultères ; ou bien elles le tempéreront avec de l’eau, afin de pourvoir en même temps et à leur soif et à leur santé, sans qu’il puisse faire mal ; et il en sera-ainsi, si le mé- lange contient au moins un quart d’eau. Il est très-difficile de se ménager de façon à ne pas boire jusqu’à la satiété, ainsi que le recommande saint Benoit. Aussi pensons-nous qu’il est plus sur de ne pas interdire la satiété, pour ne pas nous exposer à un autre danger ; car ce n’est pas dans la satiété, je le répète, c’est dans la superfluité qu’est le mal. Quanta composer du vin avec des plantes, comme médicament, ou à prendre du vin pur, nous ne l’in- terdisons point ; mais à la condition que les malades seuls en goûtent, et que la communauté n’en use point.

Défense absolue de faire le pain avec du pur froment ; lorsqu’on aura du froment, on y devra mêler au moins un tiers de farine plus grossière. Poiot de pain tendre ; du pain qui soit cuit au moins delà veille. Quant aux autres aliments, la diaconesse y pourvoira ; c’est, comme je l’ai

dit, en achetant les LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

327

choses les moins chères et les plus faciles à se procurer, qu’elle devra sub- venir aux besoins du sexe faible. Quelle folie, en effet, d’acheter aux autres, quand ce qu’on a soi-même suffit ? de chercher au dehors le superflu, quand on a chez soi le nécessaire ? de se donner de la peine pour avoir au delà du suffisant, quand on a le suffisant sous la main ?

Ces sages habitudes de mesure, ce sont moins les hommes que les anges, que dis-je ? c’est Dieu lui-même qui nous les enseigne et qui nous montre que ce qu’il nous faut pour cette vie de passage, ce n’est pas de rechercher la qualité des aliments, c’est de se contenter de ceux qu’on a près de soi. Les anges mangèrent des viandes qu’Abraham leur servit ; c’est avec des poissons trouvés dans le désert que Jésus-Christ rassasia une multitude à jeun. Ce qui prouve clairement que l’usage de la chair ou du poisson n’a rien de ré- préhensible en soi, et qu’il faut prendre la nourriture qui est pure du péché, qui s’offre d’elle-même et qui est de l’apprêt le plus facile, du prix le moins coûteux.

Sénèque, le plus grand des sectateurs de la pauvreté et de la continence, le plus éminent des prédicateurs de morale parmi les philosophes, disait : • Notre but est de vivre selon la nature. Or il est contre la nature de tour- menter son corps, de fuir la propreté, qui ne coûte rien, de se plaire dans la saleté, d’user d’une nourriture, non grossière, mais dégoûtante. Si chercher les choses délicates est le propre de

la mollesse, c’est folie de se priver de celtes dont tout le monde use, et qui coûtent peu. La philosophie exige qu’on soit sobre, non qu’on se martyrise. Il peut y avoir une sage fru- galité ; c’est cette mesure qui me plaît. » C’est ce qui fait aussi que saint Gré- goire, dans son trentième livre des Morales, pour montrer que les hommes pèchent moins par la qualité des aliments que par celle des sentiments, dis- tingue ainsi les tentations de la gourmandise : c Tantôt elle cherche les ali- ments les plus délicats ; tantôt elle prendra la première chose venue, mais à la condition que la préparation en soit particulièrement soignée. C’est quelquefois ce qu’il y a de plus grossier qu’elle désire, et cependant, par la violence même de ce désir, elle pèche encore. •

Le peuple tiré d’Egypte succomba dans le désert, parce que, au mépris de la manne, il demanda des viandes, comme une alimentation plus délicate. Ésaû perdit la gloire de son droit d’aînesse, pour avoir ardemment désiré une nourriture grossière, un plat de lentilles. En vendant à ce prix son droit d’aî- nesse, il a trahi la violence de sa convoitise. Ce n’est pas dans la nourriture, c’est dans la convoitise qu’est le péché. Aussi pouvons-nous bien souvent manger les mets le3 plus délicats sans péché, tandis qu’il en est de grossiers, auxquels nous ne pouvons toucher sans que notre conscience nous accuse. Ésaû donc, je le répète, a perdu son droit d’aînesse pour un plat de lenLETTRES D’ABÉLARD ET D’RÉLOlSE.

339

tilles, et Élie, dans le désert, a conservé la pureté de son corps, en man- geant de la viande. Aussi l'antique ennemi du monde, sachant bien que ce n'est pas l'aliment, mais la convoitise de l'aliment ' qui est la cause de la condamnation, s'est assujetti le premier homme, non avec des viandes, mais avec une pomme. Le second, c'est également avec du pain, non avec de la viande, qu'il l'a tenté. Ainsi commettons-nous bien souvent le péché d'Adam, alors même que nous prenons des aliments vils et grossiers. 11 faut donc prendre ce que réclame le besoin de la nature, non ce que la passion de manger suggère. On désire avec moins d'ardeur ce qui a moins de prix, ce qui est moins rare et moins cher. Telles sont les viandes communes, qui, valant mieux que le poisson pour soutenir des tempéraments faibles, sont moins coûteuses et d'un plus facile apprêt.

Il en est de la viande et du vin comme du mariage : ce sont choses inter- médiaires entre les bonnes et les mauvaises, c'est-à-dire -indifférentes, bien que le commerce de la chair ne soit pas tout à fait sans péché, et que le vin soit le plus pernicieux de tous les aliments. Or, si, pris avec mesure, le vin n'est pas interdit au religieux, qu'avons-nous à craindre pour les autres aliments, dès le moment que nous ne dépassons pas la mesure ? Quand saint Benoit, tout en reconnaissant que le vin ne convient pas aux moines, se croit cependant obligé, en vue du refroidissement de la foi, d'en tolérer l'usage dans une certaine mesure, que ne devons-nous pas permettre aux

femmes, auxquelles aucune règle n’interdit rien ? Quand les évêques eux-mêmes, quand les chefs de la sainte Église, quand, enfin, les commu- nautés religieuses peuvent, sans pécher, manger de la viande, parce qu’ils n’ont pas fait de vœux qui les en empêchent, qui pourra nous blâmer d’ê- tre aussi tolérants pour des femmes, alors surtout qu’elles sont soumises en tout le reste à une plus grande austérité ? 11 suffit, sans doute, au disciple de (aire comme le maître ; et ce serait une grande inconséquence que de re- fuser à des communautés de femmes ce qu’on accorde à des communautés d’hommes. Il n’est même que juste qu’avec la règle sévère de leur couvent, les femmes, jouissant de la permission de manger des viandes, n’aient pas dans leur zèle pieux, de moindres avantages que les pieux laïques, puisque, au témoignage de saint Jean Chrysostome, rien n’est permis aux séculiers qui ne soit permis aux réguliers, sauf le droit de se marier. Saint Jérôme aussi, jugeant que la conduite des clercs ne doit pas être inférieure à celle des moines, dit : « C’est comme si l’on prétendait que tout ce qui est en- joint aux moines ne s’étend pas aux clercs, qui sont les pères des moines. » Et qui peut méconnaître qu’il est contraire à toute règle de discernement d’imposer aux faibles la même charge qu’aux forts et d’obliger les femmes à la même abstinence que les hommes ? En veut-on une preuve, indépendam- ment des enseignements de la nature ? Que l’on consulte saint Grégoire. Ce chef, ce docteur éminent de l’Église, éclairant sur ce point les autres docteurs de l’Église, au chapitre vingt-quatrième de son

prime ainsi : « Autres sont les instructions à donner aux hommes, autres celles qui conviennent aux femmes. Aux uns, on peut imposer un joug pe- sant, aux autres, il faut un joug plus doux ; à ceux-ci, les grandes épreuves, à celles-là, des épreuves plus légères, qui les convertissent doucement. Ce qui est peu de chose pour les forts est beaucoup pour les faibles. » Au sur- plus, l’usage des viandes communes flatte moins que celui de la chair des poissons ou des oiseaux. Cependant saint Benoit ne nous les interdit pas, et l’Apôtre, en faisant la distinction de toutes les espèces de viande, dit : c Toute chair n’est pas même chair ; celle des hommes n’est pas celle des animaux ; autre est celle des oiseaux, autre celle des poissons. » La loi du Seigneur a mis au nombre des chairs à lui offrir en sacrifice celle des ani- maux, celle des oiseaux, et point celle des poissons, afin qu’on ne croie pas que la chair du poisson est plus pure à ses yeux que celle des animaux. En effet, le poisson est une chair d’autant plus dispendieuse et plus onéreuse pour les pauvres, qu’elle est moins abondante et moins fortifiante ; elle coûte davantage et ne nourrit pas autant.

Prenant donc en considération les ressources des hommes et leur nature, nous n’interdisons « je le répète, que le superflu. Nous recommandons l’u- sage modéré des viandes et de tous les autres aliments, en telle sorte que l’abstinence soit plus sévère chez les religieuses, tous les aliments leur étant permis, que chez les religieux, à qui certains aliments

sont interdits. Nous voulons que l’usage de la viande soit réglé de telle façon qu’elles n’eu mangent qu’une fois par jour ; qu’on ne serve jamais deux portions de viandes différentes a la même personne ; qu’on n’y ajoute aucune garniture de légumes, et qu’on ne puisse user de chair plus de trois jours par se- maine, savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi, quelles que soient les fêtes qui tombent dans les intervalles ; car plus grande est la solennité, plus il la faut célébrer par l’abstinence. C’est à quoi saint Grégoire de Nazianze, ce remarquable docteur, nous engage vivement dans son troisième livre de la Chandeleur ou de la seconde Epiphanie. • Célébrons, dit-il, cette fête, non en nous livrant aux plaisirs de la table, mais en nous abandon- nant aux pures joies de l’esprit. » Et ailleurs, au quatrième livre de son traité sur la Pentecôte et F Esprit-Saint ; « Ce jour est le jour de notre fête, dit-il ; amassons dans le trésor de nos cœurs quelque chose de durable, d’éternel, non de ces choses qui passent et se dissolvent. Le corps a assez de ses mauvais penchants, il n’a que faire de plus de matière ; c’est une bête insolente, gardons-nous de la rendre plus insolente par une abondante nourriture : elle nous tourmenterait plus violemment. » Il faut donc célé- brer les fêtes tout spirituellement. C’est aussi ce que recommande, dans sa lettre sur la Manière de recevoir les présents, saint Jérôme, fidèle à la doc- trine de son maître, i Nous devons moins nous inquiéter, dit-il, de célébrer les fêtes par l’abondance de la chère que par les joyeux tressaillements de l’esprit : il serait absurde d’honorer par des excès de

table un martyr qui LETTRES D’ABÉLARO ET D’HÉLOlSE.

533

s’est rendu agréable à Dieu par ses jeûnes. » Et saint Augustin, sur le Re- mède de. la pénitence : « Considérez ces milliers de martyrs • : pourquoi célébrer leurs fêtes par des repas de débauche, et ne pas plutôt imiter leur vie par une honnête conduite ? »

Les jours où on ne mangera pas de viande, il y aura deux portions de légumes quelconques : on pourra ajouter du poisson. Point d’assaisonne- ment recherché ; on se contentera de ceux qui sont produits par le pays. Point de fruits que le soir. Quant à celles qui ont besoin d’un régime, nous ne défendons point qu’on leur serve des herbes, des racines, des fruits, ou autre chose de ce genre.

Si quelque religieuse étrangère à laquelle on aura donné l’hospitalité prend part au repas, on lui offrira quelque portion supplémentaire, pour lui donner une idée de la charité de la maison. Elle sera libre de partager cette portion avec qui elle voudra. On la fera asseoir à la grande table, elle et les autres, si elles sont plusieurs. La diaconesse les servira ; elle prendra ensuite son repas avec les servantes de table.

Si quelque sœur veut dompter en elle les ardeurs de la chair en dimi- nuant la quantité de sa nourriture, qu’elle ne prenne point sur elle de rien faire sans permission ; cette permission ne devra jamais lui être refusée, si ce n’est point

un caprice, mais un sentiment de vertu qui lui a inspiré ce désir de privation, et si son tempérament est de force à la supporter. Hais il ne sera jamais permis à qui que ce soit…, de demeurer un jour sans manger.

Les vendredis, on ne mangera jamais rien d'accommodé au gras ; on se contentera de la nourriture des jours de Carême, sorte d'abstinence qui sera comme une marque de sympathique compassion pour les souffrances de l'époux mort ce jour-là.

Il est encore une chose qu'il faut non-seulement défendre, mais avoir en horreur, bien qu'elle soit en usage dans la plupart des monastères : c'est que les religieuses essuient leurs mains ou leurs couteaux avec les mor- ceaux de paiu qui restent du diner et qui sont la part des pauvres : pour ménager le linge de table, on ne doit point salir le pain des pauvres, que diâ-je ? le pain de Celui qui a dit en parlant des pauvres : « Ce que vous faites au moindre des miens, c'est à moi que vous le faites, i

Relativement aux jeûnes, il suffira de suivre la règle générale de l'Église, car nous ne prenons pas sur nous d'imposer aux religieuses des pratiques plus sévères que celles des pieux laïques ; nous ne voulons pas mettre la faiblesse des femmes au-dessus de la force des hommes. Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à Pâques, à cause de la brièveté des jours, nous pensons qu'un seul repas suffit ; nous disons à cause de la brièveté des jours, et non eu égard à l'abstinence monastique. Nous ne ferons point ici de

distinction d’aliments. LETTRES D’ABÊLARD ET D*HÉLOlSE.

535

Quant aux vêtements, on évitera par-dessus tout les vêtements de prix, qui sont absolument condamnés par l’Évangile. Le Seigneur lui-même nous en détourne, en condamnant l’orgueil du mauvais riche, et en exaltant l’humilité de Jean. C’est ce qu’explique saint Grégoire dans sa quatrième Homélie sur les Évangiles. « Pourquoi, dit-il, se sert-il de ces paroles : « Les gens qui sont délicatement vêtus dans les maisons des rois, » si ce n’est pour démontrer clairement que ceux-là combattent pour le royaume de la terre, non pour le royaume des cieux, qui refusent de souffrir pour Dieu, et qui, adonnés tout entiers aux biens extérieurs, ne cherchent que les douceurs et les délices de la vie présente ? Et le même, dans sa onzième Homélie : « Il en est qui pensent que le goût des vêtements délicats et de grand prix n’est pas un péché. Si ce n’était pas une faute, la parole du Sei- gneur n’indiquerait pas aussi expressément que le riche qui souffrait les tortures de l’enfer était couvert de lin et de pourpre. On ne recherche des vêtements de luxe que pour la satisfaction d’une vaine gloire, que dans l’idée de s’attirer plus d’hommages. Ce qui le prouve, c’est qu’on ne se revêt pas d’habits de prix, là où l’on ne peut être vu du monde. »

Saint Pierre détourne également de cet abus les femmes séculières et ma* riées dans sa première Épitre : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, en telle sorte que si

les maris ne croient pas à la parole des femmes, ils soient gagnés par les exemples de leur commerce, et envisagent avec crainte ce que leur impose la pureté de ce commerce. Point de tresses de cheveux postiches, point de ceintures d'or, point de robes somptueuses ; qu'elles s'attachent à parer l'homme qui est au fond de leur cœur par l'incorruptibilité d'un esprit calme et modeste, ce qui est le plus riche des vête- ments devant Dieu. » C'est avec raison qu'il a cru devoir détourner de cette vanité les femmes plutôt que les hommes, parce que leur esprit faible les y pousse d'autant plus que la luxure a plus de prise sur elles. Or si les femmes qui vivent dans le monde doivent être arrêtées sur cette pente, que convient-il de faire à l'égard des femmes vouées à Dieu, elles dont le véri- table ornement est de n'en avoir pas ? Pour elles, rechercher ces ajuste- ments ou ne pas les rejeter si on les leur offre, c'est perdre leur réputation de chasteté ; c'est se préparer moins à la religion qu'à la fornication ; c'est se mettre au rang, non des religieuses, mais des courtisanes. Pour elles la parure est comme l'insigne du libertinage, elle trahit la corruption de l'âme, ainsi qu'il est écrit : i L'habillement) le rire, la marche, révèlent l'homme. »

Nous voyons que le Seigneur a loué et exalté dans Jean-Baptiste la gros- sièreté des vêtements plutôt que l'austérité des aliments. « Qu'éles-vous allé voir, dit-il, dans le désert ? un homme vêtu d'habits délicats ? » Par* fois, en effet, la recherche dans les aliments peut avoir quelque utilité, mais dans les vêtements, jamais. Plus les vêtements

Sont précieux, plus on les conserve. Moins ils servent, plus Us coûtent à celui qui les a achetés. Leur finesse même fait qu'ils se détériorent plus aisément et procurent au corps moins de chaleur.

Les habits seront d'étoffe de laine noire. Point d'autre couleur, c'est celle qui convient au deuil de la pénitence, et aucune fourrure ne va mieux que celle des agneaux aux épouses du Christ. Ce vêtement leur remettra en mémoire qu'elles doivent toujours paraître revêtues, ou se revêtir de l'Agneau, époux des vierges.

Les voiles ne seront pas de soie, mais de toile ou d'étoffe teinte. Il y en aura de deux sortes : les uns pour les vierges qui auront prononcé les vœux, les autres pour les novices. Les voiles des vierges consacrées seront marqués du signe de la croix, lequel témoignera par sa blancheur que leur corps est entièrement voué à Jésus Christ, et que la différence qui existe entre leur habit et celui des autres est en raison de leur consécration : en sorte qu'arrêtés par ce signe, les fidèles aient moins l'idée de porter sur elles un œil de concupiscence. Mais ce n'est qu'après la consécration de l'éveque que la vierge pourra porter sur le sommet de la tête cette croix de fil blanc, en signe de la pureté virginale : nul autre voile n'aura cette marque.

Elles porteront sur la peau des chemises de toile, quelles ne quitteront pas même pour dormir. Nous ne refusons pas à la délicatesse de leur nature l'usage des matelas et des

draps. Elles mangeront et coucheront chacune séparément. Nulle ne trouvera mauvais que l'on passe à une de ses sœurs qui en a un plus pressant besoin les habits qui lui auraient été donnés à elle-même, les habits ou autre chose. Elle sera particulièrement heureuse, au contraire, d'avoir un témoignage de sympathie à offrir à sa sœur en peine, et de penser qu'elle vit non pour elle, mais pour les autres ; autrement, elle n'aurait plus droit d'appartenir à la communauté, elle serait coupable du sacrilège de propriété.

Nous croyons qu'il suffit, pour couvrir le corps, d'une chemise, d'une peau d'agneau et d'une robe, en ajoutant par-dessus, pendant la rigueur du froid, un manteau qui serve de couverture au lit. Pour prévenir par le lavage l'invasion de la vermine et l'encrassement, elles auront tous ces vêtements en double, ainsi que Salomon a dit, à la louange de la femme forte et sage : « Elle ne craint pas pour sa maison le froid de l'hiver, car tous ses serviteurs ont double vêtement. » La taille de l'habit sera mesurée ; il ne devra pas descendre au-dessous du talon, pour ne pas soulever la poussière. Les manches n'excéderont pas la longueur des bras et des mains. Les jambes seront couvertes de chausses, et les pieds de chaussons et de souliers. Jamais elles ne marcheront pieds nus, même sous prétexte de dévotion. Chaque lit aura un matelas, un traversin, un oreiller, une courte-pointe et un drap. La tête sera couverte d'une bandelette blanche avec un voile parLETTRES D'ABÉLARD ET D'HELOlSE.

359

dessus ; lorsqu'il sera nécessaire, à cause de la tonsure, on ajoutera un bonnet de peau d'agneau.

XIII. Ce n'est pas seulement dans la nourriture et l'habillement qu'il faut éviter le superflu, c'est aussi dans les bâtiments et tous les autres biens. Quant aux bâtiments, s'ils sont plus spacieux ou plus beaux qu'il n'est nécessaire, si nous les ornons de peintures ou de sculptures, ce ne sont plus des asiles de pauvres, ce sont des palais de rois, t Le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête, dit saint Jérôme, et vous possédez de vastes portiques et des bâtiments immenses ? » Se plaire à avoir de beaux chevaux, des che- vaux de prix, ce n'est pas seulement de la superfluité, c'est évidemment une vanité pure. Multiplier ses troupeaux, étendre ses domaines, c'est donner carrière à l'ambition des biens extérieurs. Et plus nous possédons sur cette terre et plus nous sommes forcés de penser à ce que nous possédons, plus nous sommes détournés de la contemplation des choses du ciel. Notre corps a beau être enfermé dans un cloître : l'âme, attachée à ces possessions du dehors, est forcée de les suivre ; elle se répand çà et là avec elles. Nous sommes d'autant plus en proie à la crainte, que nous possédons plus de choses qui peuvent être perdues. Plus ces choses ont de valeur, et plus nous les aimons, plus elles tiennent notre misérable cœur enchaîné à leur poursuite.

11 faut donc songer à fixer une mesure aux dépenses de notre maison, de façon à ne rien chercher au delà du nécessaire, à ne recevoir aucune offrande, à ne garder aucuu

dépôt. Tout ce qui dépasse le nécessaire, nous ne le possédons qu'à titre de vol, et nous sommes coupables de la mort d'autant de pauvres que nous aurions pu en secourir avec ce superflu. Chaque année donc, après la récolte, il faudra assurer les besoins de l'année. Le reste, on le donnera, ou plutôt on le restituera aux pauvres.

11 en est qui, ignorant la mesure de la sagesse, se font honneur d'avoir une maison nombreuse, n'ayant que peu de revenus ; et pour subvenir à ces lourdes charges, ils vont impudemment mendier, quand ils n'arrachent pas violemment ce qu'on ne leur veut point donner. Tels nous voyous aujour- d'hui certains supérieurs, qui, fiers du nombre de leurs religieux, tiennent moins à en avoir de bons qu'à en avoir beaucoup, et s'estiment d'autant plus grands qu'ils sont grands au milieu d'un plus grand nombre. Pour attirer les novices dans leurs maisons, au lieu de leur annoncer des austé- rités, ils leur promettent toutes sortes de douceurs, et, les recevant sans examen ni épreuve, ils les perdent par l'apostasie. C'est contre eux, sans doute, que Jésus-Christ s'élevait par ces paroles : c Malheur à vous qui parcourez la mer et la terre pour faire un prosélyte, et qui, l'ayant fait, le rendez deux fois plus que vous digne de l'enfer ! » Certes ils seraieut moins fiers de la multitude de leurs religieux, s'ils cherchaient le salut des âmes plutôt que le nombre des prosélytes, et s'ils présumaient moins de leurs forces dans la conduite de leur oominuuauté. LETTRES D'ABELARD ET D'HÉLOÎSE.

541

Le Seigneur avait choisi un petit nombre d'apôtres, et parmi ceux qu'il avait choisis, il se trouva un apostat, ce qui lui fait dire : c Ne vous ai-je pas choisis tous les douze ? et cependant il se trouve parmi vous un démon. » Tel avait été Judas parmi les disciples, tel fut Nicolas parmi les sept diacres. Lorsque les apôtres n'avaient encore réuni qu'un petit nombre de fidèles, Ànanias et Saphira, sa femme, méritèrent d'être frappés d'une sentence de mort. De tous ceux qui s'étaient d'abord attachés à suivre le Seigneur, beaucoup l'abandonnèrent et il n'en resta qu'un bien petit nombre ; car étroite est la voie qui conduit à la vie, et il en est peu qui savent y marcher ; large et spacieuse, au contraire, est la voie qui conduit à la mort, et il en est beaucoup qui s'y engagent. C'est que, selon la parole du Seigneur, « il est beaucoup d'appelés et peu d'élus. » — « Le nombre des insensés, dit Salomon, est infini. »

Qu'il tremble donc celui qui se réjouit de la multitude de ses religieux ! qu'il craigne que, selon la parole du Seigneur, il ne se trouve parmi eux peu d'élus, et que, multipliant sans mesure son troupeau, il ne puisse suf- fire à le garder, en sorte qu'il mérite cette parole du Prophète : « Vous avez multiplié ce peuple, mais vous n'avez pas augmenté sa joie ! » Tels sont, en effet, ceux qui sont fiers du nombre. Obligés pour leurs propres besoins et pour ceux de la communauté de sortir, de rentrer dans le siècle et d'aller çà et là mendier, ils s'embarrassent bien plus du soin des corps que du soin des âmes, et s'attirent plus de mépris que de gloire.

Une telle conduite serait pour des femmes une honte d'autant plus grande qu'il leur est plus dangereux de courir par le monde. Quiconque veut vivre honnêtement, tranquillement, se donner au service du Seigneur, se rendre cher à Dieu et aux hommes, doit craindre de rassembler plus de frères qu'il n'en peut soigner ; ne point compter, pour ses dépenses, sur la bourse d'autrui, songer à faire, non à demander l'aumône. L'apôtre saint Paul, le grand prédicateur de l'Évangile, avait, au nom de l'Évangile, le droit de recevoir assistance : il travaillait de ses mains, pour n'être à charge à per- sonne et ne point porter atteinte à sa gloire. Pour nous, dont le devoir est non de prêcher, mais de pleurer les péchés, quel serait notre aveuglement, notre honte d'aller mendier notre subsistance ! Comment pourrions-nous soutenir ceux que nous aurions inconsidérément réunis ? N'est-ce pas déjà assez de folie d'aller soudoyer des prédicateurs, faute de savoir prêcher, et conduisant à la rondo ces faux apôtres, de porter partout nos croix et nos reliques pour vendre aux simples et aux imbéciles non la parole de Dieu, mais les mensonges dorés du diable, pour leur tout promettre afin de leur escroquer leur argent ? Ah ! c'est déjà celte cupidité impudente à chercher les biens de ce monde et non ceux de Jésus-Christ, qui fait, ainsi que per- sonne ne l'ignore, qu'on n'a plus do respect ni pour cet ordre, ni pour la prédication de la parole de Dieu. LETTRES D'ABÊWRD ET D'HÉLOlSE.

343

Aussi les abbés, les supérieurs des monastères qui se glissent avec im- porlunité chez les puissants du siècle et dans les cours des rois passent-ils plutôt pour des gens charnels que pour des cénobites. Tandis qu'ils poursui- vent par tous les moyens la faveur des hommes, ils s'habituent à converser avec le monde plutôt qu'à parler avec Dieu. Ils ont lu plus d'une fois sans doute, mais ils ont mal lu ; ils ont entendu, mais ils n'ont pas compris cet avertissement de saint Antoine : c Les poissons qui demeurent longtemps sur le sable meurent ; de même les moines qui vivent trop longtemps hors de leurs cellules et qui, dans le commerce des séculiers, rompent leur vœu de retr.iite. » Nous devons donc retourner en toute hâte à la cellule comme le poisson à la mer, de peur que, restés trop longtemps dehors, nous n'ou- bliions l'habitude de vivre au dedans.

Convaincu de cette vérité, l'auteur de la Règle monastique, saint Benoit, a catégoriquement enseigné par son exemple comme par ses écrits, qu'il faut que les abbés soient assidus au couvent et restent à veiller avec sollici- tude à la garde de leur troupeau. Il avait un jour quitté sa maison pour rendre visite à sa chère sœur sainte Scholastique, et celle-ci voulait le retenir auprès d'elle seulement une nuit pour profiter de ses instructions ; il déclara qu'il ne pouvait absolument rester hors de sa cellule ; il ne dit même pas : a Nous ne pouvons ; » mais : f Je ne puis ; » parce que les frères pouvaient le faire avec sa permission, tandis que lui ne le pouvait que sur l'ordre de Dieu, comme il l'a fait plus tard.

Aussi, dans sa Règle, ne parle-t-il nulle part des sorties de l'abbé, mais seulement de celles des frères. Il a, au contraire, si bien pris ses mesures pour assurer sa présence assidue, qu'aux vigiles des dimanches et des jours de fête, il veut que la lecture de l'Évangile et des instructions qui y sont jointes ne soit faite que par l'abbé. Dans son règlement sur la table à laquelle l'abbé doit s'asseoir avec les pèlerins et les hôtes, il lui permet, à défaut d'hôtes, d'inviter les frères qu'il lui plaît, en ayant soin seulement de laisser un ou deux des anciens avec les frères ; par là il fait entendre claire- ment que l'abbé ne doit jamais être absent du monastère à l'heure des repas, de peur qu'une fois habitué à la chère délicate des grands, il ne laisse le pain grossier aux religieux. C'est de ces abbés que la Vérité a dit : f Ils lient des fardeaux pesants et au-dessus des forces humaines, et ils les met- tent sur le dos des autres ; tandis que, pour eux, ils n'y veulent pas toucher du bout du doigt. » Et ailleurs, parlant des faux prédicateurs : « Gardez- vous des faux prophètes qui viennent vers vous. Ils viennent d'eux-mêmes, dit-il, sans que Dieu les envoie et les ait chargés d'une mission. » Jean-Bap. tiste, notre chef, à qui le pontificat revenait par héritage, s'éloigna de la ville ponr se retirer dans le désert, c'est-à-dire qu'il abandonna le pontificat pour le monastère, la vie des cités pour la solitude. Le peuple venait à lui, ce n'était pas lui qui allait chercher le peuple. Il était si grand qu'il fut pris pour le Christ et eut le pouvoir de réformer certains abus dans les villes. LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSB.

545

Il était déjà dans le petit lit d'oii il était prêt à répondre au bien-aimé frap- pant à sa porte : « Je me suis dépouillé de ma robe, comment la reprendrai- je ? J'ai lavé mes pieds, puis-je les salir ? »

Quiconque désire vivre dans la solitude de la paix monastique doit donc se réjouir d'avoir un petit lit plutôt qu'un grand, car c'est de ce lit que la Vérité a dit : i Qu'on prenne l'un et qu'on laisse l'autre. » C'est que, ainsi que nous le lisons, le petit lit de l'épouse n'est autre chose que le lit d'une âme contemplative étroitement unie au Christ et s'atlachant à lui d'un sou- verain désir. Et ce lit, dès qu'on y est entré, on n'est jamais abandonne. t Eu veillant toute la nuit dans mon petit lit, dit-elle, j'ai cherché celui que chérit mon âme. » C'est de ce petit lit que, dédaignant ou craignant de se lever, elle fait au bien-aimé qui frappe la réponse que j'ai rappelée tout à l'heure. Uin de son lit, elle ne voit que des souillures dont elle craint de salir ses pieds.

Dina n'est sortie qu'une fois pour aller voir des étrangers, et elle s'est perdue ; et, comme un moine cloîtré nommé Halchus l'entendit un jour dire à sou abbt's comme il en fit lui-même l'expérience, la brebis qui sort de la bergerie tombe bientôt sous la dent du loup.

Ne formons donc pas une communauté trop nombreuse dont les besoins nous invitent à sortir, que dis-je ? nous y obligent et nous fassent faire le bien des autres à notre détriment, semblables au plomb qu'on met dans le creuset pour conserver l'argent. Craignons, au contraire, qu'une

fournaise trop ardente de tentations ne consume à la fois le plomb et l'argent. On objectera que Jésus-Christ a dit : « Je ne rejetterai pas celui qui sera venu à moi. » Mi nous non plus nous ne voulons pas rejeter ceux qui sont admis, mais nous voulons qu'on regarde à ceux qu'on recevra, en sorte qu'après les avoir admis, nous ne soyons pas exposés à être rejetés nous-mêmes à cause d'eux. Car si nous ne croyons pas que le Seigneur ait rejeté aucun de ceux qu'il avait admis, il en a repoussé qui se présentaient, puisqu'à celui qui , lui disait : « Maître, je vous suivrai partout où vous irez, » il a répondu :, « Les renards ont des tanières, etc. •

H nous avertit encore de calculer les dépenses de toute entreprise, avant de l'exécuter. « Quel est, dit-il, celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne compte de sang-froid ce qu'elle lui coûtera et s'il aura de quoi la mener à bonne fin, de peur que, ne pouvant l'achever après en avoir jeté les fondemeuts, tous ceux qui la verraient ne se moquent de lui et ne disent : cet homme a commencé de bâtir et il n'a pu aller jusqu'au bout ? » C'est beaucoup pour chacun de faire son propre salut. 11 est dangereux de prendre à sa charge le salut de plusieurs, quand c'est à peine si l'on peut suflirc à la garde de soi-même. On ne garde, d'ailleurs, avec sollicitude, que lorsqu'on a pris l'engagement de le faire avec tremblement. Nul ne persévérera dans une entreprise, autant que celui qui a hésité et réfléchi avant de s'y lancer. Les femmes y doivent donc mettre d'autant plus de réflexion que leur faiblesse est

moins à l’épreuve des lourds fardeaux, et que les douceurs de la vie tranquille leur sont plus nécessaires.

XIV. L’Écriture sainte est, sans contredit, le miroir de l’âme ; quiconque se nourrit de sa lecture, et profite de ce qu’il y voit, connaît la beauté de ses mœurs ou en découvre la laideur, en sorte qu’il peut accroître l’une et diminuer l’autre. C’est ce miroir que saint Grégoire, dans son *Traité des Morales*, livre second, nous rappelle dans le passage où il dit : « L’Écriture sainte est pour les yeux de l’âme un miroir qui nous est présenté, afin que nous voyions notre visage intérieur. C’est là, en effet, que nous connaissons nos actions honteuses, là que nous envisageons nos bonnes actions, là que nous jugeons ce que nous avons fait de progrès, et combien nous sommes éloignés d’en avoir fait. » Or celui qui regarde l’Écriture, sans la comprendre, est comme un aveugle qui aurait un miroir sous les yeux. II ne peut y voir ce qu’il est, ni y chercher les lumières qu’elle renferme. Il est devant l’Écriture, faute d’en savoir profiter, comme serait un âne devant une lyre. C’est un affamé auquel est servi un pain dont il ne sait pas manger. Incapable de pénétrer par lui-même le sens de la parole de Dieu, et n’ayant personne pour lui en préparer l’intelligence par ses instructions, il est pourvu d’une nourriture qui lui est absolument inutile.

Aussi l’Apôtre dit-il, nous engageant tous en général à l’étude de l’Écriture sainte : « Tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction ; en sorte que les Écritures nous donnent patience, consolation, espoir. » Et ailleurs :

« Remplissez-vous de l’Esprit-Saint, en vous entretenant vous-même dans les psaumes, les hymnes et les cantiques spirituels. » Or, c’est s’entretenir soi-même, que de comprendre ce que l’on dit et de savoir tirer le fruit de ses paroles. Le même apôtre dit à Timothée : « En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l’exhortation, à l’instruction. • Et ailleurs : « Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises et qui vous ont été confiées ; sachant de qui vous les avez apprises, et que vous avez été nourri, dès votre enfance, dans les lettres saintes qui peuvent vous instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ. Toute Écriture inspirée de l’Esprit-Saint est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour s’élever dans la voie de la justice, eu sorte que l’homme de Dieu soit parfait, étant formé à toute espèce de bonnes œuvres. » Et dans sa lettre aux Corinthiens, il les invite à se pénétrer de l’intelligence de l’Écriture sainte, afin de pouvoir expliquer les passages qui seraient cités devant eux : « Attachez-vous, dit-il, à la charité ; cherchez à gagner les dons spirituels, surtout le don des prophéties ; car celui qui parle de la langue parle non pour les hommes, mais pour Dieu, tandis que celui qui prophétise édifie l’Église. C’est pourquoi celui qui parle de la langue demande qu’elle soit entendue. Je prierai en esprit, je prierai aussi de façon à être entendu. Je chanterai en esprit, je chanterai aussi de façon à être entendu. LETTRES D’ABÊLARD ET D’HÉLOtSE.

549

Au surplus, si vous bénissez en esprit, qui pourra prendre le rôle du peuple ? Comment répondra-t-il amen à votre bénédiction, s'il ne sait ce que vous dites ? Votre action de grâces est bonne, mais nul n'en est édifié. Je rends grâces à Dieu de ce que je parle une langue que vous entendez tous, mais j'aimerais mieux, quant à moi, dire dans l'église cinq paroles intelligibles qui instruiraient les autres, que dix mille dans une langue étrangère. Mes frères, ne soyez pas enfants par l'intelligence, 6oyez enfants par la méchanceté ; par l'intelligence soyez parfaits. »

Parler une langue c'est former des sons, et non pas en donner l'intelli- gence aux autres. Prophétiser ou interpréter, c'est, à l'exemple des prophètes qu'on appelle voyants, c'est-à-dire intelligents, comprendre ce que l'on dit et en donner l'explication. Celui-là prie ou chante de cœur seulement, qui forme des mots, et en profère le bruit sans y appliquer son intelligence. Ainsi, lorsque c'est la bouche qui prie en nous, c'est-à-dire lorsque nous nous bornons à articuler des sons par le souffle de la prononciation, sans que le cœur conçoive ce qu'émettent les lèvres, notre âme n'en reçoit pas l'im- pression nécessaire pour que la prière nous élève, 'par l'intelligence des paroles émises, à l'amour de Dieu. C'est pour cette raison que l'Apôtre nous recommande de nous attacher à ce que nous disons, eu sorte que nous ne sachions pas seulement proférer des mots, comme beaucoup d'autres, mais que nous en ayons pleinement l'intelligence ; autrement, il le déclare, prière et chant seraient sans profit. Saint Benoit était aussi de cet

avis : « Appli- quons-nous à chanter, dit-il, de façon que votre âme soit en harmonie avec votre voix. » C'est aussi le précepte du Psalmiste : c Chantez avec intelli- gence. » Il veut qu'à l'expression des mots l'assaisonnement de l'intelligence, qui donne le goût, ne manque pas, et que nous puissions en toute sincérité dire au Seigneur : « Que vos paroles sont douces à mon gosier ! » Et ail- leurs : « Ce n'est pas avec des flûtes que l'homme se rendra agréable à Dieu, » La flûte, en effet, émet des sons qui charment les sens, mais qui ne pénètrent pas dans l'intelligence ; aussi dit-on que ceux-là jouent bien de la flûte, mais ne sont pas agréables au Seigneur, qui se plaisent à produire des sons mélodieux, sans que l'intelligence en soit édifiée. Et comment, dit l'A- pôtre, commenta la bénédiction, dans les cérémonies de l'église, répondra- ton amen, si la formule de la bénédiction n'est pas comprise, si l'on ne sait si ce que demande la prière est bon ou non ? Ainsi voyons-nous souvent dans les églises des gens simples et ignorants faire, faute de savoir, des prières qui leur sont plus nuisibles qu'utiles. Quand* on dit par exemple : Ut sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus œterna, etc., il en est que l'affinité des mots presque semblables induit en erreur, et qui disent : Ut nos amittamus œterna, ou encore : Ut non admittamus œterna. C'est ce danger que l'Apôtre veut prévenir, quand il dit : i Au surplus) si vous bé- nissez en esprit, » c'est-à-dire si vous vous bornez à émettre des lèvres les mots de la bénédiction, sans prendre la peine d'en faire arriver le sens à 1£TTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

351

l’intelligence de l’auditeur, « qui prendra le rôle du peuple ? » c’est-à-dire qui parmi les assistants, dont le rôle est de répondre, se chargera de répondre pour le peuple, qui ne peut pas, qui ne doit pas le faire ? Comment dira-t-il amen, ne sachant si c’est daus une bénédiction ou dans une malédiction que vous l’engagez ? Enfin, comment ceux qui ne comprennent pas les Écritures pourront-ils se permettre des discours édifiants, exposer, interpréter la règle, ou en corriger les abus ?

Aussi ne sommes-nous pas peu étonnés, —c’est une inspiration du démon, — qu’il ne se fasse dans les monastères aucune étude pour l’intelligence des Écritures, qu’on s’occupe d’exercer au chant et à la prononciation des mots, et point d’en donner la compréhension ; comme, si pour la brebis, bêler était plus utile que paître. L’intelligence de la divine Écriture est l’ali- ment et la nourriture spirituelle de l’âme. C’est ainsi que le Seigneur, desti- nant Ézéchiel à la prédication, le nourrit d’un livre qui coula aussitôt de ses lèvres comme un doux miel. Nourriture dont il est écrit dans Jérémie : « Les enfants ont demandé du pain, et il ne s’est trouvé personne pour le leur rompre. » Car c’est rompre le pain aux enfants que de donner anx simples l’intelligence des lettres. Et ces enfants qui demandent du pain sont ceux qui désirent nourrir leur âme de l’intelligence de l’Écriture, ainsi que le dit ailleurs le Seigneur : « J’enverrai la faim sur la terre, non pas une

faim de pain ni une soif d’eau, mais la faim d’entendre la parole de Dieu. »

Le démon, au contraire, a envoyé dans les cloîtres des monastères la faim et la soif d’entendre les paroles des hommes et les bruits du monde, en sorte qu’occupés d’un vain partage, nous repoussions la parole divine qui, faute des doux assaisonnements de l’intelligence, nous paraît sans goût. C’est de là que David disait, ainsi que je l’ai rapporté plus haut : « Que ces paroles sont douces à mou gosier ! elles sont plus douces que le miel à mes lèvres. » Et il explique aussitôt en quoi consiste cette douceur : « Vos préceptes m’ont donné l’intelligence ; » c’est-à-dire : « C’est par vos préceptes et non par ceux des hommes que j’ai reçu l’intelligence ; ce sont eux qui m’ont instruit et éclairé, i Quelle est l’utilité de cette intelligence, il n’oublie pas de la montrer. « C’est pour cela, ajoute-t-il, que j’ai haï toutes les voies d’ini- quité. J) 11 est, eu effet, beaucoup de voies d’iniquité si manifestement ou- vertes, qu’il est difficile que tout le monde n’en vienne pas à les haïr ou les mépriser ; mais ce n’est que par l’intelligence de la parole divine que nous pouvons connaître toutes celles qui existent, et les éviter. C’est de là que David dit encore : « J’ai caché mes paroles dans mon coeuf, afin de ne pas vous offenser. » Elles sont cachées dans notre cœur plutôt qu’elles ne ré- sonnent sur nos lèvres, lorsque la méditation en a fixé l’intelligence* Ainsi moins nous nous appliquons à cette intelligence, moins nous connaissons* moins nous évitons les voies d’iniquité, et moins nous pouvons nous

pré- munir contre le péché. LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

353

Cette négligence est d’autant plus coupable chez des moines qui aspirent à la perfection, que la science leur est plus facile, grâce à l’abondance des livres saints dont ils sont pourvus, et aux loisirs dont ils jouissent. Aussi, dans les Vies des Pères, l’auguste vieillard accusait-il vivement ceux qui se glorifient de la multitude des livres qu’ils possèdent et qui ne prennent aucun soin de les lire. « Les prophètes ont écrit des livres, dit-il ; nos pè- res, qui sont venus ensuile, ont beaucoup travaillé sur ces livres, leurs successeurs en ont rempli leur mémoire ; puis est venue cette génération, la nôtre, qui les transmet sur des parchemins et des peaux, mais qui les laisse reposer dans les vitrines des bibliothèques ! » C’est pour cela que l’abbé Palladius aussi nous engage vivement à apprendre et à enseigner, c II faut qu’une âme qui veut vivre selon la volonté de Jésus-Christ, dit-il, apprenne sérieusement ce qu’elle ignore, ou enseigne clairement ce qu’elle sait. » Or, si elle ne sait ni l’une ni l’autre de ces choses, le pouvant, mais ne le vou- lant pas, c’est qu’elle est atteinte de folie. En effet, le premier principe de l’éloiguement de Dieu, c’est le manque de goût pour sa doctrine. Et com- ment peut-on l’aimer, quand on ne désire pas ce dont l’âme a toujours besoin ?

Aussi saint Athanase, dans son Exhortation aux moines, leur recom- mande-t-il le soin de la lecture et de l’étude

jusqu’à leur permettre, pour s’y livrer, d’interrompre l’exercice de la prière. « Je vais, dit-il, tracer le chemin de notre vie. D’abord l’abstinence, le jeûne, la prière et la lecture assidues, ou, pour ceux qui ne seraient pas encore versés dans les lettres, le soin d’écouter, inspiré par le besoin d’apprendre ; voilà pour les nouveau- nés encore nourris à la mamelle, si je puis ainsi dire, les premiers éléments de la connaissance de Dieu. » Et après quelques explications : « Il faut, ajoute-l-il, incessamment prier : d’une prière à l’autre, qu’il y ait à peine l’intervalle d’un moment. Il ne doit y avoir d’interruption, dit-il ensuite, que pour la lecture. »

Saint Pierre ne dit pas autrement : « Soyez toujours prêts à rendre rai- son de votre foi et de vos espérances à qui vous interroge. » Et saint Paul : « Nous ne cessons de prier pour vous, afin que vous soyez remplis de la connaissance de Dieu en sagesse et en intelligence spirituelle. » Et encore : f Que la parole de Jésus-Christ demeure en vous avec la plénitude de sa sagesse. » Dans l’Ancien Testament, la loi recommande aussi aux hommes de s’instruire des préceptes sacrés. « Heureux l’homme, dit David, qui ne s’est pas laissé aller au conseil des impies, qui ne s’est pas arrêté dans la voie des pécheurs, qui ne s’est pas assis dans les chaires de pestilence, mais dont la volonté repose sur la loi du Seigneur. » Dieu lui-même dit à Jésus-Christ : « Ce livre ne sortira pas de vos mains, et vous le méditerez jour et nuit. »

Parmi les occupations du monastère s’introduisent souvent les mauvaises pensées, dont la pente est glissante ; et bien que notre application tienne

notre esprit tendu vers Dieu, l’idée des choses du siècle a toujours prise sur nous et nous agite. Que si celui qui se livre avec zèle aux exercices reli- gieux est expose à ces tentations, comment celui qui ne fait rien y échap- pera-t-il ? Le pape saint Grégoire, dans son dix-neuvième livre des Morales, dit : « Nous gémissons de voir déjà arrivé le temps où nous trouvons dans l’Église tant de prélats qui ne veulent pas exécuter ce qu’ils comprennent, ou qui dédaignent même de connaître et de comprendre la parole divine. Car ils détournent leurs oreilles de la vérité pour écouter des fables ; ils cherchent tout ce qui est de ce monde, non ce qui est de Jésus-Christ. Par- tout on trouve les écrits qui renferment la parole de Dieu, partout on peut les lire. Mais les hommes dédaignent de les connaître, et nul, pour ainsi dire, ne cherche à savoir ce qu’il croit. »

Cependant la règle de chaque monastère et les exemples des saints Pères nous y exhortent. Saint Benoît ne donne aucun précepte sur rensei- gnement ou l’étude du chant, et il en donne un grand nombre sur la lecture ; il fixe même exactement les moments de lire comme ceux de travailler ; il règle si bien l’enseignement de la pictée et de la composition, que, parmi les objets nécessaires que les moines ont le droit d’attendre de l’abbé, il n’ou- blie ni le

papier ni les plumes. Bien plus il prescrit, entré autres choses, au commencement du Carême, que tous les moines reçoivent un certain nom- bre de livres de la bibliothèque pour les lire à la suite et d'un bout à l'autre. Or, quoi de plus ridicule que de donner du temps à la lecture et de ne pas prendre le soin de comprendre ce qu'on lit ? On connaît le proverbe du Sage : « Lire sans entendre, c'est perdre son temps. » C'est à un tel lecteur qu'on -peut appliquer avec justesse ce mot du philosophe : « Un âne devant une lyre. » C'est, en effet, un âne devant une lyre qu'un lecteur qui tient un livre et qui n'en compreud pas le sens. Mieux vaudrait, pour ceux qui lisent ainsi, porter leur effort sur quelque chose d'utile, que de perdre leur temps à regarder des lettres et à tourner des feuillets. Ces sortes de lecteurs accom- plissent bien la prophétie d'Isaïe : « Toutes les visions des prophètes vous seront comme les caractères d'un livre fermé qn'on donnerait à un homme qui sait lire en lui disant : « lisez ce livre, et il répondra : « je ne puis, ce livre est fermé ; » alors on donnera le livre à un homme qui ne sait pas lire, eu lui disant : « lisez, » et il répondra : « je ne sais pas lire. » C'est pourquoi le Seigneur a dit : « Ce peuple s'approche de moi, mais seulement de bouche ; il me glorifie, mais seulement des lèvres ; quant à son cœur, il est éloigné de moi * il ne me craint que parc ï que les hommes l'ordonnent cl renseignent ainsi. Voici donc que je frapperai ce peuple d'admiration et d'étonncnient en accomplissant un grand prodige : la sagesse de ses sages périra, et l'entendement de ses habiles sera obscurci. »

On dit dans les cloîtres que ceux-là connaissent les lettres qui savent les prononcer. Pour ce qui est de l’intelligence, ils avouent qu’ils ignorent la loi ; et le livre qu’on leur doune est pour eux un livre fermé, comme pour LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

357

ceux qu’ils appellent illettrés. Eh bieu, ce sont ceux-là que le Seigneur accuse de s’approcher de lui de la bouche seulement et des lèvres, puisqu’ils ne peuvent comprendre les mots qu’ils savent, tant bien que mal, pronon- cer. Étrangers à la science des révélations divines, ils suivent plutôt, dans leur obéissance, la coutume des hommes que l’utilité de l’Écriture. C’est pour cela que le Seigneur menace d’aveugler ceux qui parmi eux passent pour sages et siègent comme docteurs.

Le grand docteur de l’Église, l’honneur de la vie monastique, saint Jérô- me, nous exhorte à l’amour des livres, quand il dit : « Aimez la science des lettres : c’est le moyen de ne pas aimer les péchés de la chair. » Combien il leur a consacré lui-même de temps et de peine, son témoignage nous l’ap- prend. Entre autres révélations qu’il nous fajt sur ses propres études, sans doute pour que son exemple nous serve de leçon, il dit, en certain pas- sage, à Pammachius et à Oceanus : « Quand j’étais jeune, j’étais dévoré d’une ardeur d’apprendre extraordinaire. Et je n’ai pas fait moi-même mon édu- cation, suivant les présomptueuses prétentions de quelques-uns : j’ai suivi les leçons d’Apollinaire à Antioche, je me suis attaché à lui, et

il m’ins- truisait dans les saintes Écritures. Déjà des cheveux blancs parsemaient ma tête, et le rôle de maître me convenait mieux que celui de disciple : j’allai néanmoins à Alexandrie, je suivis les leçons de Didyme, et je lui rends grâ- ces de m’avoir appris bien des choses que j’ignorais encore. On croyait que j’en avais fini d’apprendre. Je retournai à Jérusalem et à Bethléem pour assister (au prix de quel travail et de quelles dépenses !) aux cours du docteur hébreu Barannias ; il les faisait la nuit, car il craignait les Juifs, et il se montrait pour moi comme un autre Nicodème. » 11 avait, sans doute, gravé dans la mémoire ce qu’il avait lu dans l’Ecclésiaste : c Mon fils, com- mencez à vous instruire dès votre jeunesse, et jusqu’en vos vieux ans vous trouverez la sagesse. » Et ce n’étaient pas seulement les paroles de l’Écriture, c’étaient aussi les exemples des saints Pères qui l’avaient instruit ; car par- mi les éloges qu’il donne à cet excellent monastère, il ajoute ceci au sujet de l’étude particulière qu’on y faisait des saintes Écritures : i Nous n’avons jamais vu tant d’application à la méditation, à l’intelligence, à l’étude des divines Écritures ; on aurait pris les moines pour autant d’orateurs appelés à l’enseignement de la sagesse divine. »

Saint Bède aussi, reçu fort jeune dans un monastère, disait, ainsi qu’il le rapporte dans son histoire d’Angleterre : c Pendant tout le temps de ma vie que j’ai passé dans le même monastère, je me suis livré à la méditation de l’Écriture, et dans les intervalles de loisir que me laissaient l’observance de la règle et le soin quotidien de chanter à

l’église, j’ai fait mes délices d’apprendre, d’enseigner ou d’écrire. »

Aujourd’hui, ceux qui sont élevés dans les monastères se complaisent dans une telle ignorance, que, se bornant à émettre des sons, ils ne prennent aucun souci de comprendre ; ce n’est pas leur cœur, c’est leur LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

350

langue qu’ils s’attachent à former. C’est à eux que s’adresse clairement Salomon dans ses Proverbes, lorsqu’il dit : « Le cœur ’du sage cherche la science, et la bouche de l’insensé se repaît d’ignorance ; i cela, sans doute, quand il se plaît ù répéter des paroles qu’il ne comprend pas : « Et certes, ils doivent d’autant moins aimer Dieu et s’enflammer pour lui, qu’ils sont plus éloignés de le comprendre et d’entendre l’Écriture qui nous le fait comprendre. »

Deux causes particulièrement ont, selon nous, contribué à cette igno- rance : d’abord l’envie des frères laïques ou convers, et même des supé- rieurs ; ensuite le vain partage et l’oisiveté que nous voyons aujourd’hui régner dans la plupart des monastères. Dans leur désir de nous attacher avec eux aux choses de la terre plutôt qu’aux choses du ciel, ces moines ressemblent aux Philistins qui persécutaient Isaac, tandis qu’il creusait des puits, et qui comblaient ces puits avec de la terre pour l’empêcher d’avoir de l’eau. C’est ce que saint Grégoire définit dans son seizième livre des Morales, lorsqu’il dit : « Souvent, tandis que nous nous

appliquons aux saintes Écritures, nous avons à lutter contre les embûches des esprits malins, qui jettent dans nos yeux la poussière des pensées de la terre et les fermeut à la lumière de la vue intérieure. » Ce que le Psalmiste n'avait que trop éprouvé, quand il disait : « Éloignez-vous de moi, esprits méchants, et je scruterai les commandements de mon Dieu : » faisant entendre par là clai- rement qu'il ne pouvait scruter les commandements de Dieu, tandis que son esprit était en lutte^avec les embûches des malins esprits.

C'est ce que marque aussi dans l'œuvre d'Isaac la méchanceté des Philis- tins, qui remplissaient de terre les fossés qu'il avait creusés. En effet, nous creusons des puits, lorsque nous pénétrons dans les profondeurs du sens des divines Écritures, et les Philistins les comblent secrètement, quand, parmi nos méditations profondes, ils nous suggèrent les pensées terrestres de l'es- prit du mal, et nous ferment, pour ainsi dire, les sources de la science divine que nous avons découvertes. Et comme personne ne peut triompher de tels ennemis par sa propre vertu, il est dit par Éliphas : < Le Tout-Puissant sera contre vos ennemis, et vous amasserez des trésors, n C'est comme s'il était dit : tandis que le Seigneur, par sa puissance, éloignera de vous les malins esprits, le trésor de la divine parole s'augmentera en vous. Il avait lu, sans doute, les homélies sur la Genèse du grand philosophe des chrétiens, d'Ori- gène, et il y avait puisé ce qu'il nous dit de ces puits. Car non-seulement c'était un foreur ardent des puits spirituels, non-seulement il nous engageait à venir boire de leur eau ; mais il nous

exhortait à forer des puits nous- mêmes, ainsi qu'il le dit dans le développement de sa douzième Homélie : « Essayons de faire ce que la sagesse nous enseigne en disant : buvez de l'eau de vos fontaines et de vos puits, et ayez une fontaine à vous. » Et vous aussi, mon cher auditeur, tâchez d'avoir un puits, une source à vous, afin que, lorsque vous aurez pris un livre des saintes Écritures, vous puissiez LETTRES D'ABÉLARD ET D'HÉLOlSE.

361

vous-même en interpréter le sens, conformément aux leçons que tous avez reçues dans l'Église. Tâchez, vous aussi, d'étancher votre soif à la source de votre esprit. Vous avez en vous un fonds d'eau vive, une source intarissable, un courant d'intelligence et de raison : ne les laissez pas combler par la terre et les pierres. Creusez votre terrain d'une main ferme, nettoycz-le, c'est-à- dire cultivez votre esprit, écartez-en la mollesse et l'engourdissement. Écoutez ce que dit l'Écriture : « Piquez votre œil et il en sortira des lar- mes ; piquez votre cœur, et il en sortira de l'intelligence. » Purifiez donc votre esprit, afin d'arriver à boire de l'eau vive de Jésus, et si vous la gardez fidèlement, elle deviendra pour vous une source jaillissante dans h vie éter- nelle, i Et encore, dans l'Homélie suivante sur les puits d'Isaac. « Ces puits, dit-il, qui avaient été comblés par les Philistins, ceux-là les comblent évi- demment qui ferment l'intelligence spirituelle, en sorte qu'ils n'y boivent pas eux-mêmes et qu'ils ne permettent pas aux autres d'y boire. Écoutez plutôt le Seigneur : t Malheur à vous, scribes et

pharisiens qui avez perdu la clef de la science, qui n’êtes pas entrés vous-mêmes et qui n’avez pas laissé entrer ceux qui le voulaient I »

Pour nous, ne nous lassons pas de creuser des puits d’eau vive, approfon- dissons les anciens, creusons-en de nouveaux, prenons pour modèle ce scribe de l’Évangile dont le Seigneur a dit «t qu’il tira de son trésor des pièces de monnaie anciennes et nouvelles. » Et encore : imitons Isaac, et creusons avec lui des puits d’eau vive : les Philistins, dussent-ils s’y opposer et nous cher- cher querelle, n’en persévérons pas moins à creuser des puits avec lui, afin qu’il nous soit dit, à nous aussi : « buvez de l’eau de vos vases et de vos puits. » Creusons jusqu’à ce que l’eau déborde dans nos places publiques. Que la science des divines Écritures ne donne pas seulement satisfaction à nos pro- pres besoins ; éclairons les autres, apprenons-leur à boire. Que les hommes boivent et les animaux aussi, suivant cette parole du Prophète : « Seigneur, vous sauverez les hommes et les bêtes de somme. » Et quelques lignes plus bas : c Celui qui est Philistin et qui n’a que le goût de la scieuce terrestre ’ ne saurait pas plus trouver de l’eau dans le monde entier, que trouver le sens intelligent des choses ? »

A quoi bon la science, pour n’en pas faire usage ? À quoi bon la parole, pour ne s’en point servir ? C’est ressembler aux enfants d’Isaac qui creusaient partout des puits d’eau vi\e. Qu’il n’en soit pas ainsi de vous. Fuyez tout vain partage, et que celles d’entre vous auxquelles est échue la

grâce d’ap- prendre s’attachent à s’instruire des choses de Dieu, ainsi qu’il est écrit du saint homme : « Sa volonté repose sur la loi de Dieu, et il méditera sur la loi nuit et jour. » Pour prouver l’utilité de celte étude assidue de la loi du Seigneur, il est dit ensuite : « Et il sera comme un arbre planté au bord d’un ruisseau. » En effet, ce qui n’est point arrosé par les eaux de la divine parole est comme un arbre sec et stérile, tandis qu’il est écrit de la sainte Ecriture : « Il coulera de son sein des fleuves d’eau vive, » LETTRES D’ABÉLARD ET D’HÉLOlSE.

565

Ce sont ces fleuves que l’Épouse, dans le Cantique des cantiques, célèbre à la louange de l’Époux, quand elle dit : « Ses yeux sont comme des colom- bes sur le bord des ruisseaux, des colombes qui se baignent dans le lait et qui séjournent près des fleuves au large cours. » Et vous aussi, vous baignant dans ce lait, c’est-à-dire resplendissant du pur éclat de la chasteté, demeures comme les colombes auprès des fleuves, afin qu’y buvant à longs traits la sagesse, vous puissiez non-seulement apprendre, mais enseigner, et indiquer la route aux autres du regard, voir le divin Époux et le montrer.

Nous savons qu’au sujet de l’Épouse qui mérita l’honneur singulier de concevoir l’Époux par l’oreille du cœur, il est écrit : « Marie conservait tou- tes ces paroles et les amassait dans son cœur. » Cette Mère du Verbe éternel avait donc, non sur les lèvres, mais dans le cœur, les paroles divines, et elle les gardait précieusement, méditant chacune

d’elles avec zèle, les rappro- chant les unes des autres, étudiant leur harmonie. Suivant le’mystère de la loi, elle savait que tout animal est impur, sauf celui qui rumine et qui a la corne fendue. En effet, il n’y a d’âme pure que celle qui rumine autant qu’elle en est capable, par la méditation, les divins préceptes, et qui appli- que son discernement à les suivre, en sorte que non-seulement elle fasse le bien, mais qu’elle le fasse bien, c’est-à-dire avec une intention droite. Quant à la corne du pied fendue, c’est le discernement dont il est écrit : « Si vous offrez justement, mais que vous ne partagiez pas de même, vous péchez. •

« Celui qui m’aime, dit la Vérité, conservera ma parole. » Or, qui pourra garder par l’obéissance les paroles ou les enseignements du Seigneur, s’il n’a commencé par les comprendre ? On n’a de zèle pour exécuter, que lorsqu’on a été attentif à écouter, ainsi qu’il est écrit de cette sainte femme qui, dédai- gnant tout le reste, s’assit aux pieds du Seigneur, pour entendre sa parole, fans doute avec les oreilles de cette intelligence qu’il demande lui-même, quand il dit : • Que celui-là écoute, qui a des oreilles pour écouter. »

Que si vous ne pouvez être enflammées de la même ferveur de piété, imites du moins, dans l’amour et l’étude des saintes lettres, ces bienheureuses disciples de saint Jérôme, Paule et Jtastochie, à la demande desquelles ce grand docteur a, par tant d’ouvrages, éclairé l’Église.

FIS DES LKTTBES D*A1<LABD BT I>’l<LOÏ8l EXTRAITS DES RÈGLES

DU MONASTÈRE DU PARACLET

Nos instructions ont pour principe la doctrine du Christ, prêchant et observant la pauvreté, l'humilité et l'obéissance. D'autre part, nous suivons la voie des Apôtres vivant en commun. Dans notre tenue, nous observons la pauvreté et l'humilité ; dans notre hiérarchie, l'obéissance ; dans notre régime, la vie en commun à l'exemple des Apôtres. De quelque source que viennent les biens temporels, on les partage entre toutes également, s'il est possible ; s'il n'y a pas assez pour toutes, on donne la plus forte part à celles qui ont le plus besoin. Et comme nous renonçons au siècle et que nous com- battons pour le service de Dieu, notre devoir est de demeurer fidèles à nos vœux de chasteté et de nous efforcer de plaire au Seigneur, dans la mesure de nos forces et suivant l'étendue de ses dons.

De l'accord des règles. — Le Seigneur, dans sa protection, nous ayant donné quelques terrains, nous y avons envoyé quelques-unes d'entre nous, en nombre suffisant pour le service religieux. Nous tenons registre des règles appropriées à nos vœux, en sorte que les pratiques que la mère a observées fidèlement, les filles les observent uniformément.

De rhabit. — Notre habit est grossier et simple, de peau d'agneau, d'é- toffe de lin et de laine. Pour l'acheter ou le faire, on ne choisit pas d'étoffes précieuses, mais ce qui peut se procurer et se façonner au plus vil prix. On aurait dû s'en tenir au suffisant, mais nous sommes loin du suffisant.

Des lits. — Dans nos lits nous avons des matelas, des oreillers, des draps de lin : voilà ce qu'on donne à tout le monde. S'il en est qui ne reçoivent pas cette part réglementaire, cela est mis au compte du vœu de pauvreté.

Des aliments. —Nous mangeons de toute sorte de pain : pain de froment, s'il y a du froment ; pain d'autre farine, si le froment vient à manquer. Au EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARAGLET. 307

réfectoire, les mets se composent de légumes sans viande et des fruits que produit le jardin. On sert plus rarement du lait, des œufs, du fromage ; parfois du poisson, quand on en reçoit. Le vin doit être mélangé d'eau. On donne deux plats au premier repas ; au souper, des herbes, des fruits ou d'autres aliments de même nature, si Ton peut en avoir. Nous en supportons la privation sans murmurer.

De l'obéissance. — A l'abbesse seule et à la prieure est due l'obéissance. On ne peut, sans leur permission, ni franchir les portes du couvent, ni par- ler, ni donner, ni recevoir, ni garder. Pour le reste, nous nous prêtons mutuellement obéissance par sentiment de charité.

Des moyens de pourvoir aux besoins. — Il eût été conforme à l'esprit de nos vœux de vivre des produits de la terre et de notre travail, si nous en avions la force ; mais notre faiblesse n'en étant pas capable, nous avons des convers et des converses qui font ce que la rigueur de nos vœux ne nous per- met pas d'accomplir. Nous recevons aussi les aumônes des fidèles, suivant l'usage de toutes les églises.

Des sorties. —Nous avons pour règle qu’aucune sœur voilée ne sorte pour les affaires du dehors, ou n’entre dans aucune maison séculière, sous quel- que prétexte que ce soit. Pour les affaires de tous les jours et pour la surveillance de nos biens, nous envoyons dans nos maisons des religieuses et des converses dont l’âge et la vie offrent toute garantie.

Des étrangères. —Nous ne laissons pas les étrangères demeurer longtemps avec nous. Si elles veulent rester et qu’elles soient dignes d’être reçues, au bout de sept jours, elles doivent faire des vœux ; sinon, il faut qu’elles par- tent.

Des sœurs converses. — Si quelque sœur converse venant à nous a été reçue dans une société de laïques, elle ne peut devenir religieuse, mais elle doit rester fidèle à la vocation qu’elle a d’abord embrassée.

Des offices de nuit depuis les calendes d’octobre jusqu’à Pâques. —Au premier tintement, nous nous levons en toute hâte pour vigiles, et, nous exhortant doucement les unes les autres, nous nous empressons pour l’œu- vre de Dieu. Le tintement fini, au signe de la prieure, nous faisons les prières d’usage, les jours de fête à genoux, les jours ordinaires, prosternées. Les prières faites, nous nous signons et nous entrons dans nos stalles. La semainière dont c’est le rôle commence le : Deus in adjutorium et le : Vient, sancte Spiritus, récitant le verset et l’oraison. Ainsi fait-on au commen- cement de toutes les heures, les jours de grandes fêtes en chantant, les autres jours sans chanter. La

semainière commence : Domine, labia mea, et on poursuit l'office divin, suivant l'usage des règles canoniques. Après vigiles, tout le monde sort. On ferme l'oratoire. S'il ne fait pas jour, on allume et on reste tranquille dans le chapitre, si l'on n'a rien à lire ou à faire. S'il fait jour, prime suit aussitôt. Les jours de fête et les dimanches, qu'il fasse jour EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARACLBT. 369

ou non, tout le monde revient au dortoir, et on reste au lit jusqu'à ce que, le jour devenu clair, au tintiment du lever, on passe au chapitre. On sonne prime, et au signal de la prieure tout le monde se rend à l'église, précédé de l'école et des novices. De même, avant toutes les heures, on attend le signal de la prieure. Avant prime, on fait la prière dans les stalles, comme avant vigiles. Après prime, messe du matin. Puis on va ou chapitre, et là se font les confessions publiques et les réprimandes, suivant la mesure des fautes et eu égard à la personne qui tient le chapitre. A certaines fêtes, les sœurs vien- nent au chapitre et leurs fautes sont réprimandées. Quant aux frères, toutes les fois qu'ils ont commis quelque faute grave, ils sont appelés au chapitre et réprimandés en présence du chapitre tout entier, pour que leur confusion soit plus grande. Aux fêtes principales, un sermon a lieu dans le chapitre. Au sortir du chapitre, on se livre à ia lecture jusqu'à tierce, si le temps le permet. Suit tierce, puis la grand'messe, et après la grand'messe, sexte immédiatement. Après sexte, lecture jusqu'à no ne. Les servantes et les lectri- ces se rafraîchissent. Après noue, on

va an réfectoire, on écoule la lecture en grand silence, et pour tout le reste on suit la règle de l'ordinaire. Au tu autan, on se met en marche en ordre, chantant les prières, et on entre à la chapelle. Les prières finies à l'église, on se rend au chapitre ; les sœurs laï- ques se rassemblent, et l'on met sous les yeux de la commune assistance quel- que sujet d'édification proposé par celle qui a été invitée à le faire. S'il reste du temps, on demeure dans le cloître jusqu'à vêpres. On chanle les vêpres. Personne, c'est Tordre connu de tout le monde, ne peut sortir du chœur sans permission. Après vêpres, on reste dans le cloître, livré à la méditation, priant de cœur, sans aucun signe extérieur, dans le plus profond silence. Avant la collation, on se rafraîchit au réfectoire. La semainièredit les grâces ; aussitôt on s'approche de la table de la collation, tout le monde ensemble. Après la collation, on chante, à l'église, compiles, Après le Requiescat in pace, on fait la prière dans les stalles. Au signal del'abbesse ou de la prieure élue, on se signe, on sort en ordre, les plus âgées les premières ; l'abbesse ou la prieure donne l'eau bénite. On monte au dortoir, chacune se rend à son lit et se couche vêtue et habillée.

Des dimanche*. — Les dimanches, au sortir du chapitre, on reçoit l'eau bénite de la main de l'abbesse ou de la prieure, et on fait la procession dans le cloître, une sœur portant la croix et deux autres les cierges. Après sexte, collation. Après la collation, none immédiatement. Après none, sermon d'édification, comme on l'a dit plus haut.

Après vêpres, souper ; le reste, comme nous l’avons indiqué plus haut. I es jours ordinaires, dès le matiu, on chante prime, puis on reste dans le cloître jusqu’à tierce, lisant, chan- tant, travaillant. La prière dans les stalles a précédé, tierce suit. Après tierce, messe du matin. Puis ou va au chapitre. Au sortir du chapitre, on

U reste dans le cloître. Les santés délicates prennent quelque aliment liquide, conformément à la dispense de l’abbesse. Nulle ne peut rester assise dans le cloître sans travailler ou lire. Après sexte, grand’messe, et immédiate- ment none. Après none, on entre au réfectoire. Le reste comme plus haut.

De l’été. — De Pâques au 1er octobre, après Laudes, on revient au lit. Quelques moments après, au signal qui retentit dans le dortoir, on se lève, on va au cloître, on lit et on chante jusqu’à prime. Avant prime, les jours de fêtes comme les jours ordinaires, on fait les prières dans les stalles. Après prime, messe du matin. Puis on se rend au chapitre. Au sortir du chapitre, on va s’asseoir dans le cloître, pour lire et travailler jusqu’à tierce. Après tierce, grand’messe, sexte, puis réfectoire. Les grâces faites, on va au dortoir, où l’on peut dormir, lire, travailler, sans être inquiété par per- sonne. Au premier coup de none, on se lève, on se prépare, afin de pouvoir, dès le deuxième coup, sur le signal de l’abbesse ou de la prieure, entrer en ordre dans l’église. Après none, on prie pour les morts. Puis on rentre au réfectoire et on boit de l’eau* On va ensuite s’asseoir dans le cloître, lire et travailler. Ou doit aussi sortir

pour les corvées, quelle que soit l'heure où il y ait nécessité de le faire*et où l'on soit appelé. Après vêpres, souper. Le reste comme plus haut. Aux grandes fêtes, les trois jours de Rogations, le vendredi, le samedi, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, la veille de saint Laurent, la veille de l'Assomption, et depuis les ides de septembre jusqu'à Pâques, jeûne.

Extrait du concile de Tribur, chap. x. — Les vierges qui avant douze ans ont pris le voile à l'insu de leurs tuteurs du siècle, doivent, si ces tuteurs ont laissé passer une année et un jour sans rien dire, demeurer fidèles à leurs vœux. Si, dans cet intervalle, les tuteurs ont protesté, il faut céder à leur protestation, à moins que, touchées de la crainte de Dieu, celles-ci n'obtiennent leur autorisation pour conserver l'habit.

De la consécration des nonnes, d'après le concile de Carthage. — La nonne, lorsqu'elle se présente à son évoque pour la consécration, doit re- vêtir les habits qu'elle aura toujours à porter, c'est-à-dire des habits pro- pres à la sainteté de sa profession.

Extrait de la bulle du pape Gélose, chap. xn. — Pour les jeunes pro- fesses, le voile blanc n'est pas de rigueur, sauf les jours de l'Epiphanie, de Pâques, de l'anniversaire des Apôtres ; il n'est pas de règle avant vingt-cinq " ans, sauf dans les cas de maladie grave, comme pour le baptême. On ne doit pas refuser aux malades qui le demandent de sortir du monde sans cet attribut. *Extrait de la bulle du pape Pie*. — Les vierges ne doivent pas prendre le voile avant vingt-

cinq ans, sauf les cas fortuits de danger pour leur honneur ; elles ne peuvent être consacrées qu'à l'Epiphanie, à Pâques, à l'anniversaire des Apôtres, à moins de péril de mort.

Extrait du concile de Milève, chap. xxv. — Il est, de plus, arrêté que tout évéque qui aura conféré le voile, avant vingt-cinq ans, dans un cas de danger pour l'honneur d'une jeune vierge, soit qu'elle eût à craindre la violence d'un passant, d'un ravisseur, soit que, atteinte de quelque cas dangereux de mort, elle appréhendât de mourir sans le voile, soit qu'il y eût exigence de la part de ses parents ou tuteurs, ne pourra tomber sous le coup de la décision du concile qui a fixé l'âge.

Jérôme contre Jovinien. — Une vierge ne pèchent pas pour se marier, j'entends une vierge qui ne s'est pas consacrée au culte de Dieu. Quant à celle-là, elle méritera la damnation, pour avoir violé sa foi. Si l'on objecte que cet arrêt a été prononcé sur les veuves, combien, à plus forte raison, répondrai-je, ne doit-il pas s'appliquer aux vierges, auxquelles rien n'est permis de ce qui a été permis autrefois aux autres ? Les vierges qui se marient après la consécration sont moins des adultères que des incestes.

Extrait de la bulle du pape Eutychès, chap. III. — Nous trouvons dans quelques endroits un usage déraisonnable et en opposition avec l'autorité ecclésiastique : des abbesses, et, parmi les moinesses, des veuves ou des vierges prennent sur elles de conférer irrégulièrement le voile, et cela parce que celles qui ont été voih'es contre les règles pensent pouvoir, une fois sous le voile, s'abandonner à leurs désirs

charnels et satisfaire leurs passions. Nous statuons donc que, s'il arrive â une abbesse ou une moine&e de prendre sur elle, après l'établissement de celte règle, de conférer le voile à une vierge ou à une veuve, elle sera soumise â un jugement canonique et condamnée â la pénitence.

Boniface, martyr, au roi des Angles Hilteribalde. — Chez les Grecs et les Romains, c'était un cas de blasphème envers Dieu, d'être reconnu coupable, dans l'interrogatoire avant l'ordination, d'avoir couché avec une vierge voilée et consacrée, et l'on était, en conséquence, interdit de toute fonction dans le service de Dieu. Il faut donc, très-cher fille, considérer avec grand soin de quel poids est ce péché aux yeux du Juge éternel. Il place le coupable parmi lei serviteurs de l'idolâtrie, et le rejette loin du divin ministère de l'autel. Toutefois on peut, par la pénitence, rentrer en grâce auprès de Dieu.

Extrait du concile de Rouen, chap. îx. — Il est arrêté que les veuves ne doivent pas prendre le voile. 11 est décidé aussi que, s'il arrive à quelque prêtre de transgresser cette règle, c'est-à-dire d'oser conférer le voile à des veuves, ce qui n'est pas permis même aux évêques, il sera déchu de son rang. Pareillement pour les vierges. Quiconque aura essayé de faire EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARACLET. 375

pour elles même chose sera condamné comme transgresseur des ca- nons.

Extrait du concile de Mayence, chap. vi. — Qu'aucun prêtre ne se risque à conférer le voile à une veuve, suivant

qu’il a été réglé par la bulle du pape Gélase, chap. xm, à défaut de l’autorité divine et des canons. Si c’est de sa propre volonté qu’elle a fait vœu de continence, ainsi qu’il est lu dans les bulles du même Gélase, elle doit compte à Dieu de sa résolu- tion. Si, comme dit l’Apôtre, elle ne pouvait se soumettre à la règle de continence, elle ne devait pas prendre le voile. Mais, dès le moment qu’elle a pris une résolution, elle doit garder la parole de chasteté qu’elle a enga- gée à Dieu. Pour nous, appuyés sur l’autorité des Pères, nous décidons, dans cette sacrée réunion, que si c’est de son propre mouvement qu’une veuve ou qu’une vierge a pris le voile, — ne fût-il pas consacré, — et qu’elle s’est offerte à Dieu dans l’église, au milieu des sœurs voilées, qu’elle le veuille ou non, elle doit conserver l’habit de la sainteté, alors même qu’elle affir- mera par serment qu’elle n’a pris le voile qu’avec l’intention de le quitter.

Extrait du concile d’Orléans, chap. m. — Toute veuve qui a reçu le voile sur les marches du saint autel, spontanément et par conversion vo- lontaire, doit, suivant la décision de l’assemblée, demeurer fidèle à son vœu. Nom déclarons qu’il est contraire à toute règle, qu’alors qu’on s’est consacrée et offerte à Dieu, sous le voile, parmi des sœurs voilées, on puisse avoir le droit de fausser le vœu fait à l’Esprit-Saint.

Nicolas, pape, à rarchevêque C. et à tes suffragants. — Toute veuve qui a pris le voile, qui a prononcé des vœux parmi des sœurs voilées et s’est offerte avec elles, s’engageant à demeurer fidèle à sa promesse et à ne ja- mais

déposer le voile de l’ordre, ne doit pas songer à rompre avec la règle de l’ordre.

Augustin sur le don de veuvage. — Que les veuves qui ne peuvent s’as- treindre à la continence se marient avant de faire vœu de continence ; car ce vœu une fois fait, si elles ne l’observaient pas, elles seraient justement condamnées.

Extrait du concile d’Orange, chap. vi. — Le vœu de veuvage fait en présence de l’évêque dans le sanctuaire, après revêtement de l’habit de veuve, doit être observé ; quiconque le viole, mérite d’être condamné ; telle est noire décision.

Extrait du concile de Tolède, chap. v. — Toutes les femmes qui entrent en religion doivent prendre le voile, faire et renouveler leur vœu, afin de ne point retomber dans la prévarication. Quant à celles qui ont été trouvées coupables d’avoir laissé porter atteinte à leur serment, et à leur robe, elles doivent subir la sentence d’excommunication, et, prenant une robe nouvelle, être enfermées dans un cloître, et soumises à toutes les rigueurs de la pénitence jusqu’à la mort. EXTRAITS DES REGLES DU MONASTÈRE DU PARACLET. 377

Extrait des bulles du pape Gélose adressées aux évêques de Sicile, chap. ix. — Nous ne permettons pas aux veuves qui ont fait vœu de reli- gion et qui sont longtemps demeurées fidèles, de retourner au mariage. Nous interdisons également le mariage aux vierges qui ont eu le bonheur de passer plusieurs années de leur vie dans les monastères.

Extrait d’une lettre du pape Grégoire à Boni face. — Pour les veuves qui manquent à leur vœu de veuvage, et au sujet desquelles votre charité veut bien nous consulter, très-cher frère, vous savez assurément que saint Paul et beaucoup de saints Pères les ont jadis condamnées, à moins de retour. Nous aussi, nous pensons qu’elles doivent être condamnées par l’autorité apostolique, retranchées de la communion des fidèles, repoussées du seuil de l’église, jusqu’à ce qu’elles se rangent sous l’autorité de leurs évêques et reviennent, volontairement ou non, au bien qu’elles avaient commencé. Pour les vierges non voilées qui sortent de la droite voie, notre prédécesseur de sainte mémoire les avait frappées de la même sentence. Quant à celles qui, n’ayant pas encore pris le voile sacré, avaient cependant commencé à vivre suivant le vœu de virginité, elles doivent, si elles se marient, faire quelque temps pénitence, bien qu’elles n’eussent pas encore pris le voile, parce qu’elles avaient un engagement de fiançailles avec le Seigneur. En effet, si rien ne peut rompre un contrat passé de bonne foi entre les hommes, une promesse faite à Dieu peut-elle être violée sans mériter une peine ? Et si les vierges non voilées sont ainsi soumises à une pénitence publique et exclues de l’assemblée des lidèlcs jusqu’à ce qu’elles aient obtenu leur grâce, que doit-il en être à l’égard des veuves dont l’âge est plus avancé, la raison, plus mûre, qui ont pratiqué le commerce des hommes, — si après avoir pris l’habit de religion, elles le rejettent et reviennent à leur ancienne déprava- tion ? Ne doivent-elles pas, plus que qui que ce soit, êtres exclues du seuil de l’église et de

l’assemblée des fidèles, et livrées aux fers jusqu’à ce qu’elles aient donné satisfaction, selon la parole de saint Paul qui recommande « de livrer un homme de celte sorte à Satan, afin que l’esprit soit sauvé au jour du Seigneur. » C’est aussi de ces scandales que le Seigneur parle, quand il dit par la bouche de Moïse : « Enlevez le mal d’au milieu de vous, » ou par la bouche du Prophète : « Le juste se réjouira, quand il verra la peine ; il lavera ses mains dans le sang du pécheur. » Oui, c’est de ces scandales et de ceux qui les laissent commettre qu’il est dit : t Non-seulement ceux qui font, mais ceux qui laissent faire sont coupables. »

Extrait d’une épUre du pape Nicolas, chap. v. — Nicolas, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-vénérable et très-saint confrère Adaberin, archevêque de la sainte Église de Viviers. — Vous m’avez demande mon sentiment au sujet d’une femme qui, après la mort de son mari, a pris le voile, simulant des sentiments de professe, puis est retournée au mariage. A mon avis, et puisqu’elle a enfreint sciemment, par hypocrisie, la règle ecclésiastique et n’est pas restée fidèle à son vœu, elle doit expier sa fraude EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARACLET. 379

sacrilège, revenir à ses engagements, et poursuivre ce qu’elle a commencé dans le saint ministère. En elîct, si nous souffrons qu’on prête à sa guiso des vœux qu’on n’observe pas, toute la règle ecclésiastique sera troublée ; c’en est fait de la consistance des principes de la foi catholique, de l’observation des saints canons. A-t-il profité à Simon le Magicien de recevoir un faux bap- tême et de prêter un faux

serment de fidélité au christianisme ? L'Apôtre a dé» couvert sa fraude et lui a prononcé son sort : « Que ta pénitence, lui a-t-il dit, soit dans la damnation ; car ton cœur n'est pas droit devant le Seigneur. Fais donepénitence sur ta perversité, et demande à Dieu de te pardonner les mauvaises pensées de ton cœur, car je te vois dans le fiel de l'amertume et dans les chaînes de l'iniquité. » Nous pensons donc que les veuves qui se sont ainsi rendues coupables doivent, sauf résipiscence, être frappées du glaive spirituel. Il n'est pas permis de mentir à l'Esprit-Saint. Ànanias et Séphira ont menti, et ils ont péri.

Extrait du concile d'Arles, chap. vu. — H faut que tout le monde sache que les corps de femme consacrées à Dieu par des vœux spontanés et parles- paroles d'un prêtre sont des temples voués à Dieu, ainsi que l'établissent les témoignages des saintes Écritures ; que conséquemment ceux qui leur fout violence sont des sacrilèges et, suivant les paroles de l'Apôtre, des fils de perdition.

Conseil de lApôtre. — « Recommandez, dit-il, que les veuves soient irréprochables. II faut choisir une veuve qui n'ait pas moins de quarante ans, qui ait fait ses preuves dans les bonnes œuvres, élevé des enfants… » Et ailleurs : « Évitez les veuves trop jeunes ; c'est après qu'elles se sont aban- données à tous les désordres de la passion qu'elles veulent épouser le Christ ; elles portent avec elles la damnation, parce qu'elles ont manqué à leur pre- mier serment ; et, dans leurs habitudes d'oisiveté, elles disent ce qu'il ne faut pas. Je veux donc que les jeunes veuves se

marient, qu’elles mettent au monde des enfants, qu’elles soient de respectables mères de famille et ne donnent aucune part à la médisance. Car il en est plus d’une qui est retour- née à Satan. »

Extrait du concile de Mayence, chap. xni. — Nous pensons que les abbesses doivent vivre en bonne harmonie et conformément aux règles de la justice avec les sœurs. Celles qui ont fait vœu suivant la règle de saint Benoit, doivent vivre isolément. Mais celles qui vivent canoniquement doi- vent se surveiller avec un soin scrupuleux et sans défaillance, rester dans leurs cloîtres, ne jamais se produire au dehors. 11 faut que les abbesses elles-mêmes demeurent dans les couvents et ne sortent pas sans la permission, sans l’avis de leur évèqiic.

Extrait du concile de Mayence, chap. xxvi. — L’abbesse ne doit jamais sortir du monastère qu’avec la permission de son évoque. Se produit-elle au dehors, elle doit avoir grand soin des sœurs qu’elle mène avec elle, en sorte qu’il ne leur soit donné aucune occasion de pécher. EITRAirS DES RÈGLES DD MONASTÈRE DU PARAGLET. 381

Extrait du concile de Gand, chap. ix. — L’abbesse doit veiller avec un soin scrupuleux sur la congrégation qui lui est confiée, et faire en sorte que les jeunes sœurs prennent une part active à la lecture, à l’office, au chant des psaumes, ainsi qu’à toutes les bonnes œuvres. Qu’elle leur donne un ducal comme emblème du compte qu’elles auront à rendre devant Dieu de leurs âmes ; qu’elle leur fournisse les

ressources nécessaires pour que le besoin de boire et de manger ne les induise pas à pécher.

Extrait du concile de Mayence, chap. xiv. — Les jeunes sœurs ne doivent jamais sortir du couvent que par ordre exprès de l'abbesse.

Extrait du concile de Grançais, chap. xm. — Si quelque femme qui a été admise à prendre l'habit sur, sa réputation de continence revêt un man- teau d'homme au lieu d'une robe de femme, qu'elle soit anathème.

Extrait du même concile, chap. xiv. — Si quelque femme, dans la pensée du service divin, coupe la chevelure que Dieu lui a donnée comme marque de sa su je lion, elle rompt la règle de l'obéissance : qu'elle soit anathème.

Extrait du concile de Rouen, chap. m. —L'évêque doit visiter fréquem- ment les couvents d'hommes et de femmes, séjourner dans leur communauté avec des personnes d'un caractère grave et religieux, s'enquérir diligem- ment de leur vie et de leurs habitudes. S'il rencontre quelque chose de ré- préhensible, il doit y porter remède. Qu'il surveille de même la chas- teté des sœurs ; s'il en trouve une qui, rompant son vœu, entretienne avec un clerc ou un laïque un commerce honteux, qu'il la fasse sévèrement battre de verges et reléguer en chartre privée, à moins qu'elle ne fasse une péni- tence en rapport avec sa faute. Que défense soit faite au nom des statuts canons, à qui que ce soit, clerc ou laïque, d'avoir accès dans leurs cloîtres et leurs secrètes demeures ; à qui que ce soit, même aux prêtres, sauf à l'occa- sion de la messe. La messe dite, les prêtres doivent

revenir à leurs églises. L’évêque doit faire connaître à tous individuellement et publiquement com- bien est grand le péché de celui qui ose toucher la fiancée du Christ. Si c’est un crime que de toucher à la fiancée d’an homme, combien celui-là est-il plus coupable de lèse-majesté, qui souille la fiancée du Dieu tout-puissant !

Des moinesses. — Les évêques doivent veiller avec grand soin à ce que les moinesses n’aient pas besoin pour vivre de bien personnel, en sorte qu’elles ne puissent jamais invoquer l’excuse de leur pauvreté.

Des religieuses. — Nous voulons que les abbesses et les prieures, et toutes celles qui sont à la tête d’une obédience, rendent compte régulière- ment, en chapitre, de toutes les recettes et dépenses de chaque année, au moins quatre fois l’an ; que l’état tant des obédiences que des prieurés soit connu des sœurs, que la balance soit établie, et que le couvent en conserve une copie, l’abbesse une autre. EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARACLET. 383

Des religieuses. — En vue des scandales qui résultent du commerce avec les religieuses, nous décidons, au sujet des moinesses noires, qu’elles ne doivent recevoir chez elles aucun dépôt de personne, et ne point permettre surtout de laisser confier à leur garde les coffres des clercs ou des laïques. Les petits garçons et les petites filles qu’on a l’habitude de nourrir et d’é- lever dans ces coffres doivent être absolument écartés. Qu’elles mangent toutes à la même table au réfectoire, et couchent au dortoir chacune dans leur

lit. Point de chambres séparées, à moins qu'après examen de l'évêquc, il n'ait été jugé nécessaire d'en conserver une pour en faire une infirmerie ou pour toute autre cause reconnue bonté et indispensable. Qu'aucune per- mission ne soit jamais donnée de sortir ou de coucher dehors, si ce n'est pour cause grave et rarement ; qu'injonction soit faite à l'abbesse de ne jamais laisser sortir autrement. Si elle accorde une permission pour uu motif plausible, qu'elle recommande en même temps de revenir sans délai, et qu'elle choisisse non la compagne qui plaît, mais celle qu'elle croit utile. Les portes dangereuses et inutiles doivent être bouchées. C'est aux évêques de veiller et de pourvoir sur ce point par leurs propres yeux et par ceux de leurs ministres, et d'observer d'assez près la vie et les habitudes des reli- gieuses, pour étouffer sur-le-champ les scandales auxquels ces habitudes peuvent donner lieu.

Des congés des sœurs. — Les sœurs ne doivent sortir que pour être en- voyées d'un couvent à un autre, pour un séjour d'au moins un an. Même en cas de nécessité évidente, aucune sortie ne doit avoir lieu qu'avec la per- mission de l'abbé en chef, à la condition toutefois qu'il n'y ait pas péril à attendre son assentiment. Si quelque abbé donne un congé dans d'autres circonstances, il doit être puni en raison de la longueur du congé par un jugement du chapitre général, surtout si la sortie de la sœur a donné lieu à quelque scandale. En temps de guerre, tout abbé a le droit de faire passer les sœurs qui lui sont soumises en lieu sûr. L'abbé qui aurait ainsi procédé sans ce motif sera condamné à

jeûner au pain et à l’eau pendant une année entière le vendredi.

De la défense de recevoir des sœurs. — Eu égard au péril des temps et aux charges excessives des églises, nous décidons en chapitre général qu’on ne doit recevoir aucune sœur. Là où cet ordre sera trangressé, l’abbesse devra être punie sans pitié.

Des sœurs à recevoir. — Aucune sœur ne doit être reçue d’un couvent dans un autre, sauf dans les lieux désignés de tout temps pour leur donner asile.

Du témoignage des sœurs qu’il ne convient pas de recevoir. — Si des femmes, faisant valoir une permission ancienne et antérieure à l’ordre de ne point recevoir des scéurs nouvelles, veulent être reçues parmi les sœurs, elles ne doivent pas être reçues à moins de prouver par des lettres ou par EXTRAITS DES RÈGLES DU MONASTÈRE DU PARACLET. 385

un nombre suffisant de frères, quatre ou cinq par exemple, que permission leur a été donnée avant la publication de Tordre par l’abbé ou par le cou* vent.

De l’interdiction de rechange du rôle des femmes. — Us femmes qui ont depuis longtemps place dans nos maisons ne doivent point prêter leur place à d’autres pour être reçues au nombre des soeurs ; il ne doit y avoir dans les femmes aucun changement de rôle.

De la défense d’élever des jeunes filles dans nos maisons. — Quand c’est à grand’peine que nous pouvons, tant bien

que mal, suffire à l’entretien de nos frères et de nos sœurs, il serait déraisonnable d’aller élever des étran- gers dans la bonne chère, alors surtout que ces éducations ne peuvent pro- duire pour les frères et les sœurs dans le couvent que d*»s occasions de •corruption. Nous prescrivons donc, sous l’obligation la plus étroite, de mettre dehors les séculières qui ont été reçues jusqu’ici dans les couvents de nos sœurs pou» être nourries, et de n’en plus jamais recevoir d’autres désormais. Que si quelqu’une de celles qui ont été reçues se dispose a sortir, ou s’il en est une qui cherche à faire violence à d’autres pour être reçue, qu’elle soit privée des sacrements, jusqu’à ce qu’elle soit partie.

De Vinterdiction pour nos sœurs de porter une tunique noire. — A nos prescriptions précédentes nous croyons devoir ajouter, recommandant cette règle sous peine d’excommunication, que nos sœurs ne portent que le manteau de couleur noire et blanche. Et sur ce manteau point de superflu, point d’ornement, rien qui arrête le regard ; qu’elles n’aient pas l’air de chercher une jouissance plutôt qu’un vêtement.

Des sœurs surprises dans le péché de la chair. — Si quelque sœur est surprise dans le péché de la chair, qu’elle soit mise dehors ; et eût-elle obtenu sa grâce, qu’elle ne rentre jamais, sauf à la condition de ne plus porter le voile, de revêtir une robe grossière, de vivre de privation, de ne plus jamais sortir, de remplir l’office de servante. A une seconde faute, qu’elle soit chassée, et n’attende de l’ordre aucun certificat. Si quelque sœur passe l’enceinte du

couvent, elle doit être soumise au jeûne du pain et de l'eau, pendant une année, à toutes les fêtes. Si elle franclût la porte extérieure et revient au bout de huit jours, elle peut être reçue comme une fugitive, à la condition toutefois qu'elle se soumettra pendant quarante jours à une pénitence sévère, et au jeûne du pain et de l'eau tous les ven- dredis de l'année, à toutes les fêtes. Elle sera de plus, comme peine, privée du voile jusqu'au prochain chapitre général, et remplira l'office de ser- vante, sans toutefois pour cela sortir du cloître.

De la sortie des sœurs. — Nous avons entendu maltraiter quelques-unes des assemblées de notre ordre au sujet de la sortie trop facile des sœurs. Comme il peut eu résulter, et qu'il eu est peut-être résulté pour les âmes

de grands périls, nous interdisons de laisser désormais sortir les sœurs, pour quelque affaire, pour quelque chose que ce soit, même en vue de rendre témoignage.

De la vie commune des sœurs. — D'après l'histoire des Actes des Apô- tres, il est assez clair et évident que c'est pour avoir offert au prince des apôtres des choses qu'ils ne possédaient qu'à titre de dépôt, et retenu une partie du prix d'un champ qu'ils avaient vendu, qu'Ananias et Saphira furent frappés d'une mort subite. Puis donc que tout ce qui a été écrit a été écrit pour notre enseignement, nous ordonnons d'extirper à la racine, non-seulement la réalité, mais la seule apparence du vice de la propriété. Tout abbé

de notre ordre doit pourvoir aux besoins de nos sœurs en sorte qu'elles vivent en commun, travaillent en commun et pour l'intérêt com- mun. Elles ne doivent rien posséder en propre. Mais tout ce qui leur est nécessaire doit leur être fourni sur le bien commun en proportion des res- sources des églises auxquelles elles appartiennent. Si quelqu'une reçoit un don particulier, il faut que, selon la règle de notre vénérable père Augus- tin, elle le rapporte immédiatement à la communauté. Si elle prend sur elle de le garder, dès qu'elle aura été surprise par l'abbesse ou la prieure, elle devra subir une peine sévère, selon les règles de l'ordre.

De la fréquentation des sœurs. — Tous les fidèles du Christ, et surtout les religieux, doivent, selon la parole de l'Apôtre, s'abstenir des moindres apparences du mal. Nous interdisons donc, tant aux religieux qu'aux pré- lats, d'ouvrir la porte des sœurs, dans les maisons étrangères. S'ils s'en approchent pour la prédication, ouvrant la porte de l'église, ils ne doi- vent point passer outre ; ils doivent demeurer sur le seuil, et de là ré* pandre la parole de Dieu, sans laisser aucun chapelain ou suivant entrer chez les sœurs. *

fl.X DES EXTRAITS OE« ft&OLE* »« fAllMCLVI.

LETTRE D'ABÉLARD

AUX VIERGES DU PARACLET

SUR L'ÉTUDE DES LETTRES

Saint Jérôme, très-occupé de l'instruction des vierges du Christ, leur recommande particulièrement, dans les conseils

qu’il trace | our leur édification, l’étude des lettres, et il les engage moins à les cultiver par des exhortations, qu’il ne les y invite par des exemples. Se souvenant, en effet, de la maxime qu’il adresse à Rusticus : « Aime la science des Écritures, et tu n’aimeras pas les vices de la chair, » il pensait que l’amour des let- tres était d’autant plus nécessaire pour les femmes, qu’il les savait moins bien aimées naturellement et plus faibles contre la tentation de la chair. Aussi pour exhorter les vierges, ne tire-t-ilpas seulement ses arguments des vierges, il. invoque, comme base de comparaison, l’exemple des veuves et des femmes mariées ; il veut pousser les fiancées du Christ à cette étude par les femmes du siècle, il veut, par l’exemple de la vertu des laïques, se- couer la torpeur des religieuses et piquer leur émulation. Mais comme, suivant le mot de Grégoire, il est d’usage de commencer par les plus petites choses pour arriver aux plus grandes, je veux indiquer tout d’abord avec quel zèle il s’est attaché à pénétrer, pour ainsi dire, les toutes jeunes vierges des saintes lettres.

Je laisse de côté les autres exemples ; je citerai seulement ce qu’il écrit à LaHa pour la direction de l’éducation morale de sa fille Paule, comme règle littéraire. « Elle doit être formée, dit-il, comme une âme qui sera un jour le sanctuaire de la Divinité. Donnez-lui des lettres de buis ou d’ivoire, et qu’elle en appelle les noms. Qu’elle s’en amuse, et que cet amusement lui soit un moyen d’instruction. Et qu’elle ne reticune pas seulement l’ordre des lettres, en sorte que la mémoire des noms devienne comme machinale. Pour cela,

il faut troubler fréquemment l’ordre, mêler les premières lettres aux dernières, les dernières aux premières, si bien qu’elle les connaisse non pas seulement au son, mais aussi à la vue. Lorsque sa main tremblante commencera à conduire le stylet sur la cire, soit d’elle-même, soit sous la conduite d’une autre main, dirigez les mouvements de ses articulations ; ou bieu qu’elle ait pour guides des caractères gravés sur un tableau, en sorte que le trait qu’elle reproduit suive le même sillon et demeure enfermé dans les bords, sans en pouvoir sortir. Qu’elle assemble les syllabes en vue d’une récompense, et soit encouragée par tous les petits présents qui peuvent charmer l’enfance. Qu’elle ait des compagnes d’étude dont l’exemple la touche d’émulation, dont l’éloge la pique. Ne la grondez pas, si elle est un peu lente ; mais excitez son intelligence par des compliments, en sorte que la victoire soit pour elle une joie, la défaite une douleur. Il faut prendre garde surtout qu’elle ne prenne le travail en aversion, et qu’il lui reste des études de son enfance un fonds d’amertume. Que les lettres mêmes au moyen desquelles elle s’habitue peu à peu à assembler des mots ne soient pas le produit du hasard ; qu’elles présentent un ordre, un groupe raisonné, les noms des prophètes, par exemple, et des apôtres, toute la série des patriarches depuis Adam, la généalogie établie par Mathieu et par Luc ; si bien que, tout en faisant autre chose, elle se crée un fonds de souvenirs. Il faut choisir un maître d’un âge, d’une vie, d’un savoir sûrs. Un savant, j’imagine, ne rougira pas de faire pour une parente ou pour une noble fille ce que fit Aristote pour le fils de Philippe, qui, faute de maîtres capables,

enseigna à Alexandre l’alphabet. Il ne faut rien dédaigner comme petit : les petites choses sont la base des grandes. Le son même des lettres et les premiers principes de la prononciation sont tout autres sur les lèvres d’un homme instruit et sur celles d’un homme grossier. Que l’enfant n’apprenne pas ce qu’il lui faudra désapprendre plus tard. Il est difficile d’effacer les impressions qui ont une fois pénétré l’intelligence dans l’âge tendre. »

Et il cite un trait de l’histoire grecque : il raconte que le grand Alexandre, le conquérant du monde, n’avait pu lui-même échapper au défaut de caractère et de tenue dont, tout jeune encore, il avait été infecté par son maître Léonide. Pour fixer dans la mémoire la prononciation des lettres, il veut que chaque jour ait sa tâche de lecture déterminée. Il veut que l’exercice porte non-seulement sur les lettres latines, mais sur les lettres grecques, d’abord parce que les deux langues étaient alors en cours à Rome ; ensuite et surtout en vue de la traduction faite du grec en latin des saintes Écritures. Il veut que, les étudiant aux sources, l’enfant puisse mieux connaître la Bible et en juger plus exactement. La traduction hébraïque n’était pas encore en usage chez les Latins. II dit donc :

« Que chaque jour cite t’apporte, en guise de lâche, une sorte de bouquet cueilli parmi les fleurs des saintes Écritures. Qu’elle s’exerce à proLETTRE D’ABÉLARD AUX VIERGES DU PARACLET. 303

noncer des vers grecs. Qu’elle se remette ensuite immédiatement à la langue latine. Si sa bouche ne se forme

pas, tandis qu’elle est encore tendre, la pratique d’un idiome qui n’est pas le sien gâtera sa prononciation, et les défauts d’une langue étrangère vicieront chez elle la langue nationale. A li place des pierres précieuses et des étoffes de soie, qu’elle recher- che les livres divins, et qu’elle trouve son charme non dans les dorures et les bigarrures des étoffes orientales, mais dans l’éclat pur et solide d’une instruction qui fortifie sa foi. Qu’elle apprenne d’abord le Psautier, qu’elle se plaise à en répéter les chants. Qu’elle se forme à la vie dans les Pro- verbes de Salomon. Qu’elle prenne dans YEccleswste l’habitude de fouler aux pieds tout ce qui est du monde. Qu’elle cherche dans le Livre de Job des exemples de courage et de patience. Qu’elle passe ensuite a l’Évangile, pour ne jamais plus le quitter. Qu’elle se pénètre de toutes les forces de son âme des Actes des Apôtres et des Épîtres. Et lorsqu’elle aura rempli de ces richesses le trésor de son cœur, qu’elle confie à sa mémoire les Pro- pliètes, Yllejrtateuque, le Livre des Rois, les Paralipomènes, les livres d’Esdras et d’Esther. Alors elle pourra apprendre sans péril le Cantique des cantiques : si elle commençait par là, on pourrait craindre que, ne saisissant pas sous les mots charnels le sens du mariage spirituel, son âme ne fût blessée.

« Qu’elle se garde de tous les apocryphes ; et si par hasard elle veut les lire, non au point de vue de la vérité des dogmes, mais en vue du respect des signes, qu’elle sache qu’ils ne sont pas de la main des auteurs dont ils portent les noms, que le mélange du mauvais y est considérable, et

qu’il faut beaucoup d’expérience pour trouver l’or dans la boue. Qu’elle ait toujours entre les mains les œuvres de Cyprien. Qu’elle parcoure d’un pas léger les épîtres d’Àthanase et les livres d’Hilaire. Qu’elle se laisse séduire aux charmes de leurs traités, de leur génie : il n’y a pas à craindre que dans ces livres la piété reçoive la moindre atteinte. Qu’elle lise les autres, mais en les jugeant et non les yeux fermés, i

« Vous allez dire : « Mais comment moi, femme du siècle, pourrais-je garder tous ces trésors, au milieu de la foule de Rome ? • Je répondrai : ne chargez point vos épaules d’un fardeau qu’elles ne sauraient porter ; mais quand vous l’aurez nourrie du lait d’Isaac, vêtue de la robe de Sa- muel, envoyez-la à son aïeule, à sa tante. Rendez au lit de Marie ce bijou précieux ; couchez-la dans le berceau de Jésus. Qu’elle soit élevée dans un couvent. Au milieu des chants des vierges, elle apprendra à ne pas jurer, à regarder le mensonge comme un sacrilège, à ignorer le siècle, à vivre de la vie des anges, à être dans la chair comme sans chair, à considérer les hom- mes comme semblables à elle. Et satis parler des autres avantages, vous serez ainsi affranchie des difficultés de la conserver, du péril de la garder. Mieux vaut pour vous avoir à pleurer son absence qu’à tout craindre. Con- tiez-la toute jeune à Eustochie. Que ce soit Eustochie qu’elle admire dès son

enfance. Entretien, démarche, tenue, tout chez Eustochie est leçon de vertu. Qu'elle, soit élevée dans le sein de son aïeule qui a appris, par une longue expérience, à élever, à garder, à instruire les vierges. Anne ne re- couvra plus l'enfant qu'elle avait voué au Seigneur dans le tabernacle. Moi- même, si vous m'envoyez Pau le, je m'engage à lui servir de maître et de père nourricier. Je la porterai sur mes épaules ; de ma voix tremblante je dirigerai ses premiers balbutiements, et ma gloire sera bien plus grande que celle du philosophe du siècle. Ce n'est point le roi de Macédoine, des- tiné à périr du poison de Babylone ; c'est la servante, la fiancée du Christ, que j'instruirai pour la préparer à la céleste couronne. »

Considérez, mes très-chères sœurs en Jésus-Christ, mes compagnes, quel soin un si grand docteur de l'Église prend de l'éducation d'une enfant, quel scrupule dans le choix de ce qu'il considère comme nécessaire à son éduca- tion. Il commence à l'alphabet même. Non-seulement il indique une méthode pour l'épellation des syllabes, rassemblement des lettres, leur reproduc- tion par l'écriture, mais il s'occupe du choix des compagnes d'étude dont le succès doit piquer l'émulation de son élève. Voulant que le travail chez elle soit volontaire et non contraint, et que l'étude l'attache plus vivement à l'étude, il recommande de l'encourager par les caresses, les éloges et les petits présents. Il indique le choix des mots recueillis dans les saintes Écritures sur lesquels elle doit s'exercer à la prononciation, afin qu'ils se gravent dans sa mémoire,

suivant le précepte du poète : « Le vase con- serve longtemps le parfum dont il a été une fois pénétré. »

Quel maître il faut choisir, il l'indique avec soin, et il n'omet pas de dire que, chaque jour, elle doit avoir à remplir une certaine tâche de lecture qui lui grave les lettres dans la mémoire. Et comme, à cette époque, l'usage des lettres grecques était en vogue à Rome, il ne veut pas qu'elle soit étrangère aux lettres grecques, surtout, j'imagine, à cause de la traduction des livres saints arrivés à nous par les Grecs, et aussi peut-être en vue de la connaissance des belles-lettres, qui ne sont pas sans utilité pour ceux qui pré- tendent à la perfection du savoir. Mais il place auparavant l'étude de la langue latine : c'est par là qu'il veut que notre éducation commence. Par- venu au moment où l'enfant passe de la prononciation du mot à l'intelligence du sens et arrive à se rendre compte des sons qu'il émet, il choisit les divers livres, tant dans l'Ancien et le Nouveau Testament que dans les ouvrages des docteurs, dont l'étude peut être le plus profitable. Entre les saintes Écritures, il recommande les Évangiles, qui ne doivent jamais, selon lui, quitter les mains de la vierge ; il insiste plus sur la lecture de l'Évangile pour les diaconesses que pour les diacres, les uns n'ayant à le lire qu'à l'Église, les autres ne devant jamais cesser de le lire. Enfin, comme il s'adresse à une mère pour sa fille, allant au-devant des excases de la mère, incapable de mener une telle éducation au milieu des embarras du siècle et de la foule de Rome, il lui donne le conseil de se décharger de ce fardeau, de placer

sa fille dans un couvent de vierges, où elle pourra être élevée sans péril et plus profondément instruite dans toutes les matières qu'il a indiquées. Prévenant enfin toutes les objections, toutes les inquiétudes sur le choix du maître tel qu'il en a tracé le portrait, il l'engage à envoyer l'enfant de Rome à Jérusalem, auprès de son aïeule sainte Paule et de sa tante Eustochie, et il s'offre lui-même comme maître et comme père nourricier. Oui, chose étonnante, il se laisse emporter à toutes les promesses. Ce grand docteur de l'Église, affaissé par l'âge, est prêt à se faire le père nourricier de l'enfant, il ne rougira pas de la porter dans ses bras. Tendresse qui ne manquerait pas d'éveiller les soupçons de la malveillance et ne pourrait se produire sans scandale même chez les religieux. Tout cela cependant, cet homme plein de l'esprit de Dieu et dont la vertu était depuis si longtemps connue de tous, s'y expose pour l'instruction d'une seule vierge, afin de la laisser elle-même comme maîtresse aux autres, et que celui qui n'aurait pas lu Jérôme lût Jérôme en elle.

Pour passer des vierges plus jeunes aux plus âgées, qu'il excite sans cesse à l'étude des lettres, tant en leur adressant des conseils qu'en les louant de leur zèle à lire et à apprendre, écoutons ce qu'il écrit à la jeune Principia au sujet du psaume quarante-quatrième : « Je sais, dit-il, Principia, ma fille en Jésus-Christ, qu'on me blâme généralement d'écrire à des femmes, et de préférer aux hommes le sexe faible. Je dois donc commencer par répondre à cette critique ; j'arriverai ensuite â la question

que vous me posez. Si les hommes s’occupaient des saintes Écritures, je ne m’adresserais pas aux femmes. Si Darach avait voulu marcher au combat, Del ora n’aurait pas eu à triompher de l’ennemi vaincu. » Et quelques lignes plus bas : c Apollon, un apôtre, très-instruit dans ia loi, reçut des leçons d’Aquila et de Priscilla, qui l’instruisaient dans la voie du Seigneur. S’il n’y a pas eu de honte pour un apôtre à recevoir des leçons d’une femme, quelle honte y aurait-il pour moi, après avoir instruit des hommes, à instruire aussi des femmes ? Voici les raisonnements que j’ai cru devoir résumer, ô ma vénérable fille, pour que vous sachiez bien que vous n’avez pas à regretter d’être de votre sexe, et pour que les hommes ne soient pas si fiers de leur titre, eux à la honte desquels les saintes Écritures exaltent la vie des femmes. »

Après avoir parlé des vierges, je veux examiner aussi ce que les veuves ont à gagner à l’étude des saintes lettres, au glorieux témoignage du même maître. Écrivant à la même Principia touchant la vie de sainte Marcelle qu’elle lui avait demandée, voici ce qu’il signale entre ses mérites insignes. « Son ardeur pour les Écritures était merveilleuse, et elle chantait incessantLETTRE D’ABÉLARD AUX VIERGES DU PARAGLET. 590

ment : « j’ai enfermé tes paroles au fond de mon cœur, afin de ne pas pécher 001111*6 toi. » Et touchant l’homme parfait : « Sa volonté est dans la loi du Seigneur, et il méditera sur la loi du Seigneur nuit et jour… J’ai compris tes ordres… i Enfin, les devoirs du pontificat m’ayant

amené à Rome avec les saints pontifes Paulin et Épiphane, comme j'évitais modestement les re- gards des femmes de noble naissance, elle agit si bien, suivant l'Apôtre, i à contre temps et à temps » que son habileté triompha de ma pudeur. Comme je passais pour avoir alors quelque renom dans la connaissance des Écritures, jamais elle ne me rencontra sans me fairo quelques questions sur les Écri- tures ; et elle ne se tenait point pour satisfaite dès l'abord ; elle opposait .des objections aux réponses, non par esprit de contention, mais pour ap- prendre la solution des difficultés qu'elle comprenait qu'on pouvait opposer. Ce que j'ai trouvé en elle de vertu, d'intelligence, j'ose à peine le faire entendre, dans la crainte de paraître dépasser la mesure des vraisemblan- ces et de rendre votre douleur plus vive en vous rappelant tout ce que vous avez perdu. Je ne dirai qu'un mot : tout ce qu'une longue étude avait amassé en moi, tout ce qu'une méditation profonde avait fait passer comme dans mon âme, elle l'a'connu, appris, possédé ; si bien qu'après notre au- torité, c'était à elle qu'on s'adressait comme juge, dès qu'il s'élevait quel- que discussion sur un texte des Écritures. Et comme elle était très-habile, pour répondre aux questions elle ne se contentait pas de donner ses raisons personnelles, elle reproduisait mes paroles ou celles de quelque autre, en sorte que, méine dans ce qu'elle enseignait, elle se déclarait une simple disciple. Elle connaissait, en effet, les prescriptions faites par l'Apôtre : « Je ne permets pas à une femme d'enseigner, » L'Apôtre ne voulait pas que la femme parût faire injure à l'homme, et surtout aux prôtres, en discu- tant des points obscurs et

douteux. Elle se consolait de notre éloignement par un échange de correspondance ; ce que nous ne pouvions nous donner en chair, nous nous le rendions en esprit ; elle ne songeait qu'à écrire la première, à vaincre en bons procédés, à prendre l'avance des salutations. Elle perdait peu par l'absence : un courant perpétuel de lettres supprimait les intervalles. Au milieu de cette tranquillité, tandis qu'elle était paisible- ment vouée au service de Dieu, une tempête d'hérésie s'éleva dans la pro- vince et y jeta le trouble avec un tel emportement de fureur, qu'elle n'y échappa ni elle, ni aucun des gens de bien. Et comme si c'était peu d'avoir tout confondu sur place, l'hérésie introduisit dans le port de Rome un vaisseau plein de renégats qui trouvèrent aisément prise au milieu des doc- trines impures et empoisonnées de la grande ville. Alors sainte Marcelle, qui s'était longtemps contenue, dans la crainte de paraître se lai<scr em- porter à un excès de zèle, voyant que la foi préchée par les apôtres était violée presque sur tous les points, si bien que l'hérésie entraînait les prê- tres, les moines et surtout les hommes du siècle, bien plus, qu'elle se jouait de la simplicité de l'évêque, qui jugeait de tous les autres par luimême ; sainte Marcelle, dis- je, opposa publiquement résistance au courant, aimant mieux plaire à Dieu qu'aux hommes…..Ce fut le signal de la condamnation des hérétiques : des témoins furent cités, qui, d'abord régulièrement instruits, avaient ensuite été saisis par l'hérésie ; la multitude des viclimcs de l'erreur fut mise en lumière ; des masses d'exemplaires sacrilèges du iripl 'Apxûv furent produits, qui avaient été évidemment

corrigés par une main venimeuse ; les hérétiques furent invités coup sur coup à venir se défendre : ils n’osèrent pas se présenter. Telle fut la force de la conscience, qu’ils aimèrent mieux se laisser condamner par défaut que de s’exposer à être convaincus. Et l’origine de cette victoire si glorieuse, c’était Marcelle. » Vous voyez, mes très-chères sœurs, quel fruit produisit, pour la répres- sion des hérétiques, l’admirable zèle d’une femme se plaçant à la tête de tous les fidèles d’une ville, et par quel éclat de lumières une femme dissipa les ténèbres de la science des plus grands docteurs de l’Église.

Voici ce que le même auteur, dans le préambule du premier livre sur l'Épitre de Paul aux Galates, dit de l’étude que cette femme faisait des saintes Écritures, étude qui lui valut cette victoire ; que ces paroles vous servent d’exhortation. « Je connais son ardeur, sa foi, l’ardent désir qui embrase son cœur de s’élever au-dessus de son sexe, d’effacer les hommes, de faire retentir les tambours des saintes lettres, de franchir la mer Rouge de ce siècle. Oui, quand j’étais à Rome, jamais elle ne manqua d’accourir, dès qu’elle m’aperçut pour me poser quelques questions au sujet des Écritures. Et elle n’admettait pas toute réponse comme satisfaisante, à la manière des pythagoriciens ; l’autorité ne prévalait pas auprès d’elle sans raisons préalables ; elle pesait tout, se rendait compte de chaque chose avec finesse, si bien que je sentais en elle moins un disciple qu’un juge. » Telle était, à cette époque, chez les femmes comme chez les hommes, l’ardeur du zèle pour les

lettres, que non contentes des ressources que leur offrait leur propre langue, les femmes remontaient jusqu'à la source ce cours des saintes Écritures dont elles possédaient un léger filet ; elles ne croyaient pas qu'elles dussent se satisfaire de la pauvreté d'une seule langue. De là ce passage d'une lettre du même docteur à Pau le, au sujet de la mort de sa fille Blésilla. Voici ce que, entre autres choses, il écrit particulièrement à sa louange. « Qui pourrait rappeler sans douleur la vivacité de sa parole, l'éclat de son langage, la fidélité de sa mémoire, la pénétration de son esprit ? A l'entendre parler grec, on aurait cru qu'elle ne savait pas le latin. Se mettait-elle à parler latin, son langage n'avait aucun accent étranger. Bien plus, merveille que la Grèce entière admire daus le grand Origène lui-même, ce n'est pas en quelques mois, c'est en quelques jours qu'elle avait si bien triomphé des difficultés de la langue hébraïque, qu'elle était de force à le disputer à sa mère dans l'intelligence et dans le chant des psaumes. »

Sa mère elle-même, Paule, et son autre fille Eustochie, vierge consacrée à Dieu, n'étaient pas moins occupées de l'étude des lettres et des langues ; LETTRE D'ABÈLARD AUX VIERGES DU PARACLET. 403

et le même docteur n'omet pas de nous l'apprendre. Voici ce qu'il dit, dans la vie de Pau le, parlant de Paule elle-même :

« Rien de plus souple que son intelligence. Elle était lente à parler, prompte à entendre. Fidèle ù ce précepte : « Écoute, Israël, et tais-toi, » elle tenait de mémoire les

saintes Écritures. Enfin elle voulut que je lusse d'un bout à l'autre avec sa fille le Vieux et le Nouveau Testament, en les commentant. Je m'y refusais par un sentiment de réserve ; je finis par céder à ses instances ; sur ses demaudes réitérées, je consentis à enseigner ce que j'avais appris. Là où j'hésitais et déclarais ingénument que je ne savais pas elle ne me laissait pas tranquille ; et, par ses questions pressantes, elle m'obligeait à indiquer parmi les nombreux et différents sens du texte celui qui me paraissait le meilleur. Je relèverai un autre point qui peut-être paraîtra invraisemblable à ses émules. La langue hébraïque que j'ai apprise dès ma jeunesse, non sans beaucoup d'application et de peine, que je n'ai jamais cessé d'exercer, que je n'abandonné pas pour n'en pas être aban- donné, elle voulut l'apprendre et elle y arriva : elle chantait les psaumes en hébreu, et prononçait l'hébreu sans le moindre accent latin. C'est ce que nous trouvons encore aujourd'hui chez sa fille Eustochie. C'est qu'elles savaient l'une et l'autre que la science des livres latins est dérivée des livres hébreux et grecs, et qu'un idiome, quel qu'il soit, ne peut être pleinement rendu dans une langue étrangère par une traduction. Aussi les Hébreux et les Grecs, fiers de la perfection de leur langage, aiment-ils à se railler parfois des imperfections de nos traducteurs. Us disent, sous forme de comparaison, qu'une liqueur transvasée perd nécessairement de sa force, et qu'on n'en retrouve pas dans les derniers vases la même quantité que dans le premier. Ainsi arrive-t-il souvent que, lorsque nous cherchons à iuvoquer quelque témoignage contre les Juifs, ils nous

réfutent sans peine. Nous ne connaissons pas l’hébreu, disent-ils ; nos traductions, qui sont inexactes, nous trompent, i

Attentives à cette observation, ces femmes si éclairées ne se contentèrent jamais de la connaissance de leur propre langue : elles voulaient être en mesure d’instruire les uns, de réfuter les autres et d’étancher leur soif aux sources les plus pures. C’était Jérôme lui-même, si habile dans ces diverses langues, qui, si je ne me trompe, leur en avait donné l’exemple. Par combien de peines et de travaux il était arrivé à posséder cette perfection d’habileté, il nous l’apprend dans sa lettre à Pammachius et à Océanus.

« Quand j’étais jeune, diUil, j’avais une merveilleuse ardeur d’apprendre, et je ne fis pas comme quelques présomptueux, je ne m’instruisis pas par moi-même ; je suivis avidement, à Antioche, les leçons d’Apollinaire de Laodicée ; je fréquentai son école, et tandis qu’il m’enseignait les saintes Écritures, jamais je n’entrai eu contestation avec lui sur le sens d’un texte. Déjà, cependant, ma tête était parsemée de cheveux blancs, et le rôle de maître convenait mieux à mon Age que. celui du disciple. D’Antioche, LETTRE D’ABÉLARD AUX VIERGES DU PARAGLET. 405

néanmoins, j’allai à Alexandrie ; je suivis les cours de Didyme, et j’ai bien des grâces à lui rendre : ce que je ne savais pas, il me l’a appris ; ce que je savais, grâce â lui, je ne l’ai pas perdu. On croyait que j’étais arrivé au terme de mes études : d’Alexandrie, je passai à Jérusalem et à

Bethléem ; et que ne m’en coùta-t-il pas, à tous égards, pour avoir, la nuit, les leçons de Barrabas I car il craignait les Juifs. C’était pour moi un autre Nicodème. Je rappelle plus d’une fois tous ces maîtres dans mes ouvrages. ».

Considérant le zèle d’un si grand docteur et de ces saintes femmes pour les saintes Écritures, je vous ai engagées, — et je vous prie incessamment de suivre ce conseil, — à vous appliquer à ces hautes études, aujourd’hui que la chose est possible et que vous avez une mère habile dans les trois langues, en sorte que, si quelque discussion s’élève sur des diversités de traduction, vous puissiez vous-même trancher la difficulté. L’inscription de la sainte Croix, rédigée en hébreu, en grec et en latin, me semble une exacte figure de la chose. Elle signifie que la connaissance de ces langues maîtresses doit régner dans l’Église universelle, les .deux Testaments étant écrits dans ces trois langues. Et, pour les approfondir, vous n’avez pas besoin de longs voyages et de grands frais comme saint Jérôme : dans votre mère, je l’ai dit, vous trouvez une maîtresse.

Après les vierges et les veuves, les femmes mariées elles-mêmes peu- vent vous être présentées à titre de modèles, soit comme reproche pour votre négligence, soit comme stimulant pour votre ardeur. En effet, elle vous donne aussi l’exemple, cette vénérable Célantia qui, voulant, en état de mariage, vivre suivant la loi, demanda avec instance à saint Jérôme de vouloir bien lui tracer une règle de mariage. Et voici ce que saint Jérôme lui répondit :

« J’ai hésité longtemps à répondre à l’appel de vos lettres, je l’avoue : un sentiment de réserve m’imposait le ? ilence. Vous persistez néanmoins, et vous persistez avec les instances les plus pressantes, à me demander de vous tracer, d’après les saintes Écritures, une règle applicable à votre vie. Connaissant la loi de Dieu, vous préférez aux honneurs du monde, aux attraits de la richesse, le trésor de la vertu ; vous voulez pouvoir, en état de mariage, plaire à votre époux et à Celui qui a noué les liens qui vous unissent. STe point donner satisfaction aune demande si sainte, à un désir si pieux, serait-ce autre chose que ne pas aimer le progrès d’autrui ? Je me rendrai donc à vos prières, et puisque vous êtes prête à remplir la volonté de Dieu, je vous prêterai l’encouragement de mes conseils. »

Elle connaissait sans doute, cette noble femme, ce que l’Écriture rappelle à l’honneur de sainte Suzanne. Elle était belle, dit l’Écriture ; elle craignait Dieu, ce qui est la source de la vmie beauté de l’âme, et elle ajoute aussitôt : c Ses parents, qui étaient des justes, firent instruire leur fille suivant la loi de Moïse. » Et Suzanne, n’oubliant pas ses études au milieu des soucis du mariage et des désordres du monde, mérita, condamnée â mort, de conLETTRE D’ABÉLARD AUX VIERGES DU PARACLET. 407

damner ses propres juges, les prêtres. Ce passage : « Ses parents, qui étaient des justes, instruisirent leur fille, etc., » saint Jérôme le cite dans son livre sur Daniel, et il en prend texte pour une habile exhortation, « Ce texte, dit-il, doit servir à l’exhortation des parents, pour qu’ils fassent

instruire et leurs fils et leurs filles, suivant la loi du Seigneur et la parole divine. »

Et puisque je me préoccupe tant du développement de vos études et de vos vertus, je veux, pour secouer en vous tout sommeil de négligence, vous citer l'exemple de l'opulente reine de Saba, qui, au prix des plus grandes fatigues pour la faiblesse de son sexe, au prix des peines, des périls d'un long voyage et de dépenses énormes, vint des extrémités de la terre consulter la sagesse de Salomon et s'entretenir avec lui des choses qu'elle ignorait ; zèle et ardeur que Salomon approuva si complètement qu'il lui donna, comme récompense, tout ce qu'elle demanda, sans compter ce qu'il lui avait offert de lui-même, suivant la coutume des rois. Bien des hommes puissants affluaient à sa cour pour entendre les leçons de sa sagesse ; bien des rois et des princes de la terre honoraient sa science des plus riches présents ; et tandis qu'il recevait d'eux de riches offrandes, jamais, lisons-nous, il n'en fit lui-même à personne, sauf à la femme que nous venons de dire. Preuve éclatante de son estime pour le zèle et l'ardeur de la sainte femme, ainsi que de sa propre reconnaissance pour Dieu : cette femme que, dans la suite, le Seigneur lui-même, le vrai Salomon, que dis-je ? celui qui est au-dessus de Salomon, ne craignit pas de mettre en avant pour la condamnation des hommes dédaignant le savoir qu'elle possédait : « La reine de l'Orient se lèvera, dit-il, au jour du jugement, et elle condamnera cette génération ! •

Faites, mes très-chères sœurs, que votre négligence ne vous condamne pas avec cette génération. Vous seriez d’autant moins excusables que vous n’avez pas à vous imposer les fatigues d’une longue route ni de grandes dépenses Vous trouverez dans votre mère une direction qui peut suffire à tout, aussi bien pour l’exemple des vertus que pour la lecture des lettres. Elle est experte à la fois et dans la langue latine, et dans la langue hébraïque, et dans la langue grecque. Seule de ce temps, elle possède la connaissance de ces trois langues qui est vantée entre toutes choses par saint Jérôme, comme une grâce singulière, et qu’il recommande particulièrement, ainsi qu’on l’a vu, à des femmes vénérables. C’est en ces trois langues, en effet, que les deux Testaments nous sont parvenus. C’est en ces trois langues, latine, grecque, hébraïque, qu’est écrite l’inscription de la croix : ce qui signifie que c’est à elles qu’appartient le privilège de faire connaître et de fortifier dans les âmes la doctrine du Seigneur, l’amour du Christ, le respect du mystère de la Trinité représentée en trois personnes, de même que le bois de la croix, sur laquelle est l’inscription, est partagé en trois morceaux. Il est écrit, en effet : « Toute parole reposera sur deux ou trois témoignages. » Et c’est pour LETTRE D’ABÉLARD AUX VIERGES DU PARACLET. 400

que la sainte Écriture s’appuyât sur l’autorité de trois langues, et que la doctrine de Tune quelconque des deux fût corroborée du témoignage des deux autres ; c’est dans cette

vue, dis-je, que la divine Providence a résolu de mettre dans ces trois langues l'Ancien et le Nouveau Testament.

Le Nouveau Testament lui-même, qui est supérieur à l'Ancien, tant en dignité qu'en utilité, fut d'abord certainement écrit dans les trois langues, ainsi que l'inscription de la croix l'avait annoncé. Certaines parties écrites pour les Hébreux exigeaient, en effet, l'usage de leur langue ; d'autres de- vaient nécessairement être rédigées, soit dans la langue des Grecs, soit dans celle des Latins, auxquels elles étaient destinées. Le premier Évangile selon saint Mathieu, étant fait pour les Hébreux, dut d'abord être écrit en hébreu. De même l'épitre de Paul aux Hébreux, celle de Jacques aux douze tribus déjà dispersées, celle de Pierre et quelques autres encore peut-être, furent assurément, pour la même raison, écrites en hébreu. Quant aux trois Évan- giles adressés aux Grecs, qui pourrait douter qu'ils aient été écrits en grec, ainsi que les épitres de Paul et des autres apôtres qui avaient même desti- nation, ainsi que l'Apocalypse envoyée aux sept Églises ? Pour les Romains, il n'y a, que nous sachions, qu'une seule épître qui leur ait été écrite par Paul, ce qui nous doit faire réfléchir sur le peu de vanité que nous devons tirer d'être Latins, et sur le besoin que nous avons des connaissances des autres peuples. Or si nous voulons les posséder, ces connaissances, il faut les chercher à la source plutôt que dans les dérivations des traductions, dont le caractère est de produire le doute plutôt que la certitude.

Il n’est pas facile, en effet, ainsi que nous l’avons dit, de conserver dans une traduction le tour particulier, c’est-à-dire ce qui fait le caractère propre d’une langue, d’adapter à chaque mot une interprétation exacte, de trouver, en un mot, dans une langue étrangère des expressions parfaitement équivalentes à celles des autres langues. Même en travaillant sur une seule langue, on manque souvent de terme pour rendre ce que l’on veut dire, et l’on ne trouve pas de mot propre qui soit une traduction claire. Nous voyons que saint Jérôme, autorisé entre tous par son habileté dans les trois lan- gues, est loin d’être toujours d’accord avec lui-même dans ses traduc- tions et dans ses commentaires. Souvent, en effet, il dit dans ses explications : « Tel est le texte hébreu ; » et sa traduction faite sur l’hébreu ne ré- pond pas à ce texte. S’étonnera-t-on après cela que les différents traducteurs ne soient pas d’accord entre eux, quand on voit le même traducteur en dés- accord avec lui-même ?

Ainsi quiconque veut avoir quelque certitude sur ces textes ne doit pas se contenter d’une dérivation ; il faut qu’il remonte et puise à la source pure. C’est pour cette raison que la traduction de saint Jérôme, qui est la dernière et qu’il a, de son mieux, tirée exactement de l’hébreu et du grec, comme LETTRE D’ABÊLARD AUX TIERCES DU PARACLET. 4H

de la source, est supérieure à toutes nos anciennes versions. Des versions nouvelles s’étant produites, comme il est écrit dans la loi, les anciennes ont été rejetées. D’où ce

mot de Daniel : a Les hommes passeront, et le trésor de la science grandira. » Saint Jérôme a fait, en son temps, ce qu'il a pu. Seul, pour ainsi dire, et n'ayant point de fidèle interprète pour exécuter ce travail sur une langue étrangère, mais seulement un Juif dont le secours lui a été très-utile, comme il l'atteste lui-même, il s'est attiré plus d'une critique, pour avoir pensé que les versions antérieures ne suffisaient pas. Néanmoins il a persisté dans son dessein, et il a triomphé avec l'aide de Dieu, réalisant et accomplissant ce mot de l'Ecclésiastc : « Les fleuves re- viennent vers leur source pour en découler de nouveau. » Les Écritures sont comme la source dont il est parti. Les traductions tiennent bientôt à être repoussées comme inexactes et à perdre tout crédit, dès qu'elles dévient du texte original, dès que l'on ne voit pas qu'elles y ont remonté pour rétablir l'accord avec lui.

Et n'allons pas croire que cet interprète suffise lui-même à to ut.eomme supérieur dans chacune des trois lingues, surtout dans la langue hébraïque où il excellait : écoutons plutôt son propre témoignage qui nous interdit de lui accorder plus de confiance qu'il n'en croit mériter. Yoici ce qu'il écrit, à ce sujet, à Domnion et à Rogatianus, en réponse à un accusateur : « Nous qui avons quelque connaissance de la langue hébraïque, et à qui, dans une certaine mesure, la langue latine ne fait pas défaut, nous pouvons mieux juger des textes écrits dans les autres langues et rendre en la nôtre le sens tel que nous l'avons saisi. »

Heureuse l’âme qui, méditant nuit et jour sur la loi du Seigneur, peut étancher sa soif des Écritures à la source même comme à une eau limpide, et qui n’est pas exposée, en suivant des dérivations qui se répandent en sens contraire, à prendre, par ignorance et par impossibilité de faire autrement, un breuvage troublé au lieu d’un breuvage pur, et à rendre ce qu’elle a bu I Depuis longtemps, l’élude des langues étrangères a faibli chez les hommes, et, à force de les négliger, on est arrivé à ne les plus comprendre. Ce que nous avons perdu chez les hommest que les femmes nous le rendent ; que, pour la condamnation des hommes et le jugement du sexe fort, la reine de l’Orient retrouve en vous la sagesse de Salomou. Vous pouvez donner à l’étude d’autant plus de soin que les religieuses ont, moins que les religieux, à s’a- donner aux travaux manuels, et que le repos de l’oisiveté, non moins que la faiblesse du sexe, vous expose à tomber plus facilement en tentation. Aussi le grand docteur que j’ai cité, ce maître si autorisé à vous guider de ses lumières et de ses exhortations, dirige-t-il votre application vers l’étude des lettres par ses conseils non moins que par ses exemples. Il veut qu’ayant un sujet d’apprendre, vos forces ne soient pas sollicitées d’un autre côté ; il craint que, au milieu des occupations du corps, l’âme ne s’échappe, et, in- fidèle à son céleste époux, ne s’abandonne au commerce impur du siècle. QUESTIONS D’HÉLOÏSE

ET

RÉPONSES D’ABÉLARD

LETTRE D’HÉLOÏSE À ABÉLARD

Quels éloges le bienheureux Jérôme accorde à sainte Marcelle, combien il l’exalte, en approuvant, en recommandant avec une force particulière le zèle dont elle était enflammée pour l’élude des Écritures, votre sagesse le sait mieux que ma simplicité. Voici, en effet, comment il en parle dans ses commentaires sur l’épître de saint Paul aux Galates : « Je connais son ardeur, sa foi, le feu qui la dévore, son ambition de s’élever au-dessus de son sexe, d’effacer les hommes, de faire retentir le tambour des saintes Écritures, de franchir la nier Rouge du siècle. Oui, du temps que j’étais à Rome, jamais elle ne m’aperçut sans accourir pour me poser quelques questions sur les Écritures. Et elle ne prenait pas toute réponse comme bonne, à la manière des pythagoriciens ; l’autorité ne prévalait pas auprès d’elle sans raisons préalables ; elle examinait tout, se rendait compte de chaque chose avec beaucoup de finesse, si bien que je sentais en elle moins un disciple qu’un juge. » Et il avait reconnu qu’elle avait, par cette application, tant profité, qu’il la donnait comme maîtresse à tous ceux qui brûlaient de la même ardeur d’étude. C’est ainsi que, dans une lettre à la vierge Principia, entre autres conseils, il lui dit : i Vous avez, pour l’étude des saintes Écritures, pour la chasteté du corps et de l’âme, d’excellents modèles en Marcelle et Asella : l’une vous conduira par des prairies verdoyantes et à travers les parterres de fleurs des livres divins, à celui qui dit dans le Cantique : « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées ; » l’autre, fleur du Seigneur

elle-même, méritera d’entendre avec vous : « Comme le lis au milieu des épines, ainsi ma fille bien-aimée est au milieu de mes filles… * QUESTIONS D'HÉLOÏSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 415

Pourquoi tout cela, ô maître cher à tant de cœurs, mais à nul plus qu’au nôtre ? Ce n’est pas une leçon, c’est un avertissement. Je veux vous rappeler ce que vous avez promis, et vous inviter à payer votre dette. Vous avez réuni dans un temple à vous les servantes du Christ, vos tilles spirituelles, vous les avez soumises au joug du Seigneur ; vous avez pris l’habitude de nous exhorter à nous appliquer à l’intelligence de la parole divine, à nous livrer à la lecture des saints livres ; vous nous avez recommandé l’étude des Écritures, disant qu’elles étaient comme le miroir de l’âme, où chacun pouvait juger de sa laideur ou de sa beauté ; aucune épouse du Christ, à vous entendre, ne doit négliger ce miroir, pour plaire à celui auquel elle s’est donnée. A ces exhortations, vous ajoutiez que lire l’Écriture, sans en bien pénétrer le sens, c’était mettre un miroir sous les yeux d’un aveugle.

Sensibles à ces avis pressants, et en cela comme en tout le reste faisant de notre mieux pour accomplir envers vous les devoirs de l’obéissance, nous avons été saisies, nos sœurs et moi, de cet ardent amour des lettres dont le docteur que je cite a dit : « Aime la science des Écritures, et tu n’aimeras pas les vices de la chair. » Mais, troublées dans cette étude par un grand nombre de difficultés, notre zèle s’est ralenti. Les obscurités que nous rencontrons dans

l’intelligence des saintes Écritures nous en détachent, sentant que notre peine est stérile. Nous venons donc, comme des disciples à leur maître, comme des filles à leur père, vous adresser quelques petites ques- tions, et nous vous demandons en suppliant, nous vous supplions en deman- dant, de ne pas dédaigner de vous appliquer à les résoudre, vous sur les avis, sur l’ordre duquel nous les avons abordées. Nous ne suivrons pas dans l’énumération de ces questions l'ordre des Écritures : nous en poserons les termes et nous en solliciterons la solution, au jour le jour, comme elles viendront.

PREMIERS QUESTION d’HÉLOÏSE.

Pourquoi le Seigneur, dans l’Évangile de saint Jean, sur l’Esprit saint qu’il allait envoyer sur la terre, fait-il celle promesse : « Et, lorsqu’il sera venu, il accusera le monde au sujet du péché, de la justice, du jugement ; au sujet du péché, parce qu’ils n’ont pas cru en moi ; au sujet de la justice, parce que je vais à mon Père et que vous ne me verrez plus ; au sujet du jugement, parce que j’ai été jugé comme roi de ce monde ? »

Réponse d’Abélard.

I1 accusera, par les apôtres qu’il remplira de son esprit, non pas une partie du monde, mais le monde entier, au sujet du péché demeurant chez les hommes, cl retenu par eux parce qu’ils n’ont pas cru en moi. Il les accusera, au sujet de la justice, c’est-à-dire de la justice que je suis venu leur offrir, qu’ils n’ont pas su prendre pendant que j’étais sur terre, mais qu’ils ne peuvent plus rappeler, et qu’ils ne

reverront plus, aujourd’hui que QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 417

je vais à mon Père. Il les accusera au sujet du jugement, c’est-à-dire du péché dans lequel ils étaient précédemment plongés, et de cette justice au nom de laquelle ils approuvent ou’ condamnent les actes plutôt que les intentions, et estiment les mérites moins d’après la pensée que d’après les œuvres, à l’exemple des Juifs qui ne condamnent aucune résolution, quelle qu’elle soit, qui n’a pas été exécutée. Ce qui fait dire à l’Apôtre, dans son épitre aux Romains : « Israël, en suivant la loi de la justice, n’est pas arrivé à la loi de justice. » Pourquoi ? Parce que ses jugements ont pour base non la pensée, mais les œuvres. Par exemple, bien que la Loi interdise la concupiscence, ils ne considèrent pas que ce soit un péché suffisant pour mériter la damnation. C’est cette erreur dont le Seigneur veut avertir qu’elle sera condamnée, quand il dit qu’il a été jugé comme roi du monde. Le diable lui-même, le roi des hommes voués à la chair et attachés au monde, l’auteur et la source du péché, a été condamné et précipité dans les enfers, non à cause de ce qu’il a fait, mais à cause de ce qu’il a eu l’intention de faire.

DEUXIÈME QUESTION D’HÉLOÏSE.

Que signifie ce passage de l’épitre de saint Jacques : « Quiconque observe l’ensemble de la loi et la viole sur un seul point, est aussi coupable que s’il la violait tout entière. Car celui qui a dit : tu ne seras point adultère, a dit aussi : tu

ne tueras point. Si donc tu ne commets point d'adultère, mais que tu tues, tu seras transgresseur de la loi ? »

Réponse d'Abélard.

La loi est l'ensemble de tous les commandements, et non l'un quelconque d'entre eux. Celui donc qui observe toute la loi, sauf en un point, est cou- pable comme s'il la violait tout entière, c'est-à-dire qu'il doit être condamné pour n'avoir pas observé tous les commandements, qui, je le répète, for- ment l'ensemble de la loi. En d'autres termes : bien qu'on n'accomplisse pas la loi pour en accomplir un seul commandement, on en devient le transgresseur, pour en transgresser un seul commandement. De là le déve- loppement donné par l'Apôtre à sa pensée. Il viole la loi tout entière, celui qui la transgresse sur un point, pour avoir manqué à un commandement qui lui était imposé comme tous les autres. Et quand il ajoute : celui qui a dit : tu ne commettras point d'adultère, ce n'est pas une confirmation de la prémisse : il viole la loi tout entière. Ce qu'il veut dire, c'est qu'en transgressant la loi sur un seul point, il s'est rendu coupable de la violer tout entière, c'est-à-dire qu'il doit être condamné pour avoir manqué de respect envers Dieu, en n'observant pas tous ses commandements. Dieu, en effet, qui a donné la loi, a prescrit tel commandement autant que tel autre, c'est-à-dire qu'il les a tous prescrits, et non un quelconque d'entre eux. On devient donc transgresseur de la loi, eu la transgressant sur un seul

«7 QUESTIONS DHÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉURD. 419

point. On est coupable de la violer tout entière, et par là même condam- nable, pour ne l’avoir pas tout entière observée*

TROISIÈME QUESTION D’HÉLOÏSE.

Pourquoi le Seigneur répond-il souvent aux questions qui lui sont posées par quelqu’un de ses disciples : « Tu l'as dit, » ou « tu le dis. » et quelquefois même, lorsque plusieurs l’interrompent à la fois : « Vous l’avez dit », comme s’il voulait montrer que ceux qui l’interrompent affirment eux- mêmes ce qu’ils ont l’air de mettre en doute par leur question ? C’est ainsi qu’à 1a question de Judas : « Maître, est-ce moi qui dois te livrer ? » il répond : « Tu l’as dit. » C’est dans des termes semblables qu’il répond au prêtre qui lui demande s’il est le fils de Dieu. Au peuple même qui lui pose cette question : « Si tu es le Christ, dis-le ouvertement, » ou : « Es-tu le Christ ? » il répond : « Vous le dites, je le suis. » Enfin, quand le prési- dent Pilate, lui demande s’il est le roi des Juifs, il répond : « Tu le dis, je suis roi. » Ces réponses ne laissent pas de provoquer quelque doute. En effet, celui qui demande si telle chose est ceci ou cela, ne dit pas, en énon- çant la chose, que ce soit ceci ou cela ; il demande ce qu’elle est, comme un homme qui est en peine.

Réponse d’Abélard.

Ces réponses du Seigneur seraient effectivement de nature à soulever une question difficile et tout à fait insoluble, si, quand le Seigneur répond : « Tu l’as dit, » ou « vous le dites, » ou « tu le dis, » sa réponse se rapportait

aux termes de la question, en sorte qu'il eût l'air de déclarer que la réponse est comprise dans la question. Il n'en peut être, et il n'en est point ainsi. Quand donc, à la question de Judas, si c'est lui qui doit le livrer, il répond : « Tu l'as dit, » et non « tu le dis, » il fait allusion au pacte par lequel Judas s'était engagé vis-à-vis des Juifs à le livrer pour une somme d'argent. Au prince des prêtres, lui demandant si le Christ est fils de Dieu, il répond : « Vous l'avez dit, » c'est-à-dire que lui, qui niait alors que le Christ qu'il voyait fût le fils de Dieu, il avait reconnu auparavant et plus d'une fois qu'il était tel, en récitant la loi et les prophètes. Aux Juifs qui lui demandent s'il est le Christ ou s'il est le fils de Dieu, quand il répond : « Vous le dites, » sous la forme d'un temps présent, il fait entendre, comme dans sa réponse à Pilate, que le jour est proche où ils le reconnaîtront. Et lorsque, se mo- quant de lui, ils disaient : « Prophétise, Christ, qui est-ce qui t'a frappé ? » ou bien : « Salut, roi des Juifs ! » ne déclaraient-ils pas qu'il était le Christ, c'est-à-dire l'oint du Seigneur, imitant en cela la prophétie de Caïphe : « Il convient qu'un seul homme meure, et que le peuple tout entier soit sauvé ? • Au témoignage de la foule elle-même, qui le suivait avec des rameaux de palmier, il est le fils de David ; selon saint Mathieu, le royaume de David est venu avec lui ; selon saint Marc, béni est le roi qui est venu ; suivant saint QUESTIONS D'HÉLOÏSE ET RÉPONSES D'ABÉURD. 421

Luc, et, enfin, selon saint Jean, béni est celui qui est venu au nom du Sei- gneur roi d'Israël.

Quand donc les Juifs tenaient ce langage, ce n'était point par ironie ; ils croyaient à ce qu'ils disaient. Eu leur répondant : « Vous le dites, » c'était comme s'il eût dit : il en est plus d'un parmi vous qui tient ce langage, non du bout des lèvres, mais du fond du cœur. En effet, si ceux qui l'interro- geaient ne disaient pas la chose, ou ne croyaient pas à ce qu'ils disaient, en répondant : « Vous le dites, » ce n'est pas à eux personnellement, c'était au peuple tout entier qu'il s'adressait. Quand il dit ailleurs aux Juifs, au sujet de Zacharie : « Celui que vous avez tué entre le temple et l'autel, » cela se doit entendre comme applicable, non à ceux des Juifs qui étaient là, mais au peuple tout entier dont ils faisaient partie. C'est ainsi qu'évidemment, lorsqu'on parle de la deuxième circoncision des fils d'Israël par Josué, il ne s'agit plus des mêmes personnes, mais du même peuple.

Nous lisons encore qu'au jour de la Passion, le centurion et ceux qui gardaient avec lui le Seigneur crucifié, voyant, au moment où il rendit l'âme, le voile du temple déchiré, la terre trembler, les tombeaux s'ouvrir, s'écriè- rent : « 11 était vraiment le fils .de Dieu. » El tous ceux qui assistaient au même spectacle et voyaient ce qui s'accomplissait s'en retournaient se frap- pant la poitrine. Lors donc qu'aux questions des Juifs : s'il est le fils, de Dieu, il répondait : « Vous le dites, » cela signifiait : le temps, le jour est proche où vous le reconnaîtrez pour tel.

C'est dans le même sens qu'à la question de Pilate : êtes-vous le roi des Juifs ? il répond : c Vous le dites, f et non :

« Vous l’avez dit. » Le gentil ignorait les prophéties, et n’avait pas lu les paroles où le Christ avait été promis et son règne annoncé, suivant le passage des prophètes : • Et son royaume n’aura pas de fin ; ou encore : « Chantez, filles de Sion, voici votre Roi qui est venu. » Mais il le reconnut ce jour-là même, en propres termes, ainsi que le confirme l’inscription de la croix. En effet, suivant le récit de saint Mathieu, il dit^aux Juifs : « Voulez-vous que je mette en liberté le roi des Juifs ? » et encore : « Crucificrai-je votre roi ? » Et plus haut, comme il demandait à Notro-Seigneur : c Es-tu le roi des Juifs ? » et qu’il eût répondu : « Vous le dites de vous-même ; d’autres vous l’ont-ils dit de moi ?» il reprit : « Ne suis-je pas Juif, moi aussi ? c’est ton peuple, ce sont les prêtres qui t’ont livré à moi. » Ne voit-on pas combien de fois et avec quelle clarté Pilate le nommait roi des Juifs et appelait le peuple tout entier le peuple des Juifs fQuand donc le Seigneur lui dit : « Vous le dites de vous-même, » c’est comme s’il disait : demandez-vous cela pour connaître la vérité ou par une ruse des Juifs, comme l’un d’eux, et pour en prendre prétexte de me mettre à mort ?

Enfin Pilate, en rédigeant l’inscription, confirme par écrit, en trois lan- gues, ce qu’il avait dit. Tous ceux qui étaient réunis à Jérusalem pouvaient QUESTIONS DHÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 433

lire et voir qu’il était le vrai roi des Juifs ; car l’inscription portait : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. En disant « de Nazareth, 1 il voulait distinguer ce Jésus de tous ceux qui, jadis, avaient pris ce titre, moins comme nom que

comme surnom : tels Josué, le prêtre Jésus, et Jésus, fils de Sirach. Vive- ment indignés de l'hommage contenu ^kns cette inscription, qui semblait les accuser d'avoir crucifié leur propre roi, ils dirent à Pilate : «Veuillez ne pas mettre roi des Juifs, mais ainsi qu'il l'a dit ye suis roi des Juifs. » Mais il avait été prophétisé : « Ne gâtez pas David dans l'inscription, » et, comme si Pilate s'appliquait la prophétie, il répondit : « Ce que j'ai écrit est écrit. • C'était comme s'il eût dit : ce que j'ai pris soin de faire écrire, je le main- tiens sans admettre de correction, en homme qui avait depuis longtemps dans l'esprit ce qu'il n'avait fait ensuite que rendre et exprimer. La répéti- tion du mot : « Ce que j'ai écrit est écrit, 11 marque elle-même le caractère absolu et persévérant de la chose, comme dans cette locution : « Us allaient allant. »

QUATRIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Quel est le sens de ce que le Seigneur répond aux Juifs qui l'interrogeaient sur le moment de sa sépulture : « De même que Jonas a passé trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre ? 1 On sait, en effet, que le Seigneur fut descendu de la croix le vendredi et déposé dans le tombeau, qu'il 7 resta le jour du sabbat, et que, la nuit suivante, il ressuscita à la quatrième veille. Il ne resta donc dans ce tombeau qu'une seule nuit entière, celle qui précède le sabbat, un seul jour entier, celui du sabbat, pour res- susciter à la quatrième veille de la nuit, aiusi que

le dit saiut Jérôme dans son commentaire sur YÊpitre aux Galates.

Réponse dAbélard.

Quand le Seigneur dit : « Trois jours et trois nuits, » il ne faut pas en- tendre trois journées et trois nuits entières, mais seulement l’espace de trois jours et de trois nuils. On dit donc bien « trois jours et trois nuits, 1 en ajoutant « comme Jonas, 1 que la baleine vomit et rendit à la terre le troisième jour, ce qiû signifie qu’il passa dans le ventre de la baleine une seule nuit entière et un seul jour entier. Par la durée de trois jours et de trois nuits, il faut comprendre depuis 1«* commencement de la uuit suivant la veille du sabbat jusqu’à la fin du dimanche, et Ton trouve ainsi l’espace de temps indiqué, bien que le Seigneur ne soit pas resté dans le tombeau pen- dant tout ce temps, c’est-à-dire trois jours et trois nuits. Parce qu’une chose se fait pendant la durée d’un certain temps, cela ne veut pas dire nécessairement qu’elle en remplit la durée.

Peut-être aussi ce qui est dit : « Du cœur de la terre, » doit-il être enQUESTIONS D HÉLOISE ET RÉPONSES D’ABÊLARD. 425

tendu moins du tombeau du Seigneur que des cœurs des hommes qui, à ce moment, désespéraient du Christ, à ce point que ses disciples et sa propre mère étaient ébranlés dans leur foi. « Marie elle-même, dit Augustin dans son livre des Questions, — chapitre de l’ancienne et de la nouvelle loi

— Marie, par qui le mystère de l’incarnation du Sauveur a été accompli, a douté à la mort du Seigneur, mais sa foi a été raffermie par la résurrection du Seigneur. Tous ont douté à la mort, et c’est parce que tout doute devait s’effacer devant la résurrection, qu’il a voulu être crucifié. » Le cœur de la terre, c’est-à-dire le cœur de terre,-encore charnel, non encore spirituel et pétri de la solidité de la foi et de l’ardeur de la charité, signifie donc le cœur humain, du temps que les hommes considéraient plus le Christ chair, c’est-à-dire l’homme, plus que Dieu, le Christ terrestre plus que le Christ céleste. Voilà pourquoi, aux Juifs qui lui demandaient des signes de sa puis- sance, comme s’ils devaient par là reconnaître sa divinité, il répondit qu’il aimait mieux leur donner le signe de Jonas, c’est-à-dire un signe où ils pus- sent plus aisément reconnaître leur faiblesse. Jonas, en effet, jeté dans la mer, est considéré comme ayant eu plus de violence que de foi, et c’est à sa propre faute qu’il dut d’être condamné.

CINQUIEME QUE&TIOH d’hÉLOÏSE.

Les Évangélistes ont laissé les plus grands doutes sur les apparitions du Seigneur aux femmes après sa résurrection. En effet, saint Marc et saint Jean semblent dire qu’il apparut d’abord à Marie-Madeleine, qui venant au tom- beau le matin, avant le jour, trouva la pierre du sépulcre levée : elle alla, disent-ils, en porter la nouvelle à Pierre et à Jean ; ceux-ci coururent au tombeau, puis revinrent ; et alors elle vit deux anges et Jésus, sous la forme d’un jardinier. Et cette apparition n’eut lieu que pour elle. — Saint Mathieu

rapporte qu’elle vint au tombeau avec l’autre Marie, et qu’alors, au milieu d’un tremblement de terre, un ange descendit, écarta la pierre, annonça la résurrection du Seigneur, et que Jésus vint à leur rencontre à toutes deux, et qu’elles tinrent ses pieds embrassés. — Saint Marc raconte que Marie- Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, vinrent de bon matin, le soleil déjà levé, se demandant les unes aux autres qui leur écarterait la pierre de l’entrée du tombeau ; qu’en arrivant, elles la trouvèrent écartée, qu’elles apprirent, par un ange qui leur parla, ainsi que par le tombeau vide, que le Seigneur était ressuscité, et qu’elles sortirent du tombeau et s’enfuirent toutes tremblantes, paralysées par l’effroi, ne disant rien. Et ce passage est immédiatement suivi de cet autre : « Jésus, ressuscitant au pre- mier lever du jour du sabbat, apparut d’abord à Marie-Madeleine : celle-ci alla l’annoncer à ceux qui avaient été avec lui, et ils n’y crurent point. »

— Selon saint Luc, Marie-Madeleine, Jeanne, et Marie, mère de Jacques, et les femmes qui étaient avec elles, vinrent de très-bonne heure au tomQUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 427

beau, trouvèrent la pierre du tombeau écartée, entrèrent et ne trouvèrent point le corps de Jésus ; et ayant appris par des anges la résurrection du Seigneur, elles l’annoncèrent aux disciples, et ceux-ci n’y crurent point.

Étant données les versions différentes des Évangélistes, nous cherchons, en premier lieu, comment il se peut faire que, selon le texte de Jean, Marie, venant au tombeau dès le

matin, avant le jour, ait vu la pierre enlevée, tandis que plus tard, selon saint Marc, la même Maiie, mère de Jacques, et Salomé, venant au tombeau, le soleil déjà levé, se demandent les unes aux autres : « Qui nous enlèvera la pierre de l'entrée ? • — Si Marie-Madeleine avait vu la pierre enlevée avant le jour, c'est-à-dire quand il faisait encore nuit, d'où vient que, le soleil déjà levé, elle et ses compagues s'in- quiètent de savoir comment pourra être enlevée cette pierre, qu'elle avait auparavant vu enlevée ? —En second lieu, nous cherchons comment il se fait que, dans saint Marc, les femmes soient représentées comme n'ayant annoncé à personne la résurrection du Seigneur dans leur effroi, tandis que les autres Évangélisles affirment le contraire. Enfin saint Jean rapporte que Marie-Madeleine, et personne autre avec elle, annonça à Pierre et à Jean que Jésus avait été enlevé du sépulcre, et cela avant de l'avoir vu, et que ceux-ci y coururent aussitôt ; tandis que, d'après saint Luc, c'est la même Marie, et avec elle plusieurs autres femmes qui, après avoir appris la résurrection du Seigueur, l'annoncèrent aux disciples, et que c'est alors que Pierre courut au tombeau.

Béponse d'Abélard.

Saint Jean ne parle que de Marie-Madeleine et point des autres femmes, à propos de la résurrection. Non pas qu'elle ait assisté seule aux choses qui se passèrent alors, mais parce qu'il voulait signaler particulièrement le zèle de cetie femme, afin de faire de son fortifiant exemple un moyen d'émulation pour les autres. Plus ardente dans son amour,

plus inquiète de la résurrection, elle vint donc la première, intrépide, alors qu'il était uuit encore, au tombeau, puis elle s'en retourna vers les siens, cher- chant avec sollicitude si quelqu'un avait des nouvelles sûres de la résurrec- tion. N'ayant rien trouvé, elle revint au tombeau, le soleil déjà levé, et c'est alors seulement que la pierre fut écartée, bien que saint Jean dise, par an- ticipation, que Marie l'avait antérieurement vue écartée. Elle sut donc avant les autres, parce qu'elle était plus inquiète, que la pierre était écartée, et croyant que le Seigneur avait été enlevé, elle revint en toute hâte, et annonça la nouvelle à Pierre et à Jean. Puis elle revint avec eux au tombeau, et, tandis qu'ils se tenaient éloignés, elle demeurait debout à l'entrée du tombeau, tout en pleurs, les autres n'osant pas approcher aussi près. C'est alors qu'elle vit la première, comme elle avait mérité de les voir, les anges d'abord, puis le Seigneur ; et après elle, l'autre Marie qui, selon saiutMaQUESTIONS D'HELOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 420

thieu, état venue avec elle et qui s'approcha, craignant encore les gardiens qui étaient là ; et toutes deux furent consolées, tandis qu'au tremblement de terre et à l'apparition de l'ange assis sur la pierre qu'il avait fait rouler, les gardiens furent effrayés et tombèrent comme morts. Pendant que, selon l'ordre de l'ange, elles allaient porter la nouvelle aux disciples, Jésus, leur apparaissant pour la deuxième fois, vint à leur rencontre. Les autres femmes, moins fermes et plus faibles dans la foi, ne méritèrent pas de voir le Seigneur ; mais elles apprirent

seulement, par l’apparitiou des anges, qu’il était ressuscité. Gomme elles n’étaient pas toutes également sûres du fait, elles commencèrent toutes par se taire, et différèrent de porter la nouvelle aux apôtres, toutes tremblantes encore et saisies d’effroi de l’apparition des anges, et craignant qu’on ne les crût pas, jusqu’à ce qu’un plus grand nombre de témoins pût confirmer la chose. Ce n’est doue que plus tard, ainsi que le rapporte saint Luc, que Madeleine elle-même, Jeanne, Marie, mère de Jacques, et les autres femmes qui étaient avec elles, racontèrent le fait aux apôtres. Pierre, plus ferme dans la foi que les autres, qui demeuraient incrédules, courut de nouveau au tombeau, et là, ne voyant ui les anges ni le Seigneur, il revint frappé de stupeur. Comme il s’étonnait que les auges et le Seigneur se fassent montrés aux femmes plutôt qu’aux disciples, nous croyons que Dieu, ne voulant pas le laisser longtemps dans le doute et le déses- poir, lui apparut alors, conformément au récit de saint Luc, d’après lequel les apôtres disent « que le Seigneur se leva devant Simon en vérité, et lut apparut. » Quant à l’indication de saint Mathieu et de saint Luc, que « ce fut dans la soirée du sabbat, » nous entendons par là la fin du sabbat, c’est-à-dire la nuit suivante jusqu’au dimanche. La soirée qui commence à luire le jour du sabbat est, en effet, la soirée qui se prolonge jus |u’à la clarté du jour sui- vant. Le mot « qui commence à luire, » est une expression féminine. Par le soir, il faut entendre la nuit. « Qui commence à luire » signifie qui touche à la clarté. Le soir veut dire la dernière heure. La soirée, c’est tout le temps de la nuit suivante. ,

SIXIÈME QUESTION d’uÉLOÏSE.

Pourquoi le Seigneur, livrant et recommandant aux disciples les sa- crements de son corps et de son sang, ne dit-il pas de son corps : « Ceci est mon corps, le corps du nouveau Testament, 0 après avoir dit de son sang : « Ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament, 1 comme s’il eût voulu recommander son sang plutôt que sa chair ? Que signifie encore ce passage :

- Je ne boirai plus 4e ce jus de la vigne, jusqu’au jour où je le boirai de nou-

veau avec vous dans le royaume de mon Père ? »

Réponse (TAbélard. Le corps de Jésus-Clirist compris dans le sacrement, c’est l’humanité qu’il QUESTIONS D’HÉLOtSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 431

reçut en naissant d’une vierge, ainsi qu’il est écrit : « Le Verbe s’est fait chair. » Le sang offert dans le corps, c’est la Passion, à laquelle nous devons tous prendre part, nous tous qui sommes ses membres. D’où il esl écrit : « I.e Christ a souffert pour nous, nous laissant un exemple* dont nous devons suivre la trace. » Lors donc que saint Grégoire dit : « Il ne nous eût servi de rien de naître, s’il ne nous eût servi de rien d’être rachetés, et si notre rachat n’eût été accompli dans la Passion de Jésus, ainsi qu’il le fait entendre lui-même en mourant : « Tout est accompli ; » ce n’est pas sans raison que le sang répandu passe avant la conception de la chair, c’est-à- dire la Passion avant la naissance. Et ce

corps, il a pu être plus justement appelé le corps du nouveau Testament que le sien, c’est-à-dire la confirma- tion de la prédication évangélique, puisque, ainsi que le dit l’Apôtre : « L’alliance a été confirmée par la mort. » L’Évangile est-il autre chose, en effet, que le testament de l’amour, de même que la Loi avait été le tes- tament de la crainte ? L’Apôtre ne dit-il pns aux Juifs convertis : « Vous n’êtes plus soumis dans la crainte ? » et ailleurs : « La fin de la Loi est la charité d’un cœur pur ; » et la Vérité ne dit-elle pas elle-même : « Jo suis venu apporter le feu sur la terre, et dans quel but, sinon pour qu’il brûle ? »

Cette loi d’amour, c’est donc la Passion du Seigneur qui Ta particu- lièrement confirmée, puisque, en mourant pour nous, il nous a donné la preuve d’une tendresse sans égale. Aussi dit-il lui-même : « Il n’est per- sonne qui ait une tendresse si grande qu’il donne sa vie pour ceux qu’il aime. » Il a confirmé le testament en ceci encore, qu’il a persévéré, au prix de la mort, dans l’enseignement de la prédication évangélique, et qu’il a niontreenmourant.ee qu’il ne pouvait faire eu naissant. C’est ainsi que celui qui prépare un testament pour ses héritiers le confirme en persévérant dans sa volonté première jusqu’à la mort : n’en rien effacer, n’en rien cor- riger, c’est en fortifier la teneur. Il y avait donc lieu de dire, je le répète, le sang plutôt que le corps du Seigneur, comme symbole du nouveau Testament.

Quant à ce qui suit : i Je ne boirai plus du jus de la vigne jusqu’au jour où j’en tairai de nouveau avec vous dans le

royaume de mon Père, i je l’entends en ce sens : je ne célébrerai plus, dans le sacrifice, la Passion de mon corps, avant de faire un sacrifice nouveau avec vous dans le rojaume de mon Père. Sacrifice nouveau, parce qu’il renouvelle ceux qui le font dans la plénitude de laHbi, changent le vieil homme, le transforment, ches ceux qui sont prêts à suivie le Seigneur jusqu’à la mort par esprit d’obéissance.

Et tels n’étaient pas les disciples de ce temps-là : ils étaient alors parti* culièrement faibles dans la foi, ils n’appartenaient pas à Dieu ; et Dieu ne régnant pas eu eux, ils n’étaient pas vraiment soumis à son empire. En effet ; QUESTIONS D’HÉLOISE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 435

participant â l’ancienne, non à la nouvelle alliance, pour ainsi dire, ils restaient comme en dehors du royaume de Dieu : la solidité de la foi ne les avait pas encore assez bien confirmés dans l’esprit de Dieu, pour que, renouvelés par cette intelligence, ils méritassent d’être confirmés dans ces sentiments nouveaux comme après une résurrection. Le Christ boira alors avec eux du jus de la vigne, c’est-à-dire de son sang, qui est comme une vigne nouvelle ; et il apaisera ainsi sa soif en ceux qui prendront part au sacrifice de sa Passion dans des sentiments dignes de lui. En effet, celui qui a soif ou qui a faim du salut des hommes est satisfait dans sa soif et dans sa faim, lorsqu’il les voit heureusement remplies.

Peut-être aussi faut-il entendre que le sacrement de la Passion de Notre- Seigneur, ancien avant la résurrection, fut, pour ainsi dire, nouveau après. Le corps du Seigneur étant alors passible, corruptible ou mortel, il était semblable au vieil homme, avant d'arriver, par la résurrection, à la nou- veauté de la vie future. Tant qu'il était mortel, il s'était donné dans le sacrifice tel qu'il était ; le sacrifice était ancien, et non nouveau par rapport au nouveau qui ne s'accomplit plus dans l'humanité, mais dans une immor- talité incorruptible. Ce que saint Luc dit : « Ce calice est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, » signifie le pacte de Dieu, la promesse de la Ré- demption faite à l'homme par la Passion. En effet, où nous disons testament, les Hébreux disent pacte ; et effectivement, ceux qui reçoivent la loi du Seigneur forment avec lui une sorte de pacte et Dieu avec eux : ils lui pro- mettent obéissance, il leur promet récompense.

SEPTIÈME QUESTION d'hÉLÏOSE.

Que signifie ce que nous lisons dans saint Luc, que le Seigneur donna à ses disciples deux calices ou deux fois le même calice ? En effet, il est écrit : « Et l'heure étant venue, il se mita table et ses douze apôtres avec lui ; et il leur dit : « J'ai vivement désiré faire la Pâque avec vous, avant de mourir. Je vous le dis en vérité : Je ne mangerai plus de ceci, jusqu'à ce que la volonté de Dieu soit accomplie. Et ayant pris le calice, il rendit grâce et dit : Prenez et partagez entre vous. Car je vous le dis en vérité : je ne boi- rai plus du jus de la vigne, avantque le règne de

Dieu vienne. • Et ayant reçu le pain, il rendit grâces, le rompit, le donna, et dit : « ceci est mon corps que je donne pour vous. Faites cela en mémoire de moi. » Et de même pour le calice après le repas : « Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance. »

Rêpome d'Abélard.

' La Pâque, que, selon la loi, il avait envoyé ses disciples préparer, c'est- à-dire l'auciennc Pâque, consistait en un repas [de chair d'agneau ou de

28 QUESTIONS D'HÉLOÎSE BT RÉPONSES D'ABÉLIRD. 435

chevreau avec des laitues sauvages. Ce qu'il dit qu'il désira faire la Pàque, afin de pouvoir manger avec ses disciples avant de mourir, signifie qu'avant de mourir, il voulut rompre avec les vieux sentiments qui devaient être remplacés par des nouveaux. Cette indication si claire sur le nouveau Testa- ment : « Faites ceci en mémoire de moi, » marque, pour ainsi dire, la fin de l'ancienne loi et le commencement du règne de la nouvelle.

A ce mot, en effet : « Ceci est mon corps, qui est donné pour votre salut, » il ajoute aussitôt : « Faites ceci en mémoire de moi. 1 D'où ce commentaire de l'Apôtre : « Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de ce yin, vous annoncerez la mort du Seigneur. » Ainsi la célébration de la messe est la commémoration de la Passion du Seigneur, et tout fidèle doit y assister avec les

sentiments de piété qui l'auraient ému en voyant le crucifiement.

Afin donc que le souvenir de la Passion du Seigneur soit bien gravé dans nos esprits et nous embrase d'amour pour lui, le sacrifice de l'immo- lation doit être chaque jour accompli sur l'autel. « Faites cela, dit-il, c'est- à-dire accomplissez le sacrifice de mon corps, qui n'est plus à livrer, mais qui a été livré pour vous, accomplissez-le en mémoire de ce témoignage d'amour, de telle sorte qu'enflammés vous-mêmes du feu de cet amour, vous puissiez avoir part au bienfait de la Passion. » Il a vouludonner deuxfois le même calice, afin de faire entendre par là que nous devons recevoir son calice, non-seulement par la participation au sacrifice, mais par l'imitation de la Passion. D'où cette parole du Psalmiste : c Je recevrai le calice du salut, • c'est-à-dire du vrai Jésus, en l'imitant par la vertu de la Passion. Et comme souffrir la mort n'est pas le fait de la nature humaine, mais un don de la vertu de Dieu, il faut invoquer Dieu qui peut nous donner cette sorte de vertu, où nous devons chercher moins nos' propres avantages que sa gloire, ainsi que le signifie son nom. En effet, de même que l'on appelle ignominieuses les choses qui ne sont pas dignes d'avoir un nom, de même ces choses-là sont glorieuses qui sont dignes d'avoir un nom. Nous devons donc invoquer le nom de Dieu, lorsque nous accomplissons ce qui doit tendre à sa gloire, afin que ce soit lui plutôt que nous qui soit glorifié et loué en nous, lui à qui nous devons le don de faire ce que, sans lui, nous ne serions

pas capables de faire. « Que celui qui se glorifie, dit l'Apôtre, se glorifie dans le Seigneur ; i c'est-à-dire que celui qui se reconnaît quelque vertu, quelque valeur, cherche à en tirer honneur non pas pour lui, mais pour Dieu ; qu'il en rapporte l'hommage non à sa vertu personnelle, mais à la grâce de Dieu, reconnaissant que cela vient non de lui, mais de Dieu.

Quant à ce calice que nous prenons pour reproduire le sacrifice de la Passion, il faut s'en rapporter à ce que le Seigneur dit aux fils de Zébédée : « Pouvez-vous boire ce calice que je vais boire ? » c'est-à-dire : penscz*vou» pouvoir m imiter dans le sacrifice de la Passion ? Et c'est bien de ce premier QUESTIONS D'HÉLOlSB ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 437

calice, non du second qu'il dit à ses apôtres : « Prenez et partagez-vous. » Nous nous partageons, en effet, le calice du Christ, lorsque nous l'imitons dans les diverses supplices de la Passion. Dans le sacrifice lui-même, il n'y a pas de part différente : c'est la tête seule qui est offerte, non pas les membres, et l'obiation est accomplie par les mauvais comme par les bons prêtres, suivant la vertu des divines paroles : t Recevez ce calice que vous vous partagerez ensuite, parce que je ne boirai plus du jus de la vigne, » — c'est-à-dire, parce que je ne célébrerai plus le sacrifice de U passion, — jusqu'à ce que le règne de Dieu soit arrivé, » autrement dit, jusqu'à ce que la vie céleste, dans laquelle règne le Seigneur seul, et non plus le péché, soit ouverte par ma Passion aux fidèles.

C’est avec raison qu’il a fait passer le calice de l’imitation avant le calice du sacrifice, parce que ceux-là seuls sont dignes de prendre part à la table du Seigneur, qui sont prêts à imiter sa Passion et à porter sa croix. C’est de là qu’il est écrit : « Vous avez pris place à une grande table ; sachez qu’il faut vous préparer en conséquence, t C’est en donnant le Nouveau et non l’Ancien Testament, et en recevant le pain aussi bien que le vin, que le Seigneur rend grâces. U a voulu indiquer par là, qu’alors seulement avait été accompli ce qui avait été annoncé, et qu’il faut glorifier Dieu plutôt de la réalité que de l’ombre. Toutefois, il dit qu’il avait désiré célébrer la Pàque avec ses disciples suivant l’ancienne loi, afin qu’ils ne fussent pas exposés à croire, en commençant par lui les nouveaux sacrements, que les anciens ne leur avaient pas été donnés par Dieu. Puis les anciens sacrements convenaient aux anciens ; le Seigneur devait donc célébrer avec eux ce qui évidemment s’accordait le mieux avec leur âge. Par ce désir, il voulait marquer que cette fête était celle qui répondait le mieux à leur ancienneté ; et pour les engager, pour les inviter à passer de la forme ancienne à la nouvelle, il fit immédiatement suivre l’Ancien Testa- ment du Nouveau, afin de consacrer, pour ainsi dire, le lien de l’un à l’autre. Il voulait que, dépouillant leur ancienne forme, ils passassent du royaume du péché dans le royaume de Dieu, et suivant dès lors, dans la forme de l’ancienne Pàque, non plus la lettre, mais l’esprit, ils se laissassent porter de l’ancienneté de la lettre à la nouveauté de l’esprit. C’est ce qu’il faut entendre par ceci, que le Seigneur célébra la Pàque avec eux

suivant l’ancienne loi et institua la nouvelle, l’ancienne figurant ce qui, suivant la foi, s’accomplit dans la nouvelle.

Aussi après la résurrection remontc-t-il tout d’abord jusqu’à Moïse, et s’appuie-t-il sur l’eusemble des saintes Écritures pour convertir l’ancien sacrement en nouveau : de l’un il tire l’autre par interprétation, enferme, pour ainsi dire, la roue dans la roue, et à l’eau de la loi substitue le vin de l’Évangile. Il mange avec nous l’ancienne Pàque changée en la nouvelle, c’est-à-dire que nous le restaurons, nous le charmons, eu prenant la Pàque ; comme nous a vous été mystiquement instruits à le recevoir, en mangeant de QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉURD. 430

la chair d’agneau et de bouc avec des laitues sauvages ou autres aliments détermines. Mais il mange avec ses disciples l’ancienne Pàque, non la nou- velle, parce qu’il est lui-même la Pâque nouvelle, suivant la parole de l’Apôtre : « Le Christ, notre Pàque, a été immolé ; » et effectivement n’esfr-il pas devenu notre victime ? ne le recevons-nous pas chaque jour dans lo sacrifice ?

C’est aussi avec raison qu’il a célébré la vieille Pâque avec ses dis- ciples, en ce sens que, par la mortalité de son corps, il appartenait encore au vieil homme, comme eux, par leurs vieux péchés. Par contre, il boit le jus de la vigne, renouvelé lui-même, pour ainsi dire, avec des hommes renouvelés, en ce sens que, lui par son immortalité, comme eux par le changement de leur âme, ils ont dépouillé le vieil homme et cèdent au charme de la nouveauté du vrai

sacrifice. Et il boit avec eux, en tant que la tête ne peut être séparée des membres. Dans l'ancienne Pàque, il n'y avait pas de calice, parce que la Loi n'avait rien conduit à la perfection, et que la restauration ne devait pas être complète dans le sacrifice qu'elle avait institué.

HUITIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Cette réponse du Seigneur aux Juifs en faveur de l'adultère : i Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre, • et la façon dont il l'arrache à leurs mains, ne laisse pas de faire question pour nous. En ne permettant de lapider cette femme qu'à celui qui est exempt de péché, il semble interdire à tout homme tout châtiment, n'y ayant personne, pas même un enfant d'un jour, dès qu'il a passé sur cette terre, qui soit pur de toute souillure.

Réponse d'Abtlard.

Seul entre tous les Juifs, Jésus vécut au milieu d'eux sans péché. Il lapide l'adultère, et sauve la femme en lui pardonnant miséricordieusement, et en la convertissant par le repentir de ses déportements. Quand il dit : t Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre, » c'est comme s'il disait : laissez-la lapider par celui d'entre vous qui est sans péché. Et le premier il lui lance la pierre, en lui inspirant le remords de ses fautes. Elle aussitôt, dans un esprit de pénitence, se soumet aux macé- rations, empêche la chair de se révolter contre l'esprit, la dompte si bien, que mortifiée pour le monde, elle ne vit plus dès lors que pour Dieu, et immole en elle ses vices en conservant son corps. Enfin, le Seigneur dit : c Laisses-moi le

châtiment, je m’en charge, » ce qui signifie que nous devons réserver à Dieu le châtiment, parce qne c’est lui qui l’exerce en nous, bien plus que nous-mêmes. Aussi, est-ce à l’homme, non à Dieu, qu’il a été dit : f Tu ne tueras pas. • C’est lui qui nous fait cette interdic- tion, tandis que lui-même, qu’aucune règle n’enchaîne, déclare catégoriqueQUESTIONS D’ilÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 441

ment que c’est un droit qui lui appartient. « C’est moi qui tuerai, i dit-il, « et qui ferai croître. » 11 tue et épargne en nous, selon que, se servant de nous comme d’un instrument, 11 nous fait, par ses ordres, tuer les coupa- blés ou épargner les innocents, en sorte que c’est à lui, et non à nous que ces sentences doivent être imputées.

Lorsque quelque puissant fait quelque chose par la main de ses ouvriers, on dit que c’est l’œuvre moins de ceux-ci que de lui-même, c’est-à-dire non de ceux qui ont fait la chose de leurs mains, mais de celui qui l’a fait faire par leurs mains. C’est donc à l’homme, non à Dieu, qu’il est interdit de tuer. Or, c’est l’homme qui tue, et non Dieu dans l’homme, quand il le fait par un sentiment de méchanceté personnelle, non par l’ordre de Dieu, c’est-à-dire quand il le fait de lui-même, non d’après la loi, et qu’il obéit à sa méchanceté plutôt qu’à la loi divine. Alors, en effet, il prend le glaive, non en vue d’exercer la justice pour puuir, mais en vue de donner satisfaction à son impiété. Et c’est d’un de ceux qui s’abandonnent à ce sentiment que la Vérité dit : « Celui qui aura pris le glaive périra par le

glaive. • Celui qui aura pris, dit-il, non celui auquel la puissance l'aura remis, doit périr par le glaive, pour avoir osé recourir injustement au glaive. Lorsqu'un soldat se sert du glaive qui lui a été mis entre les mains par le roi pour punir, c'est le roi qui agit en lui, il n'est en cela que l'exécuteur de ses œuvres. Voilà pourquoi saint Augustin dit dans le livre pre- mier de la Cité de Dieu : « Tu ne tueras point, excepté ceux que Dieu a donné l'ordre de tuer, soit par le texte de sa loi, soit par un commandement exprès en vue d'une personne. Celui-là ne tue pas qui obéit à un ordre et dont le glaive n'est qu'un instrument. » Et ailleurs, dans les Questions relatives à Y Exode : i Les Israélites ne commirent pas de vol en dépouillant les Égyp- tiens, » dit-il ; « ils ne firent qu'obéir au commandement de Dieu : ainsi le ministre de la justice tue celui que la loi lui ordonne de tuer. Assurément, s'il faisait cela de lui-même, il serait homicide, alors même qu'il saurait que celui qu'il tue devrait être tué par le juge. » Et encore dans les Ques- tions relative» au Lévitique. ; t Quand cet homme est tué, dit-il, c'est la loi qui le tue, et non nous. • Par ces paroles, on voit clairement qu'on ne peut appeler proprement homicide ou vol ce que l'on fait par obéissance, puisque c'est bien faire que d'accomplir un ordre de Dieu. Tout ce qui se rattache à Dieu et dépend de sa puissance doit être considéré comme le fait de Dieu, plutôt que celui de l'homme. L'homme n'est point le maître des choses, il n'en est que le dispensateur, puisqu'il n'a rien que par la permission de Dieu, et ce n'est point ravir injustement un pouvoir que de le prendre par ordre de Dieu. Mais ces droits ne nous sont remis par celui

auquel ils appartiennent qu'autant qu'il le veut bien ; ils sont faits pour passer à son gré dans d'autres mains ; et l'on est d'autant moins digne de les exercer et de les garder, qu'on reconnaît moins celui dont on les tient. Tels furent jadis les Égyptiens qui, par leur infidélité, se rendirent indignes de les garder et les perdirent. QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉURD. 443

NEUVIÈME QUESTION D'HÉLOlSE.

Le Seigneur, selon saint Mathieu, envoya le lépreux qu'il avait guéri eu le touchant, au tribunal du grand-prêtre, et l'invita à offrir ce que la loi ordonne aux lépreux d'offrir. Nous nous demandons, à ce propos, comment il se fait que Dieu ait, en cela, violé à la fois et observé la loi. En effet, il a touché le lépreux, ce que la loi interdit, et il l'a envoyé guéri au grand- prêtre, pour faire son offrande, ce que la loi prescrit.

Réponte d'Abélard.

Ainsi que le Seigneur l'a dit en ces termes : t Jusqu'à Jean, la Loi et les prophètes ; » c'est-à-dire jusqu'au temps de l'amour, les règles de la Loi et des prophètes durent être accomplies à la lettre. Le Seigneur ne viole donc en rien la Loi ; — la Loi à laquelle nul n'est contraint d'obéir que par l'ordre de Dieu, — si l'on réfléchit surtout qu'elle a été placée entre ses mains comme entre les mains d'un médiateur, suivant la parole de l'Apôtre, c'est- à-dire remise en son pouvoir, en sorte que celui qui l'avait instituée pour un temps la fit cesser, dès qu'il le jugerait nécessaire ; c'est-à-dire, le mo- ment étant venu où la perfection de la charité

permettrait à la crainte de faire place à l’amour. Or, il appartient au temps de l’amour de témoigner à tous des sentiments de miséricorde ; d’exciter, par l’exemple, à la piété tous ceux que l’on peut, et de ne rien considérer, de ne rien fuir comme immonde parmi les hommes, hormis le péché. Dieu donc a exercé sa misé- ricorde envers le lépreux, en ne dédaignant pas de le toucher malgré la maladie de son corps, et en même temps il lui a prescrit de faire ce sans quoi il n’aurait pu être reçu dans la société des hommes. C’est pour cela qu’il l’a renvoyé au grand-prêtre, pour être soumis à son tribunal et accom- plir le sacrifice de la Loi.

DIXIÈME QUESTION d’hÉLOÏSB.

Que signifie, dans l’évangile de Luc, rc qu’Abraham dit au riche con- damné : « Et pour tout cela, une haute montagne a été élevée entre nous et vous, en sorte que ceux qui voudraient passer et traverser chez vous ne le puissent pas ? » Comment, en effet, se trouverait-il des hommes assez aveugles pour vouloir passer du rafraîchissement d’un si grand repos aux supplices des damnés ? Peuvent-ils avoir la pensée de rendre quelque service à ceux qu’ils voient absolument écartés par la miséricorde de Dieu ?

Réponse (TÂbélard.

Abraham, dans le sein duquel Lazare a été reçu, figure Dieu, qui reçoit ses fidèles passant des misères de cette vie au rafraîchissement de la vie QUESTIONS D’HÉLOÏSB ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 445

future, dont les douceurs nous sont encore aujourd'hui inconnues, comme dans un sanctuaire du repos. C'est à lui que l'Orne damnée s'adresse, en le suppliant de la prendre en pitié. Abraham lui répond, conformément à la sentence prononcée, en lui faisant comprendre que ses désirs sont vains ci ne peuvent se réaliser. Voilà ce qu'il cherche à lui fa'rc comprendre, quand il dit : i Pour tout cela, une liaute montagne a été élevée entre nous et vous ; » pour tout cela, c'est-à-dire pour les deux choses qui ont été antérieurement énoncées, la consolation des justes et le supplice des méchants ; « une haute montagne a été élevée, » c'est-à-dire un obstacle insurmontable a été établi de toute éternité par la justice divine ; o afin que ceux qui le veu- lent ne puissent passer d'ici là. » Par passer du rafraîchissement des justes au supplice des méchants, nous entendons, soit l'idée de vouloir venir en aide aux damnés et leur apporter ce soulagement des justes, soit celle de les tirer de ce lieu de souffrance, comme font chaque jour les fidèles en ce monde, en cherchant par leurs prières et leurs aumônes à venir en aide à ceux qu'ils croient dans les peines du purgatoire, tandis qu'ils sont absolument con- damnés. Nous n'entendons donc pas seulement cette pitié pour les damnés, de la part de ceux qui sont dans le rafraîchissement, mais aussi de la part des fidèles de cette terre. Abraham ne dit pas en effet : ceux qui sont ici et qui veulent passer là, mais simplement : « Ceux qui veulent, » qu'ils soient vivants ou morts. Et nous, je le répète, nous entendons la chose des vivants qui sont dits figurément passer du rafraîchissement des justes dans le lieu du

supplice des damnés, ou passer d’ici là : ce qui a le même sens. Car zc&t même chose, de passer du rafraîchissement des justes à l’enfer des damnés et de passer là. De même que compatira ceux qui sont condamnés et vouloir, par ses bonnes œuvres, leur obtenir ce rafraîchissement, ou les transporter en quelque sorte et les tirer d’où ils sont, c’est proprement même chose sous des formes différentes.

ONZIÈME QUESTION d’hÉLOÎSB.

Que signifient ces paroles du Seigneur dans le même Évangélistc : < Je vous le dis en vérité, il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur repentant que pour quatre-vingt-dix justes qui n’ont pas besoin de se repen- tir ? » Ne vaut-il pas mieux, n’est-il pas plus près de la perfection d’éviter le péché que de s’en corriger après l’avoir commis ? La vertu de plusieurs n’est-elle pas préférable à celle d’un seul ? D’où vient que Dieu aime mieux celle-ci que celle-là ? Pourquoi apprécie-t-il le repentir d’un seul pécheur plus que la pureté sans tache de beaucoup de justes ?

Réponse dAbélard.

Plus on souffre du péché de quelqu’un, plus on se réjouit de le voir s’amender. Plus était vive la douleur de la faute, moins était grand l’esQUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 447

poir de la réparation, plus grande, au contraire, était la crainte de l’aggra- vation, plus l’amendement excite de joie lorsqu’il se produit. La satisfaction de la réparation est eu

rapport avec le tourment de la faute. Quant aux justes que nous savons dans la voie du bien, nous y faisons d’autant moins d’attention que nous sommes plus tranquilles. Leur vertu ne nous en- flamme donc pas de la même joie que la conversion d’un pécheur, laquelle paraissait si difficile. Ce n’est pas à dire pour cela que le repentir des uns vaille mieux que la vertu sans tache des autres. Mais on éprouve plus de satisfaction quand arrive une chose qu’on avait craint de ne pas voir arriver. Ces mots : « Il y aura plus de joie dans le ciel, » s’entendent de la joie de la présente église des fidèles, à laquelle le Seigneur donne quelquefois le nom de royaume des cieux.

DOUZIÈME QUESTION d’HKLOÏSB.

11 y a aussi quelques difficultés pour nous dans ce que nous lisons dans saint Mathieu sur les ouvriers envoyés dans la vigne ; ouvriers dont les pre- miers paraissent avoir porté envie aux derniers et murmuré contre le père de famille, au point de mériter cette réponse : i Ton œil est-il mauvais parce le mien est bon ? » Dans la vie future, en effet, telle est la part assurée aux bienheureux, que nul n’aura à désirer plus qu’il ne recevra. Telle sera la charité de tous, que chacun aimera le bien d’autrui comme le sien propre, que personne ne pourra avoir une pensée contraire à celle du Seigneur, ni ressentir contre qui que ce soit le mal de l’envie, ni avoir l’œil mauvais ; cela surtout, quand l’envie est pour ceux qui en souffrent une telle cause de torture que le poète a dit : « Que les tyrans de Sicile ne

trouvèrent pas de plus grand supplice, » et ailleurs « : L'envieux maigrit en voyant autrui s'engraisser. »

Réponse d'Abélard.

11 faut savoir que toute parabole a moins pour but d'exprimer exactement une vérité que de la faire concevoir par une image, et d'appuyer le témoi- gnage de la vérité d'une comparaison comme preuve. Quand on dit, au sujet du riche et de Lazare, ce qu'on pourrait dire de bien d'autres, que l'âme de l'un est sauvée, l'autre damnée, il ne faut pas prendre à la lettre ces mots du riche à Abraham : « Envoyez Lazare pour qu'il trempe le bout de son doigt et rafraîchisse ma langue. » Les âmes, en effet, n'ont ni doigt, ni lan- gue ; c'est le fait des corps. Ce qui est dit là ne doit donc pas être pris au pied de la lettre comme exactement vrai ; ce n'est qu'une manière de faire en- tendre la vérité. De même, en ce passage, quand on dit que quelques-uns murmurent et s'indignent que la part des autres soit égale à la leur, il QUESTIONS D'HELOlSB ET REPONSES D'AAÉLARD. 440

faut entendre par là un murmure, non d'indignation, mais d'étoniiement. Murmurer, en effet, c'est s'étonner d'une chose que Ton ne croyait pas pos- sible. Ainsi peut-on appeler murmure l'étonnement des fidèles qui voient mis sur le même pied qu'eux des gens qu'ils savent avoir Ira\aillé moins longtemps,

Pareillement on dit « mauvais, » par comparaison, l'œil des envieux émus contre leur prochain, parce qu'ils considèrent comme fait contre la raison ce qu'ils ne

croyaient pas possible. Ces mots : « Ton œil est-il mauvais, parce que le mien est bon ? • signifient donc : ne t'émeus-tu pas, à la manière du monde, comme en face d'une iniquité digne d'in- dignation, pour une chose que tu crois faite par ma bonté ? En d'autres termes : il ne doit pas en être ainsi. De la part du Seigneur, dire cela, c'est faire comprendre qu'il y a lieu en cela, non de s'indigner, mais de louer Dieu.

TREIZIÈME QUSSTIOH D'hILOÏSB.

La question du péché irrémissible envers l'Esprit saint nous préoccupe, nous comme beaucoup d'autres. Comment, en effet, peut-on pécher contre le Fils de Dieu et non contre l'Esprit saint, quand l'un ne peut être offensé sans l'autre, quand l'offense faite à l'un des deux rejaillit nécessairement sur les deux, quand évidemment, celui-ci ne peut être bien disposé pour une âme contre laquelle celui-là est offensé ?

Bépmte (TAbélard.

Avant d'établir la solution de notre mieux, il faut commencer par re- cueillir dans les divers évangélistes les termes de cette parole, et remonter jusqu'à son origine ; c'est le moyen d'arriver plus aisément à résoudre la question. Or, suivant le récit de saint Matlûeu, le Seigneur ayant guéri uu démoniaque, les Pharisiens jaloux disaient qu'il avait opéré cette guérisou avec l'aide d'un esprit malin, non par l'intermédiaire du Saint-Esprit ; le Seigneur leur répondit : « Si je chasse les démons avec l'aide de Belzébuth, avec quelle aide vos fils le chasseront-ils ? Hais si c'est par l'intercession de l'Esprit saint que je chasse les démons, c'est que le règne de Dieu est arrivé sur terre, i Et

un peu plus loin : t Je vous le dis en vérité : tout péché, tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre le Saint- Esprit ne sera pas remis. Quiconque aura péché contre le fils de l'homme, son péché lui sera remis ; mais il ne sera remis, ni dans le présent, ni dans l'avenir, à relui qui aura parlé contre le Saint-Esprit. » Voici, d'autre part, le texte de saint Marc : « Je vous le dis en vérité : tous les péchés, tous les blasphèmes seront rerois aux hommes, quels que soient ceux contre lesquels ils auront blasphémé ; mais celui qui aura blasphème contre le Saint-Esprit, jamais son péché ne lui sera remis ; il sera coupable

39 QUESTIONS d'Héloïse ET RÉPONSES D'ABÊURD. 451

dans l'éternité ; et cela, parce qu'ils disaient : il est possédé du démon. • Saint Luc, de son côté, rapporte que le Seigneur dit : c Quiconque m'aura reconnu devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnaîtra devant les anges de Dieu. Celui qui me reniera devant les hommes sera renié devant les anges de Dieu. Tous ceux qui parlent contre le Fils de l'homme, leur péché leur sera remis ; mais il ne sera pas remis à celui qui blasphémera contre le Saint-Esprit. »

Ces textes posés, il faut commencer par définir ce que c'est que le blas- phème envers le Fils de l'homme, et ce que c'est que le péché de blasphème envers le Saint-Esprit. Or, autant que j'en puis juger, celui-là pèche et blasphème contre le Fils de l'homme qui rabaisse le Christ et nie sa divi- nité, moins par malice que par erreur, se fondant sur la faiblesse de l'huma- nité que le Christ a revêtue. C'est ce

que le Seigneur veut dire, quand il dit : le Fils de l'homme plutôt que le Fils de Dieu, forme de langage d'où il résulte, qu'eu égard à l'infirmité de la nature humaine, qu'il a puisée dans le sein de sa mère, on ne croit pas qu'il «ait en lui la force d'un Dieu. Ce péché, dont l'origine est dans une sorte d'ignorance insurmontable, pa- rait très-digne d'excuse : car ce n'est pas par les raisonnements humains, c'est par l'inspiration de Dieu qu'on peut comprendre que Dieu se soit fait homme. Aussi le Christ dit-il lui-même : « Personne ne vient à moi, sans que mon Père ne l'ait amené, • entendant par là qu'il n'appartient pas à la raison humaine de comprendre le mystère de Jésus-Christ, mais que ce ne peut être que le fait de l'inspiration de Dieu.

Blasphémer contre le Saint-Esprit, au contraire, c'est évidemment ra- baisser sciemment et dans un mauvais sentiment la bonté de Dieu, ou du Saint-Esprit ; c'est attribuer par envie à l'esprit malin les grâces qu'on sait dues au Saint-Esprit, c'est-à-dire à la bonté de Dieu, ainsi que taisaient les Pharisiens, lorsqu'ils cherchaient par envie à détourner du Christ la foule croyant aux miracles qu'elle voyait. Si Ton veut se rendre compte de ce péché, on verra qu'il est plus grave que celui auquel a succombé le diable. En effet, les Pharisiens, tout en croyant que le Christ n'était pas Dieu, ne pouvaient méconnaître, d'après sa vie et ses œuvres, que c'était un juste, et que ce qu'il faisait était fait par l'intercession du Saint-Esprit. Lors donc que, contre leur conscience, ils attribuaient à l'esprit malin ce qu'ils savaient être l'œuvre du Saint-Esprit, évidemment ils

alléguaient mensougèrement que le Saint-Esprit était l’esprit malin. Mensonge bien plus coupable que l’orgueil du diable. Le diable, en effet, bien qu’il ait désiré se rendre sem- blable à Dieu et obtenir pour lui la puissance, ne se laisse jamais emporter cependant jusqu’à un tel blasphème, jusqu’à soutenir que Dieu est un démon. Le blasphème des uns n’est donc pas moins grand que l’orgueil des autres ; Que dis-je ? il est bien plus exécrable, et il ne mérite aucune espèce de pardon.

Nous ne disons pas, toutefois, que le repentir d’un tel péché, s’il y avait QUESTIONS DHELOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 455

repentir, n’obtiendrait pas le pardon. Mais, d’après la parole du Seigneur, nous croyons que tous ceux qui se comportent ainsi ont si bien irrité l’Es- prit de Dieu, qu’obstinément voués à leur malice, ils se sont mis en dehors de toute grâce. Cette grâce manifeste de Dieu, qui se révèle dans le Christ par des miracles, saint Luc la désigne plus haut par le doigt de Dieu, dans ces paroles du Seigneur : « Si, avec le doigt de Dieu, je chasse les démons. » On dit, en effet, la droite ou le bras du Fils de Dieu, et dans cette droite, le doigt marque évidemment l’œuvre du Saint-Esprit. C’est le doigt, en effet, qui nous sert à l’indication des objets matériels. Le Seigneur dit donc le doigt du Saint-Esprit, lorsqu’il veut montrer sa grâce par quelque effet, en sorte qu’on y puisse reconnaître l’œuvre de Dieu, encore que quel- ques-uns, comme les Pharisiens, la blasphèment par envie. Et voilà comment le péché de

blasphème envers le Saint-Esprit, par qui s'obtient la rémission des péchés, est lui-même éternellement irrémissible.

Quant à ces mots : « Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis, • il faut entendre par là qu'aucun de ceux qui, non par malice, comme nous l'avons dit, mais par erreur, auront porté atteinte à la gloire du Christ, ne sera condamné pour cela, cette ignorance insur- montable les assimilant à ceux pour lesquels le Seigneur, dans sa Passion, lui ou Etienne, a prié. En effet, il convient à la piété et à la raison que tous ceux qui reconnaissent, suivant la loi naturelle, un Dieu créateur et rému- nérateur, qui l'honorent et s'attachent à ne point l'offenser par un effet de leur volonté, laquelle seule constitue le péché ; il convient, dis-je, de penser qu'ils ne sont pas damnés, et de demander que ce qui leur est nécessaire d'apprendre pour être sauvés leur soit révélé par Dieu avant la fin de leur vie, soit par une inspiration, soit par quelque autre moyen direct, tel que celui qui amena, dit-on, Corneille à croire en Notre-Seigneur et à recevoir le baptême. C'est ce que signifie évidemment cette parole : i Si notre cœur ne nous reproche rien, ayons confiance en Dieu, t Et quand le Seigneur dit : i 11 n'est personne qui ait jamais eu un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour les siens, » cela veut dire qu'il ne faut poiut douter de ceux qui, dans leur zèle pour la Loi, bien qu'ils n'aient pas connu le Christ, ont le courage de mourir pour Dieu. Car il est facile à Dieu d'inspirer à de tels hommes ce qu'ils

doivent croire du Christ, avant que leur âme quitte le corps, pour qu'ils ne passent pas hors de cette vie en état d'infidélité.

QUATOftZlftn QUESTION d'hÉLOÏSB.

D'où vient que le' Seigneur, mettant en parallèle, pour ainsi dire, le cœur des fidèles et comptant les mérites qui peuvent obtenir la béatitude. QUESTIONS D'HÉLOÏSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 455

dit que tels ont obtenu la béatitude pour tels mérites, comme si l'un quelconque de ces mérites suffisait pour obtenir la béatitude, à en juger par la récompense promise ? Il est dit, en effet : « Bienheureux les pauvres en esprit, le royaume des cieux leur appartient. 1 Et de même pour d'autres mérites : la récompense y est attachée, comme si un seul d'entre eux était suffisant pour le salut. Nous demandous quelques explications à ce sujet, afin de savoir clairement si ces mérites pris isolément suffisent, ou s'il est nécessaire qu'ils soient tous réunis dans le même homme.

hépontefAbélard.

Il est sept mérites, ou sept béatitudes, par lesquelles nous obtenons d'ar- river aux joies de la vie éternelle. Quant à la huitième, on doit la considérer comme la confirmation des autres, plutôt que comme une de plus ; — je veux parler de celle dont il est dit : « Bienheureux ceux qui souffrent h persécution pour la justice ; le royaume des cieux leur appartient. » En effet, comme il est évident que les fidèles bienheureux sont exposés aux persécutions, pour que Ton

ne crût pas qu'ils fussent moins heureux pour cela, aux autres béatitudes on a ajouté celle-là ; c'était dire : ceux-là ne sont pas moins bienheureux qui souffrent les persécutions. C'est une con- firmation de leur béatitude que de ne point faiblir dans l'épreuve.

Il y a trois catégories de fidèles : les moines, les supérieurs, ceux qui , sont dans les liens du mariage. Les trois premières béatitudes, dans ma pensée, sont celles qui conviennent aux moines ; les deux autres appartien- , nent aux supérieurs, les deux dernières à ceux qui sont dans les liens du mariage. Telle est aussi la hiérarchie, en jugeant d'après les mérites. En effet, la catégorie des moines est, par la perfection, plus élevée que toutes les autres ; la seconde catégorie est celle des supérieurs, plus élevée assurément par le pouvoir que celle des moines. Cependant la belle et stérile Rachel agréa mieux à Abraham que la laide et féconde Lia, et la part de Marie vivant dans le repos est meilleure que celle de Marthe préparant les mets. La dernière catégorie est celle des hommes engagés dans les liens du ma- riage, qui sont bien loin des moines, et qui ne peuvent mériter autant que les supérieurs, quoiqu'ils soient également adonnés à la vie active. Car, sui- vant la parole de la Vérité : t Quiconque aura enseigné et fait la loi, • ce qui est l'œuvre des docteurs et des prélats, « sera appelé grand dans le ciel, » de même que celui dont la continence est la plus grande et qui est le moins engagé dans les liens du mariage.

Commençons donc par ceux qui sont les plus grands en vertu et les pre- miers aux yeux de Dieu par la dignité de la religion. La Vérité place leur sainteté dans ces trois mérites : la pauvreté, la douceur, la peine.

Bienheureux, est-il dit en général, c’est-à-dire bien traité, c’est-à-dire ayant l’âme pure et réglée. QUESTIONS DHÉLOlSE ET REPONSES D’ABÉLARD. 457

Par pauvres en esprit, il faut entendre ceux qui supportent la pauvreté, non par nécessité, mais qui, éclairés par la raison, aspirent à la pauvreté de ce Dieu dont leur cœur est embrasé, dédaignent les richesses, les fuient comme nuisibles, et se souviennent de la parole du Seigneur : « 11 est plus facile à un chameau de passer par le trou d’une aiguille, qu’à un riche d’entrer dans le royaume des cieux. » Le Seigneur appelle ici raison l’es- prit, dans ce sens où l’Apôtre dit plus bas : t La chair lutte contre la chair. » Qui ne sait, en effet, que la concupiscence est le fait de l’âme plutôt que du corps ? Or la chair lutte sous l’aiguillon de la concupiscence contre l’esprit, lorsque dans la même âme la sensualité, c’est-à-dire la jouissance venant de . la faiblesse de la chair, résiste à la raison, et que, selon la parole de l’Apôtre, nous arrivons à faire ce que nous ne voulons pas, c’est-à-dire ce que nous ne regardons pas comme bon de faire. Lors donc que l’esprit, c’est-à-dire la raison, nous suggère ce que nous devons faire et que les passions charnelles nous détournent d’accomplir cette chose qu’il n’est pas sans difficulté d’ac- complir, l’esprit est vaincu par la chair et lui est asservi ; en sorte que l’homme livré

aux désirs de la chair comme les bétes ne mérite plus que djètre appelé l'homme charnel ou bestial.

« Le royaume des cieux lui appartient. » Le Seigneur veut dire par là, que les pauvres en esprit sont bienheureux, en ce sens que ceux qui dédaignent, suivant les conseils de la raison, les choses de la terre, méritent celles du ciel. Ils sont pauvres en esprit ceux qui font passer Dieu avant l'ambition des richesses et des honneurs, et ne désirent rien en vue du plaisir ; qui, contents du nécessaire, s'abstiennent même de ce qui est permis, afin de ne pas être séduits par les plaisirs de la terre, et qui travaillent à donner tous leurs soins à Dieu plutôt qu'au siècle. Tels sont ceux qui de la vie tumul- tueuse du siècle passent à la vie paisible des monastères, afin de se consacrer à Dieu et au salut de leurs âmes d'autant plus purement qu'ils sont éloignés des pensées du siècle, afin de pouvoir s'élever dans le ciel d'autant plus aisément, qu'ils sont plus déchargés du fardeau de la terre. C'est ce que saint Jérôme regardait comme figuré dans la prière des moines, quand il disait : t Élie, se hâtant vers le royaume des cieux, a laissé son manteau sur la terre. » Ainsi, devenu pauvre en esprit, oh devient nécessairement doux et charitable. En effet, lorsqu'il n'est rien sur terre que l'on désire, il n'est point de pertes de biens, point d'outrages qui puissent enflammer de colère.

A ceux qui se possèdent et qui, maîtres d'eux-mêmes, résistent aux con- seils de la chair, la terre des vivants, c'est-à-dire la vraie solidité de la béa- titude, est promise

comme récompense par cette parole : « Ils posséderont la terre. • C’est cette vertu de douceur et de patience que Jérémie décrit, quand il dit : « Il est bon pour l’homme de porter le joug de la jeunesse ; il demeurera solitaire, il se taira, s’il s’est élevé au-dessus de lui-même ; il se prosternera la face dans la poussière, si quelque espérance point dans son QUESTIONS D’ItÉLOlSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 459

cœur ; il tendra k joue aux soufflets, il se laissera abreuver d’opprobres, parce que Dieu ne le repoussera pas dans l’éternité. 1 Celui-là suit cette loi, qui se soumet, dès sa jeunesse, au joug de la vie monastique, et ne diffère pas de le prendre à l’âge où, épuisé par la vieillesse, il cherche à soulever ce qu’il n’a plus de force à porter ; à l’âge où, soupirant après le repos du corps plutôt qu’après la paix de l’âme, il cherche dans le couvent les plai- sirs du siècle que mensongèrement il prétend fuir. Alors, en effet, ne pouvant plus travailler, comme un frelon dans une ruche, il ne lait que con- sommer impudemment les richesses amassées par les abeilles ; après avoir épuisé ses forces au service du diable, il vient, cédant à l’affaiblissement de la vieillesse, se livres aux charmes d’un coupable repos, quand ce serait le moment de vivre d’autant plus sévèrement, et de lutter contre ses vices avec d’autant plus d’énergie, qu’il sait qu’il a peu de jours à vivre, et qu’il lui reste à peine le temps de s’assurer, s’il l’a méritée, la palme de la victoire. Le malheureux n’ayant pas eu, dès sa jeunesse, l’habitude de porter son joug succombe sous celui qu’il ne peut soutenir.

11 se tient solitaire, il se tait, voué à la vie monastique, quand, prenant le nom de moine, il cherche à réaliser la perfection de la vie. Moine, en effet, signiBe solitaire, ainsi que l'indique saint Jérôme, quand il dit sous forme de reproche : « Que fais-tu dans la foule, toi qui es solitaire ? » Le moine doit « en tout temps étudier en silence, » dit saint Benoit, établissant, d'après le témoignage d'Isaîe, que le silence est un moyen de cultiver la jus- tice. Et l'Apôtre, recommandant par-dessus toutes les autres cette vertu, dit : « Celui qui ne pèche pas en parole est parfait. » 11 s'élève au-dessus de lui-même, lorsque, maître de lui et se gouvernant, il soumet la chaire l'es- prit ; lorsque, subordonnant sa volonté à celle de Dieu, il triomphe glorieu- sement de lui-même, suivant cette parole : c L'homme patient est supé- rieur à l'homme fort, et celui qui est maître de son cœur à celui qui prend les villes d'assaut. » Il doit se taire, tandis que les autres prônent leur vertu, de peur que, devenu son propre héraut, tout son mérite ne «'évanoui se, et que son orgueil ne l'expose à une chute d'autant plus profonde qu'il ?. serait élevé plus haut.

Qu'il ne dise donc pas qu'il s'est élevé au-dessus de lui-même, dans la crainte de reconnaître la vérité de cette pensée ; qu'il demande plutôt, en tremblant, dans ses prières que la chute lui soit épargnée : en cette vie, il n'y a de victoire sûre pour personne. S'il veut parler de lui, que ce soit pour mettre en lumière, non sa vertu, mais sa faiblesse. De là vient qu'il est dit : « Il se prosternera la face dans la poussière, si quelque espérance point dans son cœur ; »

autrement dit : qu'il reconnaisse qu'il n'est qu'une poussière agitée par les tentations du démon, sans force ni cohésion ; et si son cœur est chatouillé par quelque sentiment d'orgueil, qu'il le réprime énergiquement par ces mots : « D'où te vient cette présomption, terre et cendre ? de quoi te flattes-tu, poussière légère, que le vent balaye de la face QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES DWBÉIARD. 461

de la terre ? i Et disant cela, saisi de terreur, il pensera avec tremblement, s'il sent en lui poindre quelque espérance, à ne point se laisser vaincre par l'orgueil qui ne triomphe que des vertus.

Et pour ne point se laisser exalter par les vertus, il faut être humilié par les persécutions ; il faut que la vertu de l'homme soit consacrée par la patience, qui seule rend vraiment doux de cœur ceux qui sont pauvres en esprit. 11 tendra donc la joue aux soufflets et se laissera abreuver d'injures : qu'on l'outrage en fait ou en parole, il trouvera dans ces outrages le charme d'une satisfaction douce. Celui qui se réjouit d'être outragé pour Dieu tend la joue aux soufflets. Celui qui a peur des injures ou qui les souffre malgré lui retire sa joue. Quant à la raison qui fait que le juste supporte de bon cœur ces mauvais traitements et se réjouit de ses souf- frances, elle est indiquée dans ces paroles des apôtres : « Ils allaient se réjouissant loin des regards de l'assemblée, heureux d'avoir été reconnus dignes de souffrir l'injure pour le nom de Jésus. • Et il est ajouté, suivant les paroles du Prophète : « Parce que le Seigneur ne

les réprouvera pas dans l’éternité. » Le juste, en cette vie, parait repoussé de la grâce de Dieu et livré à toutes les misères. C’est ainsi qu’il a été écrit : « Nous l’avons vu avec douleur méprisé et traité comme le dernier des hommes, car il sem- blait que ce fût un lépreux ; nous l’avons cm frappé, humilié par la main de Dieu. » De ce dédain, de ce rejet de Dieu, lorsqu’il ne nous protège pas dans l’adversité, on dit : « Mon Dieu, tu nous as rejeté. » Mais Dieu, je le répète, ne nous rejette que pour mettre noire vertu à l’épreuve, et pour nous donner la couronne après la victoire ; Dieu est l’espoir des affligés, leur triomphe, et c’est ce que veut dire ce mot : i Parce que le Seigneur ne les repoussera pas pour toujours, » c’est-à-dire parce qu’il mettra un terme aux épreuves de ceux qui auront été affligés et non aux épreuves de ceux qui l’auront affligé.

Et il faut remarquer que le Seigneur, en donnant aux Apôtres le Nou- veau Testament, appelle, dès l’abord, leur attention sur la pauvreté, les engagea échanger contre les jouissances de la lierre la félicité du ciel, et distingue manifestement la récompense de l’Évangile de la récompense de la Loi, la récompense de l’Évangile qui promet le bonheur du ciel, de celle de la Loi qui promet seulement les jouissances de la terre comme prix de l’obéissance. En effet, le peuple charnel d’Israël, plus occupé des biens de la terre que de ceux du ciel, a reçu en récompense ce qu’il désirait. 11 devait être amené à l’obéissance par l’objet de ses désirs ; il fallait que celle promesse, du moins, le détournât du mal, si son esprit ne

pouvait encore être guéri de l’iniquité. Car, ainsi que le dit l’Apôtre : « La Loi n’a rien amené à la perfection ; » elle n’a connu la perfection ni dans les promesses, m dans les commandements.

«Heureux ceux qui pleurentl » L’affliction convieut particulièrement aux religienx, qu’elle ait pour cause le repentir des fautes, ou la tristesse QUESTIONS D’HÊLOlSE ET RÉPONSES D’ABÊLARD. 463

de voir encore si loin le royaume des cieui. Ces deux genres de larmes sont figurés dans la douleur d’Aza, fille de Caleb ; elle se plaignait que son père lui eût donné une terre aride, elle en demandait une qui fût arrosée : son père lui donna ce terrain arrosé par en haut comme par eu bas. Qu’il appartienne aux religieux de pleurer leurs fautes et celles du prochain, c’est ce que nous enseigne le plus grand maître des règles de la profession, saint Jérôme, quand il dit : « Le rôle du moine est non d’enseigner, mais de se lamenter ; à lui de pleurer sur lui et sur le monde, à lui d’attendre en tremblant l’arrivée du Seigneur : la vie monastique est-elle autre chose qu’une forme de repentir plus sévère ? » Que les moines pleurent donc, je le répète, soit dans cet espoir, soit en vue de mériter les sourires de la consolation dont il est dit : « Us seront vraiment consolés, » attentifs à la promesse que le Seigneur a faite à ses Apôtres, en ces termes : « En vérité, en vérité, je vous le dis : vous vous lamenterez, vous pleurerez, le monde se réjouira et vous serez dans la désolation ; mais votre tristesse se changera en joie, i tandis qu’aux réprouvés il tient ce langage contraire :

« Malheur à vous qui riez ! car vous pleurerez. » Les vies contraires, en effet, ont des états et des fins contraires : aux justes qui pleurent, les rires ; aux méchants qui rient, les pleurs. Et les justes qui pleurent leurs fautes ou l'éloignemeut du royaume des deux sont consolés, lorsqu'ils arrivent à cette vie qui est exempte de toute douleur.

« Heureux ceux qui ont faim I » Après la vie des religieux, il passe à la ca- tégorie des supérieurs, y distinguant deux classes, de même qu'il a distingué trois catégories générales. Les supérieurs, dans le peuple de Dieu, sout non- seulement les puissances ecclésiastiques parmi les prêtres, mais les puis, sances séculières parmi les rois. Et il faut remarquer que le nombre deux, qui, selon saint Jérôme, convient aux couples mariés, étant impur ; —- ainsi dit-on que les œuvres de la seconde* heure sont sans valeur, et que les animaux immondes furent enfermés dans l'arche par couple de deux, — c'est avec justesse et convenance que les moines doivent être répartis en trois classes plutôt qu'en deux. Quant aux autres catégories, qui ne se distinguent point par la vertu de continence, le nombre deux leur convient mieux.

La faim ou la soif de la justice est, chez les supérieurs, le vif désir de frapper du châtiment dû. Il faut toutefois qu'ils ne punissent les coupables qu'en proportion de la certitude qu'ils ont de leurs fautes, et que la peine ne soit pas aussi forte que le délit. Autrement leur cœur se trouverait fermé au sentiment de la pitié, s'ils ne relâchaient rien de la peine

méritée par les coupables. Le juge céleste, que les Juges de la terre doivent prendre pour exemple, tempère si bien la justice par la miséricorde, que non* seulement il ne punit pas les coupables autant qu'ils l'ont mérité, mais même autant qu'il lui plait, lui dont les œuvres ne sont que miséricorde. C'est ainsi qu'il est écrit : « Ou bieu Dieu oubliera d'avoir pitié, ou bien il QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 463

étouffera sa miséricorde sous sa justice, » et aussitôt : « Et quand tu seras ému de colère, tu te souviendras de la miséricorde. » La miséricorde élève le jugement et honore le juge* plus que la rigueur. Le juge doit donc toujours réunir ces deux qualités, d'abord de ne punir le coupable que par un sentiment de justice, puis de ne pas le punir autant qu'il le mérite, par un sentiment de clémence, ce que le Seigneur appelle la miséri- corde. La miséricorde tire son nom des misérables ; c'est un sentiment de pitié produit par la vue des misères humaines, sentiment qui nous fait re]M>usser l'idée du châtiment moins par faiblesse d'âme que par vertu, qu'il y ait justice ou injustice dans les épreuves qui affligent le malheureux. Ce mouvement de compassion, effet de la nature ou de la raison, est proprement appelé miséricorde, ainsi que l'atteste Sénèque. Quant à la clémence, appelée ici miséricorde, c'est un sentiment de compassion rai- sonné qui nous pousse à soulager ceux à qui nous devons ce soulagement. Quiconque n'a que la justice sans clémence et ne songe

qu’à punir sans rien relâcher de la peine, est cruel : est-il dans la situation d’esprit contraire, il est bon.

C’est pour cela que le Seigneur, formant ici le cœur des supérieurs, veut qu’on n’exerce point la justice sans la miséricorde, et associe ces deux vertus comme des compagnes inséparables. Même à l’égard de ceux qui sont punis de mort, il peut y avoir quelque relâchement de peine : on peut abréger le supplice ou chercher le genre de mort le plus doux. Se laisser conduire par d’autres sentiments, c’est s’exposer à cette sentence : « Juge- ment sans miséricorde pour celui qui ne fait pas miséricorde. » En effet, les contraires conviennent aux contraires. De même que les miséricordieux sont dignes de miséricorde, de même ceux qui sont sans miséricorde mé- ritent d’être privés de miséricorde.

Enfin, après les religieux et les princes, arrivant à ceux qui sont dans les liens du mariage, il dit : c Heureux ceux dont le cœur est purl » En disant le cœur et non le corps, il veut indiquer ceux qui se dounent sans réserve au plaisir de la chair et qui s’abandonnent aux entralnemeuts de la concu- piscence. En effet, bien que le commerce conjugal ait ses indulgences alors qu’on y cherche le remède de son incontinence et qu’on ne le poursuit pas, à la manière des bêtes, pour la volupté de la chair, la chair toutefois n’est pas sans recevoir de la tache du plaisir quelque peu de corruption, d’impureté, de souillure. Hais ils sont purs de cœur, sinon de corps, je le répète, ceux qui se livrent à ce commerce non en vue de la volupté, mais pour satisfaire le

besoin naturel et sans offenser Dieu par une pensée de débauche. Et eux aussi ils méritent le salut ; ils ne seront donc pas privés de la vue de Dieu, vue dans laquelle consiste la souveraine béatitude. On les appelle encore gens de paix, parce qu'évitant les combats de la chair par les indulgences du mariage, ils n'en usent qu'avec mesure et raison, de façon à mériter de goûter la paix dans le sein de Dieu, qu'ils n'offensent pas par

30 intempérance. Ils doivent donc être comptés au nombre des enfants de Dieu, ceux qui sont aujourd'hui forcés par les liens du mariage de subir l'esclavage de la chair. De cet esclavage, l'Apôtre, selon saint Jérôme, dit : « On t'appelle esclave ? ne t'en émeus pas : celui qui établi en mariage a été converti à la foi du Christ est un esclave qui a suivi la voix et la main de Dieu. » Quel plus grand esclavage, en effet, que celui qui ne laisse point à l'époux ni à l'épouse le pouvoir de leur corps, qui ne leur permet pas de s'abstenir du commerce de la chair, ni même de se livrer à la prière que d'un commun accord ? Et cependant ceux qui sont soumis à cet esclavage mériteront d'être appelés fils de Dieu, lorsque de cet esclavage ils passeront à la liberté de la vie supérieure, « où ils n'épouseront ni ne seront épousés, mais où ils seront anges dans le ciel ! »

Que ces courtes explications suffisent telles quelles, pour la définition des béatitudes, c'est-à-dire des vertus ou des dons de la grâce divine qui font la béatitude. Reste à expliquer comment un seul de ces dons sans les autres produit la béatitude, quand il est dit que ce n'est pas assez

d’observer un seul des commandements de Dieu, quand il est dit, bien plus, que celui qui a accompli tous les commandements, sauf un seul, encourt, pour en avoir omis un seul, la damnation éternelle. Or, autant que j’en puis juger, celui qui a dit : « Heureux les pauvres » et qui a ajouté : « en esprit, » a sous-entendu pour tout le reste la même addition, et c’est comme s’il eût dit : ceux qui sont doux en esprit, ceux qui pleurent en esprit : en sorte que l’Esprit de Dieu, ou, en d’autres termes, l’amour de Dieu fait que ceux qui suivent l’une de ces prescriptions, ou les autres, non-seulement sont fidèles, mais sont supérieurs et riches en tout le reste. Le monde est composé de quatre éléments ; cependant chaque élément tire son nom de la partie qui domine en lui ; ainsi les grâces des fidèles se distinguent les unes des autres par celles dont ils paraissent le plus riches. On dit que l’amour de Dieu a fait ceux-ci pauvres, parce qu’ils ont poussé plus haut et plus loin le mépris des richesses. Pareillement on appelle doux ceux que l’amour de Dieu élève particulièrement au-dessus des autres par la vertu de la patience. Et ainsi de tous les autres. Mais l’amour de Dieu, qui ne peut être mauvais à personne, les a tous faits bienheureux et dignes de la béatitude, encore qu’ils soient arrivés dans tel ou tel de ses dons à un degré plus élevé de perfection.

Quant à la différence des mots ajoutés pour l’indication de la récompense : « Parce que le royaume des cieux est à eux ; » ou « parce qu’ils posséderont la terre, » elle n’entraîne nullement une différence de signification dans la

récompense. Le Seigneur, évitant les ennuis de la répétition, a changé les termes en les appropriant au sens et à la nature de la chose ; ce qui est un détail sans importance. Rien de plus naturel que de promettre aux pauvres ce royaume des cieux. Ceux qui méprisent les richesses de la terre pour l'amour de Dieu doivent mériter les richesses du ciel. Aux doux qui, par un sage esprit de conduite, se possèdent, convient la possession de la terre des QUESTIONS DHÉLOlSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 409

vivants, aux affligés la consolation ; à ceux qui ont soif et faim, l'assouvisse- ment, c'est-à-dire l'accomplissement de leur désir de posséder Dieu, puisque c'est par amour de Dieu qu'ils s'appliquent à la pratique de la justice et à la punition des méchants.

C'est ainsi que, dans les autres termes de la récompense promise, il y a, pour la désignation des diverses béatitudes, une heureuse propriété d'expres- sion. Dieu ne recommande pas tant de considérer l'ensemble des béatitudes qu'il n'avertit ceux qui veulent y prétendre de se rendre supérieurs dans quelqu'une d'entre elles. Quant à la plénitude de la perfection, c'est pour cela que Dieu déclare lui-même qu'il donne le Nouveau Testament, quand il dit : « Si votre justice n'est pas plus grande que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

t

QUINZIÈME QUESTION d'HEXOIsB.

Que signifie ce que le Seigneur dit ensuite : t Ne croyez pas que je suis venu pour violer la Loi, » tandis que saint Jean dit : « les Juifs cherchaient à le tuer, parce que non-seulement il violait la loi du Sabbat, mais parce qu'il disait que Dieu était son Père, se faisant ainsi l'égal de Dieu ?

Réponse (TAbélard.

Quand il a dit : « Je ne suis pas venu violer, et qu'il a ajouté : c mais accomplir,, » il s'est servi de termes positifs de prescription morale, non de termes figurés, comme il y en a dans la suite du discours ; et par ce mot d'accomplissement, il indique ce qu'il entend, en termes de prescription morale, par violer les commandements de la loi. Les prescriptions morales sont des règles de conduite positives, les prescriptions figuratives ne sont que des emblèmes. Les prescriptions morales comprennent ce que la loi naturelle ordonne à tous les hommes de faire, ce qui, antérieurement à toute règle écrite, est la règle nécessaire de la vie, ce que nul ne peut pas ne pas accomplir pour mériter d'être sauvé. Tels sont : aimer Dieu et son pro- cliain, ne pas tuer, ne pas commettre d'adultère, ne pas mentir, et toutes les autres choses semblables dont l'accomplissement est indispensable au salut. Les prescriptions figuratives sont les prescriptions qui, prises à la lettre, u'ajoutent par leur accomplissement aucun mérite, mais qui ont clé établies pour un temps, comme un signe de quelque mérite : telles l'observation du sabbat, la circoncision, l'abstinence de certains aliments, et autres choses de même nature.

Or, c’est aux prescriptions positives de la Loi qu’il faut rapporter ce que dit le Seigneur, qu’il n’est pas venu pour violer la Loi, mais pour l’accom- plir, c’est-à-dire non pas pour cesser de faire ce que la Loi contient de pres- criptions morales positives, mais pour suppléer par l’Évangile à ce qui manque dans les prescriptions morales de la Loi. En effet, la loi de Moïse QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 471

ne prescrit pas d’aimer son ennemi, mais seulement son ami. Elle n’enseigne pas que l’intention suffît à la consommation du péché ; elle interdit les actes plutôt que les intentions. Elle défend la convoitise sans doute, mais elle n’établit pas qu’on est coupable pour s’y livrer ; ce qu’elle défeud surtout de convoiter, ce sont les biens de celui qu’elle appelle à la lettre le prochain, c’est-à-dire de celui qui est du peuple, non de l’étranger. La loi, en effet, prise à la lettre, ne considère pas tout homme comme prochain. Elle dis- tingue manifestement l’étranger du prochain, quand elle dit que le Juif ne doit jamais prêter à usure à son prochain, mais seulement à l’étranger.

SEIZIÈME QUESTION D’hÉLOÏSB.

Comment établit-il la supériorité de l’Évangile sur l’imperfection de la Loi, quand il dit : t Si votre justice ne vaut pas mieux que celle des scribes ou des pharisiens, vous n’entrerez pas dans le royaume des cieux ? » En d’autres termes, pourquoi, selon la parole de l’Apôtre : • la Loi n’a rien mené à la perfection, » rejette-t-il le commandement antérieur, à cause de son insuffisance et de son inefficacité ?

Quant au riche qui lui demande comment il pourrait gagner la vie éternelle, le Seigneur répond, après avoir cité les deux commandements d'amour qui sont dans la Loi : « Fais cela et tu vivras ; » quand l'Apôtre dit : f Celui qui aime son prochain accomplit la Loi ; car tu ne forniqueras pas, tu ne tueras pas, etc.. » et ailleurs : c L'amour du prochain n'engen- dre pas le mal ; le plein accomplissement de la Loi, c'est donc l'amour, » comment peut-il manquer quelque chose à la perfection de la Loi, alors que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain paraissent suffire sans autre complément de perfection ?

Réponte d'Abélard.

Quand le Seigneur dit : « Si votre justice n'est pas supérieure à celle des scribes et des pharisiens, » il faut entendre la justice ; il ne dit pas : la jus- tice de la Loi. Ce passage qui suit : « Tu as entendu la parole des anciens ; tu chériras ton ami et tu auras ton ennemi en haine, » ne se trouve nulle part dans la Loi, mais dans les traditions des scribes et des pharisiens ajou- tées à la loi, traditions dont le Seigneur dit : t Vous ave* détruit les com- mandements de Dieu par vos traditions. » Remarquons, en eliet, que la Loi dit, au sujet de l'amour qu'on doit avoir pour ses ennemis et même des ser- vices qu'on doit leur rendre : « Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ramène-le à l'étable ; si tu vois l'âne de celui que tu hais tomber sous le fardeau, tu ne passeras pas outre, mais tu l'aideras à le relever ; • et dans le Psalmiste : t Si je rends le mal pour le mal, je succomberai justement sou» les coups de mes ennemis,

abandonné de tout appui ; » et Salomon, dans les Proverbes : i Ne dis pas, je rendrai le mal pour le mal ; attends le QUESTIONS D'HÉLOÎSE ET RÉPONSES D'ABBLARD. 473

Seigneur, et il te délivrera. Lorsque ton ennemi aura succombé, ne te réjouis pas ; que ton cœur ne tressaille pas.de joie à la vue de sa ruine, dans la crainte que le Seigneur ne le voie, qu'il n'en soit affligé et qu'il n'écarte de lui sa colère. Ne dis pas : c Comme il m'a fait, je lui ferai ; je rendrai à chacun selon ses œuvres. » Et eucore : • Si ton ennemi a faim, nourris-le ; s'il a soif, donne-lui à boire, — autrement tu amasseras des charbons ardents sur sa tète, — et le Seigneur te le rendra. » Et le bienheureux Job : « C'est que je me suis réjoui de la ruine de celui qui me haïssait, et que j'ai triomphé de le voir dans le malheur. Je ne lui ai pas donné mon cœur pour pécher, je n'ai pas été chercher son àme pour la maudire. •

Donc la Loi ne prescrivait ni n'accordait de haïr ses ennemis ; c'est là, je le répèle, le fait de la tradition humaine, non des préceptes divins. Quand donc le Seigneur dit : c Plus que celle des scribes et des pharisiens, » cela ne veut pas dire plus que la Loi ; nous ne sommes nullement obligés par là de reconnaître que le Seigneur établit la supériorité de l'Évangile sur l'imperfection de la Loi. Mais nous ne maintenons pas moins que la Loi était imparfaite dans ses préceptes et qu'il fallait que l'Évangile la rempla-çât ; l'Apôtre, je le répète, le déclare formellement. Le commandement de l'amour du prochain ne pouvait être

parfait avant l'arrivée du Christ ; il fal- lait qu'il vint, et que se faisant notre prochain en prenant notre corps, non moins qu'en nous témoignant son amour, il lui donnât sa perfection ; en sorte que chacun, l'aimant dès lors comme son prochain, il devint parfait par cet amour. Ainsi, au même riche qui lui demande quel est son prochain, il ré- pond sous forme de parabole, en lui donnant à entendre que son prochain est représenté par le Samaritain qui eut compassion du blessé, et que le riche lui-même, en suivant sa compassion, reconnut comme son véritable prochain.

Qu'il y ait doue dans la Loi : « Tu aimeras ton ami, » ou « ton prochain, » ce mot employé dans un sens lel que nous reconnaissions comme prochain celui qui nous est uni par un lien de parenté ou d'affection, personne ne peut plus justement que le Christ être appelé notre prochain. Car c'est en lui qu'a été rendu parfait l'amour du prochain, imparfait jusque-là et tout le temps que la Loi, qui dura jusqu'à Jean, conserva sa force et son empire. Bien qu'imparfaite, tant qu'elle dut être appelée la Loi, il fallait lui obéir en tout. Mais elle fut rejelée pour cette imperfection même, et remplacée par la perfection de la loi évangélique, où tout ce qui est nécessaire est indiqué en termes propres, non sous forme de parabole. Car, si rigoureusement qu'on presse la lettre de la Loi, d'après le texte donué au seul peuple des Juifs, on ne peut entendre par le prochain que le prochain des Juifs.

Le commandement du Christ sur l'amour du prochain ne peut donc con- cerner un autre peuple que les Juifs, puisque

les Juifs étaient les seuls qui fussent soumis à l’empire de la Loi. L’Évangile doit donc nécessairement remplacer la Loi, comme uue loi générale et par laquelle tous les hommes peuvent se sauver. QUESTIONS PHÉLOISE ET RÉPONSES D’ABELARD. 475

Ainsi, c’est au prochain dont je viens de parler» c’est-à-dire au Christ, que l’Apôtre fait allusion, quand, après avoir dit : • Celui qui aime son pro- chain accomplit la Loi, » il ajoute immédiatement comme confirmation : « Car tu ne forniqueras pas, tu ne tueras pas… » En effet, si le Juif le com- prend parmi ses prochains et l’aime, suivant le précepte : t Si quelqu’un m’aime, il accomplit ma Loi, » il ne commettra plus ni adultère, ni homi- cide, il évitera tous les autres péchés qui sont indiqués dans la Loi, et accomplira tous ses préceptes.

DII-SBPTtèMB QUESTION d’hÉLOÏSE.

Que signifie ce que le Seigneur dit dans un passage suivant : « Tu ne ju- reras pas sur ta tète, car tu ne peux faire un seul cheveu blanc ou noir ; » comme si, dans le cas où il serait possible de le faire, il devait être permis de jurer ?

Réponse d’Abélard.

Il faut reprendre tout le passage afin de nous éclairer. « Je vous défends absolument, dit-il, de jurer ; par le ciel, parce que c’est le trône de Dieu ; par la terre, parce que c’est l’escabeau de ses pieds ; par Jérusalem, parce que c’est la

cité du grand roi ; par ta tête, parce que tu ne peux faire un seul cheveu blanc ou noir. »

11 est donc quatre choses, le ciel, la terre, Jérusalem, notre tète, parlés- quelles il nous est interdit de jurer. Naturellement nous prenons à témoi- gnage les choses que nous considérons comme le plus dignes de respect, afin que notre parole obtienne plus de créance. Or, les choses qui paraissent le plus dignes de respect sont celles qui touchent à Dieu : tel le ciel, qu'on appelle le trône de Dieu, c'est-à-dire l'âme du Christ, le lieu où réside spé- cialement sa divinité, où il habite plus particulièrement par sa grâce. Telle la terre, qu'on appelle l'escabeau de Dieu, ou l'humanité du Christ, comme étant la patrie terrestre et inférieure du Christ. Telle Jérusalem, la cité de Dieu ou la sainte Église, dont le Christ est la tète. Tels [les cheveux attachés à la tète, comme ornement ou comme défense, qui figurent les divines pa- roles du Christ, notre honneur, notre salut. On dit les unes blanches, les autres noires, parce que l'intelligence des unes est claire et manifeste, celle des autres obscures, comme pour presque toutes les choses mises sous forme de parabole. Or, il ne nous est pas possible de rien faire de tel, ni blanc ni noir, comme il est dit. Les paroles de Dieu ne sont pas d'invention humaine, elles ne sont pas notre œuvre, mais l'œuvre de Dieu. Quand donc il est dit : < Tu ne jureras pas sur ta tête, parce que tu ne peux, » etc., c'est comme si l'on disait : tu ne dois pas invoquer à témoignage le Christ, parce qu'il n'appartient qu'à la sagesse divine de trouver les paroles dont les unes

sont blanches, les autres noires. Pareillement, quand il est interdit QUESTIONS DHÊLOlSB ET RÉPONSES D'ABÉJARD. 477

de jurer par le ciel, qui est le trône de Dieu, il faut l'entendre ainsi : il ne faut pas choisir, pour jurer, celui que sa dignité souveraine élève au-dessus de toutes les créatures. L'adverbe de négation est placé au commencement de la phrase dans le texte du précepte ; il s'applique donc a tout le dévelop- pement ; il n'est pas placé entre divers membres de phrase, laissant cer- tains termes en dehors de son action. L'adverbe de négation, en effet, a un sens tout différent, selon qu'il est placé au commencement de la phrase qu'il modifie tout entière, ou qu'il est placé avant quelque terme auquel il est seulement applicable. Autre chose est de dire : vous n'avez pas péché pour avoir fait cela ; ou de dire : vous avez péché pour n'avoir pas fait cela. Dans l'une des formes, la négation tombe sur la faute : il n'y a pas eu faute pour avoir fait cela, c'est-à-dire qu'il est clair qu'il n'y a pas eu faute, eu égard à la cause indiquée. Par l'autre forme, on ne dit pas qu'il n'y ait pas eu faute en général, mais qu'il y ait eu faute pour n'avoir pas fait telle chose, en sorte qne c'est sur la cause de la faute, non sur la faute que tombe la négation.

Voici maintenant ce que le Seigneur nous recommande et nous ordonne au sujet du jurement. Tout jurement exposant au danger du parjure, il veut que nous nous gardions, autant qu'il est possible, de prendre à témoignage, dans le sentiment que la chose comporte, soit la dignité de Dieu,

c’est- à-dire du Christ, soit celle de toute autre créature qui, par la grâce de Dieu, l’emporte sur les autres. Jurer par quelque chose, c’est accorder à celui auquel on jure que, dans la chose par laquelle on jure, on ne trouve pas d’autre utilité que celle de consacrer la vérité de ce qu’on affirme sous la foi du serment.

Quand l’Apôtre dit que, dans les choses ecclésiastiques, le serment est la fin de toute discussion, Dieu ne nous prescrit pas de ne pas jurer, mais il nous engage à ne pas le faire. En effet, il est des choses qui sont prescrites, il en est qui sont défendues ; il en est qui sont conseillées, il en est qui sont permises. H y a défense ou prescription pour les choses par lesquelles ou avec lesquelles nous devons être sauvés. Ainsi y a-t-il défense pour tout ce qui est mal, prescription pour tout ce qui est bien ; non pour tout ce qui est bien, mais seulement pour ce qui est nécessaire au salut, comme croire en Dieu, se moins chérir soi-même que le prochain, ne point commettre d’a- dultère, etc. Quant aux biens qui ne sont pas tellement indispensables, soit qu’ils appartiennant à la voie étroite, soit qu’ils appartiennent a la voie large, ils échappent, par leur caractère d’élévation ou de bassesse, à la for- mule du précepte ; ils sont recommandés sous forme de conseil, comme la virginité, ou permis sous forme d’indulgence, comme le mariage. En effet, s’il y avait contrainte de prescription pour la virginité, il y aurait condamna- tion pour le mariage, et inversement. 11 y a seulement conseil ou invitation pour les biens qui sont préférables, permission pour ceux qui sont d’un ordre

inférieur, c’est-à-dire d’un mérite moindre, parce que c’est non QUESTIONS DHÊLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 410

•ans défiance et sans mesure qu’on reçoit un conseil. Ce qui peut éga- lement être fait et non fait n’est pas présenté sous forme de précepte, mais simplement sous forme d’avis. C’est ainsi que Ton recommande en général de ne pas jurer, et qu’on prescrit de le faire en cas de néces- sité, par exemple, lorsque, pour la recherche de la vérité, il y a appel de té- moignage.

La forme de la permission est celle-ci : « Que chacun ait sa femme pour la satisfaction des besoins de la nature. » La forme de la prescription est celle-ci : « Vous êtes enchaîné i une femme, ne cherchez pas à rompre ces liens. » 11 y a simplement avis, quand on ajoute aussitôt : i Vous êtes hors des liens d’une femme ; ne cherchez pas femme. »

DIX-HUlTliMS QUESTION d’hÉLOÎSR.

Que signifient ces mots dans le même Êvangéliste : « Ne dites point avec inquiétude : que mangerons-nous ? » Et ailleurs : t Ne prenez pas inquiétude du lendemain ; demain s’inquiétera de lui-même ; à chaque jour suffit son tourment ?» Y a-t-il là quelque interdiction d’avoir la prévoyance de l’avenir ? Dieu ne prévient-il pas celui qui veut bâtir une tour de songer à la dépense ? Et l’Apôtre ne dit-il pas : c. Celui qui commande est dans le souci ; «comme il faisait lui-même quand il disait : « Mou inquiétude incessante, c’est l’avenir de toutes les églises ? »

Réponte dAbélard.

Le Seigneur dit que tout souci de l’avenir est superflu, en ce sens que pour préparer certaines choses, on en néglige quelquefois de plus néces- saires. Par exemple, omettre, pour préparer le repas du lendemain, de prier Dieu que son règne arrive, c’est faire que le péché, et non Dieu, règne en nous. Quand il parle des soucis du lendemain, c’est comme s’il disait : ne vous affligez pas de soins superflus pour l’avenir, avant que l’avenir vienne : quand il sera venu, il apportera par lui-même assez d’inquiétude à ceux qui n’ont pas confiance en Dieu pour le nécessaire et ne réfléchissent pas à ce mot du prophète : t Remettez-vous de vos inquiétudes au Sei- gneur, et il vous nourrira. » t À chaque jour suffit, etc. » Cela veut dire qu’à chaque moment de la vie suffit le tourment que nous apporte le soin superflu des choses de ce monde, lequel nous fait oublier le soin de l’éter- nité.

Quant à l’inquiétude du bien ou de ce qui touche à la vie éternelle, l’Apôtre l’appelle prévopnce, c’est-à-dire souci raisonnable de l’avenir ou pour l’avenir : c’est le cas où nous pourvoyons au temporel en vue de l’éternel, en sorte que l’un soit comme le viatique qui nous soutienne et nous mène à l’autre. QUESTIONS D’HÉLOÏSE ET RÉPONSES D’ABÊLARD. 481

DIX-NEUVIÈME QUESTION D’HELOÏSE.

Que signifie ce qui suit : c Ne cherchez pas à juger pour n’être point jugé ; car, comme vous jugerez, tous serez

jugé ? » Est-ce à dire que, si nous por- tons un jugement injuste, nous en subirons un semblable ?

Réponte éCAbélard.

« Ne jugez point. ». Gela veut dire : ne prenez pas sur vous d'accabler quelqu'un sous le poids d'une sentence sévère, sans preuve. Lorsqu'il y a faute manifeste, la chose se juge d'elle-même, votre jugement n'est pas né- cessaire. • Ne jusez pas prématurément, dit l'Apôtre, puisque le Seigneur viendra, qui éclairera le secret des cœurs. » Le Seigneur vient en révélant le secret des cœurs, quand, par sa grâce, ce qui était caché apparaît au grand jour, ou quand, suivant la loi qu'il a donnée, nous cherchons à éclaircir quelque faute secrète, ou quand, la preuve faite, nous infligeons un châtiment ; et alors, à vrai dire, c'est lui-même qui juge et qui punit plutôt que nous. « Comme vous jugerez, vous serez jugé ; » c'est-à-dire, vous ne devez point vous hâter, dans un jugement, de prononcer et d'accabler ; vous vous exposeriez à encourir auprès de Dieu le même jugement, la même sé- vérité accablante. Enfin il ne dit pas : Ne jugez pas, mais « ne cherchez pas à juger, 1 en ce sens que nous ne devons pas de nous-mêmes noms faire juges, ce que parfois nous sommes condamnés à être, quand l'office nous en est commis.

VINGTIÈME QUESTION D'HÉLOÏSE.

Nous cherchons aussi le sens de ce qu'il ajoute à la suite : t Tout ce que vous voulez que les autres fassent pour vous, faites le pour les autres. C'est la Loi et les prophètes, » Si

quelqu’un veut nous entraîner dans la complicité du mal, lui devons-nous notre concours ?

Réponse d’Abélard.

11 y a deux préceptes relatifs à l’amour du prochain : l’un, celui qui est énoncé ici, l’autre que nous lisons dans Tobic, quand il dit à son fils : « Ce que tu n’aimerais pas qu’autrui te fit à toi-même, garde-toi de le faire toi-même à autrui. » Ce précepte est applicable au bien comme au mal. De même que nous ne devons pas faire aux autres le mal que nous ne voudrions pas qu’on nous fit, de même, nous devons être prêts a faire aux autres le bien que nous voudrions qu’on nous fît. Quand donc il est dit : c Ce que vous voulez que le prochain fasse, » c’est comme s’il y avait : ce que, dans votre conscience, vous reconnaissez comme bon qu’on vous fasse. En effet, nul, d ;tns sa conscience, n’approuve la complicité du mal ; nul n’approuve

que ce qu’il estime comme bon et comme digne d’être fait. C’est ainsi que l’Apôtre, lorsqu’il dit : « Je ne fais pas ce que je veux, » dit/6 veux, pour j’estime bon.

Mais que signifie : « Tout ce que vous voulez ? i Bien des gens considèrent comme dues à leur dignité, à leur rang, des choses qu’ils ne reconnaissent nullement devoir aux autres. Ainsi voyons-nous les choses se passer entre princes et sujets, les princes exigeant ce qu’ils ne croient nullement

devoir aux-sujets. Évidemment il faut entendre par là que tout ce que nous croyons que les autres doivent faire vis-à-vis de nous, nous devons être prêts à le leur rendre ; mais non tous les autres, nos semblables seulement, c'est-à-dire ceux qui sont en état de recevoir de nous, comme nous sommes en état de recevoir d'eux.

Quant au mot de Tobie : « Ce que tu n'aimerais pas qu'autrui te fît à toi-même, garde-toi de le faire toi-même à autrui, • il peut, à quelques égards,, soulever une question, en ce sens que celui qui tue autrui par zèle de justice ne peut vouloir qu'autrui lui fasse même chose. Mais comme quand quelqu'un exerce la justice au nom de Dieu, c'est Dieu, à vrai dire, qui agit, ainsi que nous l'avons établi plus haut, on peut dire : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même ; parce que, lorsqu'on punit quelqu'un justement, c'est Dieu ou la Loi, plutôt que l'homme qui agit.

VINCT-OHlèMB QUESTION d'hÉLOÏSE.

Que signifie ce mot de l'Apôtre : « Prier sans interruption ? •

Répome (TAbélard.

Cela signifie qu'il ne faut pas cesser de prier, en aucun temps où nous devons le faire.

VIHGT-DEUXIBIIB QUESTION d'HÉLOÏSE.

Que signifie, dans saint Mathieu, le passage sur la foi du centurion qui prie pour son esclave : « Jésus, l'entendant, l'admira, et dit à ceux qui le suivaient : c Je vous le dis en

vérité, je n’ai pas trouvé tant de foi en Israël ? » On ne doit communément admirer qu’une chose qu’on voit se produire contre toute attente, et qu’on ne savait point ou qu’on ne croyait point devoir arriver.

Réponse fAbélard.

Il est écrit admirer, parce que le Seigneur fit comme s’il admirait, ou parce qu’il voulut que les autres admirassent la foi du centurion qu’il exaltait si haut. QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 485

VINGT-TROISIÈME QUESTION d’hÉLOÏSB.

Que signifie ce passage de saint Luc : « Rends au Tout-Puissant, et si l’on te prend ce qui esta toi, ne le réclame pas ? »

Réponse (TAbélard.

Quand il dit : « Rends, » il n’ajoute pas : ce qu’il demande ; mais il veut faire entendre par là que nous ne devons pas renvoyer celui qui nous demande sans lui donner quelque chose ; nous devons, du moins, nous excuser convenablement, de façon à ne point l’irriter, et l’édifier par des paroles de charité. Une réponse gracieuse ou convenable est une sorte de présent.

Quant à ceci : « Ne réclame pas ce qui est à toi, » cela veut dire que le mobile de la réclamation doit être Dieu plutôt que soi-même. Uu religieux ne passe pas la mesure lorsqu’il réclame en vue de Dieu ce qui lui a été donné pour être offert à Dieu, l’applique à de louables usages, et le sauve des mains des méchants. En effet, lorsqu’un peu plus

bas le Seigneur ajoute : « Si vous chérissez ceux qui vous chérissent, et que vous fassiez du bien à ceux qui vous font du bien, quel est le mérite ? » Quand il dit : t Ceux qui vous chérissent, » c'est la même chose que : « Ne réclamez pas ce qui est à vous. » « Vous » est là comme ce qui est à vous. Il serait injuste que nous ne chérissions pas ceux qui nous chérissent, quand il nous est prescrit de nous aimer tous les uns les autres, et surtout de ne pas aimer Dieu qui nous aime, comme il le dit lui-même en ces termes : « J'aime qui m'aime ;» lui que nous devons aimer d'un souverain amour, parce qu'il est souverai- nement bon, non parce qu'il nous fait du bien. Telle est la règle de la charité : nous devons chérir le prochain, en proportion de ce qu'il vaut et de ce qu'il mérite, c'est-à-dire que nous devons souhaiter son bien, suivant les voies de la Justice.

VUIGT-QOATRJÈMB QUESTION D'HÉLOlSE.

Quel est le sens de cette parole du Seigneur : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui en sort t » Est-ce que celui qui mange du produit d'un vol ou d'une chose qu'il croit défendue bien qu'elle soit permise, ou qui reçoit l'Eucharistie dans des conditions indignes, n'encourt pas la tache du péché ? L'Apôtre dit de certains Juifs convertis et qui, suivant la Loi, distinguent encore certains aliments comme immondes : « Celui qui distingue entre les aliments est condamné, parce qu'il ne mange pas selon la foi : or, tout ce qu'on ne fait pas selon la foi est un péché. » Il dit encore de ceux qui, par respect pour une idole, se nour- rissaient des viandes offertes aux

idoles : « Quelques-uns, par respect pour QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 487

les idoles, mangent les chairs consacrées aux idoles, et leur conscience en est atteinte et souillée. » Comment donc le Seigneur dit-il que ce qui souille l’homme ce n’est pas ce qui entre dans sa bouche, mais ce qui en sort ?

Réponse d’Abélard.

Ce passage est un de ceux où le Seigneur définit le mieux ce qu’il faut entendre par péché, et les reproches qu’il adresse aux Juifs sont pour nous une lumière. Les Juifs, en effet, plus attentifs aux œuvres qu’aux sen- timents, distinguent le bien du mal, plutôt par les actes que par les inten- tions. Or, le Seigneur, qui ramène tout aux intentions, déclare que l’homme doit être condamné plutôt d’après ce qui est dans son âme, que d’après ce qui se montre dans ses actes. L’âme, à ses yeux, ne peut être souillée que par ce qui est en elle, par ce qui la touche, en sorte qu’au regard de Dieu il y a des taches spirituel les pour les âmes, comme il y a des souillures corporelles pour les corps. Conséqueniment ce qu’il dit : «Ce qui sort de la bouche, voilà ce qui souille l’homme, » signifie : ce qui sort de la bouche sort de l’âme, et voilà ce qui souille l’homme. De l’âme, en effet, sortent les pen- sées mauvaises, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes ; « et voilà ce qui souille l’homme ; mais de manger sans s’être lavé les mains, cela ne souille pas l’homme. » En d’autres termes clairs : les souillures corporelles des mains ne touchent pas l’âme, elles

ne peuvent lui imprimer la tache du péché. Les pensées qui souillent sortent de l'âme puisque, pour mettre à exécution une pensée, il faut le consentement de l'âme. Or, où il n'y a pas intelligence, il ne peut y avoir consentement. Ainsi est il des enfants et des idiots : lorsqu'ils ne font pas ce qu'ils doivent, on ne peut leur imputer aucun péché. Le Seigneur n'appelle donc homicide, adultère ou péché quelconque que ce qui sort de l'âme, c'est-à-dire que ce que nous connaissons comme illicite, et ce à quoi nous nous portons d'un plein consentement. Les pensées sortent de l'âme, lorsque par le consentement elles vont à l'action. Ainsi nous apprend-il que l'homicide, l'adultère et les autres péchés sortent de l'âme, et qu'ils ne sont péchés qu'après avoir été dans l'âme par le consentement, avant de se témoigner dans l'acte. En effet, quand on consent à faire ce qu'on sait ne devoir pas faire, le consentement est proprement le péché, et par cela seul on est, aux yeux de Dieu, homicide et adultère. Aussi la Vérité dit-elle : « Celui qui voit une femme et la désire, » c'est-à-dire, celui qui, en voyant une femme, vient à la désirer et s'abandonne à ce désir, celui-là est, par cela seul, adultère dans son âme ; c'est-à-dire celui-là a accompli le péché dans son âme, bien qu'il ne l'ait pas effectivement consommé. Quand donc nous prenons à tort quelque chose pour le manger, sachant que c'est un aliment défendu, ce n'est pas cet aliment qui souille QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 489

l'âme en entrant dans la bouche. Avant qu'il n'y entrât, la résolution avait commis la faute. Peu importe, pour le

péché, ce que la bouche reçoit. Ce qui importe, c’est ce que nous avons résolu de prendre.

VINGT-CINQUIÈME QUESTION d’hÉLOÏSE.

Que signifie le passage de saint Mathieu où, Remportant contre certaines villes, le Seigneur dit : « Malheur à toi, Corozatn, malheur à toi, Bethsaïde ! si Tyr et Sidon avaient vu les miracles que vous voyez s’accomplir parmi vous, elles auraient fait pénitence sous le cilice et dans la cendre. » Le Seigneur était venu sauver les hommes : d’où son nom de Jésus et de Sau- veur. Pourquoi donc enleva-t-il à Tyr et à Sidon, villes %de Gentils, les miracles de la grâce qui pouvait les sauver, tandis qu’il les manifesta à ceux à qui il savait qu’elle devait être plutôt nuisible qu’utile ? Mais, direz-vous, c’est qu’ainsi qu’il le déclare lui-même, il n’était envoyé qu’aux brebis de la maison d’Israël. Je réponds : Pourquoi, si ce n’est pour les sauver ? et si c’était pour les sauver, à quoi servit-il qu’on les traitât de façon à les rendre plus coupables, en telle sorte qu’ils parussent non point des pé- cheurs repentants, mais des pécheurs endurcis ? Pourquoi le Seigneur ajoute-t-il : « Je vous le dis en vérité, il sera plus remis à Tyr et à Sidon qu’à vous, au jour du jugement ? » Knfin, saint Jean rapporte que plus d’un Samaritain crut à sa parole et qu’il manifesta même à des Gentils, tant hommes que femmes, les grâces de ses miracles qui leur iuspirèreut la foi ou qui les y affermirent ; tels le fils du centurion et la fille de la Tyrienne Syrophœnissa.

Réponse (TAbélard.

En réalité, c’est aux Juifs seuls que le Seigneur fut personnellement en- voyé. Ce que, dans sa bonté, il fit aux Gentils, il ne le fit pas par une né- cessité de sa mission, mais il l’ajouta à sa dette par un effet de sa grâce ; fidèle observateur de ce qu’il dit lui-même : « Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous est ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles ; ce que nous devions faire, nous l’avons fait. » C’est comme s’il disait clairement : ne considérez pas comme une chose grande de satisfaire à la dette de l’obéis- sance, si vous n’ajoutez au payement de cette dette quelque surérogation volontaire, ainsi que font ceux qui observent la virginité et la conti- nence, bien que ce ne soient pas des vertus comprises dans les termes de la Loi. Enfin, il est venu manifester ces bienfaits aux Gentils, moins comme envoyé de Dieu que comme invité et pressé par leur prière à le faire.

Quant à ce point, qu’il a privé des avantages de la prédication ceux qui, selon qu’il le déclare, auraient été amenés ainsi à la pénitence, il n’en res- sort nullement qu’ils auraient persévéré dans la pénitence au point d’être QUESTIONS D’HELOlSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 491

sauvés. 11 est bien des hommes légers qui se laissent aisément toucher par le sentiment de la pénitence, mais qui, revenant avec la même facilité à ce qu’ils ont abjuré, retombent dans le mal qu’ils avaient pleuré. Après avoir / écouté et recueilli avidement les paroles de la prédication, ils ne savent pas les retenir et les affermir en eux, de façon à

persévérer dans la voie où ils sont entrés. Enfin supposons que ceux qu'il priva des bienfaits de la prédication eussent été convertis à prêcher Dieu et sauvés, il est seul juge de ce qui l'a décidé à ne pas le faire, lui qui ne fait rien sans raison. L'Apôtre souleva la question au sujet d'Ésaû, qui avait été privé de la grâce, et il la laissa sans solution.

VINGT-SIIIÈMB QUESTION d'hÉI.OÏSS.

Nous croyons aussi devoir demander par quel mystère ou par quelle raison le Seigneur cherchant sur un figuier un fruit et ne le trouvant pas, — quand, selon saint Marc, ce n'était pas la saison des figues, — pourquoi, dis-je, il le frappa aussitôt de sa malédiction et le rendit aride, si bien que dès lors il resta desséché, comme si c'était pour une faute quelconque de l'arbre qu'il eût lancé contre lui cette malédiction ?

Réponse (TAbélard.

L'arbre trouvé sans fruit, c'est la Judée réprouvée pour son impiété envers le Seigneur, et qui avait mérité d'être privée du fruit de sa grâce en ne reconnaissant pas le temps de sa mission. Ce fut sa faute, si ce n'était pas la saison des fruits : c'est qu'elle avait repoussé la grâce de la prédication divine qui lui était offerte.

VINGT-SBPTIÈMB QUESTION DHÉLOÏSB.

Que signifie ce mot : « Que sa prière ait en vue le péché ? »

Réponse d'Abélard.

Que lé mot soit livré à son sens réprouvé, à savoir qu'il faut de- mander dans ses prières plutôt ce qui peut nuire que ce qui peut servir, et obtenir ce qui peut conduire au péché plutôt que ce qui peut mener au salut.

V1NGT-HUITIBMB QUESTION D'HÉLOlSE.

Extrait de la première lettre de saint Paul aux habitants de Thessalonique : « Le Dieu de paix vous sanctifie en tout, en sorte que votre esprit et votre âme soient conservés purs, et votre corps sans souillure, à l'arrivée de Notre- Seigneur Jésus-Christ. » Qu'est-ce que l'esprit et l'âme ? L'âme n'esUelle pas l'esprit, ou y a-t-il deux esprits dans un homme ? QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 493

Réponse d'Abélard.

L'Apôtre dit, dans ce passage, l'esprit pour la raison, c'est-à-dire pour la partie intelligente de l'âme, comme lorsqu'il dit ailleurs : « L'esprit contre la chair. » Ces mots : « Que votre esprit soit pur, » veulent donc dire : que votre raison soit si parfaite et si incorruptible qu'elle ne soit entraînée hors des voies de la vérité par aucune erreur. Par âme il entend la volonté, comme dans ce passage : « Celui qui aime son âme la perdra, » c'est-à-dire, celui qui suit sa volonté sera dans la suite privé de sa volonté, en ce sens que celui qui aura accompli sa volonté n'aura plus dans l'avenir à quoi ap- pliquer sa volonté. Notre âme, c'est-à-dire la volonté, est doue pure, quand elle ne se distingue pas de la volonté divine. Le corps aussi est conservé pur, quand l'exercice des sens n'est pas corrompu par les attraits de la

chair, que notre œil ne vole pas notre âme, « et que la mort n’entre pas par nos fenêtres. » On est sanctifié en ces (rois choses, quand ni dans les appli- cations de l’intelligence, ni dans les entraînements de la volonté, ni dans les satisfactions des sens, on ne perd pas la mesure, en sorte que la chair reste maîtresse de l’esprit. C’est ainsi que l’on est conservé sans tache, c’est-à-dire sans défaut, jusqu’à la venue du Seigneur ; et quand on demeure tel jusqu’au jour du jugement, on mérite d’être trouvé tel au jour même du jugement.

V1NGT-RBUVIÈME QUESTION d’uÉLOISB.

Que signiûe ce passage de l’épitre aux Éphésiens : « En sorte que vous puissiez comprendre, avec tous les saints, ce que c’est que largeur, longueur, élévation, profondeur, et savoir que l’amour du Christ est supé- rieur à toute science, si bien que vous soyez remplis de toute la plénituda de Dieu ? »

Réponse d’Abélard.

« Que vous puissiez comprendre, » c’est-à-dire que vous puissiez éprouver sur vous-même combien est grande leur largeur dans l’amour du pro- chain, — par leur, je veux dire la largeur des saints, — largeur, qui est telle que leur cœur se dilate jusqu’à embrasser leur ennemis. « Leur lon- gueur, » c’est-à-dire la longanimité de leur persévérance, de leur charité et de leur patience par la charité qui supporte et souffre tout, c Leur élé- vation et leur profondeur, » j’entends par là combien ils sont grands par la quantité de leurs mérites aux yeux de Dieu et combien ils sont petits et

faibles, à leurs propres yeux, par l’humilité. Profondeur, en effet, veut dire ce qui est au fond, ce qui est bas. Combien, au contraire, ils sont grands et élevés pour Dieu, ils le reconnaîtront dans la récompense qui leur sera décernée : car ils mériteront d’être exaltés d’autant plus haut qu’ils auront été plus humbles, et de recevoir d’autant plus qu’ils reconnaîtront que, par eux-mêmes, ils possèdent moins. QUESTIONS D’IIÉIOÏSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD., 405

Maintenant, par les quatre dimensions, voici ce qu’il faut entendre. La ~ largeur des saints est figurée par l’Église, qui est le corps du Christ sur la croix à laquelle son corps a été attaché. Par la largeur de la croix, étendue à droite et à gauche, et sur laquelle il a été attaché les mains clouées, est figurée la largeur de la charité embrassant même ses ennemis, lesquels sont ceux qui sont à notre gauche, c’est-à-dire dans l’adversité, de même que les amis sont à droite. Les mains clouées à droite et à gauche de la croix sont les œuvres de la charité dont les bienfaits atteignent également les ennemis et les amis. Cette largeur de la charité, le Seigneur Ta témoignée lui-même du haut de sa croix, lorsque, prenant soin de sa mère, il l’a recommandée à son disciple et qu’il a prié pour ses bourreaux.

De même que la largeur s’étend à droite et à gauche, de même la lon- gueur s’étend en haut et en bas, dans le sens où le Seigneur a été érigé sur la croix, c’est-à-dire des pieds à la tête. Cette longueur est l’emblème de la longanimité de sa patience poussée jusqu’au sacrifice de la vie, c’est-à-dire

jusqu’à l’accomplissement de notre rachat ; ainsi qu’il le dit lui-même : « Le sacrifice est consommé ; » et, ainsi que le dit l’Apôtre : « Il s’est fait obéissant jusqu’à la mort. »

L’élévation de la croix est la partie ajoutée du sommet sur lequel a été gravée l’inscription au-dessus de la tête du Seigneur. Dans cette inscrip- tion est gravé son nom, qui est Jésus, c’est-à-dire le plus beau des noms, au sujet duquel le même Apôtre dit : « C’est ainsi que Dieu a exalté sa gloire et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. » Relative- ment aux élus, ce sommet a aussi un sens applicable à leur récompense ; il signifie qu’il leur a été accordé par la grâce au delà de leurs mérites, suivant ce mot de l’Apôtre : « Les espérances de ce temps ne sont rien au prix de la gloire qui sera un jour révélée en vous. »

La profondeur, c’est la partie inférieure par laquelle la croix tient à la terre dans laquelle elle est plantée ; elle figure l’humiliation et l’indigiuté du supplice de la croix-, c’est-à-dire le genre de mort ignomiuieux qui marque la souveraine humilité du Seigneur, et lui mérita particulièrement l’exaltation de gloire que nous rappelions tout à l’heure en citant ces mots : « C’est ainsi que Dieu a exalté sa gloire. • Ce genre de mort avait été l’objet d’une prophétie dans la personne des impies : « Condamnons-le à la mort la plus honteuse. » Relativement aux élus, cette partie inférieure de la croix qui tient à la terre représente la vertu d’humilité par laquelle ils se comparent à la poussière et à la terre et méritent d’être exaltés d’autant plus haut dans le ciel qu’ils se sont plus abaissés. Et cette humilité des élus

les tient fermes et droits au sommet des vertus, de même que la partie de la croix attachée à la terre la tient ferme et droite.

Après la charité des saiuts, l'Apôtre passe à la charité souveraine du Christ, à la charité que le Seigneur nous a témoignée. 11 nous recoinmande de le connaître et de toujours prendre garde de nous tenir, par comparaison avec lui, dans des dispositions d'humilité et de ferveur d'amour. Il dit que cette charité du Christ est supérieure à notre savoir, en ce sens qu'elle est beaucoup trop grande pour que notre intelligence puisse l'embrasser, notre expérience nous en donner une idée. Et lorsque, considérant cette charité du Christ, nous la rapprocherons de la nôtre et que nous eu reconnaîtrons la supériorité incomparable, alors devenus plus humbles et plus fervents, ainsi qu'il a été dit, nous serons remplis de toute la perfection de vertu que Dieu nous a donnée.

TRENTIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Que signifie ce passage du premier livre des Rois, où il est dit d'Helchana : « Et cet homme montait aux jours fixés pour adorer ? » Quels sont ces jours, et par qui ont-ils été fixés ?

Réponse cTAbélard.

Rabanus-Maurus, dans les livres des Rois, dit, d'après l'avis d'un Hébreu, qu'il suit presque toujours à la lettre : a Ce qu'il appelle les «jours fixés, » ce £ont les trois fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles. » C'est ainsi

que le Seigneur a dit : « Vous célébrerez mes fêtes trois fois, chaque année ; » et ailleurs : « Trois fois par an, toute ta race masculine viendra se montrer au Seigneur, ton Dieu, dans le lieu que le Seigneur, ton Dieu, aura choisi. » Donc comme, à cette époque, l'arche du Seigneur était à Silo, c'est là que cet Helchana, qui était lui-même Lévite, prenait sou repas, après avoir offert les victimes, avec ses femmes, ses fils et ses frères.

TRENTE-UNIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Que signifie ce que répondit Anne au grand-prêtre Héli : « Point du tout, mon maître, dit-elle ; car je suis une femme très-malheureuse ; je n'ai pas bu de vin, ni rien de ce qui peut enivrer ; mais j'ai répandu mon âme de- vant le Seigneur ; ne considérez pas votre servante comme une des filles de Bélial ? »

Réponse (TAbélard.

Elle se dit malheureuse, en ce sens qu'elle est sujette au mépris, parce que, frappée de stérilité par la malédiction, elle n'a pas laissé de semence en Israël. C'est ce qui fait dire à Elisabeth : « Parce que le Seigneur m'a fait la grâce d'effacer, en ces jours, le souvenir de mon humiliation parmi les hommes. » C'est de là aussi que vient la promesse que, dans le Deutéro- nome, le Seigneur fait entre toutes à son peuple, comme récompense de QUESTIONS D'HÉLOlSE ET I\ El'ON SES D'ABÉLARD. 400

l'observation de ses préceptes : c Aucun sexe ne sera stérile, ni dans ta famille, ni dans tes troupeaux. >• Quant à

ce qu’elle dit ensuite : « Je n’ai point bu de vin ni rien de ce qui peut enivrer, » cela exprime la perfection souveraine d’une femme1 laïque ou mariée. Et si Anne obsen ait cette absti- nence, afin que le Seigneur prêtât une oreille plus bienveillante à la de- mande qu’elle lui adressait d’être mère, combien mieux cette abstinence convient-elle à des vierges du Christ, qui travaillent à un fruit spirituel et s supérieur ?

Il appelle spécialement filles de Bélial celles que le diable engendre comme sa famille propre. L’ivresse, en effet, détruit l’équilibre de l’unie et efface, tout ce que nous portons en nous, par la raison, de l’image de Dieu. Elle nous rend semblables aux bêtes de somme privées de raison ; nous devenons comme le cheval, comme le mulet, auxquels manque l’intelli- gence. On appelle l’antique ennemi diable, parce qu’il vient d’en haut ; Zabulus ou Satanas, parce qu’en latin ce mol signifie adversaire ou traître ; et Bélial, parce qu’il est hors de tout joug : nom qui lui est justement attri- bué ici à l’égard de ceux qui se livrent à l’ivresse ; les gens ivres étant comme des fous qui ne sont soumis à aucun joug de Dieu ou de la disci- pline. Il appelle donc filles de Bélial celles qui sont telles que l’ont décrit les folles prétresses consacrées à Bacchus.

TREKTE-DEUXIÈXE QUESTION d’uÉLOÏSB.

Que signifie ce passage sur Anne : i Sou visage, dès lors, ne revêtit plus d’expressions diverses ? »

Réponse iVAbélard.

Cela signifie que, dès lors, elle ne montra jamais plus qu’un visage gai, et point triste ni désolé.

TRENTE-TROISIÈME QtESTIOM d’hÉLOÏSE.

Que signifie encore ce passage : « Anne fit une oraison* et dit : « Mou cœur s’est exalté dans le Seigneur ? » Celle hymne a plutôt la forme d’une action de grâces, ou même d’une prophétie, que d’une oraisou.

Réponse d’Abèlard.

Si je ne me trompe, Anne a placé l’oraison avant l’hymne, afin que son hymne ou action de grâces fût plus agréable à Dieu. Le mot : « Elle pria » précède donc l’oraison ; et elle dit de l’hymrc : « Mon cœur s’est exalté dans le Seigneur. » En effet, c’est la coutume de l’Église de placer une orai- son avant chacune des hymnes qui doit être chantée, tous les jours» en l’honneur de Dieu. QUESTIONS DHELOÏSE ET RÉPONSES D’ABELARD. 501

Nous avons plusieurs hymnes des saintes femmes, celles de Débora et de Judith, celle d’Anne, mère de Samuel, et colle de Marie, mère du Seigneur, sur le fruit qui leur a été confié par le Seigneur, et qui devait rendre Tune, alors stérile, mère d’un si grand prophète, l’autre, encore vierge, mère du Sauveur du monde. Cette hymne d’Anne, ainsi que celle de la Vierge souveraine, l’Église a coutume de les chanter, non-seulement à cause de la sainteté de la mère et de l’importance du fruit qui lui a été confié dans la personne de Samuel, cette souche particulière des prophètes, et comme la première de celles qui furent offertes à Dieu,

mais parce qu'au- cun prophète ne parait avoir prophétisé, dans ses hymnes, le Christ et son règne aussi clairement qu'Anne. En effet, elle dit du père du Christ et du Christ lui-même : « Le Seigneur jugera l'univers, et il donnera l'empire à son roi, et il exaltera l'étendard de son Christ. > A cette époque, il n'y avait pas encore de roi, dans Israël, à qui les actions de grâces de cette prophétie pussent s'adresser. C'est donc elle qui la première mérita d'annoncer claire- ment le Christ, c'est-à-dire le vrai Messie, et de prédire manifestement sa venue, prédiction dont Marie chante l'accomplissement, comme si la prophétie, non moins que la maternité de la femme stérile, eût éclairé la foi de la Vierge.

TRENTE-QUATRIÈME QUESTION d'hÉLOISE.

Jfaici encore qui fait question pour nous : « Jusqu'à ce que, stérile, elle mît au monde beaucoup d'enfants. » Sans doute, l'Écriture dit bien ensuite qu'après Samuel, Anne mil au monde trois fils et deux filles. Mais au mo- ment où elle chantait cette hymne, elle n'avait encore eu que Samuel. Comment aussi, dit-elle de ses Gis « beaucoup » et des fils de Fénenna, sa rivale, « plusieurs, » comme si elle en avait eu plus que Fénenna ? L'Écri- ture ne détermine pas, il est vrai, le nombre des enfants qu'eut Fénenna. Quelques-uns pensent toutefois ^qu'elle en eut plus qu'Anne, c'est-à-dire sept.

Réponse d'Abélard.

Il n'y a pas lieu d'entendre dans ce passage « beaucoup > comme un terme de comparaison relativement à un nombre

moindre. Les mots« beau- coup » et « plusieurs » sont employés ici dans un sens absolu. Ce sont deux mots différents pour exprimer une même chose. D'autre part, rien ne s'oppose à ce qu'Anne eût eu plusieurs fils, quand elle composa cette hymne en l'hon- neur du Seigneur, bien que l'Écriture rapporte qu'elle n'avait encore eu que Samuel.

Les récits de l'Écriture, en effet, ne sont pas toujours conformes à l'ordre historique. Les choses parfois sont présentées hors de leur place. D'ailleurs Anne peut dire cela par esprit de prophétie, alors qu'elle n'avait encore que QUESTIONS D'HÉLOÏSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 503

Samuel. Enfin, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'elle eût parlé seu- lement de Samuel, comme étant plus précieux à lui seul que tous les fils de Fénenna. Il n'est pas rare de dire que tel est plus riche, qu'un autre, qui possède moins de choses, mais des choses de plus de prix.

TRENTE-CINQUIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Nous demandons encore ce que veut dire ceci : « Samuel serrait devant la face du Seigneur, enfant vêtu du manteau de lin ; et sa mère lui faisait une petite tunique qu'elle lui apportait aux jours marqués, montant au temple avec son époux pour offrir solennellement une victime. » Que Samuel fût prêtre ou, comme il est plus probable, lévite, sa jeunesse, aux termes de la Loi, ne convenait pas à ce ministère. 11 ne pouvait, en un âge si tendre, y avoir consacré sa vie, et avoir revêtu le manteau de lin, soit

comme lévite, soit comme prêtre. Nous demandons aussi quelle tunique sa mère lui apportait et à quels jours fixés.

Réponse d'Abélard.

Samuel pouvait, tout enfant, rendre quelques offices d'ordre secondaire, re\ètu du manteau de lin. Ainsi le fait entendre ce passage de Rabanus, conforme à saint Augustin : « Samuel revêtu de t'éphod, c'est-à-dire du manteau de lin, qui diffère du manteau du prêtre. L'éphodseul était de lin, et il était le costume des ordres inférieurs. La robe du prêtre était teinte de quatre couleurs : jacinthe, safran, écarlate, pourpre, et, de plus elle était tissued'or. »

Quant aux jours marqués, il est évident que ce sont les jours des trois fêtes de la Loi. Chaque année, à chacune de ces solennités, la mère pleine do sollicitude apportait à son fils une tunique neuve, pour qu'il pût servir Dieu dans une tenue plus propre ou plus belle, portant sur l'épaule le manteau de lin qui le recouvrait sans le charger, et lui permettait d'accomplir son ministère avec diligence. Ce costume, si je ne me trompe, est le costume en usage chez les moines qui exécutent les travaux manuels, revêtus de la tunique et du scapulaire. Les scapules sont-elles autre chose, en effet, que les épaules, et le scapulaire autre chose que l'éphod ? Enfin, qui pourrait trouver mauvais que Samuel, bien que tout enfant, ait servi le Seigneur parmi les lévites, ainsi qu'Héli a donné l'ordre de le faire, nul ne se trouvant d ms la maison digne de remplir l'office de lévite ? On connaît le proverbe : « La nécessité ne connaît pas de loi. •

TRENTE-SIXIÈME QUESTION d’hÉLOÏSE.

Nous demandons, nous voudrions savoir quel était cet homme de Dieu envoyé par le Seigneur à Héli pour le corriger et lui prédire les malheurs de sa maison.
QUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 505

Que signifie également ce passage, où, entre autres choses, i ! e4 parlé du grand prêtre meilleur qu’Héli et destiné à lui succéder, dans les termes sui- vants : « Je me susciterai uu prêtre fidèle qui sera selon mon cœur et mon Ame, je lui élèverai une maison fidèle, et il marchera avec moi, tous les jours, devant le Seigneur. Et il arrivera que quiconque sera resté jusque-la dans la maison viendra pour qu’il soit prié |>our elle, offrira une monnaie d’argent, une tourte de pain, et dira : « Abandonne-moi, je’t’en supplie, une part de prêtre, afin que j» puisse manger une petite bouchée de pain ? » Nous savons bien que Samuel, qui Mirvécut à Héli, fut très-fidèle au Sei- gneur ; mais l’opinion commune est qu’il était lévite plutôt que prêtre, et que sa mison ne fut pas fidèle, puisque ses fils furent réprouvés. Quant à ce mot : « Il marchera devant mon Christ, » s’applique-t-il au prêtre lui- même, ou à sa famille, et quel est ce Christ ?nous voudrions aussi le savoir. Enfin, nous demandons des explications sur l’offrande de la monnaie d’argent et de la tourte de pain, — c’est une offrande de nouvelle espèce et non prévue par la Loi, — ainsi que sur les autres détails.

s

Réponse d’Abélard.

On croit que cet homme est un ange qui apparut sous forme humaine. Par le grand prêtre, futur successeur d’Héli, il faut entendre non pas tant Samuel qui ne fut que lévite et dont la famille, bien loin d’être fidèle, fut réprouvée, que tous les saints personnages qui remplirent le miuislère d’IIéli après lui, tel- peut-être qu’Aminadab, dans la maison duquel l’arche du Seigneur fut rap|>ortée à Cariathiaris par les Philistins, ou bien Éléazar son fils, consacré à la garde de l’arche, ou enfin Abimelec lui-même que Saûl tua avec les autres prêtres dans Nobe, la ville des prêtres. Ces mots : « Il marchera de- vant mon Christ, » il faut les entendre non du grand prêtre, mais de la famille servant sous lui. Enfin, quant au passage : « Il arrivera, etc., » voici comment je l’ai entendu expliquer par un Hébreu. La pièce d’argent, c’est le sicel d’argent au prix duquel chacun se rachetait auprès du grand prêtre. La tourte de pain ou quicar, c’est le quart de pain qui étaitl’offrande du pauvre. La part de la prêtrise était l’épaule droite, le pectuscule, c’est- à-dire la partie supérieure de la poitrine, les joues, le ventricule et la queue qui était donnée, comme il est dit dans le Lévitique, au grand prêtre : cette part, toutefois, variait avec les rites divers des sacrifices. C’est d’Héli qu’il est question, parce que sa maison en devait arriver à un tel état de misère, que ceux qui étaient jadis les entrepreneurs des rachats et des offrandes, cl auxquels pour cela même la part sacerdotale d’Héli était donnée, allaient être obligés de passer marché avec les autres prêtres, demandant l’aumône et suppliant

qu’on leur abandonnât une part, si petite qu’elle fut, de la prê- trise, une petite bouchée de pain appelée plus haut tourte. QUESTIONS D’HÉLOÏSE ET RÉPONSES D’ADÉLARD. 5,7

TliENTE-SEI’TIEUE QUESTION d’hÉLOÏSR.

Que signifie ce passage de l’exordc de saint Marc l’évangcliste : « Ainsi qui) est écrit dans Isaïe : voici que j’envoie mon ange devant ta face pour préparer ton chemin. Une voix criant dans le désert, etc. ? » Pourquoi dit-il « dans Isaïe, » quand le premier témoignage qu’il invoque aussitôt est celui de Malachie, suivant haïe ? S’il eût fait le contraire, le texte serait exact ; ces mots : « ainsi qu’il est écrit dans Isaïe, » devant ne se rapporter qu’au premier témoignage.

Réponse (VAbélard.

La même pensée est renfermée dans les paroles de deux prophètes. Seu- lement l’Évangéliste, dans sa brièveté, a attribué ce qu’avait dit Malachie à Isaïe, dont l’autorité était plus grande et duquel Malachie avait peut-être reçu la leçon sur ce point. La mission de l’Ange pour préparer les voies du Sei- gneur, ou sa préparation, ainsi que la voix de celui qui cric dans le désert, c’est la prédication de Jean. C’est celui qu’Isaïc décrit avec exactitude. Il ne l’appelle pas ange, mais il l’annonce comme criant dans le désert. Ce qui fait justement ajouter par l’Évangéliste au témoignage d’Isaïe : « Jean fat baptisant et préchant dans le désert. » Quand il dit : «Dans le désert et pré- chant, » il ne fait que reproduire, sous une forme claire, les paroles d’Isaïe : « La

voix de celui qui crie dans le désert. » Saint Marc en partant de ces mot> : « Il est écrit dans Isaïe, » a bien soin d’ajouter : « le prophète. » Il montre, parla, que, dans sa pensée, le témoignage d’Isaïe avait plus de poids que le témoignage de Malachie le prophète, lequel, j’imagine, devait ce témoi- gnage plutôt à une prophétie d’Isaïe qu’il avait lue, qu’à l’inspiration du Saint-Esprit. On peut encore expliquer ce témoignage, en ce sens que saint Mathieu le présente comme recueilli dans deux prophètes Zachai ie et Jérémie, tandis qu’il l’attribue lui-même a Jérémie seul, quand il dit : « Alors fut accompli ce qui avait été dit par Jérémie le prophète : « Et ils reçurent « trente pièces d’argent pour prix de l’estimation faite par les enfants d’Is- « raël, et ils les donnèrent pour le champ du figuier, ainsi que l’a réglé c le Seigneur. » Le premier témoignage qui appartenait à Zacharie, et le second qui appartenait à Jérémie étant donc relatifs à la même prophétie sur le Seigneur, Zacharie en a fait l’attribution complète à Jérémie, dont ^autorité était plus grande, et de qui Zacharie avait pu eu recevoir l’indication.

TRENTE-HUITIÈME QUESTION D’HÉLOÏSE.

Ce témoignage du prophète Zacharie que le Seigneur, dans saint Mathieu, rend de lui même : ■ Car il est écrit : et Je frapperai le pasteur et je disper- serai les brebis du troupeau, » est pour nous l’ohjet d’une difficulté. ZachaQUESTIONS D’HÈLOÏSE ET RÉPONSES D’ABÉLAHD. 500

rie, en parlant ainsi, semble parler d'un faux prophète plutôt que du Seigneur. En effet, il est écrit dans ce passage : « Et dans la suite, lorsque quelqu'un prophétisera, le père et la mère qui lui auront donné le jour lui diront : « tu ne vivras pas, car tu as menti au nom du Seigneur. » Et le père et la mère, qui lui ont donné le jour, lui perceront les mains, lorsqu'il pro- phétisera. Et il arrivera, en ce jour, que les prophètes seront confondus cha- cun par la prophétie qu'il aura rendue. Ils ne seront pas enfermés dans le sac des imposteurs ; mais chacun d'eux dira : « Je ne suis pas un prophète ; je suis un simple laboureur ; Adam a été mon exemple, dès ma jeunesse. » Et on lui dira : « Qu'est-ce que ces blessures que tu portes au milieu des mains ? » Et il dira : • C'est moi qui me suis fait ces blessures, dans la mai- son de ceux qui me chérissaient. Touche de l'épce la tète de mon pasleur et la tète de celui qui s'attache à moi, a dit le Dieu des armées. Frappe le pas- teur, et les brebis seront dispersées. »

Réponse d'Àbélard.

Bien que Zacharie ait dit cela d'un faux prophète, tandis que le Sei- gneur s'exprime comme en son nom, ce témoignage du Seigneur tiré de Zacharie est tel qu'il convient aussi bien au bon qu'au mauvais pasteur. En effet, que le pasteur, bon ou mauvais, frappé par quelque coup de l'ad- versité, soit détourné de la garde dont il avait reçu le soin, le troupeau qu'il avait groupé se disperse, se désunit, s'égare dans tous les sens, sans chef, sans guide. La persécution des ennemis produisait donc cette dispersion du

troupeau, taut chez le bon que chez le mauvais pasteur, ce n’est pas sans raison que le Seigneur a appliqué à la Passion qu’il a soufferte ce qu’il dit eu général des pasteurs. C’est comme s’il disait que ce qui e>t vrai gé- néralement des pasteurs doit être accompli même en lui, et qu’il arrivera de lui comme il a été prédit par ic faux prophète ; à savoir, qu’il sera compté, en cela, parmi les réprouvés, pour avoir, en cel.-i, été assimilé à eux.

TJIEKTE-NEOVIÈMB QUESTION d’hÉLOÏSK.

Nous demandons aussi pourquoi ce que le Seigneur a prédit à Pierre au sujet du chant du coq et si diversement présenté par les Évangélistes ? Saint Mathieu écrit : o Jésus lui dit : je vous le dis en vérité, avant que le coq chante, vous me renierez trois fois. » Saint Marc, de son côte, qui, dit-on, écri- vit son Évangile sous la dictée de Pierre, dit : « J • vous le dis en vérité, au- jourd’hui, pendant cette nuit, avant (pic le coq ait chanté deux fois, vous me renierez. • Saint Luc : • Je vous le dis, lierre, le coq aujourd’hui ne chantera pas trois fois, avant que vous m’ayez renié. » Suint Jean : • Je vous le dis : en vérité, eu vérité, le coq ne chantera pas trois fois, avant que vous m’ayez renié. » Que signifie celte si grande diversité de formes, s’il est vrai que le QUESTIONS D’HÉLOÏSE ET REPONSES D’ABÉURD. 511

Seigneur n’en a suivi qu’une seule à l’égard de Pierre ? Que signifie ce que dit saint Marc : « Aujourd’hui, pendaut cette nuit ? » Il n’y a point de nuit dans le jour. Et pourquoi

’dit-il du chaut du coq « deux fois, » ce dont les autres ne parlent pas ?

Réponse d’Abelard.

C’est la coutume de l’Écriture d’embrasser, dans le mot de jour, le jour et la nuit. C’est ainsi que nous disons nous-mêmes, que tel a vécu ou est demeuré ainsi pendant tant d’années et tant de jours, ou qu’il a été là pen- dant tant de jours. Lors donc que saint Marc dit : « Aujourd’hui, » il embrasse le nuit et le jour. En ajoutant : « Pendant cette nuit, » il veut marquer non le temps même de la nuit, mais le moment à \enir de la nuit prochaine.

Quant a la diversité des versions au sujet du chant ilu coq, il faut suppo- ser que le Seigneur a d’abord dit à Pierre avec mesure, suivant le témoi- gnage de saint Marc : « Avant que le coq ait chanté deux fois ; » puis Pierre protcslaut de sa fidélité, il aura ajouté qu’il le ferait, même avant que le coq eût chanté. En effet, l’idée de saint Marc est de rappeler que le Seigneur voulut rabattre, comme en se jouant, la confiance parfois trop grande de Pierre, losqu’il écrit : « Pierre dit : « Quand tous seraient scandalisés, je ne le serai pas, moi. Et Jésus lui dit : Je vous le dis, en vérité, aujour- d’hui, et cette « nuit avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez. Et celui-ci continua : Fallut-il mourir avec vous, je ne vous renierai pas. » Il avait commencé par dire qu’il ne serait pas scandalisé ; il va plus loin : il ajoute qu’il est prêt à mourir plutôt que de renier. C’est à cette présomption excessive que le Seigneur parait,

non sans raison, avoir répondu eu ajoutant qu'avant que le coq chantât, il l'aurait renié trois fois.

Ce qui fait surtout question, c'est que saint Marc présente les reniements de Pierre et le chant du coq dans un ordre tel que c'est après le premier reniement que le coq chante la première fois, et après les deux autres, la seconde : ce qui semble ébranler ce point que, d'après le récit des autres Évangélistes, Pierre renierait trois fois, avant que le coq chantât. Mais peut- être faut-il sous-entendrc dans leur récit, le mot « deux fois » que saint Marc, en l'écrivant, indique comme ayant été dit, et comme sous-cnlcndu. En effet, lorsqu'une chose est plus exactement déterminée eu un endroit qu'eu un autre, il faut sous-entendre celte détermination là où elle ne se trouve pas, pour ne point se laisser entraîner dans un sens inexact. C'est une rè^lc connue même d(s infidèles. Quand nous opposons aux Juifs ce mot : « Tu ne prêteras pas à usure, » comme s'ils ne devaient pas nous prêter à nous- mêmes, ils répondent qu'il faut sous-enteudre : « à ton prochain, » ce que la Loi détermine ailleurs expressément. De même, quand la Vérité évangé- lique dit : a Celui qui ne sera pas régénéré par l'eau et par l'Esprit-Saint u'entrera pas dans le royaume de Dieu, » il faut sous-enteudre : et sanctifié QUESTIONS DHÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 513

par sa Passion, puisque ailleurs nous avons sur les martyrs une pensée générale déterminée par cette parole de Dieu : « Celui qui aura perdu sa vie pour moi me trouvera. »

Saint Augustin, dans son troisième livre sur la Concordance des Évangé- listesy résout ainsi la diversité des versions au sujet du reniement de saint Pierre. Ce que dit saint Marc, il le rapporte à l'expression du reniement ; ce que disent les autres, à la résolution de l'âme de Pierre, déjà frappée et troublée par l'effroi, si troublée qu'il était prêta renier une troisième fois, avant que le coq chantât.

Que si l'on demande pourquoi le Seigneur dit qu'il reniera trois fois et non quatre ou davantage, — ce qu'en raison de son effroi Pierre était prêt à faire, —je crois trouver quelque explication du nombre trois dans cette raison que ce nombre est le mode et le terme de tout reniement. Quiconque renie le Christ le fait | ar erreur, par crainte, ou par présomp- tion. Quand donc le Seigneur dit que Pierre le reniera trois fois, il veut faire entendre qu'il est prêt à toutes les sortes de reniement. Car il n'était pas douteux, d'après ce qu'il avait vu faire au Seigneur, avant de le renier pour la première fois, qu'il fût tombé avec tous les autres dans le scandale du désespoir : faute dont il fut pardonné plus tard par la grâce de Dieu, et qu'il pleura de toutes les larmes de la pénitence.

Puis peut-être n'est-il pas déraisonnable de dire que le premier chant du coq, après le premier reniement de Pierre, ne fut pas naturel ? un coq qui se trou\ait là aura été, sans doute, réveillé avant l'heure par quelque bruit, celui de Pierre sortant ou celui des passants, et il aura chanté. Mais ce premier chant n'était pas naturel ; il était l'effet d'un accident. Ce n'est pas sans raison que le Seigneur a disposé

les choses de telle sorte qu’au pre- mier reniement de Pierre, le coq, comme pour convaincre Pierre, chantât, et que cet avertissement ne l’empêchât pas de continuer à le renier : il voulait que la vérité apparût dans tout sou jour. Lors donc que le Seigneur prédit que Pierre le renierait trois fois avant que le coq chantât, il a voulu qu’on entendit par là l’heure cl le chant naturel du coq. Saint Marc qui seul a écrit h deux fois, 9 a confondu le chant naturel et le chant accidentel du coq.

QUARANTIÈME QUESTION d’hÉLOÏSE.

D’où vient que les animaux seuls et les oiseaux sont cités comme ayant été amenés dans le Paradis à Adam, afin qu’il vît à leur donner un nom, et qu’il n’est pas question des reptiles de terre comme les serpents, ou des reptiles d’eau comme les poissons ?

Réponse d’Abélard.

Nous croyons que c’est un symbole mystérieux parfaitement exact. En

effet, dans l’Église présente, les religieux que l’ardeur du désir soulève le plus vivement vers les cieux et qui sont comme les êtres ailés qui volent dans les espaces des airs, sont comparés aux oiseaux ; les gens de bien ma- ries sont les auimaux qui en partie, c’est-à-dire par les pieds, touchent la terre, et en partie n’y tiennent pas, leur corps ne s’y roulant point. Celui qui est marié, en effet, est, pour

ainsi parler, divisé en deux : il sert Dieu, et il est attaché au siècle par les nécessités pressantes du mariage 11 tient donc à la terre par les pieds, c'est-à-dire par la partie inférieure de son être, en ce sens qu'il est l'esclave des soins de la terre, à cause des occupa- tions du mariage qui appartiennent à la vie passagère. Quant aux reptiles dont le corps tout entier traîne sur la terre, et qui ne peuvent, en aucune façon, s'en soulever, ce sont les réprouvés attachés corps et âme, aux désirs de la terre et plongés dans l'abîme des vices, les réprouvés desquels il est écrit : « Lorsque le pécheur est tombé dans l'abîme des vices, tout lui est à mépris. » Voilà pourquoi aus>i il n'est pas permis, dans un sacrifice, d'offrir des poissons à Dieu. C'est donc avec raison qu'on dit que les oiseaux et les animaux qui marchent furent seuls amenés dans le Paradis à Adam pour qu'il les nommât, et point les reptiles. Eu effet, de tout le peuple de l'Église actuelle dans laquelle la paille est encore mêlée au grain, les religieux et les gens hounéles qui sont mariés doivent seuls parvenir au vrai Paradis de la patrie céleste, et être dignes de l'appel de Dieu (leurs noms sont déjà écrits au livre de vie). Sur cet appel de Dieu, voici ce que dit l'Apôtre : « Ceux que Dieu prédestinait ; il les a par là même appelés ; et ceux qu'il a apjielés, il les a justifiés. »

QUARAKTE-UMElfE QCESTIOR d'h£L0ÏSE.

Nous demandons qui a ajouté à la fin du Deutéronome, c'est-à-dire à la fin des cinq livres de Moïse, ce qui est raconté de la mort de Moïse ? Est-ce Moïse qui Ka écrit lui-même dans un élan d'esprit prophétique, si bien que cet

appendice doive être considéré comme une partie de son œuvre, ou bien est-ce une addition de quelque main étrangère ?

Réponse d'Abclard.

« C'est Fsdras, qui. ainsi que le rapporte Bède, a rédigé non-seulement la Loi, mais même, d'après la commune tradition, toute la suite des saintes Écritures, — laquelle avait été brûlée dans un incendie, — et qui l'a ré- digée suivant les besoins tels qu'il se les représentait, » c'est Esdras qui a ajouté cette partie, comme tant d'autres, au texte de l'Ancien Testament. Nous voyons certains passages ajoutés par les traducteurs au texte des Évan- giles. Tel ce passade de saint Mathieu : « Éli, Éli, lamma Sa ba et ha ni ? » c'est à-dire : t Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » De même, dans les autres Évaugélistes qui ont écrit eu hébreu, non en QUESTIONS d'Héloïse ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 517

grec, le texte hébreu a subi quelques additions. De même encore,' dans le livre des Hommes illustres à la fin duquel saint Jérôme s'est lui-même fait une place, son âge et la date de sa mort ont été ajoutés par une main étrangère.

QUARANTE-DEUXIÈME QUESTION d'hÉLOÏSE.

Nous demandons si Ton peut être coupable, en faisant une chose permise ou même ordonnée par Dieu.

Réponse d'Abélard.

A vrai dire, la question est grave. 11 s'agit de savoir si, tant dans l'ancien peuple que dans le nouveau, le commerce

de la chair dans le mariage, le- quel sert à la transmission du péché originel, est un péché.

Dans l'ancien peuple, le Seigneur, par un de ses commandements, bien plus, par la malédiction prononcée par la Loi contre ceux qui ne lais- saient pas de postérité à Israël, le Seigneur obligeait a la génération des en- fants. Ce n'est pas seulement avant le péché qu'il dit aux premiers parents : « Croissez, multipliez et remplissez la terre ; » il répète cet ordre à Noé et à ses fils après le déluge. Sur cette malédiction de la Loi dont je parle et qui obligeait les hommes à propager la race, saint Jérôme dit dans un passage du Traité contre Helvidius touchant la virginité perpétuelle de sainte Marie : « Tant qu'a régné cette loi : croissez, multipliez et remplissez la terre, • et celle-ci : t Maudite soit la femme stérile qui n'a pas laissé de postérité dans Israël 1 » hommes et femmes, tous se mariaient. Tel est aussi le sens de ce passage de saint Augustin dans son livre sur le Bien du Mariage : a Jean observait la continence en action, et Abraham, en intention seule- ment. En ce temps-là, en effet, la Loi, se conformant à la vie des patriarches, frappait de malédiction celui qui ne laissait pas de postérité en Israël ; et pour ne se pas produire au dehors, la continence n'était pas moins dans le cœur. » Le même dit encore dans son Traité à Julianus sur la conserva' lion du veuvage : « Si j'ai écrit que Ruth était heureuse et Anne plus heu- reuse, l'une pour avoir été unie à : es divers époux, l'autre pour être restée longtemps veuve après un premier mariage, ce n'est pas à dire que vous puissiez vous

considérer comme meilleure que Ruth. Autre, en effet, était la loi imposée aux saintes femmes au temps des prophètes. C'était l'obéissance, non la concupiscence qui les poussait au mariage : elles devaient travailler à la propagation du peuple de Dieu, pour qu'il en sortît le corps du Christ. »

Maudit était, effectivement, par l'arrêt de la Loi, en vue de celte propa- gation, celui qui ne laissait pas de postérité en Israël. Ce n'était donc pas le désir du commerce charnel, mais le zèle de l'obéissance qui enflammait le cœur des saintes femmes ; et l'on peut croire qu'elles n'auraient assurément QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 510

pas cherché le mariage, si les enfants avaient pu venir d'une autre façon. Los hommes avaient même la faculté d'entretenir commerce avec plusieurs femmes. C'est ainsi que Ruth ne trouvant plus dans son époux mort le moyen de propager la race d'Israël, selon les obligations du temps, chercha un autre époux. Cette malédiction de la Loi rappelée par le saint docteur, cette tache d'infamie imprimée aux fidèles, avait pour principe la préoccu- pation de la conservation du peuple, préoccupation telle que les frères plus jeunes poussaient leurs femmes à donner des enfants à leurs frères aines, même alors qu'ils en avaient eus par leurs propres femmes, et à concevoir, en quelque sorte, pour celles qui étaient mortes, non pour elles, afin d'af- franchir de la malédiction de la Loi ceux qui, en réalité, avaient déjà une postérité. Le Seigneur lui-même avait établi comme récompense pour les observateurs de la

Loi, que rien chez eux ne demeurerait stérile, ni hom- mes, ni troupeaux. C'est ainsi qu'il est écrit dans le Deutéronome : « Si, après avoir entendu ces prescriptions, tu les observes fidèlement, le Sei- gneur te protégera et te chérira ; il multipliera ta race, il bénira le fruit de tes entrailles, les taureaux de tes pâturages, les brebis de tes troupeaux ; tu seras béni entre tous les peuples. » Aussi voyons-nous que, parmi les saints Pères, aucun ne fut privé de postérité, bien qu'ils eussent des épou- ses stériles. C'est qu'ils les avaient épousées pour propager la race du peuple de Dieu, non pour se livrer au plaisir du commerce de la chair ; c'était non pour eux, mais pour Dieu qu'ils avaient des enfants.

Tel est le sens de ce passage de Tobie : « Et maintenant, Seigneur, tu le sais, ce n'est pas dans une intention de luxure que je reçois ma sœur, je n'ai en vue que la postérité par laquelle ton nom sera béni dans les siècles des siècles. » C'est dans cette intention qu'Abraham se maria et mérita d'a- voir des enfants d'une femme stérile. Ainsi encore Isaac, Manué père de Samson, Elcana, Zacharias, eurent, les derniers d'Anne et d'Elisabeth, la lignée qu'ils souhaitaient, pour ne point encourir la malédiction de la Loi et l'opprobre attaché à la stérilité. Matrimonium fut le nom donné, dans la suite, au mariage, parce que c'était le point de départ pour faire la mère de famille (mater famUias). C'est en considérant cette malédiction de la Loi que la fille de Jephté pleurait sa virginité : mourant vierge, elle ne devait pas laisser de postérité en Israël. Enfui Elisabeth triomphait

d’être sauvée de cet opprobre, quand elle disait : « Voilà ce que Dieu a fait pour moi dans le temps où il a daigné me préserver de l’opprobre parmi les hommes. »

Fidèle à tous ces souvenirs, le docteur que j’ai cité recommande le com- merce des époux qui a pour objet moins d’engendrer des enfants que de les régénérer dans le Christ, à ce point qu’il déclare exempt du péché le commerce qui a lieu dans cetto vue plutôt que pour éviter la fornication, et ce- pendant la fornication est la seule cause pour laquelle il nous exhorte à la continence. « Vous m’avez écrit, dit-il, que le bien pour l’homme, c’est de ne point avoir commerce avec la femme ; mais qu’à cause de la fornicaQUESTIONS D’HÉLOlSE ET RÉPONSES DABÉLARD. 521

lion, il faut que chaque homme ait sa femme, chaque femme son mari. » Le mieux dans sa pensée, c’est donc de se livrer au commerce du mariage, mais pour Dieu, non pour nous, et de songer à engendrer des enfants pour lui et non dans un intérêt personnel. Telle est si bien la pensée du docteur cité, qu’il ne classe pas le mariage dans la catégorie des choses ayant besoin d’indulgence. Il l’affranchit de toute faute, et non-seulement il ne demande pas de l’éviter comme coupable, mais il veut qu’on le recherche comme louable.

A ses yeux, en effet, ceux qui recherchent les douceurs du commerce charnel dans l’intention convenable, c’est-à-dire en vue d’engendrer des enfants, ceux-là sont excusés, alors même qu’ils s’y livrent en dehors de cette intention.

Ainsi démontre-t-il que le mariage est chose bonne en soi, et non comme moyen d'éviter la fornication. C'est en ce sens qu'il dit dans le livre déjà cité, du Bien du Mariage : « On demande si le bien du mariage, que le Seigneur a consacré dans l'Évangile, non-seulement en défendant de renvoyer celle qu'on a épousée, si ce n'e>t comme coupable de fornication, mais eu assistant de sa personne à dt-s noces auxquelles il avait été invité, on demande si ce bien est véritablement un bieu : je réponds oui, et cela, non-seulement à cause de la génération des enfants, mais à cause du lien naturel qui rapproche les deux sexes. n Et ailleurs : « Telle est la force du lien qui unit les époux que, formé en vue de la génération des enfants, il ne peut pas être rompu même en vue de la génération des enfants. Un homme pourrait croire qu'il a le droit de renvoyer une épouse stérile et d'en prendre une autre pour en avoir des enfants : non, il n'a pas ce droit. » Et ailleurs : « Il faut considérer que parmi les biens que Dieu nous donne, les uns sont dignes d'être recherchés pour eux-mêmes : telles la sagesse, la santé, l'affection ; d'autres sont nécessaires à quelque chose : tels l'instruction, le manger, le boire, le dormir, le mariage, le commerce de la chair. De ces derniers, les uns sont nécessaires en vue de la sagesse, comme l'instruction ; les autres en vue de la santé, comme le manger, le boire, le dormir ; d'autres en vue de l'affection, comme le mariage et le commerce de la chair. Telle est, en effet, la base de la propagation de l'espèce humaine, et les sentiments d'affection y sont un grand bien. Donc celui qui n'use pas de ces biens qui sont nécessaire s en vue d'autre chose, pour

ce en vue de quoi ils ont été établis, se rend coupable soit de péché véniel, soit de péché mortel. Mais celui qui en use conformément au but pour lequel ils ont été institués fait bien. » Et ailleurs : « A mon avis, ceux-là seuls, en ces temps-ci, qui ne sont pas voués à la vie religieuse, doivent contracter mariage, suivant le conseil de l'Apôtre : s'ils ne se vouent pas à la vie religieuse, qu'ils se marient : mieux vaut, en effet, se marier que d'être brûlé des feux du désir. » Pour eux, le mariage n'est pas un péché ; si on le contractait en vue de la fornication, ce serait moins un péché que la fornication, ce serait toutefois un péché. QUESTIONS D'HÉLOlSE ET RÉPONSES D'ABÉLARD. 523

Mais que répondre à cette parole si claire de l'Apôtre : « Qu'il fas>e ce

qu'il veut : ce n'est pas un péché que se marier. Si vous prenez femme,

tous ne péchez point ; une vierge même qui se marie ne pèche point ? » On

ne peut donc mettre en doute que le mariage ne soit pas un péché. L'Apôtre

n'accorde pas le mariage par indulgence ; car qui pourrait soutenir sans

absurdité que ceux-là ne pèchent point, auxquels indulgence est accordée ?

Ce qu'il accorde par indulgence, c'est le commerce do la chair auquel on

se livre par incontinence et non-seulement sans le désir d’avoir des enfants,

mais avec le désir de n’en point avoir : commerce dont le mariage ne fait

pas une nécessité, mais dont on demande la tolérance ; encore ne faut-il

pas toutefois qu’il passe la mesure, qu’il entreprenne sur les instants qui

doivent être réservés à la prière, et tourne à un usage contre nature.

L’Apôtre ne pouvait se taire sur ce point, dès le moment qu’il parlait de la

corruption excessive des hommes impurs et impies. Quant au commerce de

la chair, nécessaire pour la génération des enfants, il est en soi exempt de

péché dans le mariage.

Pour celui qui franchit les limites de cette nécessité, il n’obéit plus à la raison, il cède à la passion. L’époux cependant doit non exiger ce com- merce de l’épouse, mais s’y prêter, pour que celui des deux qui le recherche n’encoure pas la damnation éternelle par péché de fornication. Que si tous deux sont les esclaves de la même concupiscence, ce qu’ils font n’a plus le moindre rapport avec le mariage. Toutefois si, dans leur union, ils aiment ce qui est honnête plutôt que ce qui ne l’est pas, c’est-à-dire ce

qui tient au mariage plutôt que ce qui n’y tient pas, « indulgence leur est accordée, » suivant la parole de l’Apôtre. Et ailleurs : « Ce commerce naturel, quand il va au delà du but du mariage, c’est-à-dire de la nécessité de propager l’espèce, est faute vénielle chez une femme mariée, péché mortel chez la courtisane ; quant au commerce contre nature, exécrable chez la courti- sane, il est plus exécrable chez la femme mariée. Telle est l’harmonie des règles de la création et des rapports des créatures, qu’il est beaucoup plus pardonnable de passer la mesure dans les choses dont l’usage est concédé, que de la forcer, ne fût-ce qu’une fois, dans celles dont l’usage n’est pas permis. »

Voici pourquoi l’intempérance de l’époux doit être tolérée : c’est de peur que sa passion l’entraîne dans des abus défendus. C’est pour cela qu’il est beaucoup moins coupable de rechercher le commerce de sa femme, que de se livrer à la fornication, fût-ce aussi rarement que possible. D’autre part, quand l’homme veut user de sa femme contre nature, la femme est plus criminelle de su laisser faire, que de le laisser faire sur une autre femme. L’honneur du mariage est d’engendrer chastement et de se payer mutuelle- ment le fidèle tribut du commerce de la ch :tir ; tel est le but du lien conjugal, et voilà ce que l’Apôtre ai franchit de toute faute, quand il dit : « Si vous avez pris femme, vous n’avez point péché ; une vierge même peut se marier, sans QUESTIONS D’Héloïse ET RÉPONSES D’ABÊ ! ARD. 5-5

pécher ; qu'elle fasse ce qu'elle veut ; elle ne pèche pas en se mariant. » L'in- tempérance dans les exigences des époux l'un vis-à-vis de l'antre est même concédée par iudulgence, par les raisons que j'ai énoncées plus haut.

Quand donc l'Apôtre dit : « Que celle qui n'est pas mariée pense aux choses du Seigneur, afin d'être pure de corps et d'âme, » il ne faut pas l'entendre en ce sens que l'épouse chrétienne n'est pas pure de corps. C'est à tous les fidèles, en effet, que s'adresse cette parole : « Ne savez-vous pas que vos corps sont le temple de l'Esprit-Saint, que vous tenez de Dieu ? r> Oui les corps de ceux qui sont enchaînés par les liens du mariage sont purs aussi, lorsque ceux-ci sont fidèles à leurs devoirs et à Dieu. Celte pureté du corps, non-seulement l'infidélité de l'un d'eux ne la détruit pas ; tout au contraire, la pureté de l'épouse sauve l'infidélité de l'époux, ou la pureté de l'époux, l'infidélité de l'épouse, suivant ce témoignage du même Apôtre : « L'homme infidèle est sanctifié dans la personne de son épouse fidèle ; la femme infidèle est sanctifiée dans la personne de son fidèle époux. » Nul doute d'ailleurs que la grâce ne s'applique aux femmes qui ne sont pas mariées plus qu'à celles qui sont mariées. Et ailleurs : « Le lien conjugal subsiste, alors même que par stérilité manifeste, il n'est point suivi des fruits en vue desquels il a été contracte : lesîpoux fussent-ils sûrs de n'avoir pas d'enfants, ils ne doivent pas se séparer ni s'unir à d'autres pour avoir des enfants. Faire ainsi, c'est commettre un adultère, car les liens qui les unissent n'en subsistent pas

moins. Jadis, chez nos pères, il était permis de prendre une autre femme, du consentement de l'épouse, afin d'avoir des enfants, produit de l'union et de la semence de l'une, des dons et de la puissance de l'autre ; est-ce chose encore permise aujourd'hui ou non ? je n'oserais le dire. Aujourd'hui, en elTet, il n'y a plus la ii ;ême nécessité de se marier qu'autrefois, alors que, même dans les familles où l'on avait eu des enfants, il était | ermis de prendre plus d'une femme pour accroître sa postérité, ce qui certes n'est pas permis maintenant. »

Et ailleurs : « Ce qu'est la nourriture pour la sauté de l'homme, lu com- merce de la chair l'est pour la santé de la race ; on ne peut donner satisfac- tion ni à l'un ni à l'autre sans certaines jouissances physiques ; prises avec mesure et maintenues par la modération dans les limites du besoin naturel, ce sont des satisfactions sans péché. Mais il en est du commerce de la forni- cation ou de l'adultère pour la propagation de la race comme des aliments illicites pour le soutien des forces. De même qu'est illicite l'aliment pris en vue de plaire au ventre et à la bouche, de même est illicite le commerce recherche en vue d'un plaisir étranger à la propagation de l'es|xVe. Enfin le commerce entre époux qui dépasse uu peu la mesure est faute vénielle au même degré que le désir intempérant des aliments permis. De même donc qu'il vaut mieux mourir de faim que de se nourrir des offrandes faites à des idoles, de même il vaut mieux vivre sans enfants que de chercher à eu avoir par un commerce défendu. Mais quelle que soit la source dont on

naisse, si l’on ne suit pas les vices de ses parents et qu’on honore Dieu, ou sera digne d’être honoré et sauvé. La semence de l’homme, d’où qu’elle vienne, est la créature de Dieu. Mal peut arriver à ceux qui en usent mal ; mais en elle-même, elle ne peut être un mal. Les fruits de l’adultère peu- vent être bons, sans qu’il puisse y avoir excuse pour l’adultère, tout comme les fruits d’une union légitime peuvent être mauvais, sans qu’il y ait faute dans l’union légitime. »

Et plus haut : « Il est des hommes si incontinents qu’ils ne ménagent pas leurs femmes, alors même qu’elles sont enceintes. Mais tout ce que des époux peuvent apporter dans le mariage d’immodeste, de peu chaste, de bas, est le vice des hommes, non la faute du mariage. Jusque dans les exigences immodérées que l’Apôtre ne prescrit point comme un comman- dement, mais qu’il accorde par indulgence, dans ces désirs auxquels l’idée de la génération est étrangère, même quand ce sont de mauvaises habi- tudes qui poussent à ce commerce, le mariage est encore une sauvegarde contre la fornication ou l’adultère. L’abus n’est pas admis comme but du mariage ; mais il est pardonné à cause du mariage. Ce n’est donc pas seulement en vue de la génération, qui est la base des sociétés humaines, que les époux se doivent l’un à l’autre le fidèle commerce de la chair, c’est aussi pour éviter les communes tentations des commerces illicites qu’ils sont tenus à une mutuelle

condescendance ; l'un ne peut se vouer à la continence, sans le consentement et l'agrément de l'autre. Ce n'est pas la femme qui a pouvoir sur son propre corps, c'est son mari. De même ce n'est pas l'homme qui doit disposer de son propre corps, c'est la femme. Qu'ils ne se refusent pas l'un à l'autre ce qu'exigent, je ne dis pas les besoins de l.i génération, mais la faiblesse de la nature, l'inconti- nence même, s'ils ne veulent tomber dans les pièges que le démon ne manquera pas de tendre, soit à l'incontinence des deux, soit à celle de l'un des deux. Le commerce de la chair dans le mariage est sans péché. » Et ailleurs : a Payer le tribut du mariage est chose exempte de toute faute : exiger au delà des devoirs de la génération est faute vénielle, »

Le même, dans le premier livre de son traité du Mariage et de la Concupiscence, adressé au comte Valërien, écrit : « Qui oserait dire qu'un don de Dieu soit un péché ? L'âme et le corps et tous les biens de l'âme et du corps, qui existent naturellement pour les pécheurs comme pour tout le monde, sont des dons de Dieu, puisque c'est Dieu qui les a faits, et non eux. On a dit que parmi les choses qu'ils font, tout ce qui n'est pas suivant la foi est péché. Qu'on se garde de déclarer qu'il est honteux d'observer la fidé- lité du mariage non contracté en vue de Dieu. L'union des sexes en vue de la génération est le bien propre du mariage ; seulement, c'est mal user de ce bien de le chercher pour le plaisir de la chair, non pour le plaisir de la génération…. Celui qui possède son vase, c'est-à-dire son épouse, dans cette pensée, ne le possède pas assurément avec le mal du

désir comme les peuples qui ignorent Dieu, mais en état de sanctification et d'adoration, comme les fidèles qui ignorent en Dieu. L'homme, en effet, use du mal de la concupiscence, il n'y succombe pas quand il le règle, quand il contraint ses élans déshonnêtes et les enchaîne, ou quand il ne leur laisse leur liberté et leur essor qu'en vue de la propagation, en vue d'engendrer charnellement des êtres qui doivent Être régénérés spirituellement, et non de soumettre l'esprit à la basse servitude de la chair. »

Et ailleurs, au sujet de l'union de Joseph et de Marie : « Tout le bien du mariage a été accompli dans les père et mère du Christ : la génération, la fidélité, la consécration ; la génération, nous en voyons le produit dans le Seigneur Jésus-Christ lui-même ; la fidélité, puisqu'il n'y a pas eu d'adultère ; la consécration, puisqu'il n'y a pas eu séparation. La seule chose qui manque, c'est le commerce de la chair, parce qu'il ne pouvait avoir lieu que par le péché de la chair, parce qu'il ne pouvait s'accomplir en dehors de cette concupiscence de la chair, produit du péché sans lequel il voulut être conçu, lui qui devait être sans péché. Il voulut être engendré non dans le péché de la chair, mais dans l'apparence du péché de la chair, afin de" montrer que toute chair qui naît d'un commerce charnel participe au péché ; sa chair à lui seul n'étant pas née de ce commerce et n'étant pas une chair de péché. Toutefois le commerce du mariage qui a eu lieu dans la pensée de la génération n'est pas, par lui-même, un péché, parce qu'une bonne pensée dirige celui qui en subit l'a tirai l, parce que

ce n’est pas le corps qiû suit l’amorce de la volupté, ni la volonté qui est traînée sous le joug du péché, le péché étant ramené à l’exercice légitime de la génération. »

Et ailleurs, au sujet de ce que dit l’Apôtre : « Je dis indulgence, non com- mandement. Ou il y a lieu d’accorder indulgence, on ne peut nier qu’il y ait faute. Puis donc que le commerce de la chair en vue de la génération, qui est le but propre du mariage, n’est pas coupable, à quoi s’applique l’in dulgence de l’Apôtre, si ce n’est au cas dans lequel les époux, ne contenant pas leurs désirs, exigent l’un de l’autre la dette de la chair, non dans la pensée de la génération, mais par l’entraînement du plaisir ? Plaisir non coupable à cause du mariage, et à cause du mariage pardonnable. Donc, même en cela, le mariage est louable, parce qu’il fait pardonner pour lui ce qui ne tient pas à lui. En effet, le commerce dont je parle, et qui n’est que l’effet servile de la concupiscence, ne se propose pas d’empêcher le fruit naturel du mariage. Autre chose est cependant de ne s’y livrer qu’en vue de la génération, laquelle est exempte de tout péché, autre chose d’y chercher l’attrait de la chair pour soi, ce qui est une faute vénielle.

Et ailleurs, livre second : « Nous ne condamnons pas le pain et le vin à cause de ceux qui s’abandonnent à la gourmandise et à l’ivresse, pas plus que l’or à cause des gens cupides et avares. Nous ne condamnons pas davantage le commerce honnête de la chair, à cause de ceux qui en abusent. 11 QUESTIONS D’HÉLOÏSE ET RÉPONSES D’ABÉLARD. 531

aurait pu s’accomplir en effet, sans qu’il y eût une faute dont les époux eussent à rougir. La faute a commencé après le péché, et c’est ce que dans un sentiment de honte, les premiers époux ont dû cacher. D’où est demeurée dans la suite, même chez ceux qui usent bien et convenablement de ce mal, l’habitude d’éviter les regards dans l’accomplissement de l’œuvre charnelle et de marquer ainsi comme honteuse une chose dont nul ne devrait avoir honte, puisqu’elle est bonne. Ainsi s’expliquent à la fois, le bien d’une union louable, source de la génération, et le mal d’une passion honteuse, telle que ceux qui en sont engendrés ont besoin d’être régénérés pour n’être pas condamnés. Au surplus, celui qui se livre au commerce légitime de la chair avec pudeur, celui-là use bien d’un mal ; celui qui s’y livre contre les règles et les convenances use mal d’un bien. Et le nom de mal est plus juste que celui de bien, parce que c’est un sujet de honte pour ceuxqui en usent bien, comme pour ceux qui en usent mal. Nous avons plus de confiance en celui qui dit : « Je sais que c’est un bien qui n’habite pas en moi, » c’est-à-dire en ma chair, qu’en celui qui dit que c’est un bien, et qui est forcé de convenir que c’est un mal, ou qui, s’il n’en convient pas, aggrave, par l’impudeur, le mal d’un mal plus fort. C’est donc avec raison que nous avons dit que le bien du mariage ne peut être condamné pour le mal originel qui en sort, pas plus que le mal de l’adultère ne peut être excusé pour le bien naturel qui eu soi t, puisque la créature humaine qui naît du mariage ou de l’adultère est l’œuvre de Dieu ; puisque, si c’était un mal, elle ne pourrait être engendrée, et

que si elle ne contenait pas quelque mal, elle n’aurait pas besoin d’être régénérée. »

FIN DES QUESTIONS ET DES REPONSES. HYMNES D’ÀBÉLÀRD

i

C’est pour répondre à vos instantes prières, Héloïse, ma sœur bien chère autrefois dans le siècle, et si chère aujourd’hui en Jésus-Christ, que j’ai composé ces chants, appelés en grec hymnes, en hébreu tiliim. Vous me priiez de les écrire, vous et les saintes femmes qui habitent avec vous ; j’ai voulu connaître les motifs de votre demande. En effet, il me semblait super- flu de vous composer des hymnes nouvelles, quand vous en aviez une telle quantité d’anciennes ; et c’était à mes yeux une sorte de sacrilège de paraître préférer ou même égaler aux chants des cantiques des Saints les chants nou- veaux d’un pécheur.

Parmi les réponses diverses que j’ai reçues, voici, je m’en souviens, la raison que vous me donniez, vous, entre toutes.

t Nous savons, disiez-vous, que dans le choix des psaumes et des hymnes, l’Église latine et surtout l’Église gallicane se conforment plutôt à la tradition qu’à l’autorité. Car nous ne connaissons pas encore au juste de quelles mains est la traduction du Psautier que suit notre Eglise, c’est-à-dire l’Église gallicane. Et à en juger par ceux qui nous ont lait connaître la diversité des traductions, celle-ci s’éloignerait de toutes les autres, et n’aurait, je crois, aucun titre à faire autorité. Cependant, telle est la force de la

coutume que, tandis que, pour les autres livres, nous suivons l'édition corrigée de saint Jérôme, pour le Psautier, qui est le livre le plus en usage, nous nous contentons d'une traduction apocryphe. Quant aux hymnes dont nous nous servons aujourd'hui, il y règne un désordre tel, que bien sou- vent, pour ne pas dire toujours, il y manque même le titre qui les distingue et indique de qui elles sont. S'il en est dont on croie connaître les auteurs, —• Hilaire et Ambroise, par exemple, les premiers écrivains en ce genre, ou HYMNES D'ABÉLARD.

535

bien Prudence et d'autres qui vinrent après eux, — la mesure y est souvent si incorrecte que les paroles peuvent à peine s'adapter au chant ; et sans le chant cependant, il n'y a point d'hymne possible, car la définition de l'hymne est la louange de Dieu chantée. •

Vous ajoutiez jme pour le plus grand nombre des fêtes, il nous manquait des hymnes spéciales, par exemple pour la fête des Innocenta, pour celle des Évangélistes et pour celle de ces Saintes qui ne furent ni vierges, ni mar- tyrs. Il en est même, distez-vous, qui obligent à mentir ceux qui les chantent, soit parce qu'elles ne s'appliquent pas au temps, soit par ce qu'elles sont mêlées d'inexactitudes : ainsi n'est-il pas rare que, soit par empêche- ment formel, soit par dispense, les fidèles devancent ou laissent passer l'heure prescrite ; si bien qu'ils sont obligés de mentir, au moins en ce qui concerne le temps, chantant le jour les hymnes de la nuit ou la nuit les hymnes du jour.

Il est certain, disiez-vous encore, que, suivant l'autorité des prophètes et la règle de l'Église, on ne doit pas cesser, même pendant la nuit, de chanter les louanges de Dieu, ainsi qu'il est écrit : « Je me suis souvenu, la nuit, de ton nom, Seigneur ; • et ailleurs : t Au milieu de la nuit, je me levais pour me confesser à toi, » c'est-à-dire pour te louer ; tandis que les sept autres louanges dont parle le prophète : « Sept fois dans le jour, j'ai chanté ta louange, » ne peuvent se chanter que le jour. La première hymne qu'on appelle louange du matin, et dont il est dit dans le même prophète : « Le matin, Seigneur, je méditerai sur toi, » doit se célébrer au point du jour, dès que l'aurore ou Lucifer commence à luire.

La plupart des hymnes portent ces indications. Quand, par exemple, il est dit : c La nuit, levons-nous et veillons toutes ; • et ailleurs : c Nous cou- pons la nuit par un chant ; ou : c Nous nous levons pour confesser ta gloire, et nous coupons les longueurs de la nuit ; » et ailleurs : « La nuit couvre toutes les nuances des choses de la terre ; » ou : « Nous nous levons de notre lit pendant le calme de la nuit ; • et encore : « Nous rompons les longueurs de la nuit par un chant ; » et autres chants semblables, les hym- nes témoignent assez d'elles-mêmes qu'elles sont des hymnes de nuit. De même, les hymnes du matin portent souvent l'indication du moment spé- cial où elles doivent être chantées. Par exemple, quand il est dit : t Voici que l'ombre de la nuit commence à s'affaiblir ; * et ailleurs : « Voici que se lève le jour doré ; » ou bieu : « L'aurore commence à

éclairer le ciel ; » ou : « L’éclat de l’aurore resplendit ; et ailleurs : « L’orient avant-coureur du jour chante la prochaine apparition de la lumière ; » ou : • Lucifer brille dans tout l’éclat de son lever ; i par ces mots et d’autres de même nature, les hymnes nous apprennent à quels moments elles doivent se chanter ; lors donc que nous n’observons pas ces moments, nous les faisons mentir en les chantant. Pourtant ce qui empêche cette exacte observation le plus souvent, c’est moins la négligence que la nécessité ou quelque dispense, comme il HYMNES D’ABÉLàRD.

537

arrive journellement dans les églises paroissiales ou mineures, les occupa- tions du peuple forçant de faire tous les offices le jour et presque à la suite l’un de l’autre.

Et ce n’est pas seulement l’observation des moments qui nous induit en mensonge ; ce sont aussi les auteurs de certaines hymnes, lesquels, soit qu’ils aient jugé du cœur des autres par leur propre componction, soit que, dans un zèle de piété imprévoyante, ils aient voulu exalter les Saints, ont tellement dépassé la mesure, qu’ils nous font chanter des choses contre notre propre conscience, tant ils sont éloignés de la vérité ! Il en est si peu, qui, pleurant et gémissant dans l’ardeur de la contemplation ou dans la componction de leurs péchés, puissent véritablement dire : « Venons prier en gémissant ; remets-nous les péchés que nous avons commis ; » et ailleurs : « Reçois avec bienveillance nos gémissements et nos chants ; i et tels autres passages qui ne conviennent qu’aux élus, c’est-à-dire

au petit nombre. Ne devons-nous pas craindre qu'il y ait présomption à chanter chaque année : • Martin, toi qui égales les Apôtres ; » ou à exalter sans mesure les miracles de certains confesseurs, en disant : « Auprès du tombeau qui nous a guéris naguère de nos souffrances, etc. ? — Votre sagesse en jugera. »

Ce sont ces raisons ou d'autres semblables, ainsi que le respect de votre sainteté, qui m'ont déterminé à écrire des hymnes pour le cours d'une année entière. Vous m'avez prié à ce sujet, épouses et servantes du Christ ; nous vous prions, en retour, d'alléger par vos prières, comme par un bras secou- rable, le fardeau dont vous chargez nos épaules, afin que semeur et mois- sonneur, travaillant ensemble, puissent ensemble aussi se réjouir.

(Suivent vingtrhuit hymnes).

II

L'office divin se compose de trois parties. Le docteur des Gentils l'établit ainsi, dans son épître aux Éphésiens, quand il dit : « Ne vous noyés pas dans l'ivresse du vin qui renferme la luxure ; mais remplissez-vous de l'Es- prit, vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant le nom du Seigneur dans vos cœurs. » Et ailleurs, dans répitre aux Colotsiem : « Que la parole du Christ habite abondam- ment en vous eu toute sagesse ; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres, par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant de cœur les louanges du Seigneur. »

Quant aux psaumes et aux cantiques, ils ont été préparés dès longtemps dans les livres canoniques : point n’est besoin de notre zèle, ni du zèle de personne pour le composer aujourd’hui.

Biais les hymnes n’ayant pas de marque distinctive dans les saintes

539

Écritures, bien que certains psaumes portent le nom d’hymnes ou de saints cantiques, divers auteurs s’en sont occupés en divers écrits, et l’on fit des chants spécialement appropriés aux temps, aux heures, aux fêtes ; ce sont ces chants qu’aujourd’hui nous appelons proprement des hymnes, bien que anciennement on appelait hymnes ou psaumes tous les chants à la louange de Dieu, composés suivant un rhythme ou mètre régulier. C’est ainsi qu’au chapitre dix-sept du deuxième livre de son *Histoire ecclésiastique,* Eusèbe de Césarée rappelant l’éloge que le savant juif Philon faisait de l’Église d’Alexandrie, à l’époque de saint Marc, ajoutait entre autres choses… Et un peu plus bas, au sujet de psaumes nouveaux qu’on composait, il écrivait : « Ainsi, non-seulement, ils comprennent les hymnes subtiles des anciens, mais ils en composent eux-mêmes de nouvelles à la louange de Dieu, les chantant dans toutes les mesures, sur tous les tons, avec une harmonie assez pure et suave. »

Sans doute, il n’y a rien d’extraordinaire à donner le nom d’hymnes à tous les psaumes composés en hébreu suivant

certain rhythme et certaine mesure, avec une harmonie douce comme le miel, ce nom rentrant même dans la définition de l'hymne, telle que nous l'avons donnée dans notre première préface ; mais comme les psaumes, en passant de l'hébreu dans une autre langue, ont perdu leur rhythme et leur mesure, c'est avec raison que l'Apôtre, écrivant aux Éphésiens, qui sont des Grecs, a distingué les hymnes des cantiques.

C'est au sujet de ces hymnes, chères filles en Jésus-Chrit, que vous avez plus d'une fois sollicité notre faible génie par vos prières, en ajoutant les causes qui vous paraissaient justifier votre demande ; et nous avons déjà, en partie, répondu à cette demande avec la grâce de Dieu. Le livre précédent comprend, en effet, des hymnes quotidiennes de fêtes, dont l'ensemble peut suffire aux exercices de toute une semaine. Elles sont composées, il importe que vous le sachiez, de telle sorte qu'il y a double chant et double rhythme, une mélodie commune pour tous les nocturnes, une autre pour les diurnes ; et de même du rhythme. Nous n'avons pas omis non plus l'hymne des grâces après le repas, hymne dont il est écrit dans l'Évangile : « Et ils sortirent, l'hymne récitée. »

Quant aux hymnes qui précèdent, elles ont été toutes composées dans cette pensée que les nocturnes doivent contenir les œuvres des fêtes qu'elles rappellent, et les diurnes, l'exposition allégorique ou morale de ces œuvres : en sorte que l'obscurité de l'histoire soit réservée pour la nuit, et la lumière de l'exposition pour le jour.

Il me reste maintenant à vous demander de m’aider par vos prières, afin que je puisse vous envoyer le petit présent que vous souhaitez.

(*Suivent trente-une hymnes*.) HYMNES D’ABÉLARD. 541

III

Dans les deux livres précédents, nous avons rassemblé les hymnes quotidiennes des fêtes et celles qui sont particulières aux grandes solennités. Reste maintenant, pour la gloire du Roi des cieux, et pour le commun encouragement des fidèles, à exalter de notre mieux, dans des hymnes spéciales, la cour même du palais céleste. Puisse m’appuyer dans cette tentative le mérite de ceux à la glorieuse mémoire desquels je consacrerai le faible tribut de mes louanges, suivant ce qui est écrit : « La mémoire du juste sera louée » ; • et encore : « Louons les hommes glorieux. »

Vous aussi, je vous en supplie, très-chères sœurs, vouées à Notre-Seigneur, vous dont les prières m’ont fait entreprendre cette œuvre, prêtez-moi le pieux appui de vos prières, vous souvenant de ce bienheureux législateur, qui a fait plus en priant que le peuple en combattant. Que je trouve votre charité libérale dans ses prières : songez quelle libéralité vos demandes ont trouvée en nous. En nous efforçant de louer la grâce divine suivant notre faible génie, nous avons essayé de compenser, par le nombre des morceaux, l’éclat qui manquait à leur forme. N’avons-nous pas composé des hymnes spéciales pour chaque nocturne de

chaque solennité, tandis que, jusqu'à présent, on ne chantait qu'une seule espèce d'hymne aux nocturnes des fêtes et des jours fériés ?

Ainsi avons-nous fait quatre hymnes pour chaque fête, dans la pensée qu'on puisse chanter une hymne à chacun des trois nocturnes, et qu'il y en ait encore une pour les laudes. Nous avons, de plus, établi, au sujet de ces quatre hymnes, qu'à vigiles, on joindrait deux hymnes en une, et que les deux autres seraient également chantées ensemble aux vêpres, le jour même de la solennité ; ou bien, en les réunissant ainsi deux à deux pour chaque vêpres, on chantera l'une de ces hymnes avec les deux premiers psaumes, et l'autre avec les deux derniers.

J'ai composé également cinq hymnes pour la croix ; la première convient à toutes les heures ; elle invite le diacre à enlever la croix de l'autel, à l'apporter au milieu du chœur pour l'offrir à l'adoration et au salut, en sorte qu'à toutes les heures du jour, la solennité puisse s'accomplir en présence de la croix.

(*Suivent trente-quatre hymnes*.)

FIN DES HYMNES D'ABÉLARD

SERMONS D'ABÉLARD

LETTRE A HÉLOÏSE

Ayant achevé récemment, à l'aide de vos prières, ô ma sœur Héloïse, si digne de respect et d'amour en Jésus-Christ, le recueil des hymnes et des antiennes, je me suis

hâté, travaillant vite contre mon habitude, d’écrire quelques sermons pour vous et pour les filles spirituelles réunies dans notre temple. Plus occupé du sens de l’Écriture que de la forme, je me suis attaché à la lucidité des explications, non à l’éloquence du style ; j’ai cherché la signification de la lettre, non les ornements de la rhétorique. Et peut-être ce style correct plutôt qu’élégant aura-t-il cet avantage, qu’il s’accommodera mieux à l’intelligence des âmes simples comme les vôtres. Pour celles aux- quelles ils sont destinés, cette négligence même, cette rusticité de la forme aura un air de grâce, de parure : l’aisance et la clarté sont les assaisonnements appropriés au goût d’humbles servantes.

Ils sont écrits et classés suivant l’ordre des fêtes, en commençant par la Rédemption de Jésus-Christ.

Adieu en Jésus-Christ, servante du Seigneur, jadis chère à mon âme dans le siècle, et si chère aujourd’hui dans le Christ ; mon épouse alors selon la chair, aujourd’hui ma sœur selon l’esprit, et ma compagne dans la profession religieuse.

(*Suivent vingt-huit sermons*.) LETTRE ET PROFESSION DE FOI

D’ABÉLARD A HÉLOlSE

Héloïse, ma sœur, naguère chère dans le siècle, aujourd’hui si chère dans le Christ, la dialectique m’a rendu odieux au monde. Ils disent, en effet, ces pervers, qui pervertissent tout et dont la sagesse ne songe qu’à nuire, que je n’ai pas d’égal en dialectique, mais que j’ai failli

grandement dans mon commentaire sur saint Paul. Us vantent la pénétration de mon esprit, en me refusant la pureté de la foi chrétienne. Sans doute, ils se sont laissés conduire dans leur jugement par la prévention plutôt que par la sagesse.

Je renonce au titre de philosophe, si je dois être en désaccord avec saint Paul. Je ne veux pas être un Aristote pour être séparé du Christ ; car il n'est pas d'autre nom sous le ciel qui puisse me sauver.

J'adore le Christ régnant à la droite du Père. Je l'embrasse des étreintes de la foi, dans la chair qu'il a empruutée au sein d'une vierge par la divine et miraculeuse opération du Saint-Esprit.

Et pour que tout sentiment d'angoisse et de doute cesse de faire battre votre cœur, écoutez bien ceci : j'ai établi ma foi sur cette même pierre sur laquelle le Christ a bâti son Église. Ce qui est écrit sur cette pierre, je vais vous le dire brièvement.

Je crois en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, un et seul vrai, qui admet la Trinité dans ses trois personnes, sans jamais cesser de conserver l'unité dans sa sutatance. Je crois que le Fils est égal au Père en toutes choses, savoir : l'éternité, la puissance, la volonté et les œuvres. Je repousse l'hérésie d'Arius, qui, poussé par un mauvais génie, que dis-je ? séduit par un esprit de l'enfer, établit des degrés dans la Trinité, enseigne que le Père est le premier, le Fils le second, et ne se souvient pas du précepte de

la loi qui dit : « Vous ne monterez pas par des degrés à mon autel. » Or, celui-là monte par des degrés à l’autel de Pieu, qui place une personne de la Trinité avant ou après les deux autres. Je reconnais aussi que le Saint-Esprit est consubstantiel et égal en toutes choses au Père et au Fils, ainsi que je l’ai attesté dans mes divers ouvrages, en le désignant sous le nom de Bonté suprême. Je condamne Sabellius qui, faisant du Père et du Fils une seule et même personne, pense que le Père a aussi souffert la passion ; ce qui a fait donner à ses sectateurs le nom de patripassiens. Je crois aussi que le Fils de Dieu a été fait Fils de l’homme, et que sa per- sonne comprend les deux personnes et les deux natures. Je crois qu’après avoir accompli la destinée de l’humanité qu’il avait revêtue, il a souffert, il est mort, il est ressuscité, il est monté au ciel, et qu’il viendra juger les vivants et les morts. J’affirme que tous les péchés sont remis dans le bap- tême, que nous avons besoin de la grâce pour commencer le bien et pour l’accomplir, et que nous pouvons nous relever de la chute par la pénitence. Ai-je besoin de parler de la résurrection de la chair, puisque je n’aurais nul sujet de me glorifier d’être chrétien, si je ne croyais à la résurrection ?

Telle est la foi dans laquelle je suis établi, et sur laquelle je fonde la fer- meté de mon espérance. Solidement retranché dans cette croyance, je ne crains pas les aboiements de Scylla, je me ris des abîmes de Charybde ; je

n’ai pas peur des mortels accents des Sirènes. Se déchaîne la tempête, elle ne m’ébranlera pas. Soufllent les vents, ils ne m’émeuvront pas, car je suis établi sur le roc.

FIN DE LA PROFESSION DE FOI D'ABÉLARD.

APPENDICE

LETTRE DE PIERRE, ABBÉ DE CLUNI
AU PAPE INNOCENT II
EN FAVEUR DE PIERRE ABELARD

Le frère Pierre, humble abbé de Cluni, au souverain Pontife, notre père spécial : honneur, obéissance et amour.

Maître Pierre, bien connu, j’imagine, de votre sagesse, a, en venant de France, récemment passé par Cluni. Nous lui avons demandé où il allait. Il répondit que, succombant sous le poids des persécutions de ses ennemis, qui lui imposaient le nom odieux d’hérétique, il en avait appelé à la

majesté apostolique, et qu'il voulait chercher un refuge auprès d'elle.

Nous avons loué son projet, et nous l'avons engagé à chercher asile auprès du grand et commun refuge ; nous lui avons dit que la justice Apostolique, qui n'avait jamais manqué même aux inconnus, aux étrangers, ne lui ferait pas défaut. Nous lui avons promis que, s'il y avait lieu, il trouverait même la miséricorde.

Dans l'intervalle, arriva l'abbé de Citeaux, qui s'entretint avec nous et avec lui des moyens de rétablir la paix entre lui et le maître de Clairvaux, à cause duquel il en avait appelé. Nous avons donné nos soins à ce rétablissement de la paix ; nous avons engagé maître Pierre à aller trouver, en compagnie de l'abbé de Citeaux, l'abbé de Clairvaux ; nous l'avons engagé en outre, lui mettant sous les yeux son propre exemple ainsi que d'autres non moins sages et bons, à supprimer de son langage, à rayer de ses livres ce qu'il avait pu dire ou écrire de blessant pour des oreilles catholiques. Et ainsi a-t-il été fait. Il a été, il est reveuu, et à son retour, il a annoncé que toutes les vieilles querelles avaient été étouffées, et que la paix était faite avec l'abbé de Clairvaux, par l'intermédiaire de l'abbé de Citeaux.

Alors, soit influence de nos conseils, soit plutôt inspiration de Dieu, il a déclaré que, renonçant au tumulte des cours et des études, il choisissait pour retraite définitive votre abbaye de Cluni. Dans la pensée que cet asile convenait à son âge, à sa santé, à sa piété, et dans l'idée que

son savoir, qui ne vous est pas, sans doute, complètement inconnu, pouvait être utile à la grande multitude de nos frères, nous avons fait accueil à son désir, et si votre bonté y consentait, nous le recevrions avec plaisir et joie parmi nous, qui vous sommes, vous le savez, absolument dévoués.

Je vous demande donc, si humble que je sois, mais vous appartenant du moins de cœur ; le couvent de Cluni qui vous est si étroitement attaché, vous demande, maître Pierre vous demande lui-même, par nous, par vos fils porteurs des présentes, par ces lettres qu'il nous a prié de vous écrire, de le laisser achever dans l'abbaye de Cluni les derniers jours de sa vie et de sa vieillesse, qui, sans doute, ne seront pas bien nombreux. Que les instances de quelques ennemis ne puissent le faire chasser de l'asile, qu'humble passereau, du nid que, pauvre tourtereau, il se réjouit d'avoir trouvé, ou qu'elles ne viennent pas l'y troubler ; que le bouclier de la défense Apostolique le protège, lui aussi, comme vous protégez tous ceux qui le méritent.

II

LETTRE DE PIERRE, ABBÉ DE CLUNI

A sa respectable et très-chère sœur en Jésus Christ, Heloïse, abbesse, son humble frère, Pierre, abbé de Cluni : le salut que Dieu a promis à ceux qui l'aiment.

La lettre de votre charité, que vous m’avez dernièrement envoyée par mon fils Thibault, m’a pénétré de joie ; et en considération de la personne qui l’avait écrite, je l’ai reçue avec un sentiment d’affection. J’ai voulu vous récrire aussitôt ce que j’avais dans le cœur ; les exigences de mes APPENDICE.

553

occupations auxquelles je suis la plupart du temps, pour ne pas dire tou- jours, obligé de céder, ne me l’ont pas]>ermis. Mais, dès le premier jour de relâche que j’ai trouvé au milieu de ces tracas, j’ai mis la main à ce que j’avais résolu. Je voulais an moins reconnaître par mon empressement les sentiments que me témoignaient votre lettre, ainsi que les présents d’hos- pitalité que vous m’avez antérieurement adressés ; je voulais vous montrer quelle place j’avais réservée dans mon cœur à l’affection que je vous porte en Jésus-Christ. Et ce n’est pas d’aujourd’hui que date cette affection ; elle remonte fort loin dans mes souvenirs.

Je n’avais pas franchi les bornes de l’adolescence, je n’étais pas entré dans les années de la jeunesse, quand votre nom parvint à mes oreilles ; ce n’était pas encore votre profession religieuse, mais votre si honorable et si louable goût de l’étude que signalait la renommée. J’entendais dire alors qu’une femme, encore retenue dans les liens du siècle, se consacrait à l’étude des lettres, et, chose rare, de la sagesse ; et que les plaisirs du monde, ses frivolités et ses dé irs, ne pouvaient l’arracher à l’idée de s’instruire. Quand le

monde entier, pour ainsi dire, donne le spectacle de la plus déplorable apathie pour ces études, quand la sagesse ne sait plus où poser le pied, je ne dirai pas chez le sexe féminin, d'où elle est entière- ment bannie, mais dans l'esprit même des hommes, vous, par le transport de votre zèle, vous vous êtes élevée au-dessus de toutes les femmes, et il est peu d'hommes que vous n'ayez surpassés.

Plus tard, quand, selon les paroles de l'Apôtre, il plut à celui qui vous avait mise à part dès le sein de votre mère de vous appeler à lui par sa grâce, vous avez dirigé vos études dans une voie meilleure ; femme vrai- ment philosophe, vous avez laissé la logique pour l'Évangile, la physique pour l'Apôtre, Platon pour le Christ, l'Académie pour le cloître.

Vous avez enlevé les dépouilles de l'ennemi vaincu, et, traversant les déserts de ce pèlerinage avec les trésors de l'Egypte, vous avez élevé à Dieu dans votre cœur un précieux tabernacle. Pharaon englouti, vous avez chanté avec Marie le cantique de louanges ; et, comme elle autrefois, portant dans vos mains le tambour de la bienheureuse mortification, vous avez envoyé jusqu'aux oreilles mêmes de la Divinité les harmonies d'une hymne nou- velle. Vous avez foulé dès les premiers pas, et avec la grâce du Tout-Puis- sant, vous écraserez, tout h fait, en persévérant dans cette marche, la tète du serpent, l'antique et implacable ennemi de la femme ; vous la briserez si bien qu'il ne pourra plus désormais élever contre vous ses sifflements. Vous faites et vous ferez un monstre de ce

superbe prince du monde ; et celui que h parole divine appelle le roi des fils de l'orgueil, selon les paroles mêmes de Dieu au saint homme Job, vous le réduirez à gémir enchaîné à vous et aux servantes du Seigneur qui habitent avec vous.

Miracle vraiment unique et qu'il faut élever au-dessus de toutes les œuvres les plus merveilleuses ! Celui dont le prophète a dit que les cèdres APPENDICE.

555

ne portaient pas si haut leur tète dans le paradis de Dieu, et que n'égalait point la cime des pins, est vaincu par le sexe fragile ; le plus terrible des archanges est abattu par une faible femme ! Ce combat que vous avez livré est pour le Créateur un grand sujet de gloire, et pour le tentateur un sujet de confusion profonde. Cette lutte rappelle, à sa honte, qu'il fut non-seule- ment insensé, mais singulièrement ridicule d'aspirer à élever sou front jusqu'au niveau de la sublime Majesté, lui qui ne peut même pas triompher de la faiblesse d'une femme. Le front de la victorieuse, en récompense d'une telle vieloire, reçoit du Roi des cieux une couronne de pierreries ; ainsi, plus elle était faible par la chair dans le combat qu'elle a livré, plus elle apparaîtra glorieuse dans la récompense étemelle.

Ceci, nia très-chère sœur en Notre-Seigneur, je ne le dis point pour vous flatter, mais comme exhortation à envisager l'éniinencc du bien que vous poursuivez depuis longtemps, et à le conserver avec sagesse ; en sorte que vos exemples et vos paroles enflamment, suivant la grâce que Dieu vous a

départie, le cœur des saintes qui servent avec vous le Seigneur, et qu'elles soutiennent la lutte avec le même zèle. Vous êtes, bien que femme, un des animaux de la vision du prophète Ézéchiel ; vous ne devez pas seulement brûler comme un charbon ; mais, comme une lampe, \ous devez à la fois brûler et éclairer. Vous êtes disciple de la vérité ; mais pour le rôle dont la charge vous est confiée, vous êtes eu même temps maîtresse d'humilité. L'enseignement de l'humilité et de toutes les célestes pratiques vous est imposé par Dieu. Aussi devez-vous veiller non-seulement sur vous-même, mais sur le troupeau qui vous est confié ; responsable de la communauté, vous recevrez une récompense supérieure à la commu- nauté. Oui, une palme vous est réservée entre toutes ; vous ne l'ignorez pas, t toutes celles qui, sous votre direction, auront vaincu le monde et le prince du monde, vous prépareront autant de triomphes, autant de glorieux tro- phées auprès du Roi et du Juge éternel.

Au surplus, il n'est pas sans exemple dans l'humanité que des femmes aient commandé à des femmes ; quelquefois même on les a vues prendre les armes et accompagner les hommes sur les champs de bataille. Et, s'il est vrai, comme on le dit, que nous pouvons recevoir des leçons même d'un ennemi, ne voyons-nous pas que, chez les Gentils, la reine des Ama- zones, Pcnthésiléc, au rapport de l'histoire, combattit plusieurs fois, pen- dant la guerre de Troie, avec son armée, non d'hommes mais de femmes ; et que, même chez le peuple de Dieu, la proptu'tcsse Débora

anima, dit-on, Barach, juge d’Israël, contie les idolâtres ? Pourquoi donc les femmes qui marche» t aux combats de la vertu contre le fort revêtu de ses armes ne pourraient-elles conduire les armées du Seigneur, quand Penthé>ilée, bravant ce qu’on appelait les convenances, ne craignit pas de combattre les ennemis de son propre bras ; quand notre grande Débora souleva, arma, APPENDICE.

557

enflamma les hommes eux-mêmes pour la guerre de Dieu, et, le roi Jabin vaincu, Sisara son général tué, l’armée profane détruite, entonna un can- tique et le consacra pieusement aux louanges du Seigneur ? Bieu plus glorieuse sera la victoire que tous remporterez par la grâce de Dieu, vous et vos filles, sur des ennemis bien plus redoutables ; bien plus glorieux aussi sera le chant que vous entonnerez, et si joyeuse vous le chanterez, que jamais plus la joie ni le chant ne cesseront de retentir dans votre cœur. Vous serez pour les servantes de Dieu, c’est-à-dire pour l’armée céleste, ce que Débora fut pour le peuple juif. Et ce combat, dont le profit est si grand, aucun temps, aucun événement ne viendra l’interrompre : la victoire seule y mettra un terme.

Le nom de Débora, votre savoir ne l’ignore pas, signifie en langue hé- braïque abeille. Vous serez encore en cela une Débora, c’est-à-dire une abeille. En effet, vous composerez un trésor de miel, mais non pour un seul. Tous les sucs que vous aurez recueillis çà et là de diverses fleurs, vous les verserez par votre exemple, par vos paroles, par tous les

moyens possibles, dans le cœur des femmes de votre maison ou d’autres femmes. Pendant le court espace de cette vie mortelle, vous vous rassasierez vous-mêrn", de la secrète douceur des saintes Écritures, et votre libre prédication en rassa- siera vos sœurs bienheureuses jusqu’au jour où, suivant la parole du Pro- phète, les montagnes distilleront l’éternelle douceur, où du sein des collines couleront des misseaux de lait et de miel. En effet, bien que cela soit dit du temps de la grâce, rien n’empêche, et il est plus doux de l’entendre du temps de la gloire.

II serait doux aussi pour moi de prolonger avec vous un semblable en- tretien, tant je suis charmé par votre érudition ; tant surtout l’éloge que bien des personnes m’ont fait de votre piété m’attire ! Plùl à Dieu que notre abbaye de Cluni vous eût.possédée ! Plût à Dieu que cette délicieuse maison de Marcigny vous eût renfermée avec les autres servantes du Christ qui attendaient dans cette captivité ta liberté céleste ! J’aurais préféré les ri- chesses de la religion et de la science aux trésors des rois les plus opulents, et j’aurais vu avec ravissement le magnifique collège de ces saintes sœurs recevoir de votre présence un redoublement d’éelat. Vous auriez vous-même tiré quelque avantage de cet entourage, en considérant la plus haute no- blesse du monde et l’orgueil foulés aux pieds. Vous auriez vu toutes les délices du siècle échangées contre un dénùment inouï, et les vases impurs du démon devenus tout à coup des temples sans tache de l’Esprit saint. Vous auriez vu ces jeunes filles du Seigneur, dérobées à Satan ou au monde comme par un

larcin, élever sur les fondements de l’innocence les saintes murailles des vertus, et conduire jusqu’aux voûtes mêmes du ciel le faite de leur bienheureux édifice. Vous auriez tressailli de joie, en contemplant ces jeunes filles dans la fleur de leur augélique virginité, réunies aux plus chastes des veuves, soutenant avec elles la gloire de cette heureuse et gloAPPENDICE.

559

rieuse résurrection, et sous l’étroite enceinte de la prison déjà corporelle- ment ensevelies dans le sépulcre de l’immortelle espérance. 11 est vrai que toutes ces grâces, et de plus grandes sans doute, vous sont départies par le ciel, à vous et à vos compagnes, et il serait difficile assurément de rien ajouter à votre zèle pour toutes les perfections chrétiennes. Mais noire communauté se fût assurément enrichie par l’accession des grâces pré- cieuses que vous possédez.

Toutefois, si la Providence divine, dispensatrice de toutes choses, nous a refusé les avantages de votre propre présence, elle nous a du moins ac- cordé celle de l’homme qui vous appartient, du grand homme qu’il ne faut pas craindre d’appeler avec respect le serviteur et le véritable philosophe du Christ, de maître Pierre. La même Providence divine a bien voulu nous Peiivoyer à Cluni dans les dernières années de sa vie ; et nous pouvons dire qu’elle nous a fait, en sa personne, un don plus précieux que l’or et les perles.

Sur la vie édifiante, pleine d'humilité et de dévotion qu'il a menée parmi nous, il n'est à Cluni personne qui ne puisse rendre témoignage, et on ne saurait la dépeindre en peu de mots. Je ne crois pas avoir jamais vu son pareil pour l'humilité dans la démarche et la tenue ; à ce point qu'aux yeux les plus alteutifs saint Germain n'aurait pu paraître plus négligé, ni saint Martin lui-même plus pauvre. Dans ce grand troupeau de nos frères, où je l'invitais à prendre la première place, il semblait toujours, par la mi tore de son vêtement, occuper la dernière. Je m'étonnais souvent, j'étais presque stupéfait de voir dans les processions, lorsqu'il marchait devant moi avec les autres frères suivant l'ordre cérémonial, de voir, dis-je, un homme d'un nom si grand et si fameux s'humilier et s'abaisser à ce point. 11 est des professeurs de religion qui, même dans l'habit qu'ils portent, re- cherchent l'éclat du luxe ; pour lui, modeste dans son costume, il se con- tentait de la robe la plus simple,, et ne cherchait rien au delà du nécessaire. Ainsi faisait-il pour le manger, pour le boire, pour tous les soins du corps ; tout ce qui est suj>erflu, tout ce qui n'est pas absolument indispen- sable, il le condamnait par sa parole et par son exemple, pour lui-même comme pour les autre-. Sa lecture était incessante, sa prière assidue, sou silence persistant, à moins de questions familières de la part des frères ou de conférences générales sur les choses divines qui le forçassent de parler. 11 s'approchait des sacrements, offrant à Dieu le sacrifice de l'Agneau im- mortel, aussi souvent qu'il le pouvait, que dis-je ? presque sans interrup- tion, depuis que, par ma lettre et mon entremise, il était

rentré en grâce auprès du saint-siége. Qu'ajouterai-je de plus ? son esprit, sa bouche, ses actes, étaient voués incessamment à la méditation, à l'enseignement, à la manifestation des choses divines, philosophiques et savantes.

Ainsi vécut parmi nous cet homme simple et droit, craignant Dieu et se détournant du mal ; ainsi vécut-il, dis-je, consacrant à Dieu les derniers jours de son existence. Comme il était, plus que de coutume, tourmenté par la psore et par d'autres incommodités, je l'envoyai à Châlon prendre quelque repos. J'avais songé à lui assurer une retraite dans cette ville, sur les bords de la Saône, à cause de la salubrité du climat qui en fait presque la plus belle partie de notre Bourgogne. Là revenant à ses anciennes études, autant que sa santé pouvait le permettre, il était toujours penché sur ses livres ; et, semblable à Grégoire le Grand, il ne pouvait laisser passer un instant sans prier, lire, écrire ou dicter.

C'est dans l'exercice de ces divines occupations que le trouva le Visiteur annoncé par l'Évangile ; il le trouva non pas endormi, comme bien d'autres, mais en éveil. Oui, il le trouva véritablement en éveil et se préparant aux noces de l'éternité, non pas comme une vierge folle, mais comme une vierge sage ; car il apportait avec lui sa lampe pleine d'huile, c'est-a-dire une conscience remplie du témoignage d'une sainte vie. Lorsqu'il fallut payer la dette commune de l'humanité, le mal qui le saisit empira promptement et le réduisit bientôt à l'extrémité. Dans quelles dispositions

pieuses, saintes, catholiques, il confessa d'abord la foi au sein de laquelle il mourait, puis ses péchés ! avec quel élan de cœur il reçut le viatique du suprême voyage, le gage de la vie éternelle, c'est-à-dire le corps du divin Rédempteur ! avec quelle ferveur il lui recommanda son âme et son corps en ce monde et dans l'éternité ! tous les frères en furent témoins, ainsi que la communauté entière du couvent où repose le corps de saint Marcel, martyr.

Telle fut la fin de la vie de maître Pierre. Celui qui était connu et célèbre dans le monde entier par, l'éclat incomparable de son enseignement rentra à l'école de celui qui a dit : i Apprenez de moi que je suis humble et doux de cœur ; » et persévérant dans la douceur et l'humilité, c'est ainsi qu'il alla, nous devons le croire, rejoindre son divin Maître.

Donc, vénérable et très-chère sœur eu Notre-Seigneur, celui auquel vous avez été unie par le lien de la chair, ensuite par le lien plus solide et plus fort de l'amour divin ; celui avec, lequel et sous lequel vous vous êtes consacrée au service de Dieu ; celui-là, dis-je, Dieu le réchauffe aujourd'hui dans son sein à votre place, ou plutôt comme Un autre vous-même ; et au jour de la venue du Seigneur, à la voix de l'archange, au son de la trompette annonçant le souverain Juge descendant des cieux, il vous le rendra par sa grâce, il vous le réserve.

Souvenez-vous de lui en Notre-Seigneur ; oui, souvenez-vous de lui, s'il plaît à votre cœur, et recommandez avec sollicitude aux prières des saintes sœurs qui servent avec

vous le Seigneur, les frères de notre congrégation et les sœurs qui, par toute la terre, servent, selon leur pouvoir, le même Dieu que vous. Adieu. APPENDICE. 565

III

LETTRE D’HÉLOISE A PIERRE, ABBÉ DE CLUNI

A Pierre, très-révérend pasteur et père, vénérable abbé de Cluni, Hélrtte, humble tenante de Dieu et la sienne, l'esprit de la grâce du salut.

La miséricorde divine nous visitant, la grâce de votre Éminence nous a visitées. Nous nous réjouissons, excellent Père, que votre grandeur ait dai- gné descendre jusqu’à notre petitesse, et nous nous en glorifions ; car votre visite est un grand sujet de gloire pour les plus grands. Les autres savent combien la présence de votre sublimité leur a apporté d’avantages ; pour moi, je ne saurais, je ne dis pas seulement exprimer, mais concevoir le bienfait et la douceur de votre visite. Vous, notre abbé, notre seigneur, vous êtes venu l'an passé, le seizième jour des calendes de décembre, célé- brer une messe pour nous recommander à l’Esprit saint ; vous nous avez nourries, dans le chapitre, de la parole divine ; vous nous avez rendu le corps du maître et accordé le bénéfice de Cluni. Et moi qui ne suis pas di- gne de porter le nom de votre servante, votre sublime humilité n’a pas dé- daigné de m’honorer, par écrit et de vive voix, du nom de sœur ; comme un gage particulier d’affection et de dévouement, vous m’avez donné un tricénaire que le couvent de Cluni doit acquitter après ma mort ; vous avez ajouté que vous consacreriez ce don par votre sceau. C’est

cette promesse faite à votre sœur, que dis-je, à votre servante, que je viens vous prier, mon frère, ou plutôt mon seigneur, d'accomplir aujourd'hui. Veuillez éga- lement m'envoyer un autre sceau qui contienne, eu termes clairs, l'absolu- tion du maître, afin que je puisse le suspendre à son tombeau. Souvenez- vous aussi, pour l'amour de Dieu, de notre, de votre cher Astrolabe, afin d'obtenir en sa faveur quelque prébende de l'évêque de Paris ou de tout , autre diocèse. Adieu. Que le Seigneur vous garde et nous accorde quelque-

fois le bonheur de votre présence.

IV

LETTRE DE PIERRE, ABBÉ DE CLUNI, À HÉLOÏSE

A notre vénérable et très-chère sœur, servante de Dieu, supérieure et maîtresse des servantes de Dieu, Héloïse, son frère, Pierre, humble abbé de Cluni, la plénitude du salut par le Seigneur et celle de notre amour en Jésus-Christ.

La lecture de la lettre de votre sainteté m'a causé une vive et bien vive joie ; j'ai vu que ma visite n'avait pas été

pour vous un simple passage ; j'ai reconnu que non-seulement j'avais été avec vous, mais que, depuis, je ne vous avais pas quittées. L'hospitalité que vous m'avez donnée n'a pas été, je le sens, le souvenir de l'hôte d'une nuit ; je n'ai pas été chez vous un étranger, un pèlerin : j'ai eu droit de cité dans la demeure des saintes, puissé-je dire ma place au foyer de Dieu. Tous les détails de ce que j'ai fait, de ce que j'ai dit, dans cette brève et rapide visite, se sont si bien fixés dans votre bienveillant souvenir, et ont laissé des traces telles dans votre âme sainte, que vous n'avez laissé tomber à terre aucune de mes paroles, je ne dis pas celles qui étaient dites avec intention, mais celles-là même que je laissais échapper. Vous avez tout noté, vous avez tout confié à une mémoire empruntant du cœur sa ténacité fidèle, comme des mots remarquables, comme des mots célestes, comme des mots divins, comme les paroles mêmes ou les œuvres de Jésus-Christ.

Peut-être ce zèle de souvenir vous a-t-il été inspiré par les recommandations de la règle commune à Cluni et au Paraclet, laquelle prescrit d'adorer le Christ dans nos hôtes, car nous le recevons avec eux. Peut-être aussi avez-vous pensé â cette prescription relative aux supérieurs, bien que je ne sois pas votre supérieur : « Celui qui vous écoute m'écoute moi-même. » Plaise au ciel que j'obtienne toujours de vous la même faveur, puissiez-vous daigner toujours vous souvenir de moi, et implorer pour mon âme la miséricorde du Tout-Puissant, vous et le saint troupeau qui vous est confié ! De mon côté, je vous offre tout le retour

d’affection qui m’est possible. Bien longtemps avant de vous avoir vue, mais aujourd’hui surtout que je vous connais, je vous.ai réservé dans le plus profond de mon cœur une place particulière, et la place d’un amour sincère et vrai.

Le don du tricenarium que je vous ai fait de vive voix, je vous le confirme par un écrit scellé de mon sceau, ainsi que vous le désirez.

Je vous envoie aussi, comme vous le demandez, l’absolution de maître Pierre, sur parchemin, également écrite de ma main, et scellée de mon sceau.

Quant à votre cher Astralabe, qui est aussi le nôtre à cause de vous, dès que j’en trouverai le moyen, je chercherai, et ce sera bien volontiers, à lui obtenir une prébende dans quelqu’une de nos églises de premier ordre. La chose toutefois est malaisée. J’en ai fait souvent l’épreuve. Lorsqu’il s’agit d’accorder quelque prébende dans leurs églises, les évêques se montrent peu faciles ; ils ont toujours à opposer des fins de non-recevoir. Je ferai pourtant pour vous ce que je pourrai, et le plus tôt que je pourrai.

Adieu.

ABSOLUTION DE PIERRE ABÉLARD

Moi, Pierre, abbé de Cluni, — qui ai reçu Pierre Abélard comme moine de Cluni, et qui ai cédé son corps, secrètement transporté, à Héloïse, abbesse, et aux religieuses du Paraclet, — par l'autorité de Dieu tout-puissant et de tous les Saints, je l'absous, d'office, de tous ses péchés.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Tome I

INTRODUCTION

LETTRE PREMIÈRE. — Abélard à un ami : histoire de ses malheurs.
LETTRE DEUXIÈME. — Héloïse à Abélard
LETTRE TROISIÈME. — Abélard à Héloïse
LETTRE QUATRIÈME. — Héloïse à Abélard
LETTRE CINQUIÈME. — Abélard à Héloïse
LETTRE SIXIÈME. — Héloïse à Abélard
LETTRE SEPTIÈME. — Abélard à Héloïse

Tome 2

LETTRE HUITIÈME - Abélard à Héloïse
Extraits des Règles du monastère du Paraclet
Lettre d'Abélard aux vierges du Paraclet sur l'étude des lettres
Questions Héloïse et réponses d'Abélard
Lettres d'envoi des Hymnes d'Abélard
Lettre d'envoi des Sermons d'Abélard
Lettre d'Abélard à Héloïse : sa profession de foi
APPENDICE
I. Lettre de Pierre, abbé de Cluni, au pape Innocent II, en faveur d'Abélard
II. Lettre de Pierre, abbé de Cluni, à Héloïse
III. Lettre d'Héloïse à Pierre, abbé de Cluni
IV. Lettre de Pierre, abbé de Cluni, à Héloïse. — Absolution d'Abélard

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique Wikisource[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence Creative Commons BY-SA 3.0[2] ou, à votre convenance, celles de la licence GNU FDL[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à cette adresse[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Sapcal22
- Acélan
- Ernest-Mtl
- VIGNERON
- JLTB34
- Bradype
- Hsarrazin
- Bernard54
- Tomthepsg
- Kilom691
- Toyotsu
- Phe
- Laurent Jerry
- Vigno
- Cantons-de-l'Est
- Toto256
- Bleuenne
- Le ciel est par dessus le toit
- Lamiot
- 5435ljklj!lk!ml
- Maltaper
- M0tty
- Manseng
- Toino2000
- Viticulum
- Slojkine

- Aristoi
- Jahl de Vautban
- ManuD
- Coquefredouille
- Joker-x
- Evey37
- RenaudS
- Zyephyrus
- Kaviraf
- Ogerard
- Shev123
- Shaihulud

---

1. ↑ http://fr.wikisource.org
2. ↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr
3. ↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html
4. ↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur